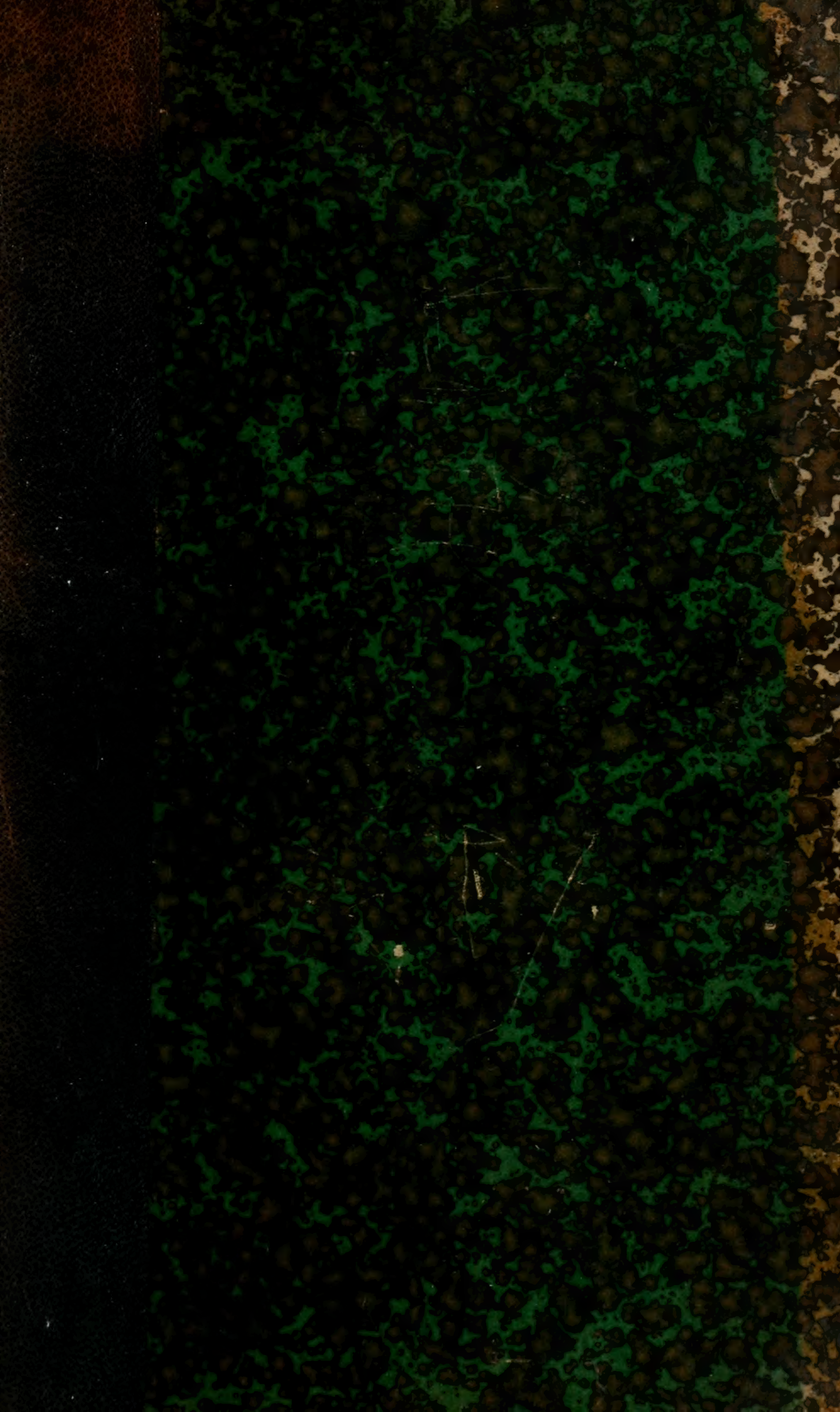
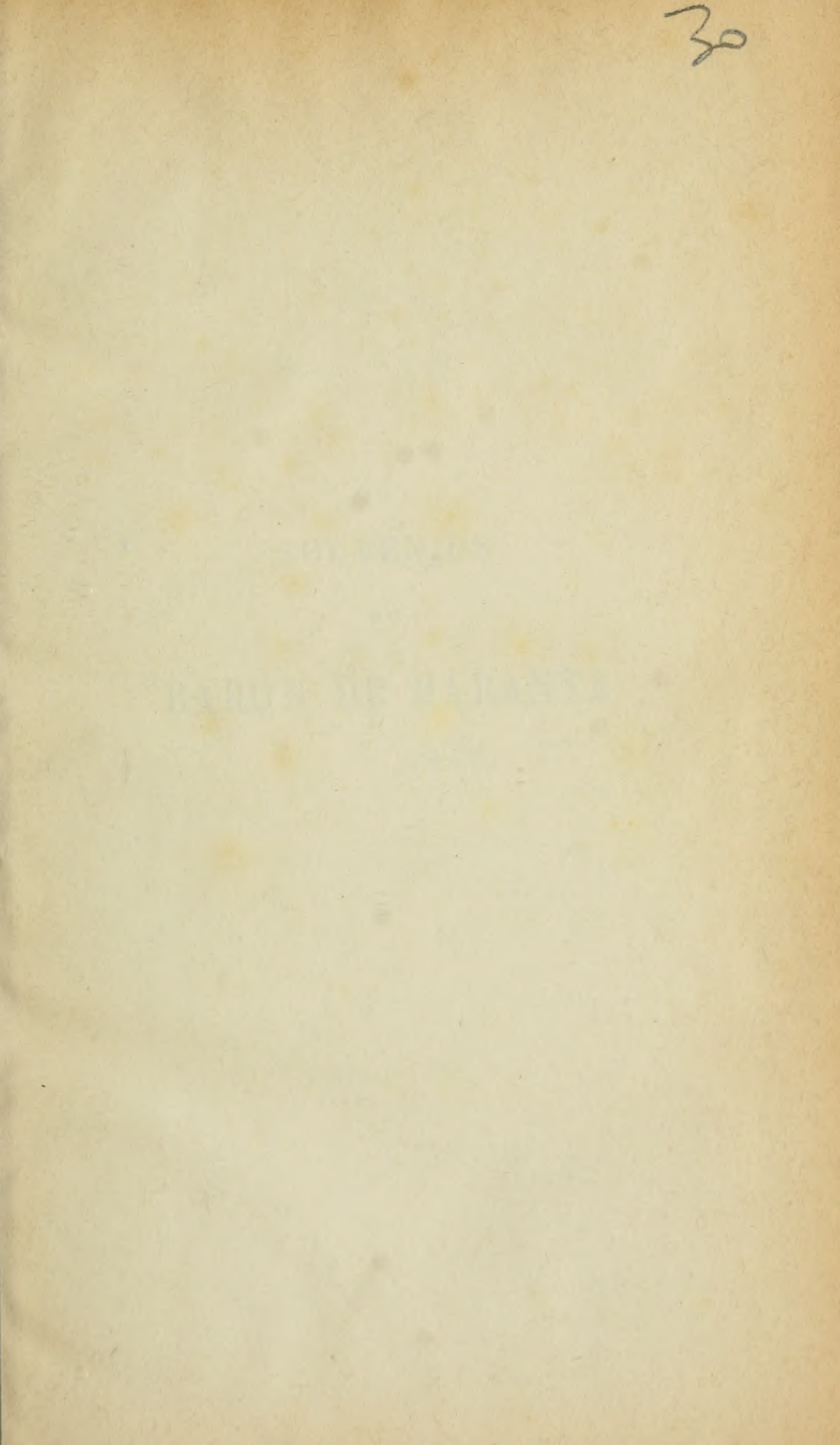







30

SOUVENIRS

DU

BARON DE BARANTE

5775-90. — CORBEIL. Imprimerie CRÉTÉ.

SOUVENIRS

DU

BARON DE BARANTE

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

1782-1866

PUBLIÉS PAR SON PETIT-FILS

CLAUDE DE BARANTE

II



PARIS

CALMANN LÉVY, ÉDITEUR

ANCIENNE MAISON MICHEL LÉVY FRÈRES

3, RUE AUBER, 3

1892

SOUVENIRS

DU

BARON DE BARANTE

I

Mars 1813-Avril 1814.

Malgré tous les regrets inspirés par la retraite de mon prédécesseur, je fus accueilli à Nantes avec bienveillance. Les préventions m'y étaient favorables. M. Van Styrum, à qui je succédais, un des hommes les plus estimés parmi les magistrats de la Hollande, avait été appelé à cette préfecture, lors de la réunion de son pays à l'empire français. Mais, depuis l'arrivée des armées russes en Westphalie, les populations néerlandaises se soulevaient contre la puissance française, encouragées encore par la présence des flottes anglaises qui longeaient la côte. Dans toute la Hollande on n'entendait plus que le cri de : vive Orange! M. Van Styrum ne pouvait donc demeurer préfet puisqu'il cessait d'être

Français. Retourner dans sa patrie lui étant toutefois difficile, il continuait à résider tranquillement à Nantes, non moins considéré qu'auparavant. Je fis sa connaissance et j'allai souvent passer la soirée chez lui.

Les dernières mesures prescrites par M. de Montalivet avaient abouti au résultat que je prévoyais. Départements, communes, fonctionnaires, consentaient à équiper des cavaliers montés ; mais les volontaires étaient peu nombreux. Il fallait recourir à un autre expédient pour avoir des hommes. Le décret du 3 avril 1813 y pourvut (1).

La levée des gardes d'honneur fut un des actes les plus tyranniques et les plus odieux du gouvernement impérial. A peine installé à Nantes j'eus à m'en occuper.

Le contingent assigné au département se montait à vingt-sept au minimum, à quatre-vingt-dix au maximum. Le décret n'indiquait nullement de quelle manière seraient recrutées les compagnies

(1) « Il est créé quatre régiments de gardes d'honneur à cheval formant un complet de dix mille hommes. — Les hommes composant lesdits régiments devront s'habiller, s'équiper, et se monter à leurs frais. — Ils auront la solde des chasseurs de la garde. — Après douze mois de service dans lesdits régiments, ils auront le grade de sous-lieutenant. — Lorsqu'après la campagne il sera procédé à la formation de quatre compagnies des gardes du corps, une partie de ces compagnies sera choisie parmi les hommes des régiments des gardes d'honneur qui se seront le plus distingués. »

de gardes d'honneur. Il ne pouvait guère être question d'enrôlement volontaire. Aucun des jeunes gens ayant quelques goûts militaires, n'avait attendu ce moment pour entrer dans l'armée, soit en passant par les écoles spéciales, soit en s'engageant comme simple soldat, avec la certitude d'un avancement rapide. Cette nouvelle levée d'hommes devait donc être effectuée parmi ceux qui avaient satisfait à la conscription, en fournissant des remplaçants ou bénéficié de motifs légaux d'exemption. C'était manquer aux promesses faites, aux garanties contenues dans la loi.

Les circulaires ministérielles n'expliquèrent point expressément les intentions de l'empereur. On n'osait point prescrire de prendre uniquement les jeunes gens appartenant aux familles aristocratiques; mais on parlait de fortune et d'éducation. Or, pour parfaire le nombre fixé, il était nécessaire d'atteindre à peu près toutes les familles considérables. La pensée politique, quoique sous-entendue, n'en était donc pas moins réelle. Je fis un projet de liste que j'envoyai comme provisoire, et sujet à changement. J'aurais fort désiré ne point user de contrainte; mais il y avait tel nom, spécialement celui de M. de Charette, que les ministres auraient appelé d'office, même en ne le lisant pas sur la liste. La famille de M. de Charette le comprit du reste très bien.

Voici ce que j'écrivais à mon père sur la manière dont je menais cette opération :

Il y eut d'abord beaucoup plus de volontaires que je ne l'espérais, presque tous jeunes gens sans position et criblés de dettes. L'espoir d'un prompt avancement, les sommes qu'on leur versait pour payer leurs créanciers et pour s'équiper sans aucun frais, les décidaient. Cet argent provenait des familles riches empressées de racheter ainsi leurs fils. C'était une sorte de remplacement d'autant plus facile à accorder que je n'avais présenté ma liste au ministre que comme un projet conjectural susceptible de nombreuses modifications.

On peut lire sur notre liste de la Loire-Inférieure quelques-uns des meilleurs noms de la province, des fils de négociants, d'armateurs ruinés, d'officiers retirés ou de jeunes marins dégoûtés de leur métier. Tous les soins que j'ai consacrés à cette triste opération ont-ils réussi? On me le dit beaucoup, mais je ne le crois guère. Si j'en juge d'après ma conscience, tous mes patelinages ne changent rien à la réalité. Au fait, d'après un ordre suprême, j'ai disposé illégalement des enfants et de la bourse des citoyens. J'ai cela sur le cœur. Mais je me suis conduit plus habilement que les préfets d'Orléans et d'Angers. Le premier a reçu du ministre l'ordre de recommencer l'opération; le second a repoussé toute réclamation, n'a pris en considération ni l'âge ni la position de famille, au point que le ministre, M. de Montalivet, a été obligé de modérer son ardeur.

J'eus cependant à regretter un incident. M. Ba-

cher, fils d'un médecin riche et fort considéré, se compromit en essayant de susciter une chouannerie anticipée. Il tarda quelque temps à se rendre à son régiment, puis il y excita une sédition aussitôt prévenue. Arrêté, il allait être traduit devant un conseil de guerre. Un de ses camarades, M. de Nétumières, vint chez M. de Ségur, qui commandait le régiment, lui demanda la liberté de son ami, et, sur son refus, lui tira un coup de pistolet. Par bonheur la balle s'amortit contre la cravate. Les gardes d'honneur, impliqués dans cette mutinerie, furent heureusement laissés à la disposition de la police, puis retenus en prison; remis au ministre de la guerre ou à la justice militaire, ils n'auraient pu sauver leur vie.

Les tentatives de médiation de l'Autriche n'avaient pas réussi devant le refus de l'empereur de consentir à la moindre diminution de sa puissance.

La Prusse se joignait à la Russie, et la Suède (1) elle-même entrait dans la coalition.

(1) Ce fut toutefois avec beaucoup d'hésitation que le prince royal de Suède se détermina à entrer activement dans cette ligue contre la France. Même après avoir signé et promis, il eut de continuelles fluctuations d'esprit. Son patriotisme français était pour quelque chose dans cette indécision. Il avait en outre, une inconcevable vanité et une ambition chimérique. Tantôt il aurait voulu commander en chef les armées alliées, tantôt il songeait à se ménager pour pouvoir devenir le successeur de Napoléon renversé. Comme il parlait beaucoup, comme il était déclamateur et grand faiseur de phrases, on pénétrait aisé-

Les débris de la Grande Armée ne s'arrêtaient que sur les bords de l'Elbe, où se formait l'armée nouvelle dont Napoléon prit le commandement le 23 avril 1813.

Lutzen, Bautzen, Wurcheim ébranlaient un instant la confiance des alliés dans la rapidité du succès final, mais non leur résolution de lutter jusqu'à la libération de l'Allemagne.

Le congrès de Prague échouait. Napoléon, sans vouloir entendre les conditions si modérées qui lui étaient faites, n'y avait vu qu'un délai pour permettre à des renforts de rejoindre son armée. Et

ment ses incertitudes et les alliés se méfiaient de lui. C'est non seulement au comte Pozzo qui le veillait de près que j'ai entendu expliquer la conduite et les tergiversations du prince royal de Suède, mais aussi à Benjamin Constant et à M. Schlegel, auprès de lui pendant la campagne. Ce dernier, racontait plaisamment les gasconnades et les chimères de Bernadotte, en disant : « C'est un merle qui se croit un aigle ! » M. Bignon, dans son *Histoire diplomatique*, rend un compte assez exact de ses variations.

Au mois de septembre 1813, Talma vint à Nantes donner quelques représentations. Il me rapporta que mademoiselle Georges, qui avait quitté la France depuis quatre ou cinq ans pour aller à Saint-Pétersbourg, passa par la Suède en revenant de Russie. Comme elle retournait à Paris, le prince royal, sachant qu'elle prendrait sa route par Dresde, où elle verrait sûrement l'empereur, lui remit une lettre en lui recommandant le plus profond secret. La lettre, cousue dans le corset de mademoiselle Georges, n'en fut tirée que lorsqu'elle fut seule avec l'empereur. Il la lut devant elle tout bas, et, se parlant à lui-même, il dit : « C'est trop tard ! » Elle n'en savait pas davantage.

cependant, en sacrifiant le duché de Varsovie, en renonçant au protectorat de la Confédération du Rhin, en restituant les villes hanséatiques, il aurait gardé toutes ses autres conquêtes; le Piémont, la Toscane, Rome en départements français ; la Westphalie, la Lombardie, Naples en royaumes vassaux et aurait rendu à la France cette paix si désirée par la nation. L'Autriche médiatrice devenait maintenant puissance belligérante, et si la bataille de Dresde contre de si nombreux adversaires, avait été un merveilleux triomphe du génie de Napoléon, dès le lendemain, les échecs de ses lieutenants en annihilaient les résultats. Enfin le désastre de Leipzig nous rejetait jusque sur le Rhin. L'ennemi menaçait nos frontières; l'invasion commençait. Il s'agissait de trouver encore des hommes.

Des sénatus-consultes successifs mirent à la disposition du ministre de la guerre le 10 janvier 1813 : cent mille hommes, premier ban de la garde nationale, cent mille hommes, pris parmi les conscrits de 1810, de 1811 et de 1812, qui n'avaient pas été appelés, cent cinquante mille de la conscription de 1814 ; au mois d'octobre 1813, deux cent quatre-vingt mille hommes sur les classes de 1812, 1813, 1814 ; et un mois après, trois cent mille hommes, des classes antérieures à 1813, depuis l'année 1803.

Ces impitoyables levées, faites sans tirage au sort préalable, sans délibération des conseils de revision, les réquisitions de chevaux, pour lesquel-

lesquelles on ne m'ouvrait aucun crédit, de sorte que je ne pouvais pas les payer, telle était maintenant l'occupation unique de mes journées. Il n'y avait ni lois ni règle. Bien que l'administration fût armée de l'arbitraire le plus absolu, je tâchai d'en user avec équité et douceur.

Dans l'arrondissement d'Ancenis, pendant une de ces tristes séances, une rixe s'éleva entre deux conscrits et les gendarmes. Elle n'était nullement motivée par un refus d'obéissance, et ne se rapportait à aucune mesure de service. Un gendarme fut assez grièvement blessé. On se saisit des deux conscrits, et le général commandant à Nantes en rendit compte au ministre de la guerre. Peu de jours après, je reçus une lettre de M. Réal, conseiller d'État, attaché au ministère de la police. Il me transmettait un décret impérial ainsi libellé :

« Les deux rebelles arrêtés les armes à la main dans l'arrondissement d'Ancenis, et envoyés par le préfet de la Loire-Inférieure devant les tribunaux, seront déférés à une commission militaire pour y être jugés suivant toute la rigueur des lois de l'empire. »

M. Réal, en m'adressant cette pièce, y joignait quelques exhortations sur la conduite à tenir et sur la nécessité d'étouffer, par un exemple sévère, tout commencement de trouble.

Ce décret et les commentaires de M. Réal ne présageaient que trop l'exécution des deux malheureux conscrits. Ils ne méritaient véritablement pas

cette rigueur. Je résolus de les sauver. J'écrivis à M. de Rovigo, et pour que ma lettre, des plus pressantes, lui arrivât directement, je l'envoyai à M. Laborie qui, sans être attaché à ses bureaux, lui servait de rédacteur intime. Elle fut remise. M. de Rovigo en entretint l'empereur et le persuada. J'ai conservé le billet de M. Laborie.

Mon cher ami, c'est fait; on ne fusillera pas. C'est bien à vous qu'on le doit.

M. Réal, à qui j'avais demandé de ne pas s'opposer à la bonne volonté du duc de Rovigo, ne fit du reste, nulle objection à cette réponse.

Aucun succès de mon administration ne m'a causé plus de satisfaction. L'opinion publique, à Nantes, me témoigna une sincère reconnaissance. Je ne me refuserai pas le contentement de transcrire ici une lettre que m'adressait alors, de Napoléon-Vendée, mon ami, M. Duvivier. Elle est aussi un témoignage de l'état d'esprit de ces départements.

Il faut que vous ayez fait merveilles dans votre conscription. Les maires de Vendée ne cessent d'exalter votre justice, votre douceur, votre humanité. Ils expriment leurs espérances en accompagnant leurs conscrits; ils prétendent que, prenant l'exemple de votre conduite, on fera tomber les choix sur les moins utiles à leur famille. J'arrive des environs de Beauvoir; je me suis arrêté dans cinq ou six communes. J'ai entendu les mêmes récits. On enviait le sort des voisins de la Loire-Inférieure.

Les paysans de nos environs de Napoléon sont mécontents. Il n'y a pas de doute, ils sont travaillés ; il n'est partout bruit que de conscrits déserteurs, de leur nombre, de leur rassemblement; à chaque instant, nouveaux récits. Le moindre de leurs faits est raconté de village en village. C'est, ce me semble, une conséquence nécessaire de la situation politique.

Le département de la Vendée devait donner douze mille hommes. On ne croit pas qu'on en fasse partir plus de sept mille. J'ignore le nombre de ceux qui ont refusé de se présenter. Beaucoup ont quitté leur détachement pendant la marche. Un plus grand nombre a déserté une fois arrivé au corps.

Une suspension de la levée de trois cent cinquante mille hommes, qui devaient être pris sur le premier ban de la garde nationale et sur les conscrits libérés de 1809, 1810, 1811 et 1812, a été accordée aux départements de l'Ouest. J'attribue cette suspension provisoire aux renseignements qui ont dû venir de tous côtés sur l'esprit de ces départements. Personne ne les connait mieux que vous. Votre correspondance, vos remontrances, auront, je le pense, frappé les ministres. Je doute qu'aucun préfet ait parlé avec plus d'autorité et se soit fait mieux écouter. Je me souviens que lorsqu'on a voulu lever le premier ban de la garde nationale, vous aviez déjà envoyé le contrepoison des rapports qui étaient partis d'ici. On me dit que vous avez été applaudi au théâtre de Nantes. Vous n'êtes point certainement enivré de ce succès. Plus les Nantais vous connaitront, plus ils s'attacheront à vous, et, comme nous, ils vous regretteront lorsque vous les quitterez.

Les populations commençaient, on le voit, à s'émouvoir et leur mécontentement se manifestait davantage à mesure que le gouvernement de l'empereur perdait l'imposante autorité de ses victoires. On se souvenait des guerres de la Vendée. Des rassemblements se formaient et parcouraient la campagne. Ce n'était pourtant pas encore la guerre civile. Les anciens chefs de la Vendée et de la chouannerie, s'ils inspiraient grande méfiance au gouvernement, qui les surveillait de très près, ne se compromettaient en aucune manière. Seule, la coalition de l'Europe devait ramener les Bourbons et les replacer sur le trône. Car, jusqu'à son dernier jour, le gouvernement impérial eut assez de puissance pour déjouer et pour réprimer des bandes de conscrits qui n'avaient même pas le secours de l'Angleterre.

J'étais resté en bons rapports avec M. Louis de La Rochejaquelein. Je ne lui demandais pas ses secrets, mais je le savais trop raisonnable pour risquer une action quelconque sans aucune chance de succès. Il fut toutefois dénoncé comme ayant participé à la sédition militaire où M. de Ségur courut le danger que j'ai raconté.

On ne prit aucune mesure contre lui ; mais on lui ordonna de venir à Paris et de se présenter au ministère de la police où il aurait des explications à fournir. Il ne douta point que quelque acte de rigueur ne suivît cet interrogatoire. Deux ans auparavant, son frère n'avait-il pas été incarcéré

jusqu'à ce qu'il eût accepté un grade dans l'armée!

M. de La Rochejaquelein résidait fort peu en Poitou. Absent de France au temps de l'insurrection, il n'était point en intimité avec les anciens chefs de la guerre civile. Il séjournait habituellement en Médoc, chez sa belle-mère, madame de Donissan. C'est ce que je fis valoir avec insistance, quand, sur sa prière et celle de sa femme, affolée d'inquiétude, j'intervins en sa faveur auprès du ministre.

Celui-ci répondit à mes observations que « du moment où je présumais, en dépit du rapport fait contre lui, que la conduite de M. de La Rochejaquelein avait été exempte de reproches, il pouvait se présenter sans crainte. Si, par des explications franches, il se justifiait et détruisait toutes préventions, justice lui serait rendue. » Il m'invita en même temps à lui transmettre cet avis et à le rassurer sur sa situation.

Vers la fin de décembre, le gouvernement impérial, devant les difficultés de ces derniers recrutements, imagina d'envoyer dans chaque division militaire, un sénateur ou un conseiller d'État qui, muni, d'attributions souveraines agirait avec plus de décision que les préfets. C'était un souvenir des plus mauvais jours de la Convention. De telles mesures ne convenaient plus à la France bien ordonnée, accoutumée au règne des lois et à une administration régulière. Dans un temps de trouble et de bouleversement, on comprend que des com-

missaires revêtus de pouvoirs illimités et arbitraires, représentant un parti vainqueur et des opinions exaltées, puissent mettre les provinces en mouvement, effrayer les citoyens paisibles, rendre toute opposition soumise et muette et imprimer aux hommes de leur nuance une énergie tyrannique et violente ; mais échauffer des populations tranquilles, troubler l'ordre établi, briser le mécanisme administratif ou arrêter l'action des tribunaux, est une conduite insensée et stupide. Les sénateurs envoyés par l'empereur avaient trop d'expérience et de bon sens pour essayer rien de pareil, et, au fond, l'intention de Napoléon n'était certainement pas de recourir à ces moyens extrêmes. Il voulait l'ordre et l'obéissance, mais sans violences révolutionnaires pour les obtenir. L'emploi de son pouvoir absolu était toujours calculé, sauf erreur.

M. de Boissy d'Anglas fut désigné pour la 12e division militaire. A Paris, je le rencontrais souvent dans les salons de madame de Houdetot et de M. Suard. Il jouissait à juste titre de beaucoup de considération. Membre de la Convention il n'avait pas voté la mort du roi et un souvenir glorieux était attaché à son nom depuis la séance du 1er Prairial.

J'appris sa nomination par une lettre que je reçus de lui le 6 janvier 1814 (1).

(1) « Vous avez déjà connaissance, monsieur, du décret

Il ne vint pas directement à Nantes et je dus lui adresser ma réponse à La Rochelle.

Une correspondance s'établit entre nous et il fut

impérial qui m'honore d'une mission importante dans la 12e division militaire dont votre département fait partie. Je me félicite des rapports qui vont s'établir entre nous, à cette occasion. Vous connaissez le profond respect dont j'ai toujours fait profession pour madame de Houdetot, dont vous étiez devenu le petit-fils, et je désire pouvoir vous persuader aussi des sentiments de considération et d'estime que vous m'avez inspirés vous-même. Nos relations pourront être particulières ou officielles, les premières me seront doublement précieuses, mais elles ne seront que pour moi, et quand je croirai pouvoir en user, ce sera sans vous citer à qui que ce soit. Les autres me serviront dans les comptes que j'aurai à rendre aux ministres et je dirai alors de qui je tiens les renseignements que je leur donnerai. Je vous demanderai officiellement, aussitôt que je serai arrivé à La Rochelle, les informations que je suis chargé de prendre; mais je vous demande d'ici, de vouloir bien m'éclairer particulièrement et avec détails sur l'esprit public de votre département, sur les personnes qu'il faut y surveiller, sur ce qu'on peut espérer ou craindre relativement à la tranquillité publique, enfin sur ce que vous croiriez qu'il serait possible d'y faire avec succès pour le maintien de l'ordre public avec les grands pouvoirs dont je suis investi. Si vous m'écrivez et si vous voulez que ce soit pour moi seul, vous mettrez deux enveloppes à vos lettres, et la seconde ne sera jamais ouverte que par moi. Je contracte de plus l'engagement de vous restituer cette correspondance quand ma mission sera terminée. Dans tous les cas c'est à La Rochelle que je vous prie de me répondre. Je ferai d'abord mon principal séjour dans cette ville. Je me propose de par-

bien vite persuadé de la conduite à suivre à l'égard de trois départements qui tenaient à la chouannerie. Il commença par traiter avec ménagements la poursuite de quelques conscrits réfractaires de Bressuire. En me racontant ce premier acte de sa mission, il ajoutait : « Je vous prie, monsieur, de continuer à m'éclairer de vos lumières ».

A la fin de février, il arriva dans la Loire-Inférieure. Il n'avait aucun compte à me rendre, s'il croyait utile de prendre une mesure extraordinaire. Mais nous entretenions de si bonnes relations, il était si heureux de retrouver à Nantes un salon de Paris, qu'il voulait en toutes choses se concerter avec moi. Cependant il avait parfois quelques souvenirs de la Convention et un vieux penchant à servir ardemment un pouvoir fort et dont on a peur. Mais ces velléités ne duraient guère. Il était accompagné de son fils, à cette époque commissaire des guerres; celui-ci, au contraire, dominé par une ardeur aveugle et mauvaise. Trente ans après, devenu mon collègue à la Chambre des pairs, il ne me pardonnait pas encore la tiédeur que je sus inspirer alors à son père.

Je ne considérais pas comme un grand mérite

courir ensuite tout le reste de la division et de finir mon voyage par Nantes. Il me sera agréable, monsieur, de vous y renouveler l'assurance de tous les sentiments dont je fais profession pour vous et dont je vous prie d'agréer l'expression.

Comte DE BOISSY D'ANGLAS.

de me refuser aux rigueurs que notre sénateur était disposé à mettre à exécution. Je savais mieux que lui les intentions secrètes du ministère de la police. Je n'ignorais pas que les ménagements me paraissant nécessaires pour maintenir en paix le département de la Loire-Inférieure seraient approuvés par les bureaux où se conservaient les traditions de Fouché, si expert à prévenir les troubles possibles, dans les provinces de l'Ouest.

Je ne connaissais pas le duc de Rovigo. Dans ma seule entrevue avec lui, lors de mon dernier voyage à Paris, il m'avait toutefois fort bien accueilli. De plus, un de mes intimes amis, M. Anglès, mon ancien compagnon de Silésie, était attaché depuis quelque temps, au ministère, comme directeur de la police des départements de l'Est, et je pouvais compter sur son intervention pour décider le ministre à m'accorder une entière confiance.

M. Laborie, dans des billets de style télégraphique, me mettait au courant de l'effet produit par mes dépêches. En voici quelques-uns :

« L'empereur est tout à fait de votre avis sur la poursuite des conscrits. »

« Combien vous avez raison sur le sénateur! »

« Rovigo est enchanté de vous. »

« Tout ce que vous avez fait paraît excellent. Vous n'avez que trop raison. »

M. Anglès m'écrivait également :

Tout ce que vous faites est excellent. Vos conscrits ne veulent point partir et se tiennent tranquilles. Les nôtres, qu'on poursuit, se transforment en brigands.

Toutefois, je n'étais pas ouvertement autorisé par le ministre et je prenais sur moi la responsabilité de ne pas exécuter les volontés officielles de l'empereur. Le sénateur ne me blâmait point, mais n'osait m'approuver tout haut. Ce fut peut-être pour ce motif qu'il retourna bientôt s'établir à La Rochelle. Notre correspondance ne cessa point cependant ; et, tant que dura sa mission, il continua à m'informer de ses décisions dans les autres départements.

J'eus, vers cette époque, à signaler au ministre de l'intérieur la présence, dans la Loire-Inférieure, de bandes armées qui depuis quelque temps parcouraient tout le pays vendéen. Le 1er mars 1814, une de ces bandes se présenta devant la petite ville de Châteaubriant et demanda l'hospitalité pour une nuit. La ville, autrefois fortifiée, possédait encore une enceinte bâtie et des portes : on aurait pu les tenir fermées. Mais la garde nationale était peu nombreuse et insuffisante pour défendre la place : d'autre part, les vagabonds ne prenaient pas une attitude menaçante et promettaient de rester tranquilles si on ne les traitait pas en ennemis. Le sous-préfet, le maire et le

capitaine de la garde nationale consentirent à les laisser pénétrer. Une fois maîtres de la ville, ces hommes devinrent plus impérieux; ils voulurent qu'on mît en liberté un de leurs camarades emprisonné pour quelque délit, et se portèrent sur la prison. Le geôlier leur ouvrit la porte sans résistance. Puis ils exigèrent de l'argent. Les habitants, saisis de frayeur, se soumirent à leurs exigences et les autorités fermèrent les yeux sur tous ces désordres pour ne point provoquer une bataille dans les rues.

Dès que cette nouvelle me parvint, j'en rendis compte au sénateur et aux ministres de l'intérieur et de la police. Cet événement semblait avoir et avait sans doute beaucoup d'importance. Toutefois il me paraissait inopportun et même inutile de sévir trop durement contre les fonctionnaires de Châteaubriant : je crus devoir solliciter pour eux l'indulgence du gouvernement.

Une correspondance s'établit entre le ministre et moi. On désirait me voir prendre les mesures les plus violentes. On me citait comme exemple le préfet de la Sarthe, dans le département duquel des bandes se montraient et qui s'était mis en marche avec une forte escorte. Il avait fouillé partout, et partout les brigands se seraient dispersés à son approche. M. de Montalivet ignorait-il donc combien, malgré son inépuisable activité, ce fonctionnaire avait été impuissant à détruire des rassemblements qui désolaient encore ce pays.

Je n'en persévérais pas moins dans les mêmes errements, persuadé du danger de tout excès de zèle et convaincu qu'avertir sans menacer était le meilleur moyen d'éviter l'aggravation de ces désordres.

Les nouvelles militaires devenaient de jour en jour plus alarmantes. L'ennemi approchait de Paris. Les prodiges du génie de Napoléon retardaient en vain sa marche. Le dénouement fatal était imminent.

Sur ces entrefaites (1) m'arriva une lettre de notre sénateur : M. de Boissy d'Anglas était toujours à La Rochelle. Il avait reçu du directeur général de la conscription des instructions confidentielles dont il m'envoyait copie. On lui prescrivait de ne plus presser comme auparavant le départ des conscrits, mais de les réunir au chef-lieu d'arrondissement et de préférence au chef-lieu du département toutes les fois que la chose serait possible. Le sénateur ajoutait :

Je ne pense pourtant point qu'il faille renoncer hautement à faire partir les conscrits; c'est à vous de voir s'il faut le faire tacitement. Il ne faut point faire voir qu'on regarde la prise de Paris comme devant changer la marche des affaires : il faut la considérer comme un grand revers et croire à une prompte réparation. Sans doute, il faut redoubler de modération dans une circonstance pareille, mais la modération

(1) 6 avril 1814.

n'est pas la faiblesse et il faut éviter par-dessus tout l'apparence du découragement. Dans cette circonstance, comme dans toute autre, vous êtes, par votre caractère et vos talents, au niveau de votre position et je suis assuré que, quoi qu'il arrive, vous sortirez de la crise où nous sommes avec honneur et sans mériter de reproche. Je tâcherai d'en faire de même et je me féliciterai toujours des rapports que nous avons eus ensemble.

Je ne sais rien de ce qui se passe : je n'ai appris les événements de Paris que par quelques lettres particulières écrites de côté ou d'autre et ce qu'on a pu recueillir sur les routes. Je ne connais d'officiel qu'une lettre du duc de Bassano, écrite de Fontainebleau à M. le préfet de la Vienne, et l'invitant à la faire connaitre à d'autres : vous aurez eu probablement les honneurs de l'original. Personnellement je n'ai rien reçu. Il paraît, d'après les on-dit, que l'ennemi est entré dans Paris paisiblement, toutefois après un combat devant les barrières où les élèves de l'École polytechnique ont péri en assez grand nombre. On assure qu'on ne pille point, que le plus grand ordre règne dans la ville; pourtant on n'en sort pas, puisque nous n'avons aucune nouvelle. On dit que les sénateurs sont dispersés, que le président du Sénat est à Chambord avec l'impératrice, le roi de Rome, l'archichancelier et quelques autres. On assure que la route est coupée entre Tours et Blois; ce qu'il est de certain c'est que mes lettres les plus éloignées sont de Poitiers. Je ne prévois pas les événements; je les attends, bien décidé à aller jusqu'au bout; avec cette résolution on peut se passer de nouvelles puisqu'on n'a besoin que de soi pour

déterminer sa conduite. Cependant, lorsque vous saurez quelque chose, je vous prie de me l'écrire, de m'envoyer même une estafette si la chose en vaut la peine, je ne vous citerai jamais et, quoi que vous me disiez, vous devez être sûr de ma fidélité.

En voyant les choses militairement, il me semble difficile que l'empereur ne soit pas déjà rentré à Paris. Je ne sais s'il y restera; mais cette malheureuse ville me paraît ressembler à un jouet de verre que des enfants se disputent et qu'ils s'arrachent mutuellement jusqu'à ce qu'ils l'aient brisé. Il serait encore temps de faire la paix. Mais qui est-ce qui pourrait l'espérer?

Ce qu'il y a d'étrange, c'est l'abandon où me laissent les ministres, surtout ayant à pousser l'ennemi d'un autre côté; il est vrai qu'ils m'ont accoutumé à me passer d'eux.

J'avais appris comme lui la prise de Paris et l'entrée des armées alliées : depuis ce jour nous étions sans aucune nouvelle, sans savoir ce que devenait la France. Il était évident que l'ennemi interceptait toutes communications.

J'écrivis aux préfets de Tours et de Blois. Ils étaient dans la même ignorance que nous sur les événements. J'écrivis aussi au préfet d'Angers (1), il me répondit, le 9 avril :

Je reçois à l'instant votre petit mot d'hier et je me hâte d'en profiter pour vous dire deux autres mots

(1) M. Hély d'Oissel. C. B.

d'un courrier qui, retenu hier à Tours, a reçu cette nuit de Cambacérès l'autorisation de continuer sa route et d'annoncer que la paix est faite. Voilà donc encore une révolution. Je ne vous donnerai point de détails: car, au moment où vous parviendra cette lettre, vous aurez reçu les journaux et les actes d'un gouvernement provisoire qui vous auront, ainsi que moi, fait tomber de votre haut; car je suppose que vous étiez, de même que moi, depuis huit jours sans nouvelles aucunes de Paris.

Quelques mots de la correspondance des ministres de l'intérieur et de la police faisaient bien présumer qu'un nouveau gouvernement voulait s'élever : mais cependant nous n'avions point de certitude: aujourd'hui même nous n'avons rien d'officiel; car, excepté une signature que vous reconnaîtrez sous le timbre de l'intérieur, tout le reste pourrait être fabriqué à plaisir par une imprimerie à la disposition de l'ennemi.

Cependant, tous les récits des voyageurs s'accordent parfaitement entre eux et avec le dire des nouveaux journaux : on assure que l'empereur a abdiqué, que tous les maréchaux sont venus avec leurs troupes se ranger sous la bannière du nouveau gouvernement; on assure aussi que l'impératrice est partie cette nuit de Blois pour se rendre à Fontainebleau sous la conduite d'un prince russe venu de Paris pour l'accompagner.

Adieu, mon cher collègue, vous le voyez, je vous parle sans réticence aucune : attendons prudemment les événements dont nous ne pouvons arrêter la marche et croyez au sincère attachement que je vous ai voué.

Puis le lendemain :

Angers, 11 avril 1814, 5 heures du matin.

Mon cher collègue,

Je crois devoir, en voisin qui vous est sincèrement attaché et connaît la pureté de vos sentiments, vous dire que vous devez croire à tout ce qui se trouve dans les journaux : Que la révolution qui expulse Napoléon et sa famille pour replacer la dynastie des Bourbons sur le trône est consommée ; que tout, à Paris, absolument tout, se rallie au nouveau gouvernement; que les maréchaux, généraux et soldats y adhèrent tous; qu'à Tours le général divisionnaire, les généraux sous ses ordres, le préfet et tous les fonctionnaires publics ont assisté solennellement au *Te Deum* chanté par l'archevêque dans l'église métropolitaine; que la nouvelle constitution et tous les détails contenus dans les journaux y sont affichés partout.

Ici tous les fonctionnaires publics sont d'accord. J'ai été un peu plus content du colonel Noireau, de sa sagesse et de son bon esprit : il n'a eu d'hésitation que celle que doit nécessairement éprouver un homme d'honneur lié par un serment; mais il a senti qu'il ne pouvait arrêter la marche d'une révolution amenée par la force des circonstances et surtout par la lassitude générale; qu'il y aurait folie de vouloir soutenir un gouvernement qui n'existe plus, qu'on ne peut trouver nulle part, qui ne transmet plus d'ordres, qui n'a ni troupes ni argent : il a donné l'ordre à tous ses gendarmes de prendre la cocarde blanche et la prend lui-même. Le *Domine salvum fac Regem* a été chanté hier et avant-hier dans l'église cathédrale d'Angers. Depuis deux jours les rues sont remplies

de personnes de tout âge portant la cocarde blanche. A Tours le préfet est allé hier à la mairie proclamer la nouvelle constitution. J'avoue que je ne compte pas en faire autant. Il me semble que la constitution étant soumise à l'acceptation et à la sanction du roi, nous devons attendre cette sanction pour la proclamer. Du reste je publie les événements et les actes du gouvernement provisoire.

Le général de Ségur est parti de Tours pour se rendre à Paris faire sa soumission au gouvernement provisoire et offrir au roi les services des quinze cents gardes d'honneur qu'il commande.

Vous êtes peut-être au courant de tout : ceci alors ne signifiera rien ; mais vous y verrez toujours une preuve du sincère attachement de votre collègue.

Je ne veux point vous laisser ignorer mes opinions, parce que, si elles ne doivent en rien influer sur les vôtres, elles peuvent au moins entrer pour quelque chose dans les délibérations que vous ferez, à part vous, avant de prendre une détermination. Mes collègues n'en ont pas agi ainsi avec moi, et je ne sais ce qu'ils font que parce que j'ai pris soin de m'en informer : j'aurais trouvé plus convenable d'en être instruit par eux.

Bientôt après un voyageur d'une maison de commerce m'apporta de Paris des lettres de M. Mounier (1) et de M. Anglès. Je les joins ici pour témoigner de la disposition des esprits à ce moment.

(1) M. Mounier avait quitté en 1813 le cabinet de l'empereur, il était alors intendant des bâtiments de la couronne. C. B.

Mon cher Barante, aussitôt que par l'entrée des armées alliées à Paris la force compressive qui nous retenait a été détruite, l'opinion publique a repris son empire et, en quelques heures, l'édifice du despotisme a été détruit.

Nous allons avoir une constitution libre, avec un Bourbon pour roi : une nouvelle charte et une vieille dynastie, ce sont deux avantages bien rares à rencontrer réunis. L'empereur Napoléon, abandonné de la meilleure partie de ses troupes, erre dans la forêt de Fontainebleau. Ainsi, d'un côté un homme, de l'autre son pays : votre choix ne sera pas plus douteux que le nôtre. Nous vous envoyons quelqu'un pour vous porter nos lettres : envoyez-nous bientôt l'adhésion de Nantes. Quel bonheur de pouvoir s'écrire ce qu'on sent et ce qu'on pense, et de songer à la fin de cette destruction systématique de l'espèce humaine! Concevez-vous qu'on ait fait tuer cinq millions d'hommes et qu'on n'ait pas le cœur de se tuer soi-même?

MOUNIER.

6 avril 1814.

Mon cher Barante, je connais trop vos sentiments pour penser que vous vous refuserez à adhérer aux grands événements qui viennent d'avoir lieu à Paris. Le dévouement à la patrie, le besoin que nous sentons tous de voir un terme aux maux affreux qui pesaient sur elle, m'ont sur-le-champ dicté la marche que je dois suivre. Je me suis conduit dans cette circonstance comme vous l'auriez fait vous-même, sans incertitude; l'honneur qu'on devait attacher à cette entreprise étant en proportion des dangers que l'on pouvait courir dans les premiers moments.

Une si noble cause, qui devait faire cesser une si cruelle appréhension, trouvera, je n'en doute pas, des partisans et vous la seconderez puissamment.

Le Sénat a proclamé la déchéance de Napoléon Bonaparte, pour avoir enfreint, suivant son caprice et au moyen d'un despotisme inconnu dans l'histoire des temps modernes, le pacte social et les constitutions de l'empire. La France, sur le bord de l'abîme, ne demandant que de lui devoir la fin des calamités qu'il avait attirées sur elle, n'a jamais pu arracher de son cœur un mouvement de pitié et de commisération. La guerre devenait interminable sans la magnanimité de l'empereur de Russie et nous devons à ce prince des jours heureux pour nos enfants sous un gouvernement paternel.

Le Sénat, dans sa séance d'hier, a posé les bases d'une constitution et replacé la famille des Bourbons sur un trône que leurs ancêtres ont si souvent illustré. Les intérêts de tous ont été assurés. C'est donc en nous ralliant autour de l'étendard des petits-fils de Henri IV que toutes les larmes seront taries, toutes les douleurs calmées et que nous nous réconcilierons avec tous les peuples de l'Europe, que le gouvernement a si impolitiquement et si injustement outragés et attaqués depuis plusieurs années. Occupez-vous à réunir toutes les opinions en faveur d'un changement que la force des choses a nécessité et que les vœux de la majorité appelaient. Calmez les inquiétudes et fortifiez les âmes craintives.

Je dois vous faire connaître que le maréchal Marmont, duc de Raguse, et le duc de Bellune, ont donné leur adhésion aux actes du Sénat et qu'ils ont passé au service du gouvernement provisoire, le premier

avec son corps d'armée. Les restes de l'armée de Napoléon, soit environ quinze mille hommes, sont à Fontainebleau, entourés d'une armée de cent quatre-vingt mille hommes. Depuis deux jours il ne traite plus que pour sa sûreté personnelle et il a envoyé son abdication pure et simple.

Recevez, mon cher ami, l'assurance de ma bien vive amitié.

ANGLÈS.

Je communiquai ces lettres au général Brouard, commandant à Nantes. Mais, quoique signées par des fonctionnaires, elles n'avaient point un caractère officiel et annonçaient une nouvelle sans prescrire un devoir ; elles ne me parvenaient même point par la poste, dont le service était suspendu. Le général attendait, pour déterminer sa conduite, l'ordre du ministre de la guerre d'un gouvernement reconnu.

J'étais assuré qu'il ne prendrait auparavant aucun parti, d'autant plus qu'en même temps nous arrivaient des instructions du ministère siégeant encore à Blois près de l'impératrice.

Ces pénibles angoisses se prolongèrent quelques jours : les Vendéens ajoutaient encore à ma perplexité ; je craignais qu'ils ne fissent quelque tentative qui rallumât la guerre civile. Dans les villes et dans les campagnes, un certain nombre d'entre eux étaient enrôlés, inscrits, armés, et se tenaient prêts pour le moment où ils seraient appelés. Le général de cette petite armée, qui n'existait encore que sur les pages d'un registre,

était un des plus distingués d'entre les chefs vendéens, le comte de Suzannet. Au temps où j'administrais Bressuire, puis le département de la Vendée, je le rencontrais chez M. de La Rochejaquelein, son cousin germain, et nous étions devenus bons amis. Depuis son retour à Nantes, je le voyais souvent. Aussi, sans être dans la confidence de ce que préparaient les Vendéens, j'étais au courant de leurs dispositions et ne doutais pas de leurs projets.

D'un autre côté, je connaissais l'état de l'esprit public à Nantes. La population de cette ville n'avait aucune affection pour le régime impérial. La ruine de son commerce et les sacrifices que lui imposait la continuation de la guerre, l'avaient entretenue dans un état de constant mécontentement. Mais elle n'aimait pas non plus les Vendéens, dont l'insurrection avait été pour elle une cause de souffrance. La plupart des gentilshommes étaient vus avec malveillance et inquiétude : la ville entière se serait soulevée pour s'opposer à tout mouvement de ce genre.

Survint enfin le courrier de Paris. J'avais depuis longtemps réfléchi à ce que j'aurais à faire en de telles circonstances. J'y avais pensé sous le rapport de mes opinions personnelles mais bien plus encore dans l'intérêt du pays dont l'administration m'était confiée : c'est là surtout qu'était le devoir; une fausse démarche aurait suscité la guerre civile, ce que je voulais avant tout empêcher.

Aussitôt l'arrivée du courrier, une foule nombreuse se rassembla autour du bureau de la poste : il aurait été impossible de m'apporter les dépêches ; elles eussent été arrachées à l'employé chargé de me les remettre. Je me rendis au bureau avec le général commandant le département. Je le savais d'opinions très opposées aux miennes et fort capable de refuser obéissance au gouvernement provisoire qui venait de proclamer les Bourbons. Nous lûmes ensemble les dépêches et les journaux. Je lui fis comprendre qu'il n'y avait d'autre chance que le rappel des Bourbons pour conclure une paix moins funeste à la France. Le général ne répondait point, son chagrin était visible. « Toute la population est là dehors impatiente de savoir les nouvelles ; allons les faire connaître. »

Il s'avança avec moi sur le perron, et je donnai à haute voix lecture de la proclamation du gouvernement provisoire qui fut très bien accueillie de cette foule. Puis je proposai au général de m'accompagner au théâtre pour procéder à la même publication. Au théâtre les nouvelles trouvèrent le même accueil. J'entendis pourtant quelques murmures, mais ils se perdaient au milieu du contentement général. Je sortis du théâtre : il était neuf heures du soir. Toute la ville de Nantes était calme et même très heureuse de voir finir enfin les déplorables anxiétés d'une situation insupportable.

II

Avril 1814-Mars 1815.

Les puissances alliées n'avaient guère prémédité une restauration de la maison de Bourbon sur le trône de France, et n'étaient rien moins que favorables à cette éventualité.

Lors du congrès de Châtillon, au moment où le traité de Chaumont allait être signé, une note de lord Castlereagh fut remise aux autres négociateurs, pour proposer aux alliés de s'engager à n'intervenir en rien dans les questions relatives à l'ordre intérieur de la France. Habilement rédigée, elle laissait entrevoir un désir haineux de livrer la France aux chances qui l'affaibliraient le plus. Lord Castlereagh trouva peu d'objections de la part de la Prusse et de l'Autriche. L'empereur Alexandre, avant de donner une réponse, communiqua cette note à M. Pozzo di Borgo. Le comte Pozzo, dont la volonté active et passionnée poursuivait non seulement la ruine de Napoléon mais

aussi le rétablissement des Bourbons, envisageait en outre avec une réelle douleur patriotique les calamités sans terme où les Anglais voulaient plonger la France, il discuta, dans un mémoire qu'il m'a fait lire, la proposition de lord Castlereagh (1), et décida l'empereur Alexandre à se refuser à tout engagement de ce genre.

Ce ne fut qu'après la rupture de ces conférences de Châtillon que M. de Metternich consentit à recevoir les premiers agents envoyés par Monsieur. J'ai revu longtemps après, à Saint-Pétersbourg, un d'entre eux, M. Wildermeth, et il m'a raconté combien vive était la méfiance des ministres étrangers, combien les alliés semblaient mal disposés pour la maison de Bourbon et la croyaient incapable de régner sur la France nouvelle. Le duc d'Angoulême, lors de son séjour à Nantes, peu de temps après la restauration, m'a parlé avec amertume des procédés de l'Angleterre, de la position où il avait été tenu pendant plusieurs semaines à Saint-Jean-de-Luz sous un faux nom, délaissé dans une mauvaise auberge, sans permission de venir à l'armée ou au quartier général. « Du reste, disait-il, j'aurais mau-

(1) J'ai appris, depuis par madame la princesse de Liéven, que le prince régent lui avait confié sa secrète opposition aux vues de son ministère et son désir de les voir repoussées par l'empereur Alexandre. Il fut convenu que le comte de Munster serait envoyé à Châtillon sous le prétexte des affaires de Hanovre, et madame de Liéven lui remit une lettre pour le comte Pozzo.

vaise grâce à me plaindre ; on était froid, mais poli pour moi, au lieu que mon père a eu à endurer toutes les grossièretés des Autrichiens. »

M. de La Rochejaquelein eut une peine extraordinaire à persuader à lord Wellington d'entrer à Bordeaux. Cette expédition était militairement une haute imprudence, mais il répugnait surtout au général anglais de compromettre tant de gens dans cette ville et de les exposer aux vengeances du gouvernement avec lequel il savait que les alliés pouvaient traiter. M. de La Rochejaquelein m'a dit maintes fois que si son entretien avec lord Wellington n'avait pas été tenu en anglais, s'il n'avait pu, lui qui servit longtemps dans l'armée anglaise, s'expliquer de manière à faire comprendre toute sa pensée et motiver sa conviction avec assez de clarté et de chaleur pour la faire partager, le duc de Wellington se serait refusé à ce projet.

Quant à l'empereur Alexandre, c'était encore plus contre son penchant et son pronostic que la maison de Bourbon remontait sur le trône de France. Il avait souvent entendu parler des Bourbons sans nulle considération pendant qu'ils étaient réfugiés dans ses États ; de plus, une telle intimité avait régné entre lui et l'empereur Napoléon ; il s'était trouvé tellement séduit et subjugué aux conférences de Tilsitt et d'Erfurt, qu'il devait rester un peu froid et embarrassé sur le chapitre de la légitimité des Bourbons.

Ce ne furent pas les cocardes blanches, les en-

thousiasmes de femme et de salon qui le déterminèrent. Tout cela avait quelque chose de futile, d'imprévoyant, et les hommes un peu sages y voyaient plutôt des objections que des motifs. Mais chaque circonstance vint indiquer et amener ce qui était indispensable, ce que l'empereur Napoléon avait cent fois prédit. Lui tombé, il ne restait de force et d'ensemble qu'à l'opinion bourbonienne. D'autres orages, d'autres dangers pouvaient ensuite l'assaillir; mais, au premier instant, il est hors de doute que la France de la Révolution n'avait pas un point de résistance.

M. de Talleyrand, M. Pozzo di Borgo, la défection du maréchal Marmont, la conférence du 3 avril en décidèrent. Le général Dessolles eut dans cette réunion un rôle plus important qu'on ne le raconte. Il examina longtemps et fort bien les diverses hypothèses et constata qu'il n'y avait rien de raisonnable à faire que de rappeler les Bourbons. C'était son opinion sincère. Il ne s'est point fait leur courtisan. Il les a peu aimés et leur a beaucoup déplu. Cependant, je lui ai toujours entendu dire : « J'avais raison. Ce serait à recommencer que je dirais les mêmes choses. » Il ne tenait en rien à l'ancien régime; c'était un homme de l'armée. Il parlait dans l'intérêt de la France nouvelle et contribua plus que personne à convaincre l'empereur Alexandre.

L'adhésion des régicides du Sénat fit surtout grand effet sur les souverains alliés. M. de Talley-

rand s'est quelquefois applaudi d'avoir su les amener à cette signature, selon lui, une des conditions décisives de la restauration.

A Paris, l'empereur Alexandre aima à se montrer en public; il témoigna d'un grand désir de plaire à la France, et tout ce qui avait quelque importance put avoir des rapports avec lui. Son influence s'exerça dans le sens libéral. Il voulut même faire accepter par le roi la constitution que le Sénat avait brochée à la hâte. D'un autre côté, le roi, comme son entourage, n'ayant pas le sentiment de la position, ne soupçonnant pas une difficulté, ne se gêna nullement pour laisser apercevoir combien cette conduite lui déplaisait. L'appui de l'Angleterre était maintenant bien plus constant, bien plus entier. On se trouvait également en meilleure harmonie avec les principes de gouvernement et les habitudes aristocratiques de l'Autriche. De sorte que la Russie paraissait la puissance disgraciée. Il y avait aussi dans cette façon de juger l'empereur Alexandre quelque chose qui ressemblait à de grands airs vis-à-vis d'un souverain nouveau d'une puissance récente. Louis XVIII, ainsi que la maison de France et en vrai fils de Louis XIV, se regardait comme de race supérieure à toutes les familles régnantes. Il manifestait une sorte de prétention et de hauteur aristocratique à l'égard des autres souverains. L'empereur Alexandre n'était pour lui qu'un cadet de la maison de Holstein. Il se montra froid envers le tsar et affecta de

le tenir à distance. L'empereur désirait marier sa sœur, la grande-duchesse Anne, au duc de Berry; on feignit de ne pas comprendre ses ouvertures à ce sujet. Le roi ne lui conféra même pas l'ordre du Saint-Esprit, qu'il avait quelque envie d'avoir. M. de Talleyrand, soit pour faire sa cour, soit qu'il méditât déjà en projet l'alliance avec l'Angleterre contre la Russie, se garda d'imprimer par ses conseils une autre direction. Aussi l'empereur Alexandre quitta-t-il Paris fort mécontent. Et cependant s'unir avec la Russie, s'appuyer sur elle pour obtenir de moins dures conditions était tout indiqué et autrement conforme aux inclinations nationales, que le gouvernement blessait encore en agissant ainsi.

Je n'ai point à faire le récit, dans ces quelques notes plus ou moins mal cousues ensemble, des combinaisons diverses d'où résultèrent successivement le gouvernement provisoire, le projet de constitution élaboré par le Sénat, la déclaration de Saint-Ouen et enfin la rédaction de la charte.

M. de Talleyrand, dont on connaît le rôle prépondérant lors de ces événements, avait conçu la restauration d'une façon libérale et constitutionnelle. Les opinions de 1789 reprirent un instant possession de l'ancien constituant. Il était trop perspicace pour supposer les Bourbons en état de détenir le pouvoir absolu. Mais M. de Talleyrand, dont la conception presque toujours si bien avisée, lui permettait de juger d'une façon si ferme

l'ensemble des circonstances et la direction qu'elles prendraient, était en même temps d'une négligence incroyable sur tous les moyens de détail et d'exécution et traitait avec inattention et dédain les circonstances les plus graves, les plus urgentes. Il semblait qu'il suffisait de marquer le but pour que les choses marchassent toutes seules. Le soin, la vigilance, l'exactitude lui paraissaient des minuties vulgaires. Assurément, il était difficile, impossible peut-être, de faire un 1688 légitime, comme me l'écrivait alors M. Mounier, un des principaux membres de la coterie bourbonienne constitutionnelle. Mais M. de Talleyrand ne s'y donna aucune peine.

On ne prit nulle précaution pour empêcher une poignée de royalistes de chercher, par leurs cris et leurs cavalcades sur le boulevard, à se faire passer pour les initiateurs de la restauration. On permit aux femmes d'agiter leurs mouchoirs aux fenêtres et de célébrer l'entrée des alliés à Paris. M. de Talleyrand désirait la cocarde tricolore, et dès le premier jour ses deux frères étaient chez lui avec leur croix de Saint-Louis et la cocarde blanche. De moment en moment, il se laissait déborder et tout allait au delà de sa volonté. Il ne mit aucun soin à ce projet de constitution du Sénat. Rédigé avec quelque précaution, quelque gravité, sans l'ignoble clause par laquelle les sénateurs se partagaient les dotations, il pouvait être appuyé par une volonté marquée de l'opinion publique,

et malgré le mépris où était le Sénat, on aurait pu accepter de lui les garanties qu'il stipulait pour le pays. L'empereur Alexandre aurait d'autant plus insisté en sa faveur qu'il se serait senti soutenu par l'agrément de la nation.

Dès que M. de Talleyrand vit comment marchaient les choses, il changea aussitôt de visée et ne se mêla plus, en rien ni pour rien, de la politique intérieure. Sans se déclarer contre les opinions libérales, il n'en eut aucun souci et se livra à ses penchants aristocratiques, ne songeant qu'à redevenir un très grand seigneur fort puissant et fort riche. Il chercha à être bien venu du roi et des princes, à faire sa paix avec la grande noblesse de cour. Il lui tarda promptement de transporter au congrès de Vienne les affaires de l'Europe, espérant, ce qui arriva, y obtenir une grande importance, et revenir posé de façon à gouverner la France, qu'en attendant il abandonnait à toutes les chances et à toutes les difficultés d'une restauration.

Longtemps après, lorsque la restauration devenait de jour en jour plus irréconciliable avec toutes les nuances de l'opinion libérale, M. de Talleyrand me parlait de ce que, dans sa pensée première, aurait dû être le gouvernement qu'il avait contribué à installer : « Je répète, disait-il, le mot de madame de Créqui : « Ce n'est pas ce fils-là que » j'avais dans la tête. »

Si Louis XVIII n'avait pas voulu de la constitu-

tion présentée par le Sénat ; s'il souhaitait régner selon un principe immuable de légitimité, et non pas en vertu d'un contrat passé avec la nation, il reconnaissait toutefois la nécessité d'affirmer le nouveau droit public et d'en assurer le fonctionnement par les formes constitutives de son gouvernement, la déclaration de Saint-Ouen, en comportait l'engagement.

Les mots : *De notre règne le dix-neuvième*, par lesquels on datait cette déclaration, firent une fâcheuse impression sur les esprits. Puisque Louis XVIII régnait depuis dix-neuf ans, tout ce qui s'était fait en France était donc illégitime et pouvait être argué de nullité. La cour et le parti contre-révolutionnaire tenaient beaucoup à ces satisfactions puériles et appelaient cela des principes. Constater par des paroles qu'on est vainqueur, blesser et irriter son ennemi, telle est la politique vaine et dangereuse des gens passionnés. Dater de « la dix-neuvième année de notre règne » était une grande joie. J'ai ouï raconter à M. de La Maisonfort qu'après une longue conversation où le roi assista, tout d'abord, la déclaration de Saint-Ouen fut enfin convenue et signée. Il y avait eu controverse sur « la dix-neuvième année » de règne, mais pas de décision. M. de Talleyrand et M. de Blacas, restés les derniers assez avant dans la nuit, finirent par s'aller coucher sans résoudre ce point, n'y songeant peut-être plus, tant il y avait de choses à régler pour le lendemain. La déclaration de-

meura entre les mains de M. de Vitrolles, chargé de l'envoyer au *Moniteur* et à l'Imprimerie royale. M. de Vitrolles prit sur lui de mettre « la dix-neuvième année » et créa ainsi, avec une légèreté regrettable, un des principaux griefs imputés par l'opinion à la restauration.

Ce ne fut que peu à peu, à force d'en parler ou d'y réfléchir plus à loisir, qu'on se forma sur la charte une idée systématique, qu'on lui assigna un esprit fondamental, une pensée mère que M. Royer-Collard, surtout, finit par élever à une dignité de théorie, et dont plus tard on se servit avec avantage contre les ultras. Mais, au premier moment, on ne savait pas bien ce qu'on faisait en rédigeant la charte. Personne n'avait foi en l'œuvre dont on s'occupait. C'était pour tous comme une formalité exigée par les circonstances et destinée à ne pas durer davantage. Les libéraux voyaient avec quelle répugnance, et conséquemment avec combien peu de bonne foi on se soumettait à cette nécessité révolutionnaire. Aussi les garanties constitutionnelles étaient-elles réclamées par eux comme des places de sûreté contre un pouvoir ennemi, et non point comme moyens d'établir un gouvernement libre et pondéré.

L'abbé de Montesquiou, qui dirigeait tout ce travail, n'avait pas au fond de principes politiques bien arrêtés. En cherchant à résumer ses causeries spirituelles et animées, on pouvait croire qu'il en

était au même point que les hommes d'affaires un peu éclairés du XVIIIe siècle. Ennemi d'un despotisme malhabile, dégoûté des intrigues de cour, aimant la justice et le bon ordre, il admettait l'intervention du peuple dans l'administration, mais non pas dans le gouvernement. Répartir l'impôt, peut-être même le voter, en donnant un avis sur les dépenses, régler les travaux publics, tout cela à titre de conseil et non de pouvoir, telle était en gros, dans son idée, l'attribution dévolue aux représentants du pays. Son amour de la liberté n'allait pas au delà des états du Languedoc ou des assemblées provinciales : la restauration, c'était pour lui l'ancien régime rendu raisonnable. Plus grand seigneur que courtisan, il avait les superstitions monarchiques. Personne n'eût plus franchement dit au roi ce qu'il sentait comme vrai, bien loin en cela de la servilité d'antichambre où était tombée la noblesse. Mais une fois ce devoir accompli, la volonté du roi lui devenait sacrée. Se mettre dans une opposition quelconque lui paraissait un renversement de la morale. Il avait la Révolution, toute la Révolution, en déplaisance et en dégoût et ne tarissait pas de verve contre les absurdités et les indignités du parti libéral. Là-dessus, il était sans réserve, sans exceptions, sans mesure. Son dédain pour la cour et les sottises de l'émigration était aussi fort vif. Mais on s'apercevait toujours qu'il s'agissait des sottises de ses amis et que son humeur était excitée parce

que sa propre cause avait été mal défendue et abîmée. Au premier aspect on pouvait ne pas le soupçonner fort ennemi de l'égalité. Ses manières étaient simples, son commerce n'avait rien d'exclusif. Il n'y fallait pas regarder beaucoup pour lui reconnaître une grande hauteur d'aristocratie, un sentiment complet et invariable de la différence des races. L'orgueil était si grand que la vanité n'était jamais inquiète. En outre, l'abbé de Montesquiou, homme cependant de bon jugement ou pour mieux dire d'impressions justes, ayant passé presque toute la Révolution en France, en province, à Paris, mêlé à toutes sortes de gens, voyageant par la diligence, vivant simple et pauvre, ignorait complètement les sentiments du pays, les habitudes qui s'y étaient enracinées. Tout cela avait défilé devant ses yeux sans qu'il sût l'observer, tant il se complaisait à ses propres pensées. Tout lui était nouveau dans cette discussion de la charte. Les méfiances, les exigences, les doctrines du parti libéral le confondaient et lui ouvraient les yeux sur les difficultés et les périls qu'allait rencontrer la monarchie. D'instant en instant il voyait combien la France lui était inconnue. Moins que tout autre il concevait la possibilité d'établir un mécanisme constitutionnel; mais proposer autre chose lui semblait trop dangereux. Il tentait seulement, plus par humeur que par calcul, d'entraver encore l'exécution d'un système qu'il jugeait impraticable et antifrançais; il mettait des bâtons

dans les roues pour empêcher le char de marcher. L'initiative, les quarante ans des députés, un article 26 sur le droit d'amendement auquel on n'a jamais pu se conformer; la division des Chambres en bureaux, précaution capitale, selon lui, et qui n'a pas même été aperçue, telles furent les traces de sa coopération à la charte.

De toute la charte rien ne déplut autant au parti aristocratique et contre-révolutionnaire que l'institution de la Chambre des pairs. Elle paraissait un coup mortel porté à la noblesse française. Dorénavant elle ne serait plus une classe ni une nation dans la nation. L'esprit d'égalité entre eux régnait parmi les gentilshommes plus encore qu'ailleurs, et une Chambre des pairs attentait surtout à leur égalité. M. le chevalier d'Andigné, ancien chef de chouans, habitué du pavillon de Marsan, grand ami de M. de Bruges, eut dans ce temps-là une mission à Nantes et nous nous mîmes en conversation intime. Il me raconta ce qu'on avait voulu, ce qu'on voulait encore, ce qu'on espérait dans son parti, c'était une Chambre des pairs élective, représentant l'ordre de la noblesse, où l'on consentait à recevoir la noblesse impériale. Les meneurs et les habiles de cette faction n'abandonnèrent jamais cette idée. Lorsqu'en 1827, M. de Villèle fit une promotion de soixante-seize pairs, il l'avait désirée plus nombreuse et se cachait peu du dessein de rendre la Chambre haute si peuplée

qu'il faudrait qu'une élection ou une délégation royale y choisît, pour chaque session, les membres appelés à siéger.

MM. Dambray, Beugnot et Ferrand furent les collaborateurs de l'abbé de Montesquiou dans cette élaboration de la charte, puis dans les conseils du gouvernement.

Avant la restauration, à peine connaissais-je le nom de M. Dambray. J'avais quelquefois entendu mon père ou ses contemporains parler comme d'un souvenir de jeunesse, du début brillant de M. Dambray, et des espérances que la magistrature mettait en lui. Mais je ne savais guère s'il était mort ou vivant, émigré ou resté en France, riche ou pauvre. En un mot, c'était pour ma génération l'homme le plus étranger au temps présent.

Cependant, avant la chute du gouvernement impérial, j'étais intimement lié avec M. Donatien de Sesmaisons, gendre de M. Dambray. Il le considérait comme un homme des plus éminents par ses vertus et ses talents. Ce jugement-là ne me prouvait pas grand'chose et je n'ignorais pas qu'on devait y voir le bon cœur de M. de Sesmaisons, plutôt qu'un libre examen.

Quand le roi revint, il n'y avait pour lui et pour tout l'ancien régime, qui se croyait ressuscité, pas d'autre chancelier que M. Dambray. Il faisait pour ainsi dire partie nécessaire de la restauration. Cet indispensable chancelier était un homme

qui vivait depuis vingt ans dans ses terres en Normandie, honorable de tous points sans doute, respecté dans sa province, charitable, juste, de commerce facile et doux, mais étranger à tout; ne venant presque jamais à Paris, sans une relation avec un homme nouveau, ne connaissant pas les lois nouvelles, ne lisant pas un livre parmi ceux qui paraissaient, et pas beaucoup parmi les autres, ni même un journal, disait-on; passant son temps avec des voisins de campagne, et les soirées à jouer au piquet avec son curé et sa tante. Il y avait là de quoi rouiller le plus grand esprit du monde, à supposer qu'il pût s'accommoder d'un tel régime. Or M. Dambray était incapable de comprendre toute idée opposée à ses habitudes et à son instinct. Les doctrines constitutionnelles étaient pour lui l'inconnu et l'absurde qu'il laissait se professer avec bonhomie sauf à s'en moquer devant le roi et dans sa famille avec la lourde gaucherie d'un homme de robe. Il faut ajouter à cela que M. Dambray n'avait nulle dignité extérieure : laid, d'une laideur vulgaire et inexpressive, de manières bourgeoises à la façon de la petite magistrature de l'ancien régime, nulle conversation, ne sachant jamais de quoi on parlait, tant il avait vécu loin de tout. On juge de quel secours il dut être au gouvernement naissant de Louis XVIII, pour entendre quelque peu aux choses et aux personnes. Il donna presque toute sa confiance à M. de Semonville, avec qui il

avait été autrefois en relation et celui-ci disposa plus ou moins de lui pour tout ce qui eut rapport à la charte et à la constitution de la Chambre des pairs. Quant à la conduite des Chambres, sans grandes difficultés en cette première année de la restauration, elle incomba surtout au ministre dirigeant l'abbé de Montesquiou. Mais M. Dambray lui était de peu de secours, et je me souviens qu'un jour, ayant cherché à faire quelque plaisanterie sur les embarras qu'avait eus alors M. de Montesquiou, celui-ci lui repartit avec son emportement d'abbé : « Je me suis tiré de tout excepté de votre loi sur la cour de cassation que j'ai eu à défendre sans qu'elle soit comprise ni de vous ni de moi. »

Comme chef du département de la justice, M. Dambray fut homme bon et sage, sans aucune ardeur de charge. Pendant que ses amis de la contre-révolution voulaient tout culbuter il avait une répugnance instinctive et invincible à destituer, et je n'ai jamais connu d'homme moins malveillant, craignant plus de causer de la peine et du mal. Il était ministre depuis neuf mois qu'il n'avait pas encore conféré l'institution royale à un seul juge, parce qu'il voyait bien qu'il serait obligé de la refuser à beaucoup de ceux qui étaient en place. La librairie fut mise dans ses attributions; il ne s'en mêla point et laissa M. Royer-Collard, directeur général, s'y gouverner comme il l'entendait. Mais, en y regardant bien, on reconnaissait en

lui un esprit de justice que les opinions politiques ne faussaient presque jamais, une tradition de la magistrature française qui, à travers ce qu'il avait de trivial, lui donnait pourtant un fonds de gravité, une connaissance des situations sociales, un tact des convenances personnelles, enfin un ensemble de qualités de l'ancien régime qu'on n'eût pas rencontré dans un homme nouveau. Louis XVIII l'aimait sans doute à cause de tout cela. M. Dambray était sinon dévot, du moins d'habitudes pieuses, aussi sa conversation, toujours réservée, n'avait rien de licencieux. Mais, en revanche, quand il était en gaieté, il se plaisait aux sales histoires, aux farces de carnaval et d'apothicaire, grand moyen de succès auprès du roi, que réjouissaient singulièrement ces dégoûtantes gaudrioles.

M. Beugnot était un homme de beaucoup d'esprit, de capacité et d'instruction. Sa conversation agréable, animée, avait du mouvement et du trait, et il charmait surtout par là. Son esprit manquait pourtant d'un peu d'élégance et de distinction. Sa plaisanterie n'était pas toujours de bon goût. Il ne recherchait point la discussion et savait surtout se mettre en harmonie avec ses interlocuteurs ; il entrait dans leur sens, développait leurs idées, les exprimait heureusement. Il acceptait avec empressement leurs opinions, sans trop d'obséquiosité, et quelquefois avec une teinte de persiflage, lorsqu'il avait affaire aux gens mé-

diocres. D'ailleurs, cette flexibilité ne lui coûtait aucun effort.

Je n'ai jamais vu un homme de cette portée aussi dénué d'opinions arrêtées, aussi flottant dans ses convictions. Chez lui le caractère n'était pas au niveau de l'esprit. Sans jamais sortir de la sphère des honnêtes gens, il manquait de courage politique et avait même assez de cynisme dans ses variations. Il n'atteignit point, sous le régime impérial, la position à laquelle on l'aurait supposé destiné. Pendant six ans il fut laissé à la préfecture de Rouen, sans devenir conseiller d'État. Quelques-uns des hommes importants qui entouraient l'empereur craignaient que M. Beugnot n'obtînt trop de succès et de faveurs, et s'employaient à l'écarter. Son début au conseil, que j'ai raconté plus haut, les rassura bientôt. Un an après, Napoléon le donna pour principal conseiller à son frère Jérôme, roi de Westphalie. M. Beugnot ne put demeurer longtemps au milieu de tant de désordres et de sottises. L'empereur lui remit alors l'administration du grand-duché de Berg, qu'il conserva jusque vers la fin de l'empire, s'ennuyant beaucoup, et se regardant comme en disgrâce et en exil.

Lorsqu'après la bataille de Leipzig les armées et les administrations françaises évacuèrent l'Allemagne, M. Beugnot fut chargé de la préfecture de Lille, ce qui prouvait un retour de confiance du maître. Un préfet, placé sur la frontière, lorsque

les armées étrangères envahissaient la France, était en triste position, mais le fort de la guerre n'eut pas la Flandre pour théâtre. M. Beugnot était encore à Lille lorsque les alliés entrèrent à Paris. Le gouvernement provisoire se composait de ses amis. Il agréait beaucoup à M. de Talleyrand ; M. de Jaucourt, le duc de Dalberg, M. Louis, étaient en grande liaison avec lui. On confia, par intérim, à M. Beugnot le portefeuille de l'intérieur, avant même qu'il pût arriver à Paris, et il se trouva un des hommes importants du moment. Le jour où Monsieur fit son entrée, tout s'était très bien passé. Le prince avait été accueilli avec un enthousiasme populaire. Il s'était montré heureux, bienveillant, aimable. M. de Talleyrand s'en félicitait le soir. « Il faudrait pourtant, ajoutait-il, qu'il eût dit un mot un peu remarquable, un de ces mots qui restent. Une journée comme celle-là n'est pas bonne s'il n'y a pas un mot. » — M. Beugnot répondit : « Eh bien, Monsieur a dit : « — Rien » n'est changé, il n'y a qu'un Français de » plus ! »

Le mot sembla charmant et fut adopté. Son inscription latine, pour la statue de Henri IV, eut également beaucoup de succès auprès du roi Louis XVIII qui avait goût et prétentions classiques.

M. Beugnot, sans posséder une aussi belle mémoire, savait dans l'occasion citer Horace fort

à propos. Il faisait des circulaires d'un style un peu trop académique pour un ministre, mais sa rhétorique royaliste plaisait au roi. Lorsque l'abbé de Montesquiou prit le ministère de l'intérieur, M. Beugnot devint directeur général de la police. Commissaire avec M. l'abbé de Montesquiou et M. Ferrand auprès de la commission chargée de préparer la charte, M. Beugnot en fut le rédacteur, sans prendre pourtant un vif intérêt à l'esprit plus ou moins libéral de ses dispositions. On le trouvait toujours prêt à faire et surtout à écrire tout ce qui, dans ce moment de précipitation, demandait un peu d'éclat et d'effet, mais sa rédaction, excellente, méthodique et lucide, lorsqu'il traitait d'affaires, n'était pas toujours heureuse lorsqu'elle prétendait à l'esprit ou à l'éloquence. Son style, comme son caractère, manquait de gravité. Tout employé qu'il était à de grandes choses, dans des circonstances si importantes, M. Beugnot n'acquérait pas une considération proportionnée à son rôle. Une certaine circulaire sur ce que serait la police sous le gouvernement royal lui valut nombre de railleries. Une ordonnance au sujet de l'observation du dimanche, où il instituait des délits et des peines, fut regardée comme une usurpation sur le domaine de la loi, et un témoignage de trop d'empressement pour une opinion qui devenait dominante.

Nommé ministre de la marine quelques mois

après, il occupa ce poste jusqu'au 20 Mars (1)

M. Ferrand était, avant la restauration, une sorte d'oracle pour quelques coteries royalistes. Il se tenait enfermé dans ce milieu. Hors de là, on ne le connaissait que par les souvenirs de son opposition parlementaire avant la Révolution, changée depuis

(1) J'aurais dû rappeler que M. Beugnot, à l'Assemblée législative, avait courageusement défendu la cause de la monarchie constitutionnelle contre les violences du parti révolutionnaire. Les efforts de cette honorable minorité ont eu si peu de succès, la catastrophe qu'ils n'ont pu prévenir a eu de si grandes et terribles conséquences que le souvenir de leur époque est resté froid et pâle. Les hommes modérés de l'Assemblée législative ont tous gardé une physionomie analogue au rôle qu'ils eurent alors. MM. Dumas, Beugnot, Becquey, de Jaucourt, de Pastoret, ne ressemblaient nullement à des constituants ou à des conventionnels. Les constituants conservèrent en général une assez grande fermeté de principes, leurs opinions changèrent peu, elles semblaient appartenir à une conviction sincère et imposaient une sorte de dignité de conduite. Les conventionnels, dont firent partie la plupart des révolutionnaires de la Législative, avaient presque tous contracté dans les scènes violentes de leur vie politique une habitude d'exagération, un langage phraséologique, une irritabilité sur tout ce qui se rapportait aux intérêts révolutionnaires, une répugnance pour les opinions modérées et moyennes; de sorte qu'ils étaient, ou servilement soumis à un pouvoir fort, ou opposants déraisonnables. Les modérés de la Législative, lorsqu'ils ont reparu sur la scène politique, se sont presque tous montrés honorables, fidèles à leur amour de l'ordre et de la justice, amis d'une sage liberté, mais moins absolus et plus flexibles que les constituants.

en passion antirévolutionnaire. On avait beaucoup parlé de son livre : *Esprit de l'histoire*. Cet ouvrage jouissait d'une réputation, bien qu'en général les hommes sérieux n'y eussent vu qu'un gros pamphlet en quatre volumes, ne dénotant aucune étude historique, où toutes les analogies d'époque à époque, de situation à situation étaient forcées et ressemblaient plus à de frivoles allusions qu'à des jugements réfléchis. Quoi qu'il en soit, il parut destiné à être un des docteurs de la restauration. Il ne fut bon à rien et son exagération causa au contraire, beaucoup de mal tant elle semait d'irritation et de méfiance. La phrase sur la *ligne droite* est demeurée longtemps célèbre (1). M. Ferrand n'était au courant ni de la nouvelle législation, ni de ses principes, ni de l'état de l'opinion, ni de la

(1) « Il est aujourd'hui bien reconnu qu'en s'éloignant de leur patrie, tant de bons et fidèles Français n'avaient jamais eu l'intention de s'en séparer; que, passagèrement jetés sur des rives étrangères, ils pleuraient sur les calamités de la patrie qu'ils se flattaient toujours de revoir ; il est bien reconnu que les regnicoles, comme les émigrés, appelaient de tous leurs vœux un heureux changement, lors même qu'ils n'avaient pas encore à espérer. A force de malheur et d'agitation tous se retrouvaient donc au même point : tous y étaient arrivés, les uns en suivant *une ligne droite* sans jamais en dévier, les autres après avoir parcouru plus ou moins les phases révolutionnaires. Tous étaient donc déjà réunis d'intention. » (*Séance du 13 septembre* 1814, *discours du comte Ferrand, ministre d'État, en déposant le projet de loi sur les biens des émigrés non vendus.*) C. B.

société moderne. Je ne sais ce qu'il avait pu être autrefois, quand on excitait un empressement de salon avec quelque verve de conversation et des connaissances superficielles ; mais en 1814 il était médiocre et ridicule au plus haut degré. Le pauvre homme, privé de l'usage de ses jambes par suite d'une paralysie, avait pourtant la manie de se faire porter partout. On le voyait arriver secouant convulsivement ses membres desséchés, toujours prêt à se mettre en colère, n'endurant pas une contradiction, fort animé de l'orgueil que lui inspiraient les flatteries du petit cercle qui l'admirait. Très ambitieux il voulait un ministère et aurait été, je crois, placé à la marine, sans le scandale de sa malencontreuse ligne droite. Il resta donc aux postes, où les mauvais plaisants le trouvaient trop peu ingambe pour cette place. « Un cul-de-jatte directeur général des postes, voilà, disait-on, un symbole de la restauration. »

Tout autre était M. Louis, le ministre le plus éminent du cabinet, celui dont les services furent les plus considérables. On ne lui a pas rendu toujours suffisante justice. Sans doute, il n'avait pas les qualités d'un homme politique : aucun talent de parole ; incapable de dire deux phrases à la tribune ; confus et pénible dans la conversation, sans nuances dans l'esprit, sans ménagements pour les personnes ; tout d'une pièce ; mais fidèle à ses opinions et à ses amis, ce qui constitue bien une force et une des meilleures. Quant à sa capacité finan-

cière, elle était de premier ordre. A en bien juger, il est le seul grand ministre des finances que nous ayons possédé depuis 1814. D'autres eurent de l'ordre, de l'intelligence, du soin, dirigèrent avec mérite et avec succès la machine créée par lui ; il en demeure le premier auteur. Succédant à l'administration impériale, il a, dès le début, fondé le crédit public, professé la foi tenue aux engagements comme la principale et la plus étendue de toutes les ressources. Son talent particulier, son coup d'œil, se rapportaient surtout aux mouvements d'argent. En avoir toujours suffisamment au moment et au lieu où il était nécessaire, c'est ce qu'il entendait avec certitude. Les relations qu'il a su établir entre le Trésor et les receveurs généraux, ont été le moyen le plus efficace d'éviter tout embarras dans le service courant. Instruit et habile en économie politique, connaissant à merveille ce qui peut nuire ou servir à la richesse publique, ce qui doit imprimer telle ou telle direction utile aux capitaux, M. Louis professait en outre une conviction entière en ses idées, un courage sans incertitude dans leur exécution, une volonté qui entraînait la persuasion et l'obéissance de tous ceux qui avaient affaire à lui. Nul n'a jamais obtenu l'assentiment, je dirais presque l'admiration de ses subordonnés, autant que M. Louis, et les subordonnés du ministère des finances, les hommes de seconde ligne dans cette administration, ont été constamment, surtout depuis lui, remarquables par leur

capacité et leur mérite. Il n'avait rien de minutieux dans ses rapports avec eux. Sa confiance, une fois accordée, était entière et il ne regardait plus aux détails.

Dans un cabinet, il avait l'inconvénient d'être toujours excessivement déplaisant et odieux à toutes les fractions de l'opinion contraire. Il se montrait dur et brutal quant aux objections qu'il ne discutait ni même écoutait ; inaccessible aux sollicitations de tous ses adversaires ministériels; ne voyant rien que sous le rapport financier, et impitoyable à tout autre genre de considérations. Le bien et le mal ne lui apparaissaient que dans leurs relations avec l'utile. Un jour il me disait, presque sans plaisanter : « Les joueurs et les voleurs, deux industries improductives. »

Jamais ministre des finances ne s'est trouvé dans des circonstances aussi difficiles, au commencement de la restauration, à l'entrée des alliés, après les Cent-Jours, après la révolution de Juillet, et, à aucune de ces époques, le service n'a manqué. En 1831, M. Laffitte avait mis les choses au point que, de son propre aveu, il ne savait comment il payerait le semestre échéant au 22 mars. M. Perier, en formant son ministère, posa pour première condition que M. Louis aurait le portefeuille des finances. Il était alors l'objet de l'aversion des libéraux, comme jadis des royalistes sous la restauration, parce qu'il ne voulait pas livrer à leur curée les emplois financiers. Le cabinet de

M. Perier fut formé le 13 mars et on paya les rentes.

Il n'y avait pas une semaine que le nouveau gouvernement était installé à Nantes qu'un esprit de mécontentement, d'inquiétude et de défiance réciproque s'emparait déjà de la population. Les raisons qui dictaient ma conduite quelques jours auparavant, me retenaient donc à Nantes plus impérieusement encore, malgré mon impatience d'accourir à Paris.

MM. de Talleyrand, de Pradt, Anglès, tout le petit groupe constitutionnel qui dominait au premier moment dans le gouvernement provisoire, me mandait qu'il était à désirer pour moi que je fusse présent. Peut-être avaient-ils l'intention de me confier un poste plus important, semblable à celui que j'occupai l'année d'après, au début de la seconde restauration. Je ne pus me rendre à leur obligeant appel. Je restai dans la Loire-Inférieure, mis seulement au courant des événements qui se passaient par les correspondances d'amis ou de parents.

Voici quelques extraits de lettres qu'ils m'adressaient ou de celles que je leur répondais. On y verra les impressions quotidiennes de cette époque agitée, impressions plus ou moins justes, plus ou moins passionnées, souvent même contradictoires, qu'il ne serait pas exact de convertir toujours en jugements définitifs, mais ces pages ne sont-elles point que des souvenirs?

AU COMTE DE MONTLOSIER.

Nantes, 23 avril 1814.

Il me semble, de loin, qu'on s'est conduit à Paris avec sagesse et habileté; on a tiré d'une situation, en apparence désespérée, un dénouement qui ne sera peut-être pas l'Eldorado, comme on le dit, mais qui était inespérable.

L'effroyable leçon qu'a reçue la France, cette fin où a été amené l'empereur Napoléon, ont inspiré à l'empereur Alexandre une conduite opposée de tous points à la nôtre et nous nous en trouvons bien. La constitution me paraît un croquis assez informe, une transaction avec des intérêts privés et des opinions peu précises et peu définies, mais l'esprit qu'on apporte dans tout ceci est assez fort d'expérience et de modération ; on veut emmailloter le roi dans le régime nouveau et l'on a bien raison ; car l'armée et toutes ses baïonnettes sont bien exclusivement dévouées à ce régime. Il faudra beaucoup et longtemps de ménagements et surtout se garer de l'influence des salons.

Tout ce que je connais a été plus ou moins dans cette affaire. Aussi reçois-je des lettres d'enchantement.

M. de Montlosier m'écrivait de son côté :

23 avril 1814.

Mon Dieu, monsieur, est-ce bien vrai ? Vous avez fait brûler la constitution à Nantes. Je dis *vous*, il est

bien entendu « vos jeunes gens ». Est-ce possible ! Et comment avez-vous toléré ou pu tolérer cet excès ? Est-ce que vous ne croyez pas que tout bonheur, tout salut est désormais dans un gouvernement représentatif ? On a abattu le despotisme. Ne veut-on que le rétablir sous d'autres noms ? Je suis très inquiet de ce qui se passe. J'ignore encore les noms de tous les commissaires ; mais la plupart sont anticonstitutionnels, antilibéraux. Grand Dieu ! comment impose-t-on de tels commissaires ! à quelles fins ?

Je ne sais encore rien de nouveau sur le roi et son arrivée. Un parti immense contre le régime de liberté, entre autres le prince de la Moskowa, et tous les anciens ministres qui recherchent par là la faveur et qui comptent la trouver.

En beaucoup d'endroits, les gentilshommes ont tellement affecté de faire des derniers événements leur affaire propre, ils ont tellement l'air de se les approprier exclusivement, qu'il en est résulté déjà un peu de séparation et de refroidissement. Comme le bon ton est de ne pas vouloir ici de régime représentatif, et ce qu'on appelle d'idées libérales, et que cette manière de voir n'est nullement partagée par les hommes d'expérience et de bon sens, ni par ceux qui veulent avoir devant les yeux une garantie de la Révolution, les deux partis sont en présence.

Je répliquai à cette lettre :

On n'a point brûlé la constitution à Nantes. Quelques gens arrivant de Bordeaux y avaient vu procéder à cette spirituelle opération et voulaient la renouveler ici. Ils eussent été infailliblement assommés

par tout ce qui forme le fond de la population de Nantes, et alors des hommes assez raisonnables auraient fait cause commune avec eux, après les avoir blâmés. C'était au spectacle que devait se passer cette scène, pour laquelle les brûleurs avaient disposé des prisonniers espagnols. Je le sus à temps, je fis fermer le théâtre. Le lendemain je dis que si l'on ne trouvait pas la constitution bonne, il était tout simple d'en dire sa façon de penser dans une adresse au roi, et qu'il ne fallait point faire de jacobineries ni de farces révolutionnaires. Cela réduisit à deux ou à trois les tumultueux. L'adresse fut rédigée, on me l'apporta, elle était sotte et séditieuse; je ne le cachai point; j'avais gagné la confiance. On me pria de la modifier, je le fis, et elle arriva fort modérée, telle, je crois, que vous la signeriez et M. Constant aussi. Ce sont ces sénateurs qui ont tout gâté. Si on n'avait pas mis dans la constitution cet impudent partage de biens et cette hérédité de la canaille, il n'y aurait pas eu une voix contre la constitution, mais le peuple n'y voit que cela : un fait sautant aux yeux, facile à comprendre.

Puis cette constitution est informe. Aucune attribution n'y est indiquée; la cause de la raison et de la liberté sera perdue encore une fois. Ce sera tant pis pour la dignité de la nation et pour son repos, car il m'apparaît clairement que l'immense majorité, sauf la lassitude qui est grande, mais momentanée, recommencerait la révolution demain, non contre le roi, mais contre la noblesse; c'est une conspiration assez inerte à la vérité, mais terriblement prononcée. Il y avait d'abord malveillance pour les Bourbons, malveillance qui eût maintenu l'empereur sans ses folies.

Elle s'est dissipée de suite et a même fait place à un sentiment contraire. Mais la jalousie contre la classe supérieure ne diminue point, vingt-cinq ans d'égalité l'ont encore augmentée : et cette classe supérieure est en général si vaine qu'elle irrite à coups d'épingle, même les gens les plus sensés. Il n'y a pas un prétendu gentilhomme qui ne croie le roi de France rentré en France pour son bénéfice particulier. Il leur faut à tous des places, des pensions, des cordons. Il n'y en aura que pour eux, leur temps est arrivé, etc., etc...

Eh bien, je parierais que si tout cela réussit, nous aurons encore une convulsion, avant huit ou dix ans.

Oui, cet envoi de commissaires ne vaut rien. Qu'est-ce que ces messieurs, venant se mêler d'affaires et disposer du sort de gens qui peuvent être mauvais, mais dont ils sont incapables de juger le talent ou la conduite?

Le Sénat devrait renoncer le plus tôt possible aux avantages qu'il s'est faits. Par cette démarche volontaire, il regagnerait l'opinion et obtiendrait une bonne charte. En laissant traîner la chose, on en tirera moins bon parti.

L'armée sera gagnée et servira la puissance royale aussi aveuglément qu'elle a servi la puissance impériale. Sur tout cela, nous sommes sans doute du même avis.

A MON PÈRE.

Nantes, avril 1814.

J'ai fait l'autre jour une bien bonne œuvre. Le rassemblement des Vendéens m'avait envoyé des députés

pour m'assurer qu'il ne voulait faire de mal à personne ; mais que la retraite de tous les révolutionnaires du pays, leurs réunions, leurs propos inspiraient une inquiétude et une terreur que leur retour seul dissiperait. Je fis venir ceux-ci, mais ils ne pouvaient se rassurer et refusaient de rentrer chez eux. Je les trouvai bien mauvais, haineux, amers contre les autorités et surtout contre moi, s'imaginant qu'il n'y avait plus pour eux aucune protection et qu'on les abandonnait à leurs ennemis. J'eus patience, je les ramenai peu à peu et leur offris de les reconduire moi-même chez eux. Ils acceptèrent et le lendemain, je me mis en route seul avec ce cortège de jacobins honteux et tremblants. Je fus reçu avec transport par les autres, avec une cordialité, une confiance, un enthousiasme pour ma personne qui m'ont fort touché, Je me sentais sur mon terrain, au bourg de Légé, sur les limites de la Vendée, et tout ce que je faisais se rapportait bien plus à la Vendée qu'à la Loire-Inférieure. L'attroupement, fort nombreux, s'était déjà dissout sur une lettre de moi ; il ne restait que les chefs. Je les réunis avec mes jacobins, je rassurai les uns et les autres, ils se promirent tranquillité, *rancune tenante* ; je leur lus la déclaration du roi qui venait d'être publiée et je rentrai bien content de ma journée.

Ils avaient aussi envoyé des députés à M. de Châteaubourg. Le major du 26e régiment aurait voulu qu'on les arrêtât, qu'on les fusillât, ou telle autre folie. Le préfet refusa d'écouter ces absurdités. Alors le major, perdant la tête, s'imagina l'armée sacrifiée, humiliée, et tout ce qui était dans sa position dorénavant en butte à tous les affronts; enfin il se tua. Je sais bien

qu'il n'avait vraiment la plénitude de sa raison que pour mener des soldats au feu. Mais enfin voilà un symptôme, assez vif, des alarmes exaltées où cette révolution a jeté certaines gens. Ah! qu'ils feraient encore d'infamies et d'absurdités atroces, si on tombait entre leurs mains! Jamais je n'ai mieux conçu les horreurs de 93. J'ai eu affaire aux deux exagérations opposées, mais quelle différence!

La déclaration du roi me paraît du goût de tout le monde. Je désire que dans cette constitution on ne s'attache pas à une imitation impossible des formes anglaises. Je voudrais que le Sénat devînt, de fonctions ou d'esprit, un grand corps de magistrature. Nous ne créerons pas en France l'esprit propriétaire et indépendant. Le Sénat se composera de courtisans ou de faiseurs philosophes, si on ne le forme pas de magistrats. Quant aux députés des départements, il faut, je crois, qu'ils émanent des conseils généraux. On ne fera rien de bon des assemblées électorales; tout au plus tirerait-on parti des assemblées cantonales, où, grâce aux paysans, l'influence des propriétaires sera assez prédominante, et où chacun se présentera non seul et livré au hasard des cabales d'une assemblée, mais avec une masse plus ou moins grande à lui dévouée. J'ai pu voir nombre d'assemblées cantonales, et il ne m'a jamais semblé qu'elles renfermassent de mauvais éléments.

Je n'ai point idée du moment où je partirai. Mon commissaire, M. Gilbert des Voisins, est, dit-on, à La Rochelle, il faut bien l'attendre. Et puis peut-être un prince viendra. J'aurais pourtant envie et même besoin de secouer pour quelque temps les soucis que les affaires m'ont donnés depuis deux ans. La nou-

veauté du gouvernement actuel est presque aussi occupante que la décadence de l'autre.

Nantes, 29 avril 1814.

Ici, la vanité des uns et l'irritabilité des autres continuent à s'exaspérer. La garde nationale qui, par négligence et mauvaise humeur, avait cessé presque tout service, s'est soulevée en véritable émeute, pour réclamer les postes qu'à son défaut je confiais à la troupe de ligne. Les uns disaient qu'on voulait livrer la ville aux Vendéens, les autres qu'on ne voulait pas que le duc d'Angoulême, quand il viendra, fût gardé par la garde nationale. On comptait m'insulter au théâtre. Le lendemain on s'était réuni en tumulte à la Bourse. Pour une fausse démarche, la moitié de la ville écharpait l'autre. J'y courus et me fourrai tout au travers du tapage. Après bien des vociférations je fus écouté. J'expliquai une phrase d'une lettre de moi au commandant de la garde, lettre dont le sens avait été dénaturé; je réprimandai cette mutinerie : je promis de fermer les yeux sur les coupables. Tout est fini, hormis la haine des uns contre les autres. M. du Fou (1), les officiers de la garde urbaine, tout ce qu'il y a d'un peu bien dans la ville, me montrèrent le plus grand dévouement et j'en ai eu, finalement, plus de jouissance que de contrariété. Tout cela m'a laissé beaucoup plus froid et plus calme que je ne l'eusse imaginé. C'est une sotte et vilaine chose que le peuple. La vanité et la présomption sont ridi-

(1) Maire de Nantes. C. B.

cules et déplaisantes; mais l'envie arrive si vite à la rage qu'elle inspire de la répugnance et du dégoût.

Quelques-uns de mes amis de Paris, M. de Montlosier, M. Constant, M. Benoist, trouvent qu'on va bien un peu vite, et ont déjà peur de la direction des courtisans. Anselme n'a pas rapporté cette impression. Les gens qu'il a vus étaient tout simplement contents. Le roi est, dit-on, bien disposé.

Nantes, 4 mai 1814.

Les esprits sont ici très anxieux, les aristocrates et les patriotes, il nous faut dire comme en 1789, sont en présence, animés les uns contre les autres de mille ressentiments ; ceux-là pleins de présomption, ceux-ci de crainte et d'offense. Par bonheur une forte habitude de respect pour le gouvernement les maintient et se joint au besoin de repos.

A Nantes, les patriotes forment la presque unanimité. En revanche, les campagnes sont en plein soulèvement. Contre qui ? elles n'en savent rien ; mais prendre un fusil est une manière d'exprimer sa pensée dans la Vendée.

Au milieu de tout cela, avoir de la raison et de l'impartialité n'est pas un moyen de succès, et je vis ici sur les épines. Nul moment ne m'a donné tant de tracas; mais l'idée que tout ceci est passager, et que dans quelques jours l'assiette sera prise, me rend peu sensible aux contrariétés. L'avenir pourra bien ne pas être tout à fait de mon goût ; mais il ne se présente plus horrible et effrayant comme celui qui hantait mon imagination cet hiver.

Notre commissaire n'a pas encore paru. Je ne sais même s'il viendra. On s'est aperçu dès le lendemain de la fausseté de cette mesure; on la mettra peu ou point à exécution. Le roi a dû arriver mardi. Le journal mentionne, aujourd'hui, qu'il a reçu le Corps législatif et point le Sénat. Donc celui-ci sera changé dans le corps ou dans les membres. L'opinion tout entière s'accordait à ne pas vouloir d'eux. M. de Montlosier s'armait contre eux de tout son désir de voir un gouvernement libre et raisonnable. Il désirait les chasser pour l'amour de la constitution.

M. Laborie m'écrit que les changements projetés à cette constitution sont sages; mais il peut fort bien n'être pas difficile. J'ai une lettre de madame de Staël, elle semble contente, mais sans transports. Elle se loue de l'accueil du roi. Cependant je crois, au ton de sa lettre, qu'elle restera Suédoise; elle a raison.

Nantes, 16 mai 1814.

En Vendée les paysans, je ne sais pourquoi, ne payent pas d'impôts et s'imaginent que le retour des Bourbons les dégage de l'universalité des lois. Ce mouvement a fini en un instant ici, mais l'esprit qui l'a produit subsiste encore et je vois tout le monde mal disposé à goûter ce repos tant désiré. Chacun souhaite, avant de se fixer, attraper une bonne place. On veut bien que la France devienne comme la cour de la Belle au Bois dormant, mais on ne veut pas être surpris debout par l'enchantement. Nos négociants, dont l'honnête prudence ne varie point, ne feront pas une affaire avant que le traité de paix soit connu;

ils ont mille craintes sur ce traité, sur l'esprit de domination des Anglais, sur la loi qu'ils nous dicteront peut-être ; enfin les voilà rejetés, pas tout à fait dans le système continental, mais du moins sur la route qui a conduit Bonaparte à jouer cette déplorable comédie et à prendre ce prétexte.

M. Gilbert des Voisins arrive ce soir, et sera, je crois, très bien pour moi. Chacun s'empresse à le venir saluer : les uns pour qu'il leur soit favorable, les autres afin de gagner de vitesse les informations qui leur seraient contraires.

Voilà le ministère formé aussi satisfaisant qu'on pouvait l'espérer. La conduite persiste à être bonne et je pense même qu'elle se maintiendra dans cette direction. Les royalistes par excellence ont tant de prétentions, sont si exigeants, leur foule abonde tellement à Paris, qu'on les trouvera gênants et peu raisonnables. C'est alors qu'ils se montreront fort grognons. Aussi le roi sera-t-il bientôt convaincu qu'il faut gouverner ferme et faire cesser cette manifestation de tous les égoïsmes. Je ne sais pas un plus méprisable spectacle. Notre nation est pourrie au cœur, elle bouillonne de vanité et d'intérêt personnel. Heureusement elle est mobile, et si un jour on met de la vanité à être honnête homme, peut-être le redeviendra-t-on.

J'avais déjà écrit quelques pages sur notre situation actuelle, sur cette constitution à donner, mais je suis tellement dérangé que probablement je ne finirai point ce travail commencé avec goût et vivacité ; d'ailleurs il est bien tard (1).

(1) Ce travail parut quelques jours après sous ce titre : *Des éléments d'une constitution française.* Paris, 1814. C. B.

Ce qui est curieux, c'est la constitution espagnole. Elle est au moins aussi antiroyale que la nôtre de 91, mais elle a une couleur noble, généreuse, religieuse, et ceux qui se sont fait tuer pendant six ans pour leur roi, peuvent bien lui demander une grande liberté ; la gravité castillane rendra exécutable telle chose difficilement réalisable en France.

Mon affaire de la garde urbaine a inspiré de l'inquiétude à mes amis de Paris. Ils ont craint qu'elle ne fût mal prise. Au reste, il y a un zèle pour moi, qui m'est une grande jouissance. Je ne demande rien, ainsi il n'y a pas de démarches à faire ; mais l'empressement à dire du bien de moi m'est fort doux. Ce sont M. de Sesmaisons, M. de La Rochejaquelein, madame de Damas, M. Beugnot, M. Laborie, enfin de tous côtés.

Je venais en effet d'être attaqué assez vivement par quelques personnalités désireuses de rendre vacante pour elles ou les leurs la préfecture de Nantes, et qui s'empressaient de chercher à profiter de cette aventure de la garde urbaine. Chose singulière, tandis que l'on me taxait à Nantes d'avoir agi en royaliste outré et de ne vouloir qu'une garde toute composée de gentilshommes, on m'accusait à Paris de tendances révolutionnaires et d'inventions de jacobins. Cette menée échoua complètement.

AU COMTE DE MONTLOSIER.

Nantes, 23 mai 1814.

Parce qu'on a le frivole dévouement des courtisans qui ne se rendent compte d'aucun obstacle, qui n'entendent rien aux ménagements, aux concessions raisonnables; parce qu'on a ou qu'on croit avoir séduit des généraux, il ne s'ensuit pas qu'on soit très solide et qu'on puisse disposer à son gré de la nation. D'ailleurs, quel mauvais calcul! Le pouvoir du roi n'a-t-il pas tout à gagner en ne prenant pas pour guide les prétentions de son entourage!

Elles sont difficiles à contenter et l'obséderont mille fois plus que la manière d'être des hommes de la France nouvelle. Personnellement le roi et les princes ont l'opinion à peu près universelle pour eux. Pourquoi n'en pas profiter et faire cause commune avec le parti qui, à tort ou à raison excite l'animadversion de la foule? Tout ceci n'est pas affaire de goût, c'est de la politique et de la nécessité. On serait bien attrapé, si, dans trois ou quatre ans, comptant chasser M. Grégoire ou M. Cochon, on les trouvait forts et redoutables, et je ne voudrais pas jurer du contraire; je sais bien que les salons, les journaux, les pamphlets sont très triomphants, mais l'opinion ne va pas tout à fait ainsi. A Rennes, la brochure de Bergasse (1), qui contient de belles et raisonnables choses, a été brûlée et l'on a cassé les vitres du li-

(1) *Réflexions sur l'acte constitutionnel du Sénat*. Paris, 1814. C. B.

braire qui la vendait. On a apaisé cela, mais le fait subsiste et c'est un symptôme parmi d'autres.

A MON PÈRE.

Mai 1814.

Le gouvernement tarde bien à commencer. On ne reçoit aucune instruction. M. Gilbert des Voisins, qui est le plus raisonnable du monde, gémit avec moi de cette absence complète du gouvernement. Je passe quelquefois quatre courriers, sans une lettre ministérielle. Notre conduite générale ne nous est pas plus tracée que notre marche d'administration. Nous ignorons jusqu'à quel point il faut résister ou céder aux fantaisies vendéennes de réaction, et jusqu'où il faut être sévère pour les équipées jacobines. Nous ne savons si nous trouverons le moindre appui dans ce que nous disons ou faisons. Je suis spectateur, rien de plus, et M. le commissaire du roi m'aide dans cette tâche.

Aussi l'esprit d'anarchie gagne ; tous les partis ont la bride sur le col. Mais ils rentreraient dans l'ordre en vingt-quatre heures, si les ministres exerçaient leur métier.

D'un autre côté, M. de Montlosier m'écrit, avec douleur, que le ministère est inconstitutionnel et veut par force ou par adresse arriver au gouvernement absolu. Beaucoup de symptômes manifestent cette tendance qui est mauvaise, dangereuse, et provient de vues fausses. Le choix de trois des rédacteurs de la constitution est fait en ce sens. Le piège sera de donner une constitution inexécutable et de con-

server le Sénat tel qu'il est, afin de pouvoir, quand on voudra, user contre lui du mépris public. On dit que c'est de la belle politique de l'abbé de Montesquiou.

M. Gilbert des Voisins, le commissaire extraordinaire envoyé à Nantes, était un homme doux, modeste, de relations faciles. Conseiller à la cour impériale de Paris, il s'attacha de bonne foi et sans autre espérance au gouvernement de Napoléon. Nommé chef d'une légion de la garde nationale de Paris, quelques mois avant la chute de l'empire, il fit jusqu'au dernier instant preuve de zèle et de dévouement. C'en était bien assez pour être en butte aux préventions et à la malveillance des royalistes. Ils contaient sur lui je ne sais quelles anecdotes pour prouver qu'il restait bonapartiste et qu'on ne pouvait se fier à lui. On prétendait, entre autres griefs, qu'il avait voulu empêcher de prendre la cocarde blanche le jour de l'entrée des alliés. Tout cela lui donnait une situation fausse au milieu des Vendéens et des chouans du terroir, à Nantes et dans les départements de l'Ouest. Je ne me souviens pas de sa proclamation, qui dut ressembler beaucoup à toutes les autres, à cela près que les phrases du jour n'étaient sûrement pas une inspiration du cœur.

Je ne le connaissais pas auparavant, mais nous nous trouvâmes bien vite de même opinion sur les ridicules prétentions qui compromettaient déjà

le gouvernement de la restauration. Seulement elles lui déplaisaient plus aigrement qu'à moi, et, au fond de l'âme, il rendait bien à ces messieurs hostilité pour hostilité.

En peu de jours, la place ne fut plus tenable pour lui, mais comme il n'avait aucun pouvoir, aucune commission déterminée, cela était assez égal, à moi, du moins. Quant aux Vendéens, leur indignation allait croissant contre l'envoi d'un tel commissaire. Ils en portèrent plainte à Paris. Pour les contenter, sans pourtant leur céder complètement, on dépêcha un nouveau commissaire extraordinaire supérieur, dont la mission comprenait tous les départements de l'Ouest. Ainsi nous en eûmes deux au lieu d'un, mais toujours sans avoir rien à faire. Ce commissaire fut le général Ruty, ami du général Dessolles, et très bien choisi par lui. Le général Ruty, homme d'esprit et surtout de beaucoup de finesse, avait eu le soin, dès les premiers moments de la restauration, d'entrer en relation avec les principaux favoris de Monsieur, les meneurs du pavillon de Marsan, M. de Bruges, M. de Vitrolles, M d'Andigné, M. de Suzannet et sut gagner leur bienveillance. Il n'était pas, ne pouvait pas être un des leurs, mais ils avaient confiance en lui. Nous nous arrangeâmes fort bien ensemble. Il crut ne pas courir de risques en me laissant deviner le fond de sa pensée. Nous jugions l'un comme l'autre des choses et des hommes, et en vérité, les gens sensés n'avaient pas deux opi-

nions. Seulement il écoutait patiemment les Vendéens et les royalistes passionnés, ne leur faisait pas d'objections; et derrière moi leur disait qu'ils avaient bien raison, me donnant à décider ce qui se trouvait en question. Toute sa manière était grave, convenable, discrète (1). Enfin il se tira bien mieux d'affaire que M. Gilbert des Voisins. De retour à Paris, vers le milieu de juin, il rédigea un rapport sur sa mission, et, pour faire sa cour aux Vendéens, proposa à l'abbé de Montesquiou de ne pas me maintenir à Nantes, de m'appeler à quelque autre grande préfecture. Toutefois, il s'exprimait sur mon compte en termes fort honorables, et il conseillait cette mesure également *dans mon propre intérêt*.

J'avais pu, en ce même instant, m'échapper de Nantes pour venir à Paris, m'entretenir avec les ministres des affaires de mon département et de ma situation personnelle. J'étais, par ma parenté avec madame de Fézensac, presque en crédit dans le ministère, l'abbé de Montesquiou me parla très

(1) Le général Ruty n'a point parcouru une carrière proportionnée à son esprit et à son mérite. Son excessive prudence, ses ménagements pour toutes personnes et toutes opinions l'ont retenu loin du premier rang. Nommé à la Chambre des pairs en 1819, il aurait dû s'y distinguer et se placer fort en avant des autres généraux. Il s'est contenté du modeste emploi de directeur général des poudres, qu'il remplissait avec une capacité administrative inaperçue dans cette petite spécialité. Le comte Ruty est mort trois ou quatre ans avant la révolution de Juillet.

franchement des conclusions de M. Ruty. Je répondis que ce dernier avait peut-être raison *dans mon propre intérêt*, puisque je quitterais Nantes, soit pour Bordeaux, où M. Louis de La Rochejaquelein me demandait; soit pour Lyon, plus rapproché de mes propriétés, soit enfin pour le conseil d'État, postes supérieurs en importance; mais que cette condescendance aux exigences royalistes me semblait une faute du gouvernement; que ces messieurs n'avaient aucune prise sur moi, que j'avais rendu des services à plusieurs d'entre eux; que jamais ils ne m'avaient surpris le moindre fanatisme impérial; qu'au vu et au su de tout le pays j'avais accueilli avec contentement la restauration; qu'à la vérité je la concevais d'une tout autre façon que les Vendéens et les émigrés; mais que, pour cela même, il serait à propos de me conserver où j'étais. L'abbé de Montesquiou fut bien vite convaincu et les choses en restèrent là pour le moment.

La visite du duc d'Angoulême me rappela bientôt à Nantes.

Il était envoyé dans les provinces de l'Ouest, en témoignage de la reconnaissance due aux Vendéens pour leur glorieux dévouement à la cause royale. Aussitôt arrivé, il s'installa à la préfecture. Il me fit accueil, à sa manière, sans dignité, sans bonne grâce, sans effusion, sans esprit, mais avec convenance et bon sens. Il avait avec lui le duc de Guiche, tout jeune alors, sans nulle expé-

rience des affaires et des hommes, qui, élevé hors de France, n'en connaissait rien. Mais, émigré encore enfant, il n'apportait pas du moins les habitudes et les préjugés de l'ancien régime et se montrait disposé à être raisonnable. M. le dauphin avait aussi cet avantage. Rien en lui ne rappelait un souvenir de Versailles; nulle élégance, nulle façon de prince, nul besoin de manières aristocratiques. On lui avait inspiré des préventions assez favorables pour moi. Le chevalier de Panat, un de mes amis, également du voyage, me fut très utile et, par ce qu'il dit au prince et au duc de Guiche, j'obtins une confiance assez complète. Il y avait là, encore, M. le baron de Damas, alors très sensé.

La situation, on l'a vu, était difficile à Nantes. Le voyage du duc d'Angoulême ne semblait dédié qu'aux royalistes des insurrections : on s'attendait à être dédaigné du prince, une irritabilité ombrageuse régnait dans les esprits. J'avais eu grand'peine à calmer ces menaçantes colères.

En outre, pour mon compte et pour celui de toutes les autorités légales et régulières, il ne me convenait pas que M. le duc d'Angoulême s'entourât des Vendéens et de la hiérarchie de la guerre civile qui ne pouvait raisonnablement figurer au même rang que les représentants de la hiérarchie officielle. C'était encore plus dans un intérêt d'ordre public, que de dignité. Tout cela fut expliqué au prince; il me comprit fort bien et je vis clairement que je

n'avais à vaincre aucun engouement pour les Vendéens.

On décida que M. le duc d'Angoulême, pendant les trois ou quatre jours qu'il comptait nous donner, serait tout entier à la garde nationale, à la troupe de ligne, à la municipalité, enfin à tout ce qui appartenait au système régulier de gouvernement. Puis, ce devoir accompli, le prince devait aller à Beaupréau, en plein pays de Bocage, loin des grandes villes et des centres d'opinion patriote. Là il ferait, tout à son aise, des gracieusetés aux Vendéens, sans qu'aucun préfet ou général s'interposât.

Réglées de cette façon, les choses se passèrent fort paisiblement. J'eus donc occasion de voir beaucoup le prince et de m'entretenir avec lui. Ce ne furent pas des conversations très intéressantes. Il aurait pu ou me parler davantage ou me questionner avec plus de curiosité. Cependant je jugeai de ses dispositions. Ce qu'il apercevait de la France, de ce pays si inconnu pour lui, ne lui déplaisait pas trop. Ne se souvenant pas de l'ancien régime, il en avait peu de regret. Cette égalité d'obéissance, cette suppression de l'aristocratie, la régularité de l'administration et du commandement, tout cela lui souriait assez. Une sorte d'instinct ou de réflexion confuse l'avertissait que c'était une base commode pour le pouvoir absolu. Il n'éprouvait pas la répugnance des vieux émigrés pour le régime impérial. Si ses impressions avaient pu témoigner quelque

vivacité, j'aurais dit que l'eau lui venait à la bouche, d'entendre raconter comment, dans l'ensemble et dans le détail, s'exerçait l'autorité de ce gouvernement, à la place duquel se trouvait posée la restauration. Du reste, je ne remarquai en lui ni reconnaissance, ni affection, ni préférence pour aucune opinion, pour aucun parti, pour aucune classe. Dans sa pensée, il n'avait d'obligation à personne. Les émigrés n'avaient rien fait pour la royauté et maintenant lui créaient des embarras ; les Vendéens n'avaient jamais réussi et prétendaient être récompensés comme s'ils avaient été vainqueurs. Quant aux étrangers, la reconnaissance lui était amère et se changeait en rancune contre l'indifférence, le dédain ou les hauteurs montrés par eux à une dynastie fugitive et forcée d'implorer leurs secours. Ce dernier sentiment était exprimé en toute évidence. Plus tard, et dans d'autres conversations avec lui, je l'ai vu se développer encore.

Le lendemain même du départ du prince, je m'empressai de me rendre en Auvergne pour aller m'agenouiller sur la tombe de mon père.

Mon père était encore auprès de moi à Nantes pendant les derniers jours de l'invasion et les premiers moments du gouvernement nouveau. Sa santé, devenue fort mauvaise, avait été singulièrement ébranlée par les émotions que nous avions eu à subir. Il approuva beaucoup ma conduite. Il eût agi dans le même sens à ma place, mais son

âme, brisée par tant de malheurs, n'étant plus animée par l'action, ne supportait pas facilement une telle crise.

Je me souviens que le 13 avril, jour de Pâques, je sortais d'un *Te Deum* solennel; la population était dans l'ivresse de la joie, les fenêtres étaient ornées de drapeaux blancs, la journée éclairée du plus beau soleil; enfin tout avait un aspect de bonheur et d'espérance, je rentrai et trouvai mon père sombre, abattu et presque les larmes aux yeux; je lui pris la main, je l'embrassai. Alors il me dit combien cette joie lui semblait aveugle et populaire : combien la restauration lui paraissait difficile, comment nous allions être reportés aux situations du commencement de la Révolution et à tous les combats de la vanité avec l'envie; comment les Bourbons seraient condamnés à être toujours le centre des prétentions et de la frivolité des courtisans; comment l'esprit révolutionnaire encore existant et maître du terrain, s'irriterait, avant bien peu de jours, d'être traité en vaincu.

Assurément, il n'était ni un serviteur zélé ni un sujet servile du gouvernement impérial. Il en avait été fort offensé. Il n'avait non plus aucun lien avec la Révolution qui l'avait emprisonné et appauvri. Ses idées, au contraire, étaient conformes aux essais de gouvernement qu'on tentait de faire. C'était sa raison toute seule qui lui dévoilait tristement l'avenir. Je ne niais rien. Je savais tout cela, mais je répondais par la nécessité. Je lui disais que l'on a

toujours pour devoir de la régler et d'en tirer parti. Nous ne différions que de position et d'âge. Hélas! c'est la dernière conversation un peu sérieuse que j'eus avec lui.

Il me quitta quelques jours après. Il n'avait point repris courage. Il ne songeait pas à obtenir la réparation de l'injustice commise envers lui par le régime tombé; il ne pensait pas à se faire un titre de cette disgrâce. Il allait en Auvergne et non point à Paris, où des amis demandaient pour lui, avec quelque chance de succès, la première présidence d'Orléans. La pensée qui l'occupait le plus, c'est qu'il reverrait nos propriétés dévastées par des soldats étrangers. Son imagination lui rendait cette idée cuisante et odieuse.

Huit jours après son arrivée à Barante, il tomba malade. Les symptômes étaient graves. A la première nouvelle qu'on m'en donna, je fus saisi des alarmes les plus vives et d'un affreux pressentiment. En partant pour accourir auprès de lui, je me serais condamné à être huit jours sans aucunes nouvelles. J'attendis avec une sorte de conviction que je n'écarterais pas le coup qui devait me frapper. La maladie fut courte, c'était une fièvre putride, affection qui détruit rapidement les forces. Il ne put entrevoir son sort que par intervalles. Toutes ses paroles furent pour ses enfants. Il s'occupa beaucoup de moi, de ma situation, de mes intérêts; mais sans suite et au milieu de la rêverie. Ma sœur, qui depuis dix ans, avait rendu sa vie

intérieure calme et douce, l'entourait de ses soins. M. de Laverchère, son cousin et son ami, était à son chevet. Ses médecins de Thiers et de Clermont cherchèrent vainement et sans espoir à arrêter le mal. Il succomba le 20 mai et je ne me trouvai pas là pour recevoir ses derniers adieux et sa bénédiction.

Son âge nous laissait espérer que nous jouirions encore longtemps de son affection. C'était la douleur que lui causait la perte de ma mère et de mes frères qui avait usé son âme et lui donnait la mort.

Augmenter l'héritage d'honneur et de bonne réputation qu'il transmettait à ses enfants fut le but, la préoccupation de sa vie. Ce dépôt n'a pas diminué entre ses mains. Il devait de la reconnaissance à ses pères, mais nous lui en devions une plus grande encore. Si, à mon tour, je transmets à mes enfants cet héritage paternel avec quelque accroissement, ils sauront que je dois à la tendresse, aux leçons et aux exemples de mes parents, les succès qui ont encouragé ma longue carrière.

Mon congé n'était pas terminé. De Barante, je me dirigeai vers Paris. Il me tardait d'y faire un séjour un peu sérieux, et d'approfondir ce que je n'avais vu qu'en passant au mois de juin. En y arrivant, j'appris qu'une nouvelle tentative pour me faire quitter Nantes se poursuivait contre moi. Je gênais décidément par trop les Vendéens. Je ne me prêtais pas assez à toutes leurs fantaisies de réaction. Ils ne se plaignaient pas de moi, mais il

fallait que je changeasse de préfecture et ils y employaient tout leur savoir-faire. M. de Suzannet, que je rencontrais souvent, me l'avouait très franchement. Le chancelier me conta que le duc d'Angoulême revenait complètement livré à l'exagération du parti et résolu à tout culbuter, y compris moi. M. Dambray se prononçait hautement contre ces façons de juger et de faire, mais me conseilla pour mon repos, de céder et de demander mon changement. De là j'allai chez l'abbé de Montesquiou, il me dit que M. le duc d'Angoulême ne l'avait nullement entretenu de tout cela ; qu'au contraire, n'espérant pas de lui la même complaisance que du chancelier, le prince, en homme faible, lui avait tenu un autre langage. Je finis par être assez impatienté et par déclarer que si l'on me donnait quelque chose à Paris, je ne le refuserais pas, mais qu'on se prononçât net si j'étais ou n'étais pas à déplacer. M. de Montesquiou m'imposa de tenir tête à l'orage, comme il le faisait lui-même, car nous étions, toutes proportions gardées, dans une semblable position.

Du reste tout le monde était fort bien pour moi. J'écrivais à madame de Barante, alors au Marais :

Paris, 18 août 1814.

Je suis allé hier aux Tuileries. Le roi m'a dit une parole quasi insignifiante, mais, comme il ne parle à

personne, cela passe pour une marque de bienveillance.

De là chez Madame la duchesse d'Angoulême qui m'a remercié de la bonne réception de M. le duc d'Angoulême à Nantes, du contentement qu'il en avait eu. Enfin j'ai eu la gloire de trois phrases. Tout cela dénote une intention de bienveillance qui prouve qu'on n'a pas dit trop de mal de moi.

Ma position n'a donc rien de particulier. Ce qui m'inquiète ne m'est point personnel, c'est le mouvement égoïste et vaniteux d'un certain parti, qui attaque tout ce qu'il ne peut concevoir, ne veut ni ménagements ni impartialité, et croit qu'on lui doit en leur entier les droits de la victoire qu'il n'a pas remportée. Nous sommes au moment de la lutte. Elle serait bientôt terminée si le roi se prononçait ouvertement. Mais le penchant étant d'un côté, et la raison de l'autre, la direction suprême n'aura jamais rien d'entièrement marqué.

Paris, 20 août 1814.

Je vous conterai le décousu de ce qu'on voit, de ce qu'on entend. Cela est si pitoyable qu'on ne peut pas en rire, tout comique que ce soit. C'est pourtant de cette loterie que dépend le sort des gens en place. Mais je me sens calme et insouciant, je juge des coups presque avec autant de sang-froid que si je n'y étais pour rien. Très heureusement il en est ainsi, sans cela je trouverais ce train si insupportable que je laisserais là tout avant peu.

Paris, 23 août 1814.

J'ai enfin vu madame de La Rochejaquelein ; avant de quitter Bordeaux elle y a laissé des *Mémoires* à imprimer. Je vais leur faire une conclusion où sera relatée la prise de Bordeaux, qui est assurément un beau *post-scriptum*. Elle est très fière et très animée sur tout cela, d'une absurdité d'opinions très curieuse, mais bonne personne, pleine d'amitié pour moi ainsi que son mari.

J'ai passé hier la soirée chez madame de Damas, toujours dans un état si extatique qu'elle ne s'aperçoit même pas de mes sentiments un peu différents des siens. Elle vit les yeux au ciel, tout brillants de larmes.

Paris, 25 août 1814.

Tout va mieux à Nantes, à ce qu'on me mande. Au fond il en est de même ici.

Les prétentions et les méfiances des partis et des individus sont, il est vrai, encore en mouvement, mais on ne doit pas s'alarmer tant qu'on ne se livrera pas à une coterie.

La chose marche donc et pourra même s'établir. Il n'y a rien de fort dans ces vivacités qui semblent, au premier aperçu, destinées à apporter du trouble partout. Cependant les affaires et les nominations se traitent toujours avec précipitation, sans régularité, et, dans beaucoup de questions, on ne sait ce qu'on fait parce qu'on veut escobarder sur des lois existantes ou des promesses solennelles.

On comprend combien de telles intrigues rendaient leurs fonctions difficiles aux malheureux ministres. Aussi le désarroi dont j'ai déjà parlé plus haut continuait-il de plus belle dans l'administration. M. Germain, préfet de Saône-et-Loire, me mandait à ce propos le 31 août :

Si l'on met en France autant de zèle à bien remplir les places qu'à les obtenir, le roi peut se vanter d'être le monarque le mieux servi de l'Europe. Toutefois, à en juger par les affaires que je traite, je ne vois pas que le ministère soit pourvu de cette ardeur si désirable. On semble oublier que près des trois quarts de la France sont désorganisés par l'invasion et que chez nous les choses ne s'arrangent pas toutes seules. Les principes, les usages n'y ont pas cette ancienneté respectable qui fait que dans tous les autres pays on y revient bien vite de soi-même lorsque la cause qui pouvait les interrompre vient à cesser. Ici, où on a vécu de nouveau depuis vingt-cinq ans, on ne suppose pas que ce qui a existé ait acquis la possibilité d'exister encore, et le penchant anarchique qui nous distingue triomphe des faibles efforts que l'on fait pour le réprimer. Conçois-tu que, depuis six semaines, j'en suis à demander un malheureux bataillon pour former un noyau de force et que je ne puis obtenir une réponse. Les droits réunis se rétablissent avec une peine infinie ; il faudrait partout le concours des troupes pour en effectuer les recouvrements ; l'administration est sans cesse sur le point d'être compromise, et il ne survient de la part du gouvernement que des ordres vagues dont l'exécution

tombe d'elle-même par l'impossibilité où on se trouve de la soutenir.

Les tribunaux, qui devraient maintenant remplacer la police, sont d'une indulgence qu'on peut attribuer aussi bien à la peur qu'à leurs sentiments très peu monarchiques. Personne ne travaille; sans quelques lettres imprimées signées Benoist (1) et Barbier-Neuville (2); on est dans le cas d'ignorer qu'il existe un ministre de l'intérieur. Quand j'écris à M. Beugnot pour lui annoncer quelque événement important, ou que je lui signale un individu dangereux, il me répond en m'envoyant le *Journal des Mécontents.* Voilà où en sont les préfets de Saône-et-Loire. Je ne sais si vous autres de l'Ouest vous êtes mieux traités; mais je ne vois d'autre moyen pour en sortir ici que de me créer une petite constitution particulière, d'après laquelle je me conduirai sans demander ni les avis ni la permission de personne.

Quelque assuré que je fusse des bonnes dispositions du ministre de l'intérieur, je n'avais guère de goût à retourner à Nantes; j'étais allé rejoindre ma femme au Marais et j'y prolongeai mon séjour.

A M. ANSELME DE BARANTE.

Le Marais, 3 septembre 1814.

On est fort bien dans ce beau Marais, tout comme à l'ordinaire. On y gaspille assez son temps, mais

(1) Voir t. Ier, appendice, p. 384. C. B.

(2) Directeur de la correspondance au ministère de l'intérieur. C. B.

doucement; j'y écris, sans trop me presser, ce dernier chapitre des *Mémoires* de madame de La Rochejaquelein. On va se promener; on lit un peu. La conversation de M. Molé est vraiment spirituelle et distinguée. Il est assurément une des deux ou trois personnes à qui j'ai trouvé le plus d'esprit, c'est-à-dire le plus de sensations vives et fines qu'il sait juger et analyser. C'est là ce qui rend le commerce agréable et attachant. Voir ce qui se passe en soi-même, en convenir avec soi et avec ceux qui peuvent le comprendre, voilà le secret de la distinction. Il y a même une foule de choses sur lesquelles c'est avec Mathieu seul que je puis m'entendre et que nous avons observées du même point de vue. Je me plais donc beaucoup ici, seulement il y a vraiment de l'impudence à laisser là ma préfecture, sans avoir même un prétexte d'affaires. Je me le reproche parfois.

Cette loi sur la presse, rejetée à la Chambre des pairs, doit faire beaucoup de bruit à Paris. Ici même, nous nous en occupons sans pourtant se dire tout à fait ce que chacun en pense. Car il y a bien de l'intolérance d'opinion et cette excellente madame de Vintimille croit fort jacobins ceux qui penchent vers la liberté de la presse. On se brouillerait à tout bout de champ si l'on ne se taisait pas un peu. Mac-Donald a été très vif à la Chambre des pairs. Il a défendu presque avec emportement l'opinion contraire à la loi, puis a déclaré ne pas en être moins dévoué au roi et qu'il était prêt, ainsi que toute l'armée, à mourir pour lui. Là-dessus, il a porté la main à son épée. Les autres maréchaux se sont levés pour se joindre à cette espèce de profession de foi. Cela a presque fait scène. Mener tout ce monde-là paraît bien au-dessus des

forces et des habitudes des gens de l'autre siècle à qui le roi remet le soin de ses intérêts.

De retour à Nantes le 14 octobre, je résumai ainsi mes impressions dans ma correspondance journalière :

A MADAME DE BARANTE (1).

Nantes, 15 octobre 1814.

J'ai trouvé ce pays fort tranquille, mais assez morne. La campagne est rentrée dans l'ordre accoutumé. Les denrées se vendent assez bien, les impôts se payent. Toutefois la ville et le commerce ont un fond de mécontentement et d'aigreur calme, mais visible. On y déteste la noblesse, et tout retour vers l'ancien régime exaspérerait les esprits. Personnellement on a pour le roi de la vénération ; pour la cour, c'est tout autre chose. Si, là-haut, cette vérité très claire pour les bons esprits, « que nous aurons du trouble si l'on s'écarte de la constitution » est reconnue; si elle sert de règle de conduite tout ira bien.

Ici, il faut ne rien faire et ne rien dire que son métier, sûr que je suis d'irriter pour la moindre chose les deux partis contraires. A Paris, je vois mieux l'absurdité de l'un; à Nantes, je vois mieux les mauvais sentiments de l'autre; mais on peut, au milieu de tout cela, s'arranger pour avoir de la tranquillité et de l'indépendance. Vivre plus pour soi est à la fois

(1) Madame de Barante était restée au Marais. C. B.

le parti le plus commode et le plus sage. Je vais me mettre à beaucoup lire, et peut-être à faire quelque chose.

D'autre part, mon beau-frère m'écrivait de Màcon :

20 octobre 1814.

Les princes se sont tellement croisés dans notre pays que depuis deux mois j'ai presque toujours été en l'air; les uns voguaient sur nos cours d'eau, les autres couraient les grandes routes; on devait toujours avoir un discours en poche approprié aux personnes et aux lieux où je les recevais, ce qui variait à l'infini la dépense d'esprit que j'étais obligé de faire. Nos pauvres communes m'écrivaient sans cesse pour savoir de quel côté elles tourneraient leurs arcs de triomphe et quelques-unes avaient même fini par les faire à deux faces pour ne pas manquer leur coup. Enfin tout s'est passé on ne peut mieux; il y a eu empressement et enthousiasme de la part des habitants, et du côté des princes une bonté, une affabilité, une popularité qui ont gagné tous les cœurs. Il ne fallait rien moins que tout cela pour vaincre la froideur réfléchie et discutée qui se faisait remarquer ici dans l'opinion publique. J'ai été à si dure école en fait de cour que je suis émerveillé de voir des princes faciles, bienveillants, ne blessant personne et cherchant à plaire, comme s'ils étaient eux-mêmes dans la nécessité de faire des avances. J'ai un amour si vrai pour les bons sentiments que je me suis senti ému et disposé à aimer de bonne foi des gens qui ont d'aussi excellentes

qualités. J'irais presque à dire que les petits inconvénients qui se font sentir dans le gouvernement, tiennent à cette extrême bonté qui leur fait souvent juger avec les affections du cœur ce qui ne devrait être traité que par la froide raison. Je ne crois pas qu'il y ait un grain de despotisme dans leur caractère, mais j'ai touché du doigt cette méfiance qu'ils ne pourront s'empêcher d'avoir contre ceux qui ont conçu, en 89, l'idée de traiter les affaires autrement que par un dévouement absolu à leurs personnes. Il ne m'est pas encore démontré qu'ils soient convaincus que la manière d'aimer et de servir les souverains pour leur bonheur et leur plus grande gloire soit préférable à cette abnégation d'opinion particulière de la part de ceux qui se vantent d'être les plus dévoués à leurs intérêts. Cet abandon, cette confiance qu'ils ont pour ceux qui les entourent, tiennent moins à de la faiblesse qu'à la réalité des sentiments qu'ils leur portent. Tout cela est bien bon pour les rapports ordinaires de la vie, mais pour les affaires, il faut s'en dégager, et c'est à quoi ils ne parviennent pas toujours.

J'étais maintenant fort tranquille. La bienveillance générale me revenait. Être d'aplomb et en crédit à Paris y ajoutait sensiblement. Je continuais à mener une vie assez solitaire. Entre les lettres particulières et les affaires, il ne me restait que peu de temps. Le spectacle était mon unique distraction. Cette manière d'être seul dans un coin de ma loge, me rendait facile aux impressions. Je m'amusais ou m'attendrissais à bon marché; je

pardonnais aux acteurs d'être mauvais, et quand ils rencontraient juste je leur en savais gré. Lafon était alors en tournée à Nantes.

A MADAME DE BARANTE.

Nantes, 25 octobre 1814.

Je suis allé voir Lafon dans *Adélaïde Duguesclin.* Je n'avais pas vu jouer depuis fort longtemps cette *Adélaïde*; je ne m'en souvenais pas assez. J'avais laissé se mettre dans mon esprit je ne sais quelle prévention contre les tragédies de Voltaire; de sorte que j'ai été surpris, touché, et que j'en ai éprouvé un vif effet, comme à une chose que j'entendrais pour la première fois. Lafon n'a pas mal joué; il a parfois une chaleur vraie et de beaux mouvements. Il y a eu dix allusions contre les Anglais qui ont été saisies avec empressement de haine. Les vers sur les Capets et les Bourbons ont été accueillis plus tranquillement, mais assez bien pour Nantes. Je craignais pis.

Nantes, 29 octobre 1814.

J'ai eu Lafon à dîner. Il ne manque point d'esprit ni d'instruction littéraire, de façon qu'on a causé avec intérêt toute la soirée. Il sait de beaux passages de Massillon qu'il dit très bien. Mais Lafon est loin de Talma et de ses sensations d'artiste, originales et individuelles; cependant il a de bonnes manières et je préfère passer trois heures en sa compagnie qu'une année entière avec toute la ville de Nantes.

Ce qu'il a le mieux joué pendant son séjour ici, c'est *Vendôme* et *Philoctète*. Quant à la comédie il n'a été satisfaisant que dans *la Métromanie*. Dans *le Misanthrope* il est particulièrement mauvais.

Par un retour de fortune, au moment où je voyais s'évanouir la plupart des ennuis que m'avait suscités mon ami M. de Suzannet, sa situation se modifiait sensiblement.

A MADAME DE BARANTE.

Nantes, 31 octobre 1814.

Le bruit court parmi nos Vendéens que M. de Suzannet revient chez lui tout disgracié, et une lettre très aimable et prévenante qu'il m'écrit me confirme en effet que son astre a un peu pâli. On ne se figure pas les indignités qu'on répète sur lui. Cela n'a ni raison ni mesure. Je vois des gens de son parti qui en parlent comme du dernier des intrigants et se flattent, comme ils disent, de l'avoir démasqué d'avoir appris au roi qu'il a été espion de la police. Lorsqu'on veut leur expliquer qu'au fait il suivit toujours une conduite noble et demeura fidèle à ses opinions, sans vouloir des places qu'on lui offrait, et que tout son tort est d'avoir cherché à se faire le chef et le représentant de la Vendée, quand à peine il y a paru (1), tous ces campagnards n'entendent rien à ces

(1) Émigré presque encore enfant, M. de Suzannet avait, après avoir fait la campagne de 1792, accompagné son père en Angleterre. Échappé miraculeusement au massacre

distinctions, et ils restent inébranlables dans leurs gros jugements.

L'état des esprits s'améliorait vraiment dans cette région de la France pendant le mois de novembre.

A MADAME DE BARANTE.

Nantes, novembre 1814.

On est fort tranquille; le bien-être dont on jouit ou, pour parler plus juste, le mieux-être, n'excite pas un sentiment bien vif. On est plutôt porté à se plaindre, mais pourtant il y a un fond de raison et d'amour de repos qui a fini par prévaloir.

On est, ce me semble, content des Chambres et de la constitution, et l'on s'aperçoit que c'est une défense bien plus qu'un obstacle. Nos commerçants eux-mêmes ne trouvent pas que les choses aillent si mal et c'est généralement une espèce de gens difficile à satisfaire, irritable, à peu près autant par vanité jalouse que par intérêt.

On a moins de peur et moins de besoin des préfets que sous l'empereur, ce qui leur donne plus de liberté et les met plus à l'aise, sans leur ôter ni bienveillance ni considération.

de Quiberon, il s'était rendu près de Charette qui ne tarda pas à reconnaître son mérite et sa vaillance, et le chargea de se rendre en Angleterre pour demander des secours. Il y remplissait cette mission quand il apprit la mort de M. de Charette et la fin de toute résistance.

Ma préfecture, malgré tout, commençait à me peser. Je ne me sentais plus autant de goût pour les affaires. Il me les aurait fallu moins mécaniques et plus générales. Sans doute j'avais connu déjà l'ennui de certaines de ces occupations.

A MADAME DE BARANTE.

Nantes, novembre 1814.

Tout ce train-là me rappelle les jours de ma jeunesse, mais je n'ai plus ce courage et cette espérance qui m'animaient sur tout qui me faisait croire que j'accomplirais tant de projets, de travaux et d'occupations littéraires. Je me sens ignorant et paresseux. Alors c'était la mode d'écrire, d'attacher quelque prix au savoir, à l'esprit, ou à ce qui y ressemblait. A cette époque, on était porté d'un meilleur vouloir pour les choses et pour les hommes. Ce qu'il y a de sûr, c'est que j'avais douze ans de moins, et qu'en conséquence ce temps-là valait mieux pour moi.

Cependant cette sorte de découragement ne m'empêchait pas d'attendre avec une véritable impatience la publication des *Mémoires* de madame de La Rochejaquelein.

A MADAME DE BARANTE.

Nantes, novembre 1814.

Je compte sur le succès et ce succès me fera plaisir. Je voudrais pourtant que quelques caractères, que je

viens d'envoyer à Bordeaux, pussent encore trouver place. J'arriverai probablement avant que l'ouvrage soit en vente. Au reste, quand je vois combien peu d'accueil on a fait à ce terrible récit de la campagne de Moscou (1), tout me semble possible en fait d'insouciance de la part du public. Ce n'est plus que par un vieux reste d'habitude et de respect humain qu'il est encore question de livres.

M. de Sesmaisons était toujours un de ceux qui continuaient à me tenir très aimablement au courant des nouvelles. Ses lettres reflétaient nécessairement les sentiments de son beau-père et de la cour (2).

DU COMTE DE SESMAISONS.

Paris, 26 novembre 1814.

Eh bien, en voilà des nouvelles! Le général Dupont n'est plus ministre. C'est le maréchal Soult qui a le département de la guerre, M. d'André prend la place de M. Beugnot, qui va à la marine. Il est d'espoir pour les vaisseaux, car il a joliment mené sa barque. De M. d'André, vous savez comme moi ce qu'il y a à

(1) *Relation circonstanciée de la campagne de Moscou*, par Eugène Labaume. Paris, 1814. C. B.

(2) Le comte Donatien de Sesmaisons, qui commandait dans les derniers temps de l'empire une légion de la garde nationale, avait été nommé lors de la première restauration officier d'une des quatre compagnies de mousquetaires formant la *Maison rouge*. Chef d'état-major de la 1re division d'infanterie de la garde royale après 1816, il entra à la Chambre des pairs en 1823. C. B.

dire. Quant au maréchal c'est bien l'homme le plus capable de réorganiser une armée dont chaque jour diminue le nombre et accroît les prétentions. Je ne vois qu'une chose fâcheuse, c'est que les autres maréchaux le détestent. Il a tellement mis de différence entre sa conduite décidée (1) et la leur qui est assez timide, que cette manière lui a suscité des jalousies. Au reste, s'il prend l'ascendant qui me semble devoir appartenir à la force de son esprit, je me réjouirai bien pour la France.

C'est hier, pendant la séance de la Chambre des pairs, que cela s'est passé. Mon beau-père ne le savait que du matin. C'est une résolution subite du roi, et j'ignore ce qui l'a causée. J'imagine le pitoyable état de l'armée, et comme M. de Talleyrand l'a montrée dans le lointain forte et belle, je ne serais pas étonné qu'il eût écrit qu'il fallait quelques apparences de ce qu'on avançait.

M. de Montlosier était loin de penser de même sur ce point.

(1) Ce fut une chose vraiment plaisante que la soudaine passion dont le parti royaliste se prit pour le maréchal Soult. Il ne lui en coûta que quelques grossiers semblants d'un dévouement, certes bien nouveau, à la cause contre-révolutionnaire. On était charmé de lui entendre professer le despotisme en langage soldatesque et les Vendéens et les chouans ne juraient plus que par lui depuis son voyage à Rennes. A son retour à Paris, les gentilshommes bretons lui donnèrent un banquet. M. de Chateaubriand, que je vis comme il en sortait, me raconta, et même sans rire, qu'il venait de boire dans le même verre à la santé de Du Guesclin et du maréchal Soult.

Paris, 10 décembre 1814.

La nomination de Nicolas Ier (1) au ministère de la guerre produit la plus grande sensation. Comme il faudra décidément qu'il se jette sur quelque chose, on se demande si ce sera ou sur le roi ou sur la constitution.

On assure que, quoiqu'il n'y soit que depuis trois jours, M. Beugnot est aussi las de la marine qu'il l'était de la police.

Cette pauvre constitution au berceau et à qui on a donné le maréchal Soult pour la bercer, a été au moment, ces jours passés, d'être jetée par les fenêtres. On a agité sérieusement et pendant plusieurs jours au conseil du roi la question de suspendre la liberté individuelle. M. de Chateaubriand allait partout colportant la nécessité de remettre à la police la faculté des arrestations arbitraires. C'est dans ces circonstances qu'on nous a confiés au maréchal Soult. Où allons-nous? Je ne sais. Pas un journal de protection, aucune garantie ni dans les mesures, ni dans les longues habitudes; aucune possibilité de direction favorable contre des directions nuisibles. Ma pensée est que nous sommes mal. On pourrait, selon moi, tout ce qu'on voudrait oser. Mon espérance est qu'on n'osera pas et que le temps, les habitudes qui se contracteront, la paresse qui fera persister dans ces habitudes, nous sauveront.

(1) Nicolas était un des prénoms du maréchal Soult. C. B.

Je lui répondais le 15 décembre :

Tout ce que vous dites est vrai, mais je crois que vous ne laissez pas entrer en ligne de compte contre de tels projets la peur, la grande peur qu'inspire, à juste titre, cette redoutable et bouillante France de la Révolution. Pour ceux qui appellent la vérité, de l'opposition, et qui sont contrariés de savoir ce qui leur déplaît, c'est une sorte d'écueil, de tourbillon, un sombre génie des tempêtes qui leur imprime non pas l'esprit de discernement et de précaution, mais une salutaire terreur. Salutaire assurément, car avec six mois de Coblentz nous verrions recommencer la Révolution et toutes ses horreurs. Je voudrais bien que quelqu'un dît à une tribune ou dans un journal, quand on aura épuisé les fausses cajoleries, les compliments plaqués, ce qui fait le fond de la question sur les émigrés : « Vous êtes sortis parce que vous étiez les plus faibles; depuis ce temps-là, êtes-vous devenus plus forts? Est-ce Pierre ou Paul qui ont fait la Révolution ou bien l'état de décomposition de la France? En ce cas, qu'y a-t-il de changé, sauf que les habitudes sont contre vous, au lieu d'être pour vous? Donc, tenez-vous tranquilles et n'agacez pas ce gros tigre de peuple. »

C'est, suivant moi, la chose la plus funeste que ce ton factice des journaux, à cause de l'illusion qu'ils produisent. Ils blessent chaque jour par tous les points la partie nombreuse et redoutable de la nation, et en même temps ils en cachent la susceptibilité à la partie faible et imprudente. « Malheur à ceux qui n'aiment que ce qui leur plaît! » dit l'*Ecclésiaste*.

Avec la charte fidèlement exécutée et prise dans le

véritable esprit constitutionnel, ces dangers disparaîtraient et tout irait à merveille.

Par exemple, les nobles devront choisir entre la qualité de citoyen et celle de paria. Citoyens, ils auront l'appui de leur nom pour parvenir à tout, et une fois parvenus par la voie commune ils jouiront de tout leur lustre. Comme vous l'avez dit souvent, ce n'est pas d'être trop puissante qu'on en veut à la noblesse, c'est de ne pas l'être assez. On trouvejuste qu'un homme qui a du pouvoir, de la richesse, du mérite, enfin, une supériorité réelle y ajoute une supériorité idéale, on la lui donnerait s'il ne l'avait pas, et même on la lui a donnée car elle vient de l'opinion. Mais qu'un gentilhomme de campagne qui a deux ou trois mille francs de rente, ne sait pas l'orthographe, n'est agréable en rien, et n'est même pas officier de l'armée, traite de haut en bas un propriétaire, un avocat, un médecin; c'est ce qui les révolte et leur inspire un effroyable sentiment de rage quand ils sont de mauvais naturel, ce qui arrive souvent. Or, à présent, c'est pis que jamais; on a perdu le souvenir exact du passé, et la vanité s'est précipitée dans l'imaginaire. Si on laissait aller la chose, les hobereaux croiraient déroger en payant les impôts et ils sont déjà fort offensés qu'on les leur demande. Mais il ne faut heureusement pas grand'peine pour les faire obéir, du moins tant qu'on leur refusera raison contre l'autorité. Je n'ai pas peur que M. Nicolas dévore la constitution, il sera toujours plus lié à la nouvelle France qu'à l'ancienne. Avec des caresses bien faites, on acquerrait le dévouement de ces glorieuses machines de guerre; mais c'est précisément ces caresses qui répugnent; elles seront toujours gauches, humi-

liantes, démenties par les entours. Si c'était le fond du despotisme qu'on voulait obtenir, on pourrait, comme Louis XI ou Bonaparte, être indifférent aux formes, aux noms, à la surface; mais point; c'est précisément à cette surface qu'on attache toute l'importance. Si l'ancien Versailles était conciliable avec la République, on n'aurait point d'objections contre la République. Mais le pouvoir absolu de Bonaparte, aux conditions de ménagement qu'il observait, ne tenterait pas. On ne veut pas voir qu'excepté la liberté et la justice, il ménageait tout à sa manière.

Pour conclure, je crois que les élections décideront des choses. Si l'on n'y prend garde, elles seront fort révolutionnaires, et si l'on se met en querelle ouverte avec la Chambre des députés, il faut, je pense, s'attendre à ce qu'il y a de pis.

La fin de décembre 1814 et le commencement de janvier 1815 m'apportèrent quelques occupations, mais essentiellement banales. J'eus des fêtes à organiser, ce qui me donna un certain mal. Au début, personne ne souscrivait; c'étaient des répugnances, c'étaient des objections. Les gens de cour faisaient les fiers, le commerce se montrait mécontent par économie. Je finis toutefois par trouver beaucoup d'empressement. J'eus aussi, du matin au soir, à examiner des Vendéens afin de proposer des pensions pour eux. La plupart de ceux qui se présentaient étaient du reste des bleus et n'avaient nullement combattu pour le roi.

Cependant je profitai d'un peu de liberté pour aller, quelques jours après le 1er janvier, chercher

à Paris madame de Barante, qui y était depuis longtemps retenue par la naissance d'un second enfant. Durant ce court séjour je n'appris rien qui ne soit connu. On s'occupait beaucoup du congrès de Vienne; on parlait de changements possibles dans le ministère. Il s'agissait surtout de remplacer l'abbé de Montesquiou. Son antipathie pour M. de Blacas, son dédain pour le chancelier, sa verve contre les imprudences des émigrés et des Vendéens, sa haine ardente contre l'esprit libéral lui laissaient peu d'appui dans l'opinion. Toutefois les hommes, tels que M. Lainé, qui ne tenaient à aucun des anciens partis, et cette nuance appelée depuis le centre droit, aimaient et estimaient M. de Montesquiou. Le roi, je pense, désirait le conserver et avait confiance en lui. M. de Blacas se crut cependant un jour assuré de faire signer au roi la nomination de M. de Chateaubriand. J'en vis la duchesse de Duras et même madame de Staël bien contentes; car M. de Chateaubriand faisait alors grandement sa cour aux opinions libérales, et s'efforçait à combiner la restauration avec la France actuelle. Au dernier moment, le roi refusa sa signature. M. de Chateaubriand était littérairement et politiquement une de ses déplaisances.

Le désordre de ce qui se rapportait aux affaires et aux personnes semblait encore assez pitoyable. Le crédit des salons et des coteries était vraiment par trop puissant. Je n'avais pas à m'en plaindre personnellement, loin de là ; j'y avais des parents,

des amis ; on m'y accueillait fort bien, mais je ne regrettais pas moins l'étrange abus de cette influen ce

J'avais rejoint mon poste depuis trois semaines quand je reçus ce mot de M. de Sesmaisons :

Paris, 6 mars 1815.

Vous allez sûrement avoir des lettres de Paris qui vous apprendront le départ de Monsieur qui a quitté la capitale cette nuit. On y ajoutera des bruits alarmants. Il n'y a rien cependant qui doive mettre les esprits en mouvement. On va rassembler des troupes dans le Midi où il se forme un point d'orage. Soyons sages, bien sages pendant ce temps-là et que ceux qui désirent autre chose que ce que nous avons ou qui le désireraient autrement se persuadent que rien n'est pire dans ce moment que la division. On pourra mieux attendre de la réflexion que du tumulte.

Le lendemain et les jours suivants nouveaux bulletins :

Paris, mardi 7 mars 1815.

Rien d'alarmant. Il est descendu avec un millier d'hommes. Il a voulu surprendre Antibes avec quatorze hommes qui se sont présentés dans la ville comme des déserteurs et qu'on a désarmés. On ne conçoit pas cette folie. Aurait-il compté que quelque chose se fût fait ici pour lui ? Il n'y a que ce moyen de l'expliquer. Au surplus, on ne sait même trop que croire sur le fait même, car tout ce qu'on sait n'est que de Lyon. Quatre dépêches télégraphiques reçues

dimanche, de midi au soir, apprennent les bruits qui s'y étaient répandus ; mais rien de plus positif que ces bruits. Un courrier expédié par M. de Boutilhier s'est cassé la cuisse, il n'est pas encore arrivé, et comme un sort, il n'a pas donné ses dépêches au courrier de Lyon qui l'a dépassé ; ce dernier ne fait que répéter les bruits de Lyon venus par le télégraphe (le télégraphe ne va que de Paris à Lyon) et le petit détail vrai ou faux que je viens de mentionner pour Antibes.

Monsieur arrivera aujourd'hui à midi à Lyon. M. le duc de Berry n'ira pas à Besançon : il reste ici. Il est douteux que le duc d'Orléans parte. Le maréchal Gouvion sera sûrement employé, on lui a envoyé des courriers à sa campagne près Chartres. Les mesures pour l'argent sont prises et sont bonnes. Rien ne manque donc et je ne doute pas que tout ne soit fini dans huit jours.

Ensuite je ne serais pas étonné, après vous avoir dit toutes ces choses que ce ne fût qu'une alerte. Cela n'est pas probable, mais cela est possible parce qu'il n'y a pas affirmation assez complète. Si le débarquement a eu lieu, il se peut encore que lui-même n'eût pas risqué sa personne sans s'être assuré de l'accueil.

On est ici bien tranquille. Pas un changement dans l'ordre militaire, ni dans le courant de la besogne.

Il n'y a pas eu encore de dépêche télégraphique aujourd'hui à midi.

Paris, 8 mars 1815.

Rien de nouveau que ce que contient le *Moniteur*. Un courrier de Turin de M. d'Osmond, du 3 mars, an-

nonce que tout est paisible en Italie. Ainsi, c'est tout bonnement un acte de désespéré. Il est dans les montagnes où on le prendra, ou desquelles il se sauvera déguisé. Un courrier que M. Dambray reçut hier de Marseille annonce que l'on avait mis des drapeaux blancs à toutes les fenêtres et que l'on marchait de toutes parts. La flottille anglaise, qui a su qu'il était passé, a, dit-on, fait voile sur-le-champ pour l'île d'Elbe et occupe Porto-Ferrajo. Bonaparte a renvoyé ses vaisseaux; ainsi il n'y a pas de doute que cela va être fini incessamment. On peut apprendre d'un moment à l'autre qu'il est pris ou tué, puisqu'il est bien certain qu'aucune troupe ne s'est jointe à lui. Je suis tenté de croire qu'il avait des intelligences dans Grenoble.

D'autre part M. de Montlosier m'écrivait :

Vous savez sûrement, mon cher ami, où nous en sommes. Bonaparte a trouvé le moyen de s'emparer d'abord d'un bataillon à Antibes, puis de deux régiments des garnisons d'Embrun et de Briançon, puis d'un régiment de M. de La Bédoyère, puis de deux régiments de la garnison de Grenoble soulevée. On dit le général Marchand tué dans ce mouvement. Vous verrez le reste dans le *Moniteur*. Les autorités et les princes se retiraient sur Clermont. Les logements étaient marqués à Lyon le mercredi matin, et Bonaparte devait y entrer le soir. On attend ici M. le comte d'Artois. On compte sur l'Ouest et sur le Midi. Le duc d'Orléans tient avec Ney et quelques troupes. Celles-ci sont très mauvaises. Celles qui ont fait tant de train à la parade avant-hier avaient auparavant crié « vive

l'empereur ! » dans la caserne. On a été obligé de consigner un bataillon entier. Malouet m'assure qu'on donne ici publiquement des ordres pour les divers corps de troupe. Tous les Anglais partent ou sont partis.

DU COMTE DE SESMAISONS.

Paris, samedi 11 mars 1815.

On est fort alarmé et vous sentez, mon cher Barante, que j'ai peu le temps d'écrire. La nouvelle la plus importante est une dépêche télégraphique du préfet de Lyon, en date du 10, et parvenue dans la matinée. Elle porte peu de mots, ce sont ceux-ci : « Le prince va quitter au premier moment. »

Nous ne savons à quoi tient ce mouvement du prince. On disait Lyon bon. Si d'autres troupes ne lui passent pas, si Lyon lui a résisté, il n'y a encore rien de bien mal. Ce sera la guerre civile, mais on pourrait en voir l'issue. De plusieurs parts, il y a de bons chefs, de bons corps.

Les maréchaux sont arrivés, et on va savoir l'effet de leur présence. Les Chambres, assemblées ce matin, vont montrer une grande vigueur. On laissera tout pouvoir au roi.

Pendant ce temps-là, la maison du roi se concentre ici, et sera une bonne cavalerie pour employer avec la garde nationale. La demeure de Cambacérès n'a pas désempli cette nuit. Tous les partis qui ne forment que des nuances se réunissent. M. Benjamin a écrit un article excellent. Chacun sait que ce n'est pas un autre roi qui nous serait ramené, mais le chef des soldats.

DE M. BENOIST.

Paris, 12 mars 1815.

Mon cher Barante, tout va très mal. Nous n'avons pas de nouvelles de Lyon depuis la lettre de Mac-Donald, datée du 9, qui faisait si bien pressentir la dépêche télégraphique du 10. Mac-Donald disait que le peuple entier qui avait paru si bon, et qui l'était en effet, en déclarant que l'on soutiendrait un siège comme en 1793, n'a pas tenu à l'idée de voir couper son pont quand Bonaparte s'est approché. Il ne semble pas, du reste, qu'il y ait eu de trouble et Mac-Donald s'est retiré paisiblement. Ce qui ferait croire que Lyon est occupé, c'est que le télégraphe n'a point donné de nouvelles.

Quelle est donc la force qu'il a avec lui? On dit, mais rien n'est confirmé, et sûrement la terreur exagère, que le général Miollis a passé, que le général Marchand a été blessé, et le général Mouton-Duvernet tué en voulant empêcher leurs soldats de le joindre. La défection du prince d'Essling n'est point du tout certaine, car, au contraire, il aurait retourné à son auteur la lettre que lui adressait Napoléon. Accordât-on toutes ces défections, il aurait avec lui douze mille hommes. Chose incroyable : il les devance et ne se présente qu'avec ses meilleurs chevaux.

Ici il n'y a encore d'apparence que de bons mouvements. Hier soir on s'est porté en foule aux spectacles, on les a fait retentir des cris de « vive le roi ! » Les Chambres approuvent et remercient le roi de toutes les mesures qu'il a prises. On a appris que tout à coup le général Lefebvre-Desnoüettes mar-

chait sur Paris avec un corps d'armée; il s'était présenté devant La Fère où était un parc d'artillerie. Le général d'Aboville les a repoussés et les a menacés de tirer sur eux. Ils ont continué leur route par Compiègne et Senlis.

Le général Drouet, comte d'Erlon, qui était à Lille, parait avoir trahi il poussait en avant le général Desnoüettes qu'il suivait. Tout à coup le maréchal Mortier est arrivé dans la division; il a reproché sa trahison à d'Erlon et fait rentrer dans l'ordre les garnisons du Nord. Desnoüettes seul, sans artillerie, à Senlis, avec sept cents chevaux, a envoyé hier très hardiment un aide de camp au roi pour prendre ses ordres. Il a dit qu'il n'avait marché que d'après les instructions du comte d'Erlon, et que, ne sachant ce que cela voulait dire, c'était du roi qu'il demandait des ordres. L'aide de camp a été introduit dans le conseil. On lui a demandé pourquoi ils avaient crié « vive l'empereur! » Il a répondu que ce n'était que quelques rebelles. Enfin il s'est excusé. Était-ce un stratagème pour savoir l'état de Paris? Le général voulait-il sortir ainsi de ce mauvais pas? Que de doutes! On a retenu l'aide de camp et envoyé, par un autre officier, porter l'ordre à ces troupes de retourner dans leur garnison. Ce messager a sans doute été croisé par trois officiers qui sont arrivés ce matin annoncer au roi que le général les avait trompés en assurant que tout était renversé à Paris et qu'il fallait y marcher pour rétablir l'ordre; qu'ils le maudissaient et qu'ils venaient, au nom du corps, protester de leur attachement et de leur fidélité. Ainsi voilà qu'on respire pour cette attaque d'aujourd'hui ou demain, laquelle ne paraît plus à craindre.

J'ai vu pendant une demi-heure le maréchal Soult Il serait trop long de vous répéter tout ce qu'il m'a dit de noble, de grand, de dévoué. Il m'est impossible de croire que cet homme ait trahi, ou il ne faut croire à rien dans la nature. Il m'a déclaré qu'ayant remis son épée au roi, l'ayant reçue ensuite de lui, ce n'était pas l'épée qu'il avait hier, mais celle qui devait frapper partout pour le roi, qui devait tout étendre aux pieds du trône, et qu'on verrait comment un homme qui avait acquis sa gloire, savait la conserver.

Lorsque M. Benoist m'écrivait ce mot, on était loin de s'attendre à la défection du maréchal Ney, qui se produisait au même instant.

Le maréchal Ney était venu de lui-même s'offrir pour commander l'armée qui devait être opposée à Napoléon. Il avait montré au roi une grande vivacité de dévouement, lui baisant la main et lui jurant de ramener Bonaparte dans une cage de fer. Le roi, toujours homme de bon goût et que n'abandonnait jamais le sentiment des convenances, avait même trouvé que le maréchal Ney allait beaucoup trop loin dans ses paroles.

— Je ne lui en demandais pas tant, dit-il après cette séance.

Voici, à propos de la trahison du maréchal, ce que m'a rapporté M. de Bourmont, vers la fin de 1815.

Ney était à Lons-le-Saunier; son corps d'armée avait deux divisions, sous les ordres des généraux

de Bourmont et Lecourbe. Ce fut pendant la nuit que le maréchal reçut le message de l'empereur et sa proclamation. Il fit appeler ses deux généraux de division pour se consulter avec eux. On n'avait aucune nouvelle de Paris; Bonaparte était à Lyon; il informait le maréchal que le roi quittait Paris; les soldats semblaient mal disposés pour la cause royale. Le maréchal et les deux généraux ne virent pas une possibilité de résistance et se résolurent d'un commun accord à obéir à l'empereur. On assembla les troupes. La proclamation de Napoléon leur fut lue, la cocarde tricolore prise; on cria : « Vive l'empereur! » Ce fut une affaire finie. Quelques heures après, la poste arriva de Paris. M. de Bourmont apprit que le roi n'était pas parti, que la cause royale n'était pas désespérée et qu'on songeait à la défendre. Regrettant fort la détermination qu'il venait de prendre, il monta en voiture sans en souffler mot au maréchal, et se dirigea en toute hâte sur Paris. Le 18, vers six heures du matin, il descendit dans la cour même des Tuileries et demanda à voir le roi. Entrer à pareille heure chez Louis XVIII, était chose très contraire à l'étiquette et aux habitudes. Il fallait tout le désordre des circonstances, tout le péril de la situation, pour que M. de Bourmont pût être admis auprès du roi, encore au lit. Il lui raconta la défection du maréchal. Le roi resta confondu. Il ne concevait pas comment un maréchal de France, que cinq jours auparavant il

avait vu là, presque à ses genoux, lui protestant de son zèle, renouvelant ses serments, pouvait oublier tout cela et le trahir. Cela lui parut le signe assuré de sa perte. M. de Bourmont s'efforça de donner courage au roi. Il lui dit que le moyen de salut ne consistait pas à réunir des troupes de ligne, qui, sans doute, se comporteraient comme à Lons-le-Saunier ; que Napoléon n'avançait pas avec une armée mais rapidement, avec une escorte peu nombreuse; que l'on devait, à la tête de quinze cents hommes bien sûrs, s'en aller en tirailleurs l'attaquer sur la route. Il s'offrit pour concerter et commander cette tentative. M. de Bourmont ne réussit guère à rendre cœur au roi, qui lui répondit : « — Parlez de cela à mon frère ; c'est chez lui que se prennent les dispositions militaires. » Puis il ajouta, avec cette minutie qui lui était particulière : « — Ayez soin de quitter votre uniforme et qu'on ne sache pas votre retour. Il faut cacher le plus longtemps possible la trahison du maréchal Ney. »

M. de Bourmont accourut chez Monsieur et n'y trouva que désordre, confusion, épouvante ridiculement mêlée de jactance. Monsieur lui dit que son projet serait examiné, qu'on le ferait avertir afin d'en discuter et qu'en attendant il se reposât. M. de Bourmont avait assez d'esprit pour s'apercevoir que tout était perdu et qu'il n'y avait rien à faire. Il alla se coucher. On ne l'envoya point avertir; il ne fut pas question de son projet. Personne ne

soupçonnait son retour. Il n'avait guère vu que le roi et Monsieur. Il se tint enfermé chez lui, et deux jours après, Napoléon arrivé, il put se présenter à lui comme un des siens et demander du service.

On avait toutefois encore des illusions le 14 mars.

DE M. BENOIST.

Paris, 14 mars 1815.

Je sens, mon cher Prosper, que c'est faire œuvre de charité que de vous donner quelques nouvelles, mais l'embarras est d'en avoir.

Voici le peu que j'ai pu ramasser :

Il est toujours à Lyon ; on tient pour sûr que plusieurs hommes de sa très petite troupe l'ont déjà abandonné. C'est là le point essentiel de notre affaire. Car si les transfuges désertent sa cause, il n'aura plus personne. Le fait, au reste, a été dit hier officiellement par M. le ministre de la guerre. On ajoute que Grenoble, après son départ, a repris l'attitude d'une ville soumise au roi.

Un bruit, répandu hier, a fait monter les effets publics ; c'est que le roi changeait ses ministres et nommait M. le duc de Richelieu à l'intérieur ; M. Fouché à la police ; M. d'Argenson à la chancellerie (d'autres veulent M. Molé ; on ajoutait même que M. Carnot était pourvu du ministère de la guerre.

Voilà Bourrienne préfet de police. L'esprit de Paris est bon, mais en général porté aux idées libérales. Beaucoup de gens sont partis.

Pour tout le reste, je vous renvoie aux journaux.

DU COMTE DE MONTLOSIER.

Paris, 15 mars 1815.

Nous vivons, monsieur, dans de singuliers temps; voilà Bonaparte qui s'avance et qui doit coucher ce soir à Auxerre, au moins je le présume. On lui préparait, dit-on, avant-hier, un arc de triomphe. Je ne puis vous donner une idée, même approximative de ses forces. Au château on croit qu'il n'a que huit mille hommes. Ce n'est pas une feinte, on en est réellement persuadé. Au surplus, il ne paraît pas en grand besoin de force, puisqu'il a renvoyé à Clermont le régiment qui s'y trouvait et qui avait pris la route de Lyon, où il n'est pas arrivé. Mais le colonel est rentré avec l'aigle au lieu du lis; et Clermont se gouverne en ce moment au nom de l'empereur. Le régiment de cavalerie en garnison à Moulins en avait fait autant; mais il est revenu, dit-on, à Louis XVIII.

Nous attendons les gardes nationales de Rouen et d'Orléans qui nous arrivent. On s'attend à une bataille près Paris. Que Dieu vienne à notre secours! On a eu sous les yeux les guerres de la Vendée et la guerre d'Espagne, il semble qu'on ne s'en souvienne même pas. M. de Vioménil a passé à Vincennes la revue d'un rassemblement de quinze cents à dix-huit cents volontaires, il leur a dit :

« Messieurs, le plus beau jour de ma vie est celui où mon maître m'a choisi. »

M. de La Tour Maubourg voulait donner à ce rassemblement le nom de « volontaires nationaux ». On n'a pas accédé à ce désir.

« Mon maître ! » Comment se fait-il que le roi soit plus spécialement le maître de M. de Vioménil, que de tous les autres qui étaient là ? C'est une pitié, mais en même temps, c'est une désolation.

Fouché a été manqué hier de la manière la plus singulière. L'ordre a été donné à M. Tourton-Havel, commandant de garde nationale de l'arrêter. Il s'est transporté chez lui, l'a trouvé dans son jardin, lui a montré et signifié son ordre.

« Monsieur, cela n'est pas possible; je sors en ce moment même de chez M. d'André avec qui j'ai travaillé toute la matinée. C'est une inimitié particulière de M. de Bourrienne. Je parierais que votre ordre est une supposition ou une méprise. »

Pendant ce colloque, un homme de la garde nationale, exerçant la profession de procureur, a lu l'ordre, y a aperçu une irrégularité. On a convenu que M. Fouché monterait dans sa chambre, en attendant qu'on envoyât demander de nouvelles explications. M. Tourton y est monté avec lui. Tandis qu'ils se promenaient ensemble, Fouché a fait semblant de s'appuyer sur un coin, une porte cachée s'est entr'ouverte, s'est refermée sur-le-champ. M. Tourton, déconcerté, a attendu quelque temps, croyant que c'étaient quelques besoins. Mais quand il a vu que rien ne reparaissait, il a appelé du monde. Il a fallu près d'une heure pour enfoncer cette porte. Ils sont entrés alors dans un vaste appartement où ils n'ont aperçu aucune issue. Fouché s'est ainsi échappé et le soir il a écrit aux deux Chambres pour se plaindre.

DE M. BENOIST.

Paris, le 15 mars 1815.

Notre position ne s'améliore pas vite. Voici à peu près ce que je peux dire des bavardages courants.

Il accourait de toutes parts, par ordre de Soult, aux environs de Paris, des troupes qui étaient endoctrinées de façon que Bonaparte n'avait autre chose à faire qu'à venir en poste les rejoindre.

Oudinot a fait merveille à Nancy. La garde est là en bonne posture. Tabarié (1) est revenu à son poste à la guerre, il assure que d'ici à quatre jours, nous aurons des forces suffisantes. On voit là, avec plaisir, le duc de Feltre.

Monseigneur le duc d'Orléans est arrivé ici dans la nuit de samedi à dimanche ; il va repartir. Monsieur est rentré la nuit dernière.

On parle d'un camp à Melun, d'une armée à Tarare ; de quoi ne parle-t-on pas ?

Groupes dans les rues, dans les places. Le peuple se montre. Deux crieurs de « vive l'empereur ! » ont été assommés hier au Carrousel ; beaucoup d'autres bien battus.

Monseigneur le duc de Bourbon va de votre côté.

Si vous tirez quelque chose de tout ce verbiage, vous serez bien plus habile que votre dévoué ami. Les changements de ministres se mêlent à tous les autres propos. C'est le refrain.

(1) Inspecteur aux revues, chef de la 4e division au ministère de la guerre. C. B.

Ce projet d'établir le camp de Melun fut en effet conçu avec l'espérance qu'on y réunirait une quantité de troupes supérieure à ces huit mille hommes que l'on supposait autour de Napoléon. Le noyau devait en être la maison du roi, forte de cinq mille hommes profondément dévoués et de volontaires royalistes que l'on cherchait à recruter à grand fracas ; d'autres troupes porteraient sous peu à trente ou quarante mille hommes, ce rassemblement. Le duc de Berry en eut le commandement. Le maréchal Mac-Donald, qui venait de se conduire avec tant de fidélité, était major-général du prince. Je lui ai ouï raconter que, tout en le caressant beaucoup, le duc de Berry en avait une telle méfiance, qu'il consultait sur toute chose le vieux marquis de Vioménil. Quelquefois, le maréchal, en entrant, les surprenait en conférence. Alors, bien vite, on cachait des papiers sous le coussin de la table. Tout se faisait ainsi à double. On ne savait à qui entendre.

Le duc de Bourbon se dirigeait également vers l'Ouest. Il n'y montra ni timidité ni grande prudence, comme quelques historiens l'ont prétendu, mais une incertitude assez excusable. Il avait été envoyé sans recevoir aucune instruction, sans que le gouvernement eût même réfléchi à la position où il allait se trouver, à la conduite difficile qu'il aurait à tenir. M. le duc de Bourbon venait-il pour réchauffer les souvenirs de la guerre civile, pour se mettre à la tête des Vendéens et des

chouans? Alors il fallait se résoudre à voir sur-le-champ les villes et les bourgs se déclarer contre le roi; les régiments de ligne en garnison dans le pays prenaient tout aussitôt la cocarde tricolore. M. le duc de Bourbon était-il tout simplement un général chargé par le gouvernement de commander des troupes régulières, ayant affaire aux autorités légales du pays pour augmenter son armée par voie de recrutement et pour en solder les dépenses? En cette occurrence le grand zèle des chefs vendéens et chouans s'éteignait et faisait place à leur mécontentement, et à leurs murmures. En ce cas, les départements de l'Ouest n'offraient ni plus ni moins de ressources à la cause royale que toute autre région de la France. Telles furent les observations que j'exposai à M. Donatien de Sesmaisons, quand il arriva m'annoncer à Nantes que le duc de Bourbon était à Angers. Je l'engageai à repartir aussitôt et à poser la question au prince. Elle ne comportait pas deux solutions. Il n'y avait personne assez insensé pour conseiller d'abandonner une position de général d'un gouvernement encore subsistant, obéi de tous, disposant de la population, servi par une administration régulière, et cela pour se faire chef de bandes ni réunies ni formées, afin de tenter une guerre de derrière les buissons. M. le duc de Bourbon n'avait auprès de lui aucun conseiller habile ou pratique. Toutefois il n'hésita point. Je pense même que M. Rubichon, qui pas-

sait pour le fol du parti royaliste et qu'il avait emmené avec lui, n'osa exprimer un avis contraire.

Voilà donc les préfets convoquant les conseils généraux, mesure autorisée par le gouvernement, les établissant en permanence, leur proposant des contributions extraordinaires et des dépenses, ordonnant des enrôlements et des réquisitions. Les conseils étaient dociles et presque zélés. Les régiments restaient fidèles et ne cédaient point à leur penchant tout impérial. Les généraux prévoyaient fort bien que tout cela n'irait pas loin et que Napoléon, une fois parvenu à Paris, il n'y aurait plus rien à faire. Cependant ils ne se pressaient point, promettaient leurs services au prince et savaient attendre avec une contenance fort décente. Le général Foy, en inspection à Nantes, et avec qui je commençais à me lier intimement, écrivit même à M. le duc de Bourbon pour le prier de compter sur lui.

Nous en étions là, quand survint le prince Louis de La Trémoïlle, avec une mission du roi et du ministre de la guerre. Mon premier soin était de donner à ce qui se faisait un caractère national et régulier, en tenant à l'écart les souvenirs vendéens afin de ne pas exciter la rancune, les méfiances du parti opposé et de la population de Nantes.

Je craignis avec raison que M. de La Trémoïlle ne vînt tout gâter. Déjà on prétendait dans la

ville, qu'il était envoyé pour mettre en mouvement la chouannerie. Je n'avais certes pas le moindre espoir de succès, mais je désirais maintenir le bon ordre. Aussi, à son arrivée, je lui dis qu'ayant une mission du roi, son caractère était officiel, et que le lendemain selon l'étiquette toutes les autorités civiles et militaires se présenteraient chez lui. Ce n'était pas cela qu'il voulait et il fut fort contrarié, mais timidement, de se voir gêné et contenu par une situation authentique et régulière. Il devint donc, de ma façon, une sorte de fonctionnaire public, dont j'étais bien certain de ne recevoir aucun désagrément.

Il faisait assez bonne contenance et vivait en crainte de choquer les opinions antivendéennes. Un matin, je rencontrai chez lui le général Travot. Le général Travot avait fait la guerre de la Vendée sous le général Hoche. C'était lui qui avait pris Charette. Marié dans le pays, où il possédait des biens nationaux, il était resté un homme important pour le parti révolutionnaire modéré des départements de l'Ouest. En 1814, il se trouva bientôt le chef des mécontents et des ennemis du gouvernement royal. Cependant, voyant que tous les généraux en activité, et même en retraite, allaient faire une visite au prince de La Trémoïlle, il ne crut pas pouvoir se dispenser de ce devoir. Le prince, ravi de cette politesse et persuadé d'avoir conquis le général Travot, lui prodiguait toutes ses amabilités de salon, toutes ses bonnes

façons de courtisan, que le général recevait froidement et avec une sorte de hauteur.

— Je sais qu'on a fait des fautes, disait M. de La Trémoïlle, mais pour moi je me ferais tuer pour sauver les acquéreurs de mes biens.

— C'est le dire un peu tard, répondit le général Travot.

Les Vendéens prisaient mal de tels ménagements, ne prenaient part à rien et semblaient attendre que leur moment fût venu, bien résolus, néanmoins à ne point se compromettre par des tentatives imprudentes. Aussi leur principal meneur, M. d'Autichamp, en ce moment à Angers auprès du duc de Bourbon, convaincu mieux que personne, que pas plus une résistance régulière que la guerre civile n'était possible, ne pressait-il nullement le prince d'agir.

Une fois l'empereur à Paris, M. d'Autichamp conseilla simplement à M. le duc de Bourbon de quitter la France, et fit demander un passeport au colonel de la gendarmerie, M. Noirot. Cependant le prince se rendit à Beaupréau, dans le Bocage, et je crois qu'en l'emmenant ainsi, seul, parmi la population vendéenne, quelques-uns de ses fidèles voulaient encore voir ce qu'on pourrait essayer. A peine trouva-t-on vingt paysans pour monter la garde à sa porte. Le passeport reçu, M. le duc de Bourbon partit et alla s'embarquer.

L'entourage du roi et les royalistes qui ne cherchaient dans la restauration qu'une contre-

révolution, ne se montraient pas seuls atterrés de ce retour de Napoléon. Ceux qui avaient conçu l'espérance d'un gouvernement constitutionnel n'étaient ni moins désolés ni moins effrayés. Mais si les uns comptaient, pour résister à cette invasion, sur la force militaire dont l'emploi était non pas un secours mais un danger, les autres désiraient recourir aux manifestations de la véritable opinion nationale et appeler les grands pouvoirs de l'État à prendre des mesures pour sauver les libertés légales, le bon ordre et la paix que le roi de la charte faisait prévoir à la France. Ce fut en cette intention que quelques libéraux distingués par leur position, leur mérite ou leur renommée eurent la pensée de présenter au gouvernement des conseils qui dans ce moment de trouble et de confusion, pourraient être utilement accueillis. M. Constant, M. de Lally-Tollendal, M. Auguste de Staël et plusieurs membres de la commission qui, l'année précédente, avait rédigé cette adresse à laquelle Napoléon répliqua par la dissolution du Corps législatif, composaient ce comité libéral. M. Lainé n'y assistait pas, mais il était en communication et en confiance avec ses amis. C'est ainsi que se décidèrent la convocation des Chambres, le discours du roi et son serment à la charte dans cette séance du 16 mars dont le succès fut véritablement grand, quoique inutile. M. Lainé en avait tracé le programme et madame de Staël écrit le discours de Louis XVIII.

Dans ces réunions, on agita aussi, mais par conversation seulement, le projet d'appeler au pouvoir, du moins comme lieutenant général, M. le duc d'Orléans. M. de Chateaubriand était même un certain soir assez vif sur cette idée.

M. Lainé racontait curieusement les trois derniers jours de la première restauration, et les hésitations du roi sur son départ. Il ne cachait pas qu'il avait conseillé au souverain de rester à Paris, toutefois sans jamais espérer d'arriver à le persuader. Cependant il lui trouva du courage et de la dignité. Rien de pareil dans Monsieur, moins encore dans le duc de Berry.

Le 20 mars, M. de Montlosier m'annonçait ainsi le dénouement :

Le départ s'est effectué dans la nuit à une heure et demie. On ne sait pas bien la direction qui a été prise. On dit que c'est du côté de Péronne et de Lille. La maison est à Beauvais. Paris est dans une grande agitation d'esprit, mais sans désordre. Les militaires sont au moment présent en uniforme et avec la cocarde et le lis comme à l'ordinaire.

L'empereur arrive par la barrière du Trône. Tout le faubourg Saint-Antoine est déjà en mouvement, à ce qu'on m'assure, pour l'aller joindre.

Je ne sais rien des ministères. J'apprends seulement que M. le comte de La Valette a repris les postes.

L'autorité impériale se rétablit à Nantes. J'envoyai ma démission et le général Foy se chargea

d'accomplir, avec régularité et sans désordre, cette révolution locale.

Le soir, quelques ouvriers du port et des gens de la populace s'ameutèrent autour de la préfecture demandant à grands cris qu'elle fût illuminée, cassant les vitres et se proposant de me faire un mauvais parti. Le général Foy vint avec une compagnie d'infanterie au moment où la porte était forcée, et rétablit le bon ordre. Je partis dans la nuit. Entre Angers et Tours, je rencontrai le général Dupont, investi par le gouvernement du commandement d'un corps de troupes rassemblé à Orléans. Ses régiments, sur les nouvelles de Lyon, avaient pris la cocarde tricolore, et le général Dupont s'en allait au hasard dans l'Ouest, pensant que peut-être il y aurait là quelque résistance contre Napoléon. Je lui appris que tout y était fini, comme partout ailleurs. Pendant qu'il courait ainsi les champs, le maréchal Saint-Cyr se rendit à Orléans pour occuper le poste qu'il avait abandonné. Les officiers accoururent présenter leurs respects au maréchal, ne sachant guère, au milieu de ce désordre, au nom de qui il venait commander.

— Comment, messieurs, leur dit-il, vous avez quitté la cocarde blanche? Vous ne devez pas en porter une autre. Qu'on la remette tout de suite!

Là-dessus, sans autre explication et avec son inaltérable sérieux, il leur souhaita le bonsoir et se coucha. Ils quittèrent le tricolore et la troupe

se montra disciplinée et obéissante. Le lendemain matin tout le monde attendait des nouvelles de Paris. Une voiture de poste débouche sur la place. On l'entoure pour savoir ce qui se passe. C'était M. Ferrand qui s'enfuyait en toute hâte.

— Tout est perdu ! criait-il. Bonaparte est à Paris. Il n'y a rien à faire !

Lui-même avait une cocarde tricolore à son chapeau. Alors les soldats y revinrent (1) et le maréchal n'eut plus à essayer d'imposer son autorité.

Toujours courant, M. Ferrand était parvenu à Nantes comme j'y étais encore. Je ne le connaissais point et je ne le vis pas ; mais il me fit dire, par un ami commun, qu'il me conseillait de me soumettre au gouvernement impérial. Je n'ai su l'histoire d'Orléans que longtemps après. Elle me fut racontée par un témoin oculaire : le général du Coëtlosquet.

(1) M. le duc d'Orléans avait choisi pour premier aide de camp le lieutenant général Albert, un des bons officiers de l'armée. Au moment où le prince se résolut à quitter la France, il dit à M. Albert : « Et vous, mon cher général, qu'allez-vous faire? — Défendre mon pays et reprendre ma vieille cocarde, je l'ai déjà dans ma poche et quand Votre Altesse aura passé la frontière, je la mettrai à mon chapeau. — Montrez-la-moi. » M. le duc d'Orléans la prit, la regarda attentivement : « Je ne me suis jamais battu que pour celle-là », murmura-t-il en soupirant.

III

Mars 1815-Juillet 1815.

Dès le soir du 20 mars, Napoléon se mit en mesure de constituer son gouvernement et reçut ou fit demander les principaux anciens dignitaires de l'empire. Il accueillit, entre autres, M. Molé avec un empressement extrême. Si les *Mémoires* de M. Molé sont jamais publiés, on y lira, sans doute, des détails curieux sur sa conversation avec Napoléon. Voici à peu près ce qu'il m'en rapporta, environ un mois plus tard. L'empereur croyait le trouver fort mécontent des Bourbons dont il avait été négligé et presque repoussé.

— Vous êtes justement l'homme qu'il leur fallait. Dans votre position ils devaient vous rechercher, car nul ne leur aurait été plus utile. En apprenant que vous étiez mis à l'écart, j'ai jugé là-bas, à l'île d'Elbe, que ce gouvernement était dans une fausse voie.

Malgré ces flatteries où il excellait, Napoléon

ne put exercer sur M. Molé son ancienne séduction. Il le vit froid et se tenant en arrière. Alors il ne lui dissimula rien du danger de la situation. Son prodigieux retour, circonstance peut-être la plus admirable de sa vie, ne lui faisait aucune illusion, et lui laissait peu d'espérance. Il en convint avec M. Molé et tâcha de le piquer d'honneur, en éveillant en lui un sentiment de devoir et de dévouement. Puis, s'apercevant de sa répugnance il ajouta encore :

— Je sais que n'avez jamais aimé le ministère de la justice et la simarre. Voulez-vous le ministère de l'intérieur? Vous l'aviez souhaité. Les affaires étrangères vous iraient, elles sont dans vos goûts, elles vont à votre position.

M. Molé allégua que M. de Caulaincourt était plus que personne indiqué pour ce poste.

— Caulaincourt est un homme médiocre, reprit l'empereur. Chargez-vous de cette tâche qui est belle et difficile. Je vous y aiderai. Nous nous tirerons d'affaire ensemble.

Toutes ces cajoleries furent inutiles. La prudence de M. Molé resta inébranlable. D'un ton plus sec, l'empereur termina la conversation en disant :

— Eh bien, vous retournerez à vos ponts et chaussées!

M. Molé n'osa désobéir et accepta ce poste plus modeste, comme une sauvegarde contre les persécutions et les rigueurs possibles de la part

d'un gouvernement sans nulle assiette et prochainement désespéré.

Lorsque M. Mollien se présenta à son tour devant l'empereur, il fut bien vite arrêté dans ses manifestations d'admiration pour cette venue de l'île d'Elbe.

— Le temps des compliments est passé, interrompit l'empereur; ils m'ont laissé arriver comme ils ont laissé partir les autres.

Je tiens le mot de M. Mollien, à qui fut confié l'administration du Trésor.

La restauration avait fort bien traité M. Daru. Sa renommée de capacité, la grande position qu'il avait occupée, imposèrent des égards. On créa pour lui le titre, sans fonctions, d'intendant général des armées ; mais il ne compta pour rien dans l'administration, pas plus qu'aucun des hommes du gouvernement impérial. A ce moment, il perdit sa femme et en éprouva une grande douleur. Je n'ai pas ouï dire qu'à cette époque il ait été mêlé en rien ni aux projets des mécontents, ni aux correspondances avec l'île d'Elbe, correspondances d'ailleurs de peu de signification. La restauration devait lui déplaire profondément. Tout ce qu'elle ramenait de vanités d'ancien régime, le dérangement qu'elle apportait au bel ordre et à la discipline impériale, l'incapacité et la légèreté dans la haute administration, enfin les institutions libérales elles-mêmes, rien de tout cela ne pouvait lui convenir.

— Eh bien, lui dit l'empereur, en le revoyant,

vous avez perdu cette pauvre madame Daru; je vous ai vivement plaint!

Longtemps après, M. Daru m'a raconté qu'il avait été ému jusqu'au fond du cœur de ces seules paroles.

— Sûrement, ajoutait-il, cela ne partait pas d'une sensibilité très réelle; il me le disait pour me disposer en sa faveur. Mais enfin il savait que c'était cela qu'il fallait dire pour me toucher ; il me connaissait; par calcul ou autrement il n'était étranger à rien de ce qui composait ma vie publique ou privée, tandis que je n'avais pas eu la moindre marque d'intérêt des nouveaux gouvernants, au milieu de ma plus grande douleur, ce qui était bien naturel et ce dont je ne pouvais leur faire aucun reproche. Aussi je sentais que je me retrouvais dans ma sphère, que là étaient mes souvenirs et ma sympathie. A aucune époque, je n'ai éprouvé plus d'affection, plus de dévouement pour l'empereur. Je lui tenais de cœur. Sans mes sept enfants, je crois que je l'aurais accompagné à Sainte-Hélène.

Le ministère du 21 mars formé, on s'occupa tout aussitôt du personnel administratif. On exigea le serment de tous les fonctionnaires de la restauration, y compris les démissionnaires. L'empereur se fit montrer par Carnot la liste de ceux à qui cette formalité allait être demandée. Mon nom y était inscrit, il le raya, ce que je vis sur cette liste même. J'avais remis ma démission en termes simples, mais très positifs, déclarant que le roi

Louis XVIII ne m'ayant point relevé de mon serment, je ne mériterais pas la confiance du gouvernement à qui je prêterais un serment nouveau. L'empereur pensa peut-être que je refuserais, ce qu'il me semble que j'aurais fait, et il ne voulut pas me donner l'occasion de m'engager plus avant et de rendre trop difficile mon retour vers lui plus tard et dans d'autres circonstances. En général, on ne se fit aucun scrupule de ce serment qui, ne se rattachant à aucune fonction, à aucun service, était une pure soumission au pouvoir de fait, une précaution de sûreté. Personne, que je sache, ne le déclina de front ; quelques-uns s'arrangèrent pour l'esquiver, chose assez facile en changeant de lieu.

Madame la princesse de La Trémoïlle était venue à Nantes rejoindre son mari. Ma conduite me valait la vive approbation du parti royaliste.

Cela l'impatientait et elle disait :

— Il ne risque rien. Si Bonaparte se maintient, il se rattachera tous les gens d'esprit. M. Molé lui ramènera M. de Barante.

Cependant l'exemple d'un homme d'esprit entre tous, n'était nullement à suivre.

Quand madame de Staël, pour échapper aux persécutions de plus en plus tyranniques de l'empereur, prit le parti de se réfugier en Angleterre, en passant par la Russie et la Suède, M. Constant était allé s'établir à Gœttingue pour y continuer son livre sur *les Religions*. Puis, après les désastres de la campagne de Russie, quand l'Europe com-

mença à s'émouvoir tout entière dans l'espoir de la délivrance, il se rendit à Stockholm. Dès longtemps, il avait eu des rapports avec le prince royal de Suède, alors que, bien loin de soupçonner les grandeurs que le sort lui destinait, le général Bernadotte était ministre du directoire. Il suivit, ainsi que je l'ai raconté, son état-major lors de l'invasion de la France et arriva avec lui jusqu'à la frontière. Ce fut à cette époque qu'il écrivit un pamphlet intitulé : *De l'esprit de conquête et d'usurpation*. Cette brochure, qui ne parut en France qu'après l'entrée des alliés, eut un immense succès. Je pense qu'il n'a jamais rien écrit avec un sentiment plus vrai et plus vif. A ce moment l'animait une conviction qu'aucun doute n'affaiblissait. Sa haine pour Napoléon, si longtemps comprimée et méditée, éclatait avec toute la verve de la vengeance. Cependant cette ruine d'un pouvoir que M. Constant et madame de Staël détestaient, ne leur inspirait pas une joie sans réserve. Pour leur faire désirer et applaudir le retour des Bourbons, il avait fallu qu'une pesante oppression et une puissance qui semblait inébranlable les eût amenés à oublier leur crainte d'un retour éventuel de la monarchie émigrée. Toutefois les intentions qu'exprimait le roi Louis XVIII et la charte qu'il avait donnée permettaient et même encourageaient la manifestation des opinions libérales qui n'étaient point hostiles à la restauration. Madame de Staël y apportait des ménagements ; elle se revoyait avec

quelque jouissance au milieu de cette aristocratie où elle avait vécu les premiers temps de sa jeunesse et reprenait une position sociale qui lui tenait fort à cœur. Elle s'était trouvée fréquemment en rapport avec le duc de Berry à Londres, avant son retour en France, et allait souvent à la cour. Un mélange de respect pour la royauté et de goût pour l'aristocratie mitigeait ainsi son libéralisme. M. Constant n'avait point de tels ménagements à garder; il était entièrement libéral et inclinait aux opinions républicaines, mais non pas révolutionnaires. Il avait pris M. de La Fayette pour guide et pour chef.

Livré à lui-même, M. Constant se serait donc facilement consolé de l'expulsion des Bourbons qu'il jugeait incapables d'aider à leur propre salut. Mais ses amis, mais la société qui le recevait étaient fort animés, les conversations ardentes, tout respirait le dévouement et la volonté de résister. M. Constant, alors amoureux de madame Récamier, passait toutes ses soirées chez elle. Dans ce salon, très royaliste et très libéral, paraître tiède et résigné, n'aurait pas été un moyen de plaire à la maîtresse de la maison. M. de Forbin arriva en uniforme : il semblait devoir tout pourfendre. Madame Récamier lui faisait une mine gracieuse. « Ce fut le grand sabre de M. de Forbin qui me perdit. Je voulus aussi faire montre de dévouement. Je rentrai chez moi et j'écrivis l'article du *Journal des Débats*. » Voilà ce qu'il me raconta lui-même.

Cet article fit grand bruit, il est devenu célèbre et a décidé du sort de M. Constant.

Je n'irai pas, misérable transfuge, me traîner d'un pouvoir à l'autre et balbutier des mots profanes pour racheter une vie honteuse.

Telles sont les paroles que personne n'oublia.

Deux jours après, Napoléon, rentra à Paris. madame de Staël se hâta de se diriger sur Coppet. M. Constant n'eut pas la pensée de faire acte de soumission au nouveau gouvernement. Il s'imagina qu'il y aurait quelque résistance en Vendée et eut l'idée de venir me trouver à Nantes voir ce qu'il y aurait à faire. Aussitôt ma démission donnée, j'étais parti. M. Constant l'apprit à Ancenis, et retourna à Paris.

Il désirait seulement ne pas émigrer et pourvoir à sa sûreté. Dans cette intention il s'adressa à Joseph Bonaparte, qu'il avait beaucoup connu vers les derniers temps du directoire et qui, malgré les grandeurs et les couronnes, conservait toujours de bonnes relations avec les gens d'esprit. Napoléon arrivait à Paris convaincu que, pour rallier à lui l'opinion nationale et obtenir de la France les sacrifices et les efforts nécessaires, il devait transiger avec les libéraux et leur concéder un gouvernement représentatif. Joseph parla en ce sens à M. Constant, dont il n'ignorait pas la faiblesse et la mobilité. Puis il lui fit avoir une

conversation avec l'empereur. M. Constant ne résista pas à cette parole spirituelle, habile et puissante. Napoléon le nomma conseiller d'État et lui confia la rédaction de l'Acte additionnel, car il ne voulait pas d'une charte complète. Il s'agissait seulement d'amendements aux constitutions de l'empire, qui restaient la loi fondamentale.

Je m'étais rendu directement de Nantes à Barante avec ma femme et mes enfants. M. de Montlosier continuait à m'y envoyer régulièrement des nouvelles de ce qui se passait. Il y mêlait, comme d'habitude, des appréciations ou des impressions de son esprit, quelquefois un peu bizarre et mobile, mais toujours original.

DU COMTE DE MONTLOSIER.

Paris, 23 mars 1815.

L'article 3 du décret relatif à l'assemblée extraordinaire du Champ de Mai, a fait une grande sensation. Le choix des ministres, les uns tout à fait révolutionnaires, les autres tout à fait illibéraux, et le décret d'aujourd'hui qui remet les corps électoraux sous la férule des préfets, déconcertent un peu. Paris aujourd'hui est aussi tranquille que s'il n'y avait pas eu d'événements. Je ne sais en effet si on peut prêter ce nom à un changement si singulier de scène. J'ai entendu pendant près de trois heures, avant-hier, en présence des troupes arrivant, les cris mêlés de « vive le roi ! » et de « vive l'empereur ! » A la fin, ceux-ci ont prédo-

miné. Le soir même il y a eu rixe au Palais-Royal entre les « vive l'empereur! » et un reste de crieurs anciens. Hier, enthousiasme général. Il a été particulier à la Porte-Saint-Martin. Je ne sais pas les autres spectacles. Adieu, mon cher ami, la révolution me paraît faite, mais on craint vivement les puissances étrangères et surtout l'Angleterre. Tous les Anglais sont partis.

Si la question intérieure n'offrait pas de difficultés trop grandes, les dispositions probables des puissances étrangères devant le retour de l'ennemi, qu'elles avaient cru à jamais terrassé, inspirait avec raison de terribles inquiétudes. On connaît l'échec et des négociations officielles vainement tentées par M. de Caulaincourt et des négociations secrètes de quelques agents secondaires. C'est à tort qu'on a voulu comprendre parmi ces derniers M. de Montrond, qui sembla avoir à cette époque une mission confidentielle auprès de M. de Talleyrand, pour le détacher de la cause royale et tirer utilité de sa faveur auprès des alliés. M. de Montrond fut envoyé peut-être du consentement de Napoléon, mais point par lui, ni pour lui; il était chargé par Fouché de sonder le terrain, et d'essayer s'il serait possible de donner pour dénouement à la situation, l'avènement au trône de M. le duc d'Orléans. Une note à ce sujet lui avait été remise. Il connaissait beaucoup le comte de Nesselrode et la lui montra. Celui-ci demanda à la garder pour la faire lire à l'empereur Alexandre. Le lendemain il revit

M. de Montrond et ne lui rendit point une réponse négative ni absolue. Depuis, les événements se pressèrent et il ne fut plus question de ce projet, dont n'était même pas informé, je pense, M. le duc d'Orléans. Lorsque, en 1835, je devins ambassadeur à Saint-Pétersbourg, M. de Montrond m'assura que je pouvais rappeler cette circonstance à M. le comte de Nesselrode. M. de Talleyrand n'a sans doute pas ignoré cette démarche, mais il ne s'y associa nullement. Il resta toujours à ce moment le défenseur aussi sincère qu'habile des intérêts de Louis XVIII, un instant en question presque même en péril, tant les souverains et leurs ministres avaient pauvre idée de la politique et de la conduite dans l'avenir des Bourbons de la branche aînée.

Les espérances de paix diminuaient de jour en jour.

DU COMTE DE MONTLOSIER.

Paris, 6 avril 1815.

La ville aujourd'hui est triste, inquiète de l'avenir, mais l'armée est toute en joie. On attend avec impatience des nouvelles de Marie-Louise. On ne sait rien.

Depuis avant-hier les alarmes augmentent. On reçoit encore les lettres d'Angleterre, mais plus les journaux. Ce qui échappe d'un autre côté de Vienne et de Francfort n'est guère plus rassurant. Tous les ministres étrangers se sont rendus à Laeken auprès de

Louis XVIII. Les derniers papiers anglais que j'ai vus sont très violents.

Paris, 11 avril 1815.

Vous verrez, dans le *Moniteur* d'aujourd'hui, que la guerre civile des fusils, des canons et des baïonnettes est apaisée, que le duc d'Angoulême a été obligé de s'embarquer à Cette, comme la duchesse à Pauillac. Il est impossible de faire plus de contresens que tout ce monde-là n'en a fait. Ils ne sont pas plus éclairés aujourd'hui qu'ils ne l'étaient il y a trois mois. Ils ne savent que crier à la perfidie, à la trahison, à la corruption. Jamais il n'y a eu moins de toutes ces choses. Il y a eu un dégoût profond qui cherchait une issue et que le débarquement à Cannes a fait éclater. Voici actuellement de grandes nouvelles qui, selon eux, vont transporter la nation entière. M. de Blacas est renvoyé, il est remplacé par M. le duc de Richelieu. M. de Talleyrand est nommé premier ministre, etc... Wellington devait être à Paris le 10; ensuite par modération on a dit le 13; on commence à soupçonner que ce pourrait bien n'être que le 20. Quoiqu'il y ait encore beaucoup de chances pour la paix et que j'eusse parié pour la paix, il y a quinze jours, aujourd'hui, cependant je parierais pour la guerre. Elle sera terrible.

La guerre civile du Midi est calmée, comme je vous l'ai dit. Mais j'ai ajouté positivement celle des fusils, des canons, des baïonnettes. Elle reste entière dans les esprits; elle est même là plus forte que jamais, car on a à repousser des doctrines tout à fait nouvelles, au moins depuis douze ans, principalement celle de

la souveraineté du peuple, renouvelée de Robespierre, par toute la Sorbonne du conseil d'État. Cette décision du conseil d'État amènera l'Europe beaucoup plus que la rentrée du nouveau souverain.

Ou je me trompe beaucoup, ou l'empereur a fait un grand contresens en se rejetant dans tout ce tripot révolutionnaire. Il s'est déconsidéré en France et en Europe. Reprenant les concessions faites par le Sénat et les Bourbons, les modifiant, les régularisant, se remettant au milieu du mouvement social de l'Europe, profitant pour cela de ce qui avait été fait pour les autres, il eût été pour tous un objet de respect et de reconnaissance. Dans le système d'aujourd'hui, il n'y a pas de milieu. Il nous faut gouverner le monde ou l'être nous-mêmes.

Avec un homme aussi entreprenant et un mouvement de canaille, sous le nom de souveraineté du peuple, tous les palais et tous les châteaux frémiront. Mais dans cette guerre civile des esprits, Louis XVIII est déjà abandonné, même par ses plus ardents partisans.

Paris, 14 avril 1815.

Nous sommes décidés à attendre l'ennemi sur le territoire. L'an dernier il entra à travers les places fortes, derrière il n'y avait pas d'armée.

J'apprends qu'on se bat dans une partie du Rouergue et du Gévaudan. Je l'ai su par des personnes qui se sont réfugiées au Puy. Le mouvement jacobin, républicain, sans-culotte, comme vous voudrez l'appeler, continue ici. Ce sont les plus belles vociférations en divers coins du Palais-Royal, en attendant celles du

Champ de Mai qui ne seront pas mal. Cette scène s'ouvrira par la *Marseillaise* et se terminera par le *Ça ira*. Pour le moment, on brûle par-ci par-là. On a mis en quatre endroits le feu au château de Rosny. Il n'y a eu heureusement qu'un seul appartement d'endommagé. Vous savez que le corps municipal de Lyon a été changé et on a pu vous dire comme. C'est précisément du bon 1793.

Lucien est, dit-on, parti pour Londres, avec de grands projets. Le duc de Bassano a offert, assure-t-on, sa démission à quatre reprises différentes, ne pouvant tenir à l'immense responsabilité. On parle d'un grand projet de république dans laquelle Carnot et Lucien seraient directeurs, l'empereur généralissime. Pas le sou, ni dans la poche publique, ni dans les poches particulières. Un million deux cent mille hommes qui nous arrivent. On se croit à la fin du monde. Faites vite saler trois cent vingt-cinq cochons; achetez du riz, de la farine; enfouissez ça quelque part. Il va venir un temps où les riches ne seront pas plus riches que les pauvres et où tout sera confondu.

J'ai bien envie de vous demander l'hospitalité.

AU COMTE DE MONTLOSIER.

Barante, avril 1815.

Oui, venez nous voir, arrivez, mon cher ami; vous nous prêcherez le mépris des choses de ce monde avec le spectacle du temps actuel. Ce qu'il y a d'assuré, c'est que vous nous trouverez contents de notre position personnelle. Je n'éprouve même pas cette espèce d'effort que donne la résignation, et souvent, songeant

aux autres et à moi, je suis persuadé qu'en ce qui me regarde, il ne faut pas dire tout est bien, mais tout est pour le mieux.

Voilà donc Benjamin rempli de foi, d'espérance et de charité sur le chapitre de la constitution ; de si loin on juge mal et je ne saurais être aussi utopique. Si nous obtenons la paix, la justice, l'observation des lois, la création d'habitudes solides et morales, j'en remercierai le ciel avec d'autant plus d'ardeur que j'aurai eu peu d'espérance. L'entreprise sur Lyon a échoué de trois ou quatre jours et, dans tous les cas, ne pouvait être qu'un incident de peu d'importance dans le train général. Les événements isolés qui ne sont pas dans le courant des circonstances, n'ont jamais une vraie importance. Mais si l'Europe est au même point qu'il y a un an, tout ira beaucoup plus vite, parce que les rôles sont appris, la marche sue. Personne ne tient à personne. Il n'y a ni affections, ni opinions. Ainsi les révolutions françaises sont devenues étrangères à l'ordre moral. Les éléments étant connus, on calculera toujours à coup sûr l'effet d'un mouvement imprimé.

DU COMTE DE MONTLOSIER.

Paris, 20 avril 1815.

En petites nouvelles, la constitution doit paraître aujourd'hui. Le roi dit à tout le monde qu'il sera à Paris au mois de juillet. Paye-t-on? rejoint-on? les bourgeois mordent-ils à la garde nationale? Voilà ce que je demande. Mandez-moi ce que vous savez. En beaucoup d'endroits, déchaînement des paysans, non

seulement contre les nobles, mais contre tout ce qui a un habit. Partout ici, on crie vive la liberté et la république. On a essayé à diverses reprises le bonnet rouge. Deux bonnets de cette couleur ont failli être assommés en traversant les halles. Quoi que disent les journaux, la garde nationale est tiède; autre part, elle est ardente. Mais je doute qu'en aucun endroit elle s'empresse de se déplacer.

Paris, 22 avril 1815.

Vous n'êtes, monsieur, que dans un point, et moi ici je corresponds à plusieurs. Il s'en faut sûrement beaucoup que le mouvement d'aujourd'hui ressemble à celui de 89 à 93. Il y a de très grandes différences dans les résultats, parce qu'il y en a de très grandes dans les causes. Aujourd'hui, au lieu d'un incendie général, ce ne sont que quelques charbons que, çà et là, le gouvernement a soin d'entretenir et d'attiser pour en faire sortir le grand mouvement offensif et défensif qui se prépare, et pour achever d'extirper un reste de vie aux vieilles racines de la maison de Bourbon.

J'ai dîné avec Benjamin, avant-hier, au cabaret. Il sortait de chez l'empereur qu'il a vu trois ou quatre fois déjà et dont il a été content, non précisément par rapport à lui, Benjamin Constant, mais par rapport à lui, empereur. Il lui a trouvé une vue d'aigle en tout et sur tout.

Notre conseiller d'État n'a pas tout à fait la certitude de l'avenir, mais il en a l'espérance. Ses anciens articles contre, ne font rien, il est populaire, il est utile, c'est en haut tout ce qu'on veut. Un peu plus bas,

on lui trouve une origine, un nom, des actes révolutionnaires. Il est par là, en quelque sorte, de la même famille. Tout ce monde le reçoit comme un frère : *Entrez, beau sire, et chauffez-vous ici.* D'un autre côté, la même affinité est dans les opinions. La souveraineté du peuple, toutes les autres doctrines, il croit à cela comme Bonald au droit divin. On est si heureux de toutes ces circonstances, qu'on oublie son passé et toutes ses autres anomalies. Il est un peu embarrassé d'avoir à repousser aujourd'hui ces mêmes puissances, ces mêmes principes avec lesquels il entra l'an passé. Mais il convient sous les autres rapports et surtout on ne le croit pas noble, ce dont il s'est cependant toujours vanté et avec raison

Si vous voulez avoir de petites nouvelles, en voici :

La Vendée donne spontanément au gouvernement plusieurs compagnies franches, composées, en grande partie, d'anciens Vendéens.

Sur la route de Lyon, quand la malle traverse les villes et les villages, les habitants sortent de leurs maisons pour crier : « Vive l'empereur! » Il n'y a de tiède que la ville de Moulins.

Du côté de Metz, de Landau, de Strasbourg, les soldats qui passent n'ont pas besoin de billets de logement. Les habitants vont au-devant d'eux pour leur offrir leur maison.

Hier, deux cents anciens soldats, du dernier appel, se sont rendus à la caserne de l'Estrapade ; parmi eux seize adjudants sous-officiers. Toute la population du Nord est disposée à s'armer contre les étrangers et à faire le service de garde nationale, ou à s'enrégimenter. Ceci n'a rien de particulier, c'est dans ses tradi-

tions et ses habitudes. Mais si Louis XVIII se présente je ne réponds de rien, car, d'après ce que j'entends dire, elle est dans ce sens ; je comprends par là l'Artois, la Flandre et la moitié de la Picardie.

Le club de la Montausier (1), au Palais-Royal, est plus ardent, plus animé que jamais. On n'y peut entrer, on fait queue.

Les Blacas et les « voltigeurs de l'empereur » imaginent de laisser dans le néant tous les temps passés. Ils ne voient la France que dans la Révolution et depuis la Révolution : Louis XVIII, à son tour, ne voulait compter la Révolution pour rien. Mon cher ami, les temps présents sont fous.

Vous verrez dans le *Moniteur* d'aujourd'hui la nouvelle confédération des puissances et son objet.

AU COMTE DE MONTLOSIER.

Barante, 26 avril 1815.

Vous avez bien raison ; je ne vois qu'un seul point et encore est-il insignifiant; mais enfin, je vous l'indique. Notre pauvre province est donc tout au mieux en fait de jacobinisme; non pas de celui dont les excès sont compensés par une certaine chaleur de dévouement, par un abandon de sa vie et de son argent pour l'intérêt de sa cause. Le patriotisme auvergnat est tout en *malveillance* et en *jalousie*. Il avait beaucoup de ce caractère, il y a vingt ans; aujourd'hui il n'a que celui-là. Le plus illustre de nos frères est M. L***. Il veut aller à Paris, au Champ de Mai, et

(1) Club bonapartiste. C. B.

là on ne fera pas de lui ce qu'on croit, ce n'est pas pour Bonaparte qu'il y va. La nouvelle d'une république a eu beaucoup de succès dans ce milieu à Clermont. On dit que l'empereur ne se soucie pas de tout ce monde, et qu'il se ménage, en cas de besoin, un autre 18 Brumaire. Mais, en attendant, ces gens-là nous seront nuisibles, sans lui servir à grand'chose, du moins ici. Et l'argent, qui nous le donnera? Il est plus aisé de trouver des jacobins que des écus. Dans le cas de guerre, comment nous en tirerons-nous? S'il y a des revers, j'en suis toujours pour ce que j'en ai dit : La trahison ira grand train. On aimera mieux faire une autre capitulation un peu plus ferme avec les Bourbons que de les laisser arriver avec les étrangers, ce qui serait effroyable. En effet, y aurait-il quelque chose de pis au monde que les voltigeurs appuyés par les Cosaques et les Prussiens.

Je voudrais voir M. Constant en habit de conseiller d'État et en camaraderie avec M. Molé. Je ne m'étonne pas qu'il ait été frappé de cette haute et facile vue de l'empereur. C'est un grand intérêt de curiosité que cette conversation singulièrement subjuguante, mais un caractère et une force de volonté applicables à l'action se déguisent sous cette volubilité de pensées. Toutes les constitutions de la terre sont un jeu devant une telle énergie d'exécution et une pareille audace de conception. L'*habeas corpus* n'existera jamais que dans le calcul de l'intérêt du souverain, et si son imagination lui démontrait quelque erreur dans ce calcul il n'en serait que cela.

Adieu. Dites à Benjamin de m'écrire, je lui répondrai. Je ne juge plus personne, surtout ceux dont je connais et j'aime le fond. Seulement, pour mon

compte, je souffrirais trop de la contenance embarrassée que donnent les transitions subites.

DU COMTE DE MONTLOSIER.

Paris, 27 avril 1815.

Voici les petites nouvelles du moment qui valent plus dans votre solitude que tous mes raisonnements. Je vous préviens, toutefois, que ce sont des on-dit, à l'exception de quelques-unes.

Les jeunes gens de Nantes engagés comme volontaires, au nombre de deux mille, ont été invités à dîner par la ville de Rennes, où ils ont dû passer hier. Les engagements volontaires se multiplient à Paris au point que quelqu'un de mes amis, qui a demeuré moins d'une heure à la mairie des Petits-Pères, a vu quinze engagements. Les commis ont dit ne pouvoir y suffire et avoir été obligés de faire imprimer les engagements pour plus d'expédition.

La proclamation de Louis XVIII est datée de *notre Palais-Royal*, mais je doute qu'elle soit vraie et, dans aucun cas, je ne me crois pas permis de l'envoyer. Toute notre cavalerie est remontée, dit-on, avec les chevaux de tous les gendarmes qu'on rembourse au prix de cinq cents francs et qu'ils remplacent comme ils peuvent. Notre artillerie se renforce par l'emprunt d'un cheval par poste. On ajoutera deux sous de contributions en haute paye pour les postillons.

On répand que Louis XVIII a écrit à tous les sénateurs et à tous les députés pour les convoquer à Gand. Quand le courrier du Midi arrive, il parle beaucoup de toutes les villes de sa route, comme dévouées, mais

on remarque qu'il ne dit rien de Bordeaux. Les assurances dans les ports de mer sont à quinze pour cent. La constitution qu'on appelle « la Benjamine », a pour elle M. de Sismondi; même, dit-on, Auguste de Staël, qui est revenu de Coppet. Du reste, le trouble est universel.

Paris, 29 avril 1815.

Voici, mon cher ami, la copie d'une lettre que je reçois d'Angleterre à la date du 23 avril.

« Je tâche de profiter du départ d'un paquebot pour vous communiquer mes regrets et mon désespoir à l'occasion de cette guerre terrible. Beaucoup la regardent comme un bonheur pour leurs propres intérêts, à peu près le même que chez vous. Plusieurs autres, comme moi, s'en plaignent dans l'intérêt de l'Europe entière. *Mais tout le monde me semble être convaincu de sa nécessité.*

» C'est pourquoi je ne vois rien qu'une lutte pour la conservation ou la reprise de la Belgique. Mais enfin tout est guerrier ici : *Notre ministère est, comme vous savez, un ministère anonyme. Le sentiment public, plus fort que les ministres et l'opposition réunis, nous pousse au combat avec un acharnement contre Napoléon, mais certainement avec un respect et un esprit de modération pour la France qui me semblent sans exemple.* »

Ceci est d'un Anglais de mes amis qui a du talent et de l'importance.

Les fonds haussent depuis deux jours. On a fait courir le bruit que l'Autriche n'avait pas voulu signer la déclaration finale du congrès et qu'elle allait s'en séparer, vu qu'elle serait tout à fait neutralisée par

l'affaire d'Italie. D'un autre côté, on assure que le roi de Sicile est rentré à Naples avec une flotte anglaise, ce qui a fait rétrograder Murat.

On a écrit aux préfets et aux maires des villes importantes, pour avoir le nom des principales familles, celles qui ont fourni à la garde, sur lesquelles tomberait la proscription favorite.

On espère avoir de grandes victoires avant le Champ de Mai.

On persiste à soutenir la convocation faite par Louis XVIII; défense de libérer les caisses, de payer... C'est un beau gâchis.

Paris, 2 mai 1815.

Vous me mandez qu'avec tout le zèle d'ostentation, personne ne se dévoue en Auvergne. En 1789, 1790, 1791, lorsque nous ouvrîmes des registres de souscriptions, ce que l'on ramassa d'offrandes volontaires, fut misérable. Lorsqu'on ouvrit ensuite un emprunt, il ne put être rempli. Il fallut que des assignats suppléassent à cette tiédeur d'argent.

La fédération bretonne est l'ouvrage du duc d'Otrante. On a envoyé des généraux de brigade par dessus les régiments pour faire croire que c'étaient des brigades, et des généraux de division par deux régiments pour faire croire que c'étaient des divisions.

Je suis appelé nommément par lettre pour donner mon vote à la constitution. Il sera négatif, comme vous devez vous y attendre.

Tout le monde est dans l'inquiétude. Il y en a autant au château qu'ailleurs. Une partie du peuple croit sérieusement que tout lui croule.

Le bruit général et persistant de Paris, c'est qu'on emballe tout ce qu'il y a de précieux, comme les tableaux; partout, même à la Malmaison. On assure qu'il a été retiré à la Banque, un million trois cent mille francs appartenant expressément à l'empereur que celui-ci va en Amérique, et que Louis XVIII sera ici à la fin du mois.

Il nous faudra de cinquante à soixante millions par mois, pas la moitié. La troupe est assez animée. Une pointe et un grand succès ranimeraient tout. La pointe serait par Aix-la-Chapelle; on écraserait l'armée prussienne; on viendrait prendre ensuite l'armée anglaise en flanc qu'on pousserait sur Anvers. L'Autriche n'est pas arrivée, ni la Russie. La Prusse me paraît en état. Cet homme-ci est habitué à faire des miracles, mais il en faut assurément un pour le sauver.

Fouché a dit qu'il donnerait des passeports, pour aller à Gand, tant qu'on voudrait. C'est peut-être un appeau pour les confiscations projetées.

AU COMTE DE MONTLOSIER.

Barante, 6 mai 1815.

Nous sommes toujours de plus en plus froids. Le Bourbonnais, où je viens d'aller faire une course de quatre jours, est je crois un peu moins mort; pourtant les conscrits ne rejoindront pas, dit-on; seulement la guerre aux châteaux y commencerait plus tôt que chez nous, où, à cet égard, la sécurité est complète. Du reste, c'est un délire de cris populaires, parmi les uns et les autres.

D'une part : C'est Marie-Louise qui arrive par Lyon

sous la conduite de l'archiduc Charles et l'on accourt de deux lieues sur la grande route pour la voir passer; d'autre part, c'est Marseille qui a quitté les Anglais, Briançon qui est occupé par les Sardes; le maréchal Suchet aurait gagné l'Espagne pour de là se rendre auprès du roi. Jusqu'ici personne ne s'irrite des espérances de son voisin, toutes contraires qu'elles puissent être. On attend le sort, et comme en France, et même en Europe, on souhaite une prompte décision, il est possible qu'elle le soit et que chacun se range à sa première sentence, sans en appeler.

Je ne sais qu'une nouvelle qui me soit principale. L'armée est-elle aveuglément fidèle, ou bien calcule-t-elle les chances de succès ? De cela dépendra tout, ce me semble.

On ne m'écrit point de Nantes. A en juger par ce que je lis dans les journaux, et par les noms propres qu'on nous montre, c'est une comédie. Rien d'impétueusement révolutionnaire là-dessous. On y démêle cependant le sentiment vrai et capital des villes de ce pays-là; une frayeur hostile et active des Vendéens et des chouans.

L'élection des maires par le peuple est tombée à froid, et ne fait rien à personne. On a excité le premier mouvement avec trop de mensonges. La paix, Marie-Louise, la république, de l'avancement à tous les soldats, etc., tout cela a manqué et les imaginations commencent à se calmer.

J'étais curieux de me rapprocher du théâtre des événements et d'y passer, auprès de mes amis, les six semaines de crise qui vraisemblablement nous

séparaient d'un dénouement quelconque. N'aurions-nous pas à nous concerter devant certaines circonstances en vue d'une action utile et salutaire au pays? Puis je me rappelais combien m'avait été pénible, l'année précédente, mon éloignement de Paris lors des débuts du nouveau gouvernement. Je partis donc vers le milieu de mai et aussitôt arrivé j'écrivais :

A MADAME DE BARANTE.

Paris, 15 mai 1815.

Paris jouit d'une liberté de la presse et de la parole fort complète et dont chacun s'étonne. Du reste, on y est insouciant, sans attachement vif à aucune cause; le sentiment du provisoire domine partout. On tâche de faire mousser beaucoup la haine des étrangers, la crainte des sottises bourboniennes, les intérêts et les opinions révolutionnaires, mais on se bat les flancs, tout reste froid. L'horreur des étrangers y paraît moins vive qu'en 1814. L'armée est nombreuse, ne manque de rien, aura un premier élan très vif et auquel la résistance sera difficile, mais le découragement serait prompt. Les généraux sont tels que je les croyais. La honte d'avoir à rougir les arrêterait, mais moins qu'on ne le supposerait naturellement. Ils sont peu nombreux à Gand et en tout ici l'on s'occupe à peine de ce qui se fait chez Louis XVIII. Il y a là si peu de force et de capacité, que c'est un élément négligeable dans la crise actuelle. Le roi semble un être passif, que telle ou telle circonstance perdra ou sau-

vera sans qu'il y soit pour rien. On dit que M. de La Rochejaquelein est parti d'Ostende avec sept corvettes pour débarquer dans l'Ouest. J'en doute, car il ne doit point espérer de succès avant les hostilités et elles ne commenceront probablement que le 15 juin. Pour l'instant, le gouvernement veut la paix, et la veut si fortement qu'on ne peut se défendre d'un certain penchant à supposer qu'il l'obtiendra.

Cependant rien n'y ressemble encore. Les Russes ne seront sur le Rhin qu'à la fin de juin. Si la position reste la même, que toute négociation soit constamment refusée, l'empereur n'attendra pas leur arrivée et attaquera; mais il tient auparavant à mettre ses Chambres en train. Les élections sont bien meilleures qu'on ne l'aurait cru, malgré que les royalistes se soient, et fort à tort, éloignés du scrutin, abandonnant ainsi le champ libre aux jacobins. Cette Chambre des représentants, moitié révolutionnaire, moitié libérale, est une machine dont il est encore difficile de prévoir l'effet. Elle aura peut-être le désir et plus encore la prétention de se montrer indépendante. Pour la Chambre des pairs, il n'y a qu'un embarras, c'est de savoir de qui la composer.

J'ai assité hier au défilé de la fédération des faubourgs. C'est une comédie et rien de plus; mais chacun ici en a dégoût et horreur.

J'ai causé longtemps avec M. Constant, toujours bon enfant, se laissant tout dire, suivant sa méthode ordinaire, il semble persifler la cause qu'il défend. Il débite le *Moniteur* puis il se met à en rire tout le premier.

Vous voyez qu'il n'y a jusqu'à ce moment d'autres

nouvelles que la situation des choses, et qu'elles ne sont pas déjà en mouvement. Il en sera sans doute ainsi encore un mois, à moins que Marie-Louise *la Désirée* n'arrive avec la paix. C'est dans cet espoir que la grande majorité se réveille chaque matin, et puis l'on se dit : « Ce sera pour demain ».

J'avais retrouvé en effet, M. Constant et nous nous rencontrions presque tous les jours avec la même amitié, le même goût l'un pour l'autre. Il était sans conviction aucune, sans foi au succès, sans confiance dans les dispositions prétendues libérales de l'empereur. Il jouait avec insouciance et souvent avec gaieté un jeu de hasard, mécontent toutefois de ne pas constater pareil dégagement chez ses amis, et de les sentir presque tous sévères, sinon pour lui, du moins pour le parti qu'il prenait. Il continuait à aller tous les soirs chez madame Récamier. Dans une vive discussion avec M. de Montlosier il y risqua un jour une plaisanterie trop épigrammatique. M. de Montlosier, sans chercher une repartie piquante, lui dit grossièrement : « Vous êtes un sot ! » Un duel s'ensuivit. M. de Montlosier avait conscience de son tort, il garda un complet sang-froid. M. Constant était nerveusement agité et piqua la main de son adversaire ; les témoins les séparèrent.

A MADAME DE BARANTE.

Paris, 19 mai 1815.

Il n'y a guère de nouvelles. Les petites sont insignifiantes. La situation actuelle est bien connue et absolument définie pour les gens de bon sens. Il faut attendre son développement et son cours.

Il paraît que depuis deux jours on s'avoue enfin la triste nécessité de la guerre. On affirme qu'une tentative d'enlèvement de l'impératrice a échoué. Les préparatifs prennent plus d'activité. Les généraux s'en vont, demandant à chacun ce qu'ils doivent faire. Les soldats sont plus en train. Paris est toujours à la glace. Chacun semble ne pas compter sur la stabilité du moment. Un certain nombre d'arrestations ont, depuis deux jours, averti de ne pas jouir trop imprudemment de la liberté. Et quant aux provinces, on est persuadé que les jacobins y feront suffisamment la police pour inspirer quelque crainte aux royalistes. Ils n'ont pas encore produit cet effet dans l'Ouest, qui s'embrase presque entièrement. Bordeaux fermente; mais on parle beaucoup de l'enthousiasme de l'Est. Bientôt nous verrons la Chambre. Je crois qu'on en veut faire un instrument utile de terreur, puis le succès venu, s'aider de la haine du public pour la chasser. Mais il se pourrait qu'elle fût ou pas assez complaisante, ou trop ardente. On dit que la cour de Gand devient chaque jour plus sensée et n'écoute maintenant ni M. Dambray ni M. de Blacas. Le général Maison a environ quatre mille hommes.

A. M. ANSELME DE BARANTE.

Paris, 31 mai 1815.

Il paraît que la nouvelle assemblée sera constituante et non constitutionnelle, et qu'elle partagera la dictature. Que résultera-t-il de cette combinaison d'un chef puissant et d'une Convention violente? Que sera-t-elle, lui présent? Que sera-t-elle, lui absent? On assure qu'elle va envoyer des députés au congrès pour réclamer Marie-Louise, démarche irrégulière, lorsque le refus est connu d'avance. D'ici là les hostilités commenceront sans doute. Il se pourrait que lord Wellington agît peu et qu'un effort fût tenté d'abord contre Lyon. Je pense que l'on a porté un coup de partie en obtenant contre la Vendée les premiers succès. Cependant vingt-cinq mille hommes ne sont pas de trop pour tenir l'Ouest en soumission. Le Midi s'ébranle. Ainsi, conclus ce que nous avons à redouter de déchirements. Chaque jour ôte à l'empereur une partie de l'opinion du peuple et des généraux, chaque jour nuit à la cause de Louis XVIII, du moins parmi les gens qui se piquent de raisonnement. On songe à ses fautes, à celles qu'il fera toujours, à l'inconvénient des étrangers. Et alors, on parle beaucoup du duc d'Orléans, quelquefois de la régence. Et cependant, comme il est probable qu'on attendra l'événement sans le modifier, le succès sera ou pour l'empereur ou pour le roi.

Paris, lundi 5 juin 1815.

Les événements se pressent ; nous touchons à la crise. Lyon est à peu près sans défense. La chute de Murat livre le Midi aux Autrichiens. Le découragement commence et il suivra une progression accélérée. Seize mille Portugais ont, dit-on, débarqué à Saint-Gilles, et rendent à la guerre de l'Ouest une prépondérance que seule la Vendée n'aurait pas eue. Marseille et Bordeaux ne tiennent à rien. Reste l'armée du Nord, qui est belle et assez vive ; forte de deux cent mille hommes environ, elle se concentre sur Rocroi et tentera les grands coups avant huit jours. Si lord Wellington veut perdre une bataille entre Sambre et Meuse, libre à lui. On croit qu'il ne courra pas ce risque et se repliera laissant agir les attaques de l'Est, du Midi et de l'Ouest. Voilà où l'on en est. La nomination de Lanjuinais prouve la liberté de la Chambre des représentants. Comment en usera-t-elle ? Pour la Chambre haute, formée de l'élite des hommes dévoués et compromis, peuplée de tous ceux qui ont brûlé leurs vaisseaux, elle aura du zèle tant qu'on en pourra avoir.

Paris, 10 juin 1815.

Tout est stationnaire depuis huit jours. Soit politique, soit impuissance, on ne lutte guère contre la Vendée. On a fortifié Nantes, Angers, Saumur et Tours, et l'on garde exactement la Loire. On ignore absolument ce que font les Vendéens et leurs Portugais. Il

ne semble pas non plus qu'on prenne ou qu'on puisse prendre des mesures efficaces pour préserver Lyon.

Ici, la Chambre des représentants offre un singulier spectacle. Elle est entièrement hors de la main du gouvernement. Du reste que veut-elle et où va-t-elle? On ne le prévoit point. L'opinion publique est un peu de même. Le prestige est rompu à un point inconcevable. La liberté de la presse devient la licence la plus hostile. Il n'y a plus de gouvernement quand le souverain est ainsi traité. Cent cinquante mille hommes de belles troupes, voilà l'unique moyen de force contre l'Europe, la France, la Chambre, la presse, la Vendée. Ce moyen est bon, mais est-il suffisant? On en doute beaucoup. Le 1er juillet nous aurons appris bien des choses.

A MADAME DE BARANTE.

Paris, mardi 13 juin 1815.

Je suis revenu du Marais ici depuis deux jours. Voilà l'empereur parti. Il veut se battre et battre. Les journaux donnaient aujourd'hui, avec des détails malheureusement fort circonstanciés, la nouvelle de la mort de mon pauvre ami M. de La Rochejaquelein. Je désirerais douter. On débite tant de choses complètement fausses! Mais le récit semble officiel. Mon Dieu, quel temps horrible de calamités! Cette malheureuse femme, quelle destinée!

On ne peut s'empêcher de croire à un prompt dénouement. C'est l'idée générale de Paris, et les grands de l'État le disent eux-mêmes. Mais quel sera le dénouement et par quelles voies adviendra-t-il?

Tantôt on espère qu'il sera facile et d'une transition presque calme; d'autres fois on craint des convulsions et des flots de sang.

A MADAME DE BARANTE.

17 juin 1815.

J'ai retrouvé plein d'amitié, de confiance et presque d'expansion un de vos amis (1) et des miens. Il a mis beaucoup plus de noblesse, de courage, de fermeté en prenant un parti mitoyen, ne lui faisant aucun honneur dans le public, qu'il ne lui en eût fallu pour s'arrêter à une résolution tranchée, susceptible de l'élever bien haut. Il m'a donné une admiration sincère pour son caractère, mais il s'est trompé. Du reste, nous ne différons en rien ni d'opinion ni de jugement sur les choses.

Madame de P*** est ici. Son mari et son fils ne sont point dans les affaires. L'ancienne ardeur d'y entrer et d'y rentrer s'est d'abord montrée et même plus forte. Depuis tout a changé. On hésite à courir les chances d'un jeu qui paraît grandement hasardeux. L'esprit intérieur du gouvernement, l'attitude du chef ont varié depuis un mois chaque jour davantage. La guerre extérieure, soit à elle seule, soit par sa réaction sur les Chambres, décidera du sort de tous. Beaucoup de gens disent qu'aujourd'hui ce n'est plus seulement un homme qui est puissant, mais qu'auprès de lui il s'en trouve deux ou trois forts et considérables par eux-mêmes et non par lui.

(1) M. Molé. C. B.

Fouché, Carnot et M. de Caulaincourt ne sont pas, affirment les politiques, des ministres comme ils l'eussent été il y a dix ans. Vienne le succès et ils rentreront tous dans la poudre.

Je ne sais rien sur notre pauvre Ouest; mais je suppose que tout ce qui s'y fait est partiel, isolé, inutile, et en même temps combattu sottement de façon à aggraver le mal.

A. M. ANSELME DE BARANTE.

Paris, mardi 20 juin 1815.

Nous voici au fort de la crise. La lutte est engagée et vivement à ce qu'il semble. On ne sait rien sur la bataille (1) que par ce qu'en disent les journaux. Les détails et la suite vont nous apprendre si elle a eu pour résultat un champ de bataille horriblement disputé, ou bien la destruction presque totale des armées ennemies. Généralement, on croit que ceci ressemble plus à Wagram qu'à Austerlitz ou Iéna, et alors on n'en tire pas une complète espérance. On assure que bientôt un autre combat va s'engager, parce que M. de Wrède arrive derrière l'empereur avec quatre-vingt mille hommes. Il sera aussi battu; mais peu à peu la superbe armée se diminuera et s'usera : c'est là ce qu'on redoute.

Ce qui se passe vers Lyon doit être curieux; c'est ce que nous ignorons le plus.

Il paraît que M. de Suzannet et M. d'Autichamp avaient conclu une sorte d'armistice. Mais dans cette

(1) La bataille de Ligny. C. B.

guerre les soldats n'appartiennent pas aux généraux, et la population vendéenne a été si exaspérée par les manières d'agir des jacobins et des militaires qu'on soupçonne que l'armistice n'a eu d'autre effet que de perdre M. de Suzannet et M. d'Autichamp auprès de leur parti. Quand une fois on connaît les hommes et le pays, on le devine dans les journaux. Pour la rive droite elle est hors de toute obéissance dans une grande étendue.

La Chambre, Paris, l'intérieur, les faiseurs de projets, tous seront indécis jusqu'au premier revers un peu décisif. C'est la condition de tous les courages.

A MADAME DE BARANTE (1).

Paris, 21 juin 1815,
5 heures du matin.

Auguste (2) vous a mandé la journée d'hier. Cet homme est sans armée ; il a fait exterminer la sienne d'une façon épouvantable, et il revient tout comme de Russie et de Leipzig. Les députés et nous, sommes assez lâches pour ne nous arrêter à aucun parti. La cavalerie anglaise est à Saint-Quentin. Que veut-il ? Il avait parlé d'abord d'abdication. Maintenant, il va de moment en moment sans but présumable, il jette de l'argent au peuple, arme les fédérés. Pourtant personne ne croit à la défense de Paris. On passera sans doute quatre ou cinq jours ainsi et puis viendra un 20 Mars, à moins qu'aujourd'hui la Chambre et l'opi-

(1) Madame de Barante venait d'arriver au Marais. C. B.
(2) Le comte Germain. C. B.

nion aient pris un peu de force et de volonté. Il n'y a qu'à souffler dessus, et personne n'en a l'audace.

Paris, 22 juin 1815, soir.

Il voulait d'abord ne pas abdiquer ; c'étaient les scènes de Fontainebleau. Boulay, Fermon et quelques autres l'appuyaient dans ce désir de tout perdre en France, plutôt que de céder. Enfin on a reçu ce matin une sorte d'abdication conditionnelle, se combinant avec des demandes prodigieuses d'hommes et d'argent. La Chambre, bien que faible et comprimée, ne trouvant pas cela suffisant, a agité un peu la question de la déchéance ; mais le parti impérial et jacobin avait l'avantage. On se résolut donc à attendre l'abdication qui parvint vers deux heures, portée par les ministres. Il proclamait son fils. Là-dessus, beau discours de M. Dupin, qui allait aux Bourbons par abstraction sans les nommer; rage des jacobins et des militaires.

Regnaud s'est élancé à la tribune ; il a défendu la régence, parlé avec un attendrissement expressif des malheurs et des vertus du grand homme. Au milieu du bruit, un décret à rédaction équivoque a été rendu, qui accepte l'abdication et institue un gouvernement provisoire. Puis, l'on s'est mis à chauffer le jacobinisme et le sentiment de défense. L'empereur s'entoure de la populace à l'Élysée, fraternise avec les fédérés, donne carrière au zèle désespéré des militaires, de sorte que, ce soir, son abdication a tout simplement l'air d'un subterfuge, d'une manière de gagner du temps, d'essayer quelque chose. La Chambre a,

de son côté, pris une couleur absolument jacobine. Tout va dépendre du gouvernement provisoire. Fouché est nommé, ce qui est la perfection ; Carnot (1) aussi, ce qui est le contraire. Les autres le seront avant que j'arrive à la fin de cette lettre. On aura bien de la peine à déloger cet homme d'ici. On ne peut le décider à renoncer à rien; il veut vivre et régner. Mais, dans deux jours, les alliés répondront ce qu'ils souhaitent faire de lui. Cette rage expirante du jacobinisme empêchera tout arrangement et le roi reviendra par les étrangers ou la réaction. La garde nationale et le fonds de Paris sont bons. La ville est tranquille, sauf les alentours de l'Élysée (2) et des

(1) Le duc d'Otrante n'avait aucune envie que Carnot fût de la commission de gouvernement ; il désirait le maréchal Mac-Donald et un autre personnage dont je ne me souviens pas du nom. Ses amis lui reprochèrent beaucoup d'avoir eu en cette occasion une légèreté, très habituelle chez lui. Il ne s'était nullement occupé de ce scrutin. En tout, il compta beaucoup trop sur la Chambre. Il importait à sa situation et à ses projets d'en disposer entièrement et de négocier avec la certitude de la conduire à son gré. Mais il n'en fut pas ainsi.

(2) Cette foule, qui se rassemblait dans l'avenue de Marigny, sous la terrasse de l'Élysée, n'était ni fort nombreuse ni fort ardente. Elle se composait de quelques ouvriers mal habillés, et de gamins qui venaient là pour crier. Une fois, je me mêlai parmi ce groupe. L'empereur, appelé à grands cris, parut. Il semblait que ce fût à regret et mal volontiers. Son expression était triste et sans espérance. On y pouvait démêler l'humiliation d'en être réduit à de tels partisans. C'est la dernière fois que j'ai vu Napoléon. Ces attroupements ne convenaient nullement au duc d'Otrante. La police les dispersa facilement.

Chambres. On compte que tout s'y passera doucement. Mais l'empereur jouerait volontiers un jeu à la faire brûler.

A M. ANSELME DE BARANTE.

Paris, samedi 24 juin 1815.

Cela va mieux à la suite de deux jours bien orageux. La grande question après l'abdication c'était la proclamation de Napoléon II. Les impériaux y sont revenus hier (1) mais on les a leurrés d'une vaine forme.

(1) Ce fut en cette occasion que pour la première fois se manifesta le talent de Manuel. Il s'agissait de faire adopter par la Chambre une adresse ou proclamation rédigée de concert avec le duc d'Otrante; les termes en étaient ménagés de façon que rien ne se trouvât engagé, ni la reconnaissance de Napoléon II, ni le rappel des Bourbons, car le duc d'Otrante avait besoin de se tenir dans cet équilibre. Le parti bonapartiste n'entendait pas la chose ainsi, et le parti révolutionnaire, sans se soucier de Napoléon II, voyait bien que le repousser, c'était ramener les Bourbons. La tâche de Manuel était donc fort difficile, et quand on songe à ce qu'il a été depuis, on ne conçoit guère qu'il s'en fût chargé, lui qui s'est montré si intime dans ses sympathies pour le parti révolutionnaire. Mais alors ignoré et nouveau à la politique, il n'avait pas une attitude beaucoup plus élevée que s'il eût été secrétaire du duc d'Otrante. Quoi qu'il en soit, il manifesta un admirable talent et ce sang-froid plein de dignité qu'il savait si bien garder au milieu du tumulte et des périls de la tribune. Longtemps son langage, qui pourtant était noble et ferme, s'abstint aussi adroitement que le projet de proclamation, de toute indication bonapartiste ou bourbo-

Il y a un gouvernement provisoire et non pas une régence. Cette transition était indispensable pour préparer à l'idée des Bourbons la Chambre des représentants. Aujourd'hui encore, sa majorité croit en Napoléon, ce qui n'est pas même vraisemblable. Les plénipotentiaires nommés par le gouvernement provisoire sont MM. de La Fayette, d'Argenson, Sébastiani, Laforêt et de Pontécoulant. Leurs noms indiquent assez ce qu'ils vont faire. Nous allons donc avoir le roi, de la façon de Fouché qui a été dans tout ceci d'une habileté admirable. S'il veut faire les conditions trop dures au roi, il se trompera. D'un autre côté, il faut avoir vu les convulsions de rage que le mot, que l'idée de Bourbon inspirent aux généraux et à la moitié de la Chambre des représentants. Bonaparte parti, cette exaltation jacobine et impériale tombera et se changera en bonne et franche peur de la réaction. Pourtant, il y aura encore orage dans la Chambre le jour où elle devra accoucher des Bourbons.

nienne. Cependant l'assemblée, ou du moins une majorité animée s'impatientait de plus en plus de cette éloquence diplomatique et pompeusement réservée. Il fallut céder et articuler que Napoléon II était proclamé de droit et que si la proclamation ne le disait pas, c'est que c'était superflu. Cette condescendance forcée, qui gâtait beaucoup les affaires du duc d'Otrante, excita les applaudissements et les trépignements de la majorité; et le projet de proclamation passa. C'est une des grandes séances que j'aie jamais vues.

A MADAME DE BARANTE.

Paris, lundi soir 26 juin 1815.

Les Anglais sont aujourd'hui à trente lieues de Paris, et leur marche ne peut être arrêtée. Il faut donc prendre un parti. On ne doit rien espérer d'ici. La Chambre des représentants ne se rend pas compte de la situation. D'un autre côté, l'agitation qu'on a mise dans les fédérés et dans la lie du peuple subsiste encore assez pour donner la crainte qu'un mouvement royaliste ne fasse répandre du sang. Reste l'armée, et comme il vaut mieux que le roi revienne par l'armée française que par l'armée anglaise, il est probable que demain ou après-demain, notre sort se réglera chez le maréchal Grouchy. Hier et aujourd'hui se sont conclus les arrangements, les réconciliations, les traités particuliers de ceux à qui il est permis d'en faire. Pendant ce temps-là, les impériaux font leurs paquets pour l'Amérique. La reine Hortense et Flahault y vont conjugalement. La Bédoyère, Drouot, Bertrand, Savary, Lallemand, Regnaud et d'autres sont prêts, dit-on, à s'expatrier. L'empereur ne sait pas encore son sort, ni où les Anglais voudront qu'il aille. Il est à la Malmaison assez accablé. Autour de lui, les Hullin, les La Bédoyère s'agitent encore un peu et rêvent des coups de désespoir; mais Napoléon ne paraît pas s'y prêter, et il n'en sera rien, à moins qu'imprudemment les royalistes ne provoquent le déchaînement jacobin. Les frères de l'empereur partiront demain probablement.

Voilà donc une restauration bien ou mal bâclée.

Celui qui la conduit est plus habile que l'autre de l'an dernier; cependant le char va plus vite que la main qui le mène, et les choses auront été encore une fois plus fortes que les hommes. Dimanche, ou à peu près, nous chanterons *Domine salvum fac Regem.* Cela nous retiendra ici et nous verrons à nos affaires. En ce moment, chacun en est là.

Lorsque je faisais prévoir dans les premières lignes de cette lettre que notre sort se réglerait chez Grouchy, je sortais de chez M. Pasquier, notre centre de réunion. M. Molé, M. Becquey, M. Royer-Collard et moi nous nous y rendions deux ou trois fois le jour pour apporter et savoir des nouvelles. Nous vîmes tout à coup entrer M. Alexandre de Girardin. Il avait pris du service pendant les Cent-Jours et commandait une division de dragons dans le corps du maréchal Grouchy. Nous fûmes étonnés de sa présence à Paris. Il paraissait pressé et troublé. Il demanda à parler seul à M. Pasquier et lui dit qu'il avait laissé à Laon le maréchal Grouchy, qui maintenant commandait l'armée.
— Mieux que personne, il voit que tout est perdu, que notre seule ressource est le prompt rétablissement de Louis XVIII. Que faites-vous ici? Vous traitez avec Fouché, avec les Chambres, avec des révolutionnaires, des intrigants, des insensés? C'est avec l'armée qu'il faut traiter. C'est elle qui doit ramener le roi à Paris; c'est elle qui peut stipuler les meilleures garanties pour l'honneur

et l'intérêt du pays. Venez avec moi, j'ai là ma voiture attelée; partons pour Laon; le maréchal Grouchy est tout disposé à s'entendre avec vous. Vous êtes un homme grave et loyal, votre position est élevée. Personne ne convient mieux à cette négociation.

M. Pasquier rentra. M. Molé et moi étions restés seuls. La confidence de M. de Girardin nous fut racontée et la conversation reprit devant nous.

M. Pasquier répugnait beaucoup à se jeter dans une telle affaire sur la parole assez chanceuse de M. de Girardin. Quitter Paris où il était en relation de chaque moment avec Fouché, M. de Vitrolles, et tous les hommes qui manœuvraient diversement, ne semblait pas non plus à propos. Cependant M. Pasquier consentit à cette aventure. Bien avant de parvenir à Laon, les deux voyageurs surent que le maréchal Grouchy n'y était plus et que l'armée, dans sa retraite désordonnée ne pourrait être ralliée que sous les murs de Paris. Ils s'en allèrent déjeuner à Ermenonville et il ne fut plus question de rien.

A MADAME DE BARANTE.

Paris, jeudi soir, 29 juin 1815.

M. Molé vous a écrit ce matin; rien n'est modifié depuis. Carnot et la Chambre n'entendent à quoi que ce soit. Ils veulent, par leur contenance ou même par leurs discours, protester contre un roi qu'imposeraient

les étrangers. Et chaque heure de retard fait arriver dix ou vingt mille hommes de plus aux portes de Paris. Les Chambres ont une objection vraiment insoluble. « A quoi bon nous parler d'un homme qui ne peut pas nous reconnaître et dont le premier acte sera de nous dissoudre ? »

L'avenir apparaît honteux et alarmant; cependant le peuple est gai, tranquille. Paris est presque plus brillant que de coutume. Le boulevard était ce soir curieux de foule et de sérénité. Chacun croyait la capitulation prête à se signer. Davout est dit-on excellent. C'est Carnot qui empêche tout.

Aujourd'hui, M. Bouvier du Mollart (1) s'écriait :

— Eh bien, à la bonne heure; mais après le départ des étrangers nous ferons une Saint-Barthélemy des royalistes!

Voilà où Bonaparte a mis ou remis la France. Il est parti pour Rochefort à travers les périls de terre et de mer. C'est un premier soulagement et la journée n'est pas perdue, puisqu'elle nous a donné ce résultat.

Les soldats se mettraient facilement à égorger les royalistes. Ils ont tué ce matin sur le boulevard un homme qui criait « vive le roi! » D'autres, ont eu des coups de sabre. En général, on ne risque pas ces accidents. On demeure froid, certain du prochain résultat.

Paris, jeudi 29 juin 1815.

On ne passait plus aux barrières; ce matin les voici rouvertes. L'armée est sous les murs de Paris rapide-

(1) Député de la Moselle. C. B.

ment poussée par l'ennemi et ne tenant pas devant lui. Lès généraux, les jacobins, les Chambres, Carnot, sont encore dans leur entêtement. « Plutôt mourir, plutôt perdre Paris que de rappeler les Bourbons ! » Cependant ces cris seront impuissants, à moins que Bonaparte ne revienne tout à coup. Lui seul pourrait, dit-on, faire un peu battre les troupes. Du reste, pas un mot du roi ni des princes, aucun agent envoyé par eux ; on ignore où ils sont et ce qu'ils veulent. Les gens ne savent à qui s'adresser. Ce sera une bien mauvaise restauration.

La journée d'aujourd'hui ou celle de demain conclura cette affaire.

Paris, vendredi 30 juin 1815.

Tout est sombre et triste, chère enfant. On n'a jamais rien vu de pareil à la séance où j'étais ce matin. C'est de la rage et de l'atrocité. Les généraux sont fols. On tremble de la façon dont tout va se passer. Il n'y a aucune inquiétude à avoir pour soi individuellement. Mais la situation fait horreur et dégoût. J'avais envie ce soir de tout laisser là, et de m'en retourner près de vous.

Paris, 2 juillet 1815.
Dimanche, une heure.

Auguste veut partir et c'est probablement lui qui portera cette lettre. J'hésite à le suivre, car je ne fausserai pas compagnie à M. Molé qui reste ; je ne

lui suis bon à rien; lui-même n'a aucune utilité, cependant il ne croit pas devoir quitter.

La Chambre, quelques généraux parmi lesquels vient de se ranger Davout, sont de plus en plus obstinés. Cela peut amener une défense, non de Paris même, mais de ses approches. Alors on entrerait de vive force.

Quel dommage que ces enragés troublent tout. Lord Wellington et le roi sont les plus raisonnables qu'on puisse souhaiter. On aurait des conditions, des garanties. M. de Blacas n'y est plus. On éloignerait les princes; plus de maison militaire, enfin ce que la raison indique. Au lieu que si tout se fait par la violence, outre les malheurs du moment, on risque d'avoir une restauration peu solide.

Paris, 3 juillet 1815,
Lundi, midi et demi.

On s'est battu cette nuit, et la plaine de Grenelle a été occupée par les Prussiens. A six heures et demie le feu a cessé par ordre. MM. de Bondy et Bignon se sont rendus au quartier général ennemi. Voilà tout ce que nous savons, mais, du moins, c'est à peu près sûr. Paris est toujours d'un calme parfait. Il sera impossible de croire que de tels événements n'aient pas dérangé une habitude. Depuis deux jours le blâme contre la Chambre des représentants s'est encore accru et a gagné les diverses classes du peuple. En ce moment la seule question est de réussir à éloigner l'armée, qui ne parle que de piller, d'égorger, de faire main basse sur les royalistes. On dit qu'ils

se sont mis en fureur contre Fouché; il les a trahis, à ce qu'ils prétendent. Depuis cinq jours, il a couru le risque d'être, à chaque instant, dénoncé à la Chambre. J'espère encore qu'en ce dernier instant cette fureur s'exhalera en paroles seulement. Vingt-quatre heures en décideront. Quant aux grands seigneurs de la jacobinerie et de l'empire, ils sont aujourd'hui radoucis; ils voient plus clair, mais leur parti demeure aveuglé par la passion.

Paris, mardi 4 juillet 1815.

La capitulation a été signée hier, lundi, *à trois heures*. L'armée se retire sur la Loire, et la ville est traitée comme l'an dernier. Cette nuit, on a appris aux Chambres que les alliés ne tiendraient le traité de Paris qu'avec Louis XVIII, et qu'avec tout autre souverain les conditions imposées seraient pires. En même temps on a lu deux déclarations du roi : l'une du 25 juin, contresignée par le duc de Feltre, qui a paru menaçante et raide. L'effet en a été mauvais ; l'autre, contresignée « Talleyrand », mesurée et convenable, sauf qu'il y est question de poursuivre les auteurs de la conspiration qui a ramené Bonaparte, ce qui est vague et alarmera trop de monde. Peut-être ce matin y aura-t-il eu protestation de la Chambre, mais on en doute. Il y avait hier assez de résignation. C'est aussi, jusqu'à un certain point, la disposition de l'armée. On a payé les soldats ; on s'est arrangé avec quelques généraux. Ainsi le présent marche tant bien que mal; mais l'avenir s'annonce inquiétant si l'on n'est pas habile et sensé. Fouché

semble toujours destiné à une grande influence. On suppose qu'il sera considérable auprès des alliés et par suite auprès du roi.

A. M. ANSELME DE BARANTE.

Paris, samedi 8 juillet 1815.

Le roi entre aujourd'hui ou demain (1). Les journaux t'apprennent combien cette restauration est plus difficile, plus orageuse que l'autre. Les partis sont exaspérés à un point inouï. Le ministère sera bon et raisonnable; mais quelle tâche il assume : une armée redoutable encore et non soumise, des jacobins déchainés, les étrangers au cœur du royaume n'ayant plus les craintes et les égards de l'an dernier ; tout cela est triste.

(1) Au fait, le roi fut très bien reçu de la population de Paris, et l'on ne pouvait plus comprendre le soir les alarmes qu'on avait eues le matin. Il semblait que tant d'hésitations, tant de ménagements fussent une véritable mystification. Cette seconde rentrée du roi trouvait dans l'opinion populaire moins d'opposition que la rentrée de l'année précédente.

IV

Juillet 1815-Septembre 1816.

« Il est des temps où les intentions les plus pures ne suffisent pas pour diriger. Mon gouvernement devait faire des fautes : peut-être en a-t-il fait. L'expérience seule pouvait avertir. Elle ne sera pas perdue. Je veux tout ce qui sauvera la France. Je prétends ajouter à la charte toutes les garanties qui peuvent en assurer le bienfait. »

Telles étaient les lignes les plus importantes de la proclamation de Cambrai, rédigée dans le sens qu'indiquait surtout le duc de Wellington. On déféra également aux conseils de ce dernier en affirmant encore, par le choix de M. de Talleyrand pour constituer le ministère, le caractère de modération et de liberté que l'on désirait imprimer au gouvernement. La présence de M. Fouché dans ce premier cabinet a été plus tard critiquée, mais ce n'est nullement, comme on l'a dit, M. de Talleyrand qui prépara le roi à le prendre pour mi-

nistre. Il était, au contraire, très loin d'y être disposé. Tous ceux qui arrivaient de Gand ne comprenaient rien à cette obligation de traiter avec Fouché, que chacun leur présentait comme indispensable. M. Mounier vint à Paris un ou deux jours avant que les arrangements fussent conclus, et je me rappelle sa surprise et son scandale à ce sujet.

— Ce que c'est que d'être un émigré! disait-il. Pour avoir quitté la France pendant trois mois, je n'y entends plus rien.

Mais, royalistes et libéraux, généraux français ou étrangers, le duc de Wellington en tête, demandaient absolument que Fouché fût ministre du roi. Les royalistes n'étaient pas les moins ardents à donner ce conseil. Le bailli de Crussol, en ce moment le plus important du parti à Paris, envoyait message sur message au roi pour lui en parler, et persuada si bien Monsieur que lui aussi se mit à presser Louis XVIII. Et je tiens de M. de Talleyrand que le roi fut en grande partie décidé par les instances de son frère.

C'était surtout M. Pasquier que M. de Talleyrand avait été désireux d'avoir pour collègue, et qui, chargé du double ministère de la justice et de l'intérieur, allait supporter tout le fardeau de la politique intérieure. Le maréchal Gouvion Saint-Cyr eut la guerre, M. de Jaucourt la marine, M. Louis reprit les finances.

Les hautes fonctions publiques furent confiées à

des hommes d'opinions raisonnables et de sentiments dévoués. On plaça M. Decazes, encore assez peu connu, à la police, sur la désignation de M. Louis qui l'aimait beaucoup et en faisait le plus grand cas. M. Beugnot devint directeur général des postes ; M. Molé des ponts et chaussées. M. Pasquier appela M. Guizot au secrétariat général de la justice. J'eus celui de l'intérieur.

Le groupe des constitutionnels, que M. Pasquier dirigeait pendant la période des Cent-Jours, paraissait donc arriver aux affaires. Je ne puis résumer plus exactement sa pensée sur la situation, qu'en reproduisant ici un mémoire que l'on me pria de rédiger, *Sur les institutions politiques et constitutionnelles de la France, telles que le roi se propose de les établir définitivement*, mémoire demandé par les puissances alliées, fort soucieuses à cette époque de voir appliquer leurs conseils.

En demandant un mémoire détaillé sur les institutions politiques et constitutionnelles de la France, telles que le roi se propose de les établir définitivement, la question ne peut évidemment s'appliquer aux formalités positives, au mécanisme extérieur de la constitution. Nos institutions politiques sont écrites dans la charte ; il n'y a qu'à la lire pour les connaître. Rien, dans la tendance du gouvernement royal, n'a permis de soupçonner qu'on songeât à pratiquer des changements notables dans cette loi fondamentale, résumé de toutes les opinions raisonnables qui circulent depuis trente ans, émanée sans doute de l'au-

torité royale, mais écrite sous la dictée de l'opinion. Du reste, toute arrière-pensée vers un ordre différent de choses est invraisemblable. Que des souvenirs et des regrets se rattachent à l'ancien régime, que quelques hommes éloignés des affaires depuis longtemps tournent leurs regards avec chagrin vers ce qui était autrefois, cela est possible; mais ce qu'on nomme l'ancien régime ne consistait point dans telles ou telles lois écrites et positives, dans telles ou telles formes de gouvernement bien définies; tout y était incertain, problématique et sujet à discussion ; le plus souvent on ne connaissait avec précision quel était le droit et la règle sur les points les plus importants. La constitution française se fondait en quelque sorte dans les mœurs, dans l'état social de la nation. Or, il n'existe plus de ces mœurs un vestige suffisant pour en faire la base d'un mécanisme constitutionnel, l'ancien édifice ne s'est même écroulé que parce que les mœurs changeaient et ne suppléaient plus à ce défaut entier d'institutions fixes et positives. Un homme d'État dont l'intention serait de recomposer un tel régime ne saurait par où commencer, soit pour l'établir, soit pour en tracer les statuts. Bien au contraire, toutes les idées, toutes les habitudes actuelles imposent invinciblement un gouvernement représentatif et le despotisme le plus absolu ne pourrait plus s'installer aujourd'hui en France sans se couvrir de ce masque pour sauver les apparences.

L'esprit dans lequel la charte sera exécutée, la direction qu'on suivra en se conformant à ses prescriptions, sont donc les seules questions à traiter ici, car il ne faut pas oublier que les formes extérieures des lois, laissent souvent une telle latitude pour le maniement

réel des affaires, que sans paraître s'en écarter, on arrive à des résultats tout différents.

Les intentions et la marche du gouvernement du roi sont en ce moment indiquées d'une manière non équivoque par la formation d'un ministère solidaire et responsable et par les premiers actes de celui-ci.

En 1814, lorsque le roi rentra en France, l'opinion ne s'attendait pas à ce grand événement. Ses effets avaient été d'autant moins calculés que ce retour était plus imprévu. On ne conçut pas une idée assez nette du caractère que devait présenter cette restauration. Les uns, devant un résultat dont leurs espérances sinon leurs désirs s'étaient depuis longtemps éloignés et auquel leurs efforts, toujours impuissants ne contribuaient en rien, s'imaginèrent, sans s'apercevoir des difficultés de la situation, non pas que seule la monarchie revenait, mais que leur parti triomphait.

D'autres, après un premier moment de crainte, voyant qu'il n'était pas, qu'il ne pouvait pas être question de se reporter à vingt-cinq ans en arrière, et qu'il devenait nécessaire de prendre en large considération les nouvelles habitudes, les nouveaux intérêts, les nouvelles existences, portèrent à cet égard leurs prétentions trop loin. Ils voulurent être maintenus dans un état de choses qui, non seulement n'était pas compatible avec le gouvernement du roi, mais ne l'était pas même avec le bon ordre intérieur de la France, avec le calme de l'Europe.

Des hommes que la Révolution avait plus ou moins élevés, entendirent conserver, avec la garantie de leur sécurité et le maintien de l'état actuel de leur fortune, l'importance politique acquise, leurs jouissances de vanité, leurs ambitions.

De ces divers états d'esprit, résultèrent une exaspération vive, des conflits d'intérêts et surtout d'amour-propre. Ces dispositions d'aigreur, de méfiance, de réciproque irritabilité rendaient délicate la tâche du gouvernement. Il se laissa entraîner à des habitudes de ménagement exagéré, presque de caresse, envers les personnes, envers leurs opinions, leurs vanités, et le ministère, composé sans unité et sans ensemble, livré tour à tour à des influences diverses, se montra incertain dans sa marche.

En dépit de ces circonstances, tous les bons esprits sentaient cependant combien d'avantages on retirait du mécanisme d'un gouvernement représentatif. L'opinion publique n'avait-elle pas des organes légaux et officiels, et celle-ci désormais assurée de se faire écouter, quels complots, quelles révoltes pourraient être motivés?

Ce ne fut en effet que la session des Chambres terminée, que l'on vit éclater en divers lieux et de diverses manières des symptômes d'une présomption plus grande et moins raisonnable de la part des uns, d'un mécontentement violent de la part des autres. A ce moment surtout se formèrent parmi les généraux, ce désir de bouleversement, ces projets de conspiration, cette impatience d'esprits aventureux qui ne s'accoutumaient point à ne plus courir les chances de la fortune; dispositions encouragées, sans beaucoup de mystère, par ceux qui préparaient le retour de Bonaparte. Le gouvernement et plusieurs ministres commencèrent à s'apercevoir que la situation était grave et difficile. On vit clairement qu'il ne fallait plus songer à des palliatifs et que les rivalités entre les uns, ordinairement imprudents, mais quelquefois effrayés,

et les autres de plus en plus irritables et conscients de leur force, grandissaient tous les jours.

Le mal ainsi reconnu donnait toutefois de grandes espérances de guérison. En examinant ce qui serait probablement advenu sans le retour de Bonaparte, on se rapprochera beaucoup de la situation actuelle.

Les points de mécontentement les plus universels et qui, ne se rapportant pas à des intérêts purement individuels, devaient être pris en considération étaient : la formation d'un ministère uni et solidaire, une réorganisation de la maison militaire du roi, plus conforme aux idées et aux mœurs nouvelles, enfin quelques modifications essentielles à faire à la charte.

La constitution du ministère dans un système d'unité et de solidarité n'eût souffert aucune difficulté ; dans toutes les opinions on sentait combien cette mesure était indispensable. De ce premier changement dériveraient vraisemblablement tous les autres, et des ministres dont la marche eût été sans cesse concertée et uniforme, qui se seraient placés avec franchise et dévouement dans une position où ils eussent été réellement responsables vis-à-vis du roi et de la nation, auraient acquis une force suffisante pour opérer successivement les modifications réclamées par la nécessité comme pour réprimer les agitations et l'esprit révolutionnaire. Mais toutes les dispositions turbulentes, bien qu'elles subsistassent indépendamment de Bonaparte, prenaient du seul fait de son existence un haut degré de vivacité et d'espérance. Sans lui l'armée eût été bien loin de présenter le même danger. Les détestables dispositions d'officiers habitués si longtemps à la guerre et au succès de la violence, eussent été moins redoutables, si le centre où ils

étaient accoutumés à rattacher leurs espérances et leurs volontés leur eût fait défaut. Leur méfiance mutuelle, leur jalousie, leur légèreté de caractère les auraient toujours empêchés de se réunir pour le même but et d'opérer de concert. Or c'était sur l'armée seule que s'appuyait l'exaltation de tous ceux qui conservaient l'esprit de désordre et de révolution. Privé de cette force, sans protections ni intelligences dans le gouvernement, ce parti devait faire concevoir de bien moindres alarmes, pourvu qu'en même temps on donnât aux individus quelques garanties pour leurs intérêts particuliers.

Bonaparte de moins, tel eût été le cours des choses. Aujourd'hui son attentat et les événements qui se sont accumulés depuis quatre mois l'ont modifié. L'esprit révolutionnaire a été déchaîné, les haines rallumées, la guerre civile a éclaté dans quelques provinces; on a cultivé le sentiment d'envie des classes inférieures contre les classes supérieures; l'armée, déjà malveillante est maintenant hostile, elle ne peut se résoudre à voir la plus grande partie de son influence disparaître pour faire place à la prédominance de la puissance civile.

La situation actuelle n'est pas sans offrir toutefois quelques compensations. Le roi, et ici il ne doit pas être regardé comme individu, mais comme le représentant de toutes les idées de calme et d'ordre social, comme le chef de cette hiérarchie civile, compatible avec l'égalité de droits et nécessaire au repos des États, le roi revient moins isolé dans la nation que, malgré les apparences, il ne l'était peut-être la première fois. Ce qu'il y a de sentiments raisonnables et honnêtes dans toutes les classes, et plus spéciale-

ment encore dans la classe du peuple industrieuse et commerçante se rattache à lui, et voit en lui seul un gage de prospérité. Si le parti opposé est plus animé, le sien est devenu plus considérable et, dans son ensemble, plus véritablement dévoué.

La crainte salutaire inspirée par les terribles conséquences de cette dernière explosion révolutionnaire, à ceux qui, il y a un an, témoignaient si vivement de leurs regrets et de leurs espérances, faciliteront singulièrement encore l'action du gouvernement.

Au reste, ces circonstances sont accessoires et secondaires; il en est une qui constitue pour ainsi dire toute notre situation : c'est l'occupation de la France par les armées étrangères. Jusqu'à quel point le malheur poussé à l'extrême ne dénaturerait-il pas les esprits d'un peuple impatient et fier? jusqu'à quel point arriverait-on à calmer une opinion qui s'aigrirait chaque jour et finirait par s'exalter sans autre but et sans autre direction que la défense personnelle ou la vengeance?

Tout, dans cet avenir, serait impossible à prévoir. Il faut le répéter, c'est donc de la modération des puissances coalisées que le roi et son gouvernement tireront leur plus grande force. Si la France est ménagée, si les habitants croient que c'est à leur roi qu'ils doivent ces ménagements, alors ils le considéreront comme leur libérateur; l'amour s'unira au respect; le gouvernement prendra de la force, du crédit; la France sera sauvée et l'Europe avec elle; car qui pourrait douter que le déchirement d'un si grand empire ne finît par entraîner celui de tout ce qui l'environne?

En résumé, la formation d'un ministère nettement

constitutionnel, l'appui que ce ministère trouvera dans la saine partie de la nation (et c'est encore de beaucoup la plus considérable), le choix d'administrateurs secondaires, éclairés et marchant dans le même sens, la dissolution de l'armée, sa réorganisation dans un système qui rendra à la puissance civile son rôle rationnel, une bonne composition de la Chambre des députés, telle qu'on est fondé de l'attendre d'élections auxquelles se prêteront tous les propriétaires qui s'en étaient écartés eux-mêmes depuis nombre d'années, et qui en apprécient aujourd'hui l'importance ; l'anéantissement de Bonaparte, la générosité des puissances alliées, voilà quelles sont les bases sur lesquelles reposeront, pour la France, toutes les espérances que le roi et son gouvernement peuvent concevoir pour l'avenir.

La constitution du Parlement était, en effet, une des tâches les plus pressées. Quelques historiens ont prétendu que cette question avait amené d'assez longues discussions dans le conseil des ministres. Devait-on rappeler l'ancienne Chambre de 1814 ou s'adresser aux électeurs? Recourrait-on aux lois électorales de l'empire, si peu en harmonie avec les principes du gouvernement représentatif? Sinon, d'après quel mode convoquer les électeurs de la Chambre nouvelle? Il n'y eut pas, sur ces différents points, malgré leur importance, de longues discussions. En revenant d'Arnonville, où il avait été prêté serment devant le roi, M. Pasquier me dit que l'élection d'une

Chambre était décidée ; qu'il fallait suppléer à l'absence de lois et régler toutes les formes électorales. Il me chargea de rédiger cette ordonnance. Nous convînmes sommairement des bases principales. Le lendemain matin je lui remis le projet avec son préambule. Il en parut complètement satisfait. Nous le montrâmes à quelques-uns de nos amis, M. Molé, M. Mounier, M. Royer-Collard qui ne firent nulle objection. M. de Talleyrand n'était pas homme à le soumettre à long examen. Il m'en adressa de grands compliments. Le roi signa l'ordonnance absolument telle que je l'avais écrite. On était pressé, les circonstances graves, tout se faisait fort vite, mais dans une voie de raison, de modération et avec le goût sincère d'une sage liberté.

Il restait, ce point résolu, à procéder à une autre besogne non moins urgente : la nomination des préfets.

Ce travail me fut presque entièrement confié. Je connaissais le personnel de l'administration. Nous nous entendions fort bien, M. Pasquier et moi. M. de Talleyrand eût pris, sans y regarder, tout ce qui venait de ceux qu'il avait en gré. Cette liste était surtout caractéristique par l'exclusion de sept ou huit préfets qui, en 1814, avaient témoigné de leur incapacité ou de leur exagération. Faire preuve de sévérité à l'égard d'hommes d'une fidélité et d'un dévouement manifestes, alors qu'on les remplaçait par des fonctionnaires des Cent-

Jours, même par des régicides, constituait un procédé hostile et offensant pour les royalistes. Mais ils s'étaient montrés si nuisibles après la première rentrée du roi; on leur attribuait avec tant de raison le mécontentement général qui avait encouragé le retour de Napoléon; on les voyait de nouveau si déraisonnables, que le ministère se proposa, comme première règle, de leur refuser toute influence. Ces choix les irritèrent beaucoup. En général, nous nous attachâmes à prendre des hommes associés à la pensée du ministère. J'y mis un véritable soin et pourtant je me trompai sur beaucoup d'entre eux; ils ne résistèrent pas quelques semaines à la vive réaction qu'il s'agissait de prévenir.

Ce fut particulièrement dans les départements du Midi que je rencontrai le plus de difficultés. Le duc d'Angoulême cherchait à y abuser singulièrement des pouvoirs qui lui avaient été confiés quelques jours auparavant pour l'organisation royaliste de ces provinces; pouvoirs inutiles maintenant qu'un ordre de choses régulier recommençait à fonctionner. M. le duc d'Angoulême, ou plutôt ceux qui l'entouraient, voulaient non seulement nommer des préfets, mais former un gouvernement. Les émigrés revenant d'Espagne n'étaient pas, comme ceux de Gand, tenus en bride par la volonté des étrangers, ni en conflit avec une opinion monarchique libérale. Ils espéraient bien obtenir de cette seconde réinstallation des Bour-

bons la suppression de toute charte et de toute garantie, et, pour débuter, entendaient établir un gouvernement absolu à Toulouse. Ils avaient nommé commissaire de l'intérieur le marquis de Villeneuve, royaliste des plus exaltés puis, par méprise, commissaire de la justice, M. de Catellan, dont les opinions étaient libérales et philosophiques, mais qui avait toujours été opposant durant le règne de Napoléon. C'est lui qui m'a raconté tous les détails de cette tentative.

Au reste, rien ne fut si désordonné que ce gouvernement de M. le duc d'Angoulême. De tous côtés, chacun prétendait avoir de lui des pouvoirs extraordinaires. C'était des actes arbitraires, des destitutions, des nominations, des taxes imposées. Pour en citer un exemple, le chevalier de Fitz-James, frère bâtard du duc, qui commandait je ne sais quelle petite insurrection, fit, paraître à Foix un ordre du jour imprimé portant que celui chez lequel on trouverait des armes ou des munitions de guerre, serait arrêté et traduit devant des commissions militaires, qui le jugeraient d'après les intentions qu'il leur plairait de lui supposer. A la nouvelle de ce véritable acte de démence, les ministres tremblaient que la guerre civile n'éclatât dans cette région de la France.

J'étais chez M. Pasquier quand le duc de Fitz-James entra comme un furieux dans son cabinet, étonné qu'on osât blâmer son frère.

Quelque temps après la chute de M. de Talley-

rand, je sus que M. le duc d'Angoulême, de retour de ses courses dans le Midi, s'exprimait sur mon compte avec assez d'âcreté m'imputant l'ordre qui avait mis fin à son gouvernement de Toulouse, le refus de confirmer ses préfets. Je lui demandai une audience. Il me reçut d'abord avec quelque rudesse, mais convenablement. Je le priai de remarquer qu'à l'époque dont il parlait, je n'étais pas ministre, que je ne siégeais pas au conseil et que je ne devais avoir en aucune façon la responsabilité d'une détermination de cette importance.

Je passais, à ce moment, pour jouir de plus de pouvoir et de crédit que je n'en possédais réellement. M. le duc d'Angoulême me répondit que, sans être ministre, je pouvais bien être l'auteur de cette mesure. N'était-il pas de notoriété publique que j'avais choisi tous les préfets, pourquoi donc ne m'avait-il pas été possible de nommer les siens, et de lui donner cette preuve d'égards? Je niai que le roi et le ministère m'eussent laissé latitude de faire des choix directement contraires au système adopté par le gouvernement. Puis je déterminai ma vraie part de responsabilité, en ajoutant que je confessais très haut m'être trouvé en cette occasion du même avis que les ministres; ce qui ne me permettait pas de les blâmer.

— Quand Monseigneur sera roi, lui dis-je, si un prince du sang, même avec les plus pures et les plus louables intentions, érigeait un gouverne-

ment dans une partie du royaume, désignait des ministres, créait des magistrats, ne reconnaissait plus l'autorité royale dans ses organes officiels, je suis convaincu que vous ne le souffririez pas, et seriez loin de désapprouver les ministres qui feraient cesser un état de choses que ne peut admettre l'ordre monarchique.

Mes explications parurent fort raisonnables au prince. Sans m'avouer précisément qu'au vrai il était de mon opinion, son ton changea et devint bienveillant. Depuis lors il me fit bonne mine lorsque j'allais lui présenter mes respects, et m'adressait toujours quelques paroles obligeantes.

Les préfets choisis, je m'occupai de faire connaître la pensée du gouvernement. La circulaire envoyée dans ce but est en effet de moi, ainsi que l'indique M. Capefigue. Il y attache plus d'importance que moi-même je ne lui en attribuais alors; il y avait tant à faire que les paroles ne signifiaient pas grand'chose en ce moment. Je cherchai surtout à bien établir quels étaient les auteurs responsables de nos dernières catastrophes et à faire nettement ressortir que seul le gouvernement du roi assurerait un remède aux maux amenés par le retour de l'île d'Elbe.

M. de Mun m'écrivait, à propos de cette circulaire, le 21 juillet :

Ce n'est pas seulement à vous, c'est à nous que je ferai mon compliment de votre adjonction au minis-

tère de l'intérieur : j'ai cru reconnaître déjà la sagesse de vos principes et l'excellence de votre diction dans une circulaire du ministre aux préfets. Le bon esprit qui y règne ne pourrait manquer d'exercer une heureuse influence dans nos campagnes, si l'oppression de l'étranger ne paralysait les meilleurs raisonnements. Il est certain qu'aucune amélioration n'est possible avec ces vexations sans cesse répétées, et qui, se combinant avec le retour du roi, semblent aux grossiers habitants des campagnes faire partie essentielle de sa cause. Comment d'ailleurs trouver étrange leur décision à cet égard, lorsque tant de gens bien élevés ont l'extravagance de penser et de dire de même ?

J'ai été forcé de vous quitter à Paris, pour courir ici (1) au secours d'un pays écrasé par les Bavarois d'abord, maintenant un peu moins opprimé par les Russes. Ma présence y fait du bien, en obtenant pour mes entours quelque adoucissement de la part des chefs : ce résultat peut seul me dédommager de la contrariété que j'y éprouve, livré pour toute société à des officiers qui ne connaissent que le sabre et le vin.

Voilà comme Bonaparte nous a laissé la France, voilà son héritage ; et dans dix jours, la moisson à faire, la présence du soldat intimidant tous les travaux, les bestiaux enlevés, les demandes de vivres où il n'y en a plus, la désolation partout.

J'ai su, par notre ami Germain, que tous deux vous aviez pensé à moi pour la présidence du collège électoral de Seine-et-Marne. Dans ce moment les honneurs

(1) Au château de Lumigny, en Seine-et-Marne. C. B.

sont pesants, et les relations avec les hommes difficiles : mais il est en même temps obligatoire de se dévouer au gouvernement, lorsque la direction est sage et qu'elle se trouve en rapport avec les opinions particulières. Or je vois dans le ministère des hommes unis vers un même but, tous paraissant s'accorder sur la nécessité d'un régime constitutionnel, point de « voltigeurs »; point de gens à abstraction. Je suis donc de cœur avec vous, et prêt à vous seconder dans ma très petite sphère. Disposez de moi (1).

Nous n'avions que trop besoin d'aussi précieux concours à la veille de la réaction ultra-royaliste dont les prochaines violences commençaient à s'annoncer. Plusieurs préfets de mes amis m'avisaient ainsi de cet état des esprits dans leurs départements :

DU COMTE DE TOURNON (2).

Bordeaux, 30 juillet 1815.

J'ai attendu quelques jours, mon cher Barante, pour vous écrire : j'avais besoin de regarder autour de moi et de sonder ce terrain si neuf pour moi. Je me mets au courant et je pense qu'il vous sera utile de savoir un peu ce que c'est que ce pays-ci.

L'esprit public de cette partie de la France ne res-

(1) M. le marquis de Mun fut créé pair de France quelques jours après, le 17 août 1815. C. B.

(2) Préfet de Rome 1809-1814, de la Gironde 1815-1822, du Rhône 1822, pair de France, 1823. C. B.

semble en rien à celui du Nord. L'exécration de Bonaparte n'est nulle part aussi vive : elle est dans toutes les classes, et les petites filles dansent dans les rues en chantant des chansons contre lui. Sur ce point il n'y a certes rien à ajouter.

Je n'en dirai pas de même sur le royalisme. Ce n'est point ici l'amour pour le roi ; ce n'est pas de l'attachement à une forme monarchique du gouvernement; c'est de l'idolâtrie pour Monseigneur le duc et surtout pour Madame la duchesse d'Angoulême. Son héroïque conduite, il y a quatre mois, lui a valu ce sentiment, dont il est impossible de dire toute la force. La couleur blanche ne paraît le signe du royalisme que lorsqu'elle est lisérée de vert : les images de la duchesse sont peintes sur les drapeaux qui flottent aux fenêtres : enfin toutes les affections, des dernières aux plus hautes classes, sont réunies sur elle.

Les gens qui raisonnent, tout en partageant ces sentiments, témoignent cependant, mais en secret, qu'ils sentent la nécessité de s'attacher à des institutions plutôt qu'à des personnes. Ce parti de constitutionnels, qui compte toutes les meilleures têtes, est, comme de raison, peu nombreux.

Ainsi aucun département n'est plus facile à mener dans une certaine ligne, puisqu'il ne demande qu'à aimer, et on peut même compter sur les sacrifices qu'il fera pour l'objet de son culte. Mais les difficultés se montrent lorsqu'il est question de diriger cette affection, d'en empêcher l'exagération, d'éviter qu'elle ne conduise à se séparer des pays où le même sentiment ne domine pas aussi exclusivement. On ne peut le dissimuler, il y a ici une tendance à l'indé-

pendance, un goût de devenir centre qui mérite toute l'attention : croyez que plus d'un Bordelais rêve le royaume d'Aquitaine.

DU VICOMTE DE HOUDETOT (1).

Caen, 30 juillet 1815.

Je suis ici le plus malheureux des hommes. Je n'y resterai pas, cela est au-dessus de mes forces et presque de ma conscience. Je ne suis pas fait pour me trouver au milieu de tant de passions et de si peu de raison. Ce pays n'a point souffert de la guerre, ses habitants n'ont que peu éprouvé les secousses politiques, ils ont des éléments de richesse et de bonheur. Eh bien, ils sont agités comme s'ils étaient à la veille des plus grandes calamités. Je ne reçois que des plaintes, que l'expression des haines et de craintes irritées. Toutes ces dissensions de petites villes et de villages, toutes ces petites passions, toutes ces fureurs sans élévation comme sans raison, tout cela me compose un spectacle répugnant.

Je ne puis plus prendre à de tels intérêts. Ce n'est ni le travail ni l'ennui que je redoute ; je m'y livrerais avec constance ; mais je succombe aux misérables turbulences qui me tourmentent sans pouvoir m'intéresser.

(1) C'était sur les instances de M. Molé et sur les miennes que M. de Houdetot avait consenti à accepter la préfecture da Calvados. Pendant son court séjour dans ce département il dut subir les tristes embarras d'une occupation de troupes prussiennes et d'une insurrection royaliste.

Voici pour le département. Il est entièrement dévoué au roi ; mais ce dévouement passionné a tous les caractères de l'esprit de parti ; la moindre nuance d'opinion est le sujet de l'intolérance et du mépris de la nuance plus accentuée. Le peuple des villes et des campagnes danse encore tous les soirs et bien avant dans la nuit en criant « vive le roi ! » A Caen on y ajoute souvent « à bas les fédérés! » On ne croit jamais au retour, vers le gouvernement du roi, de tout ce qui ne s'est pas prononcé pour lui depuis cinq mois. Le duc d'Aumont (1) est adoré de la population, mais il sera mal avec les ministres. Il a destitué des commissaires de police, que le ministre m'ordonne de remettre en place. Il est inquiet des complots des bonapartistes, que je crois peu dangereux ici et pour cette raison, aussi bien que pour ne pas renvoyer les officiers qui l'ont suivi dans sa petite expédition, il s'obstine à conserver, malgré les ordres qu'il reçoit, un corps de volontaires royaux, formé d'éléments tels qu'il n'y a ni discipline ni ordre à en espérer, et sur qui de toutes part me parviennent les plaintes les plus vives. J'ai fait entendre que je ne croyais pas que cela pût être gardé ; mais je ne gagnerais rien que la haine de tout le parti, si je m'opposais formellement à une chose qui n'est point d'ailleurs dans mes attributions.

Le duc d'Aumont est bon et bien intentionné ; mais ce qui l'entoure n'entend guère les mots de constitution, unité, etc.

(1) Après Waterloo et la reddition de Paris, M. le duc d'Aumont était arrivé en Normandie, avec des pouvoirs extraordinaires donnés à lui par le roi, comme à vingt autres. Il avait levé une troupe de volontaires.

Caen, 1er août 1815.

Je vous ai écrit une longue lettre avant-hier, pour vous dire combien je me déplaisais ici. Je ne m'attendais pas que le soir je courrais le risque d'être assassiné.

Vous aurez lu mon rapport officiel; je n'y dis point que j'ai été une demi-heure avec la pointe des épées sur la poitrine et les sabres sur la tête, ne sachant comment cela finirait. Vous aurez vu que, très content, touché même de la conduite personnelle du duc d'Aumont, j'atténue autant que possible l'infâme conduite d'une partie de ses officiers. Celui qui m'a le plus menacé, et qui excitait tous les autres à me massacrer en était un des principaux. Avant de l'admettre, on aurait dû savoir qu'il était redouté dans le pays comme un assassin et un furieux.

Vous aurez vu que, ne voulant point faire couler le sang pour une injure personnelle, j'ai été bien aise que les coupables pussent quitter la France. Je ne doute pas que la violation à main armée du domicile d'un préfet, sa vie menacée et les ordres des ministres saisis de force et déchirés avec outrage, n'eussent entraîné la peine capitale pour quelques-uns de ces énergumènes. Je ne sais si l'on m'en fera des reproches, mais j'ai senti le besoin d'éloigner de moi cette douleur, et j'ai pensé d'ailleurs que l'état présent des choses devait faire éviter de porter, le deuil dans les familles. Ces misérables ont fui. J'espère qu'ils se sont mis à l'abri des poursuites qui seront ordonnées. On ne revoit plus un seul de ceux qui se sont portés chez moi.

Tout ce qu'il y a de recommandable dans la ville ne cesse de venir me témoigner son horreur pour l'outrage que j'ai reçu. Si quelque chose pouvait m'attacher au pays et au métier, ce serait assurément ces marques d'estime et d'intérêt. Mais, encore une fois, il y a trop de petites passions et trop peu de raison pour que je me sente la puissance d'y faire le bien. Les attentats contre moi ne m'inquiètent point ni ne me dégoûtent de ma besogne, mais ma besogne me dégoûte même de l'honneur d'affronter les assassinats (1).

DU COMTE DE TOURNON.

Bordeaux, 8 août 1815.

Je vous remercie, mon cher Barante, de votre billet du 4. C'est un réconfortant, que les lignes écrites par un aussi bon observateur et fidèle ami. Je m'apercevais d'ici que votre marche était vacillante : que sera la nôtre si nos chefs de file hésitent? Au nom du ciel, soyez fermes et vigoureux et nous vous seconderons; mais si on manœuvre à Paris, on ne marchera pas du tout à Bordeaux ni ailleurs.

Nous voici aux élections et tout est en mouvement ici. Je suis trop frais arrivé pour avoir la moindre influence sur les choix. Je réserverai le peu de force que j'aurai, à écarter quelques individus qui vous em-

(1) M. de Houdetot donna sa démission à l'arrivée de M. de Vaublanc. Il fut créé pair de France en 1819, en même temps que ses deux beaux-frères, M. Germain et M. de Barante. C. B.

barrasseraient. Je n'ai donc pas l'espoir d'être utile à Dudon. D'ailleurs il est à 10 degrés Réaumur au-dessous de l'atmosphère de la Gironde. Il faut vous attendre à des produits tout à fait équinoxiaux. Mais, encore une fois, je suis venu trop tard pour tempérer cette ardeur et d'ailleurs les parties sont si bien liées qu'il faudra longtemps pour les rompre. Ne mettez donc pas sur mon compte tout ce qui vous déplaira.

A Paris, les esprits semblaient moins excités, et à la cour, et dans les milieux politiques. Toutefois, même parmi les hommes modérés, l'irritation était grande contre les complices des Cent-Jours : ils amenaient tant de calamités sur la France. Le résultat définitif de cette tentative révolutionnaire et impériale, si facile à prévoir, empêchait qu'on pardonnât aux passions irréfléchies, aux illusions volontaires de ceux qui avaient ainsi joué le pays contre une chance évidente. On eût craint de compromettre l'avenir, de se rendre coupable d'une molle imprévoyance en se bornant à dire aux vaincus : « Vous vous êtes trompés, n'en parlons plus. » Ne pas exercer quelques poursuites juridiques, c'eût été reconnaître le droit de rébellion et de désobéissance militaire.

Après la bataille de Waterloo, lorsque la seconde restauration fut devenue certaine, beaucoup de royalistes, des plus sages, avaient déjà pensé et dit qu'il serait indispensable de bannir les hommes actifs et marquants du parti impérial ou de l'opi-

nion révolutionnaire. Je me souviens d'avoir vu un jour M. Royer-Collard convaincu de cette nécessité. Peu à peu, en y réfléchissant mieux, en examinant les circonstances, en se laissant modifier par les événements de chaque jour, les gens raisonnables se départirent de ce projet et en reconnurent la difficulté et les inconvénients; mais la masse du parti royaliste, mais le roi, mais les étrangers persistèrent dans cette idée. Le ministère n'était pas en état de s'y opposer complètement. Fouché dressa donc une liste de trois cents noms et, lorsque ses collègues reculèrent devant un tel nombre, il soutint d'une façon spécieuse que la mesure n'aurait aucun avantage si on ne l'exécutait pas dans cette proportion. Il désirait par là arriver à un abandon complet de toute proscription. Cependant il lui fallut réduire sa liste. On procéda par voie d'élimination; chacun à qui mieux mieux retira ses amis, ceux à qui il prenait le plus d'intérêt, ce fut tant pis pour les moins bien recommandés.

M. Constant, apprenant qu'il n'avait pas été rayé, et ne pouvant compter sur Fouché, alla trouver M. Decazes, qu'il ne connaissait point et qui commençait alors à s'emparer de la confiance et du goût du roi. Il le pria de remettre à celui-ci une lettre justificative. M. Decazes aimait à rendre service, surtout aux gens distingués. Il se chargea de cette lettre et sut la donner à propos. Elle était si ingénieuse, si bien écrite : c'était réellement

un si beau morceau, que Louis XVIII y fut littérairement sensible et raya de sa main le nom de M. Constant. Quelques jours après, je le rencontrai et en lui exprimant mon contentement de le voir ainsi préservé de cette vengeance, je le complimentai de sa lettre.

— Vous avez persuadé le roi, lui disais-je.

— Je le crois bien, je me suis presque persuadé moi-même.

Il y eut aussi une lettre fort belle du général Lamarque au roi. M. Lainé en était dans le ravissement et aurait voulu qu'on pardonnât tout à un homme qui avait des paroles si nobles.

Au total, cinquante-sept noms seulement furent maintenus, dont dix-neuf devaient être traduits devant des conseils de guerre, et trente-huit éloignés de Paris ou proscrits.

Lorsqu'on pensait de sang-froid à ces listes ainsi dressées, et même en les comparant, on les trouvait absurdes, surtout la seconde, car en principe, la première se motivait, puisque c'étaient des actes personnels déférés aux tribunaux. Ce ne fut toutefois qu'un peu plus tard, quand l'influence dominante eut passé aux ultra royalistes, si ardents aux persécutions et aux vengeances, que l'intérêt se porta sur les victimes, et que la sage politique conseilla de résister à cette réaction de parti. Au premier moment il n'en était pas tout à fait ainsi.

Quelques membres de la Chambre haute de 1814 avaient pris place dans la Chambre des pairs

des Cent-Jours. Une ordonnance les déclara démissionnaires de fait, tournant ainsi la difficulté que présentait l'inamovibilité dont ils jouissaient de par la charte. Le jour où cette résolution fut prise, M. Pasquier, en rentrant du conseil, après me l'avoir annoncée, me demanda de rédiger l'ordonnance qu'elle comportait. J'y fis de fortes objections et assurément il y avait lieu. Aussi lui laissai-je cette tâche. On déclara cependant en excepter ceux qui prouveraient n'avoir pas siégé dans la Chambre des pairs de Napoléon, ce qui permit, par une interprétation assez bizarre, de maintenir M. Lanjuinais : pendant cette période il présidait la seconde Chambre, et n'avait donc pu assister aux séances de la Chambre haute.

M. de Boissy d'Anglas, quoique assez compromis, fut également rétabli dans sa pairie par l'ordonnance du 17 août, qui augmentait la Chambre de quatre-vingt-douze membres. Le roi le renomma, bien plus je crois, parce qu'il avait été maître d'hôtel dans sa maison avant la Révolution, que par souvenir du 1er Prairial.

Une liste supplémentaire comprit dès le lendemain parmi les nouveaux pairs, les fils des duc de Montebello, maréchaux Berthier et Bessière.

J'avais proposé cette nomination à M. Pasquier. Il n'avait attaché aucune importance à cette idée. Le jour où la liste parut j'étais chez M. de Talleyrand, et je lui exprimai mon regret de ne pas

voir ces quelques noms. Il me reprocha vivement de ne point lui en avoir parlé.

— C'est excellent, disait-il, c'est nécessaire!

Il hâta sa longue toilette, courut chez le roi et fit sur-le-champ signer une ordonnance rectifiée qui créait pairs ces trois fils de maréchaux de l'empire. Pendant ce temps, j'allai chez M. Pasquier pour l'avertir que mon avis avait prévalu. Je ne le trouvai point. Cela coûta la pairie au fils du général de Nansouty, qu'il désirait faire joindre aux autres, dans le cas où on les nommerait. Madame de Nansouty m'en a voulu longtemps de ce malentendu et de ne pas avoir moi-même songé à son fils.

L'ordonnance instituant la pairie héréditaire fut publiée le 20 août.

Le parti libéral modéré, auquel appartenait le ministère, attachait beaucoup d'importance à l'hérédité de la pairie. C'était alors une sorte de dogme constitutionnel. La pairie, dans l'Acte additionnel était héréditaire; elle l'était aussi dans l'ébauche de constitution dont s'occupa si vainement la Chambre des représentants. Il n'y avait que les royalistes de l'émigration et les absolutistes qui fussent opposés à cette mesure. Le roi s'en souciait assez peu, moins par opinion politique que pour ne pas conférer héréditairement une telle dignité aux noms fort bourgeois de l'ancien Sénat que comptait encore la Chambre des pairs. M. de Talleyrand, qui ménageait peu le roi et vou-

lait gouverner haut la main, ne s'arrêta guère à cette hésitation. M. Pasquier, plus respectueux ou plus courtisan, développa dans une note tous les avantages monarchiques de l'hérédité et la remit au roi, en lui laissant le projet d'ordonnance dont il différa la signature au lendemain. Louis XVIII fut sensible à ce bon procédé. Vingt-quatre heures après il rendit à M. Pasquier l'ordonnance avec sa signature en lui disant :

— J'aime qu'on me persuade.

Il n'avait sûrement ni plus ni moins de conviction que la veille, mais il se plaisait aux démonstrations de déférence respectueuse.

Le ministère dut également s'occuper de la question militaire. Il chercha à profiter de la nécessité où il était de procéder à une reconstitution de l'armée pour modifier la garde royale et cette maison militaire dont la création avait produit si nuisible effet l'année précédente. M. de Vitrolles, qui assistait au conseil en qualité de secrétaire, et en connaissait ainsi les desseins, pesa de tous ses efforts sur le roi pour l'amener à refuser cette réforme. M. de Talleyrand en fut profondément irrité. Je l'ai entendu, à propos de cet incident et de quelques autres du même genre, traiter M. de Vitrolles de la façon la plus outrageante, toutefois en termes indirects. Il eût été plus simple de ne point lui maintenir ses inutiles fonctions. Chaque jour, M. de Talleyrand et ses collègues se promettaient de ne plus avoir parmi eux un

homme du parti ennemi; mais il existait apparemment des motifs pour le ménager. On n'osait point le chasser et l'on essayait de le dégoûter. Quant à lui, il endurait tout et semblait se railler de leur malveillance impuissante.

Les élections absorbaient particulièrement notre attention au ministère de l'intérieur; j'eus à désigner la plupart des présidents de collèges. Cette liste fut, comme à peu près tous les actes de cette époque, signée de confiance et presque sans y regarder. Conçue dans le sens le plus éclectique, elle comprenait des princes du sang, des maréchaux, des grands seigneurs, des hommes considérables de l'empire. Nous n'avions en vue que leur esprit de modération et l'influence qu'ils mettraient au service des candidats à tendances également raisonnables. L'opinion extrême me reprocha quelques noms, entre autres ceux de M. Lanjuinais et du général Foy. Ce fut, en effet, moi seul, qui dans mon amitié pour le général, et dans la prévoyance de son talent, le proposai. Du reste, ainsi que je le disais dans une note ministérielle qui a été citée, le général Foy n'était pas dans de mauvaises dispositions pour la maison de Bourbon. Une politique libérale l'aurait tout à fait acquis.

Sous le régime précédent, la législation électorale reconnaissait au gouvernement la faculté de nommer des électeurs par adjonction. Nous crûmes devoir en user. Les collèges n'étaient pas complets; nous regrettions que les députés fussent

élus par trop peu d'électeurs et nous voulions associer au mécanisme constitutionnel autant de royalistes modérés que possible. Nous ne prévoyions pas que les préfets fissent un emploi imprudent de ce pouvoir. Presque tous s'en servirent en effet à très bonne intention mais sans beaucoup de discernement et se laissèrent déborder dans leur choix. En décidant cette mesure, nous ne savions pas assez quelle force et quelle impulsion la situation allait donner au parti royaliste, ni quel abattement la défaite faisait peser sur toutes les nuances des opinions révolutionnaires. La masse de la nation éprouvait en ce moment de la rancune et de la méfiance contre des hommes qui plus tard, il est vrai, se réconcilièrent avec l'opinion publique, mais par les excès et les fautes du parti opposé. Bref, malgré notre désir de voir arriver à la Chambre des candidats libéraux et patriotes, malgré l'aide que le ministère tenta de leur porter, ils furent nommés en trop petit nombre.

Les politiques appelés à une autre époque « de juste milieu », n'étaient encore dans le pays que quelques hommes isolés.

Je fus élu et dans la Loire-Inférieure et dans le Puy-de-Dôme. Dans le premier de ces départements, je réunis les voix de presque tous les royalistes, même de ceux qui me créaient tant d'embarras l'année précédente. Ma conduite au 20 Mars leur avait montré que pour avoir résisté à leurs prétentions je n'en étais pas moins resté fidèle au

devoir, et ils se souvenaient de mes procédés vis-à-vis d'eux avant 1814. Leurs adversaires, que j'avais à leur tour protégé, semblaient redoutables. Mon nom pouvait en détacher quelques-uns, ce qui n'était pas à dédaigner.

Cependant je dois dire que, de cet autre côté, je retrouvai presque aussi ardente contre moi, l'irritation qu'ils me manifestaient dans les derniers jours de la première restauration.

M. Donatien de Sesmaisons, M. du Fou, maire de Nantes et président du collège électoral, furent les principaux promoteurs de ma candidature. C'est à eux que je dus ce succès, accompagné des acclamations de tous les honnêtes gens du pays.

Dans ma province natale, après avoir été porté candidat par les collèges de Thiers et d'Ambert, le grand collège me nomma à une forte majorité, mais non sans une lutte assez vive. Le parti ultra-royaliste me combattit avec acharnement, me reprochant certaines nominations et certaines déclarations. On prétendit que des commissaires secrets, envoyés par les princes, engageaient les électeurs à rejeter les constitutionnels pour avoir une Chambre dont le premier acte fût de renverser le ministère. On m'accusait d'orléanisme. On m'en voulait surtout de ce que les principaux patrons de ma candidature appartenaient au parti libéral. Quelques exagérés, qui néanmoins croyaient devoir voter pour moi, se virent arracher leur bulletin par leurs coreligionnaires.

Mais j'eus derrière moi les royalistes modérés, les constitutionnels, les libéraux. Le parti bonapartiste me témoigna plutôt de l'hostilité. La présence récente dans le département de MM. Exelmans, de La Bédoyère et autres victimes de l'ordonnance du 24 juillet en avait exalté les débris.

Le résultat du scrutin fut assez bigarré, trois constitutionnels et quatre ultras. M. de Chabrol, un de mes collègues, quoique élu à la presque unanimité, avait, lui aussi, eu un instant à craindre l'intolérance de ceux qui, avec les mêmes sentiments et les mêmes intérêts, n'étaient séparés de nous que parce qu'ils étaient dénués de raison.

Nos négociations avec les puissances semblaient de plus en plus laborieuses. Au désintéressement affiché les premiers jours, aux affirmations que Napoléon avait été le seul ennemi que l'on venait combattre, que l'on entendait traiter la France comme une alliée que l'on cherchait à délivrer, succédait l'intention de tirer parti de ses malheurs. On lui faisait subir de nouvelles diminutions de territoire. L'occupation devenait plus rigoureuse et plus étendue. On nous traitait cette fois vraiment en pays conquis. Les troupes prussiennes se signalaient entre toutes par leurs dispositions haineuses, par l'enivrement de la victoire et l'ardeur de la vengeance. Le vieux général Blücher était livré à de jeunes officiers, aux gens du *Tugendbund* et ceux-ci regrettaient de ne pas être entrés

à force ouverte. Il y eut même un dessein conçu par quelques fanatiques plus habiles. Ils voulaient pousser l'insulte et les vexations au point d'exciter des troubles à Paris (1), ce qui leur donnerait prétexte pour saccager et détruire la grande Babylone.

Les circonstances étaient donc autres que l'année précédente. Les sentiments de l'empereur Alexandre s'étaient surtout modifiés. Lorsqu'au congrès de Vienne on apprit le débarquement de Napoléon, il se dit qu'il avait eu bien raison de ne pas croire les Bourbons compatibles avec la France, et sa première idée fut de travailler au rétablissement du petit Napoléon. On pensa aussi au duc d'Orléans. Il fallut de grands efforts de M. Talleyrand, de M. Pozzo di Borgo, du duc de Wellington, pour déterminer la coalition à prendre, une seconde fois, les Bourbons pour but de ses efforts. Toutefois l'empereur Alexandre n'en restait pas moins irrité contre la France et contre toute cette armée française. Il lui semblait qu'elle eût manqué envers lui. En outre, il avait peut-être, sans se l'avouer, le chagrin d'amour-propre que l'honneur d'entrer à Paris fût échu, cette année, non plus à lui

(1) Ils excitaient les uns contre les autres les Français libéraux et les Français royalistes. Fouché eut quelque peine à empêcher le général Müffling de faire afficher un ordre du jour portant qu'il était également licite d'avoir une cocarde ou une autre. Il y avait là de quoi ensanglanter la rentrée du roi à Paris.

et à son armée, mais aux Anglais et au duc de Wellington. Le pacte conclu le 3 février entre l'Angleterre, la France et l'Autriche, et dont l'empereur Napoléon avait trouvé copie dans le cabinet de M. de Blacas, était encore un sujet de ressentiment contre nous et spécialement contre M. de Talleyrand, avec qui il ne désirait plus traiter. Aussi lorsque après Waterloo il vint pour la seconde fois à Paris, ce ne fut plus cette courtoisie, ces flatteries adressées à la France, ces discours de philosophie et de liberté, ce besoin de plaire de l'année précédente. Il vécut renfermé et sévère. Il ne nous protégea plus contre les brutalités des Prussiens et des autres Allemands ou contre l'insolence anglaise. Il laissa dépouiller le musée, sans avoir égard aux protestations du ministère (1). C'était en

(1) Il est vrai qu'en 1814, on était verbalement convenu de rendre au roi de Prusse les objets d'art enlevés dans ses Etats, et qu'après la retraite des alliés, M. de Blacas, ministre de la maison du roi, avait peu ou point écouté les réclamations du ministre de Prusse. J'ignore si, en restituant de plein gré tout ce qui n'avait pas été apporté en France d'après des conditions écrites et consenties par traité, on aurait pu conserver le reste. Ce que je sais bien, c'est que toute concession à cet égard eût irrité au plus haut point l'opinion de Paris et l'orgueil national. Je me souviens qu'un jeune cocher de cabriolet, qui me conduisait le jour où l'on emportait les tableaux du musée, pleurait de rage. Les ministres avaient certes raison de vouloir épargner à la restauration, déjà trop vulnérable sous le rapport de la gloire française, une cause si vive d'impopularité.

grande partie de son fait si les négociations qui devaient régulariser les charges de notre défaite et les exigences des vainqueurs n'avançaient point et nous condamnaient à une situation désordonnée et provisoire. Son peu de goût et d'affection pour Louis XVIII, étaient loin de diminuer cette mauvaise volonté.

A ce moment commençait aussi à se déclarer l'enthousiasme mystique de l'empereur Alexandre (1). Madame de Krüdener était à Paris en même temps que lui et il allait la voir presque tous les jours. L'exaltation de madame de Krüdener avait quelque chose de si confus et de si vague que

(1) L'empereur Alexandre avait cependant déjà laissé apercevoir quelques tendances de cette nature. Après son mariage et lorsqu'il n'était encore que grand-duc, il s'ennuya de sa femme, pourtant fort belle; mais ne jugeant pas équitable de la tenir condamnée à une fidélité qu'il ne voulait pas observer, il lui proposa de se rendre mutuellement leur liberté. Un écrit fut signé entre eux pour convenir de cet affranchissement. La grande-duchesse en profita bientôt et prit pour amant le prince Czartorysky. Le grand-duc se montra content de ce choix et favorisa de son mieux cette liaison. La grande-duchesse devint grosse et accoucha. Lorsque la comtesse de Liéven, qui était sa dame d'honneur, porta l'enfant à l'empereur Paul, il remarqua les yeux et les cils noirs du nouveau-né. « Madame, dit-il à madame de Liéven, croyez-vous qu'un mari blond et une femme blonde puissent avoir un enfant brun ? « La dame d'honneur ne trouva rien de mieux à répondre que : « Sire, Dieu est tout-puissant. » Cet enfant, qui était une fille, ne vécut pas.

toutes les influences politiques pouvaient espérer s'y mêler. Aussi les opinions libérales et absolutistes, françaises et antifrançaises, sages et violentes, essayaient de s'en emparer pour agir sur l'empereur Alexandre. M. Constant, qui l'avait connue autrefois, lui rendait souvent visite. Elle le faisait mettre en prières à côté de la duchesse des Cars, venue pour la gagner au parti royaliste et à ses réactions passionnées.

Madame de Krüdener était également en étroite relation avec M. Bergasse, grand mystique aussi et un des apôtres de la contre-révolution. Ce dernier et les flatteries dont certaines femmes du faubourg Saint-Germain l'entourèrent, influèrent quelques instants sur cet esprit toujours perdu dans les nuages, si insaisissable qu'il fût. Elle vit avec eux la France sous les plus tristes couleurs et, avec elle, l'empereur Alexandre ne la considéra que plus encore comme une nation irréligieuse et sans honneur.

La Sainte-Alliance, conclue peu de temps après, fut une conception de madame de Krüdener. L'empereur Alexandre la fit signer aux deux autres souverains, sans aucune négociation préalable, sans aucune consultation ministérielle. Ils s'y prêtèrent comme à une fantaisie de nulle importance réelle ou politique. En effet, ce que depuis on a appelé la Sainte-Alliance a été bien plutôt le résultat de la situation de l'Europe et de la force des choses qu'une conséquence de ce traité informe et décla-

matoire. Pour l'empereur Alexandre, il était au contraire, acte fort solennel, et il avait fait graver, en belles lettres d'or, ses trois ou quatre articles pour les avoir toujours sous les yeux.

M. de Metternich a raconté à ce propos à M. de Saint-Aulaire, que lorsque l'empereur Alexandre voulut faire signer la Sainte-Alliance à l'empereur d'Autriche, il commença par lui dire qu'il avait à lui faire une proposition sur laquelle il lui demandait le plus profond secret. L'empereur François répondit : « — Si cela regarde la politique, je consulterai mon ministre, si cela touche ma conscience, j'en parlerai à mon confesseur. » L'empereur Alexandre consentit à mettre M. de Metternich dans la confidence et redoubla de gracieusetés et de caresses pour obtenir son assentiment. Un jour, il l'engagea à dîner avec lui et madame de Krüdener. « — Nous serons absolument entre nous trois, et un convive que vous ne devinerez sûrement pas. » M. de Metternich vit en effet quatre couverts sur la table, mais le quatrième convive n'arrivait point. Ce couvert avait été mis pour Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Cette difficulté de s'entendre avec les alliés et d'aboutir à un traité définitif, ébranlait singulièrement la position de M. de Talleyrand. Il sentait en outre se réveiller contre lui les préventions du roi qui avait surtout cédé, en le choisissant, à la pression des alliés, aujourd'hui si refroidis à son égard. La cour cherchait à développer ces dispositions, et

principalement le pavillon de Marsan qui ne lui pardonnait pas la marche constitutionnelle du gouvernement auquel la France ne s'habituerait que trop si elle devait se continuer longtemps. Que deviendraient alors ces rêves de contre-révolution, de retour au passé? N'était-ce pas le moment de renverser ce ministère en prenant le masque de ce constitutionnalisme redouté, pour s'autoriser du résultat des élections dont on commençait à se rendre compte après avoir été assez longtemps à en reconnaître le caractère.

On a prétendu que, pour retarder sa chute, M. de Talleyrand avait, dans les derniers temps de son ministère, essayé d'apaiser le parti royaliste par quelques concessions, et entre autres par la mort de M. de La Bédoyère et l'institution du grand conseil privé. Ce n'est point exact.

La mort de M. de La Bédoyère ne fut nullement une concession à l'opinion royaliste. Il s'était retiré avec l'armée, puis avait résidé en Auvergne. Le désordre était grand, les nouvelles administrations à peine installées, de sorte que rien ne lui aurait été plus facile que de passer à l'étranger sans même avoir à se cacher. Mais une fois arrêté, il eût été impossible à un ministère quelconque de ne pas le faire juger. Personne n'y pensa.

Quant au conseil privé, composé, il est vrai, de royalistes plutôt exagérés, la liste de ses membres ne fut point un objet de négociation ni de calcul politique, mais, selon les habitudes de M. de Tal-

leyrand, seulement une affaire de noms propres.

Autant qu'il m'en souvient, il avait envie de placer sur cette liste, dernière pièce qu'il présenta à la signature du roi, M. Alexis de Noailles, dont, pour le moment, il était un peu féru, puis M. de Bourrienne, avec lequel il avait eu souvent des rapports occultes et qui exerçait, je ne sais comment, assez d'action sur lui. Pour des raisons bien différentes, ces deux choix ne pouvaient être proposés au conseil. M. de Noailles était jeune et bien neuf aux affaires; M. de Bourrienne trop déshonoré (1). M. de Talleyrand persuada au roi que ces deux noms étaient indispensables et le roi les ajouta de sa main sur l'ordonnance, que j'ai vue et tenue avec cette addition.

M. de Talleyrand, au contraire, ne se préoccupa nullement du danger. Il est difficile d'imaginer jusqu'à quel point il portait l'insouciance pour tout ce qui n'était pas la vue générale, la direction d'ensemble de son ministère. Il n'accordait pas un instant d'attention aux circonstances les plus graves de la situation intérieure. Le résultat des élections, l'essor de l'opinion royaliste, la session sur le point de s'ouvrir, ne semblaient pas le préoccuper. Il menait sa vie habituelle, sans se contraindre à rien faire qui lui déplût ou l'ennuyât. Il ne se mettait pas en peine d'entrer en rapports avec ces députés qui arrivaient de province et dont s'emparait le parti

(1) Voir à l'Appendice, 547.

exagéré. Sa maison n'était ouverte qu'à sa société accoutumée et aux étrangers. Trois heures de sa matinée se passaient toujours à cette longue toilette mêlée de causeries avec ses familiers ou ses amis intimes. C'était là qu'il parlait, disant ce qu'il voulait dire, et assurément on ne pouvait lui présenter de cette façon des hommes graves et distingués par leur esprit ou leur influence. Ainsi M. de Talleyrand ne connaissait encore même point M. Lainé qui, en 1814, avait eu un rôle si important et acquis tant de considération. Lorsque nous lui représentâmes combien il était essentiel de nouer des relations avec un homme placé si haut et qui allait évidemment avoir la plus grande position pendant la session, M. de Talleyrand confessa que nous avions fort raison.

— Je vais le prier à dîner. C'est le meilleur moyen pour faire connaissance.

Je pensai que ce serait un dîner de dix ou douze personnes, où la conversation aurait un véritable intérêt. Point! M. Lainé se trouva perdu dans la foule d'un dîner diplomatique de quarante couverts, parmi les plaques et les cordons. A peine M. de Talleyrand lui adressa-t-il la parole.

Le ministère Richelieu succéda au ministère de M. de Talleyrand, après des négociations assez longues.

M. de Richelieu n'avait pas l'apparence d'un chef de parti. Sincèrement il n'éprouvait nulle envie

d'être ministre, et certes il eût fallu être d'une ambition bien aveugle ou d'une opinion très passionnée pour se charger volontiers du pouvoir en de si tristes circonstances. M. de Richelieu partageait aussi peu que possible les préjugés de l'ancien régime et de l'émigration. C'était un homme d'une âme élevée, de sentiments patriotiques, d'un esprit juste mais court ; indépendant par caractère et plus encore par goût ; moins courtisan que personne ; assez sujet à l'engouement, surtout dans les commencements de sa vie politique, mais très enclin à la méfiance. Nourri dans le dégoût et le dédain des sottises et des absurdités du parti émigré, seules choses de tout ce qui s'était passé depuis vingt-cinq ans qu'il eût été à portée d'observer par lui-même et de près, et dont il parlait souvent avec une verve épigrammatique, il n'estimait point cependant tout ce qui, à un degré quelconque, avait pris part à la Révolution. Quoique de cœur français et d'une fierté véritable, il se montrait assez peu sensible à nos gloires militaires et avait en déplaisance les généraux et leurs façons. Au total, un aspect de grand seigneur et d'honnête homme loyal et raisonnable qui séduisait et le faisait respecter sans avoir précisément rien d'imposant, parce que les bornes de l'esprit et les inconséquences du caractère se laissaient apercevoir assez vite.

Lorsque le roi le chargea du ministère, il se sentit désespéré et découragé. Les deux hommes

qui contribuèrent le plus à lui remettre le cœur furent M. Decazes et M. Lainé. Certains rapports existaient déjà entre M. Decazes et le duc de Richelieu. Sa famille, après avoir acheté pendant la Révolution quelque domaine provenant de confiscation nationale sur M. de Richelieu, avait voulu se mettre en règle et rendre, comme on disait, patrimoniale cette acquisition. Le duc eut quelque peine tout d'abord à consentir à un tel arrangement qui lui semblait contraire à la ligne de conduite indiquée. Mais il en était résulté dès ce moment une sorte de lien entre M. Decazes et M. de Richelieu qui ne connaissait encore personne dans les affaires et ne cherchait point à en connaître. D'autre part M. Decazes avait, dès son début à la préfecture de police, gagné la confiance du roi en devenant de très bonne foi son zélé serviteur bien plus que le subordonné de Fouché. Sans contrarier la politique du ministère, il s'était fait sa propre voie, ménageant le parti royaliste et se préparant une situation pour un avenir évidemment très prochain. M. de Richelieu n'avait pas la prétention de savoir la France et il fut trop heureux de rencontrer un homme sincère, actif, vaillant, n'appartenant à aucun parti, agréable déjà au roi, et qui lui promettait d'écarter les principales difficultés.

M. Lainé avait aussi depuis quelque temps noué des relations avec M. de Richelieu. Ils étaient faits pour se plaire et se convenir car ils se ressem-

blaient assez dans leurs qualités comme dans leurs défauts. M. Lainé lui représenta les devoirs qu'il avait à remplir envers la France, et comment, mieux que personne il pouvait diminuer la somme de ses maux. Enfin il en appelait à l'honneur et au dévouement de M. de Richelieu, pendant que M. Decazes tâchait de lui donner courage et réfutait les objections de sa modestie.

Le duc de Richelieu était en outre vivement pressé par tous ses amis royalistes ou émigrés. Le parti exagéré et contre-révolutionnaire, le pavillon de Marsan se montrait lui-même impatient de le voir au ministère. On n'ignorait ni ses opinions sages ni ses volontés de modération. Ce n'était pas assurément le candidat de la faction de Monsieur, mais lui seul renverserait M. de Talleyrand, car Louis XVIII et les alliés n'auraient pas accepté un ministère de royalistes exaltés. D'ailleurs M. de Richelieu était-il un homme de la Révolution; n'était-il pas un grand nom de l'ancien régime, un émigré? Son avènement constituait donc un succès du moins nominal. Restait à en tirer tout le parti possible en lui imposant des collègues choisis parmi les ultra-royalistes et n'ayant pas ses tendances.

Le jour où M. de Talleyrand quittait le ministère, M. Decazes, que je ne connaissais pas encore beaucoup, mais qui m'avait fort recherché, me demanda :

— Et vous, que faites-vous? Vous croyez-vous obligé d'envoyer votre démission?

Je lui répondis que n'étant point ministre, n'ayant jamais siégé au conseil, ne sachant pas même pourquoi le ministère se retirait, je n'avais de devoirs que vis-à-vis de moi-même; que je ne tenais pas aux personnes, mais aux opinions; que si M. de Richelieu était le représentant du parti royaliste exagéré, que s'il voulait suivre une différente ligne de celle où le ministère tombant avait essayé de marcher, je ne serais pour rien dans son administration. M. Decazes me protesta que sa pensée était la mienne, que dans cette voie seulement devait être cherché le salut de la monarchie, mais que la tâche du ministère deviendrait d'autant moins facile qu'il se verrait abandonné par les hommes éclairés et raisonnables. Il m'engagea à aller causer avec M. le duc de Richelieu, qui me reçut à merveille et me témoigna sa reconnaissance de ma détermination, tant il était bien disposé pour ceux qui professaient des opinions modérées. Ma conduite pendant les Cent-Jours m'avait fait grand honneur et contribuait même à me rendre moins désagréable à beaucoup de royalistes exagérés. Nous fûmes bien vite en confiance. M. de Richelieu me parla avec effusion de ses craintes, de ses embarras, de son ignorance des affaires et des personnes. Il me dit quels collègues il se choisissait ou se laissait donner. Au nom de M. de Vaublanc je me récriai, et je lui appris quel homme insensé et ridicule il s'associait. Il me crut et commença à s'affliger d'une telle méprise, l'espérant encore réparable si la dé-

pêche télégraphique n'était pas déjà expédiée. Au reste si ce n'eût pas été M. de Vaublanc, on eût pris M. d'Herbouville, qui ne valait guère mieux, et, comme je ne le connaissais point, mes objections auraient été vagues et faibles. Il fut convenu que, jusqu'à l'arrivée de M. de Vaublanc, je ferais l'intérim de son ministère, assistant au conseil et travaillant avec le roi. Deux ou trois jours après, M. Decazes tomba gravement malade d'une fluxion de poitrine, M. de Feltre était encore absent, de sorte que les premiers conseils contribuèrent à me placer plus avant encore dans l'amitié de M. de Richelieu.

Parmi les ministres du nouveau cabinet, le duc de Feltre partageait surtout avec M. de Vaublanc et M. Dubouchage, la faveur des ultras.

Le duc de Feltre était un homme d'exacte probité, d'une obéissance scrupuleuse à son devoir ou pour mieux dire à sa consigne. Il n'en avait pas fallu davantage pour être ministre de la guerre de Napoléon, que, jusqu'au dernier jour, il servit sans prévoyance du lendemain. Comme sa fille avait épousé M. de Fézensac, l'abbé de Montesquiou le fit inscrire sur la liste des pairs. Il en eut beaucoup de gratitude. Fils d'un réfugié irlandais, il avait, sans qu'on pût savoir pourquoi, une extrême vanité de sa naissance, la manie des généalogies et toute une prétention aristocratique. Ses façons étaient gourmées et officielles. Mêlé à la partie vaniteuse des royalistes, il s'y trouva comme en

pleine eau. Ministre quelques jours avant le 20 Mars, il suivit le roi à Gand et fut, comme on peut croire, un des plus aveugles tenants de l'opinion exagérée qui voulait rentrer armée de vengeance et d'arbitraire. Il ne subissait point la loi de son parti, comme on l'a dit, sans examen, sans hésitation. Les passions de ce parti étaient devenues sa pensée et dans son zèle pour le pouvoir il n'en concevait aucune autre. Un de ses collègues me disait : « Le duc de Feltre n'a pas encore aperçu une différence entre son travail de ministre avec Napoléon ou avec Louis XVIII. »

Les violences de la faction, dont M. le duc de Feltre se réclamait, étaient en ce moment, complètement déchaînées.

Sans doute, la Terreur de 1815 n'est pas à comparer à celle de 1793. Le nombre de ses victimes se chiffre par deux ou trois cents et non point par milliers ; elle n'eut point un caractère légal et général comme sous la Révolution, mais le mot de Terreur appliqué à cette période de quelques semaines n'a rien de trop fort.

J'ai dit quelquefois à certains royalistes :

— Devant Dieu, vous êtes aussi coupables que Marat et Robespierre !

Ils ne s'en défendaient pas beaucoup. Sans parler des passionnés et des enivrés, il y avait des théoriciens qui regardaient comme nécessaire un vaste régime de représailles et d'échafauds. On s'écriait :

— Il ne s'agit pas seulement d'une révolution po-

litique; nous avons à faire une révolution sociale. Il nous faut changer la société telle qu'elle s'est constituée sous le régime impérial. La société ancienne a été détruite par la violence, les échafauds et les confiscations. Nous avons à employer les mêmes moyens; sans cela nous ne réussirons à rien; notre succès ne sera pas durable. La France de la Révolution reprendra le dessus si nous la laissons subsister.

Dès lors je leur répondais, quand je me voyais, bien malgré moi, engagé dans ces odieuses controverses, que c'était une question de force et qu'ils ne feraient que ce qu'ils pourraient.

— Par bonheur, leur disais-je un jour, vous êtes des jacobins sans peuple!

Dans quelques villes du Midi, ils avaient cependant un peuple, et ses crimes furent plus prémédités qu'on ne l'a raconté. Par exemple, on a su qu'à Toulouse il y avait eu une délibération du comité royaliste pour décider si l'on massacrerait le préfet, M. de Rémusat; l'ancien maire, M. de Malaret, ou le général Ramel. Le comité pensa qu'assassiner le général produirait un plus grand effet et jetterait une plus grande terreur. M. de Villèle s'opposa si peu à ce crime, que l'assassin, connu de toute la ville, se vit nommé, quelque temps après, employé de l'octroi (1).

(1) Deux ou trois ans plus tard, cet homme ayant commis un délit correctionnel on résolut de le traduire devant les tribunaux pour cet assassinat de 1815. La justice

Le meurtre du maréchal Brune est un des incidents les plus horribles de cette sanguinaire agitation du Midi. Mais on n'en fut complètement certain que quelques semaines plus tard; et il est parfaitement vrai que l'on chercha à faire croire tout d'abord à un suicide de la victime. J'ai reçu le rapport du préfet, M. de Saint-Chamans. Quoique blessé lui-même en s'opposant aux assassins, il n'eut pas le courage de faire un récit véridique de cet affreux événement. Presque partout il en fut ainsi. Il n'y avait aucune liberté de la presse et la terreur était si grande que même les correspondances n'osaient raconter ces horreurs.

Le ministère ignora longtemps aussi presque complètement l'état où se trouvaient Nîmes et le pays environnant. On soupçonnait bien quelques assassinats; le préambule d'une ordonnance du

avait repris un peu de courage, mais le faire juger à Toulouse eût été imprudent. Il fut envoyé devant la cour d'assises de Pau. Le parti ultra, très offensé d'une telle audace du gouvernement, ne cacha point son intérêt pour l'assassin. La vieille marquise de Gontaut, qui habitait Pau, lui faisait chaque jour porter, par ses gens en livrée, un bon dîner à la prison. L'audience était remplie de royalistes hautains et menaçants. Le jury se montra ou faible ou partial. Le duc de Laval, qui se rendait alors à son ambassade d'Espagne, suivit les séances de la cour d'assises, et cria, comme les autres : « Vive le roi! » en agitant son chapeau en l'air, quand l'acquittement fut prononcé. C'était de sa part pur entraînement de salon, car il était fort raisonnable et fort doux.

roi, contresignée par M. de Marbois, indiqua que des troubles rendaient nécessaires de mettre cette ville en état de siège. Mais ce fut peu à peu, qu'on apprit la protection accordée par le parti à Trestaillons et autres assassins, dont les crimes se commettaient sous les yeux d'une administration impuissante à rien empêcher et dont la lâcheté et le silence étaient pires qu'une connivence. On ne se douta de la vérité qu'au moment de l'assassinat du comte de Lagarde ; et encore n'a-t-elle été réellement rapportée et avec détail que lorsque, en 1818, M. de Saint-Aulaire alla présider le collège électoral de Nîmes.

M. d'Argenson fit donc véritable acte de courage lorsque, au cours de la discussion du projet de loi suspensif de la liberté individuelle, il dénonça, dans la séance du 23 octobre 1815, quelques-uns de ces crimes. On conçoit aussi quel intérêt, ceux des députés royalistes du Midi, qui savaient et toléraient ces horreurs, eurent à exciter les clameurs de leur parti pour étouffer sa voix. Mais M. d'Argenson ne montra aucune présence d'esprit, aucune fermeté. Il se troubla et descendit de la tribune. Si sa méfiance chagrine ne l'avait pas empêché de concerter sa démarche avec le parti modéré et de nous informer de la gravité du mal qu'il voulait signaler, il eût été appuyé et défendu ; mais ses opinions étaient si absolues, son caractère si peu compatible, qu'il ne faisait pas une grande différence entre les royalistes furi-

bonds et ceux qui s'efforçaient à arrêter leur marche.

Le 7 octobre se réunit pour la première fois cette Chambre de 1815 dont il aurait été difficile, à ce moment, de prédire la courte et orageuse destinée. Sans doute, avant son entrée en fonctions, on commençait déjà à redouter l'esprit qui de jour en jour paraissait davantage devoir l'animer. Ce n'était cependant que de simples présomptions. Jamais assemblée ne compta de membres plus étrangers les uns aux autres et en si grand nombre sans antécédents connus du public. Jamais peut-être, autant d'hommes honorables, mieux intentionnés et plus susceptibles d'être indépendants. Modérée cette assemblée aurait eu une autorité supérieure à celle d'aucune des Chambres que j'ai vues, quant au talent de la parole et à l'étude des affaires. On a beaucoup dit depuis qu'un ministère ferme et bien uni eût formé et conservé une majorité raisonnable. Cela se peut, mais la situation dénaturait toutes les idées et chacun obéissait à l'impulsion générale plus qu'à son propre caractère. Or, il y avait en dehors de la Chambre des éléments politiques dont l'action hostile à toute chance d'un gouvernement sage et énergique, n'était que trop forte et, pour la plupart, trop irrésistible.

Toujours est-il que la Chambre de 1815 avait en elle de quoi être autre qu'elle ne fut.

M. de Vitrolles figurait parmi ceux des mem-

bres de la majorité dont on attendait tout d'abord un rôle fort considérable.

M. de Vitrolles était sans doute un homme de beaucoup d'esprit, d'une conversation agréable, d'une société douce; mais, dans la pratique, il avait le jugement faux et ses conseils toujours quelque chose de chimérique. Ses vues générales, ses théories prouvaient un coup d'œil qui observe bien l'ensemble des choses; ses moyens d'action étaient petits, sentaient l'intrigue, et il attachait une grande importance à des puérilités. Il avait un rôle principal au pavillon de Marsan, nulle position à la Chambre. Il ne montait pas à la tribune; il ne marquait dans aucune commission. Sa conversation n'était pas à la portée des hobereaux de province qui formaient le gros de la faction ultra-royaliste. Il avait pour attribution les chuchotages, et venait dire dans le tuyau de l'oreille le mot d'ordre de chez Monsieur.

A côté de lui et avec lui marchait M. de Bourrienne.

M. de Bourrienne était une des hontes du parti. Ces messieurs, dans leur fièvre de prosélytisme, épousaient tous les hommes tarés, tous les chevaliers d'industrie qui se donnaient à eux. Du reste, M. de Bourrienne avait de l'intelligence et de la facilité aux affaires. Tout décrié qu'il était, il ne laissait pas que de leur offrir une certaine utilité.

On conçut un instant aussi de grandes espérances sur M. de Grosbois.

Comme il était lourd, ennuyeux et assez taciturne, les femmes du faubourg Saint-Germain s'imaginèrent de lui faire une grande réputation d'ancien parlementaire, de grave magistrat. M. de Grosbois était leur homme pour la justice ; elles voulaient absolument le faire garde des sceaux. Après quinze jours, il ne fut plus question de lui à la Chambre.

M. de Bonald avait une tout autre importance que ces divers personnages.

C'était la gloire du parti royaliste. On l'honorait, on l'adorait, mais plutôt comme une idole que comme un chef. Ce n'était pas un homme si doux que le font certains historiens, et il y avait dans ses impitoyables opinions autre chose que du système et de la logique. Son orgueil semblait extrême, mais calme et revêtu d'une vraie dignité. Il n'avait rien d'élevé ni de généreux dans les sentiments. Il était implacable dans ses haines. Jamais un ennemi vaincu et poursuivi n'eût trouvé asile dans sa pitié. A travers ses passions politiques, il se gardait bien d'oublier le soin de ses intérêts privés, et son émotion devenait vive dès qu'on touchait aux plus petits. Il lui fallait des pensions, et même sur les fonds secrets ; il fallait placer ses enfants et ses parents. Il ne sollicitait pas, mais exigeait. Au total il faisait une grande figure à la Chambre, sans pourtant être un meneur. Ce n'était ni son goût ni sa capacité.

M. Corbière, dont le rôle devait être rapide-

ment considérable, arriva de Bretagne sans parti pris, très libre d'esprit, grognon comme un provincial, obstiné comme un Breton, mais point ultra. Membre, avec M. Royer-Collard du conseil des Cinq-Cents en 1797, il avait, depuis, vécu loin des affaires et de Paris. Sa première visite fut pour son ancien collègue. Cela le rapprocha de M. Guizot, qui, au secrétariat général de la justice, recevait un peu de monde. M. Corbière était alors des nôtres, pensant et disant les mêmes choses, mais porté à la contradiction. Dans la discussion sur les cris séditieux, il parla dans le même sens que M. Pasquier, contre les exagérations inouies des royalistes. Il se décida sur la question de l'amnistie.

M. de Villèle, encore fort inconnu, obtint dès son premier discours un véritable succès, il y traita de l'administration locale et commença le branle contre la centralisation.

M. Hyde de Neuville se rangea également parmi les membres les plus influents du côté droit.

M. Hyde de Neuville était fils d'un manufacturier du Nivernais. Jeune encore, il se jeta passionnément dans le parti royaliste, à l'époque du 18 Fructidor. Il se trouva mêlé aux chouans qui, en 1801, tentèrent l'assassinat du premier consul par la machine infernale. Son caractère ne permet guère qu'on le soupçonne d'avoir coopéré directement à ce crime, mais il a toujours été sujet à une ardeur aveugle dans ses opinions et à toutes

sortes d'illusions. Ainsi a-t-il bien pu être en complicité d'intrigue et de conspiration avec des assassins, en les prenant pour de loyaux et dévoués royalistes, et participer à des projets qui, à son insu, reposaient sur un acte abominable. Le gouvernement consulaire le regarda comme complice, non pas au point de le traduire devant des juges mais assez pour lui faire subir une détention arbitraire.

Sa femme, après plusieurs années de sollicitations infatigables, parvint à voir l'empereur au retour d'Austerlitz, à Munich autant qu'il m'en souvient. Napoléon fut touché de sa douleur et de son tendre dévouement. M. Hyde de Neuville recouvra sa liberté sous la condition d'aller vivre aux États-Unis. C'est à ce moment que je l'ai vu pour la première fois. Il traversait Genève avec sa femme et ils vinrent chez madame de Staël. Madame de Neuville nous sembla admirable de tendresse et de simplicité ; lui, affecté, pompeux et phrasier.

Lorsque dix ans après je retrouvai M. de Neuville à la Chambre de 1815, où nous siégions sur des bancs opposés, il était le plus violent du parti royaliste, le plus impitoyable promoteur des réactions. Enivré de ses propres déclamations, ridicule de prétentions à la fidélité, à la loyauté, il professait toutefois un certain libéralisme d'opinions, et montrait plus de désintéressement, de véritable élévation de sentiments que la plupart des énergumènes du côté droit.

Nommé ministre aux États-Unis, après la session, il s'y conduisit de la façon la plus raisonnable et la plus modérée. Il fut secourable à tous les bannis, qui avaient fui en Amérique pour échapper aux proscriptions royalistes. De sorte qu'à son retour, deux ou trois ans après, il parut un tout autre homme.

Le groupe dont je faisais partie avec MM. Royer-Collard, de Serre, Becquey et Pasquier, n'était qu'une minorité, mais nous étions à proprement parler le parti ministériel, défendant sans cesse ce que le ministère concédait, combattant des opinions qu'il ménageait, à peine avoués de lui, encore que nous fussions ses seuls auxiliaires. Entre nous et la droite, se plaçait un certain nombre de députés flottants, presque tous plus complaisants aux ultras que le ministère lui-même. C'étaient M. de Boisgelin, le prince de Broglie, M. de Germiny, M. Bellart et quelques autres. Nous nous gardions bien d'en vouloir trop au ministère de ses faiblesses et de ses capitulations. Nous comprenions qu'après les premiers temps de la session, où plus de résistance eût été peut-être praticable, il n'y avait plus moyen d'arrêter de front le cours de la réaction. Le ministère n'était donc soutenu que par une minorité. Or, comme le roi avait volonté sincère de le conserver, il en résultait un état de choses tout contraire aux habitudes du gouvernement représentatif. C'était nous qui étions dans le plus superstitieux

respect de la prérogative royale, tandis que le parti royaliste réclamait la toute-puissance parlementaire.

M. Molé et le général Dessolles personnifiaient nos opinions à la Chambre des pairs, dont ils furent à ce moment les deux hommes considérables. M. Molé exerçait une grande influence sur toute la portion sage et modérée de la haute Chambre et était particulièrement d'un grand crédit près des anciens sénateurs; M. Dessoles disposait des généraux.

En retraçant la vie de M. Royer-Collard, en publiant ses discours, j'ai successivement été amené à parler des travaux de cette session de 1815, comme de tous les débats parlementaires de la restauration. Je n'ai guère d'autres détails à en donner ici que ceux qui me sont tout à fait personnels. Je débutai à la tribune par un discours contre la proposition de M. Hyde de Neuville, tendant à suspendre l'inamovibilité des juges (1). Mais ce fut surtout dans les discussions sur les questions financières que je dus intervenir le plus souvent par suite de mes nouvelles fonctions. M. de Vaublanc à peine arrivé, j'avais eu à lui remettre le portefeuille de l'intérieur, provisoirement entre mes mains et nous nous dîmes dès les premiers mots que nous ne resterions pas ensemble. Croyant

(1) Voir *Archives parlementaires*, 2e série, t. XV, p. 297 et suiv. C. B.

que la politesse exigeait que cette séparation me soit adoucie, il me représenta que, comme il avait le projet et la conviction de tout faire, l'emploi de secrétaire général serait dorénavant si oisif, qu'il ne conviendrait plus à un homme de mon mérite et de mon importance (1).

(1) *Paris*, 8 *octobre* 1815. Monsieur, je vous ai parlé avec franchise en arrivant à Paris. Je vous ai dit que votre titre de conseiller d'État, votre rang dans la société me rendaient pénibles mes rapports avec vous comme secrétaire général. Je l'éprouve tous les jours, malgré votre aimable obligeance. Je sens combien vos lumières et votre expérience pourraient m'être utiles, mais il me sera toujours impossible de ne voir en vous qu'un secrétaire général. Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que vous devez désirer vous-même un changement que réclament votre place et votre réputation. Ma manière de travailler, seul, pour le personnel, et avec les chefs de division, pour les autres affaires, vous mettrait dans une position qui ne peut vous convenir. M. votre beau-frère l'avait pressenti et m'en a parlé ainsi, quand j'ai eu l'honneur de le voir à Melun. Je vous dirai en outre, que le besoin des grandes économies devient si impérieux que je vais vendre plusieurs des hôtels occupés par le ministère de l'intérieur. Je suis persuadé que je peux tout placer dans le seul hôtel de Conti; mais il faut pour cela que le secrétaire général n'ait point de logement, ou du moins qu'il en ait un si peu considérable qu'il serait impossible que ce logement pût convenir. Mais en vous parlant ainsi, monsieur, je vous prie d'être persuadé que je serai heureux de faire tout ce qui pourra vous être agréable. Vous m'avez paru désirer d'être en service ordinaire au conseil d'État. J'en ferai la demande au roi, aussitôt que vous m'aurez dit à quelle section vous désirez être attaché. VAUBLANC.

— Vous avez pu voir déjà quelle facilité j'ai pour le travail. A dix heures du matin, avant déjeuner, toutes les signatures sont données, je n'ai plus rien à faire.

— Sans doute, répondis-je, mais ce n'est pas le plus long. Comme vous n'étiez pas encore bien établi j'ai continué à décacheter toute la correspondance, à la lire, et à mettre des notes pour indiquer le sens des réponses que vous avez signées.

— C'est vrai, mais ce n'est pas grand'chose.

Puis j'ajoutai :

— Vous allez ouvrir la session et la Chambre vous prendra du temps.

— Eh ! la Chambre ! Vous ne me connaissez pas ! je la jouerai sous jambe !

Et il en fit le geste. Je n'ai jamais eu d'autre conversation avec lui. Je fus nommé directeur général des contributions indirectes et maintenu comme conseiller d'État en service extraordinaire.

Ces deux situations étaient à cette époque compatibles avec le mandat de député ou de pair de France.

Nos négociations avec les puissances étrangères touchaient enfin à leur terme. M. de Talleyrand, remplacé par M. de Richelieu, l'empereur Alexandre avait paru se radoucir et retrouver beaucoup de ses sentiments de 1814. Les souverains étrangers et leurs ministres, malgré leur volonté de voir comprimer à jamais cet esprit révolutionnaire qui

venait de se réveiller pendant les Cent-Jours, n'en persistaient pas moins à regarder la violence imprudente du parti émigré et du pavillon de Marsan (1) comme un péril dont il fallait avec soin se garer, et semblaient plutôt chercher, en témoignant de moins rudes exigences, à faciliter la tâche d'un ministère raisonnable.

M. le comte Capo d'Istria est l'homme qui contribua le plus à rendre les traités moins accablants pour la France, et à inspirer aux alliés une modération relative. Il jouissait alors de toute la confiance de l'empereur Alexandre et avec la bonne foi et les illusions d'un philosophe, le poussait sagement dans les voies libérales. Quelques jours avant la signature du traité, M. de Richelieu, à cet instant au plus fort de son goût pour moi, m'invita

(1) Pendant le séjour de l'empereur François à Paris après la seconde invasion, M. de Wessenberg, commissaire autrichien pour les négociations, se rendit un jour à l'hôtel du prince de Wagram où logeait son souverain afin de l'entretenir de quelques affaires. Il venait d'être admis, lorsqu'on annonça la visite de Monsieur, M. de Wessenberg se retira et attendit que le prince fût sorti. Lorsqu'il rentra, l'empereur lui dit : « Quel dommage que vous ne soyez pas resté, vous auriez entendu de singuliers discours. Ces pauvres Bourbons ne pourront jamais tenir ici ; ils ne sont pas raisonnables, leurs opinions et leurs projets sont incompatibles avec la situation des affaires et l'esprit du pays. » M. de Wessenberg répéta ce propos le même jour au duc de Dalberg, de qui je l'ai appris.

à venir dîner en quatrième avec lui, M. Capo d'Istria et M. Pozzo.

Nous passâmes plusieurs heures à nous entretenir de la triste situation de la France, et en vérité, qui nous eût écoutés aurait cru que nous étions tous les quatre de la même patrie. M. Capo d'Istria donnait courage et meilleur espoir au duc, et sans rien promettre de trop, restant grave et réservé, laissait entrevoir que lui auprès de l'empereur, et l'empereur auprès de ses alliés, tentaient d'alléger les conditions du traité. Dans cette longue conversation, il fut aussi grandement question de notre politique intérieure. Je trouvai M. Capo d'Istria et même M. Pozzo di Borgo voyant les choses comme je le pouvais souhaiter. Ils engagèrent si bien M. de Richelieu à se montrer ferme contre les royalistes ultras, qu'en rentrant dans son salon où l'attendaient déjà beaucoup de députés, ayant entendu tenir au premier qui lui tomba sous la main, M. de Béthizy, je ne sais quelle parole un peu trop ardente, il lui repartit *ab irato* :

— Si la Chambre pensait comme cela, il faudrait la dissoudre !

Ce n'était à cette époque qu'une vivacité du moment, et rien de plus : il n'y avait pas encore lieu de s'y fier.

J'ai ouï dire par quelques hommes pourtant bien renseignés que le duc de Richelieu, malgré son zèle sincère et même passionné pour les intérêts

de la France, aurait pu tirer meilleur parti de la bonne volonté de l'empereur Alexandre et de l'action du comte Capo d'Istria. C'eût été quelques millions de moins à payer. Je ne sais rien qui me fasse regarder ce reproche comme fondé. Il est vraisemblable au contraire que la confiance et l'estime accordées à M. de Richelieu épargnèrent de grands malheurs à la France.

Tout rude que fut en effet le traité du 20 novembre, il n'est pas douteux que les puissances allemandes voulaient user plus largement de la victoire en agitant sinon formellement, du moins sans mystère, la question de nous dépouiller de l'Alsace, de la Lorraine et de la Flandre. Quant aux stipulations pécuniaires, on rédigea celles qui concernaient les créanciers étrangers avec une légèreté regrettable. Ni MM. Dudon et Portal nos deux négociateurs, ni les commissaires des alliés, ne calculèrent l'interprétation que serait susceptible de recevoir le texte de ces conventions et c'est à l'insu des uns comme des autres, que cette lourde charge fut imposée à la France.

Le jour de la signature de ce malheureux traité, j'arrivai pour le conseil des ministres, chez M. le duc de Richelieu. Il n'était pas encore là. Nous l'attendions M. de Marbois et moi ; il entra. Sa physionomie était bouleversée. Il jeta son chapeau, et, se plaçant sur une chaise autour de la table verte, se prit la tête dans les deux mains comme un désespéré.

— Eh bien, c'est fini, s'écria-t-il, le roi me l'a ordonné ! On mérite de porter sa tête sur l'échafaud quand on est Français et qu'on a mis son nom au bas d'un pareil traité.

M. de Marbois tâchait de le consoler, lui prenait les mains, le pressait dans ses bras, alléguait la nécessité, lui disait que sans lui les conditions auraient été pires. Rien ne pouvait calmer le duc de Richelieu. Il pleurait de douleur et de rage. Le duc de Feltre et M. Dubouchage survinrent, et il commença à se remettre.

Au moment où se signait ce traité, le procès du maréchal Ney troublait profondément l'opinion publique. C'était sous le ministère précédent que le maréchal avait été arrêté dans le département du Cantal. Je reçus la lettre du préfet, M. Locard, qui annonçait cette nouvelle, et je la portai sur-le-champ à M. de Talleyrand. Le conseil des ministres se terminait. Aucun ne me sembla affligé de cette arrestation. A cet instant tous ceux qui n'avaient pas pris une part ardente à la révolution du 20 Mars, jugeaient avec la plus vive indignation la conduite du maréchal. Avoir trahi Louis XVIII le lendemain du jour où il lui manifestait un zèle si bruyant, ne devait point être considéré comme un acte seulement répréhensible. D'ailleurs on était d'autant moins bien disposé, que les hommes compromis conservèrent dans les premiers jours beaucoup d'insolence ; tous vou-

laient non pas l'indulgence mais l'impunité.

M. de La Valette, homme cependant parfaitement raisonnable, se montrait publiquement à Paris deux semaines après l'ordonnance du 24 juillet. Malgré les avertissements de ses amis, le maréchal Ney ne quittait pas la France, ce qu'il aurait pu très facilement. Puis, non seulement le parti vaincu ne témoignait aucune crainte, mais il se livrait même aux menaces et parlait de Vendée patriotique. Or l'armée était toujours réunie de l'autre côté de la Loire ; et si les gens avisés et de sang-froid ne voyaient plus de danger, la masse des royalistes, même modérés, s'effrayait encore : de sorte qu'en apprenant l'arrestation du maréchal, M. de Talleyrand et ses collègues pensèrent et dirent tout aussitôt :

— Eh bien, ce sera un grand exemple!

Il s'écoula cependant peu de jours avant que les impressions fussent modifiées, sinon sur le maréchal Ney, du moins sur le sort qui vraisemblablement l'attendait. Le souvenir de ses glorieux services reparut; les généraux, presque sans nulle exception, se sentirent émus de fraternité et d'honneur national. Aussi lorsque le vieux maréchal Moncey refusa de présider le conseil de guerre, ce fut avec l'approbation d'une opinion déjà nombreuse. Mais c'était précisément cet amollissement des cœurs qui jetait dans un véritable état de rage les ultra-royalistes, alors dans le plein de leur force, et il aurait fallu au gouvernement de

Louis XVIII une prudence très clairvoyante et une grande énergie pour arracher à la mort le maréchal Ney. Ce courage et cette habileté se sont trouvés, après la révolution de Juillet, pour sauver M. de Polignac.

La Chambre des pairs rendit son verdict à la presque unanimité de ses membres. M. de Fontanes fut du petit nombre de ceux qui se prononcèrent contre la peine capitale. D'opinion très vive à cette époque, il ne comptait nullement parmi les royalistes modérés. La vraisemblance était qu'il voterait la mort.

— Monsieur de Fontanes, lui dit son voisin le général Colaud, ne votez pas la mort, vous en dormirez mieux cette nuit.

L'impression produite par ces paroles sur l'âme mobile et sensible de M. de Fontanes, changea son vote.

Cette condamnation, grand triomphe pour le parti ultra, jusqu'au dernier moment inquiet de ne pas remporter la victoire, excita un véritable mouvement de réprobation. Quelques généraux concertèrent une entreprise pour permettre au maréchal Ney de s'évader. On découvrit leur projet et le général Belliard fut arrêté. Rien ne put être tenté. Je ne sais, si, ainsi qu'on l'a prétendu, quelques royalistes s'habillèrent en vétérans pour faire bonne garde autour de lui. Ce que j'ai vu, c'est le zèle de sbires de plusieurs officiers de la garde nationale, qui briguèrent l'office de senti-

nelles autour de la prison du maréchal, et passèrent la nuit auprès de sa porte.

M. de La Valette, traduit en cour d'assises, en même temps que le duc d'Elchingen comparaissait devant la Chambre des pairs, fut, lui aussi, condamné à la peine de mort. Il n'était pas plus coupable que de nombreux personnages des Cent-Jours, déjà pardonnés. De toutes parts on chercha à provoquer un acte de clémence du roi.

L'intérêt vif et sincère que M. Pasquier témoigna en cette circonstance à M. de La Valette a été un des motifs qui m'ont donné le plus d'estime pour son caractère, et qui m'ont attaché à lui par une amitié durable. Il est singulier de dire qu'il y avait alors quelque courage à montrer un dévouement actif et public pour les proscrits. On ne se souvient pas assez dans les temps calmes et libres quelle est la tyrannique puissance d'une opinion victorieuse, dominante, passionnée. Même sans faire courir aucun péril actuel, elle trouble, elle épouvante les esprits, et leur impose une ignoble faiblesse. M. de La Valette était un si honnête et si aimable homme; il jouissait si modestement de la faveur et de la haute confiance de l'empereur; il avait rendu service à tant de personnes, sans jamais nuire à aucune, que nul parmi cette aristocratie impériale n'était plus aimé et plus estimé. Faire mourir sur l'échafaud M. de La Valette, révoltait tous ceux qui le connaissaient. Moi-même qui, je crois, ne lui avais adressé la

parole qu'une seule fois en ma vie, mais qui avais beaucoup entendu parler de lui par des amis communs, je songeais à cette mort avec horreur.

M. de Richelieu n'avait aucun motif pour compatir particulièrement au sort de M. de La Valette. Il n'était point cruel, et avait l'âme généreuse, mais il était assez sec. Je doute que M. Pasquier et M. Molé eussent réussi à lui inspirer un zèle véritable pour le salut du condamné. Le roi avait en général peu de penchant à la clémence. La réponse qu'on lui attribue et qu'il a peut-être faite : « — Cherchez un moyen pour que la Chambre des députés ne nous embarrasse pas à ce sujet, et vous aurez la grâce », était nécessairement le sentiment du ministère, que la Chambre eût brisé, ce qui nous aurait jeté en pleine Terreur. Il n'y avait donc guère à compter sur les efforts sincères, mais faibles des ministres.

M. Decazes fit toutefois ce que comportait sa situation et montra très bon cœur, mais sans succès.

Je me rappelle que n'ayant plus aucun espoir, nous disions, M. Pasquier, M. Molé et moi, que le sang de M. de La Valette retomberait sur la tête des Bourbons, si la Providence faisait justice. Lors donc qu'il fut sauvé (1) par le dévouement de

(1) M. de La Valette raconte dans ses *Mémoires* comment il a été caché par M. Bresson, au ministère des affaires étrangères, sous le toit même de M. de Richelieu, qui

sa femme, il y eut une grande joie parmi les modérés. Quant à la fureur du parti ultra, rien n'en peut donner l'idée.

J'aurai toujours présent le souvenir de cette séance de la Chambre des députés; cette exaltation sanguinaire des exagérés, ce silence de la minorité, le désarroi du banc ministériel, le discours de M. de Bouville, plus atroce qu'aucun autre par le ton de raillerie avec lequel il parla du dévouement de madame de La Valette; tout cela est encore devant mes yeux. J'ignore si le *Moniteur* a rapporté exactement les paroles de M. Bellart. Il monta à la tribune et commença ainsi :

« Messieurs, un grand malheur est arrivé... »

Ce malheur c'était l'évasion de M. de La Valette.

Dans quelques salons, la colère ne fut pas moindre. Je ne sais plus à quel député furieux et désespéré M. Mounier disait, à une réception de M. Decazes :

— Eh bien, voyons! combien de pintes de sang y avez-vous perdu?

La discussion sur la loi d'amnistie suivit de près cet incident. La majorité chercha à en faire sortir des rigueurs et des proscriptions nouvelles; le gouvernement, au contraire, une fin aux mesures

certes n'en savait rien. Je ne me souviens pas s'il dit que son évasion, favorisée par Sir Robert Wilson, fut concertée avec la princesse de Vaudemont, toujours si excellente et courageuse pour ses amis.

de sévérité dictées tout d'abord par les circonstances.

Lorsqu'au lendemain de la mort du maréchal Ney, le duc de Richelieu vint déposer ce projet de loi, il crut opportun de prononcer quelques paroles sur l'exécution de la veille, désireux de constater que le gouvernement avait assez vigoureusement sévi pour ne pas être soupçonné de faiblesse en adoptant maintenant une attitude plus clémente. Le public ne sut point démêler, dans cet exposé des motifs, la pensée de M. de Richelieu et n'y vit qu'une sorte d'apologie de l'événement du jour précédent, ce qui produisit la plus mauvaise impression.

Ce discours était de M. d'Hauterive. M. de Richelieu l'avait lu vite et sans réflexion. D'ailleurs, il avait besoin d'être averti de l'effet que tel acte ou telle parole était susceptible de faire sur l'opinion. Il la connaissait mal, et ne pouvait la pressentir. Aussitôt après son discours à la Chambre, il eut grand regret d'avoir pris de confiance la rédaction de M. d'Hauterive, et, depuis ce jour, lui en a toujours voulu.

M. Corbière était du même bureau que moi, et jusqu'alors nous avions habituellement voté l'un comme l'autre, quand nous arriva l'examen de la proposition de loi sur l'amnistie. Un fort estimable magistrat, M. Try, président du tribunal de première instance de Paris, soutint avec beaucoup de logique et de clarté, que la Chambre devait

l'adopter ou la rejeter, mais qu'elle aurait tort de la modifier. Elle se composait de mesures de gouvernement appartenant essentiellement à la prérogative royale, mais comme quelques-unes de ces mesures n'étaient pas conformes aux lois, les ministres avaient besoin de l'approbation des Chambres et comparaissaient devant l'autorité parlementaire pour dégager leur responsabilité et obtenir un bill d'indemnité. M. Try parla longtemps, fut écouté, et les ultras de notre bureau semblaient vaincus, M. Corbière répliqua,et, avec beaucoup d'art et d'esprit, s'attacha à prouver qu'il y avait quelque chose de plus à faire que d'homologuer les ordonnances. Il avait beau jeu à les critiquer sous le rapport légal et même sous le rapport politique. Elles avaient été un expédient employé par Fouché et le ministère de M. de Talleyrand pour se tirer de la difficulté insoluble où l'on se trouvait, entre l'impunité complète et une répression impossible et insensée. Montrer que cette solution était incomplète, et en présenter tous les défauts fut chose facile. M. Corbière eut encore plus de succès que M. Try; il releva le cœur de nos ultras; aucune réplique, aucune discussion ne pouvaient plus être entendues. On alla au scrutin pour nommer le commissaire du bureau, et M. Corbière fut élu à une très petite majorité. Cette nouvelle se répandit bien vite dans la Chambre, et nous sûmes, peu après, qu'il serait l'homme important de la com-

mission. Car, en général, dans les autres bureaux, les ultras avaient assez médiocrement discouru. Ce jour décida de la vocation de M. Corbière. Il avait paru prendre par goût de controverse la thèse opposée à M. Try, et en lui répondant il avait témoigné plutôt d'un esprit de chicane que d'une opinion exaltée. Entouré d'hommages, encensé de louanges par les royalistes (1), il se fit leur homme, l'avocat de leur cause sans se passionner beaucoup, conservant son tour d'esprit dégagé et cynique; ses habitudes du tiers état de Bretagne, son caractère sans bienveillance, sans générosité, sans élévation, sa paresse insouciante.

M. de Villèle et lui se lièrent intimement et se

(1) Les plus grands noms de la monarchie s'effaçaient devant les moindres hommes à qui l'esprit de parti où les combinaisons de la Chambre donnaient quelque relief. M. Piet avocat des plus vulgaires ou M. Brenet, médecin de façons assez rudes, faisaient dans un salon du faubourg Saint-Germain plus importante figure que le duc de Duras. C'était eux qu'on carressait, qu'on choyait. On avait les yeux fermés sur leurs manières plus que bourgeoises. Les gentilshommes de province qui formaient le fond de la majorité royaliste n'avait pas, je l'ai déjà dit, beaucoup de penchant pour une hiérarchie aristocratique. Ils entendaient bien que l'égalité existât pleinement parmi la noblesse et ne reconnaissaient pas de grands seigneurs. Le pouvoir de Monsieur sur le parti ultra ne tenait nullement à la religion monarchique. Ce n'était point comme prince du sang, comme héritier du trône qu'on lui obéissait et qu'on le respectait, c'était comme chef des émigrés partageant leurs opinions et leurs passions.

rendirent très utiles l'un à l'autre. M. Corbière ne prétendait nullement à diriger la politique du parti, et pourtant il était sur un pied d'égalité avec M. de Villèle. C'était son ami, son camarade, mais ni son subordonné, ni son courtisan; dans les discussions, M. de Villèle avait l'initiative, M. de Corbière la réplique. Il était le seul de tout le parti que M. de Villèle avouât sans réserve; à tous les autres orateurs de son opinion, il trouvait des inconvénients. Dans la conversation famillière il les critiquait, s'exprimait sur eux avec dédain et n'était pas sans jalousie de leurs succès. Un jour, nous dînions à côté l'un de l'autre chez le président de la Chambre et l'entretien devint cordial. Il passa en revue tous ses amis politiques, et en vérité j'aurais parlé de leur capacité et de leur esprit avec plus d'approbation que lui mais il avait un tout autre accent en disant : « Mon bon Corbière », et savait bien expliquer en quoi et comment il lui valait mieux que tous les autres.

Le ministère déploya une véritable fermeté pendant cette discussion sur la loi d'amnistie et le roi sut très énergiquement l'encourager dans cette voie. J'ai raconté ailleurs tout ce débat. Je n'ai point non plus à revenir longuement sur celui de la loi des élections.

Sous le ministère de M. de Talleyrand, M. Pasquier avait appelé près de lui une commission chargée de préparer une loi des élections. C'étaient M. Royer-Collard. M. Molé, M. Mounier, M. Bec-

quey et moi. Nous fûmes tous d'avis de l'élection directe, et comme l'article de la charte qui fixait le cens imposé aux électeurs avait été désigné comme sujet à revision, nous proposâmes de l'abaisser à deux cents au lieu de trois cents francs. Nous étions d'accord aussi pour séparer les élections des villes des élections des territoires ruraux. M. Molé rédigea ce projet. Il n'eut pas le temps de nous montrer sa rédaction : la retraite du ministère coupa court à notre travail.

Pendant la Chambre de 1815, et M. de Vaublanc ministre, il ne pouvait être question ni de notre proposition ni de nous. Il était clair qu'on ne ferait rien de sage.

Une loi provisoire, la moins mauvaise que l'on obtiendrait et que l'on remplacerait au plus tôt par une législation électorale sérieuse sous une assemblée plus raisonnable, voilà tout ce qu'il nous était permis d'espérer. C'est dans ce même sentiment que MM. Decazes et de Richelieu, peu désireux de se mêler de son élaboration, en avaient abandonné la besogne à M. de Vaublanc. Ce projet, par trop favorable à l'influence de l'administration, ne nous semblait pas moins mauvais qu'à la majorité. Mais si le parti royaliste lui était contraire, ce n'était nullement par libéralisme. S'il demandait le renouvellement intégral dont nous avions été d'avis et que nous appuyâmes plus tard, c'est parce que, jaloux d'accomplir son œuvre de contre-révolution, il craignait que le renou-

vellement partiel laissât s'infiltrer peu à peu dans la Chambre des éléments qui, modifiant sa majorité, eussent fini par s'opposer à ses projets, avant leur mise à exécution. L'adoption du renouvellement intégral garantissait pour le moment, à chacun de ses membres, cinq ans de plein exercice, avantage qu'il entendait avoir, car une dissolution ne lui paraissait guère probable. Il en avait cependant prévu le cas et il pensait en paralyser les conséquences et s'assurer la continuation de sa prédominance par le maintien des deux degrés électoraux, dont on ferait descendre, assez bas, le premier pour que les voix généralement hostiles de la classe moyenne fussent noyées dans les voix des électeurs à cinquante francs, moins indépendants selon lui, et plus susceptibles de subir une pression de l'aristocratie. Les récents mouvements populaires en faveur de la réaction l'entretenaient dans ces illusions ; c'était une grave erreur ; car si parmi quelques cantons du Midi les propriétaires avaient de l'autorité sur les paysans, il était loin d'en être de même dans la généralité de la France. Presque partout les électeurs à cinquante francs auraient été sous la direction des notaires de campagne ou des praticiens de village. A diverses époques de la Révolution, l'expérience a été faite. L'élection directe et les droits politiques concentrés dans la classe moyenne, ont toujours seuls servi de gage à l'ordre public. Mais M. de Villèle, le rapporteur de la proposition opposée au projet

du gouvernement se faisait-il une illusion aussi complète? Ni lui ni son parti ne songeaient sérieusement à fonder un régime constitutionnel et des institutions durables. Favorisés par les ciconstances, ayant le pouvoir en main, et l'exerçant de façon à se faire craindre, ils comptaient que, du moins en ce moment de crise, ils disposeraient du vote des petits électeurs. L'avenir de leur loi d'élection ne les inquiétait guère, ils marchaient à la contre-révolution et tout ce qu'ils désiraient ne tendait qu'à ce but.

Ce fut pendant les péripéties de cette discussion que commencèrent à prendre corps, dans le groupe auquel j'appartenais, des idées d'une résistance plus énergique contre cette majorité de la Chambre introuvable. Nous encouragions vivement nos amis du ministère dans une semblable voie. M. Decazes a retrouvé ce mot que je lui écrivais à ce sujet, un jour que je n'avais pu le rencontrer chez lui :

J'espérais vous voir un peu avant cinq heures. Nous aurions parlé de la singulière façon d'agir de notre folle Chambre. Est-ce ainsi qu'elle traitera le budget? Alors un parti sera plus facile à prendre, si tant est qu'il soit possible de faire fonds sur une résolution quelconque.

Je suppose que cette loi d'élection va être envoyée à la Chambre des pairs, sans aucun assentiment royal. Autrement qui voulez-vous qui puisse ouvrir la bouche pour le budget? Pas même les ministres. Tâchons de

ne plus être ainsi à la garde de Dieu et de nous mettre sous la garde de nos forces.

Tout ce qu'il y a de gens raisonnables est dans la consternation. Osez leur servir de point de ralliement : soyez franchement pour eux et avec eux. Vous avez le devoir de sauver ce pays-ci. Vis-à-vis de vous-même, il est indispensable que vous vous mainteniez, car votre chute vous laisserait entre tous les partis. La lutte s'établirait entre vos successeurs et vos prédécesseurs, qui pourtant avaient une moins belle position que vous. Personnellement vous avez essayé d'une grande destinée, vous vous êtes trouvé porté à un rôle qui peut devenir historique et influer sur votre pays. Le peu de direction et d'autorité existant encore en ce moment est entre vos mains. Sachez cela : ayez-en de l'amour-propre et que ce soit un point de départ pour l'ambition, et non pas un but et un point d'arrivée. Si vous demeurez tel que vous êtes, si vous ne grandissez pas en pouvoir et en force, vous aurez eu une passade, une bonne fortune d'un instant et il n'en sera plus question après. Si vous montrez un caractère élevé et ferme, alors vous commencerez une carrière qui peut être superbe. Tout devient facile du moment qu'on a osé. Comme votre affaire sera simple après avoir porté un coup décisif ! Songez au lendemain de ce jour-là.

Adieu, je m'amuse à écrire en vous attendant, mais vous ne rentrez pas. Je tâcherai de repasser ce soir.

Quelques jours après, les incidents de la séance du 8 avril accentuaient encore les mauvaises dispositions de la majorité à l'égard du ministère et

par conséquent l'opportunité de ces conseils. J'ai encore, parmi mes papiers, une note (1) sur cette séance, que M. Decazes me demanda de suite pour la remettre au roi. Le roi, après l'avoir lue le soir même, dit à M. Decazes :

— Eh bien, c'est une Chambre à dissoudre !

C'était un mouvement d'humeur très éloigné encore d'une résolution prise, mais M. Decazes, de ce moment, entrevit la possibilité d'obtenir la dissolution.

La discussion du budget ne fut, comme toutes les précédentes, que trop féconde en échecs pour le gouvernement. M. Corbière, rapporteur de la commission, présenta au nom de celle-ci un système de finances tout différent de celui des ministres.

Après le rapport de M. Corbière, et au début de la discussion, il y eut au ministère des finances une réunion des commissaires chargés de défendre le budget. M. de Richelieu y était venu. Il s'agissait de décider si on entamerait la lutte contre la commission ou si le ministère se résoudrait à renoncer à ses projets. Nous étions d'autant plus assurés de succomber que le ministère ne pouvait pas, j'ajouterai ne devait pas s'engager assez vivement pour que sa chute devînt la conséquence obligée de sa défaite. Il valait mieux pour la France que le ministère eût l'humiliation de passer sous

(1) Voir à l'appendice, 550.

le joug que de livrer la place à la pleine et entière contre-révolution. La situation des orateurs ministériels était donc fort décourageante et de nature à leur déplaire. Combattre pour un ministère qui les abandonnerait n'était pas une perspective qui pût donner beaucoup de cœur à affronter le combat. De Serre fit entendre sur cela quelques paroles assez amères dont M. de Richelieu s'affligea plus encore qu'il ne s'offensa. Il ne se rendait pas bien compte des nécessités de la situation. Il nous eût volontiers juré de ne point céder.

— Monsieur le duc, lui dis-je, il n'y a rien de si simple; nous devons nous engager pour vous, et vous devez nous abandonner. Céder sans résistance, sans éclairer l'opinion par la discussion, sans montrer au public ce qu'il y a de menaçant dans les opinions et les projets de la majorité, ce serait lui procurer un triomphe complet et dangereux. Mieux on combattra, moins on reculera. L'amour-propre ne doit être pour rien en ceci. Les ministres feront leur sacrifice au salut du pays en capitulant pour conserver le pouvoir, et les orateurs sauront bien se résigner à parler au nom d'un gouvernement prêt à accorder ce qu'ils auront déclaré injuste ou funeste.

Cette discussion du budget fut plus qu'aucune autre de la session une lutte entre un parti encore plus ardent à détruire l'ordre de choses établi depuis la Révolution, qu'à saisir et exercer le pouvoir. La vivacité des passions y éclata tout autant que

dans la question d'amnistie et le champ de bataille était plus vaste. C'était un véritable assaut dirigé contre l'État, le gouvernement et l'administration. Payer une dette antérieure au moment prescrit, reconnaître la nécessité d'une dépense résultant de l'organisation existante, voter un impôt sous sa forme actuelle, laisser l'espérance d'un bénéfice aux capitalistes ou au commerce, tout cela était antipathique aux sectaires de la majorité ; de même qu'ils souhaitaient avoir un régime de la Terreur, revanche de la Révolution, de même ils aspiraient à une banqueroute comme circonstance indispensable au bouleversement d'un ordre social qu'ils détestaient.

J'ai ouï M. La Bourdonnaye s'écrier :

— Il faut que la dette publique nous serve de planche aux assignats !

Hormis M. de Villèle, esprit raisonnable, clair, éminemment propre à l'administration, mais alors inexpérimenté et ignorant, le parti royaliste ne comptait pas un homme utile dans la commission du budget.

En faisant les concessions inévitables, en s'appuyant sur les royalistes modérés qui s'effrayaient de ce qui leur semblait trop excessif, en combattant patiemment et pied à pied, le ministère parvint à obtenir une sorte de budget provisoire qui ne tranchait aucune question et assurait seulement le service. Le parti royaliste, encore bien loin de supposer la témérité d'une dissolution, se consola

d'une victoire incomplète en espérant pour le budget, comme pour tout le reste, qu'il serait maître souverain à la prochaine session.

M. Corvetto fut pour beaucoup dans ce succès de temporisation. Il était si doux, si poli, si obséquieux pour ses adversaires ; son attitude d'étranger le plaçait tellement en dehors de nos divisions de parti ; il avait d'une façon si gracieuse la naïveté fine et ingénieuse de l'esprit italien, il tirait si habilement avantage de son accent et de cet embarras à chercher ses mots qu'il trouvait toujours justes et piquants, qu'il n'y avait aucun moyen d'être violent contre lui, même dans des discussions aussi ardentes.

J'eus une assez rude tâche dans toute cette affaire du budget (1). Les contributions indirectes sont très odieuses en France, et le parti royaliste en les attaquant s'accordait en cela avec l'opinion populaire. D'ailleurs, pour ameuter les esprits contre le régime impérial, on avait beaucoup crié : « A bas les droits réunis ! » M. le comte d'Artois avait même inséré cette promesse dans une proclamation, et l'on voulait tenir parole.

Je proposai plusieurs nouveaux impôts indirects sur le papier, sur le roulage, etc. Il ne fut pas même question de les discuter. La Chambre aima mieux donner un crédit en rentes cinq pour cent, au

(1) Voir *Archives parlementaires*, 2e série, t. XV, p. 426 et suiv. ; t. XVI, p. 391, 581 et suiv., 706, 708, 712, 714, 756 et suiv ; t. XVII, p. 8, 58, 70, 96, 97, 107, 112, 114. C.B.

grand contentement du ministère qui ne l'avait pas demandé, persuadé qu'on le lui refuserait. Restaient les droits sur les boissons et le monopole des tabacs. L'empereur, pendant les Cent-Jours, avait supprimé leur perception par exercice; il y avait à la rétablir. C'était tout une législation vexatoire et impopulaire à faire adopter par une majorité plus qu'hostile. Je courais grand risque d'en voir tellement modifier le texte qu'elle deviendrait impuissante à nous assurer des recettes. Je m'avisai d'en entretenir M. de Villèle lui disant :

— Je pense que vous ne désirez pas rendre le gouvernement impossible. Quand vous serez ministre, il vous faudra des impôts ; eh bien, je vous déclare que si vous laissez faire la commission, c'en est fait des contributions indirectes. Est-ce là votre intention ?

— Non pas, me répondit-il, vous avez raison, nous devons empêcher cela ; mais ce n'est pas moi qui suis rapporteur. Parlez-en à Corbière.

M. Corbière m'écouta à peine et me riposta que cela lui était bien égal.

Je revins à M. de Villèle, lui offrant de lui expliquer les points tout à fait fondamentaux de la législation, les articles indispensables pour permettre le recouvrement de l'impôt.

— Nous n'avons pas ensemble, me dit-il, des rapports assez faciles. Je veux pouvoir faire mes objections et exposer mes doutes tout à mon aise. Envoyez-moi un de vos chefs de division, un homme

capable, entendant bien vos affaires; je causerai avec lui, j'apprendrai ce qu'il faut savoir; puis vous soutiendrez votre discussion devant la Chambre, vous développerez vos arguments, vous tâcherez de la convaincre. Si vous y réussissez, tant mieux ! je ne m'en mêlerai pas. Sinon, quand je verrai qu'un de vos articles essentiels va être rejeté, je monterai à la tribune et je le ferai adopter; mais n'ayons pas l'air de nous être concertés.

Cela se passa ainsi. J'envoyai à M. de Villèle, M. Boursy, plus tard directeur général des contributions indirectes, qui gagna sa confiance et a, depuis, toujours trouvé en lui un chef bienveillant. Mis au fait de la discussion, M. de Villèle vint à mon aide une ou deux fois, et je fis voter, fort péniblement il est vrai, la longue loi du 28 avril 1816, pendant beaucoup d'années le code des contributions indirectes. Elle n'a été notablement remaniée qu'en 1831, lorsque, après la révolution de Juillet, on abaissa les tarifs.

Le budget voté, le ministère se hâta de clore cette première session où, sur presque tous les points, la majorité lui avait été contraire. Une semblable situation ne pouvait se prolonger. Mais si abandonner le gouvernement entre des mains insensées, exposait le pays à quelque épouvantable catastrophe, prendre des mesures de résistance était malaisé à un ministère sans aucune homogénéité. M. de Vaublanc, je l'ai déjà dit, y représentait surtout le parti ennemi ; quoique, à

vrai dire, devant toutes ses maladresses, la droite ne le soutînt que pour arriver au moment où tout le ministère se renouvellerait dans le sens de la majorité. M. de Feltre et M. Dubouchage montraient plus de bon sens, mais sans se séparer de leurs amis. M. Corvetto ne voulait pas être un homme politique. M. de Marbois succombait sous l'aversion déchaînée et furibonde des ultras. Le duc de Richelieu, triste, découragé, convaincu que la faction royaliste perdrait la France, avait la volonté de la combattre ; mais la pensée d'aller porter son drapeau dans le camp opposé était au delà des indécisions de son esprit, de ses antipathies contre ce qui avait tenu à la Révolution, de ses naturelles et involontaires sympathies pour la cause dont il ne blâmait que l'imprudente exagération. Seul M. Decazes avait à ce moment des intentions de gouvernement. Il comprenait le parti à tirer de sa position auprès du roi, et de son influence sur lui.

Vers la fin de la session, il y eut une tentative de négociation avec M. de Villèle et M. Corbière, devenus les chefs raisonnables de la majorité. Je ne sus point le détail de cette démarche de M. Decazes. Quelle que fût alors sa confiance en moi, il s'en cacha et je la devinai sans lui parler. Une fois la chose manquée, il ne songea plus qu'à la dissolution de la Chambre.

Le choix de M. Lainé comme ministre de l'intérieur en remplacement de M. de Vaublanc fut des

plus heureux. M. Lainé avait en effet le grand avantage de représenter un tiers parti, composé de députés honorables, mais timides, à qui leur opposition moins vive que celle de la minorité de gauche, permettait de s'adresser sans paraître faire un pas trop considérable vers une direction complètement différente. Se débarrasser de M. de Vaublanc pour un successeur aussi considéré, facilitait encore cette modification. D'ailleurs, l'empressement de M. de Vaublanc pour complaire avant tout à Monsieur, était assurément ce qui donnait au roi le plus de goût à le renvoyer. L'aversion secrète et sans courage qu'il nourrissait contre son frère, a souvent été un des meilleurs moyens d'action sur Louis XVIII. Ce qu'il a pu montrer d'opinions libérales, ou même de ménagements habiles, a presque toujours pris sa source dans ce sentiment qu'à peine il osait s'avouer.

M. Dambray remplaça M. de Marbois à la justice, sorte de compensation pour le côté droit à qui M. de Marbois était souverainement antipathique. On adjoignit des sous-secrétaires d'État aux ministres, entre autres M. Becquey à M. Lainé et M. de La Bouillerie à M. Corvetto.

Ce fut avec la plus grande prudence que M. Decazes prépara la réalisation de ses projets. La minorité qui avait presque toujours prêté l'appui de ses voix au ministère et qui allait être le pivot de la politique prochainement tentée, ne fut pas mise de suite au courant de ses intentions. Ses rela-

tions avec le gouvernement étaient maintenant assez froides. Pendant toute la dernière partie de la session, une réunion intime et ignorée, composée de M. Pasquier, M. Royer-Collard, M. Bourdeau et quelquefois de M. Beugnot et de M. Becquey, avait dirigé sa conduite et son langage. Dans ce comité, ou plus exactement, dans cette conversation amicale, on témoignait peu de confiance au ministère, et on dédaignait beaucoup sa faiblesse. Malgré mes rapports avec la plupart de ces messieurs, je n'étais point dans le secret de leurs conférences. Ma liaison avec M. Decazes inspirait quelque méfiance. Cependant, tout à fait à la fin de la session, ils cessèrent de se cacher de moi, et je me rendis une ou deux fois pour deviser avec eux dans le petit appartement de M. de Serre. Sans leur faire part de l'espérance qu'entrevoyait M. Decazes, je leur disais, et fort sincèrement, qu'en lui étaient nos meilleures, nos seules chances.

A ce moment, M. Decazes n'avait, je crois, d'autres confidents pleins et entiers de sa résolution que M. Molé et moi. J'ai sans doute encore une lettre (1) que M. Molé m'écrivait partant pour

(1) Probablement la lettre suivante, écrite de Saint-Sauveur où, après un séjour à Vichy, M. Molé avait été faire une seconde saison thermale : C. B.

Saint-Sauveur, 29 juillet 1816.

Mon pronostic aidé de mes observations n'est pas moins

Vichy, où il me recommandait de veiller assidument sur les bonnes dispositions de M. Decazes. Il s'y fiait moins que moi, et les récentes négocia-

sombre que le vôtre. Vous avez mille fois raison quand vous dites que c'est la contre-révolution qu'on veut entreprendre. Vous en seriez convaincu encore, si vous aviez voyagé avec moi. A cet égard, il me semble que mon témoignage ne devrait pas être suspect. Je n'ai cessé et ne cesserai point de détester les principes et les résultats de cette révolution qu'on veut défaire. Mais je ne me lasserai pas plus que Cassandre de dire la chute de quiconque osera attaquer ou même menacer ces résultats. Ils sont devenus l'arche sainte : celui que y touchera, périra. Opinions et intérêts, il faut tout en respecter également et marcher appuyé sur eux.

Je suis bien aise que MM. Lainé et Decazes reprennent courage et ne se méprennent pas sur la situation. Cependant, je vous l'avoue, j'en attends peu de choses. S'ils le voulaient, ils nous sauveraient, car M. Lainé en mettant souvent le marché à la main, ferait de M. de Richelieu et du maître tout ce qu'il voudrait. Quelque clairvoyants que les ministres puissent être, soyez sûr qu'ils se font une idée très incomplète des difficultés qui les attendent. Ils espèrent désarmer la Chambre par leur bonne foi; ils se trompent. On ne gouverne, et surtout une Chambre, qu'en donnant le sentiment de sa force et d'un ascendant inévitable. Ils se promettent de la renvoyer à la première incartade et ils oublient que cela leur sera mille fois plus dificile que de l'empêcher de revenir. Mais tout est dit là-dessus, et je suis loin de conserver l'espérance ou la prétention de leur faire changer de système. Le passé, le présent, l'avenir, mes goûts, ma santé, tout me porte, mon très cher, à me mêler moins chaque jour de ces grands intérêts sans espoir.

MOLÉ.

tions essayées avec MM. de Villèle et Corbière l'avaient inquiété.

Peu après, pendant la seconde partie de la session, M. Pasquier, le plus aigre et plus dédaigneux de tous les membres du comité pour M. Decazes, fut initié au secret. Il devint aussitôt l'associé le plus actif et peut-être le plus utile de notre ami. Je contribuai assez efficacement à ce rapprochement qui me paraissait promettre le meilleur des auxiliaires à M. Decazes.

Obtenir du roi, de M. de Richelieu et même de M. Lainé l'ordonnance de dissolution, n'était pas sans offrir de grandes difficultés. Le résultat d'élections nouvelles était très hasardeux. Après ce que nous avions vu l'année précédente, notre confiance ne pouvait être bien vive. Malgré le mécontentement qu'excitait la domination du parti royaliste exagéré dans les classes moyennes, malgré la haine profonde des classes inférieures, l'opinion libérale et nationale, encore abattue et intimidée, était loin d'avoir le verbe haut et ce vent d'espérance et de succès qui fait toujours les élections en France. Les fonctionnaires, par zèle ou par peur se montraient ardemment dévoués à la faction ultra-royaliste. Puis il y avait risque dans l'élection, d'autant que M. Lainé était un des hommes les plus honorablement gauches et malhabiles pour une telle besogne qu'il fallait, sans le choquer en rien, faire passer à M. Decazes. Car tout, dans cette grande affaire, reposait sur lui, aussi bien son élaboration

que son exécution. Il se trouva à la hauteur de sa tâche.

Diverses notes furent remises au roi pour contribuer à l'éclairer et à le convaincre. M. Pasquier en fit une, ainsi que M. Guizot, également dans la confidence de M. Decazes. J'en rédigeai une autre. Je ne me souviens pas si M. Molé ne s'associa pas aussi à cette entreprise. Ses soins et sa persuasion étaient surtout dirigés vers M. de Richelieu sur lequel, à cette époque, il avait pris beaucoup d'empire. Mais un des plus puissants collaborateurs de M. Decazes dans cette œuvre, fut M. le comte Pozzo.

Le traité du 20 novembre, une fois conclu, la Russie était redevenue la moins hostile des puissances alliées. Son représentant, à Paris, tout homme d'esprit qu'il était, pouvait se tromper sur nos affaires, les juger avec ses opinions et ses préventions, mais il les voyait d'un œil de Français et, sans trahir en rien les intérêts de son maître, employait l'influence russe comme instrument dans notre politique intérieure. Aider M. de Richelieu fut sa direction la plus habituelle. Si M. Pozzo, moins parce qu'il avait émigré que parce qu'il avait vécu avec les émigrés, moins par ses illusions sur la haute aristocratie que parce qu'il en faisait maintenant partie, nourrissait alors de forts préjugés contre la France nouvelle, nul ne connaissait mieux l'absurdité des ultras. Il devint donc bientôt aussi conforme à M. Decazes qu'à

M. de Richelieu ; et sur la fin de la session de 1815, éprouvait leurs mêmes inquiétudes. Sa correspondance amena l'empereur Alexandre à partager son sentiment, et une lettre de ce souverain au duc de Richelieu, décida l'ordonnnace du 5 septembre, pour laquelle M. Pozzo était aussi empressé que pour tout ce qu'il désirait et conseillait.

J'ai déjà rapporté, dans la *Vie politique de M. Royer-Collard*, quelle fut l'impression des principaux chefs de la minorité constitutionnelle lorsque, deux jours avant l'ordonnance, ils apprirent, à un dîner chez M. Decazes, l'événement qui se préparait.

Après le dîner nous descendîmes avec lui dans son cabinet. Alors il nous raconta comment, depuis la clôture de la session, il avait travaillé à obtenir du conseil et du roi la dissolution de la Chambre, et, sans entrer dans les détails, ni communiquer ce qui ne devait pas être répété, il nous décrivit les difficultés qu'il avait eu à vaincre, puis termina en nous annonçant le succès : l'ordonnance allait être signée. Ce fut une grande surprise et une grande joie pour ceux qui n'étaient point dans le secret.

M. Royer-Collard se leva transporté :

— Il faut que je vous embrasse, dit-il à M. Decazes. On lui doit une statue! répétait-il.

Quand je me rappelle ce que paraissait M. Decazes ce jour-là, ce que j'ai entendu dire de son habileté, de son courage, de son caractère pendant

l'année qui suivit le 5 septembre, et que je songe aux blâmes et aux dédains que lui ont prodigués ensuite les mêmes hommes, hommes d'honneur et de raison pourtant, je m'explique la fragilité et l'inconsistance de toutes les fortunes politiques. Dès lors, je vis commencer ces façons présomptueuses et hautaines de juger les chefs et les représentants de son propre parti; cette intolérance d'esprit, ce goût à se montrer indépendant de toute affection et de toute déférence, ce dégagé cynique dans la conversation; cette excommunication des ménagements commandés aux gouvernants par leur situation. C'est ainsi que tant d'hommes capables ont été diminués et détruits. On les enivre de succès, on exagère leur mérite, on exalte leur ambition le jour où ils ont livré quelque beau et heureux combat. Puis on devient exigeant, on veut commander le général qu'on s'est donné, on le critique, on le raille, on le méprise. Troublé et découragé, il devient timide et médiocre, de supérieur et décidé qu'il était. L'homme d'État qu'on avait entrevu un instant ne se retrouve plus et sa réputation passée finit par ne pas même être comprise.

V

Septembre 1816-Décembre 1818.

Si les esprits sages et vraiment soucieux de l'avenir de la monarchie désiraient depuis plusieurs mois l'acte du 5 septembre, ils doutaient fort que l'on en eût l'énergie nécessaire, et jusqu'au dernier moment se montrèrent assez incrédules.

Un des plus distingués d'entre eux, M. de Mun, me disait à ce même instant, dans une lettre où il me félicitait de la naissance d'un fils :

Lumigny, 1er septembre 1816.

Je voudrais bien que le ministère accouchât facilement et aussi bien que madame de Barante ; je suis resté à Paris vingt-quatre heures de plus, précisément pour me trouver à ces couches-là. On les annonçait pour mercredi dernier, je suis reparti découragé. Tâchez qu'on n'accouche pas de quelque masse informe, résultat de la faiblesse et de sots ménagements. Je me méfie toujours des demi-mesures, nous ne pouvons

être sauvés que par une détermination prompte et complète. Le mal doit être coupé dans sa racine, on n'a cet été travaillé qu'aux branches; c'était toujours cela, mais ce n'est pas tout, au moment de la crise qui s'approche et qui serait terrible si elle n'était pas prévenue.

L'ordonnance parut cependant. Voici ce que j'en écrivais le lendemain à M. de Montlosier :

Paris, 6 septembre 1816.

Eh bien! qu'avez-vous dit, monsieur, du parti qu'a pris le roi? Cela n'était possible que parce que cela était nécessaire. Depuis la fin de la session bien des indices m'avaient inspiré à cet égard une certitude à peu près complète. Les ultras blessaient personnellement le roi en se jetant impétueusement à la poursuite d'intérêts qui ne sont pas ceux du trône. Ils ont ainsi perdu leur patron naturel, puis, continuant toujours à ne s'occuper que d'eux seuls, ont fini, sans s'en apercevoir, par perdre aussi les jeunes princes. Alors la dissolution devenait assez facile, et l'on peut dire, avec certitude, que le roi était décidé avant son conseil. C'est une résolution toute personnelle. M. le duc d'Angoulême a dit à M. de Richelieu : « Vous avez sauvé la France! » M. le duc de Berry, hier, dimanche, s'écriait devant moi : « Le roi a tracé sa ligne, il ne faut s'en écarter ni à droite ni à gauche! » La joie publique et populaire a été grande ici, mais je crains un peu que dans les provinces, la masse raisonnable, la vraie nation, courbée sous le joug des terroristes nouveaux, ne prenne pas assez courage et ne se

relève pas en proportion de sa force réelle. Donnez confiance aux gens de cette classe, faites-leur comprendre la circonstance et comment le roi leur est un refuge et un moyen contre leurs ennemis. Ayons de bonnes élections d'hommes raisonnables, d'hommes qui veulent le maintien de ce qui est. Et pour cela, faites de cet événement un triomphe, non des jacobins, mais de la France, sur ceux qui cherchent à la dominer sans l'avoir vaincue.

Les élections approchaient. Déjà la liste des présidents de collèges était publiée. Elle présentait, dans les circonstances d'alors, une certaine importance. Mais, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer, le genre de mérite et d'esprit de M. Lainé le rendait peu propre à la bien composer. M. Decazes dut la remanier avec M. Pasquier, M. Molé et moi. Quelques jours après j'annonçais ainsi le résultat du scrutin à M. de Montlosier :

Paris, 12 octobre 1816.

Eh bien, monsieur, voilà une minorité devenue majorité. Qu'en fera-t-on? Nous allons le voir. Celle-là est bien facile à conduire et à contenter. Il ne s'agit que de ne pas lui montrer de défiance et de ne pas honorer et caresser ses adversaires. Tous les ministres prendront-ils sur eux d'être les amis de leurs amis, et les ennemis de leurs ennemis? La position est si singulière, si difficile, qu'il est permis d'avoir des doutes. Pourtant je m'aperçois qu'involontairement on se sent plus de bienveillance pour une majorité plus

évidente, lorsque d'ailleurs elle est assez docile. Mais le mal n'en est pas moins au cœur, il n'en faut pas moins dix ou quinze ans d'un régime très fort pour ranger aux lois françaises les émigrés et le clergé, et pour composer royalement une France à la Bonaparte, c'est-à-dire, créer de nouvelles habitudes, de nouveaux intérêts interposés entre les jacobins et Coblentz. En aurons-nous les moyens? En aurons-nous le temps?

Les choix avaient été en effet ministériels, c'est-à-dire modérés et constitutionnels, malgré la violence que déploya pendant la lutte le parti exagéré. Repoussé du pouvoir, de par la prérogative royale, au moment où il croyait l'atteindre, il ne chercha pas à cacher son irritation et professa dans ses manifestations écrites ou oratoires les opinions les plus contraires aux droits de la couronne. C'est le fait nécessaire de toute opposition. Mais à peine avait-elle cette sorte de bonne foi que donnent toujours la chaleur du combat et la vivacité de la discussion. Soutenir des doctrines libérales, lorsque notoirement on n'a point un autre but que de rétablir le pouvoir absolu, constituait une hypocrisie si patente qu'aucune popularité ne pouvait la récompenser. Il n'en est pas moins vrai que, sincère ou non, l'opposition royaliste contribua pour beaucoup à l'établissement du mécanisme constitutionnel et à la propagation de son esprit.

Lorsqu'on élabora l'ordonnance du 5 septembre,

on voulut rattacher la dissolution à un principe, la motiver en apparence autrement que par la nécessité de soustraire le gouvernement au joug de la faction royaliste. On prétexta donc un retour scrupuleux au texte de la charte. Cette religion littérale de la charte qui allait, du reste, aux incertitudes de M. de Richelieu et aux scrupules de M. Lainé, amena entre autres conséquences en l'absence d'une loi électorale définitive, la réduction des députés à deux cent cinquante-huit, et l'âge de quarante ans pour l'éligibilité, chiffres prévus en 1814. Quarante et un des membres de la Chambre de 1815 durent renoncer ainsi à demander le renouvellement de leur mandat. Je fus de ce nombre, avec M. Decazes et M. de Saint-Aulaire. Il s'en fallut de peu de jours que M. de Serre ne souffrît du même contretemps.

J'eus toutefois de fréquents rapports avec la nouvelle Chambre, soit comme commissaire du roi, soit comme directeur d'un des grands services de l'État; je n'en demeurai pas moins aussi un des conseillers du groupe parlementaire auquel j'avais appartenu, et de ceux des ministres qui le représentaient.

Dès le lendemain du 5 septembre, le cabinet consacra les quelques semaines de loisirs qu'il avait devant lui à l'élaboration de nombreux projets, à l'exécution de nombreuses mesures. Jamais l'activité ministérielle ne fut peut-être plus féconde qu'à cette époque. La question financière primait

toutes les autres. On s'était acquitté avec les alliés des termes échus jusqu'à ce jour. Mais les semestres des rentes subissaient des retards et notre dette vis-à-vis de l'étranger restait bien grosse encore.

M. Corvetto avait déjà, un certain temps auparavant, constitué une commission pour préparer le prochain budget. Le duc de Lévis, assez porté vers l'étude des questions de finances, la présidait. M. le marquis Garnier, le traducteur de Smith, homme assurément de beaucoup d'esprit, mais trop systématique et littéraire pour être pratique, en faisait également partie. Je ne me souviens pas exactement des autres noms hormis de M. Laffitte, bien supérieur à ceux qui siégeaient avec lui. J'allais quelquefois à cette commission fournir des renseignements ou discuter ce qui se rapportait aux contributions indirectes. Plusieurs plans assez chimériques se produisirent les uns après les autres. Au vrai, tout faire pour obtenir du crédit, puisque la dépense devait, par suite des contributions de guerre, excéder de beaucoup la recette, était le seul plan rationnel. Mais posséder du crédit tient avant tout aux chances probables de l'avenir, et par conséquent à la politique suivie. Or jusqu'à l'ordonnance du 5 septembre elle n'était guère susceptible d'inspirer grande confiance. On s'évertuait donc en vains projets, quand vers le temps où l'ordonnance parut, M. Ouvrard, dès lors l'homme le plus décrié de tous les manieurs d'écus, mais qui en même temps passait et avec justice pour habile, in-

génieux, spirituel, séduisant bien au delà de tout autre financier, pensa à mettre en avant certaines combinaisons. Cependant sa réputation, ses rapports d'autrefois avec le Trésor impérial, l'empêchaient d'approcher du ministère des finances ou d'un administrateur quelconque. Il était lié avec les étrangers : le duc de Wellington logeait dans son hôtel et le prisait assez. Par cette voie, il s'introduisit auprès du duc de Richelieu qui, comprenant peu aux projets de finances, ne s'en montrait que plus méfiant. Parler de M. Ouvrard à M. Corvetto, impossible d'y songer. M. de Richelieu conseilla donc à M. Ouvrard de voir M. Decazes. La combinaison financière du projet n'était pas la chose importante : ce qu'il fallait surtout considérer, c'est que M. Ouvrard s'engageait à faire arriver à Paris MM. Baring et Hope pour conclure un emprunt avec la France à des conditions pas trop onéreuses. Un tel espoir, au moment où nous n'avions aucune apparence de crédit, où les capitaux se dissimulaient, où pas un banquier en France n'était en mesure de servir d'intermédiaire entre l'État emprunteur et les capitalistes grands ou petits, une telle possibilité à entrevoir ne pouvait être repoussée. On autorisa M. Ouvrard à se rendre à Londres et à entamer des pourparlers. M. Corvetto y consentit avec peine, et sans se lier aucunement. Cette affaire fut conduite fort secrètement. M. Ouvrard revint de Londres, précédant de quelques jours MM. Baring, et je me

rappelle qu'entrant un matin chez M. Corvetto, je trouvai le ministère tout en émoi, jusqu'aux huissiers. « Le ministre est enfermé avec M. Ouvrard! » répétait-on en se scandalisant.

MM. Baring à Paris, on traita directement avec eux. Ils prirent confiance et aux ministres du roi et même à notre situation politique. On contracta à des conditions autres que M. Ouvrard ne les avait présentées. On eut grand soin d'écarter son nom de cette transaction. Mais M. Baring disait : « Sans lui, je ne serais pas venu; il n'y avait que lui capable de m'expliquer et de me persuader comment il y aurait sûreté à traiter avec la France. »

Des divers projets étudiés par les ministres et le conseil d'État, la loi électorale fut la première discutée. Le gouvernement était maintenant pour le cens unique et l'élection égale et directe que nous avions préconisée l'année d'avant.

M. Lainé manifestait peu de goût pour ce projet qu'il défendit pourtant avec grande éloquence. Si le caractère simple et absolu, la complète uniformité de ce mode d'élection, base et point de départ de tout un système politique plaisait à quelques-uns, beaucoup d'autres, parmi lesquels le timide M. Lainé, s'inquiétaient d'une aussi grave expérience et travaillaient à la réussite de ce projet, bien plus par désir et besoin de gagner victoire sur le parti ultra-royaliste, que par conviction de son mérite intrinsèque.

Sa rédaction était si facile, son mécanisme si peu compliqué, qu'une fois le principe convenu, il ne fallut point tant de délibérations de cabinet et du conseil d'État pour préparer la loi. Je me souviens seulement d'une réunion chez M. Decazes où d'accord sur tout le reste, nous fûmes en dissentiment sur un point important. Il s'agissait de décider s'il y aurait un seul collège par département, ou un collège pour chaque élection de député.

M. Lainé et M. Royer-Collard, tous deux du même avis, ce qui n'était pas habituel, soutinrent le collège de département, s'élevèrent contre l'influence des intérêts locaux, contre le cercle trop restreint d'une opinion d'arrondissement. Ils dirent que le fonctionnement de ces petits collèges abaisserait le choix; enfin, ce qui est encore allégué contre le scrutin d'arrondissement. M. Ravez et moi nous parlâmes dans le sens opposé. Nous démontrâmes qu'en réunissant au chef-lieu tous les électeurs du département, on formerait un collège dont les membres ne se connaîtraient point entre eux, que, divisés par groupes trop peu nombreux pour qu'aucun décidât de la majorité et fît prévaloir ses candidats, ils ne pourraient être ralliés que par des intrigues de comité, par des injonctions de journal ou un entraînement d'opinion; qu'ainsi, en fait, les électeurs ne se prononceraient pas d'une façon pleinement libre, et deviendraient, même malgré eux, dociles auxiliaires

d'un parti. Nous dîmes combien il serait rare de trouver, dans notre état social et avec la division des propriétés, des notabilités et des influences à la taille d'un département, tandis que les électeurs d'un arrondissement voteraient avec connaissance et liberté selon leur préférence. D'après nous, il valait mieux, dans l'intérêt de la stabilité et du jeu régulier de nos institutions, voir les députés élus plutôt à cause de leur position ou de leur caractère personnel que pour leur opinion.

On n'attacha, du reste, qu'une importance relative à cette question et la controverse demeura peu animée. Le principe de la loi avait une telle gravité qu'il convenait de n'en point compromettre le succès en suscitant des questions de pratique, quelque dignes de considération qu'elles parussent. Deux ans plus tard, l'élection par arrondissement sembla le meilleur remède à appliquer aux inconvénients de la loi du 5 février 1817, sans en changer le fond. Mais le parti libéral ne put l'emporter, et la loi fut altérée dans son principe par l'existence simultanée des grands collèges.

La prorogation des lois d'exception vint ensuite en discussion. Le parti royaliste avait changé de sentiments à leur égard ; il ne détenait plus le pouvoir. Réclamer les libertés qu'un gouvernement libéral désirait ajourner à quelques mois, et s'acquérir ainsi une popularité facile, était une occasion qu'il se garda de négliger. Soutenir le minis-

tère contre des adversaires dont l'attitude libérale n'était qu'un masque, s'imposa aux constitutionnels. Ils firent néanmoins leurs réserves. Plusieurs mêmes crurent devoir s'opposer à ces propositions. Le duc de Broglie, entre autres, conclut, à la Chambre des pairs, contre la loi sur la liberté individuelle. Il demanda pourquoi on voulait suspendre cette liberté lorsque le code lui donnait déjà si peu de garantie.

Le gouvernement de Juillet comprit plus habilement toute la marge légale que laisse le code aux juges d'instruction à l'effet de détenir les individus inculpés et juridiquement poursuivis. Il sut défendre sans mesures extraordinaires un pouvoir attaqué à la fois par toutes les factions, en butte aux séditions, aux complots, aux passions les plus violemment déchaînées.

M. Pasquier avait remplacé, le 21 janvier 1817, M. Dambray au ministère de la justice, avec M. Ravez comme secrétaire général.

On eut beaucoup de peine à décider M. Ravez à entrer dans les fonctions publiques. Il était le premier avocat du barreau de Bordeaux. Sa situation indépendante convenait à sa façon de vivre, à son caractère, ainsi qu'à sa mesure d'esprit. Homme d'affaires très capable, il ne possédait aucune vue politique et son talent fort réel, ses qualités honorables, ne le tiraient pas de la sphère vulgaire. Nous l'avions fort vanté à M. Mounier. Après une soirée passée avec lui, M. Mounier me dit :

« Mais c'est un vrai calicot! » On appelait ainsi les garçons de boutique.

La discussion et le vote des lois de finances absorbèrent surtout cette session. Ce qui a été rapporté sur la valeur de ces premiers travaux de la Chambre, n'offre rien d'exagéré. Alors fut fondé le crédit de la France, alors furent instituées les garanties de la fortune publique. Jamais depuis cette époque, la gestion des finances n'a été plus sérieusement contrôlée, plus sagement dirigée. L'œuvre financière de la restauration est son grand titre de gloire. Le gouvernement de Juillet et ses assemblées se sont montrés moins sagement ménagers de la fortune publique. Ils ont dépensé utilement peut-être, mais avec une étrange prodigalité. Je pense que sous la restauration, la patriotique manie de notre conquête d'Alger n'aurait pas coûté tant de millions.

J'eus à prendre une part très assidue à tous ces débats financiers (1).

Les Chambres se séparèrent le 26 mars. C'est à ma correspondance, surtout pendant l'intervalle écoulé entre cette clôture et le retour du Parlement en novembre, que je dois demander quelques souvenirs sur ces six ou sept mois de 1817.

(1) Voir *Archives parlementaires*, 2e série, t. XVII, p. 505 et suiv.; t. XVIII, p. 583, 616 et suiv., 646; t. XIX, p. 3, 5, 10, 12, 20, 50, 51, 53, 79, 81, 87, 124, 125, 127, 128, 129, 148, 151, 163, 576 et suiv. C. B.

DU GÉNÉRAL DE TROMELIN (1).

Londres, 25 mars 1817.

Voilà plusieurs jours que nous sommes ici, mon cher Barante, voyant beaucoup de monde, parfaitement bien accueillis, et menant très joyeuse vie.

M. l'ambassadeur (2), fidèle à l'esprit qui dirige le ministère, professe la morale la plus conciliatrice et parle en homme d'esprit. Les Anglais de tous les partis sont à notre égard d'une prévenance remarquable et nous traitent avec distinction. Nous sommes recherchés, fêtés, et souvent obligés de refuser les invitations.

Au milieu de tout cela l'état d'embarras où se trouve

(1) Le comte Jean-Jacques de Tromelin, né en 1775, assista sous les ordres de Suffren aux dernières campagnes de l'Inde. Il émigra, servit dans l'armée des princes et prit part à l'expédition de Quiberon. Rentré en France quelque temps après il fut emprisonné au Temple, d'où il s'évada. Détaché par l'Angleterre avec le grade de lieutenant-colonel près du grand vizir Youssouf-Pacha, et d'Hussein-Capitan-Pacha, il fit avec eux les campagnes d'Égypte et de Syrie contre Bonaparte. Incarcéré sous l'empire pendant six mois à l'Abbaye, M. de Tromelin finit par adhérer au gouvernement de Napoléon, entra dans l'armée avec le grade de capitaine et devint général de brigade à la suite de la bataille de Leipzig. Le comte de Tromelin se rallia aux Bourbons en 1814, mais participa aux Cent-Jours et combattit à Waterloo. Ce fut lui qui, au lendemain de cette défaite, négocia, sans succès, avec Wellington, l'obtention de passeports pour Napoléon. La seconde restauration le nomma général de division. C. B.

(2) Le marquis d'Osmond. C. B.

l'Angleterre perce partout, tout le monde est gêné. Les chemins sont couverts de soldats et de matelots malheureux qui, accompagnés de leurs femmes, demandent l'aumône, spectacle que j'ai vu pour la première fois en Angleterre.

Sur les routes nous avons remarqué des ateliers évidemment formés pour procurer de l'ouvrage aux artisans sans travail, aux matelots sans emploi, et, dans le nombre, nous avons distingué des hommes d'une mise au-dessus de celle des journaliers ordinaires. Dans beaucoup d'endroits les ateliers chôment, les fermiers ne peuvent payer leurs rentes. Cet état de malaise a nécessairement amené du mécontentement dans les classes inférieures et de là les rassemblements tels que celui de Manchester (1). Heureusement que la guerre, qui donne l'occasion aux soldats de prendre confiance dans leurs officiers, a donné aussi une grande influence sur leurs soldats aux officiers, de manière que le gouvernement compte et a le droit de compter sur la force armée. Sans cette confiance mutuelle entre le soldat et l'officier, je crois que ce pays-ci courrait quelques dangers, et tout le monde s'accorde sur ce point qu'il y a eu réellement un instant de péril pour le gouvernement lors de l'assemblée de Spathfields (2). Mais la bonne contenance des troupes, surtout de la cavalerie, a bien vite rassuré entièrement les esprits.

(1) Ce rassemblement fut l'occasion de troubles graves. C. B.

(2) Meeting radical tenu pour demander que des mesures soient prises contre la misère qui sévissait si durement en Angleterre. Il se termina par des scènes de désordre et par une véritable émeute. C. B.

D'un autre côté, le nombre d'officiers mis en demi-solde est ici considérable. Ils n'ont également d'autre fortune que leur épée et regrettent la guerre.

L'embarras des finances est tel dans ce pays qu'au cas de nouveaux événements en Europe, on doute que le gouvernement veuille y prendre part, et même qu'il le puisse. J'ai vu beaucoup de monde de tous les partis, les intéressés dans les différents journaux, le *Morning Chronicle* excepté, et tous partagent cette opinion que l'Angleterre a besoin de repos, et sera de longtemps incapable de s'occuper des affaires du continent.

Celles de la France commencent à inspirer plus de confiance. On regarde que la marche tracée depuis six mois par le ministère, en ralliant les intérêts généraux, donne de l'espoir pour l'avenir, si surtout cette marche est suivie. Mais aussi on se demande : le sera-t-elle?...

Depuis quelques jours le public a été distrait de ses autres idées par la publication de la lettre de Montholon, la motion de lord Holland relativement aux plaintes publiées par un certain Santini, sur le traitement de Bonaparte à Sainte-Hélène. C'est un nommé *Maceroni* qui s'est emparé de ces matériaux et s'en est servi pour rédiger les différents pamphlets qui ont paru sur cet objet.

Il ne faut pas confondre avec eux un ouvrage remarquable qui a été publié ici par Muray, libraire très riche, sous le titre de « Manuscrit venu de Sainte-Hélène ». Cet écrit, qui sort d'une plume inconnue, a pénétré, dit-on, par la voie de Bruxelles. C'est l'œuvre d'un homme de grand talent, que je vous engage beaucoup à lire. Il en vaut la peine. On veut en

faire les honneurs à l'école de madame de Staël (1), je n'en crois rien et suis plutôt disposé à l'attribuer à quelqu'un de l'entourage du duc de Bassano. Au surplus, personne ne pense à Londres qu'il vienne de Sainte-Hélène, quoiqu'on suppose que Las Cazes, qui est au Cap de Bonne-Espérance, pourrait bien l'avoir envoyé par des bâtiments de la Compagnie nouvellement arrivés.

Le général Foy trouve toutes les facilités possibles dans les bureaux de la guerre pour se procurer des matériaux dont il a besoin pour continuer son *Histoire de la guerre d'Espagne.*

DU GÉNÉRAL DE TROMELIN.

Londres, 8 avril 1817.

J'arrive d'une tournée que nous avons été faire jusqu'à Bath et Bristol en passant par la ville classique d'Oxford.

Le commerce à Bristol semble reprendre un peu d'activité, cependant tout le monde se plaint. Pour avoir de nouveaux débouchés, je ne doute pas que l'on ne facilite sourdement l'émancipation des colonies espagnoles. D'ailleurs on n'est pas fâché de se débarrasser d'un certain nombre d'esprits turbulents qui, dit-on, vont se rendre en Amérique.

L'affaire de *Germanicus* (2) a produit ici un mauvais

(1) L'auteur était en effet un des amis de madame de Staël, M. de Châteauvieux. C. B.

(2) La première représentation au Théâtre-Français de *Germanicus*, tragédie d'Arnault, membre de la Chambre des Cent-Jours et alors exilé, fut l'occasion d'une mani-

effet, parce que de toutes choses que les Anglais craignent, celle sûrement qui les inquiète le plus, c'est notre émancipation; ils s'imaginent que les Français ont besoin de la guerre pour occuper l'activité d'une jeunesse bouillante qui n'a d'autre esprit public que l'esprit de conquête.

On ne parle plus de l'ouvrage que vous me demandez et que je vous apporterai. Je conçois l'espèce d'empire qu'il doit exercer sur les esprits, car son but est, ce me semble, de représenter Napoléon comme le chef, par excellence, des intérêts nés de la Révolution.

Il me paraît qu'on a par trop négligé de ménager le *Times* dont il serait possible de tirer un meilleur parti, comme on a fait du *Courrier*. Je connais un des propriétaires, on pourrait lui envoyer des articles qui montreraient l'esprit de notre administration actuelle, sous un jour plus avantageux. Avec du soin et en se ménageant davantage quelques journaux, la confiance en nous irait toujours en augmentant.

AU COMTE DE MONTLOSIER.

Paris, 3 mai 1817.

Tout continue à aller ici par le cours naturel des

festation bruyante. Une rixe s'engagea entre des officiers à demi solde venus pour applaudir le nom du proscrit et une centaine de gardes du corps ou d'officiers de l'armée royale qui voulaient s'opposer à leur ovation. Cet incident impressionna assez vivement l'opinion. Elle crut y voir les premiers symptômes d'une résurrection de l'esprit bonapartiste et antibourbonien. C. B.

choses, et non par la force des personnes. Ainsi M. de Blacas (1) repart simplement parce que le roi ne se sent plus d'attrait pour lui, et non point parce que M. de Richelieu l'a voulu et commandé. Il eût pu le faire partir le lendemain de son arrivée; rien ne s'y opposait. Du reste, M. de Blacas tombant ici comme une bombe, par un coup de tête, s'y est montré sans décision. C'est un homme coulé bas, et encore une question vidée. Au fond, il vaut mieux qu'elle l'ait été par la disposition du roi que par la volonté du ministre, mais que serions-nous en cas d'accident, si nos gouvernants ont si peu de vigueur ? Fasse le ciel qu'il ne survienne aucune perturbation, et que

(1) M. de Blacas était depuis deux ans en Italie où, après avoir conclu à Naples le mariage du duc de Berry, il négociait à Rome un nouveau concordat avec le Saint-Siège. Il donna tout d'abord comme prétexte de cette arrivée inattendue, son désir de recevoir des instructions définitives sur les pourparlers engagés. Mais le fait d'avoir quitté son poste sans autorisation du ministre des affaires étrangères et l'irritation qu'en témoignait M. de Richelieu firent bien vite soupçonner une intrigue. On craignit que, rappelé par le roi, il ne reprît sur lui son ancien ascendant. Les ultras annonçaient tout haut un nouveau ministère avec MM. de Polignac, de Villèle, de Bruges, de Chateaubriand et de Bouville. Les entrevues fréquentes de M. de Blacas et de Louis XVIII, le soin qu'il prenait d'éviter tout rapport avec le ministère semblaient confirmer les appréhensions des modérés et des libéraux. Le corps diplomatique s'en émut. M. Pozzo di Borgo agit auprès du roi qui, sans aucune difficulté, prescrivit à M. de Blacas de rejoindre son poste. Dès le début de cet incident le roi avait déjà juré à M. de Richelieu qu'il n'avait pas provoqué ce malencontreux voyage. C. B.

les lois mécaniques de l'attraction nous maintiennent dans notre orbite. Alors des habitudes se formeront, une oligarchie nouvelle se groupera autour du gouvernement, poussera ses ramifications dans la nation et nous en verrons les résultats. Plusieurs ultras sont fort découragés de ce départ de M. de Blacas; ceux qui l'ont engagé à venir se tiendront désormais plus tranquilles

M. Corvetto ne songe point à quitter, comme on le dit, son ministère. Mais la marine sera peut-être vacante bientôt. Rien n'égale le désordre et le radotage de M. Dubouchage. Mounier disait hier à quelqu'un : « J'aimerais mieux être aux galères que sur un bâtiment de la marine royale. Au moins la vie y est en sûreté (1). »

(1) Le capitaine qui a perdu la *Méduse* se nommait Leblanc de Chaumareix. Il avait émigré et se trouvait à Quiberon. Ayant échappé aux périls de cette déplorable expédition, il revint à Londres. Son camarade et son ami, le chevalier de Panat, *rédigea sous son nom la Relation de Quiberon*, qu'il aurait été hors d'état d'écrire lui-même. Rentré en France sans aucune fortune, il se fit donner par le crédit de M. de Panat un petit entrepôt de tabac en Limousin. Quelque temps après mon installation aux contributions indirectes, M. de Chaumareix m'apporta sa démission, et me dit que, grâce encore à la protection de M. de Panat, il avait non seulement obtenu que le grade de capitaine de frégate lui serait reconnu, mais qu'il recevait le commandement de la *Méduse*. Le pauvre homme me sembla si dénué d'esprit, si bien réduit à la mesure d'un entrepôt de tabac, qu'un tel choix me frappa comme parfaitement ridicule et même pis que cela. Aussi je ne fus guère surpris lorsque, quelques semaines après, on sut le naufrage de cette malheureuse frégate et les horribles détails de ce radeau à jamais célèbre.

DU MARQUIS DE MUN.

Bruxelles, 22 mai 1817.

Nous nous sommes dit vous et moi, en nous quittant : « Nous nous écrirons ».

Je vous ai laissé faire votre voyage à Barante et j'attendais pour vous interpeller sur l'exécution de cette bonne promesse, que vous fussiez de retour à Paris.

Voilà donc que je n'y tiens pas, et que je voudrais avoir aussi ma part de ces excellentes conversations où je ne suis plus.

Je regrette d'avoir été loin de nos amis lors de l'apparition de ce grand spectre venu de Rome pour notre amusement et pour le désespoir de nos adversaires. Ceux-ci ont dû être fort divertissants, par ce premier transport vivement manifesté, par ces espérances si promptement déçues ; leur mystification a été complète. J'aurais bien voulu en être témoin.

Vous me paraissez, depuis cet incident, rentré dans la vie habituelle, dans l'indolence de l'interruption des sessions : j'espère toutefois que vous pensez au moment du combat, et que vous avisez à vous y présenter armé de toutes vos pièces. On me mande que vous allez faire un ministre de la maison du roi, ce sera bon pour finir et user tout à fait le crédit qui a essayé de vous traverser.

Celui qu'on désigne pour ce choix (1) est dans un autre

(1) Il s'agit probablement de M. de Caraman, que vers cette époque, il fut un instant question de faire ministre de la maison du roi. C. B.

sens, agréable homme ; il sera ferme à ce que j'espère. Mais n'en finirez-vous pas de votre vieux Neptune (1) qui n'est le *quos ego* de personne, et que j'ai vu les siens même abandonner ?

Cette porte ouverte à enfoncer n'exposerait pas beaucoup, et aurait le mérite d'une apparence de détermination : on se reposerait alors ensuite quelque temps, pour se remettre d'une telle fatigue ; et si le courage manquait pour plus, nous aurions gagné l'admission d'un successeur Neptune de nos amis (2) qui a du *quos ego* dans la volonté, qui amènerait bien des Tritons de notre bord après lui et même des Néréides. Je lui ai toujours connu de celles-ci en abondance.

Je n'ose donc pas espérer plus, mais donnez-moi du moins cela ; la chose est des plus faciles.

Où en êtes-vous de vos élections (3) ? Qu'en pense l'ami (4) qui les a si habilement influencées, cet ami du quai où nos amis ont tant de plaisir à se rencontrer et à s'entendre ? Parlez-lui de moi, je vous prie, je ne lui écris pas, parce que je n'ai rien à lui mander qui vaille la peine de le déranger, parce qu'il compte sur moi, sans que je le lui dise, parce qu'il n'ignore pas mon affection ; elle repose autant sur l'attrait personnel dont il est doué que sur la conviction intime où je suis de l'utilité déterminante dont il est dans nos affaires. C'est à lui surtout que je m'en remets du sort de cette grande machine politique dont le bien-être

(1) M. Dubouchage. C. B.

(2) M. Molé. C. B.

(3) Les élections du cinquième sortant, qui devaient avoir lieu en octobre. C. B.

(4) M. Decazes. C. B.

influe tant sur chacun de nos bien-êtres particuliers. Il m'est donc impossible de ne point lui vouer reconnaissance et affection sincère. La fameuse affaire des élections me paraît surtout devenir son ouvrage, comme au plus habile : il aura cette année plus de temps pour y songer, pour les préparer, et c'est un avantage bien considérable. Il faut d'avance composer avec les choix nécessaires, ne pas s'en effaroucher, s'occuper d'exclure ce qui peut s'écarter, et admettre les inévitables. Vous êtes pour cela bien à portée d'y veiller, d'y penser et d'agir. Ensuite je crois que la session prochaine sera plus calme que les précédentes, les grands procès ont été perdus et perdus sans retour, les lois qu'il reste à présenter ne parleront plus autant aux passions.

Des élections tolérables, des économies prononcées, un ministère complété, et nous irons bien.

La hausse soutenue de nos fonds produit un grand effet à l'étranger ; rien n'en impose plus et ne donne plus de garantie à notre stabilité politique aux yeux de l'Europe. Aussi les mauvais Français réunis ici, réfugiés, proscrits amateurs, mécontents et conspirateurs bénévoles sont-ils fort stupéfaits et intimidés par ces signes de prospérité : ils perdent de leur crédit ici, où ils annonçaient comme prochains et incontestables les plus grands désastres, où ils se disaient assurés de soulèvements et d'insurrection générale dans l'intérieur, et en cela ils s'entendaient admirablement bien avec nos ultras qui prédisent les mêmes catastrophes, les mêmes gouffres entr'ouverts, et qui mandent à leurs amis les mêmes calamités. Il est de la destinée de ces deux partis de s'aider, de se secourir, de s'appuyer mutuellement et de s'engendrer

réciproquement. Au reste les ultras du genre le plus coupable qui habitent ce pays, sont depuis quelques jours en désarroi par le bannissement qui vient d'être prononcé hors des Pays-Bas, contre quatre des leurs : Cauchois-Lemaire, Isidore Guyet (1), deux anciens rédacteurs du *Nain jaune*, et aujourd'hui du *Vrai Libéral*, ont l'ordre de partir et nous ont fait hier leurs adieux dans ce dernier journal. Un neveu de Brissot, rédacteur du *Constitutionnel* d'Anvers, a le même sort, ainsi qu'un autre journaliste de Gand.

Ce coup d'autorité, auquel on s'était constamment refusé jusqu'ici, malgré les réclamations de la France, est dû, je crois, aux instances des autres puissances, qui, atteintes elles-mêmes par l'influence de ces messieurs, ont demandé positivement leur renvoi : et puis il y a aussi de leur bonne grâce actuelle à notre égard.

J'avais rencontré le neveu de Brissot en question, il y a quelques jours, chez un imprimeur où étant entré accidentellement et m'apercevant qu'on m'y prenait pour un réfugié, j'avais profité de la méprise pour écouter ces gens en toute liberté, d'autant mieux que l'imprimeur et lui croyaient parler à un des leurs.

On m'a tâté, par quelques mots ; je n'ai rien dit que des choses vagues, et alors prenant un peu confiance, on a tiré de la poche un portrait ; j'y ai jeté un coup d'œil, c'était celui du petit Napoléon, qu'on se

(1) Cauchois-Lemaire s'était réfugié en Belgique à la suite de la suppression du *Nain jaune* et pour éviter les effets d'un mandat d'arrêt lancé contre lui. Son collaborateur Isidore Guyet l'avait accompagné ; ils y rédigeaient le *Vrai libéral*. C. B.

passait dans les mains avec tendresse, on ne l'avait, disait-on, que pour une heure ou deux et on se hâtait de le porter chez tous les amis. Cette rencontre m'a assez amusé.

Une autre fois, dans les rues, je vois arriver à moi une espèce de drôle, que j'ai connu à Paris dans tous les partis, chez Lucien, chez Fouché, chez Barras, emprisonné sous tous les régimes, parce qu'il est espion infidèle et qu'il vole l'argent qu'on lui donne pour cet emploi : C'est un nommé Jullian (1); je ne sais si vous le connaissez. Il m'aborde, je le fuyais, impossible à moi de ne pas m'arrêter. De très bons propos d'abord sur le gouvernement, sur les hommes, sur moi-même.

— Et pourquoi êtes-vous ici ? lui dis-je.

On baisse un peu la voix.

— C'est pour me faire imprimer, me dit-on.

— Pourquoi pas en France ? repris-je un peu plus haut.

— Oh ! mais c'est un ouvrage, réplique-t-on du ton le plus doucereux, qui combat le dogme de la légitimité.

— Eh bien, moi, monsieur, lui dis-je en passant mon chemin, je suis pour la légitimité la plus entière, la plus directe comme la seule garantie de notre paix politique, ainsi, nous ne nous entendrions pas. Votre serviteur.

(1) Après avoir combattu les premiers excès de la Révolution, ce publiciste avait fini par y adhérer et même par accompagner Fréron dans sa mission contre les royalistes du Midi. Il se tint à l'écart pendant tout le règne de Napoléon et quitta la France au retour des Bourbons. C. B.

Et je cours encore.

Ce sont là mes rencontres les plus comiques, car je ne vous parle pas de pauvres diables de régicides, tout honteux, tout peureux qui sont au Parc, et que je reconnais de loin. Ceux-là ne donnent pas l'idée d'avoir envie de remuer, tels que Sieyès et autres.

Cambacérès est parti pour la Hollande ; il était bien le plus prudent de tous les hommes. J'ai su que, quand l'huissier de Bonaparte, Santini, passa ici, il barricada sa porte cochère au moyen de trois verrous et de barres de fer mises en travers. L'homme vint en effet et frappa inutilement. Le prudent réfugié est maintenant en Hollande. Rien de plus original, dans les promenades publiques, que son air lent et solennel tel que vous le connaissez, une longue redingote bleue, croisée, une grande canne, une perruque noire, cocarde orange, et teint citron. Je ris encore d'une de mes petites filles, à qui on disait souvent :

— Voilà Cambacérès qui passe, et qui l'ayant enfin vu un jour, accourut à nous tout étonnée, en s'écriant :

— Mais c'est un homme !

Le duc de Wellington est ici ; j'ai dîné avec lui à Laeken, chez le roi. Toute la famille royale y était, ainsi que le corps diplomatique et les étrangers de marque. Ce roi est fort sociable ; j'ai souvent causé avec lui ; il me parla dans le temps de l'apparition du revenant (1). Ses enfants sont sans cesse dans la société, même la jeune princesse d'Orange, venue de Russie et qui a les manières les plus séduisantes : le prince son mari est très accueillant ; ce sont des

(1) M. de Blacas. C. B.

mœurs de prince toutes différentes de celles des autres.

Du reste je vis beaucoup dans ma famille, la maison d'Ursel et d'Arenberg, où, Dieu merci, je n'ai aucune figure de mauvais perturbateurs à rencontrer ; on y est très prononcé contre eux, même contre le lord Kinnaird, qui est reçu partout ailleurs, et qui est ici ma bête d'aversion. Cet homme aime le trouble de fantaisie et de caprice ; accueille toute cette sequelle et est un centre d'autant plus dangereux, qu'avoué et bien traité par son gouvernement, on n'a aucune prise sur lui.

Madame Hamelin est également à Bruxelles, je ne l'ai pas rencontrée. Nous enverrez-vous madame Regnaud, pour compléter cette charmante société ? Les Arnault et consorts se sont ici bien évertués d'intérêt et de compassion pour cette dame. On m'a mandé que nos ultras de Paris avaient manifesté le même sentiment en haine du gouvernement qui sévissait si justement contre elle. Quelle démence !

Adieu, car je me surprends à bavarder avec vous, comme j'aime tant à le faire lorsque nous nous rencontrons.

Parlez de moi à tous nos amis, je sais qu'une partie est au Marais, ne m'y oubliez pas quand vous irez.

Croyez à la tendre et sincère amitié que je vous ai vouée.

AU COMTE DE MONTLOSIER.

Paris, mai 1817.

Vous avez raison, nous ne sommes ni forts ni solides et cependant les attaques et les résistances sont

sans efforts et sans constance. Les esprits ont de l'inquiétude, de la méfiance; ils sont encore susceptibles d'ardeur, dès qu'il n'y a aucun risque et quelque espérance. Les ministres sauront-ils gouverner un peuple si *éminemment gouvernable*? Sauront-ils avoir une vigueur régulière et imperturbable. L'opinion leur servira-t-elle de secours? Y puiseront-ils de l'autorité? Et les étrangers, que feront-ils? Et l'Europe, sera-t-elle même sans convulsions et sans émotions intérieures? Voilà bien des sujets de « dubitation », bien des chances de perdition; je crois seulement qu'il y en a aussi pour le salut.

Depuis que M. de Blacas est parti par la grâce de Dieu, on trouve que le ministère ne donne plus signe de vie : qu'il ne fait point avec décision et avec effet les amputations économiques; se laisse jeter à la face de méprisantes injures par M. de Bonald; qu'il permet de professer de singulières doctrines par M. de Vatimesnil (1); qu'il hésite à adopter pour les lois de la prochaine session, un esprit franchement constitutionnel. Tels sont les blâmes dont on s'entretient, et, comme les ultras ont adopté l'Évangile des libéraux, il n'y a plus personne pour défendre le pauvre ministère. Mais tout cela se dit si haut, qu'il en recueillera quelques fruits.

(1) M. de Vatimesnil substitut du procureur du roi, venait de jouer un rôle considérable dans les récents procès de presse. C. B.

A MADAME DE BARANTE (1).

Paris, 13 juin 1817.

Dans les environs de Lyon on a fomenté une sédition sérieuse et du plus mauvais caractère avec le drapeau tricolore, et le nom du petit Napoléon; il y avait complot et partie liée. La disette n'y était pour rien, pas même comme prétexte (2). Les officiers en demi-solde, bons partout ailleurs, se sont montrés là coupables ou malveillants. Le gouvernement a réussi à tout enrayer complètement et à temps. Mais c'est un accident fâcheux pour la marche des affaires.

J'ai dîné hier chez madame de Staël. Il devait y avoir beaucoup de monde. On a dû tout décommander parce qu'elle était trop souffrante. Elle l'est cruellement et en même temps découragée, révoltée et profondément épouvantée de son état. Elle m'a fait une impression bien douloureuse. Elle est touchée du peu de soins que je lui rends comme s'il y avait à moi quelque mérite.

(1) Alors au Marais, où M. de Barante venait passer les dimanches. C. B.

(2) Par suite de pluies continuelles, la récolte de 1816 avait été des plus mauvaises. L'année précédente, la nécessité de nourrir pendant plusieurs mois un million de soldats étrangers, ainsi que les ravages de l'invasion, n'avaient laissé aucun excédent de grains qui pût contrebalancer l'insuffisance de 1816. Aussi dès le commencement de 1817 la disette devint-elle affreuse, malgré tous les efforts du gouvernement pour la conjurer ou y remédier. On eut à réprimer de nombreux troubles auxquels les ennemis de la restauration se gardèrent de rester étrangers. C. B.

Dix minutes après que je suis avec elle, je la vois plus calme, plus distraite, je le sens, et en vérité je me reproche de ne pas être assez sensible à cette affection mêlée de si tristes idées. Car rien ne la trompe, rien ne lui fait illusion : tout ce qu'on dit pour la rassurer est inutile.

Albertine (1) est admirable de tendresse et de soins. Ah! mon Dieu, quel spectacle! Voir finir ceux qui vous ont porté tant d'amitié, c'est le supplice de la vie.

Paris, mardi 17 juin 1817.

J'ai retrouvé hier madame de Staël dans un état fort inquiétant. La nuit et la matinée avaient été effrayantes. Elle avait fait avec une tendresse et une présence d'esprit déchirantes, ses adieux à tous ceux qui l'entouraient. Ils étaient encore abîmés de cette scène. Cependant un mieux est survenu. Les médecins disaient même que la crise du moment n'avait rien de plus particulièrement dangereux que l'état habituel. Je l'ai vue, elle était calme; elle m'a parlé avec tristesse; mais il lui était rentré un peu d'espérance qui lui donnait quelque sérénité. J'ai dîné là avec tous ces pauvres gens qui ont tant besoin de la consolation qu'apporte la communauté de sentiments.

Paris, jeudi 19 juin 1817.

Je passe presque tous mes moments libres, et j'en ai peu, chez madame de Staël, au milieu des angoisses

(1) Madame la duchesse de Broglie, fille de madame de Staël. C. B.

de cette horrible agonie. Ni elle ni ceux qui l'entourent n'ont de véritable espoir; mais on se refuse tant qu'on peut à l'affreuse certitude contraire. L'effet d'un vésicatoire prolonge les moments. Si cet effet se soutient deux jours comme hier, c'est qu'il aura été plus grand et plus essentiel.

AU COMTE DE MONTLOSIER.

Paris, 24 juin 1817.

La crise des grains est à bout. Le gouvernement a montré qu'il savait se défendre contre la canaille. C'est toujours cela. Elle n'est pas très forte quand elle est seule. C'est quand elle vient ajouter son action à ces terribles torrents d'opinion qui se précipitent renversant tout devant eux, qu'elle est redoutable. Or, sommes-nous assez habiles, assez prévoyants pour régler le lit de ces torrents, et leur tracer un cours tranquille? Séparer complètement l'autorité royale des gens pour qui elle s'est perdue, avec qui elle a souffert avec qui elle est rentrée, avec qui elle a mille liaisons, mille rapports sympathiques, composer à cette autorité royale un entourage nouveau ; lui donner des lettres de naturalité dans la France nouvelle et n'y admettre de cette façon que ceux qui s'appellent ses vieux serviteurs, tout cela étonne et effraye certains esprits. La chose sera cependant : tout nous y pousse, mais si nous ne marchons pas nous serons poussés trop fort et culbutés.

Le renvoi de M. Dubouchage est un pas de plus dans cette route, mais il n'y aura pas satisfaction quant aux personnes, tant que le duc de Feltre sera là ; c'est

un poteau planté contre l'armée française, et comme les souvenirs, la gloire, les malheurs de cette armée deviennent chaque jour plus populaires ; que peu à peu on en fait les temps héroïques de la nation, il faut, de toute nécessité, faire cesser cette mise hors la-loi que maintient le duc de Feltre par faiblesse, plus que par conviction.

Quant aux opinions, le ministère se tient encore en arrière et craint de s'engager trop avant dans la ligne des libéraux. Or, elle est voulue aujourd'hui par les uns et par les autres; comme persuasion ou comme moyen d'attaque, ce sera probablement l'esprit dominant de la prochaine session, et alors il faudra céder davantage, si l'on se résigne plus tard.

L'article dont vous me parliez est de M. Chateaubriand (1). C'est une inspiration du manuscrit de Sainte-Hélène, du machiavélisme de feuilleton, la monarchie fondée sur la corruption des mœurs et les formes de la religion. M. Guizot a fait une bonne réponse dans le *Moniteur*, mais tout cela est vieux et oublié.

A MADAME DE BARANTE.

Paris, 25 juin 1817.

Madame de Staël était mieux hier au soir. La nuit a été excellente. Je l'ai vue. Elle s'intéresse encore à tout et a quelque plaisir à causer ou plutôt à entendre causer, mais elle est bien affaiblie.

(1) Cet article avait paru le 5 juin dans le *Journal des Débats*. C. B.

DU COMTE MOLÉ.

Saint-Sauveur, 12 juillet 1817.

J'ai reçu avant-hier, mon cher ami, votre lettre du 3 juillet. Vous vous doutez du plaisir qu'elle m'a fait, puisque vous seul avez la charité de me tenir au courant des choses de ce monde. Sans vous et les journaux, je me croirais en Chine, au fond de ces montagnes. Je m'étais toujours douté qu'on gloserait sur mon voyage (1). Assurément, il faut en avoir envie. Mais à quoi sert l'élevation du caractère, si M. Lainé peut tomber dans ce misérable travers. Hélas, mon cher, faites-lui donc comprendre la nature et la source de cette réserve qui lui fait ombrage. Dites-lui que je suis tout simplement le plus découragé des hommes, le plus las, le plus dégoûté, le plus décidé à ne se livrer à aucun parti, et à ne jamais remonter sur une scène où je n'ai jamais joué un premier rôle que le temps nécessaire pour qu'on ne m'y reprît plus. N'ayant ni l'espérance ni la prétention d'être utile, je soigne un peu mon repos. Sans ma pairie, je m'ensevelirais

(1) Il avait été question de remplacer M. Dubouchage par M. Molé; mais, à l'instigation de M. Lainé assez opposé à son entrée dans le cabinet, on crut plus opportun d'appeler le 13 juin à la marine le maréchal Gouvion Saint-Cyr jusqu'au départ du duc de Feltre, que l'on prévoyait fort prochain. M. Gouvion-Saint-Cyr devait alors prendre ce portefeuille et céder celui qu'il possédait à M. Molé. Cette combinaison se réalisa, mais au premier abord M. Molé fut profondément blessé d'un tel ajournement. C. B.

dans mes ornières. Comme pair, je donnerai quand il le faudra mon avis; je suivrai imperturbablement la ligne de la raison. Quant à ma place (1) je la conserverai le plus longtemps que je pourrai. Premièrement, parce que les fonctions m'en plaisent; secondement, parce que j'aime et j'estime le corps savant avec lequel elle me met en rapport; troisièmement, parce que si mon traitement n'est pas nécessaire à ma subsistance, il l'est tellement à mon aisance, que, sans lui, j'irais à la Chambre des pairs en fiacre ou à pied. Voilà toute mon affaire, et ce que cache cette réserve prétendue.

Votre lettre m'a fait d'autant plus de plaisir que j'y ai trouvé en faits toutes mes conjectures. Je le disais à l'abbé de Montesquiou quand je l'ai reçue. L'intérieur et l'extérieur m'effrayent également, et dans un avenir assez rapproché. Si nous avions dans le ministère un homme taillé pour de telles conjonctures, la chance serait admirable. Soyez sûr qu'il n'y a point d'alliances avec les étrangers qui puisse être en ce moment nationale. On a l'horreur de l'étranger en France et une neutralité armée, formidable, est le seul parti qui nous convienne. L'embarras, c'est que l'Europe le souffre et que nos finances nous le permettent. Eh bien, avec de l'habileté et de la constance on en viendrait à bout.

Adieu. Le regret des pénates commence à se faire sentir.

L'abbé de Montesquiou nous quitte demain; il nous restera le bon Maine de Biran, l'altière duchesse (2) et la famille Gontaut qui arrive ce soir.

(1) La direction générale des ponts et chaussées. C. B.

(2) La duchesse de Rohan. C. B.

A MADAME DE BARANTE.

Paris, 14 juillet 1817.

Je suis arrivé hier à onze heures. En entrant dans Paris, nous avons vu des lampions, et par là, nous avons su l'accouchement (1). Notre perspicacité nous a fait juger au peu d'éclat des illuminations que c'était une fille. C'est un grand déchet et, du haut en bas, on en est désolé.

Paris, mardi 15 juillet 1817.

Au moment où je vous écrivais, chère enfant, j'avais, sans le savoir, perdu la personne qui la première m'a connu ce que je pouvais être, qui m'a fait valoir plus que je n'aurais valu, à qui se rattachent tant de souvenirs, tant d'impressions de tous les moments. C'est avoir perdu une portion de son âme et de son esprit que de ne plus avoir celle qui les comprenait si bien, qui y avait exercé tant d'influence. Hélas! j'en jouissais bien peu. Je ne l'ai pas soignée comme j'aurais dû. J'ai appris sa fin comme par hasard, comme un étranger, au moment où je m'en doutais le moins. Hier, au spectacle, cette affreuse nouvelle est venue me saisir, m'humilier de la savoir ainsi. Depuis ce moment, je n'ai pas une autre idée. Vous n'étiez point là pour rien adoucir de ma peine. J'ai écrit un mot à M. de Broglie pour le voir. Je ne sortirai au-

(1) Madame la duchesse de Berry accoucha, le 13 juillet 1817, d'une fille qui ne vécut que vingt-quatre heures. C. B.

jourd'hui que pour cela : la solitude m'est nécessaire quand je suis affligé et souffrant.

J'ignore encore tout détail. On m'a dit que sa fin avait été tout imprévue et subite. Albertine était présente.

Il m'a semblé hier qu'on s'occupait beaucoup et qu'on ressentait un effet assez morne de la mort de la princesse nouvellement née. L'accouchement avait été pénible, il a fallu employer les moyens de force.

A MADAME ANISSON DU PERRON (1).

Lundi 18 août 1817.

Point de nouvelles politiques, on est dans les douleurs de l'enfantement pour le duc de Feltre. Il paraît qu'il a encore dépensé plus que le budget ne lui accordait. On sent bien qu'avec l'esprit des Chambres, c'est un cas pendable. Mais on souffre fort à s'en séparer. Le public dit toujours que M. Molé ira à la marine.

(1) Sœur de M. de Barante (1793-1889), elle avait épousé en 1816, M. Anisson du Perron. Auditeur au conseil d'État, puis préfet de l'Arno sous l'empire, M. Anisson du Perron s'était vu appelé en 1809, à la direction de l'Imprimerie impériale, fonctions presque héréditaires dans sa famille avant 1789, et qu'il conserva jusqu'en 1823. Maître des requêtes (1809-1827) ; commissaire du sceau (1815-1827) ; député du Puy-de-Dôme (1830-1831), de la Seine-Inférieure (1833-1842), M. Anisson du Perron fut créé pair de France en 1844. Il mourut en 1852. C. B.

AU COMTE DE MONTLOSIER.

Paris, 27 août 1817.

J'ai lu avec avidité les deux premières parties de votre ouvrage (1); j'y ai trouvé ce discernement des causes et des effets et cette énergie de peinture caractère de votre talent. Le succès et le bruit seraient grands. Les voulez-vous, vous les aurez; mais je ne les souhaite pas pour vous. Vous blesserez tout le monde. Les ultras que vous ménagez plus que les autres et que vous placez toujours sous la protection honorable des anciens temps ne seront pas contents; la nouvelle France sera blessée, et puis la conclusion est funeste en même temps que claire. « Il y a impossibilité, si mon moyen n'est pas bon », d'autant qu'il y a hésitation et découragement dans le ton de la proposition et que l'impossibilité paraîtrait surtout résulter d'une circonstance que vous indiqueriez involontairement et malgré vous.

Ainsi, puisque vous avez la bonté de me consulter, je ne conseille pas la publication; car d'adoucir toutes les nuances, de faire subir la castration à votre vigoureux langage, ce n'est pas à demander.

Au fond je suis presque toujours d'accord avec vous; seulement on n'a pas tué la France d'autrefois, elle est

(1) *De la Monarchie française depuis la seconde restauration jusqu'à la fin de la session de* 1816 *avec un supplément jusqu'à la fin de la session actuelle* (1817), pour faire suite à *la Monarchie française depuis son établissement jusqu'en* 1814 et à *la Monarchie française, depuis le retour des Bourbons jusqu'au* 1er *avril* 1815. C. B.

morte ; c'est sa faute ou celle du sort, je n'en sais rien. Je suis porté à croire que cela doit être du jour où l'on a passé transitoirement et sans institutions des mœurs seigneuriales aux mœurs monarchiques, de Brantôme au siècle de Louis XIV ; je suppose que si l'on avait, comme l'Angleterre, saisi le moment, et transformé les habitudes d'indépendance en habitudes de garantie, nous aurions eu un autre XVIIIe siècle. Avec celui qui nous a été légué par Richelieu et par Louis XIV, la vieille France est devenue une vieille peinture et a perdu toute espèce de corps et de relief. On tue les êtres physiques, mais point les êtres moraux : ceux qu'on peut tuer, c'est qu'ils ne vivraient pas ; en fait de mœurs, d'institutions, de nation, on ne peut pas dire comme la chanson de M. de La Palisse :

> Un quart d'heure avant sa mort,
> Il était encore en vie.

Si donc je partage toutes vos craintes, si je vois les mêmes difficultés, si je conviens du provisoire de la situation, j'en tire une conséquence un peu diverse. Il me semble que la première condition du salut, c'est que nous soyons bien établis sur le terrain de la France nouvelle, de la France vivante. Après cela, il est de devoir moral d'en ouvrir l'accès aux débris de la France ancienne, de leur accorder l'hospitalité due à leurs malheurs et à leurs nobles souvenirs. Bien reçus comme hôtes, repoussés comme conquérants, tel est l'accueil qu'ils ont à espérer. Je répondrai aussi à vos petites légitimités qui doivent marcher à la suite de la grande, qu'elles ne sont point de même nature. Le

principe de la grande n'est point la possession, les droits privés, c'est l'utilité du corps social; c'est comme moyen pour le maintien de son repos qu'il admet et environne de respect cette légitimité. Les autres sont-elles un moyen, un gage de repos? C'est ce qu'il y a lieu d'examiner pour chacune avant de les admettre ainsi. Ce n'est pas d'elles qu'il faut s'occuper en cela, mais de l'État. Partir du principe absolu que le respect invariable et imprescriptible des droits privés est la base de tout bon ordre, qu'une injustice doit toujours être réparée, c'est impossible. Il est clair qu'il y a une époque de prescription, sans cela le principe se dévorerait lui-même et il n'y aurait pas de droits privés. Sans cela on serait contraint d'aller enlever à M. de Luynes la dépouille de Concini. Donc toutes ces légitimités ne dérivent point de la grande. Celle-là est salutaire; les autres le sont-elles? Il n'y a pas connexion, sauf par l'imagination.

Une nation trouve utile d'avoir pour monarque un Chinois, la Providence le lui donne. Mais parce que ce Chinois sera seul, dépouillé de son entourage, isolé de ses appuis naturels, qu'il paraîtra étranger à la nation, établira-t-on en même temps toute une collection de Chinois pour le bien appuyer? Cela serait la conquête, et nous n'en sommes pas là.

Pour en revenir à la partie critique de votre ouvrage, j'aurais peu à y contredire. La session de 1816 a été telle que vous dites; quoique satisfaisante en elle-même, elle n'a rien promis pour l'avenir; nous y sommes à cet avenir et s'il s'arrange, ce sera encore provisoirement par une sorte d'escamotage. Nous n'entrons point dans l'esprit de notre gouvernement; les ministres sont entre l'ancien régime et le nou-

veau, comme maître Jacques entre l'avare et son fils. Ils veulent leur persuader qu'ils ne se détestent pas et qu'ils peuvent vivre bien ensemble.

A MADAME ANISSON DU PERRON.

29 août 1817.

Madame de Broglie est de retour. Je l'ai vue, elle est maigrie et a la physionomie tout empreinte de douleur ; mais elle est fort naturelle et se laisse aller à la conversation. Elle va passer un mois chez M. de La Fayette. La voilà qui va se mettre aveuglément dans cette société, dans ce parti. D'abord elle n'aura aucun souci du qu'en-dira-t-on. Elle bravera les salons de Paris tout tranquillement. Puis la malveillance l'aigrira, et en définitive tout cela gâtera son existence. Son mari en est la seule cause, ainsi il n'y a rien à dire.

On s'occupe beaucoup des élections. Les ultras ont peur et envie qu'elles soient mauvaises. Nous allons avoir une brochure de M. de Chateaubriand (1), destinée apparemment à y exercer quelque influence. On assure que celle de l'an dernier était du miel, comparée à celle que nous lirons.

Quoique encore éloigné de plusieurs mois de la session de 1817-1818 le gouvernement n'en préparait pas moins activement le programme.

Voici une note destinée à en entretenir le roi,

(1) *Du système politique suivi par le ministère.* C. B.

qui me fut demandée par MM. Pasquier et Decazes dans les premiers jours d'août 1817.

La session prochaine sera évidemment des plus importantes. Le ministère aura-t-il sur la majorité de la Chambre cette influence que l'autorité exerce facilement sur les hommes quand une fois ils ont mis en elle leur confiance? Le ministère saura-t-il modérer des opinions trop vives en adoptant franchement ce qu'elles comportent de juste et de raisonnable, et donnera-t-il à cette manière d'agir l'apparence non pas d'une concession arrachée à plus ou moins de faiblesse, mais d'une communauté de principes? En un mot, les bons résultats de la dernière session ont-ils été dus à une concordance sincère et fondamentale ou à une réunion momentanée contre un ennemi commun ? Dans le premier cas le problème de la charte est résolu. Le gouvernement prend sa force dans la majorité des Chambres. Elles sont pour lui cause et moyen d'autorité. Dans le second cas, le pays continue à demeurer dans le provisoire et la conduite du ministère, quelque sage et habile qu'elle soit, ne sera jamais que quotidienne, n'assurant aucune sécurité pour l'avenir, ne jetant aucune racine dans la nation.

Si par malheur il en était ainsi, les inconvénients en seraient plus promptement funestes qu'on ne le pense. D'abord cette sagesse et cette habileté qu'on doit reconnaître au ministère, cet art de faire succéder sans trouble un jour à un autre jour et de suffire à la circonstance, peuvent échouer contre les difficultés de la session. Manœuvrer pour acquérir par des

moyens accessoires le nombre de voix suffisantes, serait très hasardeux. Et comme probablement des négociations de la plus haute gravité s'ouvriront peu après, comme on y débattra non seulement les intérêts, mais le sort même de la France, comme le résultat de ces négociations dépend en grande partie de notre position intérieure, une session orageuse, le pouvoir déplacé et transporté du ministère dans la Chambre, compromettraient pour longtemps ce pays. La démonstration que le gouvernement ne peut se maintenir que par la compression de la nation, ne serait pas la moindre des calamités qu'engendrerait une telle situation. D'un autre côté, une session calme, mais obtenue par des moyens artificiels, ne ferait illusion à personne, et nous nuirait également dans les négociations. Nos plaies et tous nos secrets de politique intérieure ne sont-ils pas parfaitement connus des étrangers? Si représenter les inconvénients que produirait un état de trouble avant le départ des armées étrangères offre l'avantage d'arrêter en ce moment les manifestations trop vives de certaines passions, ce serait une erreur d'abuser de cette considération. Les étrangers ne se tromperaient guère sur le caractère provisoire de ces résultats qui ne modifieraient en rien leur jugement sur nous.

En outre, n'y aurait-il pas de l'imprévoyance pour reculer un peu le danger, à risquer de l'accroître, à accumuler toutes les résistances, toutes les oppositions, tous les mécontentements de manière qu'ils fissent irruption dès que la barrière sera enlevée? Ne faut-il pas craindre que cette délivrance si souhaitable, si nécessaire ne devienne le point de départ d'un nouvel ordre de circonstances, qu'il ne change

tout à coup la situation intérieure? Il semble que tout au contraire c'est une transition comme insensible qui devrait séparer ces deux époques. Il serait utile de s'étudier à ce que le gouvernement fût alors plus fort et plus ferme qu'avant ce départ. La chose est facile si cette force a pour origine l'opinion publique, car il est évident que si elle est déjà en harmonie avec la marche du gouvernement, elle le sera plus encore après un si heureux résultat.

Il est une autre voie moins dangereuse pour arriver à cet accord du ministère et de la majorité. Cette majorité ne présente aucune analogie avec celle de la Chambre de 1815; au pis aller, elle se formerait d'hommes qui ont un désir plus ou moins vif d'obtenir des garanties et de voir s'accentuer en ce sens l'interprétation de la charte. Mais ces hommes veulent maintenir et non détruire l'ordre actuel, ils ont acquis, ils désirent conserver. Ils sont loin d'avoir de l'éloignement pour la forme du gouvernement. Les répugnances révolutionnaires et séditieuses contre le trône légitime sont fort affaiblies; le souvenir récent des calamités des Cent-Jours est là pour réprimer les coupables mouvements. Puis les principaux personnages de cette majorité, du moins jusqu'ici, sont gens sans ambition, désintéressés, inspirés par le seul amour du pays. L'entrée d'un nouveau cinquième ne leur fera certainement point perdre entièrement leur influence et leur crédit; il y aura donc toujours moyen de s'entendre avec eux et on pourra s'en aviser pendant la session, si on ne l'a pas voulu auparavant.

Toutefois, si l'on attend cette époque, ce seront les commissions de la Chambre qui auront eu l'initiative

des modifications aux projets de lois qui leur sont soumis. Ces dernières seront sans doute assez raisonnables pour que le ministère s'y rallie. Mais l'autorité, la considération dont le gouvernement doit être entouré auront disparu. L'action aura été où elle ne doit pas être, aux mains de ceux qui ne sont pas responsables, ne connaissent point les nécessités du service et des affaires, qui enfin marchent toujours à l'aveugle, même quand on leur supposerait beaucoup de vertu et de discernement. Conclure, antérieurement à la session, cet accord entre le ministère et la majorité est donc préférable, nous dirons presque indispensable. La position des ministres est fausse, s'ils ne sont pas les chefs de cette majorité, car, en définitive, ce sont ces chefs qui sont maîtres et s'il y a d'autres maîtres que le gouvernement, où en serons-nous?

Sur quel point établir cette entente? Évidemment sur les projets à discuter. Quels sont ces projets? Il est désirable, pour beaucoup de raisons, qu'ils soient aussi peu nombreux que possible. La session ne doit pas se prolonger au delà du strict nécessaire; elle ne doit embrasser que les lois évidemment urgentes; il faut remettre tout ce qui peut être différé au temps où le ministère aura la possession pleine et entière de l'opinion nationale.

Le budget, la loi sur les journaux et le concordat, voilà, semble-t-il, ce qui sera de toute nécessité soumis à la Chambre. Examinons quels en seront les débats; nous parlerons ensuite des projets de loi qu'il est opportun d'y joindre.

Les grandes questions relatives au budget ont été résolues l'an dernier; celui-ci n'est donc plus qu'un

simple acte d'administration, mais il n'en sera pas moins l'objet d'un examen fort minutieux. Et même dans le cas où les crédits auraient été dépassés, la discussion des motifs de cette violation de la loi financière prendrait évidemment le caractère le plus grave et le plus fâcheux. Les mesures auxquelles il a fallu recourir pour atténuer les misères de la disette paraîtront cependant une excuse suffisante pour le ministère de l'intérieur, et encore donneront-elles lieu sans doute à beaucoup d'attaques, mais vagues, remplies d'erreurs de fait et d'une réfutation facile. Le zèle pour les réformes et les économies se manifestera de nouveau. Mais la sincérité des efforts du cabinet servira de réponse, et la diminution de dix millions sur les dépenses du ministère des finances et des régies sera remarquée avec satisfaction.

Le caractère principal du budget devra être une franchise complète et une clarté d'exposition de nature à éclairer facilement les esprits sur l'état du Trésor, sur ses charges et ses ressources pour l'exercice à venir. Les comptes de toutes les caisses spéciales : invalides de la marine, invalides de la guerre et domaine extraordinaire, l'état de leurs recettes et de leurs dépenses seront probablement réclamés s'ils ne sont pas joints au budget. La nécessité de ces caisses spéciales sera même contestée. Mais leur contrôle par le pouvoir législatif rend leur maintien presque indifférent au gouvernement. La dépendance est la même et il y a complication inutile. Les mouvements de la caisse de service, l'émission de ses effets, les moyens de tenir les payements au courant, l'arriéré produit par des versements différés, en un mot tout ce qui se solde avec les frais de négociation

aura besoin d'être exposé avec détail. L'attention publique est fort éveillée à ce sujet.

Il est possible qu'on exprime le désir que l'émission des effets remboursables, nécessaire au service courant, se rattache à un crédit accordé par la loi? ce qui serait plus régulier, plus utile au Trésor et à la valeur de ce genre d'effets. Les informations sur les emprunts faits ou à faire ne sauraient être trop complètes et trop lumineuses. Il y aurait de l'inconvénient à procéder d'autre sorte. Du reste, aucune disposition législative sur la perception et les tarifs des impôts ne sera sans doute proposée.

Si la présentation du budget n'amenait aucune difficulté sérieuse, pourquoi ne pas lui faire comprendre, pour cette fois, un exercice de dix-huit mois, ce qui remettrait les sessions au courant. On voterait deux lois de contribution foncière, l'une embrassant un an, l'autre six mois, pour éviter de contrevenir à la charte.

Les questions relatives au cadastre ne sont qu'accessoires au budget; leur examen n'en serait pas moins intéressant, mais leur solution, pourvu qu'elle ne soit pas déraisonnable, ne touche en rien la direction du gouvernement ni même les revenus du Trésor. La Chambre est censée mieux connaître les opinions et les intérêts des contribuables. Pour cet objet plus que pour tout autre, il convient de ne faire intervenir aucun avis arrêté de la part du ministère, et de se contenter de fournir à la Chambre tous les renseignements nécessaires. On provoquerait la formation d'une commission. On veillerait à ce qu'elle fût composée de députés éclairés. Cette commission prendrait une connaissance détaillée de la matière, et le projet s'é-

laborerait d'accord avec elle. C'est à peu près de la sorte que M. le comte Béranger traita en 1814 la question autrement délicate des contributions indirectes et il parvint à de fort bons résultats.

La loi qui a placé les journaux sous l'autorité du roi, expire au 1er janvier. Le ministère en souhaitera probablement le renouvellement. Dans le cas contraire, il faudrait néanmoins encore régler la publication des journaux. Une discussion est donc inévitable. Malheureusement cette question, déjà si épineuse, s'est, par le fait, compliquée avec une autre. Le peu de discernement des avocats du roi, l'irréflexion de leurs discours, le mode suivant lequel les procès relatifs aux écrits saisis ont été suivis, mode formellement contraire aux promesses solennelles du ministère, sont venus ramener l'attention sur la législation de la presse. En tout état de choses on risquerait de rencontrer une vive opposition à l'assujettissement des journaux. Mais cette opposition sera bien plus redoutable encore lorsqu'elle alléguera que la publication des autres écrits n'est pas aussi libre que les ministres l'ont voulu, lorsqu'elle s'attachera à démontrer qu'une loi a été exécutée autrement que ne l'avaient conçu ceux qui l'ont votée.

Il est inutile de revenir sur le passé, mais occupons-nous de ce dont il s'agit maintenant, d'une loi à faire sur la liberté de la presse. Nous n'avons pas à examiner si les opinions, sur ce chapitre, sont fondées ou frivoles, raisonnables ou exagérées. Leur existence est un fait d'après lequel il faut calculer sa conduite.

Les moyens principaux de police de la presse sont la nomination des imprimeurs, la déclaration préa-

lable d'imprimer, le dépôt du livre, la faculté de le saisir, et enfin le jugement.

Les trois premières de ces formalités sont utiles et peu contestées. Il convient de ne pas les remettre en discussion et de se renfermer à cet égard dans la loi de 1814 La saisie et le jugement, voilà les points litigieux. Comme empêcher de paraître un livre, c'est exécuter d'avance une condamnation qui n'est encore qu'hypothétique ; comme le moment de sa publication est une circonstance principale, soit dans l'intérêt privé, soit dans l'intérêt public, ces considérations ont fait attacher une importance très justifiée à la saisie préliminaire. Le ministère reconnut l'an dernier qu'il était nécessaire de donner quelque garantie. Une loi fut rendue d'après laquelle la saisie, au lieu d'être un acte d'autorité exercée par le procureur du roi, devait être l'effet d'un premier jugement préparatoire. Mais le texte de cette loi, livré à l'interprétation des tribunaux, a conduit vers un but non prévu ; la saisie a continué à être non le résultat d'un jugement, mais un acte d'autorité ; seulement elle est émanée d'une ordonnance du tribunal et non plus d'un ordre du procureur du roi. La garantie peut être plus grande quant aux personnes ; elle ne l'est pas quant aux formes. C'est toujours être saisi, c'est-à-dire, en matière de liberté de la presse, condamné sans avoir été ni entendu ni jugé. Un texte plus précis, purgé de toute équivoque et conforme aux engagements de l'an dernier, sera donc désiré.

Quant au jugement définitif, beaucoup de voix s'élèveront pour demander qu'il soit, dans tous les cas, subordonné à la déclaration d'un jury. Nous n'avons point à discuter ici sur le plus ou moins de

mérite de ce système. Nous devons seulement faire remarquer qu'il compte de nombreux et de vifs partisans, et que de l'intention manifestée par le ministère de conserver les journaux en sa dépendance, chose déjà difficile à obtenir, résulte l'obligation de n'aigrir ni de prévenir les esprits sur le chapitre délicat de la liberté de la presse. On doit se souvenir que c'est à une faible majorité, que lors de la dernière session, l'assujettissement des journaux fut obtenu.

Les intérêts de l'autorité, bien plus encore que ceux des justiciables, militent en faveur de cette institution du jury, sujet aujourd'hui de tant d'alarmes. Ce mode de procéder dégage le gouvernement de la terrible responsabilité morale des jugements. Vainement les juges sont inamovibles, vainement on les représente comme indépendants, l'expérience quotidienne démontre que toute sentence rendue par eux sans intervention du jury est imputée à l'influence du pouvoir. Le fût-elle, même à l'influence de l'opinion, c'était au gouvernement à choisir des juges inaccessibles à cette influence. Il n'en est pas ainsi du jugement émanant d'un jury; il paraît placé hors la main du gouvernement. De même qu'on fait intervenir l'opinion publique dans la création de la loi, il semble qu'on la charge de prononcer par les jurés, ses délégués, sur tel ou tel fait, sur telle ou telle culpabilité. Que ce ne soit qu'une sorte de fiction, c'est possible; toujours est-il que la responsabilité du gouvernement se trouve ainsi dégagée. Or dans quel procès cet avantage doit-il être plus recherché que dans ceux où l'autorité se présente en quelque sorte comme adverse partie, où le pouvoir a généralement l'apparence de défendre non son essence, mais son intérêt individuel,

où le fait est toujours reconnu et indéniable et où, par conséquent, il faut prononcer sur sa signification, appréciation toujours contestable? Plus on y pense, plus on est porté à croire que l'autorité aurait à se féliciter de ce changement. En outre il faut espérer que ces procès seront peu fréquents. Tous ont été suivis cette année et il serait difficile de nier qu'il n'y ait eu un notable inconvénient à entamer deux d'entre eux. La publicité des livres, l'importance des auteurs en ont été accrus, et en conséquence l'effet aggravé.

Le concordat constitue une proposition d'une nature particulière. C'est un projet de loi, puisqu'il en résulte des obligations pour les citoyens, et un traité avec un souverain étranger, du contenu duquel le ministère n'est pas aussi responsable que s'il en avait disposé absolument. En communiquant cette convention à la Chambre, le gouvernement peut donc avouer qu'il eût été préférable que telle disposition n'y figurât pas. Son excuse sera la nécessité de tomber d'accord avec un autre contractant, et le plus grand inconvénient qui fût résulté de ne conclure aucun traité. Ainsi le ministère n'a point la tâche de soutenir que le concordat est complètement approprié au mieux des intérêts de la religion en France, ni qu'il soit en harmonie avec les opinions et les habitudes actuelles. Il peut, sans beaucoup d'inconvénient, entendre et même dire avec ménagement et gravité que la cour de Rome s'est méprise sur quelques points et qu'il est fâcheux de n'avoir pu la ramener à ce que l'on souhaitait. Présenté dans cet esprit, le concordat excitera moins de méfiance. Ce qu'il sera surtout nécessaire de constater d'une manière expresse, c'est que l'article qui semble abroger une partie de la loi

du 18 germinal an X, est un article vague, une sorte de réserve diplomatique qui laisse à cette loi tout son effet, sauf dans celles de ses dispositions qu'une loi ultérieure abrogerait formellement. La note de M. de Blacas, où l'on parle de la reconnaissance des autres religions chrétiennes, sous le rapport civil seulement, appellera sûrement des explications. La grande multiplicité des sièges épiscopaux et leur circonscription, faite sans égard aux divisions territoriales de la France, seront l'objet de critiques. Enfin, il est vraisemblable que toute proposition de dépense qui serait l'effet de cette nouvelle division épiscopale, serait mal accueillie des Chambres. On doit même considérer que les quatre millions de rente en bois n'ont pas été votés en surcroît du crédit accordé; les tableaux de revenus et de dépenses, partie intégrante de la loi de finances, ne déterminent-ils pas la limite du crédit?

Cependant nous pensons que cette discussion, la plus épineuse de toutes, pourra parvenir à un résultat heureux. Le concordat excite encore plus d'inquiétude pour l'avenir que d'opposition pour le présent; il effraye encore plus comme symptôme que comme inconvénient actuel. On craint plus sa tendance que ses dispositions textuelles. Donc, plus on établira franchement et fortement que de telles interprétations ne sont point à redouter; que le gouvernement est déterminé à s'opposer aux efforts possibles du clergé contre l'état nouveau de la France, à le maintenir dans une bonne discipline et à le faire se conformer à l'esprit de notre gouvernement et de nos mœurs, plus on calmera ces méfiances. Les lois organiques du concordat avaient été conçues dans des idées de précautions contre le clergé. Il a été si com-

plètement obéissant et si soumis à l'autorité impériale que ces précautions ont été superflues, qu'aucune répression n'a été opportune. Mais elles existent dans ces lois, et peut-être sera-t-il utile de le faire remarquer. On en retirera un avantage, c'est que cette attitude des Chambres, la manière dont elles adopteront le concordat, donneront au gouvernement la force d'opinion indispensable pour appliquer ces mesures de discipline et y préparer les esprits. Elles produiront de plus un effet comminatoire qui préviendra une part du mal.

Ne point convertir le concordat en loi de l'État serait une idée que condamneraient non seulement les principes constitutionnels, mais le plus simple esprit de conduite politique. Si le ministère a la majorité, la loi votée, le concordat en acquerra un tout autre poids, une tout autre puissance, et le gouvernement la force nécessaire pour en arrêter les conséquences fâcheuses. Si le ministère n'a pas la majorité, vainement il voudra esquiver la lutte. Les Chambres ont cent moyens pour un d'appeler le concordat à leur contrôle, à leur discussion. Elles s'aigriront de ce qu'on aura voulu leur dérober un acte de cette importance. Elles verront de la crainte et de la faiblesse dans ce procédé et l'opposition n'en deviendra que plus vive. Plus on pénètre dans l'essence de notre gouvernement, plus on s'aperçoit que les Chambres ne sont pas des ennemies de l'autorité, ennemies à ménager, à endormir, à éviter; ce sont au contraire des auxiliaires puissants et indispensables; elles ne sont pas obstacle au gouvernement, elles sont instrument de gouvernement. Mais cet instrument ne se manie qu'au moyen de certaines conditions; il

se retourne contre le pouvoir qui ne sait point s'en emparer, ou plutôt sans lui le pouvoir est vacillant, incertain, provisoire ; en un mot n'est plus le pouvoir.

Telles sont les discussions inévitables de la prochaine session, et certes elles suffiront à la remplir. Arrivés au terme de ces trois délibérations, les esprits seront déjà fatigués, moins susceptibles d'ensemble et d'union, moins dociles que d'abord à tout ce qui pourrait les guider. Si cependant la loi du recrutement devait être proposée, nous pensons qu'il en est peu d'aussi facile à rédiger, dont les bases générales soient moins contestables. Obligation universelle et sans nul privilège pour tous les citoyens ; garanties constitutionnelles sur la quotité des contingents ; garanties expresses et détaillées contre les injustices et les préférences locales ; reconnaissance formelle de l'avancement graduel dans l'état militaire, non comme exception, mais comme principe, combiné avec l'indispensable nécessité d'une large et suffisante faculté dans les choix pour le gouvernement, sont les conditions tellement requises, non par l'opinion, mais par la force des choses, qu'on ne peut prévoir une contradiction contre ces fondements d'une loi pour ainsi dire toute faite et que chacun devine et désire.

S'il était question des lois sur l'instruction publique, sur le ressort des tribunaux, sur la juridiction de la Chambre des pairs ou sur les administrations locales, il y aurait à examiner encore l'état des opinions sur ces vastes sujets. Nous ne supposons pas qu'on veuille les agiter cette année. Nous avons le malheur d'avoir à mettre en débat les choses les plus graves de l'ordre social. C'est toujours au détriment du repos de la

nation et de l'esprit public que de semblables discussions sont élevées ; du moins faut-il les espacer, et laisser se rasseoir et se calmer les esprits que troublent si profondément le combat des doctrines religieuses, morales et politiques.

Les élections pour le renouvellement du cinquième sortant de la Chambre des députés, devaient avoir lieu avant l'ouverture de la session. Ce fut à cette occasion que le ministère vit surgir un péril nouveau du côté opposé à celui où il avait jusqu'alors rencontré des adversaires.

Les débris bonapartistes et républicains paraissaient déjà relever la tête et profiter de ce que le ministère avait mis fin à leur situation d'opprimés et de vaincus. Après avoir applaudi à sa politique de résistance aux ultras, ils cherchaient maintenant à se constituer en un parti d'opposition, constitutionnelle en apparence, mais en réalité antidynastique et se livraient depuis quelques mois à une agitation assez vive. Aussi les résultats du premier tour de scrutin à Paris, d'après lesquels leurs candidats arrivaient en tête, inquiétèrent-ils singulièrement le ministère, malgré sa complète victoire au second tour.

AU VICOMTE DE HOUDETOT.

Paris, 26 septembre 1817.

Les élections ont produit ici un moment de crise assez curieux. Le calme extérieur a été complet, mais

les alarmes du gouvernement ont dépassé les limites raisonnables. Pour avoir couru la chance de quatre députés scandaleux, on croyait tout perdu et l'on pensait déjà à changer de conduite. Peut-être n'est-on pas assez bien remis. En résumé, l'élection de Paris a démontré que le commerce et la Banque sont non seulement malveillants, mais ennemis. Ils ont sur la masse des électeurs une grande influence de position, qui a été fort aidée par un mouvement d'opinion très inattendu du gouvernement. Mais le ministère, bien que pris au dépourvu, a pu en trois jours combattre et vaincre cette influence.

Dans les provinces, les élections sont excellentes. Il n'y a donc pas de quoi se désespérer. C'est maintenant qu'il faudrait suivre plus que jamais la marche qu'on a dû se tracer. Le nouveau venu (1) y contribuera de toute sa raison et de toutes ses lumières. Sera-t-il toujours compris et écouté ? Je n'en réponds pas.

Au milieu du déluge de pamphlets et d'injures que les élections ont fait naître, M. Constant s'est livré à une méchanceté bien inutile et bien aveugle. Il a, avec tout le venin de son talent, rappelé à propos des reproches qu'on lui faisait, sa communauté de fonctions avec Mathieu pendant les Cent-Jours. Je suis d'avis de ne pas ramasser ce gant et de ne point répondre. Cela n'est pas encore décidé. Celui-ci a tracé un exposé fort simple et fort piquant de sa conduite à cette époque, mais je préfère encore le silence.

(1) M. Molé, nommé ministre de la marine, le 15 septembre 1817. C. B.

J'ai raconté plus haut comment M. Constant avait réussi à se préserver de l'exil, mais lorsque la Chambre de 1815 manifesta son ardeur passionnée de réaction et de vengeance, il pensa qu'il était prudent de s'éloigner et de ne pas rester exposé aux mesures de rigueur qu'elle voulait imposer au gouvernement. Il se retira à Bruxelles pour ne rentrer à Paris qu'après l'ordonnance du 5 septembre.

Il y revint dans une disposition assez calme; il se proposait de ne pas être hostile au gouvernement. Peu après son retour il publia un écrit intitulé : *De la politique qui peut réunir tous les partis* et en adressa un exemplaire à M. Decazes en lui témoignant une déférence inspirée sans doute par la reconnaissance. Il applaudissait à l'ordonnance du 5 septembre, au projet de la loi électorale et aux intentions libérales qu'annonçait le ministère. Il demandait que, pour concilier tous les partis, le pouvoir ne refusât ni le concours ni les services de quiconque « n'était pas souillé par le crime ». Mais il ne se rendait pas compte du changement que le triste épisode des Cent-Jours avait dû faire dans sa position.

M. Constant, amnistié par le roi, ne l'était pas par tous ses amis ; il ne retrouvait point dans la société où il avait vécu la même familiarité. Il s'aigrissait du blâme qu'il avait encouru, quoique personne ne le lui manifestât. Trop fier, placé trop haut par sa réputation et son esprit, pour accepter l'in-

dulgence, il s'irritait de voir que pour tant d'autres le fait d'avoir servi le gouvernement des Cent-Jours fût à peine remarqué, tandis que pour lui c'était un motif de refroidissement. Il estimait injuste qu'on prît au sérieux les paroles énergiques et solennelles imprimées, la veille du 20 Mars, paroles écrites sans conviction et inspirées par une impression fugitive quoique ardente. Elles n'avaient point dans sa conscience la valeur que leur avait donnée le public. Il n'avait plus l'appui de madame de Staël dont la vie politique avait été constamment mêlée à la sienne ; elle ne s'empressait pas de rentrer à Paris et prolongeait son séjour en Italie. Du reste, de tous les amis de M. Constant, aucun n'avait été moins étonné que madame de Staël de le voir se rallier à Napoléon. Il se trouva donc jeté dans une opposition de plus en plus hostile, non pas seulement au ministère, mais au gouvernement royal : opposition inconciliable, qui, loin de se contenter des libertés constitutionnelles, n'en usait que comme moyen d'attaque.

Nous n'avions pas cessé de nous voir, mais nous ne nous cherchions pas. Jamais une parole amère n'était prononcée entre nous. Je le rencontrais chez madame de Staël qui, revenue malade, donnait de si tristes inquiétudes. Mais il était plus occupé du succès de ses brochures que des souffrances et du déclin de notre amie.

Après qu'elle eut cessé de vivre, il continua à

aller de temps en temps chez madame de Broglie. Bien reçu, par souvenir plus que par goût, M. Constant ne s'y sentait point sur son terrain. Opinions politiques, morales ou religieuses, tout était différent. Il s'était choisi une autre société où il s'entretenait habituellement avec les hommes de son parti. Il passait ses soirées dans les salons de M. Laffitte, de madame Gay ou de madame Gévaudan. Assurément, on n'y goûtait pas aussi bien le charme de sa conversation, l'abondance de ses idées, le mouvement de son imagination, la supériorité de son esprit, que parmi ses amis d'autrefois ; mais il y avait pourtant des succès. On le lisait ; il était populaire dans les journaux libéraux et dans le camp ennemi de la restauration Il devint plus considérable encore lorsque, un peu plus tard, il fut député. Sans avoir jamais une réputation de grande éloquence, la Chambre l'écoutait avec une vive attention. Ses discours étaient spirituels, incisifs, redoutables à ses adversaires; mais ils ne donnaient à personne l'idée d'un orateur convaincu, d'opinion consciencieuse et sincère. La pratique des affaires, l'expérience qui s'acquiert dans l'administration, la magistrature ou le barreau, lui manquaient complètement. De sorte qu'il avait cette physionomie de littérateur qui, dans les assemblées, établit toujours une prévention défavorable. Son ardeur d'homme de parti était violente sans être vraie. Il le savait et on le savait. La politique animait

sa vie, lui procurait des émotions, faisait battre son cœur blasé, agissait sur lui comme les jeux de hasard, dont il n'avait perdu ni le goût ni le besoin. Il avait des procès, des duels, des discussions personnelles à la Chambre ou dans les journaux. Tout cela lui composait une existence sans vide et sans ennui, mais fiévreuse. Toutefois à travers l'agitation de sa vie, son esprit restait libre, dégagé, spectateur de lui-même. Plus sceptique que jamais, ce qui était pour lui une souffrance plutôt qu'un apaisement, c'était par une impulsion volontaire qu'il se lançait dans les controverses les plus passionnées. *Je suis furieux! mais ça m'est égal*, est un mot de lui qui le peint tout entier.

Ainsi s'écoula pour M. Constant l'époque de la restauration, à aucun moment il ne se rapprocha des ministres favorable aux opinions libérales; il semblait même parfois prendre plaisir à déranger leurs mesures, à blâmer les ménagements que la prudence leur imposait, à rendre leur situation difficile, à précipiter leur chute. Quelques-uns de ses anciens amis étaient dans l'administration, il ne s'efforçait que plus vivement à les contrarier. En 1819 et en 1820, lorsque j'étais directeur des contributions indirectes, à lui jusqu'alors très indifférentes, il était de toute la gauche le plus agressif et le plus taquin contre moi. Aussi les pétitionnaires et les dénonciateurs s'adressaient-ils surtout à lui et il n'hésitait pas à présenter, d'ordi-

naire sans raison ni bonne foi, leurs doléances à la Chambre des députés.

Malgré l'ardeur de son opposition, il se tint cependant à l'écart des conspirations, des *carbonari* et des sociétés secrètes, non par manque de courage mais par bon sens. Tout cela lui paraissait plutôt sottises qu'imprudences. On disait que son opposition s'arrêtait toujours à la limite qui le séparait du procureur du roi.

En 1816, il publia son roman *Adolphe*, qu'il m'avait communiqué depuis quelques années, et qui eut tant de succès. C'est une peinture colorée et fine de lui-même dans la sphère de ses affections. La situation où il a placé Ellenor est celle d'une personne que je n'ai pas connue, et dont j'ai souvent entendu parler par nos amis communs, car il ne m'a jamais rien confié de ses relations de sentiments. Madame Lindsay était la maîtresse de M. de Lamoignon. J'ai ouï dire qu'en effet elle avait aimé M. Constant plus peut-être que nulle autre femme. Ce qui est évident, c'est qu'il a voulu peindre l'impatience du joug qu'impose une affection vive et le besoin d'indépendance en contrariété avec la faiblesse du caractère. On remarque dans *Adolphe* la crainte de faire de la peine et en même temps un certain goût pour les émotions et les scènes violentes. Telle a dû être l'histoire de toutes les passions de M. Constant.

Il est impossible de lire cette autopsie si bien décrite et ce marivaudage d'une exaltation mala-

dive sans en être profondément ému. Mais ce qu'il fallait voir, c'était M. Constant lisant son *Adolphe* avec une émotion déchirante, baigné de larmes et interrompu par ses sanglots, tant le souvenir et l'imagination avaient d'action sur sa mobile sensibilité.

Ce fut vers la fin d'octobre de cette année 1817 que le duc d'Angoulême fit son long voyage en Normandie, en Bretagne et en Vendée. Il allait dans ces deux dernières provinces, surtout, prêcher la paix et la conciliation, ou, comme on disait à cette époque, l'union et l'oubli.

Le ministère avait jugé qu'en faisant entendre aux fanfarons de guerre civile et à tous ceux que leurs vrais ou prétendus services rendaient exigeants, des paroles raisonnables dites par le prince, on réussirait à les calmer. En même temps on voulait montrer à l'opinion contraire que les Bourbons régnaient pour les bleus comme pour les blancs et diminuer ainsi bien des méfiances.

M. le duc d'Angoulême m'avait vu dans ce pays de l'Ouest : il pensait que je le connaissais bien et que je lui donnerais des informations impartiales. Il me fit prier de venir causer avec lui. Lorsque je lui parlai de tout ce qu'il y avait d'exagération dans les vanteries et les prétentions de cette foule de chouans et de Vendéens, pour la plupart fort étrangers aux glorieux faits des premières guerres, au dévouement chevaleresque des Lescure et des La Rochejaquelein ; lorsque je

lui rapportai que leur influence sur la population n'était guère que vaine présomption des uns, moyen d'intrigue pour les autres, je le trouvai tout persuadé : c'était ce qu'il croyait, ce qu'il aimait à croire. Il enchérissait sur ce que je disais, se moquant des jactances de ces messieurs, qu'il appelait des « avaleurs de charrettes ferrées ». Ce fut dans cette conversation surtout que je vis en lui la crainte et la déplaisance qu'ont souvent les princes de devoir quoi que ce soit à quelqu'un, leur antipathie pour toute reconnaissance. Il passa en revue presque toutes les catégories du parti royaliste, les arrangeant à peu près de même sorte. Je ne sais plus à propos de quoi, il me cita une démarche ou un mot du prince de La Trémoïlle, en s'écriant : « Un grand seigneur, par conséquent un sot! » Quand je le vis lancé ainsi, sans mesure, sans discernement, la peur me prit qu'il ne partît en disposition de brutaliser tous les Vendéens. Un prince de la maison de Bourbon dur et repoussant pour la Vendée : c'était une idée choquante, d'autant que M. le duc d'Angoulème n'avait rien qui pût rendre imposante l'expression de son mécontentement. Ce qu'il eût fallu, ce que je souhaitais, ce que je tâchais de conseiller, c'était au contraire un langage bienveillant et sympathique qui n'aurait pas exclu des conseils raisonnables donnés avec fermeté. Quant au parti patriote, la tâche se présentait plus facile; il suffisait de l'accueillir simplement, sans caresses affectées

en se montrant impartial dans le partage de ses bonnes grâces. Tout cela était trop nuancé pour M. le duc d'Angoulême, et demandait plus d'esprit, des façons plus nobles plus princières que ne comportaient son naturel et ses habitudes. Ce voyage ne fit aucun bien. Les Vendéens se cabrèrent et ne virent en lui qu'un commissaire ministériel plus gauche qu'un autre. Ce fut à propos de cette mission que les royalistes prétendirent qu'union et oubli signifiaient : oubli de ses amis et union avec ses ennemis. Au reste, le prince plus habile et plus imposant, le résultat eût été à peu près le même. Son voyage était un de ces petits moyens, qu'on essaye parfois sans trop y compter et qui ne changent rien au fond des choses, aux résultats nécessaires d'une situation générale.

M. le duc d'Angoulême persista assez longtemps dans la direction politique qu'il avait semblé adopter à cette époque. Il s'imaginait du centre gauche et faisait froide mine aux royalistes zélés. Le prince marquait une grande confiance à M. Portal, qui nous disait souvent que ce serait un roi tout bourgeois et se portait garant de son règne futur.

La session débuta par la longue et brillante discussion de la loi sur la presse. Le ministère en sortit affaibli. S'il ne cessait d'avoir une majorité, quelques votes lui permettaient de la soupçonner médiocrement solide. Il avait eu lieu d'entrevoir que le groupe des doctrinaires et des

constitutionnels, son meilleur soutien, pourrait être, dans certaines questions, un adversaire du lendemain.

J'écrivais après ce débat à M. de Montlosier :

Paris, 3 janvier 1818.

On croit généralement que le ministère a couru de très grands risques, moindres toutefois que ne l'ont supposé les ultras, qui se sont regardés comme sûrs d'un plein succès jusqu'au jour où la loi fut divisée. Ce jour-là, éclatèrent des rages et des désespoirs, le château en Espagne croulait. Mais la défaite des uns n'était pas le triomphe des autres, car les ministres se sont tirés de là avec peu de considération. On en craindrait d'autres, voilà leur force et c'en est une. Ils ont été gauches dans cette affaire du jury. Il fallait, trois mois auparavant, comprendre qu'en l'adoptant, ils se rendaient maîtres de la discussion. Leurs amis ont eu des torts, ils ont joué un jeu à les culbuter.

Le concordat est une bien plus grande faute encore. Sa conclusion prouve que par ignorance ou par faiblesse on n'a fait nulle acception de l'opinion populaire, et ici *opinion* veut dire les provinces aussi bien que Paris, les boutiques aussi bien que les salons. Probablement la commission tardera longtemps à faire un rapport (1).

Après la loi du recrutement viendra le budget, la fin de la session, puis, je l'espère, l'heureuse issue de nos négociations avec les étrangers.

(1) La loi ne vint en effet jamais en discussion. C. B.

C'est alors qu'on abordera une situation qu'on ne considère pas d'avance sans anxiété ni sans une sorte d'effroi. Le gouvernement restera face à face avec une nation tout autrement composée et constituée qu'aucune nation européenne, une nation qui n'a plus évidemment pour mobile que le calcul bien entendu des intérêts généraux, c'est-à-dire de tous les intérêts individuels. C'est un signe de civilisation, corrompue, rétrograde, tout comme vous voudrez, mais on ne change pas l'état d'un peuple en un jour. S'il vit en repos, peut-être se classera-t-il? Peut-être l'habitude créera-t-elle des forces morales pour succéder aux forces matérielles et toutes réelles qui sont aujourd'hui les seuls éléments de la société. Le fils du riche, le fils de l'illustre, se trouveront peut-être posés naturellement et sans contestation à la place que leur père est, aujourd'hui, obligé d'acquérir et de conserver par le fait et non par le droit. Mais, en attendant, le repos et le bon ordre seront-ils maintenus par ce mécanisme de discussions libres et publiques, ou bien la société n'est-elle susceptible de se réformer suffisamment que sous la compression d'un pouvoir absolu? et, dans ce dernier cas, le pouvoir absolu aurait-il pour conditions d'être fort par lui-même, avisé, impartial, sans préjugés, sans affections; car il ne pourrait lutter contre des gens qui lui demanderaient des garanties et qui, déçus sur ce point jetteraient bas son risible despotisme. Telles sont les questions que chacun se pose.

Devine, si tu peux, et choisis si tu l'oses.

Personne ne devinera, personne ne choisira. Le temps

et l'événement décideront, car il n'y a plus un nom propre en France; rien ne dépend de personne.

La grande affaire de la session, le point le plus politique qu'elle dût toucher, était la loi sur le recrutement de l'armée. En ma qualité de membre du conseil d'État, j'avais été fort mêlé à son élaboration par cette assemblée, et, comme commissaire du roi, je fus chargé d'en soutenir les dispositions devant les Chambres (1).

Il n'y avait pas deux opinions possibles sur le rétablissement indispensable de la conscription, manifestement le seul mode d'avoir une armée. Ce n'était point le moment d'y renoncer lorsque l'adoptait toute l'Europe continentale. Aussi l'opposition du parti royaliste ne prétendait-elle pas même à être de bonne foi sur cette question. Quant aux règles légales imposées à l'avancement, nulle atteinte plus directe et plus profonde ne pouvait être portée, non seulement aux vieilles opinions monarchiques, mais aux scrupules de beaucoup d'hommes raisonnablement attachés à la prérogative royale.

Cependant cette prescription légale était complètement nécessaire. Elle devenait la conséquence inévitable de la conscription et du recrutement forcé. Si dans les pays où ne règnent pas encore

(1) Voir *Archives parlementaires*, 2e série, t. XX, p. 402 et suiv., 520, 523, 531, 533, 534, 536, 538, 546, 547, 551, 552, 54, 574, 576, 578, 582, 601 et suivantes. C. B.

les idées d'égalité qui sont la base du symbole politique de la France, il convient de donner une part plus ou moins large aux sous-officiers dans les places d'officiers, comment cette règle n'aurait-elle pas été essentielle à notre armée? Comment espérer l'obéissance, la discipline, le dévouement, si soldats, sous-officiers et officiers ne forment pas un seul ensemble homogène, avec des différences hiérarchiques, mais non pas des différences de classe? D'ailleurs, l'armée n'était-elle pas à défendre contre l'invasion des promotions de faveur? Ne devait-on pas se garder contre les abus d'autant plus menaçants qu'ils se seraient présentés comme un droit, comme un principe monarchique de l'ancien régime?

Les doctrinaires se firent aussitôt les trompettes du projet que comptait déposer le maréchal Saint-Cyr, et bientôt on lui attribua une importance politique de premier ordre. Tout le système suivi par le ministère, toute la politique constitutionnelle fut engagée dans ce débat, comme l'année précédente dans la loi d'élection. Mais il fallait le caractère du maréchal pour arriver au succès du titre sur l'avancement, objet de toutes les hésitations des autres ministres qu'effrayait la lutte à soutenir contre les opinions monarchiques.

Je ne me rappelle pas avoir rencontré dans les affaires un homme aussi fixement attaché à son opinion sur un point déterminé que ne l'était le maréchal Saint-Cyr. Dans une discussion, c'était

le dieu Terme. Il n'acceptait pas une objection. En conversation familière, lorsqu'il se voyait écouté avec bienveillance et intérêt, il développait son idée d'une manière ingénieuse, claire, persuasive ; mais la controverse le trouvait muet : son ultimatum était prononcé dès l'abord, et il laissait débiter devant lui, avec sa physionomie impassible, toutes paroles inutiles.

Si le titre sur l'avancement fut présenté tel que l'avait conçu le ministre de la guerre, la partie de son projet primitif, relative au recrutement des hommes, avait été profondément remaniée. Sur le recrutement, le maréchal avait toute une méthode à lui, empruntée, je crois, à l'administration autrichienne. Il voulait des légions provinciales, comprenant infanterie de ligne, infanterie légère, de la cavalerie et je pense même quelque artillerie. Le département ou les départements assignés à chaque légion l'auraient entretenue. Une réserve, qui avait aussi le caractère territorial, complétait le système. Ce projet était évidemment contraire aux habitudes de l'armée française, mal assorti aux formes de notre administration et difficilement praticable.

Le jour où il le porta au conseil d'État, la séance était solennelle. M. de Richelieu y assistait.

M. Mounier, qui avait passé cinq ans dans le cabinet de l'empereur, l'avait suivi à la guerre, et qui savait les choses militaires comme un homme

d'esprit et presque comme un homme du métier, entama la discussion de ce projet, et avec sa parole facile, claire, incisive, il le démolit complètement. Le maréchal ne répondit rien, mais on apercevait combien il était mécontent et presque offensé de cette critique parfois un peu piquante, d'autant que les militaires ont assez la prétention que leurs affaires ne tombent pas sous une autre compétence que la leur.

J'examinai le projet de recrutement à un point de vue différent. Je ne souhaitais nullement blesser le maréchal qui, à ce moment, avait pour mes amis et pour moi une grande importance politique. D'ailleurs, je n'ai point la verve et la faculté d'improvisation de M. Mounier. Je montrai ce que serait un tel mode de recrutement, comment il était impossible de regarder la levée des hommes comme une opération appartenant à l'administration locale; elle devait essentiellement être accomplie par les soins et sous l'autorité gouvernementale; autrement elle s'exécuterait avec mollesse, inexactitude, oubli de l'intérêt de l'armée, et en outre avec les abus et les injustices toujours à craindre de la partialité ou de la faiblesse des autorités locales. Le recrutement est un impôt si sévère, qu'il n'est tolérable qu'à la condition d'une justice exacte, d'une invariable régularité. La loi doit tout prescrire; il faut qu'elle soit minutieuse dans les formalités et les garanties. Une sorte d'abonnement contracté avec

les départements, une responsabilité imposée à chaque territoire ne sont point chose praticable.

Puis je parlai contre le projet d'affecter toujours la même population au recrutement du même corps. Lorsque, dans une bataille, un régiment aurait été décimé, une ville entière, un département seraient plongés dans le deuil; et c'est à ce même pays désolé et mécontent qu'on demanderait une nouvelle levée d'hommes pour remplir les vides; lorsqu'une épidémie ravagerait l'armée et qu'elle dépeuplerait inégalement les différents corps; lorsque des expéditions lointaines seraient entreprises, combien serait excitée l'opinion publique dans les contrées qui, en ces tristes chances, auraient le mauvais lot. L'essence du recrutement en France, c'est l'égalité : elle n'existe plus lorsqu'elle est soumise à de tels hasards.

J'ajoutai, comme M. Mounier l'avait fait, que la répartition des hommes était exclusivement de la compétence du gouvernement; que c'était une mesure d'exécution où il ne fallait point s'enchaîner; que si le maréchal ou tout autre ministre trouvait avantage à diriger sur le même corps les conscrits d'un même département, il les y enverrait sauf à y renoncer s'il y apercevait des inconvénients; la loi ne devait rien prescrire sur ce point.

Le maréchal vit bien que quant au recrutement son projet était ruiné, il n'essaya point de le défendre. En sortant de la séance, il me dit que, n'ayant nulle expérience de la partie adminis-

trative de cette opération, il s'en rapportait entièrement à moi et me priait de rédiger tout ce chapitre. Il avait aussi attelé à cette tâche M. Allent, déjà ou sur le point d'être sous-secrétaire d'État à la guerre, et M. Capelle, ancien préfet de l'empire, en ce moment conseiller d'État, trop bien venu au pavillon de Marsan et dans le parti royaliste pour ne pas gagner quelques votes à la loi. J'étais en bonnes relations avec M. Allent, homme très capable, mais sans connaissances spéciales sur cette branche de l'administration. M. Capelle ne pouvait pas être d'un autre avis que moi sur des détails familiers à l'un comme à l'autre. Je fis le projet; ces messieurs n'y contredirent pas et le maréchal l'accepta de confiance. C'étaient tout simplement les règlements de la conscription avec certaines garanties qui n'existaient pas sous le gouvernement impérial. Originairement, en 1798, lorsque le principe de cette loi avait été adopté, tout Français âgé de vingt ans était censé appartenir au service militaire; le tirage déterminait les partants, mais les autres étaient en dépôt, en réserve, pour rejoindre au besoin. Les exemptions n'étaient même accordées que provisoirement aux fils de veuves, aux frères de soldats et aux aînés d'orphelins. Dans la loi nouvelle, chaque classe annuelle fournissait un contingent déterminé; et, on libérait définitivement tous ceux que ne désignait pas leur numéro ou dont on admettait les motifs d'exemption.

La loi renfermait aussi un titre qui devint bientôt un sujet d'émotion et de clameur pour le parti royaliste, mais plutôt à la cour et dans les salons qu'à la Chambre. Il résultait des dispositions sur les vétérans que les soldats congédiés, les soldats de cette terrible armée de la Loire, regardés par les royalistes comme autant d'ennemis acharnés des Bourbons, feraient partie d'une réserve susceptible d'être appelée. Inscrire ces vétérans sur des contrôles, en passer des revues, les enrégimenter peut-être sous des officiers en retraite, il y avait là de quoi faire frémir et s'écrier tout le vulgaire de l'opinion ultra; proposer une telle chose était pour elle un acte de conspiration. Le maréchal tenait beaucoup à ses vétérans, et il comptait sur l'appui de tous les constitutionnels. Je ne croyais nullement à l'importance de cette disposition. Des soldats congédiés, libres de se marier, de changer à leur gré de domicile, de s'engager dans les diverses professions, ne sont pas en France des hommes disponibles. Il faudrait leur donner une formation militaire, des cadres, des chefs, leur imposer l'obligation de quelques jours de revues et de manœuvres. Cette inauguration coûterait beaucoup d'argent et tourmenterait la population laborieuse. Je ne trouvais donc pas en moi un véritable intérêt pour cette question.

Le vote annuel du contingent amena de nouvelles dissidences entre le ministère et les doctri-

naires et accéléra une rupture qui devait être prochaine. Sur ce point je fus loin encore d'être du même avis que mes amis. Sans doute, il était plus conforme à l'esprit constitutionnel de demander annuellement le recrutement à un vote des Chambres, mais on pouvait y renoncer sans perdre toute garantie. Les questions de guerre ou de paix, le nombre de soldats à garder sous les drapeaux, se seraient traités plus naturellement peut-être dans la discussion du budget. Comme conduite politique, c'était selon moi une faute d'être en opposition avec le ministère, lorsque, dans cette même loi, il soutenait avec fermeté le « Titre de l'avancement » et la création des vétérans. Il n'y avait aucun reproche de faiblesse à lui adresser ; ébranler sa position était injuste et malhabile. M. Royer-Collard ne voulait rien écouter. A aucune époque de sa vie politique, je ne l'ai connu si absolu et si hautain ; il n'avait nulle vue d'ambition, mais son orgueil s'offensait de passer pour ministériel et il avait un besoin impérieux de constater son indépendance. M. de Serre et M. Camille Jordan étaient aussi très animés sur cette question dont le ministère, d'autre part, s'exagérait l'importance. Faire voter le recrutement n'a rien de plus incompatible avec la monarchie que de faire voter le budget, qui met tout l'État en discussion et en problème. Une Chambre ne refuse pas le budget, et une Chambre française refuse encore moins l'armée. En évitant

ce vote, on ne se soustrait à aucun contrôle, à aucune controverse. La même opposition peut se manifester, les mêmes arguments se produire en d'autres occasions, et surtout lors du règlement des dépenses militaires. Le fait est venu prouver ce que j'en pensais. Depuis la révolution de Juillet, le vote annuel du recrutement n'a pas donné lieu à une seule difficulté politique. Elles se sont placées ailleurs.

Comme l'année précédente, je pris une part active à la discussion du budget (1). La session se termina le 16 mai 1818.

Mes occupations ne me permettaient pas de prendre un congé, mais je m'échappais quelquefois pour me rendre au Marais, dont le théâtre attirait le plus brillant auditoire. Madame de Barante, obligée d'aller conduire nos enfants aux bains de mer, ne faisait point partie de la troupe comme les années précédentes, mais je lui en contais les succès. Je la tenais également au courant du gros événement mondain de l'été, du mariage de M. Decazes avec mademoiselle de Saint-Aulaire.

(1) Voir *Archives parlementaires*, 2e série, t. XXI, p. 690, 694, 695, 713 et suiv, 728, 735. 736 et suiv., 759 et suiv., 761, 762. BC..

A MADAME DE BARANTE.

Paris, lundi 13 juillet 1818.

La comédie du Marais a été très belle hier. Jamais la troupe ne m'a paru avoir autant d'ensemble et d'aplomb. Il y a tout profit à représenter des pièces de premier ordre. Chacun était charmé d'entendre ces beaux vers de *Tartufe*; et leurs rôles encourageaient les acteurs. Il n'y a pas eu un moment de froid. M. de Vandœuvre (1) et madame de Chastellux (2) ont du talent, et l'honneur de la soirée a été pour eux, ce me semble. Madame de Nansouty a joué convenablement, avec nuance et bon goût, le rôle d'Elmire. Elle n'en fait pas le premier rôle de la pièce, mais enfin il n'y a rien à dire, sauf la taille. Madame Molé est aussi très bien, M. de Tourolles plutôt un peu monotone, mais n'a rien de choquant. Votre père a bien dit sa première scène.

Dans la seconde pièce (3), M. de Thermes était le plus gentil du monde et a eu un grand succès, de même que madame de Chastellux encore.

La salle était brillante. La *glorieuse présence* du duc de Wellington n'était pas un petit plaisir pour la maîtresse du logis. Il est arrivé pour dîner. M. de Richelieu devait venir, mais il a remis ce devoir à une autre fois. Nous avions M. de Fontanes, M. Portal, M. de Mézy, M. de Hautefeuille, le duc de Choiseul, M. de Panat,

(1) Rôle de Tartufe. C. B.

(2) Rôle de Dorine. C. B.

(3) *Les Rivaux d'eux-mêmes*, comédie en un acte, en prose, de Pigault-Lebrun. C. B.

M. de Vérac, tous très contents de ce beau lieu et de cette magnifique demeure. Parmi les femmes, madame de Maillé, madame de Castries, madame de Crisenoy, madame de Jumilhac, madame de Pourtalès. Enfin la journée a été bonne. Pour moi je n'ai pu voir ce théâtre où vous étiez si belle l'année dernière, sans regretter de ne pas vous y retrouver.

Remerciez-moi, chère amie, de faire ainsi une gazette de commérages à votre service. Il faut que ce soit vous pour que j'en remplisse une page; mais cela vous amusera.

Paris, lundi 20 juillet 1818.

Constance (1) a eu grand triomphe hier, elle a joué de façon à surprendre et à enlever tous les spectateurs. Elle a une facilité de démarche et de geste qu'on ne trouve jamais chez les acteurs de société. Dans les moments de chaleur et de noblesse, elle a été tout à fait actrice. Bref, c'est le plus grand succès que j'aie vu au théâtre du Marais.

Ce qui lui sert le plus c'est une belle prononciation; on voit qu'elle a eu une grande habitude de dire des vers et l'on croirait qu'elle a joué la tragédie. Notre ami Charles (2) a précisément tous les défauts contraires; sa contenance, ses gestes et surtout sa voix sont dégingandés; nous le verrons dimanche dans un grand rôle de Vanderk fils.

M. de Béthisy a joué, assez à mon goût, le rôle

(1) Madame la comtesse Germain. C. B.
(2) M. de Rémusat. C. B.

d'Édouard (1) avec simplicité et un accent vrai.

Le Conteur (2) a été fort risible. M. de Mun a eu ce naturel si plaisant, qui ne manque jamais son coup. Mais M. Anisson et madame de Chastellux, dans le rôle des Anglais, ont été les plus divertissants qu'on puisse imaginer. Pour lui ce n'était pas une copie, une caricature, c'était la chose même, un vrai Anglais, avec toutes ses habitudes, et sa manière d'être. C'est un genre d'imitation et de parodie qu'on ne peut réussir que lorsqu'on a beaucoup vécu avec les Anglais, et qu'on parle leur langue comme le français. Il avait un certain « Oh! oh! » du duc de Wellington qui nous faisait étouffer de rire. Madame de Chastellux avait un peu plus de charge; mais la disgrâce et la vivacité de tous ses mouvements allaient si parfaitement au rôle, qu'elle y était aussi à pâmer de rire.

En tout, le public non moins brillant que l'autre jour, m'a paru encore plus content. Je soupçonne que l'ambassadrice d'Angleterre aurait autant aimé un autre genre de plaisanterie que la caricature des Anglais; mais elle a fait bonne contenance et a ri comme tout le monde. Votre tante, qui ne laissait pas d'en être un peu inquiète, lui disait, pour excuser et réparer la chose, que c'était gai, mais que la plaisanterie n'avait rien d'exagéré ni de chargé. On avait l'ambassadeur de Russie et l'ambassadeur d'Espagne. Celui-là a demandé si on jouait la comédie, comme

(1) *Edouard en Ecosse ou la Nuit d'un proscrit*, drame en trois actes, d'Alexandre Duval. C. B.

(2) *Le Conteur ou les Deux Postes*, comédie en trois actes, de Picard. C. B.

cela, tous les soirs, au Marais, et si toutes les fois on représentait la même pièce. Du reste, il a été enchanté.

Vous voyez que la gloire de votre théâtre est grande cette année. Les acteurs de Bois-Boudran (1) viennent fidèlement chaque fois et ont des petits compliments suivis, qu'on prend pour bons et bienveillants. Mais nous jouissons avec une calme satisfaction de notre supériorité.

Paris, lundi 27 juillet 1818.

Le dernier spectacle du Marais a été tout aussi couru et brillant que les autres. Madame Molé, après avoir joué tout le rôle de Victorine (2) ni bien ni mal, s'est avisée d'avoir un élan très pathétique et beaucoup d'expression au cinquième acte : « Mort, qui mort? » a eu tout son effet. On ne s'y attendait pas, et le succès en a été d'autant plus grand. Madame de Chastellux a toujours la vogue. Je l'ai trouvée moins remarquable dans ce rôle de la marquise, mais je suis seul de mon avis. Charles n'est pas mauvais ; il dit trop vite, sans détailler suffisamment, sans assez de mordant. Il faut se donner plus de peine qu'il ne s'en donne pour bien faire son métier. La seconde pièce a été fort bouffonne. M. Anisson n'est pas l'inimitable Potier (3), mais il est très comique. M. de Mun avait la plus incroyable figure dans l'autre précepteur. Vous

(1) Château de Seine-et-Marne, appartenant au comte Greffülhe. C. B.

(2) Dans *le Philosophe sans le savoir*. C. B.

(3) Acteur comique. C. B.

qui n'aimez pas le laid, vous n'auriez pas voulu d'une semblable décomposition de visage.

M. de Richelieu était là. J'avais pour compagnon de voyage M. Mounier. M. Decazes devait être des nôtres, mais il est tout à l'amour. Mademoiselle de Saint-Aulaire est revenue, de sorte qu'entre la conspiration (1) et le mariage, il ne lui reste pas grand loisir.

Cette conspiration continue à occuper beaucoup les esprits. Elle aura fort aigri les partis. Ce pauvre Auguste de La Rochejaquelein a, dit-on, tout à fait perdu la raison. Ses discours et sa conduite sont d'un véritable exalté. L'autre jour, il a quitté sa garnison pour venir faire cortège au général Canuel (2) devant le tri-

(1) La conspiration dite « du bord de l'eau » fut sur le moment l'objet de nombreux commentaires ; on prétendit même que le comte d'Artois n'y avait pas été étranger. Au vrai, elle n'eut jamais rien de sérieux et ne consista qu'en quelques conciliabules d'officiers ultras et d'anciens Vendéens. Ils se proposaient d'enlever les ministres, de les enfermer à Vincennes, d'obtenir l'abdication du roi et de rappeler la Chambre de 1815. C. B.

(2) Le général Canuel était un des principaux personnages compromis dans la conspiration « du bord de l'eau ». Comme tous les autres accusés, il bénéficia le 3 novembre 1818, de l'arrêt de la chambre des mises en accusation, portant que, faute de charges suffisantes, il n'y avait pas lieu à poursuivre. Ancien aide de camp de Rossignol en Vendée, ancien commandant de la ville de Lyon en 1796, le général Canuel, après avoir servi l'empire, avait fait adhésion au gouvernement de 1814 et pris part à l'insurrection vendéenne contre les Cent-Jours. Il fut un des députés les plus exaltés de la Chambre introuvable. C. B.

bunal. Quel chagrin de voir d'honnêtes et estimables hommes, dont on est ami, se révolter contre leurs devoirs et le bon sens, ce qui force le ministère d'être plus rude contre eux qu'il ne le souhaiterait. Les choses marchent ainsi encore plus vite qu'on l'aurait prévu ; et voilà le gouvernement du roi ayant pour ennemis et agresseurs ceux qui depuis trente ans croyaient conspirer et souffrir pour lui. Ils détestaient un certain ordre de choses ; que cet ordre de choses s'appelle la république, Bonaparte ou le roi, leurs sentiments restent les mêmes.

Paris, lundi 10 août 1818.

Le contrat de M. Decazes s'est signé hier; le matin je suis allé au château, le roi était radieux. En rentrant dans son cabinet, il a trouvé sur son passage, son cher ministre avec M. de Saint-Aulaire, et les parents des deux côtés, et il l'a regardé d'un air si heureux que cela était amusant à voir. Il a eu même le temps de remarquer que moi qui étais là, j'avais aussi une physionomie fort satisfaite du bonheur d'un homme que j'aime beaucoup. Le duc d'Angoulême a été également très amical pour M. Decazes. Le soir, la ville et la cour sont venues chez M. de Saint-Aulaire. Cela avait fort grande mine.

Madame de Saint-Aulaire était charmante. Pour la duchesse de Brunswick (1) on n'a jamais vu une pa-

(1) Mademoiselle de Saint-Aulaire, fille d'un premier mariage du comte de Saint-Aulaire avec mademoiselle de Soyecourt, était par sa mère nièce d'une duchesse de Nassau et de la duchesse de Brunswick, cette dernière réputée pour son extrême laideur. C. B.

reille ressemblance avec Tiercelin (1) dans l'*Ogresse*. Je crois en vérité que c'était lui.

Tout cela se passait dans un bel appartement au rez-de-chaussée de l'hôtel de Soyecourt, appartement qui va être celui de madame Decazes. On se promenait dans un vaste jardin bien arrangé.

Le mois d'octobre était attendu avec grande anxiété ; à cette date se réunissait le congrès d'Aix-la-Chapelle d'où devait sortir le règlement définitif de notre dette vis-à-vis de l'étranger et la libération du territoire. M. Mounier, après le duc de Richelieu, le plus important dans ces négociations, m'écrivait très fidèlement.

DE M. MOUNIER.

Aix-la-Chapelle, 19 octobre 1818.

Nous nous sommes promis de nous écrire, mon cher ami, et c'est à moi de commencer. Ce n'est pas que j'aie beaucoup à vous apprendre ; je suis sûr que vous savez ce qui se passe ici mieux que bien des gens que nous avons sur les lieux. Notre grande affaire est allée lestement, et je suppose que vous n'aurez pas été trop mécontent de nos arrangements. Il était plus difficile que la masse *irréfléchie* ne se l'imagine, de sauver cinq millions de rente que les puissances étrangères avaient vu préparer pour leur service. De plus, il fallait éviter des arrangements

(1) Acteur comique. C. B.

d'un autre genre, et je vous assure que plusieurs personnes sont encore étonnées que la France se soit tirée ainsi des mains de l'Europe. L'autorité du caractère de M. de Richelieu y a été d'un grand effet, et j'ai pu me convaincre, par une expérience éclatante, que la franchise et la loyauté sont des ressources bien autrement utiles que toutes les ruses de la diplomatie tortueuse.

On paraît d'un côté envier fort notre position, et de l'autre appréhender beaucoup les résultats de nos doctrines qui sont naturellement qualifiées de démocratiques. La liberté de la presse est un sujet d'effroi, et partant de déclamations continuelles, pour tous les politiques grands et petits qui aimeraient infiniment mieux vivre dans la béatitude de la presse censurée. Vous pouvez vous représenter aisément combien, dans une pareille réunion, on s'échauffe à cet égard, et combien on revient, avec complaisance, sur le gouvernement paternel qui a su écarter de l'Autriche toutes les nouvelles et diaboliques inventions de la liberté de la tribune et des journaux qui ne laisse pas un moment de repos aux ministres, ni même à leurs concipistes et protocolistes. Genz vient de publier une brochure sur ce texte. Du reste, les défenseurs de la censure ont beau terrain dans ce moment. Les Allemands sont plus fous que les fous, leurs écrivains politiques, s'entend ; et je crois vraiment qu'ils cherchent leurs articles de foi dans le *Moniteur* de 1793. La Belgique est inondée de rapsodies jacobines, et par là-dessus tout ce qui nous est arrivé de France sur le congrès et les affaires qui s'y traitent, est détestable. Je n'en excepte que quelques brochures de commande que je regarde comme indif-

férentes, car je ne pense pas qu'il y ait grand bien à en attendre.

Vous sentez que ce que je viens de vous dire est le résumé des conversations des cercles diplomatiques et non pas de celles de notre société, mais il m'a paru bon de vous faire connaître cette disposition des hommes qui régissent le continent. Nous sommes encore trop vulnérables pour exposer notre intérieur aux choses extérieures, et il importe de maintenir, autant que possible, nos relations favorables avec le Colosse. Je crois donc que nos bons citoyens ne doivent pas perdre de vue une telle considération et qu'il est des questions sur lesquelles les expressions doivent être particulièrement ménagées et des points dont la discussion est à régler en conséquence.

En voilà bien long là-dessus, mais je sors d'un concert, j'ai voulu me dédommager de mon silence forcé en bavardant avec vous. Nous périssons étouffés par tous les violons, violoncelles, chanteurs et chanteuses de l'Europe. Toute la marmaille raclante est arrivée ici, on ne voit qu'enfants de dix ans, huit ans et encore *moins*, qu'il faut admirer. Je ne sais où cela s'arrêtera.

Vous n'ignorez point que je n'ai pas un goût passionné pour la musique, vous devez supposez que cette affluence ne suffit pas pour me rendre agréable le séjour prolongé dont on nous menace. N'allez pas nous garder le roi de Prusse trop longtemps, car je ne sais plus quand nous en finirons.

Aix-la-Chapelle, 20 octobre 1818.

Que pensez-vous des élections (1)? J'ai peur que le gouvernement ne se remue un peu trop. Je ne sais si tout le mouvement de l'année dernière a eu grande influence, et c'est dommage de faire agir tant de cordes pour ne rien produire. Il serait, au surplus, assez fâcheux de voir triompher quelques-uns de ces noms qu'on pourrait ou voudrait prendre pour des oriflammes révolutionnaires. Nous sommes tout disposés à nous *en effaroucher*, et l'Europe encore davantage. Je suis fort aise que l'empereur Alexandre fasse son incursion à Paris; quelque courte qu'elle soit, elle contribuera à lui montrer que nous ne vivons pas en Gomorrhéens, qu'on peut nous approcher sans souillure. Je vous dirai, en résumé et entre nous, que ses idées ont pris une autre direction, ou plutôt ont modifié leur cours. — Dans ce moment, le libéralisme est en baisse, mais la philanthropie est en grande hausse. On s'occuperait plus volontiers de questions de morale, ou de plans pour civiliser l'Afrique que d'institutions politiques pour l'Europe. Tablez là-dessus. Il me paraît que le général Dessolles aura mission d'aller à sa rencontre. Il était bien important que ses premières conversations eussent lieu avec un homme de la France vivante; je ne vois pas qui on aurait pu plus convenablement choisir. Connaîtriez-vous mieux?

Vous savez que j'ai préparé nos arrangements pécuniaires avec lord Wellington. Baring demandait, à cette occassion, si lord Castlereagh ne réglerait pas la

(1) Les élections du cinquième sortant en 1818. C. B.

marche des troupes ? Mais, au fait, il est impossible de calculer plus promptement et de voir plus clairement les questions de finances que le duc. Il nous disait un matin : « Vous avez droit à tel escompte sur cette somme, je viens de le calculer pendant mon déjeuner. « Et il avait compté juste. C'est un homme dont la tête a besoin de pâture, et il s'ennuira terriblement dès qu'il n'aura plus d'autre centre d'attraction que la queue d'un renard.

Aix-la-Chapelle, 28 octobre 1818.

Vous voyez, mon cher ami, que je ne tarde point à vous remercier de votre intéressante lettre, je pense bien comme vous. Il faut maintenant de la franchise et de la fermeté, et notre pays surmontera les nouvelles difficultés qui vont se présenter (1) ; mais aurons-nous ces qualités en doses suffisantes ?

Il serait superflu de vous dire ce que j'entends ici du danger de l'influence démocratique. Le duc de Richelieu remarque amèrement combien peu de présidents ont été élus, mais étaient-ils tous éligibles ?

(1) Les élections des 20 et 26 octobre 1818 venaient d'avoir lieu. Des quinze ultra-royalistes sortants, aucun n'était réélu. Les indépendants et les ministériels se partageaient les résultats. Le parti hostile à la restauration recrutait vingt-cinq membres nouveaux, dont seize anciens représentants à l'Assemblée des Cent-Jours. M. de La Fayette avait été nommé dans la Sarthe et M. Manuel en Vendée et dans le Finistère, anciens pays de chouannerie. A Paris, il ne s'en était fallu que de peu de voix que M. Constant ne réussît. C. B.

Cela ne me semble guère. Heureusement que, jusqu'à présent, nous n'avons point de ces noms liés à de funestes souvenirs, qui auraient mis l'Europe en émoi. Rien ne nous empêche de donner Rodet (1) pour un ministériel. Pour rentrer dans le vrai, je vous écrirai que je suis fort aise du succès de notre ami Germain. Faites-lui, à l'occasion, sincère compliment de cette récompense, ou plutôt de cette preuve manifeste des bons résultats d'une bonne direction (2).

On s'ennuie très solennellement dans Aix-la-Chapelle, et je prévois la continuation de ce sot régime jusque vers le 15 prochain. Les grands diplomates pèsent ou discutent des *phrases* et s'étendent sur la traite et les Barbaresques. Il nous manque Sidney Smith et sa clef (3). C'est dommage. Espérons qu'il nous arrivera encore. Pour nous, petites gens, nous *broutillons* sur quelques réclamations françaises, et nous avons assez grand'peine à faire accepter notre marchandise.

Je viens de voir lord Wellington arrivant tout à l'heure des grandes revues. Il en a donné neuf heures de suite aux deux souverains; je suppose qu'il voulait voir si Leurs Majestés en étaient *rassasiables*. Nos généraux ont été obligés de lâcher pied.

Que faites-vous de Corvetto?

(1) Député de l'Ain, exilé en 1815. C. B.

(2) M. de La Fayette avait échoué, en Seine-et-Marne, contre M. de Saint-Cricq, directeur général des douanes. C. B.

(3) L'amiral anglais Sidney Smith se consacrait depuis la paix à des œuvres de philanthropie. Il avait fondé la *Société des chevaliers libérateurs des esclaves blancs*, destinée à combattre la piraterie des États barbaresques. C. B.

Adieu, mon cher ami, je meurs d'envie de dormir. En voilà assez long pour aujourd'hui.

Aix-la-Chapelle, 8 novembre 1818.

C'est après la lecture d'une lettre comme la vôtre, mon très cher ami, qu'on sent doublement la contrariété de l'absence. J'aurais mille choses à élaborer avec vous, et je n'ai pas le temps d'écrire un volume. La discussion est d'ailleurs toujours bien froide et bien pénible quand la réponse est à six ou sept courriers de la demande. Les événements cheminent pendant ce temps, et vous ne pouvez plus juger la position au même point de vue. Je n'ai que faire de vous dire avec quelle impatience je désire me retrouver au milieu de nos cercles politiques; il faudrait être bien indifférent au sort de son pays pour ne pas éprouver un pareil désir dans un moment où il s'agit de choisir la route. Prendrons-nous celle qui mène au salut ou celle qui mène à la ruine? *That is the question*, et la question est grave. Que nous pensons de même sur l'ensemble des choses est un propos oiseux entre nous. Je vous ai lu avec la jouissance d'amour-propre de vous voir confirmer l'opinion que je m'étais formée, malgré la distance et le manque d'informations suffisantes. Il y a remède sans doute, mais le mal est grand, nous ne saurions nous le dissimuler, et d'autant plus grand que je crains la divergence des systèmes des médecins que nous sommes *obligés* d'employer ; et peut-être, s'ils se réunissaient, ne serait-ce pas pour adopter le plus salutaire.

On se laisserait facilement séduire par la commodité du moment, et déjà l'on m'écrit de Paris qu'une négo-

ciation est ouverte pour se lier aux ultras, et donner la présidence à Villèle. J'aime à croire que c'est un bruit répandu par le camp ennemi. Ce n'est pas que je pense qu'il faille repousser le boulet du côté droit, mais les ultras doivent revenir au ministère et non les ministres se livrer aux ultras.

Deux faits distincts sont révélés par les élections actuelles : l'un est les désirs de la masse des propriétaires ; l'autre est la dangereuse activité de la faction cupide de places, d'argent, de croix et de baronnies, scorie du régime impérial fortifiée par les niaiseries monarchico-républico-démagogiques des La Fayette, Tracy, etc. Ces deux faits bien reconnus, et je suppose qu'ils le sont pour tous ceux qui ne sont pas aveugles, la route à suivre peut être tracée. Montrer dans toutes les questions de principe, dans tout ce qui touche au développement des institutions constitutionnelles la loyauté et la franchise, et obtenir de la confiance inspirée, tous les moyens de défendre la charte, qui ne doit pas plus périr par la chute du trône que par l'oblitération des Chambres; telle est l'idée qui me semble devoir diriger la marche du gouvernement dans les plus grandes comme dans les plus petites circonstances. Ainsi, lois complètes et justes dans la théorie constitutionnelle la plus sévère, pour le jury, pour les conseils municipaux, pour la responsabilité des ministres mais en même temps, demander hardiment, si cela est *nécessaire*, la loi de 1816 pour que le ministère ait une arme entre ses mains, et ajourner la liberté illimitée de la presse jusqu'à l'époque où nos institutions pourront la soutenir. Remarquez que le gouvernement représentatif, admirable pour résister aux grandes attaques, ne donne aucun moyen de se pré-

server des piqûres renouvelées tous les jours. Elles n'ont point d'inconvénient quand la construction est cimentée par le temps, mais elles renversent ce que vous ne faites que d'élever. Hunt (1) à Londres, n'est qu'un baladin abject ; chez nous, il ne faudrait pas le laisser s'établir pour haranguer, je ne répondrais pas des suites. Aussi, quel que soit mon attachement pour la liberté de la presse, comme le meilleur appui de la représentation nationale, je n'en crois pas moins qu'il est impossible de laisser un libre cours à des *Minerves* (2) pareilles à celles que je viens de lire. Il me paraît indispensable de détruire ce nid de reptiles qui empoisonnent tous les actes du gouvernement et qui veulent ouvertement sa destruction.

Ils ont beau prétendre qu'ils ne visent que le ministère, l'artifice est usé, et avec de la *gloire tous les jours et La Bédoyère le martyr* on nous ramènerait sous la férule du bénin Rovigo, de l'aimable Lefebvre et du libéral Bassano. J'aimerais encore mieux être gouverné par M. d'Ecquevilly (3) et M. G***, car du moins nous ne verrions pas *rouler immédiatement* sur la France, le Volga, le Danube et la Sprée.

Une chose m'étonne, c'est que les journaux, étant entre les mains du ministère, on n'en tire aucun parti.

(1) Agitateur radical anglais. C. B.

(2) La *Minerve française*, organe libéral, rédigé par MM. Aignan, Benjamin Constant, Évariste Dumoulin, Jay, Jouy, etc., etc. C. B.

(3) Le général marquis d'Ecquevilly, un des principaux lieutenants du prince de Condé à l'armée du Rhin, appartenait au groupe ultra-royaliste le plus ardent de la Chambre des pairs. C. B.

Je jouerais au moins de mon reste, je m'en servirais pour démasquer les prétendus libéraux comme les ultras l'ont été, et surtout je ne laisserais pas imprimer des absurdités pareilles à celles que publie le *Journal du Commerce*, quand il raconte, entre autres, qu'un voiturier a ramené des Anglais de Valenciennes à Paris pour ne point passer à Waterloo. C'est évidemment un fait faux, et il est bien choisi, au moment où les familles anglaises quittent Paris, et jettent partout l'alarme sur les dispositions de la nation !

Vous pouvez vous représenter les *figures* que font les diplomates en nous demandant des nouvelles de nos élections.

En un mot, mon cher Barante, pour résumer ce verbiage, et je crois que nous sommes d'accord, il me semble que tout se réduit à montrer qu'on veut franchement l'établissement du régime constitutionnel et à réclamer, de tous les hommes des Chambres qui, de bonne foi, veulent la même chose, les moyens de combattre les factieux blancs ou bariolés. J'ai écrit assez longuement là-dessus à Molé, je lui ai parlé de la loi des élections. Voyez ma lettre et dites-moi votre avis sur cette importante matière.

J'aurais dû commencer par vous raconter que le duc de Richelieu avait lu la vôtre. J'ai été charmé qu'il eût une occasion de connaître votre manière de penser sur l'état des choses. Il est bien à souhaiter qu'il ne prenne pas d'impressions qui contrarieraient le plan à adopter, c'est pourquoi je voudrais qu'il fût au milieu des personnes qui peuvent l'éclairer. Mais sa présence ici est également nécessaire, tant que les souverains y seront réunis, et je ne crois pas qu'ils se séparent avant le 20.

Le vœu exprimé dans les dernières lignes de cette lettre ne se réalisa malheureusement point. Peu de jours après son retour d'Aix-la-Chapelle, M. de Richelieu se retirait. Je me suis assez longuement étendu, dans la *Vie de Royer-Collard*, sur les causes et les conséquences de ce regrettable événement. J'y ai donné les détails de la crise ministérielle qui s'ensuivit, et d'après mes souvenirs et d'après un Mémoire manuscrit de M. Pasquier, annoté par M. le duc Decazes, dont l'auteur m'avait remis une copie. Je n'ai donc pas à les reproduire. Je ne puis qu'insister sur le caractère de cette crise ministérielle, de cette sorte de drame dont nous avons eu depuis tant de représentations, mais qui eut pour la première fois un degré d'intérêt et de vivacité tout particulier. L'effet total en fut très funeste; à ce moment se rattachent la plupart des causes qui ont troublé la restauration et rendu son maintien impossible. A dater de cette époque une division profonde se créa dans cet ensemble d'opinions modérées, qui s'étaient réunies pour défendre le pays contre les passions du parti ultra-royaliste. Les nuances se prononcèrent; les diversités d'origine et de souvenirs reparurent; la méfiance et la jalousie éclatèrent. Des hommes de talent, de mérite, de vertu même se prirent d'aversion. Des amours-propres qui, jusqu'alors, s'ignoraient eux-mêmes, ou du moins se déguisaient, s'envenimèrent en se passionnant sur d'assez minces différences d'opinion, en démê-

lant avec une sagacité exagérée les conséquences possibles des idées qui n'étaient point les leurs, en troublant le présent par une théorique prévoyance. Pas un de ceux qui venaient de combattre en bon accord pour la même cause ne sortit de cet imbroglio, sans irritation et sans méfiance contre tous les autres. On put voir la difficulté d'établir une hiérarchie et des rapports de mutuelle déférence entre les hommes distingués, que leurs opinions semblaient rapprocher. Au reste personne d'entre eux ne montra en tout ceci ni habileté politique ni fermeté de détermination. M. de Richelieu, poussé par ses amis du faubourg Saint-Germain et peut-être encouragé par M. Molé à se séparer de M. Decazes et à se rapprocher des modérés de la droite, s'effrayait d'une telle résolution. M. Molé, le voyant faible et indécis, quitta le premier la partie, en butte aux reproches de tous les autres qui l'accusaient de l'avoir mise en train. M. Lainé passa d'une velléité d'indignation contre M. Decazes à quelque regret de le voir s'éloigner des affaires, et lorsqu'il fut question de l'envoyer en Russie comme ambassadeur, il dit aussi haut que pas un de nous, que c'était un procédé de l'ancien régime, un exil de ministre, une vraie lettre de cachet. M. Pasquier ménagea tout le monde, n'eut de tort avec aucun, mais ne voulut être responsable de rien. M. Decazes, en devenant maître du gouvernement, n'éprouva ni satisfaction ni bonne espérance. Supplanter M. de

Richelieu lui paraissait une ingratitude. Il s'en affligeait ; il en pleurait; il en était malade. On négociait du lit de l'un au lit de l'autre, portant des paroles de désintéressement et des assurances d'attachement, qui étaient sincères, mais incompatibles avec la situation. M. Decazes comprenait en outre que son ministère, privé d'un tel chef, perdrait ce lustre de haute aristocratie et d'honorable renommée qui en imposait au public et à l'Europe. Il sentait qu'être le premier serait pour lui une position non pas agrandie mais diminuée. Le général Dessolles, qu'il faisait président du conseil, n'exerçait nul ascendant. Lui, le maréchal Saint-Cyr et M. Louis, plus par laisser-aller et par influence d'entourage que par opinion, étaient beaucoup trop enclins à céder au parti libéral révolutionnaire. Enfin M. de Serre, enorgueilli par le sentiment de son beau talent, intolérant et dédaigneux comme ses amis les doctrinaires, ne pouvait ni être soumis ni uni à M. Decazes. Le seul collègue vraiment à lui était M. Portal. Par lui, il conservait des rapports avec les royalistes modérés, avec M. Lainé, M. Pasquier et tous les hommes qui regrettaient le ministère de M. de Richelieu.

Dans les Chambres, cette révolution de cabinet donna naissance à des subdivisions de parti, bientôt animées l'une contre l'autre de rancunes violentes. Le centre gauche, séparé du centre droit, mais à qui il n'était pas permis de contracter une véritable union avec la gauche révolutionnaire, ne

prêtait au ministère qu'un appui insuffisant et peu certain. Le centre droit, alarmé et offensé, se préparait à voter avec la droite royaliste. Le groupe des doctrinaires était dissous. M. Royer-Collard qui, assurément, ne voulait pas être ministre, se sentait blessé de n'avoir pas été assez instamment pressé d'accepter. Déjà mécontent de se trouver comme directeur général de l'instruction publique, sous les ordres de M. Lainé, il l'était davantage encore de devenir le subordonné de M. Decazes. M. de Serre, son ami le plus intime à ce moment, entrait au ministère avec un tel empressement qu'il ne lui demandait ni assentiment ni conseil. Aussi ce cabinet, la façon dont il se constituait lui déplaisaient, et il le disait beaucoup, ce qui était fort nuisible.

Le cabinet possédait cependant quelques amis dévoués; M. de Broglie à la Chambre des pairs, M. de Saint-Aulaire au parlement; M. Guizot et moi en dehors des Chambres, lui témoignions le plus grand zèle.

Mon amitié pour M. Decazes était peut-être plus intime, plus personnelle que celle d'aucun autre. Quant à M. de Serre, toujours disposé malgré tout son esprit et tout son talent à recevoir l'influence presque complète de ceux qui l'entouraient, M. de Broglie, M. Guizot et moi avions alors sur lui entier crédit.

Je viens de parler du talent de M. de Serre. Depuis 1815, où la tribune devint libre, j'ai entendu beaucoup d'hommes de valeur; aucun ne m'a

laissé, je crois, le souvenir d'une impression plus complète. Sa parole était grave, élevée, puissante, énergique de conviction. Sa pensée, portée par goût vers la région des généralités et des déductions philosophiques, était claire, d'une logique simple, allant droit au fait, applicable et pratique. Une sorte d'émotion intérieure, de passion contenue, l'inspirait et quelquefois l'entraînait. Je me rappelle qu'un jour, descendant de la tribune, il vint se rasseoir à côté de moi. Pendant son discours, son visage et ses mains s'étaient injectés de bile et avaient pris une teinte jaune. Son éloquence n'avait rien de l'avocat, quoiqu'il l'eût été ; rien du professeur, malgré son penchant pour les théories ; rien de l'homme du monde, car il ne l'était pas. C'était quelque chose du magistrat et même du prédicateur, tant il était parfois solennel et pénétrant, avec sa figure monacale et sa simarre, il semblait parfois parler du haut de la chaire et non de la tribune.

Son caractère ne fut pas au niveau de son talent. D'un commerce doux, spirituel et plein de charme par une sorte de naïveté dans la vie privée, il a été mobile dans ses opinions. Outre qu'il a pu céder à des impressions variables, recevoir de la circonstance des impulsions soudaines, sans aucun souvenir de celle de la veille, l'ambition, et même l'ambition, dans son sens vulgaire, n'a pas été assez étrangère à ses mutations. Il s'avouait à lui-même et quelquefois aux autres le désir de recueillir les

avantages d'une haute position. Beaucoup ont été comme lui, sans qu'ils s'en rendissent compte peut-être, et assurément sans le dire ; mais ils ont su facilement sacrifier les jouissances du pouvoir à la conviction ou à l'amour-propre de leur opinion. Je n'en ai vu aucun plus content d'être ministre que M. de Serre. Malgré toute la noblesse de ses sentiments, il ne se défendait pas d'une certaine satisfaction de parvenu, en songeant que sa destinée naturelle ne l'avait pas appelé à devenir ministre du roi de France. Sa femme fut pour une grande part dans ses faiblesses. Jeune, jolie, sans grande élévation d'idée, elle ne voyait dans le ministère qu'une vie de luxe, agréable à mener, désolante à quitter. Or elle avait sur lui beaucoup d'influence.

Le général Dessoles, qui entrait avec M. de Serre dans le ministère du 29 décembre 1818, pour en être le chef, était homme d'esprit, d'une conduite sage, avisée, honorable. Sans opinions absolues, sans convictions fortes ni énergie morale, il n'ignorait pas cependant que la raison et la dignité lui prescrivaient une certaine direction générale, un certain ordre d'idées, convenable à sa vie passée, à sa situation actuelle. Il avait le sentiment national propre aux hommes de la France nouvelle, aux bleus qui ne peuvent pas être blancs. Ami de presque tous les généraux, ayant bien fait la guerre, il n'avait ni la tournure militaire ni les habitudes d'esprit de son métier. Seulement il en avait gardé la coutume de ne pas dire une phrase sans jurer.

Mais ce n'était pas pour donner de l'énergie à son expression. Ses jurements étaient à peine prononcés et murmurés entre les dents, en guise des points ou des virgules de sa période. Il était vieux, libertin sans scandale, et assez peu difficile dans ses choix, prétendait-on (1).

(1) Ainsi qu'il a déjà été dit dans l'*Avis de l'éditeur* placé en tête du tome Ier, la plupart des notes de M. de Barante sur la restauration ont été utilisées dans la *Vie politique de Royer-Collard* et dans ses notices sur MM. Molé, Pasquier, Mounier, de Saint-Aulaire, Foy, Camille Jordan et Gouvion Saint-Cyr. Celles de ces notes restées inédites, sur les événements postérieurs à 1818, ne sont plus assez nombreuses ou se rapportent à des incidents trop éloignés les uns des autres pour être reliées par quelques lignes. Leur donner l'apparence d'un récit continu, dénaturerait le caractère d'authenticité de ces *Souvenirs*, et n'offrirait qu'un médiocre résumé de l'Éditeur, écrit d'après les *Histoires* si complètes de MM. de Viel-Castel et Duvergier de Hauranne. Des correspondances interrompues de temps à autre par quelques fragments vont donc constituer les chapitres suivants jusqu'en 1830. On n'a point goût à lire des ouvrages de cette sorte si l'on ne connaît déjà les événements qu'ils commentent. Aussi le lecteur n'aurait guère besoin ici d'un fil conducteur. Cependant, comme la restauration, depuis 1819, a surtout été une succession de faits parlementaires trop nombreux ou pas assez marquants en eux-mêmes pour ne point échapper quelquefois à la mémoire, j'ai cru qu'il pourrait être utile de reproduire en note, au début de chaque chapitre, un sommaire des événements écoulés entre les dates qui en forment le titre. Ces sommaires sont empruntés à peu près textuellement aux tables des matières de l'*Histoire de la Restauration* de M. Louis de Viel-Castel. C. B.

VI (1)

Janvier 1819-Février 1820.

DU COMTE DE TOURNON.

Bordeaux, 1er janvier 1819.

Il y a bien longtemps que je n'ai causé avec vous, mon cher Barante, mais j'ai cependant souvent causé

(1) Événements de janvier 1819 a février 1820. — Position brillante, mais difficile de M. Decazes; libéralisme exagéré de la plupart de ses collègues. — Influence des doctrinaires. — Attitude hostile du corps diplomatique et des ultra-royalistes à l'égard du nouveau cabinet. — En minorité dans la Chambre des pairs, le ministère n'a pas dans l'autre Chambre une majorité assurée. — Proposition d'une récompense nationale pour le duc de Richelieu ; combattue surtout par le côté droit, elle n'est votée qu'avec des amendements qui la dénaturent. — Mesures libérales du ministère. — Nombreuses destitutions d'ultra-royalistes, remplacés par des hommes de la gauche. — Nouveaux actes de clémence envers des bannis ou des condamnés. — Exigences croissantes de la gauche. — Désordres dans plusieurs établissements universitaires.

de vous avec M. de Brigode, entre autres, que j'ai rencontré dans les Pyrénées, où j'avais été me retremper.

— Désaccord dans le cabinet, entre MM. Decazes, Portal, Gouvion-Saint-Cyr, et MM. Dessolles, Louis, de Serre qui inclinent plutôt vers la gauche. — Proposition de M. de Barthélemy pour le changement de la loi des élections, votée par la Chambre des pairs et rejetée par celle des députés. — Loi pour le changement de l'année financière, adoptée par la Chambre des députés et rejetée par celle des pairs. — Grande agitation dans le parti libéral. — Création de soixante pairs le 6 mars. — Exaspération du parti royaliste ultra. — Discours de M. de Serre sur les assassinats du Midi en 1815. Sa popularité dans l'opinion libérale. — Élections partielles, favorables à la gauche. — Discussion et vote de trois lois qui fondent la liberté de la presse. — Succès oratoires de M. de Serre. — Pétition en faveur de *tous* les bannis, repoussée par M. de Serre avec une énergie qui ébranle sa popularité. — Rappel de plusieurs exilés. — Rupture entre le ministère et la gauche. — Vote de diverses lois financières. — Vote du budget, après une discussion peu favorable au ministre des finances. — Troubles à l'École de droit, par suite du cours de M. Bavoux. — Clôture de la session (17 juillet). — Situation alarmante du ministère, il n'est pas moins antipathique à la droite, quoique maintenant combattu par la gauche. — Violence de la presse de tous les partis; impuissance du jury à la contenir. — Condamnation par contumace de l'assassin du maréchal Brune. — Condamnation de quelques-uns des égorgeurs de Nîmes. — Nouveaux actes de clémence envers les exilés et les condamnés de 1815, 1816, 1817. — Progrès de la prospérité matérielle. — Développement des libertés publiques. — Arrangement des affaires de l'Église, de concert avec le Saint-Siège, pour la suppression du concordat de 1817. — M. Royer-Collard se démet de la présidence de la commission de l'instruction

Après quelques semaines d'oubli total des choses d'ici-bas, je suis rentré dans les voies du monde au

publique. — Préparation de projets de lois sur les conseils généraux et municipaux, sur le jury, sur la liberté individuelle et sur la responsabilité des agents secondaires du pouvoir. — Déplorable état de l'Espagne. — Agitation en Angleterre. Bills de répression votés par le Parlement. — Fermentation révolutionnaire en Allemagne. La Prusse et l'Autriche s'unissent pour contenir le mouvement. Mesures prises à Carlsbad et à Francfort pour réprimer la licence de la presse et des universités, consacrer le droit d'intervention de la Diète dans les affaires intérieures des États allemands, et établir à Mayence une commission d'enquête. — Le ministère français est attaqué avec une égale violence par les deux partis extrêmes. — Élections du 11 septembre 1819. Triomphe éclatant de la gauche. Nomination de Grégoire. Impression profonde que ces élections produisent en France et en Europe. — Réaction monarchique produite par les élections. L'idée de changer la loi électorale fait des progrès. — Dissolution de la Société des amis de la liberté et de la presse. — Projet d'une grande *loi sur la législature*, préparée par MM. de Serre et de Broglie à l'effet de soustraire les élections à l'action des démagogues, tout en donnant au gouvernement parlementaire des bases plus larges et plus libérales. — Tentative faite par MM. Decazes et de Serre pour former, sous la présidence du duc de Richelieu, un grand ministère où entreraient plusieurs doctrinaires et libéraux. Refus du duc de Richelieu. — Démission du général Dessolles, du maréchal Gouvion Saint-Cyr et du baron Louis, qui ne veulent pas consentir à modifier la loi des élections. Ils sont remplacés par MM. Pasquier, de La Tour-Maubourg et Roy; M. Decazes devient président du conseil (20 novembre). — Défaut d'homogénéité dans le nouveau cabinet. — Outre la gauche, une partie du centre gauche se

moment où les urnes électorales versaient tant de noms divers et les livraient à toute l'amertume des partis. Sans être aussi effrayé que beaucoup de gens de ces apparitions funestes, je ne suis cependant pas

déclare contre lui. — Attitude incertaine de la droite. — Réintégration de sept pairs exclus en 1815. — Rappel de tous les exilés à l'exception des régicides. — Ouverture de la session. — Exclusion de Grégoire. — La Chambre des députés est divisée en deux partis à peu près égaux. — Maladie de M. de Serre, qui retarde la présentation de la grande *loi sur la législature* à laquelle la droite se déclare d'ailleurs contraire. — En présence des difficultés qu'elle semble devoir rencontrer, le ministère en vient à penser qu'il faut la modifier et la simplifier. — Efforts de M. de Villèle pour modérer son parti. — Malgré la gauche et quelques membres de l'extrême droite, la Chambre accorde au gouvernement six douzièmes provisoires sur le budget de 1820. — Débuts du général Foy à la tribune. — Pétitions pour le maintien de la loi électorale de 1817. La Chambre passe à l'ordre du jour à la majorité de cinq voix. Hésitation, défiance, agitation universelles. — Violences de la presse, poursuites judiciaires, acquittements. — Inquiétudes des grandes puissances en présence de l'état de la France. Communications qu'elles échangent à ce sujet. — Conférences tenues à Vienne pour compléter l'organisation de la Confédération germanique. — En Espagne, insurrection militaire auprès de Cadix. Les rebelles proclament la constitution de 1812. — Maladie de M. Decazes. — Départ de M. de Serre pour Nice. — Assassinat du duc de Berri (13 février). — Présentation aux Chambres d'un projet de loi électorale et de deux autres projets tendant à suspendre la liberté de la presse, et la liberté individuelle. — Fureur du parti ultra-royaliste. — Complot formé dans le sein de ce parti pour renverser M. Decazes en recourant à la violence. — Abandonné par

sans inquiétude sur le renforcement d'un parti qui ne peut vouloir que le renversement de ce qui existe. La question s'est simplifiée à la vérité, car le parti ultra ne vaut plus à la Chambre l'honneur d'être compté. Mais, devenu plus simple, le problème est-il plus facile à résoudre ? Le gouvernement n'a plus qu'un ennemi, mais cet ennemi n'est-il pas plus fort, parce qu'il est seul et que ses résolutions ne dépendent plus que de lui-même ? Ne s'appuiera-t-il pas avec avantage sur l'humeur frondeuse de la nation, sur des mécontentements de toute nature? Voilà ce qui m'occupe comme Français et comme père de famille, parce que j'entrevois une tendance à des troubles dans l'influence croissante d'hommes, que sans calomnie on peut accuser de désirer une révolution.

Peut-être, placé loin du point où la lumière arrive, mes craintes naissent-elles de mon ignorance profonde du fond des choses, je le souhaite vivement et si vous pouvez me donner des motifs de sécurité, je les admettrai avec empressement.

Dans ce pays, comme dans les provinces que je viens de voir, l'opinion flotte incertaine, faute d'un régulateur assez fort pour la conduire ; cet état de choses est fâcheux, lorsqu'un gouvernement est établi parce qu'il ne prête aucun appui à ce qui existe. Comment s'emparer de cette opinion, lorsqu'on n'a que de la raison à offrir pour la guider et que de toutes parts c'est aux passions qu'on s'adresse. Je ne sais ce qui se

le centre gauche, il donne sa démission (20 février). (D'après les sommaires des chapitres XLVI, XLVII, XLVIII, XLIX, L, LI, LII, LIII, LIV, de l'*Histoire de la Restauration*, par M. Louis de Viel-Castel).

passe à Paris, mais dans nos provinces, un écrit, un journal modéré restent sur la table et on s'arrache toutes les torches qui sont lancées par les deux partis.

C'est comme dans je ne sais quel opéra où l'amoureuse chante au raisonneur, qui parlait du poison de l'amour :

Point de raison,
C'est du poison,
Monsieur... qu'on vous demande,

AU COMTE DE MONTLOSIER.

Paris, 3 janvier 1819.

Quand M. de Richelieu est revenu d'Aix-la-Chapelle, il était déjà assez troublé des élections et de *la Minerve*. Les salons de Paris l'ont entouré de leurs terreurs et ont augmenté la sienne. Une jonction s'est faite à la Chambre des pairs entre les ultras et une bonne partie des ministériels ; il en a été de même à la Chambre des députés ; quelques étourdis, des hommes qui n'ont pas une idée politique s'étaient mis à la tête de cette opération, sans aucun plan, sans aucun projet arrêté ; seulement ils criaient la peur et désiraient, peut-être, essayer un de ces régimes de demi-compression qui créent des ennemis sans les dompter ; ils s'en allaient bourdonner auprès de M. de Richelieu et de M. Lainé ; non seulement ils leur promettaient la majorité, mais ils les en menaçaient. Comme en toute bataille il y a une position qui est la clef du succès, dans celle-là, c'était la loi d'élection.

De ce côté, M. Decazes trouvait fort incertaine la majorité de ces messieurs à la Chambre des députés,

et leur alliance avec les ultras d'autant moins sensée, qu'il faudrait rompre huit jours après; il ne se prêtait à rien de cette manœuvre. Après avoir vainement tenté de le convaincre, ils ont voulu le chasser; lui ne demandait pas mieux; mais sa retraite ne leur suffisait pas. Dans leur idée, c'était l'influence personnelle de M. Decazes qui leur ravissait leur majorité. Donc il fallait qu'il fût exilé et partît pour la Russie avant quarante-huit heures. Mais un tel procédé est vif, il sent l'impérial, aussi, sans que M. Decazes ait positivement résisté, il n'était plus question le lendemain de cet acte de vigueur.

Tout ce qu'on projetait se heurtait à chaque instant contre l'impossible. Au nombre de ces tristes sottises a été le ministère de Cuvier, Villèle, Mollien et Siméon. Il leur a suffi de se regarder pour se fuir, et on cherchait à les accoupler. Enfin, de lassitude et d'impuissance, on s'est résigné à ce que vous voyez. M. Decazes a refusé trois jours d'entrer au ministère, il avait de grands scrupules de délicatesse envers M. de Richelieu; celui-ci a été d'un caractère noble et désintéressé, comme toujours, mais jamais on n'a été plus éloigné de la connaissance des hommes et des choses.

Quant à moi, rien ne m'eût fait rester, si la combinaison ministérielle m'eût paru absurde et funeste. Je m'en étais expliqué.

Maintenant, il me semble qu'on peut marcher. On s'est mis hors de l'influence frivole des salons, aucune concession n'a été promise ni ne sera faite aux hommes qui, sous prétexte de liberté, rêvent la destruction du pouvoir. L'opinion générale est très opposée au désordre.

C'était un spectacle curieux que Paris, à la fois si tranquille et si inquiet, attendant avec anxiété et résignation quel gouvernement nous aurions. Le penchant à l'obéissance est encore complet; les impôts se payent, les soldats rejoignent. Bref, j'ai bon espoir, sans me dissimuler cependant, les périls possible.

Je vais commencer à parler de votre voyage en Saxe (1).

Paris, 27 janvier 1819.

J'ai tout de suite entretenu M. Decazes du voyage en Saxe : il a fort bien pris à cette idée, et a pensé qu'outre les basaltes, vous pourriez bien avoir quelque curiosité d'observer l'état politique et moral de cette Allemagne où les opinions sont en grande fermentation, mais où l'état de la société est peut-être moins critique et menaçant. Ici la révolution a porté sur l'ordre social. Le changement qui s'y est opéré est une question antérieure à la forme du gouvernement. Cette question est la principale, celle qui occupe tous les esprits, tous les intérêts. Avant de savoir comment on gouvernera, il faut auparavant bien déterminer quel peuple on gouvernera; en cela nous sommes d'accord. Le despotisme impérial, pardessus la nouvelle société, donnait aux uns plus de contentement que toutes les libertés du monde avec l'ancienne constitution sociale. L'anarchie de 1815 était pour les autres une jouissance plus grande que

(1) M. de Montlosier désirait obtenir du gouvernement une subvention pour aller en Allemagne faire des recherches géologiques. C. B.

même le pouvoir de Louis XIV, s'il était exercé aux conditions de Bonaparte; mais vous croyez qu'on change un état social, et moi je ne conçois pas cette possibilité, telle est notre différence.

Ce que celui-ci a d'instable et de choquant ne se corrigera, ce me semble, que par le repos et le temps.

Paris, janvier 1819.

Les Concordats (1) de notre archevêque ont eu un grand succès. Il fait maintenant autorité dans la question. Son livre fera des petits, et, si le pape et le roi ne se dépêchent d'un commun accord de reprendre le concordat de 1801, M. de Pradt sera une des principales causes qui rendront impossible de se tirer de là. Aujourd'hui, il n'y a que cette solution. On aura des dissidents, cela n'est pas douteux, mais on les tolérera hautement, on leur donnera des églises et point d'argent et ils dureront tant qu'ils pourront. Ce sera la religion des ultras ou du moins de quelques-uns d'entre eux.

Il n'y a pas eu encore de discussions ni de votes aux Chambres pour que le ministère soit bien assis; on ne le craint pas, et on ne le respecte point beaucoup. Avec le succès, il aura bien du monde et laissera peu nombreuses les deux opinions contraires, surtout la gauche. Mais la Chambre a pris de grandes habitudes d'hésitation, de dispersion, d'incertitude; elle n'est nullement rameutée, de sorte qu'on peut

(1) *Les Quatre Concordats, suivis de considérations sur le gouvernement de l'Église en général et sur l'Église de France en particulier depuis 1815.* Paris, 1818, 2 vol. C. B.

s'inquiéter pour le ministère; en même temps qu'il n'y a rien de si frivole que les espérances et les projets qu'on forme contre lui.

AU COMTE DECAZES.

Paris, lundi 8 février 1819.

J'ai laissé hier dans votre cabinet, mon cher ami, le rapport de M. Lainé sur les dépenses départementales ainsi que la nouvelle et l'ancienne rédaction du projet des conseils généraux (1). Ayez la bonté de me faire renvoyer le tout.

J'ai pensé à ces abatis de préfets, et je ne puis être entièrement de cet avis. Il y a injustice à destituer des hommes qui ont eu seulement le tort de suivre la ligne que leur traçait le ministre de l'intérieur, ou de partager son esprit d'incertitude. N'espérez pas trouver quatre-vingts préfets qui, comme Belisle ou Germain, soient plus avisés, plus raisonnables que ne

(1) Il y eut à cette époque une commission assez nombreuse chargée de rédiger un projet de loi sur l'administration locale. M. Siméon en était le président. M. Mounier en faisait aussi partie. J'avais fait de ce sujet une étude suivie. J'avais des projets tout écrits. Encore qu'on me sût d'opinions sages et assez expérimenté en matière d'administration, ceux de mes amis qui étaient tout à fait ministériels et point doctrinaires s'en méfiaient quelque peu ; ils me croyaient trop libéral. Depuis, mes idées ont été mieux connues et ont paru fort applicables. Je me suis même trouvé en position de les faire accepter complètement, quant à l'administration départementale. La loi de 1833 sur les conseils généraux est de moi, telle que je l'avais projetée.

l'était leur ministre, et dont le caractère ait l'indépendance qui permet de se conformer à sa propre opinion. Rabrouez vos préfets, ne leur passez rien, menez-les avec fermeté ; mais, au nom de la justice et de la convenance, attendez pour les révoquer qu'ils se soient montrés instruments indociles ou insuffisants. Je sais bien qu'il y en a qui ont même dépassé les limites de l'obéissance ministérielle et dont la personne est tout à fait compromise. Ainsi, d'après ce qu'ont dit M. de B***, M*** et surtout M. de C*** sont, par leurs antécédents, incompatibles avec la marche nouvelle du gouvernement. Je pense encore que tout préfet mêlé à la moindre affaire d'argent ne doit pas être épargné. Mais renvoyer Choiseul, la Converserie, Noneville, Terray, avant de les avoir pris en faute, je ne puis croire que cela soit d'un bon effet, surtout quand on garde M. M*** et M. de C***; quand on laisse à Marseille, dans la troisième ville du royaume, ce pauvre chiffon de V***. Allez doucement quant aux personnes, mon cher ami, c'est par là qu'on fait des plaies incurables.

Le scandale qui consiste à placer un nom réprouvé par les pruderies du centre, peut être utile. On gagne à prendre possession d'un homme qui pourrait être ennemi ; on perd à jeter dans l'hostilité un homme qui, en tombant, vous donne vingt ennemis de plus par sa famille et ses amis.

Pardon de vous dire mes idées avec ce détail, d'autant qu'elles sont assez vulgaires. Je n'aime ni comme morale ni comme succès durable les opinions bonapartistes; mais je fais grand cas de la conduite bonapartiste quant au personnel. Elle était remplie de ménagements et d'habileté.

Paris, 3 mars 1819 (9 heures).

La même combinaison de personnes et d'opinions qui a enfanté la proposition Barthélemy, se reforme évidemment. Lainé et ses débris, votre absurde Bellart et tout ce monde, sont en ce moment plus animés et plus dangereux que les ultras. Tout ce que j'ai vu depuis deux jours me persuade que vous êtes sur le point d'avoir une seconde crise. On va s'essayer de nouveau sur l'article qui est en discussion aujourd'hui et puis sur le rejet de la loi entière (1). Prenez-y garde. Montrez-vous unis et décidés, sans quoi avant dix jours vous serez amenés à un mal plus grand et aux remèdes plus vifs. Vous ferez bien de parler et d'agir. Cela est nécessaire à la chose publique et importe à votre situation personnelle. C'est encore un coup de collier à donner.

Paris, 5 mars 1819.

Je m'en vais, vous laissant livré à l'inutile visite du duc de M***.

J'aurais voulu vous dire encore combien je crois indispensable une mesure (2) cependant bien grave. Il n'y a sans cela ni session possible, ni plan déterminé, ni amis, ni auxiliaires. Tout est aujourd'hui dissous et

(1) Le rejet, dans la séance du 4 mars, du projet de loi relatif à la fixation de l'année financière, par la coalition qui venait d'adopter la proposition Barthélemy, acheva de démontrer l'existence d'une opposition systématique dans la Chambre des pairs. C. B.

(2) La dissolution de la Chambre. C. B.

sans nulle force. L'ordre public se troublera, les deux factions ennemies ne sentant aucun pouvoir qui les contienne en viendront aux mains. La partie est grande, je suis affligé qu'il soit nécessaire de la jouer.

On vous a fait manquer l'effet du 5 septembre. Il est dur de s'y reprendre à deux fois et d'avoir, la seconde, une position moins bonne et des chances moins certaines. Telles qu'elles sont, il faut pourtant les courir, car la perte est certaine, si l'on n'agit point ainsi : vous serez dans trois jours seuls dans la nation et chacun arrachera à qui mieux mieux les lambeaux de l'autorité.

Tirez d'une telle décision, de la rentrée des anciens pairs et du rappel des bannis, un effet de force et de nouveauté, et par là retrouvez pied. Mais dépêchez-vous. Personnellement, il vous sera bon avec vos collègues d'être aussi résolu qu'eux; mais, au nom de Dieu, point de violation de la charte.

Aujourd'hui vaut mieux que demain, chaque instant de retard diminue les avantages de la mesure.

DU COMTE DE TOURNON.

Bordeaux, 5 mars 1819.

Vous m'avez, il y a deux mois, mon cher Barante, mis en rapport avec les choses du monde d'alors; mais depuis votre dernière lettre, la rotation a été si rapide que je ne sais plus où nous en sommes; il faut donc que je retourne à vous encore pour m'aider à prendre hauteur et à calculer ma longitude.

Nous, gens de province, qui ne devinons jamais rien, nous avons été bien péniblement réveillés de notre

repos, par l'intempestive et imprudente proposition sortie de la Chambre des pairs. Elle nous a montré l'intérieur de cette Chambre, que vous connaissiez, sans doute, mais que nous ne supposions pas telle. De là, la série de maux que le défaut d'harmonie entre les pouvoirs doit entraîner, et j'avoue qu'avec les gens sensés, j'ai été effrayé de toutes les conséquences d'un mal qui se découvrait à nous pour la première fois. Chaque jour maintenant, il s'accroît parce qu'il se montre plus profond.

On parle d'un remède que l'on applique tardivement; mais est-ce guérir que de pallier? Soixante nouveaux pairs ne donneront peut-être pas longtemps la majorité au ministère et ils mettront la Chambre haute hors de proportion avec les Communes. Faudra-t-il accroître cette dernière? Mais que deviennent et la charte et l'ordonnance du 3 septembre?

Voilà la loi très sage qui place le commencement de l'année en juillet, écartée. Nous sommes au 8 mars et le budget n'est pas présenté. On prépare beaucoup et partout des pétitions et on oublie que si le peuple est introduit dans les affaires il s'en emparera totalement. Enfin de toutes parts des difficultés s'élèvent dont la solution paraît presque impossible. Ces craintes, mon cher Barante, sont-elles exagérées? Dites-le-moi, de grâce; dites-le-moi afin que je rassure aussi tous les hommes sages de ce pays, dont les craintes sont encore plus vives que les miennes.

On nous laisse, à cent cinquante lieues de Paris, sans aucune direction. Nous n'apprenons que par la *Gazette* les faits qui indiquent de temps à autre la ligne que suit le gouvernement. J'ai administré, dans d'autres temps, dans des temps difficiles, mais nous

savions toujours ce que nous avions à dire et à faire, avant le public.

Vous me ferez donc plaisir, si vous pouvez m'écrire deux lignes qui m'expliquent notre singulière position.

Vous devez être accablé de travail au milieu de ces discussions. Ménagez-vous cependant, parce qu'une bonne santé est ce qu'il y a de plus positif dans la vie.

SUR LA FOURNÉE DES SOIXANTE PAIRS.

(6 mars 1819.)

Quelques amis du ministère, surtout les doctrinaires, n'avaient aucun goût pour cette large promotion de pairs, pour cette fournée, comme elle fut appelée. C'était un mauvais précédent; c'était diminuer l'autorité de la pairie.

Nous pensions que la Chambre des pairs, amenée à ses derniers votes par de petites intrigues, n'aurait pas assez d'obstination et de courage pour entrer en lutte ouverte avec l'opinion du pays. Aussi nous proposions la dissolution de la Chambre des députés et une élection générale. Une forte majorité libérale, appuyée sur une opinion publique vivement déclarée, nous paraissait le meilleur moyen de vaincre la résistance de la Chambre des pairs. La faction révolutionnaire n'avait pas encore acquis assez d'élan pour faire redouter qu'elle arrivât en majorité. Au pis-aller on aurait eu une opposition libérale, contre laquelle le centre gauche et le centre droit se seraient réunis. M. Guizot et moi nous insistâmes auprès de M. Decazes pour ce projet, qui ne lui plaisait pas beaucoup. Je dressai une liste des présidents de collège.

La promotion de pairs avait l'avantage de changer le caractère de la Chambre, de lui ôter l'esprit d'ancien régime et de contre-révolution que lui donnait sa composition actuelle, d'y faire entrer de l'aristocratie impériale, d'y introduire des hommes d'affaires, de remettre à leurs places les sénateurs exclus en 1815. La mesure avait réellement plus de portée politique qu'un expédient de circonstance. D'ailleurs, et c'était le grand motif, elle faisait moins peur aux hommes timides, et surtout au roi, que la dissolution.

Je devais faire partie de cette promotion, et en vérité je m'en souciais peu. L'amitié de M. Decazes était plus zélée que moi-même pour mes intérêts. J'avais alors trente-six ans. Il aurait fallu attendre quatre années pour être éligible à la Chambre des députés. D'ailleurs l'expérience m'a permis de douter que je fusse destiné à de grands succès de tribune, et je reconnais que mon caractère et mes opinions étaient plus de mise à la Chambre des pairs.

SUR LA DISCUSSION DE LA PÉTITION EN FAVEUR DU RAPPORT DE *tous* LES BANNIS.

(17 mai 1819.)

M. de Serre ne prenait jamais une demi-détermination. Comme de tous les ministres, il était le moins éloigné de la gauche, M. Decazes avait pu craindre un moment qu'il ne se montrât froid sur le rejet de cette pétition. Il en fut tout autrement et M. Decazes devint inquiet de ce qui arriva en effet. Le jour de la séance, je me rendis chez M. de Serre pour l'engager à modérer ses paroles, à laisser la porte ouverte au

rappel successif des bannis, à repousser la pétition sans offenser trop fortement la gauche avec laquelle M. Dessolles et M. Descazes avaient été en négociation sur ce point. Je trouvai M. de Serre marchant à grands pas dans son cabinet, préparant son discours et entièrement livré à l'inspiration vive et profonde qui faisait le caractère de son talent. Il n'entendait point ce que je lui disais, me répondait par monosyllabes. Je montai avec lui en voiture pour aller à la Chambre et je ne fus pas mieux écouté en chemin.

Je ne me souviens pas bien si la phrase (1) placée après le mot *jamais* fut réellement prononcée ou ajoutée après coup dans le *Moniteur*, mais elle exprimait la pensée de l'orateur et la véritable intention du ministère. Ce n'est pas la seule fois qu'une parole énergiquement frappée a effacé toutes les réserves et les exceptions dont l'orateur a voulu l'entourer. L'impression du sentiment principal et dominant reste seule dans l'esprit de ceux qui écoutent.

SUR LES DISSENTIMENTS ENTRE M. DECAZES ET M. DE SERRE.

(Mai et juin 1819.)

Autant par différence de caractère que par dissemblance d'opinion, surtout par la difficulté de faire bien vivre ensemble deux ministres dont l'un a plus de part au gouvernement et l'autre de grands succès de tribune, M. Decazes et M. de Serre étaient souvent en

(1) « A l'égard des individus temporairement exilés, confiance entière dans la justice et dans la bonté du roi. » C. B.

froid et même en aigreur. Fort lié avec l'un et l'autre, je me suis plus d'une fois occupé à rétablir entre eux la confiance et l'harmonie. Assurément le plus prévoyant des deux, celui qui sentait le mieux les périls où la gauche nous entraînait, et qui songeait le plus à les prévenir, ce n'était pas M. de Serre.

AU COMTE DECAZES.

Paris, mardi 25 mai 1819,
9 heures.

Voulez-vous, mon cher ami, avoir la bonté de vous souvenir ce matin, au conseil du roi, du sursis que je vous ai demandé pour Lecointre-Puyraveau (1). Vous me ferez plaisir d'accorder cette grâce.

D'une manière plus générale, je vous conjure de finir cette affaire de bannis. La prérogative a été fortement mise à l'abri. Il ne reste plus que l'intérêt individuel des bannis et les armes qu'on en tire contre nous dans l'opinion. Videz cela.

Les élections ne vous seront bonnes que par des influences larges, générales, prises de loin, et ayant eu le temps de se développer. Ne comptez plus sur les effets subits. Souvenez-vous de l'évacuation, l'an dernier. Elle ne put remédier à une opinion qui depuis un an avait pris cours.

Tout ce qui est bon, tout ce que vous avez résolu

(1) Membre de la Législative, puis de la Convention, tribun en 1800, Lecointre-Puyraveau avait, pendant les Cent-Jours, été chargé de la police supérieure de Grenoble, Lyon, Marseille et de toute cette région du Midi. C. B.

de faire, faites-le sans délai. Ce sera tout profit. Vous y gagnerez de la force. Autrement tout vous sera arraché sans qu'il vous en soit tenu compte car ce résultat ne sera imputé qu'à la faiblesse. La discussion des comptes a été piteuse, elle a diminué votre bonne position et rendu courage à nos ennemis de la droite et de la gauche. C'est une raison de plus pour donner quelques signes de vie et pour ne pas finir la session pauvrement.

Ainsi, les bannis, la rentrée des huit pairs encore expulsés (1), la nomination d'un maréchal à la place de premier gentilhomme, quelques procureurs généraux, tout cela me semble meilleur pour le présent que pour l'avenir, me paraît même essentiel à faire actuellement pour les élections; cela achèvera le détraquement de la réunion Laffitte, et ôtera tout ensemble à la marche et à la conduite de ces gens-là pendant l'intervalle des sessions.

DE LA DUCHESSE DE BROGLIE.

Coppet, 13 juin 1819.

Mon cher Prosper, je vois bien que vous ne m'écrirez pas si je ne commence, et cependant cela n'est pas juste, car vous avez bien plus de moyens pour m'amuser que je n'en ai pour vous divertir.

J'attends Victor (2) à tous les moments, si vous ne me

(1) Comte de Casabianca, comte Clément de Ris, comte Dedelay d'Agier, comte Fabre de l'Aude, comte Gassendi, duc de Praslin, comte de Ségur, comte de Valence, marquis de Grouchy. C. B.

(2) M. le duc de Broglie. C. B.

l'avez pas retenu par force. Je compte les faire beaucoup parler, je voudrais savoir aussi votre manière de voir les choses; je crois cependant qu'elles doivent se ressembler. Alexis de Noailles, qui est ici le représentant des ultras, est dans la joie de son cœur, il dit que la liberté de la presse (1) leur fait un bien prodigieux; que tous les écrivains sont de leur côté; et il est bien vrai que leurs journaux sont meilleurs que les autres, et qu'à en juger par Genève, qui est un assez bon symbole des vieilles opinions européennes, ils gagnent du crédit. Dites-moi pourquoi? Comment n'y a-t-il pas encore un bon journal ministériel, qui exprime avec clarté et noblesse l'opinion du ministère, ou au moins de M. de Serre? J'ai trouvé bien ridicule aux libéraux de lui reprocher son inconséquence pour les régicides; il fallait laisser cette attaque-là aux autres. On ne peut se taire sur rien en France, quand il y a un bon mot facile à faire. Je lui aurais bien pardonné d'être inconséquent de la même manière, pour M. de Janson (2) et je n'aurais pas fait de plaisanteries là-dessus.

Qu'est-ce que j'ai vu l'autre jour dans les journaux? qu'on vous avait attaqué devant les tribunaux (3)! Dieu merci, on y voit passer tous ses amis, cela

(1) Les lois de 1819 sur la presse avaient été préparées sous la direction de M. de Serre, par une commission où siégeaient, entre autres membres, M. le duc de Broglie, M. Guizot et M. de Barante. C. B.

(2) M. de Forbin-Janson, exilé pour sa participation aux Cent-Jours. C. B.

(3) Il s'agit probablement ici d'un procès entre la direction générale des contributions indirectes et un contribuable. C. B.

endurcit le cœur. J'aurai de la peine à m'endurcir pour vous cependant, je ne vous ai jamais vu si aimable que le jour de mon départ; j'aurais pu me fâcher de ce que vous étiez si gai, mais je sais que vous êtes chose légère et pourtant sensible, et si Césarine (1) vous trouve bien comme cela, je n'ai pas le droit de me plaindre. Votre union ne sera jamais aussi tendre que celle de Sismondi et de sa femme. Il m'écrit la plus touchante lettre du monde; il se représente au milieu des lis et des orangers, le plus aimé et le plus amoureux des hommes. Je voudrais pourtant qu'on lui donnât une place à Paris, car en conscience, une chaire de professeur irait mieux à son teint que des lis. Adieu, donc, rappelez-moi à Césarine et à vous-même quand vous aurez le temps. Je suis sûre que vous n'avez pas encore placé ce pauvre homme que je vous ai recommandé, et c'est infâme. Si vous m'aimez un peu, faites-le, cela fait tant de bien dans la solitude d'avoir rendu service à quelqu'un.

AU COMTE DE MONTLOSIER.

Paris, 9 juillet 1819.

Nous terminons notre session. Si vous lisez là-bas (2) les journaux de France, vous apprendrez qu'il y a rupture bien complète avec les indépendants. Eux marchent à front découvert au renversement et aux grandes aventures, non par projets ni complots, mais ce qui est bien pis, par espoir et par tendance. Ce haut

(1) Madame de Barante. C. B.
(2) M. de Montlosier était en Allemagne. C. B.

vol leur a fait perdre beaucoup de partisans dans les Chambres; mais ils comptent sur les élections et s y donnent grand'peine. S'ils réussissent, la masse d'opinion qui entoure le gouvernement et influe sur lui, prendra une alarme impétueuse, attribuera au ministère le succès des indépendants et nous verrons le cabinet Lainé, soutenu, ou plutôt poussé par les ultras. Si, au contraire, les élections sont rassurantes, le ministère actuel ne manquera pas d'amis.

DE LA DUCHESSE DE BROGLIE.

Coppet, 12 juillet 1819.

Dieu soit loué, vous voilà hors du budget, moi qui étais obligée de le voir lire dans quatorze journaux, j'en étais accablée. Il y a pourtant des choses que je n'en oublierai pas, et ce sont vos paroles sur mon grand-père (1) qui ont, je l'espère, retenti ailleurs.

Vous devriez m'écrire bien vite des nouvelles. Qu'est-ce que cette affaire de l'École de droit? C'est très désagréable de s'intéresser au train qui se passe à deux cents lieues de soi, et il faudrait s'arranger pour mieux oublier les gens quand on va si loin. Je trouve le *Courrier* un peu trop dogmatique; quoiqu'il y ait beaucoup d'esprit, il ressemble trop à la manière d'un de nos amis. Je ne crois pas que ce ton méprisant puisse le rendre populaire. Lors même qu'il a raison, on a de la peine à se décider à être du même avis que quelqu'un qui a l'air si sûr de son fait. Il n'y a rien

(1) Voir les *Archives parlementaires*, 2e série, t. XXV, p. 168 et suiv. C. B.

de mieux que d'avoir l'air convaincu; mais ce ton d'infaillibilité ne va pas même à Royer-Collard, que je serais pourtant portée à croire plus infaillible que tous les papes du monde. Vous êtes colère vous, mais vous n'êtes pas dogmatique et cela vaut bien mieux. N'allez pas me trahir; quoique j'aie le malheur d'être comprise par le vulgaire, par la raison que je ne dis rien au-dessus de sa portée, je suis pourtant très bonne doctrinaire. Il y a au reste dans ce *Courrier*, beaucoup plus d'esprit que dans tous les autres journaux et cela ne m'étonne pas, vu les rédacteurs. Y a-t-il eu des articles de vous? Victor fait un grand travail sur le jury, je crois qu'il vous frappera beaucoup. Je l'admire, quoique je l'aie compris; plaisanterie à part, il y a des idées neuves et fortes et cette conviction profonde qu'il met dans toute chose.

Vous me parlez de la Suisse d'une manière qui me touche tout à fait; je voudrais bien y être avec vous, me promener sur le lac avec vous. Promener sur l'eau, c'est ce que je fais presque tous les jours de ma vie, cela ne ressemble guère à une discussion sur les finances! J'ai passé de la théologie à la métaphysique pure : Victor et moi nous étudions Kant. Il y a un grand attrait dans ces idées insolubles, et je n'ai jamais conçu qu'on pût se résigner à ne pas penser aux problèmes moraux en se disant qu'ils sont impossibles à résoudre. La vie se passe à se briser contre l'impossible, soit dans la pensée, soit dans l'action.

SUR LE « COURRIER FRANÇAIS ».

M. Guizot avait grande fantaisie d'avoir un journal, et sa femme, mademoiselle de Meulan, qui avait passé

sa jeunesse à écrire dans le *Publiciste*, s'y sentait encore plus portée. A leur persuasion notre petite coterie doctrinaire acheta de M. Villenave un journal ignoré qui s'appelait les *Annales politiques*. Il reçut le nom de *Courrier*. Quoique j'y aie mis fort à contre-cœur quelque argent, que j'étais sûr de perdre, et encore plus mal volontiers beaucoup de petits articles, je reconnais assez mérité le jugement généralement émis sur ses allures trop dogmatiques. Le journal eut peu de succès. C'était surtout contre la gauche que la polémique était dirigée. Elle avait dans ce temps-là de la popularité. On ne pouvait espérer, pour un journal doctrinaire, des abonnements et des suffrages dans le parti royaliste. Ainsi nous avions peu de chances favorables.

M. Royer-Collard se gardait de collaborer à ce journal qui était pour lui un objet de continuelles impatiences. Du reste, il commençait à se tenir fort à l'écart du ministère, soucieux de n'être associé en rien à sa responsabilité. Il avait moins de goût et d'affection pour M. de Serre, et prenait M. Guizot dans une déplaisance qui peu à peu devint de l'antipathie. La brouillerie ouverte a éclaté beaucoup plus tard, et après la révolution de Juillet, mais dès lors elle se dissimulait à peine. M. Guizot était entré dans la philosophie comme disciple de M. Royer; dans la politique comme son protégé. Vers ce moment, il fut possible d'apercevoir qu'il avait pris en lui-même grande confiance, qu'il se croyait appelé à une haute autorité sur son pays et sur son temps, à une position suprême, peut-être à l'exercice du pouvoir. Il avait trop de sens et trop d'esprit pour rien dire de pareil, mais cette conviction intérieure changeait son

ton et ses manières. Sans nulle malveillance, sans aucun dédain, il jugeait chacun de haut, et on s'en rendait compte. Jouir de sa conversation spirituelle et instructive, de la douceur et de l'égalité de son commerce, de l'élévation de ses sentiments, c'était ce que ses amis avaient de mieux à faire. La plupart ne se sont jamais blessés de ses airs de supériorité, d'autant qu'il ne songeait pas à rabaisser les autres; il avait seulement une conscience ferme et tranquille de la mission que lui donnait son talent. Mais M. Royer-Collard ne s'y résignait point. « Il me regarde, disait-il, comme une pièce de son jeu d'échecs; c'est ce que je ne veux pas souffrir. »

Le *Courrier français* changea un peu plus tard de propriétaires, de rédacteurs et de titre. M. de Kératry y resta. Il était un peu plus de la gauche que nous. M. Villemain continua à y insérer quelquefois des articles.

A MADAME DE BARANTE (1).

Paris, 13 juillet 1819.

Je ne pense pas que je puisse arriver vendredi, ou du moins ce sera bien tard : il y a séance ce jour-là. Le tout sera fini samedi ou lundi.

Malgré ce prochain espoir de repos, je suis de plus en plus dégoûté et découragé. L'avenir me paraît sans certitude et cette vie de combats et d'injures m'excède. Je la trouve au-dessus de mes forces. Nous verrons ce qui adviendra dans quelques mois. Si tout

(1) Madame de Barante était alors au Marais. C. B.

va passablement, je mettrai mon espérance et mes soins à me composer une situation de repos et d'indépendance, avant que la vieillesse soit venue m'empêcher d'en bien jouir. C'est là mon château en Espagne. La douceur de notre affection, le goût que je me sens pour m'occuper de mes enfants, ajoutent à mon penchant naturel.

DE LA DUCHESSE DE BROGLIE.

Coppet, 3 août 1819.

Vous avez un dégoût de la vie tout à fait aimable, cher Prosper, puisqu'il vous porte à m'écrire. Mais ne vous affligez pas tant, le monde doit finir demain à ce que dit le *Courrier* lui-même, qui dit toujours vrai. Quel dommage que nous ne voyions pas cela ensemble! cela sera beau! Il y aura des choses à regretter, mais à tout prendre j'en serai bien aise, c'est une si douce manière de mourir de compagnie, et je ne crains qu'une chose dans la mort comme dans la vie, c'est l'isolement. Puisque ce monde n'est pas encore fini, je vous dirai que j'ai reçu la lettre de M. Guizot. Ses intentions sont très aimables pour Victor, mais je crois que dans ce moment il vous est plus utile hors du conseil (1) que dedans; il ne gagnerait rien en influence pour le bien, et peut-être perdrait-il quelques avantages de sa position indépendante. Voilà son opinion actuelle; du reste nous en causerons, et

(1) M. Guizot désirait voir entrer M. le duc de Broglie au conseil d'État. C. B.

je ne vous cacherai pas que, pour ma part, je désire qu'une fois ou l'autre il exerce ses talents plus activement dans les affaires. J'y ferai ce que je pourrai sur son esprit, mais cela n'est pas beaucoup, car il a un goût pour se tenir en arrière, et une modestie opiniâtre qui me fait souvent sauter en l'air. Voilà tous mes secrets de ménage dévoilés, mais au reste je ne crois pas que ce soit le moment de me fâcher. Actuellement il y a en effet beaucoup d'esprit dans le *Courrier*, j'espère qu'il réussira, il est tellement supérieur aux autres que je ne comprends pas qu'on puisse les comparer.

C'est l'Allemagne qui est dans un singulier état; ce pauvre M. Schlegel nous écrit tout effaré d'avoir vu pleuvoir des arrestations sur les professeurs, à sa droite et à sa gauche. Nous ne sommes pas encore au bout; il me semble que l'on attend toujours quelque chose et que l'on laisse une place vide pour quelque grande catastrophe, comme les Juifs pour le Messie. Ce n'est pas chez nous que je la désire, Dieu nous laisse en paix! Mais dans cette paix agitée, émue, qui fait circuler le sang plus vite, qui développe toutes les idées et qui nous arrache aux pensées individuelles, car je crois que la plus douce jouissance que l'homme puisse avoir, c'est d'oublier ses impressions personnelles pour se plonger dans les intérêts généraux. Il y a quelque chose de trop âpre dans nos souvenirs, dans nos craintes, même dans nos espérances individuelles pour que nous ne soyons pas toujours contents quand on nous en distrait. Vous voyez que je ne suis pas si en train que vous de repos et d'oisiveté. En fait de distraction, la plus douce, la plus précieuse pour moi, c'est celle que je trouve en causant avec vous. J'ai

cependant tort d'appeler distraction ce qui est si profond dans mon cœur.

Rappelez-moi à la belle et aimable Césarine.

DE LA DUCHESSE DE BROGLIE.

Coppet, 26 août 1819.

Je vous aime beaucoup, mon cher Prosper, pour la manière dont vous vous fâchez tout rouge, quand les choses ne vous conviennent pas; c'est un inconvénient ou une qualité comme on voudra, contre lequel on s'impatiente et qui attache pourtant. Vous vous trompez beaucoup si vous croyez que Victor ait la moindre peine à se décider entre deux partis lorsqu'il trouve que l'un a raison et l'autre tort. Il l'a déjà fait, il le fera encore, et quant à sa popularité, je ne connais personne au monde qui la jette plus vite par la fenêtre quand il est nécessaire. Cela est même un défaut en lui. L'embarras du choix n'est entré pour rien dans son départ, qui a été uniquement décidé par ma santé et ma volonté; car il m'a vingt fois demandé si j'aimais mieux rester. D'ailleurs vous verrez qu'il vous sera plus utile dans une commission que dans le conseil. Il y a une certaine couleur individuelle que chacun doit garder. La carrière d'ambition, même la plus honorable, ne va pas avec l'ensemble de son caractère, et c'est pourquoi il n'a pas besoin comme vous le dites de se décider à temps : il est tout décidé, déjà tout prêt à courir tous les risques sans se soucier de savoir s'il recueillera ou non les fruits de la victoire. Il y a des gens qui savent tirer de très bonnes et belles choses de positions difficiles, il y en a d'autres

auxquels il faut des positions toujours simples. Ce sont des qualités tout aussi estimables, mais différentes, et chacun aurait tort de vouloir changer sa vocation naturelle, chacun tuerait ainsi sa poule aux œufs d'or. Je vous ai dit souvent qu'il n'y avait que moi d'ambitieuse dans la famille, mais je ne crois pas que mes services comme conseiller d'État puissent vous être fort utiles, et je sais fort bien que tout ce que je dirais, ne ferait pas varier d'une ligne Victor dans ses décisions. Vous verrez au reste, je vous le répète, qu'il ne sera pas embarrassé de sa position. Il serait parti tout de suite pour l'affaire du jury si nous n'étions, mademoiselle Randall (1) et moi souffrantes; mais il partira le 15, et j'espère être en état de partir avec lui, car le séjour sans lui à Coppet, n'est pas gai du tout.

J'ai vu votre beau-père, M. de Houdetot; il a pris une superbe ardeur pour aller au mont Blanc. Je lui ai prédit qu'il se gèlerait les pieds et les mains, mais il y est accoutumé. Au reste, je lui ai prêté tous les voiles et tous les crêpes du monde pour se garantir le visage, et je lui ai fait beaucoup de coquetteries, trois quarts pour vous, et un quart pour lui. Ce que j'ai vu en fait d'étrangers, c'est M. de Dalberg qui a fait assez ma conquête. Il a l'air doux et rusé; il a ce libéralisme qui part de l'intelligence de l'esprit, mais non d'un sentiment réel. Il comprend la liberté plus qu'il ne l'aime, à ce qu'il semble. On a arrêté le beau-père de Schlegel; le voilà après un an de mariage, sans

(1) Amie et dame de compagnie de madame de Staël restée depuis la mort de celle-ci auprès de la duchesse de Broglie. C. B.

femme, sans beau-père et mourant de peur. Je lui ai offert un doux asile à Coppet. A propos, Victor se croit obligé, par ancien souvenir d'auditeur, de donner à dîner à M. de Bassano, et je crois que le pauvre homme mourra de peur en entrant à Coppet, par souvenir de son ancienne platitude. C'est une pauvre espèce de factieux celui-là.

Avez-vous lu le dernier poème de lord Byron (1)? C'est quelque chose d'horrible : il nous avait présenté le mal sous un aspect noble, jusqu'à ce jour; à présent c'est le dernier degré de l'avilissement, c'est un homme qui a tout épuisé et qui veut se venger de tout par la plus cruelle ironie. Cela est licencieux sans verve, méchant sans colère, c'est Méphistophélès vivant, mais Méphistophélès était moins criminel parce qu'il n'avait pas senti et exprimé toutes les belles choses que lord Byron a écrites. C'est une triste chose que de mépriser ce qu'on voudrait admirer; mais je pense avec bonheur que si j'arrive à Paris de bonne heure, je vous verrai souvent. C'est une grande jouissance pour moi, que la politique nous réunisse au lieu de nous séparer, ce qui aurait pu arriver comme pour tant d'autres; et cela augmente mon intérêt pour la cause où nous sommes engagés. Je me dis avec plaisir que le flot de la vie ne nous séparera pas et que je jouirai de votre amitié dans ma vieillesse. Ce sont là de bonnes et douces pensées, et pour me prouver que vous les partagez, écrivez-moi encore avant mon départ.

(1) *Manfred*. C. B.

AU COMTE DECAZES.

Paris, samedi 4 septembre 1819.

Plus j'y regarde, mon cher ami, plus je vois d'inconvénients à l'aventure de Royer (1). Vous le laissez partir, sans lui demander ce qui le ferait rester. Il peut se figurer qu'au fond vous êtes assez content d'avoir à espérer plus de déférence et de soumission. Il sent cela sans se l'avouer à lui-même; mais cette impression influera sur sa conduite et vous le verrez, à la session, aussi difficultueux qu'à celle de 1817. Or, c'était alors avec les autres qu'était le différend; cette fois ce sera avec vous, avec vous seul. Cela fera-t-il du bien à Royer? J'en doute... A la chose publique? j'en doute... Mais je doute aussi que cela vous soit bon et profitable. En un mot, ou vous romprez tout à fait avec lui, ou vous lui accorderez plus d'importance qu'il n'en a, puisqu'il se donne plus d'indépendance. Songez, cher ami, que vous avez une grande loi à présenter et à défendre, une loi où il est bien possible que vous manquiez d'auxiliaires. Plus vous allez, plus le ministère s'isole. Sa position est à la vérité bonne, il est raisonnable, et ne fait rien qui soit positivement malhabile. Mais tout cela repose plus sur la faiblesse et la sottise de ses ennemis que sur sa force. Vous ne trouverez jamais d'appui que dans des hommes qui vous seront gênants. Ceux qui vous seraient commodes vous seraient peu utiles. Que faire à cela? C'est à vous d'aviser.

(1) M. Royer-Collard venait de donner sa démission de président du conseil de l'instruction publique. C. B.

Je suis, ce me semble, spectateur désintéressé et surtout ami bien sincère, car je vous aime à jamais, à part la politique qui doit être hors de l'action des amitiés. Ainsi dans cette affaire, je ne cherche point qui a tort ou raison. A quoi servirait de constater que Royer est d'un caractère fâcheux? Que tirerait-on de ce jugement?

SUR L'ATTITUDE DES PRINCIPAUX MEMBRES DE LA GAUCHE, VIS-A-VIS DE LA CANDIDATURE DE M. GRÉGOIRE.

M. Constant et les chefs de la gauche, M. de La Fayette lui-même, comprenaient les fautes de leur parti; mais le besoin de popularité, la crainte des journaux, l'intimité avec les journalistes, la condescendance pour les jeunes gens et les hommes ardents, leur interdisaient toute résistance. Ils blâmaient tout bas ce qu'ils n'avaient pas le courage de désavouer tout haut. Autant et plus que nous, ils redoutaient la nomination de Grégoire et ne surent pas l'empêcher. Faire injure au roi les consolait de se faire tort à eux-mêmes. Comme tous les partis révolutionnaires, cette sorte de libéraux est indisciplinable et entraîne toujours ses chefs. Elle se gouverne par la passion et l'amour-propre. Elle aime mieux les apparences du triomphe que l'exercice du pouvoir.

Un jour, que M. Dupont (de l'Eure) nous racontait, à M. Guizot et à moi, comment M. de Serre ayant invité les principaux membres de la gauche à prendre part à des conférences où se préparaient les lois sur la liberté de la presse, le gros du parti leur avait défendu d'aller chez un ministre. « Je me dis indépen-

dant, nous avouait-il, et je ne saurais braver une plaisanterie de M. de Chauvelin ou un article de journal. Voilà une belle indépendance! »

A MADAME ANISSON DU PERRON.

Paris, novembre 1819.

Eh bien, chère Sophie, nous voilà dans ces grands combats qui se préparaient lors de votre départ. La crise est sérieuse. Peut-être le sort de notre avenir en dépend-il. La peur est le sentiment général (1), elle peut tourner contre ce qu'on proposera, tout comme elle peut y aider.

L'adresse au roi servira à mesurer les forces. Je pense que le combat se livrera sur le renouvellement septennal. Les libéraux vont avoir des scrupules infinis pour la charte; le centre gauche est assez capable de les partager.

J'ai, par votre mari, des nouvelles de Brignolles. Vous étiez presque arrivée et sans nul encombre. Je suis jaloux de ce soleil du Midi, de cette absence de l'hiver. Je le suis aussi de la distance où vous êtes de tout le tracas qui nous excède ici. Il me semble que je pardonnerais au gouvernement sarde de me préserver des journaux. Je suis presque comme madame de Vintimille; on l'en a tant abreuvée à Champlâ-

(1) Les élections avaient eu lieu le 11 septembre. Les députés sortants étaient au nombre de vingt-trois ultra-royalistes, vingt ministériels et environ douze libéraux. Le pays renvoya à la Chambre, cinq ultra-royalistes, quinze ministériels, trente-cinq libéraux. C. B.

treux (1) qu'elle a juré, avec cette vivacité réglée que vous lui connaissez, de n'en plus lire un; promesse qu'elle tient exactement. L'ennui et les contrariétés de la vie politique me préparent des jouissances pour le moment où j'en serai dehors, et je n'aurais certes pas un regret, si j'avais un peu plus l'indépendance que donne la richesse.

On commence à revenir ici, mais je n'en vis guère moins solitaire. Je vois sur tant de visages aigreur, méfiance, sottise, et je trouve cela si naturel et si simple, que j'évite le monde sans irritation, comme je ferais du froid.

AU COMTE DECAZES.

Paris, mercredi matin, 17 novembre 1819.

Je n'ai pas eu le temps hier de parler à fond des attributions d'un ministre des contributions. Elles ne peuvent raisonnablement se composer des seules contributions directes. Le duc de Gaëte s'était taillé la grande affaire du cadastre dont il n'y a plus à parler, sans cela il aurait eu peu à faire.

D'autre part, les contributions indirectes si impopulaires, si attaquées, et pourtant destinées à devenir chaque année plus importantes, ont besoin de l'appui d'un ministre. Un directeur général ne serait pas à même de les protéger, ni de les défendre assez. La vraie place de M. Roy, c'est la mienne, avec les trois autres directions générales, peut-être un peu moins

(1) Propriété de M. Molé dans le département de Seine-et-Oise. C. B.

indépendantes qu'aujourd'hui. Songez au bien de la chose et non aux personnes. J'en suis si convaincu que, sans amour-propre, sans ambition, je dois vous avertir qu'après vos arrangements faits, il sera impossible que je reste.

Mais ne vous mettez pas en peine de me créer une place postiche au cabinet (1). Cela produirait un mauvais effet. La première et la seule cause pour arriver à ces hauteurs, c'est d'être utile. Je ne le suis pas assez.

J'ai vu hier le garde des sceaux, et il m'a semblé que tout était dans de grands nuages.

SUR LA CRISE MINISTÉRIELLE DU 20 NOVEMBRE 1819.

Après l'élection de M. Grégoire et l'effet qu'elle produisit, M. Decazes et ses amis se trouvèrent dans une position fort embarrassante. Si la France avait eu la longue habitude du gouvernement représentatif; si le parti ultra-royaliste n'avait pas tenu une si grande place; si le roi n'avait pas eu à se défendre contre des influences de famille trop souvent en harmonie avec sa propre opinion; si cette élection n'avait pas troublé toutes les têtes, il n'y aurait pas eu de quoi se tant émouvoir. Au vrai, le nom de M. Grégoire était scandaleux, et il avait été élu par bravade et par insulte; toutefois l'extrême gauche, les libéraux révolutionnaires ne formaient pas la majorité à la Chambre;

(1) Il fut un instant question de l'entrée de M. de Barante dans le nouveau ministère que l'on cherchait à former. C. B.

ils n'exerçaient pas sur l'opinion du pays tant d'influence qu'ils croyaient; le gouvernement aurait pu avoir contre eux plus d'appui encore que n'en a obtenu le gouvernement de Juillet. Il y avait cependant pour cela une condition indispensable : il fallait que la dynastie eût confiance au pays et lui inspirât confiance. Assurément, on ne voulait pas une révolution, même on la craignait; mais le parti royaliste, mais ses réactions; mais, pour dire en un mot, l'incompatibilité de la France de l'ancien régime avec la France nouvelle, ne permettait pas une sincère espérance de s'arrêter à temps, si on se laissait dériver au courant des opinions libérales. Probablement, aussi on n'aurait pas réussi à y décider le roi, du moins d'une façon complète et sans arrière-pensée.

D'ailleurs, pour commencer, le ministère ne trouvait aucune force dans les Chambres. Il y avait des amis, et non un parti. L'extrême gauche voyait bien qu'elle devenait l'ennemi direct, contre qui allait se produire l'attaque. Une grande portion du centre gauche pensait, avec quelque raison, que ce changement de front conduisait directement à rendre l'influence et peut-être le pouvoir aux ultra-royalistes; et que la première règle en politique est de ne pas se livrer à ses ennemis. Telle était le sentiment d'une moitié du ministère. M. Dessolles, le maréchal Saint-Cyr, M. Louis sans mettre en doute les dangers de la situation, aussi mécontents que possible de l'élection de M. Grégoire, et effrayés de l'esprit révolutionnaire de l'extrême gauche se sentaient plus antipathiques encore avec la droite. Ils ne niaient pas absolument que la loi des élections dût être modifiée; mais une telle besogne leur déplaisait; ils re-

fusaient de s'en charger. Aucun sentiment de devoir ne le leur imposait. Nul des trois n'avait d'ambition, ni de goût pour le pouvoir; ils n'avaient pas à espérer ces succès de tribune, qui donnent cœur aux luttes parlementaires et inspirent une confiance présomptueuse.

Les doctrinaires eux-mêmes, si peu nombreux qu'ils fussent, étaient divisés. M. Royer-Collard avait depuis la formation du ministère, de l'humeur contre tout et contre tous. Aucun projet ne lui semblait bon à adopter, aucune route bonne à suivre. Il blâmait bien haut chaque opinion, se complaisait à montrer l'inanité de chaque expédient. Il détachait de M. Decazes, M. Beugnot, M. de La Boulaye et quelques autres amis des doctrinaires. De sorte que de la coterie, il ne restait guère comme auxiliaires des ministres que M. de Broglie, M. Guizot, M. de Staël et moi. Pas un de nous n'était député, notre secours ne consistait qu'en conseils, en projets, en rédactions.

Le centre droit gardait rancune de la scission de l'année précédente et voulait le retour du ministère Richelieu. Les royalistes de toute nuance, bien disciplinés par M. de Villèle, se tenaient prêts à toute combinaison qui jetterait M. Decazes à bas.

A la Chambre des pairs chaque parti était dans la même disposition que parmi les députés. Les soixante pairs de la promotion récente n'avaient pas un seul jour fourni une masse ministérielle compacte; chacun s'était classé selon ses amitiés ou ses opinions.

Dans cet état de choses, reformer le ministère était difficile. Notre principale idée, et en cela nous étions d'accord surtout avec M. de Serre, c'était de se présenter à la session avec un ensemble de projets de

lois et de mesures, qui, modifiant la charte en quelques articles, donneraient au gouvernement un mécanisme, un esprit plus parlementaires, et ne toucheraient à la loi des élections qu'en offrant des garanties nouvelles. Au fond, il y avait dans nos vues une inspiration libérale et aristocratique.

Ce fut alors que M. de Broglie et M. de Staël imaginèrent les grands collèges et le double vote, M. de Serre entrait vivement dans ce projet et dans ce plan de conduite, qui allait à son genre d'esprit et à son talent. M. Decazes en discutait la valeur comme expédient, et n'y avait point goût, mais il sentait que M. de Serre devant être l'athlète dans cette grande lutte, on était contraint de lui laisser une certaine liberté. M. Guizot et moi, d'accord en tout, trouvions M. de Serre un peu trop théorique et M. Decazes trop attaché à se tirer seulement de l'embarras du moment. Nous n'avions aucun penchant pour le projet électoral de M. de Broglie. Les grands collèges et le double vote ne nous souriaient pas. Notre amendement eût été la division des électeurs en collèges d'arrondissement.

Mais pour produire et soutenir ces projets, il fallait des ministres. On chercha d'abord dans le centre gauche; il n'y avait assurément nul espoir de recruter M. Royer-Collard. M. Decazes crut cependant à propos de s'assurer sa bienveillance, en le pressant d'entrer au ministère ou du moins d'en désigner les membres. Il y eut à ce sujet échange de paroles assez aigres. Un jour, M. Royer-Collard dit à peu près à M. Decazes que s'il avait une liste à faire, il ne l'y mettrait pas. « Eh bien, faites-la sans moi! » repartit M. Decazes. Alors M. Royer-Collard lui démontra qu'il n'y aurait

pas de ministère sans lui, mais persista à ne point l'accepter pour chef. On proposa à M. Mollien, à M. Daru, peut-être à quelque autre dont je ne me souviens pas; ils refusèrent pour les mêmes motifs qui déterminaient la retraite de M. Dessolles.

De plus grands efforts furent tentés pour obtenir le consentement de M. de Broglie, qui ne pouvait alléguer un manque d'adhésion au projet du ministère. Le roi le fit conjurer. Rien ne put le décider. Alors on se vit obligé de recourir au centre droit, et véritablement c'était le penchant de M. Decazes. Il souhaitait avant tout M. Pasquier. Il lui reconnaissait du courage et du talent. Puis était autrement certain de s'entendre avec lui qu'avec M. de Serre. M. Roy était tout indiqué pour les finances. Ne sachant qui choisir pour la guerre, on songea à M. de La Tour-Maubourg à cause de sa belle réputation de vaillance et d'honorable homme. M. de Serre, désireux avant tout de rester ministre, se prêta sans nulle résistance à s'adjoindre des auxiliaires tout différents de ceux qu'il avait prévus, et dont l'accession modifiait les plans de conduite et les projets de loi naguère encore à l'étude. On arriva ainsi à la session sans que rien fût arrêté, M. Decazes ménageant les deux centres; M. Pasquier bien déterminé à ne point dériver à de nouvelles concessions à gauche; M. de Serre assez gravement malade, agité, irrésolu à la façon des hommes passionnés, dont les variations prennent un caractère de trouble et de violence.

AU COMTE DECAZES.

Paris, 2 décembre 1819.

Le marquis d'Arragon (1) aura pu vous conter la physionomie de notre réunion d'hier, où l'on a commencé à se montrer les dents. Je crois cependant que les pairs, disposés à former opposition, ont entrevu qu'il n'y avait pour eux nulle espérance de majorité à la Chambre ; cela les rendra plus réservés. Mais donnez-vous quelques soins. Notre Chambre est trop laissée à l'abandon. Personne n'y est dans vos confidences.

Ce n'est pas nous qu'il faut réunir, mon cher ami, ce n'est pas avec nous qu'il faut se concerter. C'est avec les sénateurs. Voyez Vimar, Marbois, Chaptal, Pelet et autres. Confiez-leur ce que vous comptez faire ; communiquez-leur les projets de lois, faites-les vôtres. Ils feront ce que l'on voudra, mais il est nécessaire de le leur dire.

La commission qui doit nous présenter des candidats pour le bureau et pour l'adresse, se compose de Pelet, Brigode, Lemercier, le duc de La Vauguyon et le prince d'Eckmühl. Voyez à ce qu'elle fasse de bonnes désignations. Il n'y a là de décidément ami que M. Pelet. Le brave duc de La Vauguyon prendra mauvaise route, si l'on n'y veille. Le prince d'Eckmühl était assez loin d'être avec nous hier. Cependant il ne me semble pas tout à fait engagé. Peu le sont, mais dépêchez-vous.

Il m'est revenu que les ultras de la Chambre des députés devenaient décidément opposants. Il n'y a

1. Pair de France. C. B.

aucun fond à faire sur eux ; ils se vantent beaucoup qu'un de vos collègues, même depuis qu'il l'est, leur a fait cent avances illibérales. Si cela est vrai, ne vous étonnez pas de les trouver insolents.

AU COMTE DECAZES.

Paris, lundi soir 6 décembre 1819.

Je crains, cher ami, que vous ne soyez joué pour l'adresse. La partie hostile de la droite en a connaissance et sait qu'elle vous a été montrée. Deux membres de la commission se vantent beaucoup d'avoir été opposants et d'être restés en minorité. Il faut évidemment la faire bien plus insignifiante, à moins que d'être assuré de l'assentiment de la réunion Beausset et d'une partie de la droite. J'ai prié M. de Bastard de sonder un peu le terrain. Méfiez-vous de tout le château. En somme les ultras sont encore ce soir bien absurdes, mais non point Villèle, ni M. de Montmorency.

Vous devriez faire imprimer un extrait de la discussion du bill septennal au Parlement anglais, cela serait utile.

A MADAME ANISSON DU PERRON.

Paris, lundi 6 décembre 1819.

Êtes-vous trop loin de nous, chère Sophie, pour prendre un intérêt vif et impatient aux grandes affaires qui nous font vivre ici dans l'anxiété ? Elles sont si graves, que même à plus de deux cents lieues,

même quand on a l'esprit doucement bercé sous un beau climat par le bruit de la mer, on doit attendre encore avec empressement le courrier de Paris. Les journaux ne vous donnent guère que des injures et des mensonges. Pour moi, ma gazette ne vous donnera que du doute et de l'incertitude sur l'issue de la crise.

Jamais ministère n'eut un si gros combat à livrer et moins d'amis ; il est enveloppé d'une malveillance et d'un décri dont on ne peut se faire l'idée. Tout le monde a contre lui rancune ou méfiance. Cela ne tient pas aux noms propres ; mettez-en d'autres, demain ce sera la même chose. C'est l'autorité qu'on veut détruire ou injurier tant qu'on ne l'a pas absolument pour soi. A cette disposition se joint un égoïsme universel, et naïf. Chacun se ménage pour tous les lendemains qu'il prévoit. On laisse crier bien fort les journaux de son parti, mais on les désavoue et l'on a soin de dire que, n'ayant pas une opinion faite, il faut voir. Il y a impossibilité démontrée de composer, dans les Chambres, une majorité pour un ministère quelconque. S'il y a une chance plus probable que les autres, c'est le rapprochement du cabinet avec les hommes de la droite susceptibles d'être raisonnables.

Je suis fort enveloppé dans la malveillance qui entoure le ministère ; c'est plus d'honneur que je n'en mérite ; mes liaisons avec M. Decazes et M. de Serre, les conformités de mes opinions avec les leurs, sur beaucoup de points, ne font pas que je doive être responsable en rien de l'action, puisque je n'y participe pas ; c'est donc une injustice du public, et il y a une sorte de malchance à se voir plus compromis qu'on ne voudrait. Cependant, comme il en arrive habituelle-

ment ainsi, je n'en murmure contre personne et j'accepte une position commandée.

Madame de La Briche a rouvert ses dimanches. C'est l'institution la plus solide et la plus régulière de la monarchie. M. Molé est triste et ne tient en ce moment à aucune combinaison politique. L'espèce d'aversion personnelle qu'il a adoptée à l'égard de deux ministres, gêne sa marche. Ils ne sont pas aimés dans les Chambres, tant s'en faut ; mais tous les partis, toutes les nuances se rapprocheront d'eux dès qu'ils le croiront utile. Personne n'a imaginé de compliquer ces questions-là de répugnances personnelles. C'est ce qui rend M. Molé un peu seul.

Voilà, chère Sophie, une lettre politique sans rien de plus ; si elle vous ennuie je vous en fais mon compliment. Elle produit sur moi à peu près cet effet-là, car je suis plus lassé qu'animé.

Paris, 20 décembre 1819.

Je continue à voir peu le beau monde. De temps en temps je vais chez madame de La Briche. Mais quand je cherche le passe-temps de la conversation, ce qui ne m'est pas un besoin poignant, c'est chez les personnes qui ont avec moi plus de rapport par les souvenirs et les opinions. Madame de Broglie est de plus en plus une personne aimable. Elle est cette année entourée d'une bienveillance générale. La rupture de son mari avec les libéraux a réconcilié les salons avec Albertine et lui. Je vais, aussi quand je puis, à l'Abbaye, voir cette pauvre madame Récamier qui a bien de l'ennui, du vide et du malheur de position. Elle supporte tout cela avec noblesse et sim-

plicité, mais elle le sait bien. Voici votre amie madame de Castellane (1) revenue et cela me fera une petite causerie de plus. Je ne l'ai encore qu'aperçue.

Ajouterai-je un peu de politique à mes nouvelles de société ? Les premiers écueils sont franchis. Le ministère a échappé aux dangers que lui faisait courir la discussion de l'adresse. Mais ce n'est nullement une garantie pour le succès de ses vastes projets. Le seul règne aujourd'hui, est celui des journaux, ils sont méprisés, déplaisants, mais ils ont une sorte d'autorité malfaisante, qui est encore la plus grande au milieu de la chute de toutes les autres. Devant cette impuissance et cette lassitude, tous les partis soupirent plus ou moins haut pour le despotisme ; les libéraux se sont mis à reprendre la religion de leur empereur, ils sont dans leur légitimité, d'une façon bouffonne, et ont l'air des juifs qui attendent le Messie. Les autres ont aussi un grand penchant pour sortir de là par la force, plutôt que par la discussion. Enfin chacun étant faible, voudrait avoir un bon maître, bien fort, qui aurait soin de ses fidèles sujets, et se chargerait de les mener.

DE M. BENJAMIN CONSTANT.

Paris, 27 janvier 1820.

Je m'adresse à vous, mon cher Prosper, pour vous prier de faire en sorte que je sache à quoi m'en tenir

(1) La comtesse de Castellane, née Greffülhe. Le comte de Castellane était alors colonel du 5e hussards ; il devint maréchal de France en 1852. C. B.

sur une affaire dont la décision m'est indifférente, pourvu qu'il y en ait une dans ce jour.

Il s'agit du *Mercure* : j'ai écrit il y a trois semaines à M. Decazes, à la sollicitation des collaborateurs, pour demander l'autorisation voulue par la loi, et la propriété pour moi, arrangement purement nominal, car ce n'était pas une spéculation que je faisais.

J'attendais une réponse sans y plus penser, quand on a notifié au directeur que le *Mercure* n'eût plus à paraître avant que l'autorisation fût accordée. Je n'entends rien à cet ordre, quand, l'autorisation étant demandée, c'est au ministre à l'accorder ou à la refuser. Mais ce qu'il me faut, c'est le consentement ou le refus, car l'un et l'autre me conviennent. Seulement, les gens à la tête du matériel de la chose disent que si l'autorisation n'est pas accordée avant samedi, c'est comme si le *Mercure* était supprimé, à cause de l'époque qui est précisément celle du renouvellement.

Rendez-moi donc ce service, mon cher Prosper, de dire à M. Decazes qu'il donne ou refuse l'autorisation, mais qu'il ait la bonté de décider. Je vais le voir et le lui dirai moi-même, si je le trouve, sinon vous le verrez sans doute, dites-le-lui. Je laisse ma demande à sa porte et une autre dans ses bureaux.

Quant à moi, je le répète, la chose m'est égale, et si ce n'était la camaraderie, après le succès qu'ont eu mes articles, une suppression me ferait assez de plaisir elle me laverait du seul reproche qu'on m'ait adressé, ce qui n'a pas laissé de me faire un peu de peine, je veux dire le reproche, bien peu mérité, d'être trop ministériel. Une petite persécution me justifierait et me concilierait avec des amis auxquels je tiens. J'ai

d'ailleurs d'autres travaux en tête, et la régularité d'un journal et sa dépendance me fatiguent.

Ainsi donc, cher Prosper, ce n'est pas une sollicitation que je vous demande, mais un mot qui rappelle à M. Decazes que sa décision, quelle qu'elle soit, est attendue et que ce retard est un refus.

On m'a parlé d'un prête-nom pour le *Mercure*. Les autres n'y verront, je crois, nulle difficulté et je n'en vois point à ce que je cesse d'y concourir. La chose peut donc s'arranger de la sorte, mais sans moi.

Si vous pouvez me répondre, un mot me fera plaisir. Nous nous sommes bien peu vus, et nous nous verrons moins encore d'ici à quelque temps, car le moment où mes affaires m'obligent à un voyage en Angleterre est presque arrivé.

DE M. DE SERRE.

Nice, 3 février 1820.

J'espère toujours que deux mois me mettront en état de courir les chances de la tribune s'il y en a encore à courir. Non que je me flatte d'être le remède d'un mal qui est dans le sang. Si toutefois de la vérité à pleine bouche y puisse quelque chose, que j'aie de la voix seulement, la Chambre en entendra.

Au revoir, cher ami, que l'absent n'ait pas tort.

SUR LA MORT DU DUC DE BERRY.

(13 février 1820.)

J'ai ouï raconter à des témoins oculaires la triste scène de la nuit du 13 au 14 février, la noble et tou-

chante agonie du duc de Berry dans ce foyer de l'Opéra, où la famille royale était réunie. Hormis la duchesse de Berry, dont la douleur était désespérée, naturelle, abandonnée, il n'y avait autour de ce lit de mort qu'une affliction calme, contenue, résignée, pieuse. M. Dupuytren a rapporté qu'au moment même où le duc de Berry expira, le roi ne se trouvait pas auprès de son neveu. M. Dupuytren accourut aussitôt le lui annoncer. « Eh bien, dit Louis XVIII, c'en est donc fait ?... — Sire, oui, et si Votre Majesté veut rendre au prince les derniers devoirs... — Les derniers soins, » reprit le roi, en rectifiant un mot qui n'était pas dans la nuance précise de l'étiquette, et il alla fermer les yeux du duc de Berry.

Monsieur ne témoigna d'abord à M. Decazes aucune malveillance. Ce fut deux ou trois jours après, que les principaux meneurs du parti royaliste, M. de Chateaubriand surtout, voyant quel profit il y avait à tirer de la douleur publique, qui était grande et véritable, s'apercevant du trouble et de l'appréhension des libéraux, résolurent de porter l'opinion aux dernières extrémités. M. de Chateaubriand se rencontra secrètement à Saint-Cloud avec Monsieur. Il anima le prince et le prépara au rôle de mélodrame qu'il commença dès lors à jouer, en toute bonne foi, car plus qu'un autre, il était homme à s'exalter par ses paroles ; puis vint la motion de M. Clausel de Coussergues et les fureurs de salon du faubourg Saint-Germain, et la duchesse de Bellune excitant les officiers des gardes du corps à assassiner M. Decazes ; et madame Lainé, la belle-sœur du ministre, s'écriant, comme me le raconta M. de Lally après l'avoir entendu : « Il s'est trouvé un scélérat pour poignarder

le duc de Berry, et on ne trouvera pas un honnête homme pour tuer M. Decazes ! »

On ne peut s'empêcher de remarquer combien passionnée fut en cette occasion la crédulité du parti ultra-royaliste, crédulité volontaire de la part des uns, puérile de la part des autres. C'est une des occasions où j'ai le mieux vu l'enivrement des paroles exagérées, la déclamation engendrant la fureur, les métaphores passant au sens réel. On avait appelé « régicides » les doctrines libérales, il fallait absolument que les libéraux fussent complices de Louvel. On avait dit que le gouvernement de M. Decazes perdrait la dynastie ; M. de Chateaubriand, dans le venin de sa haine, avait, par figure, parlé *du pied qui avait glissé dans le sang* et son fanatique ami, M. Clausel de Coussergues, transformait cette rhétorique en accusation, imputant l'assassinat à M. Decazes. Si le procès de ce crime n'avait pas été déféré à la cour des pairs, aucun tribunal n'aurait eu assez de force et d'autorité pour empêcher qu'il ne devînt un prétexte de vaste persécution, de funestes soupçons qui n'auraient épargné rien de ce qui n'était pas ultra-royaliste.

Quant au misérable assassin, le garçon sellier Louvel, c'est une erreur de croire qu'il fût nourri d'une doctrine quelconque, qu'il appartînt à un parti déterminé. C'était un homme mélancolique, taciturne, solitaire ; son exaltation, qui peut-être remontait à l'époque de l'invasion et de la présence des étrangers en France, avait ce caractère voisin de la folie, qui se fait remarquer dans les interrogatoires des assassins célèbres ; j'ai été son juge et je me suis demandé avec scrupule si je ne devais pas le considérer comme un insensé, comme un être ne jouissant pas de ses facul-

tés mentales. Ce qui me décida à ne pas admettre cette excuse, c'est que jamais il n'avait repoussé la pensée du crime ; jamais il ne l'avait combattue par aucun souvenir de justice, de morale ou de religion. Aucune lutte intérieure ne s'était passée en lui. Alors cette imagination criminelle s'établit successivement avec fixité dans son esprit. Il s'en laissa posséder. Peut-être, au dernier moment, sa volonté était-elle impuissante contre cette obsession ; mais la vraie culpabilité consiste encore plus à accueillir le projet du crime, à s'y attacher, à lui permettre de s'enraciner dans l'âme, que dans l'acte lui-même. Si l'on veut bien observer l'accomplissement d'un crime, on y constate presque toujours un certain trouble, une sorte d'impulsion devenue fatale, une diminution de la raison. Est-ce à dire qu'il y a une excuse ? En ce cas, on absoudrait, sous motif de monomanie, une grande partie des criminels.

AU COMTE DECAZES.

Paris, mercredi 16 février 1820.

Vous vous êtes plaint de moi à mon beau-frère, cher ami, cela m'afflige.

Je me suis aperçu que ma liaison avec vous déplaisait aux gens dont vous pensiez avoir besoin et dont vous trouviez utile de vous approcher.

Dans l'intérêt de vos projets, je devais m'éloigner, c'est ce que j'ai fait, et il m'a paru que vous compreniez et mes motifs et ma situation. Il en est arrivé que je suis devenu aussi étranger que le premier venu, à tout ce que vous vouliez proposer ou faire. Lorsque

je l'apprends avec le public, mon jugement me reste, mais il est fort individuel. Je n'ai ni ne cherche d'influence sur personne. Je ne suis ni homme de salon ni homme de parti. Je serai fort satisfait de vous voir réussir, en dépit de mes pronostics ou même de mes opinions.

Vous dites beaucoup d'injures à ce que vous appelez mes principes (1), je tâche toujours que ces principes ne soient rien de plus que la connaissance du présent et un peu de prévoyance de l'avenir. Ma doctrine n'est le plus souvent qu'un calcul pour le succès, si ce n'est précisement de celui du jour, du moins de celui du lendemain. Cette espèce d'opposition toute bienveillante, pleine d'un religieux dévouement au roi et d'amitié pour vous, est-elle déplacée? Voulez-vous que je donne ma démission? Cela ne me coûtera pas beaucoup; si vous y voyez quelque avantage, si cela vous aide en quelque chose, dites-le-moi. Je ne puis me changer ni me faire l'instrument de ce qui ne me semble pas bon, de ce que je juge devoir échouer. Prenez-moi comme je suis, si cela ne se peut pas, l'amitié restera tout entière.

Bien à part de la politique, je pense beaucoup à vous; je gémis de votre situation, du fardeau que vous avez si tristement à soutenir. Si vous y réussissez, si vous ne perdez pas ce courage éprouvé par tant de secousses, vous me trouverez toujours dès que je vous serai bon à quelque chose, et en attendant, soyons

(1) M. de Barante, déjà opposé au projet de loi électorale, se prononçait contre la suspension de la liberté individuelle et le rétablissement de la censure des journaux. C. B.

bons amis et ne nous laissez pas brouiller par les faiseurs de rapports.

Je ne sais pas comment a fini la commission de la Chambre des pairs. Les coryphées de la réunion Maison, vous accorderaient, je crois, les journaux pour un an sans commission, et sous votre responsabilité. Ils me paraissent en disposition assez bonne pour traiter et concéder.

DU COMTE DECAZES.

Paris, jeudi 17 février 1820.

Je me suis plaint, en effet, de vous à votre beau-frère et à votre beau-frère seul. Quand je n'approuve pas mes amis, eux seuls le savent et je ne l'ai dit à M. de Houdetot que pour qu'il vous le dise. Je n'ai pas pu ne pas remarquer, en effet, que nous ne nous voyons pas depuis huit jours; je n'ai point deviné vos motifs. Quant à votre situation, je suis loin de la comprendre comme vous. Vos motifs, je ne pouvais présumer qu'ils fussent ceux que vous me dites. Je crois vous avoir prouvé ma fidélité à mes amis. et à vous particulièrement. Ils n'ont jamais eu besoin de m'éviter, et je ne sache ni que je les aie jamais fuis, ni que j'aie jamais cessé de les avouer hautement et de les défendre. Votre situation n'est pas telle que vous vous la représentez, et puisque nous parlons *principes*, ceux du gouvernement constitutionnel ne supposent pas que l'on abandonne ses amis politiques dans les plus grands embarras, qu'on les combatte, qu'on leur nuise, qu'on les renverse; car si je tombe, c'est vous qui m'aurez renversé! Et quel moment choisissez-

vous pour passer dans les rangs des ennemis de votre ami et du gouvernement? Celui où votre ami est l'objet des plus lâches attaques, celui où le gouvernement a à défendre le cœur du roi et de sa famille des poignards des assassins. Oui, vous me deviez vos conseils, vos avis, vos remontrances, sans doute, mais votre appui; membre de l'administration vous en deviez autant au ministère et au roi. Que si quelque chose de plus fort que le devoir et l'amitié, la conscience, vous retenait, vous deviez du moins me condamner en silence et voter de même! Qu'avez-vous fait, cependant? Je vous ai vu, je vous ai entendu blâmer hautement nos mesures, et en parler, le rire à la bouche, dans les groupes, au milieu de nos ennemis comme de nos amis. Vous nous avez ôté plus de dix voix que votre abandon a décidées. Qui a pu croire au gouvernement et à moi, lorsqu'on vous a entendu attaquer l'un et l'autre? Non dans les personnes, sans doute, mais qu'importent les personnes? S'agit-il d'elles ici? Nous avons perdu la commission de deux voix, la vôtre et celle de Germain. Les coryphées de la réunion Maison nous donneront les journaux, me dites-vous? et vous nous les refusez, vous qui avez été d'avis de la nécessité de prendre de grandes et fortes mesures contre l'anarchie dès il y a quatre mois, comment pensez-vous aujourd'hui qu'il n'y ait rien à faire de plus?

J'ai l'âme brisée, je pleure mes amis, mon pays, le roi, moi-même, vous, mon ami, de qui je devais attendre plus de fidélité politique, de qui j'avais mérité plus d'amitié.

AU COMTE DECAZES.

Paris, vendredi matin 18 février 1820.

Mon cher ami, il y a bien de l'exagération dans tout ce que vous m'écrivez et je puis dire même que vous avez mal vu et mal entendu, hier, à la séance. J'attachais et j'attache encore quelque importance à ne pas avoir une commission irresponsable; mais j'ai dit que ma position ne me permettait pas de refuser aux ministres cette censure qu'ils croient nécessaire, lors même que je la crois peu utile. Je voulais, je veux encore vous sauver de l'anarchie, elle est menaçante. Le danger est pressant. Je n'estime pas ce que vous faites, bon, fort ni grand, j'ai peut-être tort, mais mon jugement est tout intime. Je n'ai ni le goût ni le talent de la prédication et de la séduction, et mon ardeur est si peu grande que, hier, je suis parti avant les deux derniers scrutins. Je n'ai pas plus parcouru les groupes que je n'ai ri de choses qui me navrent le cœur. Je vous ai écrit qu'il y avait sans doute à traiter, sans vous parler de moi, parce que je suis inhabile à ces sortes de négociations.

Et moi aussi, plus que personne, je pleure tout ce qui se passe. L'idée du roi me déchire l'âme et votre position est ma pensée de tous les moments. J'irai chez vous voir si vous avez le temps de me recevoir. Il y a plus de quinze jours que je ne vous ai adressé une parole. Cela était très simple lorsque vous aviez à faire une loi des élections qui me semblait si funeste et à sacrifier le renouvellement intégral. Depuis l'horrible événement de dimanche, j'ai tâché, tous les jours, de vous trouver.

Adieu. Je vous pardonne de grand cœur vos injustices envers moi. Vous avez bien autre chose à voir et à juger que mon caractère, ma conduite et mon amitié.

DU COMTE DE TOURNON.

Bordeaux, 22 février 1820.

Que d'événements, mon cher Barante, depuis nos dernières lettres! et quels événements! On a besoin de se rapprocher par la pensée de ses amis dans de si graves circonstances. Nous sommes ici à la fois accablés de douleur et soulevés d'indignation. Le mouvement excité par la fatale nouvelle a été admirable dans ce pays-ci et on ne peut décrire ni la consternation ni l'énergie qui se sont successivement manifestées. Il a prouvé quelles profondes racines l'amour de la monarchie a jetées en France, puisque malgré la Révolution, l'usurpation et la prédication des plus déplorables maximes, cet amour est encore si vivace. Mais le reste de la France est-il ainsi disposé? Paris, qui compte pour à peu près le royaume entier, me paraît bien froid. Dans ce cas, qu'espérer? Car ce ne sont pas des lois prohibitives qui sauveront la France de l'anarchie : peut-être avant trois mois cessera-t-on de les appliquer, ou, voulût-on le faire, on les éludera, et tout le monde se prêtera à la fraude. Encore une fois qu'espérer? La loi des élections est conçue dans un esprit monarchique, puisqu'elle donne de l'influence aux grands propriétaires ; mais sera-t-elle admise par les Chambres? Le remède qu'elle offre est d'ailleurs lent et incertain et le danger est immi-

nent. Le ministère, attaqué par les deux partis extrêmes, pourra-t-il agir avec pleine liberté ; et s'il se retire, comment former une nouvelle administration qui n'appartienne ni à l'un ni à l'autre de ces extrêmes ?

VII (1)

Février 1820-Janvier 1821.

A M. DE SERRE.

Paris, 21 février 1820.

Tout ce qui s'est passé de triste et d'important depuis votre départ vous aura-t-il, malgré votre

(1) ÉVÉNEMENTS DE FÉVRIER 1820 A JANVIER 1821. — M. de Richelieu remplace M. Decazes comme président du conseil et M. Siméon comme ministre de l'intérieur. M. Mounier est nommédirecteur général de l'administration départementale et de la police. M. Capelle secrétaire général de l'intérieur. M. Portalis, sous-secrétaire d'État à la justice. — Retraite de MM. Guizot, de Mirbel et Villemain. — Le nouveau cabinet se met en rapport avec la droite. — Discussion et vote de la loi de censure à la Chambre des pairs. — Majorité très douteuse à la Chambre des députés. — Cependant après une longue et vive discussion, elle vote la loi qui suspend la liberté individuelle. — Révolution d'Espagne. — Ferdinand VII est obligé d'accepter la constitution de 1812. — Joie qu'en éprouve en France le parti libéral. — Irritation du parti royaliste. — Inquiétude du

santé, irrésistiblement poussé à venir; alors cette lettre vous trouvera en route. Mon beau-frère, qui

ministère. — Avènement de George IV au trône d'Angleterre. — Conspiration de Thistlewood contre la vie des ministres et pour le renversement du gouvernement. — Élaboration, par la conférence de Vienne, de l'acte final qui achève de constituer la Confédération germanique. — Communications échangées entre les grandes puissances sur les affaires d'Espagne. — Violences de la presse. — Fermeté du ministère. — Discussion et vote de la loi de censure par la Chambre des députés. — Le parti doctrinaire se déclare formellement en état d'opposition contre le ministère. — Discussion et vote par la Chambre des pairs de la loi suspensive de la liberté individuelle. — Formation d'une association et ouverture d'une souscription pour venir au secours des prétendues victimes de cette loi. — Poursuites judiciaires auxquelles elles donnent lieu. La *Minerve*, le *Conservateur* et plusieurs autres feuilles cessent de paraître. — Brochures. — Procès de presse. — Condamnations. — Retrait du projet de la loi électorale présenté par M. Decazes. — On lui substitue un autre projet fondé sur le système de l'élection indirecte au moyen de la candidature. — Discussion et vote de la loi des comptes de 1818. — Pétition de M. Madier-Montjau, dénonçant le gouvernement du parti ultra-royaliste. — Grave débat qu'elle suscite à la Chambre des députés. — Explosion d'un pétard sous un guichet des Tuileries, dans le but supposé de faire avorter la duchesse de Berry. — Agitation du parti libéral dans les départements. — Succès de ce parti dans des élections partielles. — Le gouvernement se rapproche de plus en plus de la droite. — Avances de la gauche à M. Decazes. — Discussion de la loi des élections. — Complots, émeutes. — Débats violents dans la Chambre des députés. — Triomphes oratoires de M. de Serre. — La discussion se termine par une tran-

s'en charge, s'enquerra avec soin si vous ne le croisez pas.

On a dû vous écrire beaucoup, et peut-être d'autres

saction qui substitue au projet de loi du gouvernement, la loi du double vote. — Désordres sur plusieurs points de la France par suite des troubles de Paris. Discussion et vote du budget. — Destitution des conseillers d'État doctrinaires, MM. Royer-Collard, Camille Jordan, Guizot, de Barante. Clôture de la session. — Alliance complète de la droite avec le ministère. — Vains efforts de M. Decazes pour rapprocher les doctrinaires du gouvernement. — Conspiration du 19 août, tramée par des officiers bonapartistes de concert avec de jeunes démocrates et avec le comité directeur où siégeait M. de La Fayette. — Arrestation d'un grand nombre de conjurés. — La Cour des pairs est convoquée pour les juger. — Fureurs de la presse royaliste qui demande des châtiments exemplaires. — Naissance du duc de Bordeaux (29 septembre). — Enivrement du parti royaliste. — Nouvelle organisation de la maison civile du roi, combinée par M. de Richelieu pour élargir le cadre de la cour et la rendre moins exclusive. — M. de Lauriston, ministre de la maison du roi. — Création d'un conseil royal de l'instruction publique substitué à la commission qui existait depuis 1815. M. Lainé en refuse la présidence. — Réorganisation de l'infanterie de l'armée. Élimination d'un grand nombre d'officiers suspects. — M. de Serre se rallie entièrement à la droite. — Importante brochure de M. Guizot : *Du gouvernement de la France depuis la Restauration et du ministère actuel.* — Autres brochures sur la situation. — Convocation des collèges électoraux pour nommer tous les députés des collèges de département et ceux du cinquième sortant des collèges d'arrondissements. — Présidents des collèges tous choisis dans la droite et le centre droit. — Nomination d'une foule de membres de la Chambre introuvable. — Exal-

récits auront-ils une autre couleur que le mien. Vous jugerez de chacun selon la confiance que vous accor-

tation des ultra-royalistes. — Commencement de leurs exigences. — Commutation de la peine de mort prononcée contre ceux qui avaient essayé de faire avorter la duchesse de Berry. — M. Madier-Montjau, cité devant la cour de cassation, est censuré par elle pour avoir dénoncé des complots ultra-royalistes sans être en mesure d'en fournir la preuve. — Suite des délibérations des grandes puissances sur la révolution d'Espagne. — Révolution de Naples, où les *carbonari* et l'armée imposent au roi la constitution espagnole. — Sur la proposition de la France, appuyée par la Russie, les grandes puissances décident la réunion d'un congrès à Troppau pour aviser aux moyens de la réprimer. — Révolution de Portugal. — Troubles en Angleterre à l'occasion du procès de la reine. — Mécontentement en Pologne, où la Diète rejette des projets de loi proposés par l'empereur Alexandre. — Ouverture du congrès de Troppau. — M. de Metternich amène l'empereur de Russie à renoncer à ses idées libérales et à se détacher de la France. — Protocole par lequel l'Autriche, la Prusse et la Russie posent le principe de l'intervention, même par la force, dans les États envahis par la révolution, et en font l'application au royaume de Naples. — L'Angleterre, tout en poussant l'Autriche à agir seule contre Naples, proteste contre les principes du protocole; la France n'y adhère qu'avec des restrictions, dans l'espérance de modérer l'action des puissances absolutistes. — L'Autriche, la Prusse, la France invitent le roi de Naples à se rendre à Laybach où le congrès va être transféré. — A Naples, vains efforts du parti modéré pour modifier la constitution dans le sens de la charte française. — Le Parlement ne permet au roi de partir pour Laybach qu'après lui avoir fait promettre de maintenir la constitution. — Longues et difficiles négociations entre M. de Richelieu et MM. de Vil-

dez aux personnes, selon ce que vous savez de leur position et de leurs lumières.

Vous parti, tout espoir de rapprochement et de concert avec le centre gauche s'est évanoui. Certes, il y avait peu de chances; plusieurs de mes amis s'étaient écartés de vous d'une manière décourageante ; mais enfin il n'y avait pas encore eu de tentatives faites vers la droite. Des démarches de ce genre une fois entamées, on s'y enfonça chaque jour davantage.

Les conseils du cabinet, les conférences, tout montrait que l'on cherchait ce genre d'appui et qu'on y comptait. Dès les premiers symptômes de ce concordat, je me tins complètement à l'écart : il me semblait clair qu'on était dupe. Les ultras mêmes se cachaient peu d'une ruse qui résultait plus encore de la position de leur parti que des projets de leurs chefs. En même temps Decazes était malade; son influence se faisait peu sentir; il ne s'engageait guère avec personne et conséquemment ne recrutait personne. Il était aussi fort visible qu'il voulait se servir de la droite, puis la laisser là. Elle ne s'y méprenait pas.

Sur ces entrefaites arriva cet horrible assassinat : la consternation fut profonde et universelle. Peut-être était-ce le moment de se recomposer sur-le-champ une majorité vers la gauche. Son ardeur d'opposition

lèle et Corbière, qu'il veut faire entrer dans le cabinet. Ils y entrent enfin (22 décembre) comme ministres sans portefeuille, aussi bien que M. Lainé; M. Corbière est nommé de plus président du conseil de l'instruction publique, et M. de Chateaubriand, ministre à Berlin. — Ouverture de la session (19 décembre). (D'après les sommaires des chapitres LIV, LV, LVI, LVII, LVIII, LIX, LX, LXI de l'*Histoire de la Restauration* par M. Louis de Viel-Castel.)

était abattue par la tristesse de l'événement, et elle avait peur du furieux élan qu'allaient prendre les opinions opposées. Cependant cette combinaison était audacieuse et difficile : il eût fallu braver des clameurs bien bruyantes pour contracter de telles alliances à ce moment même. Aussi au plus vite, sans nul concert préalable, on agit dans la supposition que ce déplorable crime devait rendre plus complète et plus prompte l'union ébauchée déjà avec la droite : les lois d'exception furent portées dans cette idée. Je vous répète qu'il eût été facile de les obtenir ou à peu près par la gauche. A peine eurent-elles paru, que les ultras proclamèrent qu'ils voteraient contre, tant qu'elles devraient être confiées à un tel ministère. Il y eut là mensonge et tromperie patente; ce qui était facile à prévoir : jamais piège n'avait été moins caché. En même temps, hors des Chambres, rien ne vous donnerait l'idée du degré d'exaltation et de férocité où étaient parvenus les ultras : il n'était question que de massacres, d'assassinats, de vengeance ; on a pu craindre un instant de voir la guerre civile commencer dans les rues de Paris. Ils adoptèrent pour cri d'alarme que Decazes était l'assassin du duc de Berry, et l'on eut de cette bêtise tout ce qu'on put souhaiter d'effet révolutionnaire. On s'échauffa sur cette parole, on la crut après l'avoir dite; les femmes ne savaient rien répéter de plus; c'était une réalité pour les gardes du corps. En trois jours de temps, la faction fut aux ordres de Chateaubriand, de Martainville et de tous les coupe-jarrets des cafés de Paris. Le pouvoir de la phrase devint pour les ultras un instrument de pression dont ils usèrent sans relâche sur l'esprit du roi.

Cependant ils se montraient par trop absurdes pour

réussir complètement dans leur manœuvre; quel que fût le désordre du moment, la France ne pouvait être livrée à ce tas de fols et de furieux. On s'est donc résigné à un but moins élevé, à un succès moins complet. Tout s'est dirigé exclusivement contre notre pauvre ami, et pour un ministère pareil à celui que vous avez remplacé l'an dernier. On a réussi hier. Aujourd'hui où en sommes-nous? Je l'ignore. Ce ministère-ci a-t-il le droit de compter sur les ultras? Pour les avoir en sa faveur, leur cédera-t-il comme en 1815? C'est ce que chacun se demande. Les hommes les moins clairvoyants n'aperçoivent là aucun moyen d'aller. Cette impossibilité se manifestera-t-elle tout de suite, ou tardera-t-elle un peu?

Pendant qu'on travaillait à renverser M. Decazes, la gauche, effrayée, se rapprochait de lui et s'apprêtait à le soutenir. S'il servait à quelque chose de faire des reproches on eût pu s'en faire de part et d'autre; cependant il y avait possibilité de s'entendre.

Que ferez-vous, mon cher ami? Vous êtes important dans tout ceci. Je n'ai point de résolution à indiquer à un homme tel que vous. Si vous restez, vous pourrez soutenir ce ministère, l'empêcher de verser à droite, le réconcilier avec le centre gauche, vous ferez du bien. Mais vous serez dans une position incomplète; vous aurez, comme on l'a eu jusqu'ici, à ramasser de côté et d'autre, une majorité mobile qui, bon gré, mal gré, vous entraînera aussi à quelque mobilité. Si vous quittez, c'est à vous qu'on recourra tout d'abord, lorsque ceci ne marchera plus. Mais c'est une carrière plus hasardeuse, et où l'on procédera par crises; si elle vous mène à bien, ce qui est possible, vous vous trouverez dans toute votre force et complet comme

vous aimez à l'être. Choisissez pour vous et pour nous.

Adieu. Il n'y a dans cette gazette que la substance des faits. Faites causer Anisson ; il vous donnera des détails.

LE NOUVEAU MINISTÈRE ET MONSIEUR.

(26 février 1820.)

Le jour de la nomination de M. Capelle, comme secrétaire général du ministère de l'intérieur, en remplacement de M. de Mirbel, je me promenai longtemps aux Tuileries avec M. Mounier. Je lui disais qu'en débutant par un choix pareil, le ministère laissait prévoir avec certitude qu'il dériverait promptement à droite. Il me répondit que ce serait le moins et le plus tard possible, mais qu'il valait mieux dériver à droite qu'à gauche.

Il me parla de la nécessité de faire cette concession à Monsieur. Il savait aussi bien que moi combien peu il y avait à compter sur l'influence de Monsieur pour modérer les royalistes. Mais c'était une expérience à faire, la seule voie qu'on pût prendre, m'ajoutait-il. « M. Decazes a voulu gouverner avec le roi, nous allons essayer de gouverner avec Monsieur. »

AU DUC DECAZES (1).

Paris, 3 mars 1820.

M. de Saint-Aulaire m'a donné de bonnes nouvelles

(1) M. Decazes venait d'être créé duc par une ordonnance du 20 février 1820. Il avait été nommé, le même jour, ambassadeur en Angleterre. C. B.

de vous, mon cher ami; je pensais bien que le voyage (1), l'air et par-dessus tout le sentiment du loisir et du repos, vous calmeraient presque subitement. Vous allez revenir tout à fait mieux portant. J'ignore si ce sera pour vous rendre en Angleterre ou pour ressaisir le timon des affaires. A cet égard, je ne prévois ni ne désire rien. S'il n'y a point possibilité d'arriver à un bon résultat, pourquoi souhaiterais-je de vous voir courir des chances sans espoir? S'il s'agit de reprendre cette situation précaire et incomplète, où il faut alternativement chercher son appui d'un côté puis de l'autre, je ne sais pas désirer pour mes amis, ce que je craindrais pour moi.

La séance de M. Clausel de Coussergues a été une grande circonstance. Il m'a paru que les ministres avaient commis une faute en s'efforçant d'étouffer ce qui n'était pas étouffable, en vous abandonnant de peur de blesser les ultras; cette conduite a nui à leur considération personnelle et a été un signe de faiblesse. Je ne sais s'ils comprennent bien le danger de se laisser couler tout doucement vers la droite. Ils vivent presque exclusivement dans cette atmosphère; ce n'est pas là ce qui leur procurera la majorité. Enfin nous verrons. Je leur souhaite du bonheur, car, d'ici à longtemps, leurs échecs nous seront dangereux; mais je n'ai pas idée de l'avenir.

Je vois quelquefois Mounier, que j'aime depuis longtemps et que je n'ai pas le projet d'aimer ni d'estimer moins. Avec les autres ministres, mes relations seront

(1) M. Decazes était parti aussitôt après sa démission pour sa terre du Gibeaud-Figeac dans la Charente-Inférieure. C. B.

ce qu'elles doivent être. Il me faut beaucoup de bienveillance pour m'inspirer la moindre envie de communiquer. Je m'accommode à merveille de relations sans confiance réciproque, avec les gens qui ne sont pas mes amis.

Toute la société où nous vivons a été consternée de la perte de M. Greffülhe (1). C'était un homme sensé, bienveillant; il savait faire d'une grande fortune le centre d'une quantité de personnes, qui ne se rencontreront plus guère. Cette mort venant après la mort du duc de Berry; celui qui a été reçu et celui qui a donné cette fête si brillante et si animée où nous étions tous, enlevés en huit jours, voilà de quoi jeter un voile sombre sur les choses.

Adieu, nous vous suivons dans votre route, en songeant que vous devez être assez content de nous avoir quittés, et que vous êtes mieux hors d'ici.

DE M. DE SERRE.

Nice, 13 mars 1820.

M. Anisson m'a apporté votre lettre, mon cher Barante, je vous remercie d'avoir bien voulu me donner

(1) Le comte Greffülhe, était né à Amsterdam, d'une famille d'origine française, mais depuis longtemps établie dans cette ville où elle possédait une maison de banque des plus importantes. Fixé en France à la fin du siècle dernier il y avait épousé mademoiselle Luc de Vintimille. M. Greffülhe faisait le plus noble usage de sa grande fortune. Sa bienfaisance pendant la terrible disette de 1816 le signala surtout à la reconnaissance du gouvernement qui le créa pair de France en 1818. C. B.

votre version. La question est posée pour nous d'une manière bien simple et pour longtemps. C'est le combat contre les révolutionnaires. Chacun ne peut pas être maître d'y choisir et son rôle et son terrain. Mais lorsqu'on est là et qu'on a du cœur, on ne quitte pas son poste et l'on sait de quel côté diriger ses coups. Nos amis ont-ils augmenté de courage et d'efforts à mesure que le parti a fait de nouveaux progrès et est devenu plus menaçant? Depuis la session, où se sont-ils montrés, qu'ont-ils dit, qu'ont-ils fait? Avant ou après, quels secours, quels conseils ont-ils offerts au gouvernement? Dans quels desseins au moins l'ont-ils appuyé, ou, plutôt, dans quels desseins ne l'ont-ils pas contrarié? N'ont-ils pas accepté l'alliance de ceux qu'ils devaient combattre? Et quand, par leur abandon, ils ont fait au ministère un allié nécessaire de la droite, ils lui ont fait un crime de cette alliance! Est-ce cela, ou n'est-ce pas cela? Vous me rendrez service en me prouvant que je leur fais tort. En définitive, ils y viendront, je le sais bien. Après avoir beaucoup gâché, beaucoup embarrassé, après bien des hésitations trop peu honorables, force leur sera de monter sur la même brèche que nous et de faire tête aux mêmes ennemis.

Que toutes les opinions, que tous les partis que menace une même oppression se réunissent pour dompter, pour museler l'oppresseur commun, rien n'est plus naturel; que parmi ces partis se trouvent les ultras, cela l'est encore; mais qu'il en résulte qu'ils arrivent au pouvoir, que leur succès contre Decazes le prouve, cette conséquence me paraît pitoyable. Ce qu'ils n'ont pu obtenir avec la majorité dans les Chambres, le 20 Mars, et deux cent mille étrangers

derrière eux, ils n'ont pas de chances naturelles pour l'arracher. Je le répète, ce n'est pas là qu'est le danger ; le croire en serait un, et c'est le seul que je redoute.

Au revoir, mon cher ami, je vais mieux sans être encore très fort. Le temps et les événements sont contraires.

AU DUC DECAZES.

Paris, 14 mars 1820.

Les lois d'exception vont donc passer après les orageuses discussions que vous avez lues. Le ministère n'en aura point pour cela acquis plus de force ; il sera comme auparavant une autorité provisoire destinée à avoir l'air de gouverner, pendant qu'on fera une loi d'élection et jusqu'au moment où, de l'exécution de cette loi, sortira une Chambre nouvelle. Quant aux coups d'État, au gouvernement par ordonnances, plus je regarde, plus je doute que ce genre de résolutions soit prudent. Personne ne voudrait se compromettre à servir d'instrument et il y aurait désobéissance presque générale. Le pouvoir ne fait pas assez peur pour aller jusque-là ? L'affaire d'Espagne a fort animé les esprits. D'ailleurs le despotisme n'est pas une arme facile à manier. Il faut être prudent, habile et surtout impartial pour régner tyranniquement ici. Quand on ôte la liberté aux uns, il faut l'ôter aux autres. La tyrannie des gens faibles est la pire et la moins durable. N'est pas Bonaparte qui veut ! Et, quoi qu'en pense M. de Vitrolles, il ne lui a pas légué son secret.

Je vous dis là d'assez froides généralités, c'est que

je ne trouve pas les détails aussi intéressants ni aussi utiles que leur résumé. Les conséquences qu'on tire des faits me sont toujours plus curieuses.

Quand reviendrez-vous, cher ami? Pas prochainement, sans doute. Il me semble que, pour être conséquent au parti que vous avez pris, votre absence se prolongera. Vous êtes ami et ami actif de ce ministère-ci; non seulement vous lui souhaitez du bien, mais vous lui en faites autant que votre position le comporte. Vous vous êtes sacrifié vous-même pour cela. Ainsi, tout ce qui est contre ce ministère n'est pas pour vous. D'un autre côté, la plupart des gens avec lesquels il marche sont vos ennemis personnels, de sorte que votre position politique est toute d'abnégation.

A M. DE SERRE.

Paris, 20 mars 1820.

Ma lettre vous trouvera encore, mon cher ami, dans le repos de Nice; mais j'espère pourtant que vous tarderez peu à revenir. On me dit, d'après vous, que vous êtes bien, cela ne suffit pas encore; pour les combats que vous aurez à livrer, il faut être tout à fait fort.

Je vous ai sommairement raconté quelle était la situation lors de la retraite de notre ami et de la formation du nouveau ministère; depuis il n'y a pas eu de changements notables. On pouvait craindre que les circonstances où les ministres avaient pris le pouvoir, l'impulsion folle et furibonde qui les y avait poussés, la répugnance de quelques-uns d'entre eux pour les hommes et les opinions qui s'approchent de la gauche,

les ménagements à garder envers un parti qui promettait la majorité, ne précipitassent le gouvernement vers les ultras! Il était croyable qu'on allait être en proie à leurs exigences; ils demandaient des places, ils demandaient aussi quelqu'un des leurs au ministère. De tout cela, il n'en a été rien encore. Le gouvernement appartient bien évidemment à des idées toutes différentes de celles qui, l'an dernier, vous ont appelé au ministère; il est placé sur l'autre terrain; mais c'est jusqu'ici sans s'être abandonné aux folies et aux sottises de ce côté-là. Si cette conduite peut être en quelque sorte attribuée à la volonté des personnes, la force des choses y est pour encore plus. L'exiguïté de la majorité, la vivacité de la discussion ont montré aux ultras de la Chambre des députés quelle était leur chance. Ils ont compris que, dans ce moment, il leur était impossible de se mettre en nom dans le ministère; qu'il leur était même dangereux d'entraîner trop celui-ci vers eux. L'affaire d'Espagne est venue ajouter à cette crainte sage, mais les ultras du château, des salons et même un peu de la Chambre des pairs, sont moins avisés, et ne se rendent pas si bien compte des impossibilités.

Voilà donc aujourd'hui la position des ministres : une majorité de dix-neuf voix formée avec un parti qui se contient à grand'peine dans des bornes raisonnables; et en face de soi une forte minorité, bien diverse aussi, mais foncièrement hostile à la direction suivie en ce moment. Nos amis ont essayé d'abord de s'imposer le plus de bienveillance possible pour le ministère : ils évitaient soit de le combattre ouvertement, soit de l'appuyer. Il n'était guère possible de rester dans cette attitude prudente et perplexe : vous

savez qu'il y a dans tout cela des antipathies personnelles. On ne s'est nullement cherché, au contraire; avec les alliés qu'il avait, le ministère se serait compromis en se concertant avec le centre gauche : celui-là voulait qu'on vînt à lui, et non pas se ranger à une obédience semi-ultra. Je crains donc que la discussion de la presse n'amène quelque dissidence éclatante. Camille et peut-être Royer parleront. On est en disposition de se blesser de ce qu'ils diront, et eux ne pourront guère parler sans blesser.

J'aurais désiré que cet incident (1) ne précédât point votre arrivée; peut-être l'auriez-vous prévenu, peut-être auriez-vous pu ramener ensemble les deux centres. Maintenant la chose sera plus difficile.

Votre retour sera un événement important. Avec votre nom, votre caractère et votre talent, vous ne devez pas laisser un ministère dont vous faites partie, flotter ainsi dans l'incertitude, et disparaître entre le choc des deux partis. Ils sont bien peu raisonnables tous deux. Nos amis ne le sont guère non plus; ils ne font rien et nuisent à qui veut faire. Pouvez-vous, avec toute la force de votre conviction et en donnant confiance à tous les effrayés de la Chambre, faire passer le renouvellement intégral, seule ancre de salut? Cela n'est sans doute pas impossible, mais que de difficultés! Royer et la commission ont un projet de loi d'élection que je trouve assez bon : il consiste à faire varier le cens par département. Dans les uns, il faudrait trois cents francs comme aujourd'hui, puis quatre cents, cinq cents et six cents pour la première classe; de plus, des dislocations de collèges. Villèle,

(1) La discussion sur la loi de sûreté. C. B.

de son côté, veut les deux degrés dans les électeurs à trois cents francs. Le projet du ministère (1) n'est pas même regardé, il est non avenu. Pourrez-vous, en arrivant, opter pour l'un des deux projets en y mettant pour condition le renouvellement intégral et l'augmentation du nombre? C'est probablement ce qu'il y aura à tenter.

Le projet de la gauche est bien meilleur; s'arranger avec elle serait cent fois préférable. Mais cela est peut-être beaucoup plus difficile, et comporte sur les personnes des transactions qui sont aussi très épineuses.

Vous voyez, cher ami, je vous fais un rapport de toute impartialité. Cela m'est assez facile et conforme aux habitudes de mon esprit; en outre, que conseillerai-je? Je ne sais rien de bon, rien de vraisemblable comme succès, aussi je m'abstiens soigneusement de tout et de tous, parce que rien ne me convient. Mais vous êtes ministre, mais vous êtes M. de Serre, et vous serez condamné à choisir et à agir.

(1) Le projet du ministère, déposé le 15 février par M. Siméon, comportait deux cent cinquante-huit députés nommés par les collèges d'arrondissement, composés d'électeurs payant un minimum de trois cents francs d'impôts; cent soixante-douze députés, élus par les collèges départementaux formés de six cents électeurs au plus et de cent électeurs au moins désignés par les collèges d'arrondissement sur la liste des électeurs payant mille francs d'impôt. La moitié des cotes fixées pour être éligible ou électeur devait être payée en contribution foncière sans qu'il fût tenu compte des centimes départementaux ou communaux. C. B.

AU DUC DECAZES.

Paris, 23 mars 1820.

Le voyage de M. de Saint-Aulaire (1) est presque un événement, mon cher ami. Ces pauvres ultras, qui ont toujours peur des personnes et leur attribuent tout ce qui provient invinciblement des circonstances générales, sont fort troublés. Leur crainte et leur animosité ont, comme cela devait être, ramené un peu les idées de la gauche vers vous. On y dit que puisqu'on a le malheur d'avoir des lois d'exception, c'est entre vos mains qu'elles effrayeraient le moins. Mais ces propos n'ont pas grande consistance; et à supposer qu'il vous convînt de négocier de ce côté, en faisant vos conditions, je doute beaucoup que cela pût s'arranger. Au reste, ce parti, malgré toute sa peur, acquiert chaque jour des forces. Les gens qui consultent le vent s'aperçoivent qu'il porte vers lui et s'arrangent tout doucement pour ne pas le combattre.

La discussion sur la liberté individuelle a été peu favorable. On a beaucoup dit dans les centres et à droite : « Pourquoi avoir exigé de nous cette complaisance inutile? C'est se compromettre et nous compromettre en pure perte. » La seconde discussion prend une physionomie plus calme; on est déjà fatigué;

(1) L'opinion s'émut pendant quelques instants de cette visite. On attribuait à M. de Saint-Aulaire l'intention de décider M. Decazes à rentrer au pouvoir. C. B.

d'ailleurs on se réserve pour les élections. Royer est en proie à une anxiété vive et douloureuse. Sans l'avouer et peut-être sans se l'avouer, il a le sentiment d'avoir fait bien du mal. Pour qui parler? avec qui se mettre? il n'en sait rien, et, au point où nous en sommes venus, cet embarras est fort naturel; du moins pour mon compte je le partage.

De Serre va mieux, mais ne retrouve pas ses forces, De là-bas il se méprend sur les relations du ministère avec la droite, et n'en juge pas bien les effets. Ils sont peu de chose encore, en réalité, mais ils répandent une irritation et une méfiance qui iront loin, ce me semble.

Je rabâche; vous savez tout cela aussi bien que moi, à quoi bon vous l'écrire? On dit que le ministère s'afflige de ce que les ultras ont peur de vous. Il n'a pas de reproche à vous adresser; mais votre présence en France chagrine ses nouveaux amis : les contenter, c'est chose difficile, les mécontenter c'est perdre le seul auxiliaire qu'on ait. Voilà qui est fort embarrassant. Il faudrait bien que vous fussiez à Londres, mais pour cela vous traverseriez Paris et quel émoi parmi les gens qu'on caresse!

DU DUC DECAZES.

Le Gibeaud-Figeac, 30 mars 1820.

Ce que vous me dites de Royer ne m'étonne pas; je ne le suis pas davantage de son opinion sur les journaux, que je viens de lire, quoique je l'aie entendu,

peu de jours avant mon départ, déclarer qu'il parlerait dans un sens tout différent, et proclamer qu'il avait toujours dit, toujours pensé que la liberté des journaux était impossible. Je n'ai pas eu un mot de ces messieurs, de Guizot pas plus que des autres, et pas un n'a cru devoir élever la voix, je ne dirai pas pour moi, mais pour eux-mêmes, accusés bien plus que moi par ceux qui ne me font presque pas d'autre crime que celui de les avoir, dit-on, trop écoutés et de ne pas les avoir livrés à ces mêmes ennemis à qui ils m'abandonnent. Non, assurément, que je quête des défenseurs et que je me plaigne : j'observe et voilà tout! Je ne voudrais pourtant pas pour Guizot qu'il fût vrai qu'un article du *Courrier*, en date du 2 mars, fût de lui, comme on me l'a mandé, en me l'envoyant.

Ce qui m'afflige, ce dont je me plains, c'est de voir tout le monde occupé à l'envi à démolir et à apporter la désorganisation dans le gouvernement et dans l'administration; car je ne crois pas le gouvernement et l'administration possibles si les fonctionnaires ne marchent pas franchement avec leurs chefs. Je vous l'écrivais peu de jours avant ma retraite, dans la seule occasion où je me sois plaint de vous, et je suis charmé d'avoir pu le dire, avant de quitter les affaires, dans l'exposé de la loi d'élections. Si j'y rentrais jamais, je croirais de mon devoir de remettre en pratique ce que j'ai dit en principe : si cette foi politique ne s'établit pas en France, il faut renoncer au gouvernement représentatif. Je vous disais que c'était la seule fois que je m'étais plaint de vous, mon ami, et c'était à vous. La circonstance était trop critique pour qu'on se divisât, et c'était une de celles où je crois que l'on doit le sacrifice de son

opinion personnelle à ceux avec lesquels on a marché jusque-là, et dont on croit l'administration nécessaire. Je vous l'ai dit dans le temps, et certes il ne m'en est pas resté de souvenir pénible, vous le voyez bien. Je n'ai pas ordinairement beaucoup de rancune contre mes ennemis, comment en aurais-je contre mes amis ?

Je vous parlais tout à l'heure du cas où je rentrerais dans les affaires ; je n'ai pas besoin de vous dire que je parlais d'un avenir fort éloigné. Il n'y a pas de pouvoir humain qui pût m'y faire rentrer dans ce moment, ou qui pût me faire succéder à M. de Richelieu. Cet oracle est plus sûr que celui de tous les Calchas modernes qui prédisent notre avenir.

AU DUC DECAZES.

Paris, 4 avril 1820.

Maintenant que les lois d'exception ont passé, nous voici à la loi des élections. La fera-t-on de concert avec la droite, ou la fera-t-on telle que le centre gauche ne la combatte point ? Telle est sûrement la question qui occupe les ministres. Le succès de la première combinaison est, en effet, très douteux. On assure que beaucoup de députés, dociles du reste, répugnent aux diverses classes d'électeurs. Si l'on se tire de là, cette nouvelle loi électorale ne portera-t-elle pas des fruits tout autres que ceux qu'on attend ? Tant que ces deux problèmes successifs ne seront pas résolus le gouvernement est provisoire, et sans considération, il n'exercera pas d'influence et ne fera peur à personne.

Une nouvelle Chambre donnera sans doute un élément de force, mais où tendra cette force? Y aura-t-il des gens assez habiles et assez décidés pour s'arranger franchement avec elle et servir d'instruments réguliers à son action? Cela serait même impossible sans le renouvellement intégral. Et aujourd'hui on ne peut l'espérer que de cette nouvelle Chambre.

Il y aurait fort à dire sur votre théorie de l'obéissance passive des fonctionnaires publics : vous n'avez point d'aristocratie, ce sont eux qui en jouent imparfaitement le rôle et vous voulez les déshonorer; vous n'en auriez pas un pour député et alors où en seriez-vous? Vous parlez de gouvernement représentatif, mais en avez-vous un? Non, ni rien qui y ressemble. Le talent ministériel, qui devrait consister à se concerter avec la majorité, à deviner sa tendance, à en faire partie, vit hors des Chambres et s'exerce à obtenir leur obéissance. Il ne l'aura jamais. Une seule session a été un peu bien conduite, c'est celle de 1816. Depuis, le ministère s'est mis en amour-propre avec ses compagnons et a entendu en faire ses serviteurs. Quand on voit mon opinion, il est bien juste qu'on sache me persuader que la chose proposée est bonne en soi, est utile dans les circonstances, ou possible à faire passer.

Vous a-t-on mandé en quelle confusion j'avais fait tomber M. de Fitz-James à propos d'une absurde indignité qu'il avait dite à votre sujet? L'affaire fut bien conduite et arriva tout comme je l'avais voulu (1).

(1) Voir séance de la Chambre des pairs, 25 mars 1820, *Archives parlementaires*, t. XXVI, 2e série, p. 691. C. B.

DE M. DE SERRE.

Nice, avril 1820.

Je veux en deux mots, cher ami, vous remercier des récits que vous m'envoyez. Je lis, j'observe et j'attends que j'aie des forces. C'est tout ce que je puis faire. Toutefois je ne suis point ébranlé dans mes premières vues, vous les connaissez, elles m'étaient communes avec de Broglie, et nous y étions arrivés, chacun de notre côté, avant de vous les communiquer.

Il est des points fondamentaux que n'altère pas la violence de la situation; celui sur lequel je n'ai jamais compris votre dissentiment, car vous ne devriez avoir aucun des préjugés qui le repoussent, la nécessité de l'influence de la propriété assez considérable pour être éclairée ou indépendante est de jour en jour plus évidente à mes yeux. Je ne l'accepte pas, mais je prends pour alliés tous ceux qui la proposent.

Certes, au milieu de ce développement de démocratie, ce n'est pas trop que de demander des sources moins démocratiques que celles de la Chambre des représentants et de la Chambre qui a fait la loi actuelle des élections. Cette fausse égalité, qui n'est au fond que l'inégalité la plus odieuse et la plus tyrannique était abandonnée depuis vingt ans pour les détestables fruits qu'elle avait produits, etc., etc. Mais je ne veux pas discuter. Je finis en vous assurant de l'amitié de votre dévoué.

P.-S. — Je veux vous dire encore que je n'admets pas que M. de Serre doive opter et M. de Barante pas.

Y a-t-il des temps où un homme public puisse être neutre, et y a-t-il deux lignes tellement mauvaises qu'il n'y ait pas de choix?

A M. DE SERRE.

Paris, 18 avril 1820.

Le *Moniteur* d'aujourd'hui vous apprendra, mon cher ami, ce qu'est devenue votre loi d'élection (1), et dans quelle petite politique nous sommes tombés. De tels remèdes d'un côté, et les détestables fureurs de la gauche de l'autre, n'est-ce pas une situation déplorable? Le pouvoir, la force, la volonté, l'influence s'évanouissent chaque jour davantage; le gouvernement vit au milieu des camouflets; toutes ses tentatives pour montrer quelque vigueur sont décousues, n'indiquent aucun plan et n'effrayent personne. L'ordre public et le matériel de la force subsistent encore sans nul échec, grâce à Dieu, et sont même

(1) Le ministère venait de substituer, le 19 avril, au projet déposé le 15 février, une nouvelle proposition. Un collège de département, formé par les plus imposés en nombre égal au cinquième de la totalité des électeurs à trois cents francs, choisissait des députés sur une liste de candidats nommés par les collèges d'arrondissements : chacun de ces collèges devait présenter autant de candidats qu'il y avait de députés à élire dans le département. Si le même candidat était désigné par plusieurs arrondissements son élection était comptée à celui de ces collèges où il avait obtenu le plus de voix et on le remplaçait pour chacun des autres par l'éligible qui avait réuni le plus de suffrages après le dernier nommé. C. B.

assez précieux à la masse nationale ; mais le jour où une blessure atteindrait ce corps sans vie, la gangrène ferait un chemin rapide.

Cette loi est évidemment insuffisante et ne remédiera à rien. Le projet avoué, l'espérance qu'on y attache, c'est que le collège d'en haut pourra faire des exclusions parmi les candidats présentés par les collèges d'en bas, dont on se méfie, et qu'alors on aura des jacobins médiocres. On a fait une loi pour obtenir M. *** de préférence à M. Constant : c'est comme cela que la chose se dit. Il est possible que cette loi passe ; il est possible aussi que dans un mois elle se trouve si décriée que la discussion n'en commence même pas. En tout cas, elle serait violente et scandaleuse ; elle exalterait encore les esprits, et accumulerait les mauvaises chances pour les élections.

Nos amis sont bien effrayés, et, au fond, ils sont comme ils auraient dû être il y a cinq mois. Mais malgré tout ce que Royer a murmuré et crié contre vous, c'est encore là qu'est votre fraternité politique.

Il est superflu de vous assurer que j'ai autant que vous la persuasion que la liberté et l'ordre ne s'assoiront que sur une base aristocratique, mais je crois que toute classification des électeurs est un moyen de briser cette base, de la diviser en deux parts ennemies, dont l'une fera entrer dans le gouvernement l'influence des classes inférieures : c'est accorder une représentation aux radicaux, tandis qu'une corporation unique, étrangère aux souvenirs de l'aristocratie ancienne, peut être, sans inconvénient, très restreinte et conférer une grande force au gouvernement qui sera alors sa chose et son organe. La loi actuelle

a donné quatre-vingt mille membres à cette corporation, est-ce trop ? Réduisez-les à cinquante mille, à trente, si vous voulez. Il y en aura bien assez pour que l'administration du royaume soit contrainte, sous le joug de la publicité, d'être régulière, juste et égale, et par conséquent satisfaisante pour la masse.

Quant à opter, mon cher ami, j'opterai dans mon vote, j'opterais avant, si j'avais à le faire; mais pour le ministère actuel, je suis un homme tout étranger aux affaires; je n'ai point d'avis à donner, car on se soucie encore moins de l'entendre que je ne me soucie de le dire.

AU DUC DECAZES.

Paris, 8 mai 1820.

Il faudra pourtant bien que vous reveniez quelque jour, et alors ce sera un grand plaisir pour moi de vous revoir et de causer avec vous. Aujourd'hui que vous dirais-je sur les affaires ? Sauf la disposition apathique et égoïste qui se dissimule sous les discours les plus aigres et les plus animés, nous serions au plus mal. Chaque jour, à la Chambre et dans la nation, disparaissent ces opinions moyennes et raisonnables que jusqu'ici les ministères ont plus ou moins représentées. Le besoin d'une solution entière se propage. Je ne sais quand ni comment elle arrivera; mais je suis convaincu qu'elle est indispensable. Le pouvoir se placerait ou à la droite ou à la gauche; et comme l'une et l'autre se seraient recrutées de gens sensés et honorables, elles fourniraient un ministère présentable, qui, grâce au renouvellement intégral, ne serait

pas mené par la queue du parti. Ce ministère, en s'installant, établirait nettement qu'il ne peut avoir aucun ménagement pour le parti opposé. Si c'est un ministère de droite, il devrait procéder à une épuration vaste et complète. Vous savez du reste que je n'admets point cette hypothèse comme durable, les tendances de toutes ces opinions-là étant à mon avis absurdes et inapplicables. Quant au ministère de gauche, il lui serait indispensable de changer du tout au tout le palais et de faire vivre le roi et les princes dans un entourage analogue au gouvernement et à la France. Il serait nécessaire qu'il prît, pour sa seconde ligne, beaucoup d'hommes dont les noms inspirent de la répugnance et ne sont pas revêtus de ce qui nous semble la considération publique. Une fois le pouvoir placé là, et tout en l'y plaçant on obtiendrait de ces gens qu'ils le rendissent fort, durable, inaccessible aux assauts de la populacerie, ils fortifieraient une possession devenue la leur.

Il y a dans cette combinaison d'assez beaux rôles à jouer; mais non sans risques, cependant on peut réussir. Maintenant sommes-nous à ce moment?

Quant à la loi des élections son sort roule sur dix voix, pour lesquelles le ministère a beaucoup plus de chances que l'opposition. Si l'idée se reprend, que la loi amènera beaucoup d'ultras, elle ne passera point comme elle est. Rejetée, il faudrait se hâter pour le salut du trône d'essayer la combinaison que j'indique; adoptée sans changements, le ministère serait livré aux ultras, ou du moins traîné à leur suite. Toutefois le vote d'amendements graves est possible, ce qui différerait la solution jusqu'aux élections. Or que celles-ci soient une victoire de la gauche, jamais le

danger n'aura été plus grand, car il serait trop tard pour composer alors avec elle.

Il a été très question de vous depuis deux ou trois semaines. Vous êtes fort appelé, même par ceux qui sont loin de vous être conformes. Car il y a dans ce pays un si grand fond d'amour du repos, qu'il aime mieux avoir ce qu'il désire, un peu moins complètement et un peu moins tôt, que d'y arriver par le hasard des agitations. Chacun voit donc en vous le point de jonction entre le roi et la France nouvelle; c'est par vous qu'ils ont pu entrer en rapport; vous partis ils se sont isolés l'un de l'autre.

Sans se rendre compte de votre position, on s'est donc familiarisé avec la pensée de votre retour. L'idée de l'extirpation complète du gouvernement occulte venait s'y rattacher. Mais on n'examinait pas jusqu'à quel point vous pourriez porter le fer et le feu dans cette plaie politique. On ne songeait pas à la composition indiquée de ce cabinet nouveau, au scandale de quelques alliances devenues nécessaires. Pour moi, qui vous connais, tout cela ne s'arrangeait pas dans ma tête. On ignore tout à fait l'opinion de Serre; il doit être fort en peine et bien embarrassé.

DU DUC DECAZES.

Le Gibeaud-Figeac, 10 mai 1820.

Je sais que j'ai des remerciements à vous faire pour l'histoire d'une circulaire de moi, mais je n'en sais que ce que vous m'avez dit et j'attendais toujours des détails que personne ne m'a donnés, et qu'il paraît que le procès-verbal de la Chambre n'a pas contenus.

J'ignore si ces messieurs se lasseront : je leur en ai laissé le temps ; il faut pourtant que tout finisse, et il y a des moments où je suis tenté de relever un peu sévèrement la première sottise de ce genre qu'ils me feront. Je me persuade qu'il ne me sera pas difficile de les dégoûter d'y revenir.

Votre position m'occupe beaucoup, mon cher ami; une lettre de Guizot m'inspire beaucoup d'inquiétudes, je voudrais bien vous tenir ici vingt-quatre heures, pour causer à fond sur vous et votre avenir. Je ne rentrerai pas dans la discussion du point que nous traitions dans nos dernières lettres, je craindrais de trop vous prouver que j'ai raison et de vous convaincre. Vous devez songer à vos enfants (1) et à l'ingratitude des hommes et de l'opinion politique qui ne tient compte de rien et à laquelle on ne doit rien sacrifier, car ce que l'honneur commande, je ne l'appelle pas un sacrifice.

Je ne sais plus où est de Serre. Guizot se trompe complètement à mon égard. Il a grand tort aussi de croire que je puisse consentir à m'embarquer avec un équipage dont chaque marin manœuvre à part et pour son compte personnel, et une flotte dont pas un bâtiment ne veut aller de conserve. L'événement a justifié tous mes pressentiments et réalisé mes prédictions ; si on avait accepté mon projet mitigé et faisant une juste part à tout le monde, on n'aurait pas les deux degrés. Maintenant les deux personnes qui s'en désespèrent ne trouvent rien de plus simple que de dire

(1) Un traitement de cent mille francs était attribué, à cette époque, au directeur général des contributions indirectes. C. B.

que si on n'avait pas eu un projet moyen, on n'aurait pas été amené à celui-ci, au lieu de reconnaître que celui-ci eût été amené trois mois plus tôt. Si, du mois de janvier 1819, on avait reconnu, avec moi, la nécessité de faire quelque chose, peu aurait suffi ; je n'aurais demandé qu'une dislocation des collèges pour avoir un résultat satisfaisant et suffisant. Si après la proposition Barthélemy, on avait voulu encore s'y rallier au lieu de se hâter, comme Royer, de combattre d'avance mon plan à la tribune, il eût été temps encore ; si à l'ouverture de la session, on avait voulu sincèrement et fortement le renouvellement intégral, les arrondissements et la division des centimes, on n'aurait pas eu ma loi ; si on avait voulu ma loi, on n'aurait pas les deux degrés. Il ne faut qu'un peu de mémoire et de la bonne foi pour constater tout cela avec moi. J'ai fait mon devoir jusqu'au bout, je le fais encore, en levant les mains au ciel pour mon malheureux pays et pour mon roi.

AU DUC DECAZES.

Paris, 16 mai 1820.

Je croyais votre sœur (1) avec vous, mon cher ami, et je lui avais écrit sur-le-champ que ma femme était accouchée heureusement d'une fille le 11 au matin. Cet enfant-là, par-dessus trois autres, me compose un bien gros bagage, surtout pour un temps si variable et si chanceux. Je vous remercie d'y songer avec amitié. Je ne suis point une tête exaltée et les

(1) Madame Princeteau. C. B.

résolutions que je prends sont, d'ordinaire, assez judicieusement calculées sur la connaissance que j'ai de l'état des choses et de mon propre caractère. Ainsi le jour où je quitterais ma position, c'est la veille du jour où elle me serait insupportable. Je devancerais de peu ce qui arriverait quelques semaines plus tard, indépendamment de ma volonté.

Peut-être touchons-nous à une position de ce genre. Il me semble que ce pauvre ministère est de toute nécessité dans une attitude qui sera bientôt pire que la vôtre pendant la Chambre de 1815. Encore n'aviez-vous aucune obligation aux ultras, n'aviez-vous pas à vous humilier devant eux, au lieu qu'ici il faut subir à la fois et le pardon et le joug. Il paraît que de Serre revient aujourd'hui tout courageux. Il trouvera le terrain fort changé. Il croira produire de l'effet en disant tout et en traitant les questions à fond. C'est précisément ce dont personne n'a plus peur et ce qui se ferait même sans lui. Au point où l'on en est, il ne peut guère ni donner ni ôter des voix à ce projet. Le ministère est, dit-on, plus inquiet qu'il y a quelques jours.

En définitive, ou tout à l'heure ou d'ici à six mois, il sera statué définitivement sur le parti ultra. Il sera déblayé de partout, ou il dominera le pays par une autorité violente et inquiète. Cette espèce de citadelle appelée la cour lui sera soustraite, ou bien il aura aussi le gouvernement.

Nous sommes dans la triste affaire Louvel. Bastard y montre beaucoup de discernement et de caractère. Il enlève courageusement aux ultras tout prétexte à tirer de là de quoi satisfaire leur ardeur soupçonneuse et leurs penchants inquisitoriaux. Jamais rien ne fut

plus clair que le merveilleux isolement de cet homme. Je sais gré à Bastard du soin avec lequel il dégage toutes les infamies, qu'à votre sujet, on avait voulu mettre dans cette affaire. Il fait ressortir avec une convenance parfaite ces manœuvres de la haine en délire. La tournure de ce procès est encore une sorte d'échec pour ces messieurs.

SUR LES ÉMEUTES DE JUIN 1820.

(8, 9, 10 juin.)

Les émeutes de juin 1820, décidèrent la situation. Elles ne furent le résultat ni d'un complot ni de l'action régulière d'un comité directeur. Les esprits s'animaient de plus en plus. Le ministère avait repoussé l'amendement de M. Camille Jordan (1) et il devenait évident que si l'on adoptait cet amendement M. de Richelieu se retirerait. Aussi le résultat de ce scrutin était-il impatiemment attendu. Il y avait foule aux abords du palais Bourbon. M. de Chauvelin, malade, fut apporté en chaise à porteur : les jeunes gens l'applaudirent. En cela, nulle préméditation. Le lendemain, des gardes du corps et des officiers de la garde royale, en habits civils, vinrent avec des bâtons plombés, insultèrent les jeunes gens et presque les députés. Le ministère n'était pas en état de réprimer ces manifestations royalistes. Très sincèrement, les députés de la gauche se crurent livrés aux violences,

(1) L'amendement de M. Camille Jordan consistait à former dans chaque département autant de collèges électoraux que le département nommait de députés. C. B.

aux assassinats, dont ils savaient très capables les exaltés et même quelques-uns des meneurs du parti; ils eurent peur, une vraie peur, comme peuvent l'avoir des gens de courage, sans fuir le danger. C'est avec cette conviction qu'ils attaquèrent à la tribune la faiblesse et l'incurie du ministère; elles leur paraissaient une connivence. De son côté, le ministère, qui ne croyait pas et ne voulait pas croire aux excès possibles des officiers royalistes, ne voyait que mauvaise foi dans les vives plaintes et les accusations des orateurs de la gauche; elles lui semblaient des provocations déclamatoires à la révolte.

Les doctrinaires ne s'associaient pas à la gauche, ils y remarquaient beaucoup trop d'exagération. Cependant Camille Jordan, avec sa candeur et sa gravité accoutumées, prit au grand sérieux les périls des députés et s'irrita de l'impertinente quiétude du ministère; les discussions furent belles et fortes. M. de Serre s'y montra admirable d'énergie et de courage; tout tenait à lui en ce moment, il n'y avait que son talent, que sa parole hardie et pénétrante qui pût imposer silence aux discours animés de M. Manuel, de M. Périer, de M. Laffitte.

Malgré l'agitation des esprits pendant ces quelques jours, il n'y eut pas derrière ces désordres autant d'impulsion commune, d'argent donné, de chefs secrets que l'ont dit quelques historiens. Sans doute le parti révolutionnaire voyait avec complaisance les embarras du gouvernement, les essais de sédition. Mais rien n'était préparé pour un succès, sans aucune probabilité. Les sociétés secrètes existaient, il est vrai, et déployaient à cette époque plus d'ardeur et d'activité que jamais : toutefois elles ne mettaient

encore leurs espérances que sur les soldats et l'armée. C'était là qu'elles exerçaient tout leur travail, comme on put le constater bientôt après. Le ministère avait trop peur des complots, comme les libéraux avaient trop peur des officiers de la garde royale. A aucun instant de la restauration le gouvernement ne fut si faible, si dénué d'appui, si peu soutenu par une opinion quelconque.

La répression était timide ; on ne comptait pas complètement sur la troupe et peut-être avait-on raison. D'ailleurs, c'était la première fois que le gouvernement de la restauration avait à tirer des coups de fusil, ou à ordonner des charges de cavalerie contre le peuple ; cela était grave et comportait quelque hésitation. M. de Richelieu eut un moment l'idée d'user de la garde nationale, il en parla à M. Beugnot qui lui répondit : « Sans doute, elle réprimera l'émeute bien mieux que la troupe de ligne et presque sans être obligée aux moyens violents ; mais alors il faut céder sur la loi des élections, car la garde nationale ne peut être employée contre son opinion. »

Il y eut aussi un jour où le danger sembla si imminent que M. Lainé conçut la pensée de traiter, non pas avec le centre gauche, rien au monde ne l'eût décidé à chercher là un secours, mais avec la gauche. Il avait eu de bons rapports avec M. Laffitte, il lui écrivit et lui demanda une conférence. Cette négociation ne fut pas même commencée, les émeutes cessèrent presque par lassitude, car elles étaient sans but et sans direction, excitées plutôt par une vivacité de la jeunesse que par un mouvement d'opinion populaire.

Mais leur résultat politique fut une détermination

arrêtée du ministère, d'achever de contracter alliance avec la droite; là seulement il pouvait emprunter quelque force.

DE M. BENJAMIN CONSTANT.

Paris, juin 1820.

Je vous assure, mon cher Prosper, que, sans être fort inquiet, parce que je suis assez préparé à tout, je ne suis rien moins que convaincu que nous et la France échappions aux résultats de l'absurdité des ministres. Je voudrais bien contribuer à ce que la position devînt stable et bonne; mais je n'en vois pas les éléments. M. de Serre, en qui je croyais, est, sans contredit, le plus mauvais : il joint la conscience au mensonge. J'aimerais bien mieux de la corruption tout ordinaire, on sait au moins à quoi s'en tenir.

Je regrette de vous voir si peu ; je crois, que *dans l'état*, comme disent les gens de loi, nous devons être d'accord sur bien des points, et en tout cas, causer avec vous est toujours un plaisir.

U COMTE GERMAIN.

Plombières, 5 juillet 1820.

Plus je rêve au passé et plus je m'applaudis de cette démission (1) qui me rend mon indépendance et

(1) Le comte Germain venait de donner sa démission de préfet du département de Seine-et-Marne. C. B.

mon libre arbitre tout entier. Me voilà donc affranchi des froideurs de Pasquier et des dernières révérences du duc de Richelieu. Je n'aurai plus à négocier avec ma bile, et à composer avec mes impressions. Je pourrai dire ma pensée toute crue et faire tomber mes vérités sur qui me plaira. Tout cela me dilate le cœur et me fait concevoir l'espérance de n'être pas inutile à l'opinion que je défends.

La moment approche, où il n'y aura plus aucun ménagement à garder avec certaines erreurs ou certaines prétentions. Il faut donc se préparer à leur livrer combat, et c'est la pensée qui me domine exclusivement. J'ai ôté un vêtement pour être plus agile, et toutes les fois que j'aurai le bonheur d'avoir raison, il n'y aura guère de convenance qui m'empêchera de dire tout ce que j'aurai sur le cœur. Toutefois, il m'en coûte de quitter cette bonne Brie, où j'étais estimé et où j'ai fait quelque bien. Je m'étais attaché à cette clientèle qu'on parvient à se former par une administration juste et paisible. Mais ma conviction est devenue trop vive pour me taire sur ce que j'improuve. J'aurais ressemblé à ces préfets de 1815, qui vendaient le gouvernement et leurs administrés à une poignée d'ultras. Une condition pareille ne peut être la mienne, et je deviens trop vieux dans les affaires pour obéir à d'autres qu'à mes amis.

Ici, le maréchal Lefebvre me raconte des histoires de l'armée du Rhin que j'écoute avec une attention qui le ravit. Il me parle aussi du présent et de ce petit Decazes qu'il aime à la folie, malgré ses faux pas. Il me disait hier, à propos de Louvel, que quand Lally le sommait de nommer ses complices, il avait dû répondre : « — Ils ne peuvent être que dans cette

Chambre, car on y a tiré bon parti de ce que j'ai fait! » — Pas si bête!

DE M. DE CHATEAUVIEUX.

Genève, 12 juillet 1820.

J'ai reçu, monsieur, avec vive reconnaissance une opinion bien importante, puisqu'elle est prophétique. Je vous remercie de ce discours (1) parce que je le crois fort utile. Je vous remercie de me l'avoir envoyé, parce que j'y ai été fort sensible.

Vous arrivez, monsieur, en France à tout ce que vous

(1) M. de Barante avait présenté, le 24 juin 1820, à la Chambre des pairs l'amendement suivant à la loi électorale :

« Article Ier. Le nombre des députés est porté à quatre cent trente. — Art. II. Chaque département se divise en autant d'arrondissements électoraux qu'il a de députés à nommer. La réunion des électeurs de chacun de ces arrondissements nomme un député. » Cet amendement fut repoussé et le texte de la loi votée par la Chambre des députés, adopté.

La loi du 29 juin créait deux cent cinquante-huit députés, nommés par les collèges d'arrondissement et cent soixante-douze élus par les collèges de département. Ces derniers collèges étaient composés des plus imposés en nombre égal au quart de la totalité des électeurs à trois cents francs. Elle fut appelée la loi du double vote, parce que le plus imposé qui prenait part au vote du collège de département n'était point exclu, comme l'avait prescrit le projet du 15 février, du collège d'arrondissement où ses impositions lui donnaient aussi le droit de voter. Il pouvait donc concourir à l'élection et des députés d'arrondissement et des députés de département. C. B.

et le petit nombre d'esprits de votre bord souhaitez. Mais vous n'y arrivez pas à priori, par la force des bonnes raisons, par la conviction universelle de ce qui est bon et raisonnable. Vous n'y arrivez pas ainsi par la raison que les affaires ne s'arrangent pas dans un grand pays par l'effet d'un consentement général : mais par une suite d'arbitrages entre les forts et les faibles.

Or, c'est précisément là où vous en êtes. Les partis sont alternativement forts et faibles; à chaque passage il se fait un arbitrage entre eux. Cet arbitrage donne des points accordés, sur lesquels on ne revient plus. Ces points entrent dans la législation des habitudes et forment dès lors le droit commun de la nation.

Ainsi la loi d'élection, monsieur, dont vos débats ont inopinément accouché, demeurera, ou à peu près, parce qu'elle a été consultée par tout le monde. Ainsi l'élection directe se trouvera consacrée. Toute la loi consiste en cela : car ensuite on pourra modifier les formes du rassemblement à volonté, et suivant l'expérience. L'essentiel était de faire arrêter aux ultras le principe du direct.

Votre législation se formera ainsi lentement. Mais il est évident aujourd'hui qu'elle se formera, parce qu'elle est en mouvement et ne peut pas s'arrêter à moitié chemin, puisque les deux partis la tirent à l'envi.

Auguste de Staël vient d'arriver en son château. Je reçois un billet de lui et je vais aller le voir : nous parlerons de vous, monsieur, dans ce château où nous avons passé des jours si animés et qui attachent si fortement à tout ce qui rappelle leur souvenir.

AU COMTE DE MONTLOSIER.

Paris, 15 juillet 1820.

Nous ne sommes pas aussi malades que vous dites. Le ministère suppose au roi et aux Bourbons cent fois plus d'ennemis qu'ils n'en ont réellement. Les nouvelles alliances ont produit une excitation exagérée, et alors on la juge factieuse, on la juge créée par des manœuvres. On prend des expérances, des mauvais propos et des intrigues pour des complots; on prend l'humeur et la vivacité du moment pour des sentiments profonds et irréconciliables. Les élections se ressentiront de ces dispositions.

M. de Serre part après demain pour le Mont-Dore, il a joué un rôle important dans ces derniers temps et a montré un beau talent, mais il n'est qu'au commencement du combat et il fait bien d'aller chercher des forces.

SUR LA DISGRACE DES DOCTRINAIRES.

(16 juillet 1820.)

Nous ne pouvions nous décider à croire que le ministère allait consommer sa jonction avec le parti royaliste et qu'une rupture éclatante était sur le point de le séparer de nous. Car il nous semblait clair que cette alliance le perdrait et que peu après il lui faudrait abandonner la place aux vrais chefs de la droite. Le gouvernement entre les mains des royalistes exagérés était alors, pour les gens sensés, le gage certain d'une révolution, qui chasserait la dynastie,

comme en effet il est advenu plus tard et autrement que nous ne le supposions. Nous nous disions donc que des hommes sages et prévoyants comme M. Pasquier, M. Portal, M. Mounier ne voudraient pas jeter eux et le pays dans de si périlleuses chances.

M. de Serre avait encore quelques rapports de confiance et d'amitié avec plusieurs d'entre nous. Comme la session finissait, il était venu un jour déjeuner chez M. le duc de Broglie, sur le point de partir pour les Pyrénées et à qui il désirait faire ses adieux. M. de Broglie lui demanda s'il était vrai que le ministère comptait rompre avec les doctrinaires, il protesta qu'il n'en serait rien. « Nous allons avoir trop besoin d'eux contre les folies de la droite ! » s'écria-t-il. Il parlait à peu près de bonne foi, j'en suis convaincu et à ce moment il résistait à la résolution passionnée de M. de Richelieu et de M. Lainé, ou, pour mieux dire, à la nécessité presque absolue de la situation, car, au fait, les doctrinaires ne disposaient nullement des voix de la gauche et ne pouvaient donner la majorité. Les amis et serviteurs de M. de Richelieu travaillèrent avec une grande persistance et un zèle fort actif à entraîner M. de Serre d'ailleurs déjà bien loin de son point de départ. Sa femme à qui Monsieur faisait débiter beaucoup de gracieusetés était du complot. M. de La Boulaye et M. de Wendel, un compatriote et un camarade à lui, ne le quittaient pas et le gardaient à vue pour l'empêcher de rencontrer ses anciens amis, et surtout M. Royer-Collard, susceptible de peser encore sur lui. « J'aurais couché en travers de la porte pour l'empêcher d'entrer », a dit depuis M. de Wendel.

Ces messieurs n'avaient nul besoin de prendre

tant de précautions. Nous n'avions aucune ardeur à conserver des amitiés qui se retiraient de nous, et encore moins une position à laquelle nous n'aurions pas sacrifié nos opinions. J'avais passé huit jours sans voir M. de Serre et sans m'enquérir de tout ce qui se préparait autour de lui : J'allai un matin à la chancellerie; il m'emmena de son cabinet dans le jardin et là il commença à m'avouer qu'il se disposait à porter à la signature du roi les ordonnances qui retranchaient du conseil d'État, M. Royer-Collard, M. Camille Jordan, M. Guizot et moi. Il me parla du regret qu'il éprouvait de sévir ainsi contre ses amis. Il m'expliqua quels avaient été, selon lui, les torts de leur conduite, me prit à témoin des inconvénients de leur caractère; il espérait que ce ne serait qu'une rupture momentanée, en ajoutant qu'il était sûr de les retrouver dévoués, quand il s'agirait de sauver le roi et le pays des périls qui pourraient advenir.

Il avait maintenu le titre de conseiller d'État à M. Royer-Collard et était certain qu'il conservait une position aisée par ses fonctions au conseil de l'Université. M. Guizot avait une pension, elle ne lui serait pas retirée. Quant à M. Camille Jordan il s'exprimait autrement : le discours sur les émeutes, la discussion soutenue en commun avec la gauche avaient laissé une rancune que M. de Serre empruntait de M. de Richelieu plus qu'il ne l'éprouvait lui-même. Pour moi, il me plaçait à part, et se louant beaucoup de mon caractère bienveillant et calme, de mon langage conciliant, de mes opinions modérées; il n'avait pas une disgrâce à m'annoncer, le roi me nommait son ministre à Copenhague. Je devais, disait-il, me féliciter de cette honorable occasion de m'éloigner, de quitter

le théâtre où la politique était livrée à tant de chances.

« — Nous entreprenons une chose difficile et que peut-être vous trouvez peu probable; nous voulons gouverner raisonnablement en nous appuyant sur la droite. Si nous réussissons, si nous assurons le repos du pays, il sera évident que nous aurons eu raison, vous n'aurez pas un blâme contre nous et vous redeviendrez des nôtres. Si nous échouons, cette apparence de disgrâce vous sauve de toute responsabilité et ne trouble aucunement vos bonnes relations avec vos amis. » Tout cela fut mêlé de force compliments. J'écoutai; je ne répondis guère; je ne m'engageai à rien et j'accourus apprendre cette nouvelle à M. Royer-Collard et aux autres disgraciés. Comme on peut croire, ils ne furent pas fort émus du chagrin de ne plus être conseillers d'État; ils s'attendaient plus ou moins à ce dénouement, tout simple, s'il eût émané de M. de Richelieu. Mais la conduite de M. de Serre, cette amitié oubliée et trahie, sans précautions, sans égards, sans procédés, sans explication; cette apostasie si complète de celui d'entre nous dont les opinions avaient été les plus vives et que souvent nous avions eu à modérer; cette détermination contraire à des assurances données la veille, était de nature à faire naître des sentiments amers et hautains, une tristesse mêlée de dédain, d'autant plus qu'il y avait en ce temps-là, dans les opinions politiques, un fond de sérieux et de pleine sincérité. M. Guizot ne possédait point de pension; M. Royer-Collard était seulement professeur à l'Université et partageait des appointements modiques avec son suppléant. M. de Serre avait eu la légèreté de n'y pas même regarder. Jamais M. de Serre n'a depuis échangé une parole

avec aucun de nous; jamais aucun rapprochement n'a été essayé : il savait trop bien ce que nous avions dû penser. Une seule fois, l'année suivante, je le rencontrai chez M. Portal; il se leva deux minutes après que je fus entré.

Mais si notre rupture avec lui fut complète, sans cesse nous l'avons regretté et nous nous sommes rappelés le souvenir de son talent et le charme de son intimité.

DE LA DUCHESSE DE BROGLIE.

Cauterets, 21 juillet 1820.

Cher Prosper, j'ai le besoin de vous répondre à l'instant même. Non, jamais de ma vie, je n'ai éprouvé une indignation pareille à celle que j'éprouve contre M. de Serre. Nous avons traité cette question-là deux jours avant mon départ, et il s'est exprimé comme moi. Il y a là dedans une telle médiocrité de vues que cela me révolte, et vis-à-vis de Guizot surtout! Il y a une abnégation du sort de ses amis, un sacrifice de leur existence qui me paraît sans exemple. J'en souffre beaucoup et je sens qu'il me sera insupportable de le revoir.

Je n'ose guère entrer dans vos décisions intérieures et puis je suis peut-être un peu passionnée pour mes intérêts; mais si j'en avais le droit je vous conjurerais de ne pas aller à Copenhague. Puisque nous parlons sincèrement à moins que l'état de votre fortune ne l'exige, à moins que Césarine (qui est le meilleur juge là dedans et un juge bien noble et bien élevé) ne le regarde comme nécessaire à vos enfants, c'est, ce me semble, la plus haute folie. Votre position po-

litique se présente aujourd'hui plus nettement que jamais, vous êtes même bien plus à votre aise pour être modéré, pour attaquer le côté gauche si l'occasion s'en présente, puisqu'on ne pourra plus attribuer votre modération à votre position ministérielle. Vous demandez où vous serez, mais où sommes-nous donc? Vous serez avec Victor, avec M. Germain, je dirai encore avec plusieurs autres, tels que M. Mollien, etc., qui, sans être tout à fait dans notre ligne, émigrent cependant l'exagération du côté gauche. Que ferez-vous là, je vous le demande? C'est se casser le cou en politique, ce sera tour à tour disgrâce ou faveur : disgrâce du côté des ministres, et puis faveur aux yeux du vulgaire pour vous ôter toute popularité. Au contraire, aujourd'hui vous en reprenez sans faire aucun sacrifice pour cela; aujourd'hui peut se former un ministère de doctrinaires, qui n'aurait jamais pu se nationaliser assez s'ils n'eussent passé par la destitution; aujourd'hui, si l'on se réunit, si l'on se resserre, on peut former un noyau autour duquel se rangera tout ce qui aime l'ordre et la liberté. Vos paroles doubleront de poids et je regarde la victoire comme plus sûre que jamais. Si des relations d'amitié vous font craindre de blesser, que de bonnes raisons n'avez-vous pas à donner hors de la politique! Vous séparer de vos affections, de vos parents! mener votre femme dans un climat affreux ou la laisser loin de vous! Vos quatre enfants, s'en séparer ou les traîner je ne sais où! Quand le ministère aurait fait pour vous tout ce qu'il a fait contre, il ne mériterait pas un pareil sacrifice! Je le répète, je ne sais pas assez votre position de fortune pour prévoir ce qu'elle demande; si elle exige ce sacrifice il sera honorable à vous de

le faire, car la situation de nos enfants est la première loi, mais aussi, vous bornez là votre avenir, tandis qu'en restant vous leur en ouvrez un plein d'honneur et d'espérance. Quand une fois vous serez là, reviendrez-vous? Les choses vont si vite de nos jours qu'on n'arrive jamais à temps. L'opinion vous oubliera, les changements, les révolutions se feront sans vous. Et d'ailleurs, en quittant la question personnelle, quel appui n'ôtez-vous pas à votre cause, à ceux qui la défendent; l'opinion raisonnable que nous soutenons a besoin de tous ses défenseurs. Si vous avez encore des engagements personnels avec le ministère, rien ne sera plus noble et mieux vu que de le ménager tout comme avant votre destitution. Je finis, j'en ai assez dit; je laisse Victor, qui est bien plus raisonnable que moi, vous parler dans le même sens; seulement je veux me rappeler à Césarine, lui dire que je l'aime de tout mon cœur et que je trouve indignes les gens qui ont pu se résoudre à lui faire de la peine et à troubler sa douce et belle vie.

AU DUC DECAZES.

Paris, 22 juillet 1820.

Ce que vous aviez prévu, mon cher ami, ce que votre amitié avait voulu empêcher, vient d'arriver ou à peu près. En ce qui me touche, on y a mis une extrême bienveillance et des égards. J'ai eu à me louer de Mounier, de de Serre et de Pasquier. Leurs attentions sont venues chercher ma froideur et ma réserve. Quant à mes amis, tout s'est passé avec une gaucherie et une rudesse fort étranges. M. de Serre leur a écrit des lettres semi-officielles, semi-familières,

qui sont présomptueuses et insolentes à un degré inimaginable. Le souverain le plus despotique, qui congédierait le conseiller le plus répréhensible, y apporterait plus d'égards. Pas un de ses collègues ne s'y fût pris de la sorte.

Royer a répondu avec beaucoup de convenance et de dignité, sans nulle irritation. Cette session suivie de la destitution le met dans un état de béatitude orgueilleuse, qui le porte à la modération : Il refuse la pension de dix mille francs qu'on lui jette. Camille répliquera, je crois, par une lettre un peu longue et où l'on trouvera ces expressions pénétrantes que vous lui connaissez. Guizot, le plus maltraité, parce qu'il n'est pas comme les autres, soutenu par une existence personnelle un peu considérable, a refusé aussi les six mille francs de pension qu'on lui offrait. Il se retire à la campagne.

Il ne me semble pas que cette opération rapporte aux ministres ce qu'ils en attendaient. Elle inquiète et indigne sans faire peur à personne. Leurs serviteurs les plus dociles, ceux peut-être qui les ont poussés à cette mesure, la désavouent et la blâment plus ou moins bas. Dans le public, la destitution de Camille est surtout mal prise. Autour du ministère, celle de Royer est encore plus regardée comme une sottise. Quant à moi, qui, étant plus ménagé, n'ai pas autant les honneurs de la disgrâce, il me paraît qu'on ne s'explique pas beaucoup leur but en m'éloignant. Que veulent-ils? se demande-t-on. Rien ne leur convient donc que la plus aveugle servilité. Parmi toutes les questions qui sont à juger en ce moment, celle de l'obéissance passive du parti ministériel n'est pas la plus petite. Les amours-propres des ministres se débattent

contre la nécessité du concert préalable et ils s'irritent de ne pas avoir cette sagacité qui consiste à faire ce qui convient aux gens, sans pourtant leur obéir.

Ce bel acte de vigueur a été résolu dans l'idée d'un renouvellement total de la Chambre. Mais je n'y crois pas. Le danger n'a pas diminué, au contraire; ainsi l'on ne courra pas un tel risque, d'autant qu'on se fait le plaisir d'avoir une parfaite sécurité sur les nominations des collèges d'en haut. Comme je vois les gens de la gauche avoir à peu près le même espoir j'en conclus que personne n'en sait rien.

L'affaire de Naples est d'un grand effet. L'Autriche s'en mêlera. Alors la chose, qui est déjà grave en elle-même, le deviendra davantage. Vaincre la Napolitaine, doit être chose facile. Faire vivre l'Italie dans un état de compression et sous des baïonnettes allemandes, n'est pas aussi simple.

DU DUC DECAZES.

Londres, 23 juillet 1820.

Cher ami, j'apprends votre changement et votre nouvelle situation, je dirai presque avec une égale peine. J'étais parti avec assez de sécurité, et je croyais avoir contribué à éviter une mesure que je pensais aussi fausse pour le gouvernement et plus fâcheuse pour le chose publique que pour vous-même. Copenhague me fait frémir pour votre femme et pour vos enfants; pour vous-même, à cause de la distance et de la dépense. La Ferronnays, garçon, ne s'en tirait pas; comment vous en tireriez-vous avec toutes vos charges ? Copenhague est d'un ordre un peu supé-

rieur à Dresde et à Florence, mais ces deux résidences eussent été bien plus convenables pour la santé de votre famille. J'ignore ce que vous ferez, mais il me semble que, sans refuser, vous pourriez gagner du temps, et attendre une autre destination. On dit que M. de Bonnay quitte; que le duc de Richelieu destine M. de La Garde à Berlin. Munich vous serait mille fois préférable à Copenhague. Le duc de Narbonne demande à revenir, et quoique je compte peu sur la stabilité de ce qui vient de se faire à Naples, je vous aimerais encore mieux là que de vous voir mon voisin de Glücksberg. Je suis bien fâché de n'être pas auprès de vous. Comment de Serre a-t-il oublié tout le secours qu'il a trouvé en vous, il y a six mois, au moment où presque tout le monde nous abandonnait?

Je m'y perds; que devient Guizot? n'est-il pas même honoraire?

Le comité de l'intérieur recevra un fier secours des maîtres des requêtes extraordinaires qu'on lui a donnés! et le malheureux département que l'on livre à M. N*** de M***! Que peut-on demander, que peut-on espérer d'un pays qu'on donne à gouverner à de tels hommes? J'ai l'esprit et le cœur bien péniblement frappés! J'espère que vous n'aurez pas attendu de recevoir une lettre de moi pour m'écrire, mon cher ami, je suis bien impatient de vos nouvelles.

AU DUC DECAZES.

Paris, 28 juillet 1820.

Je suis bien touché, cher ami, de l'amitié avec laquelle vous vous occupez de ce qui m'advient. Je

pense de Copenhague tout comme vous. Mais, en ceci, ce que j'ai voulu, c'est ne pas devenir l'obligé des hommes qui marchent sur une piste si opposée aux lumières de mon bon sens, et qui dérangent ma position sans rime ni raison. Ceux d'entre eux qui ont été de mes amis, m'ont montré une bienveillance assez empressée dont je leur sais gré; cependant, il n'y a certes pas là, comme ils l'ont cru peut-être, de quoi opérer une réconciliation. Je rends procédés pour procédés, voilà tout. Ainsi j'ai dit que Copenhague me convenait peu et cela dit, je n'ai nullement insisté. De Serre, qui m'en avait parlé après la chose résolue, n'avait eu de moi d'autre réponse, sinon que je serais blessé que ce nouveau poste fût à la fois un exil et une diminution d'importance. Ils ont trouvé que Copenhague remplissait cette condition.

Je continue à diriger les droits réunis, comme si de rien n'était. Une administration collective recueillera-t-elle ma succession ou nommera-t-on un nouveau directeur général, Chabrol ou Tournon, qui est des plus capables. J'ai pour le moment assez d'insouciance sur moi-même, et quant aux affaires publiques, j'attends et je crains.

Le roi l'autre jour a parlé avec une sorte d'ostentation du bon accueil que vous avez reçu là-bas. Comment y êtes-vous? Ne vous ruinez-vous pas?

Je passerai le mois d'août ici ou aux environs. Après j'irai en Auvergne régler un peu mes affaires. Et puis, je ne sais pas.

Adieu, cher ami, mes dernières conversations m'ont, je crois, encore plus attaché à vous. Je connaissais votre amitié; je l'ai encore mieux vue.

Lally, qui continue à être à merveille pour vous,

a embouché sa trompette sur toutes ces épurations. Mais les ministres ne se soucient guère des scènes qu'il leur fait. Ils ignorent donc qu'il faut toujours juger les discours des gens, non pas en eux-mêmes, mais comme symptômes.

Paris, 3 août 1820.

Je ne suis plus aux droits réunis depuis hier. On y a formé provisoirement une sorte d'administration collective. Malgré leur désir d'être bien pour moi, les ministres ont été, dans cette fin, gauches et offensants pour tout ce qui me touche. Il y a une affectation marquée de ne pas établir un lien quelconque entre l'administration qui finit et celle qui commence. Pas une convocation, pas un renseignement demandé. Je suis un pestiféré, dont on brûle tout le mobilier.

Entre autres choses, ils ont nommé quelqu'un à la place de Maleteste (1), sans qu'il eût donné sa démission, et cela au moment même où ils lui faisaient cent gracieusetés.

DU COMTE GERMAIN.

Benais, 17 août 1820.

On est aussi ultra que possible à Tours et dans nos châteaux. J'ai voulu y faire une visite à mon passage

(1) Le marquis de Maleteste, un des plus anciens et des plus intimes amis de M. de Barante, occupait une situation importante dans l'administration des contributions indirectes. C. B.

et je suis tombé dans un dîner de conseil général où j'ai produit un effet que je ne connaissais pas encore. A l'instant où mon nom a été prononcé, on se sauvait par toutes les portes, comme si le diable eût pénétré dans le salon. J'ai vu le moment où le vieil archevêque, qui n'est pas le plus modéré des pasteurs, allait envoyer querir de l'eau bénite pour m'exorciser.

Deux ou trois personnes avec qui j'ai eu d'anciennes relations d'amitié se sont enfuies comme les autres, et me sont venues voir le lendemain de très bonne heure pour qu'on ne les vît point entrer chez moi. Tout cela m'a inspiré une fort grande gaieté, que j'ai fait partager à ces messieurs en les louant sur la force de leur conviction. Ils ont fini par m'avouer qu'ils n'étaient pas si sûrs de leur affaire qu'ils le paraissaient. Au surplus, c'est l'ancien régime qu'ils demandent et pas autre chose. Tout le reste leur paraît une méprisable abstraction.

Tu m'exhortes à ne pas me ranger dans l'armée de l'opposition ; sois tranquille, je suis plus disposé à sourire de ce que je vois qu'à m'en fâcher.

AU DUC DECAZES.

Paris, 17 août 1820.

Je viens, mon cher ami, de lire la brochure de Clausel de Coussergues (1). Il me semble que vous ne pouviez désirer mieux. Il a fidèlement traduit la

(1) *Projet de la proposition d'accusation contre M. le duc Decazes, à soumettre à la Chambre de* 1821. C. B.

situation, en accusant dans votre personne, non point vous, mais un ordre entier d'opinion, mais toute une direction de gouvernement.

C'est l'ordonnance du 5 septembre qu'il met en accusation. Il vous fait le représentant du cours des choses et de la force des circonstances, et s'attaque à vous comme un enfant en colère. C'est une position à accepter. J'en ai déjà conféré en ce sens avec Villemain. Il faut vous défendre, non comme d'une insulte personnelle, mais comme d'une attaque dirigée contre ce qui nous paraît la France. Je suis bien tenté d'écrire pour répondre à M. Clausel, de discuter la question fort en grand, de montrer, à la veille des élections, ce que prétendent ces messieurs, ce dont ils menacent, comme quoi ils ne reprochent à la Chambre de 1815 que de ne pas avoir été assez loin, comme quoi ils insultent le ministère et le trouvent insuffisant. Je ferais ressortir avec détail l'opprobre dont ils couvrent de Serre, et cette façon dont ils placent toujours M. Lainé et M. de Richelieu en vrais *Cassandres* politiques. Je me sens en train de parler de tout cela bien posément et de manière à produire quelque effet. Cependant, comme il convient toujours à ceux qui siègent dans les Chambres de préférer la tribune à la presse, j'attendrai et ne me déciderai, que si rien de ce que l'on publiera ne me satisfait.

Poursuivrez-vous en diffamation ? Je crois que vous le devriez, mais seulement sur ce qui touche la mort de M. le duc de Berry, et à l'occasion des mots *criminelle omission*, et *avoir facilité*, page 33. Tout ce qui s'est passé à la Cour des pairs milite singulièrement en faveur de cette poursuite ; et si M. de Chabrol ne vous choisit pas des jurés avec imprudence ce sera

un procès excellent. Vous prendriez quelque avocat grave et ayant autorité, comme de Lacroix-Frainville ou Bonnet. Pensez-y ; toujours vous renfermer dans le dédain finit par produire un mauvais effet. Vous avez commis une faute cet été en ne faisant point traiter cette question aux Chambres.

La lutte électorale aura lieu bientôt, mon cher ami; chacun s'y prépare. La scène changera de toute nécessité, et ce ne sera qu'après qu'on s'occupera de grouper de nouveau les opinions centrales et modérées, les seules avec lesquelles on puisse marcher.

A MADAME DE BARANTE.

Paris, 22 août 1820.

Je vois avec plaisir que j'ai besoin de m'occuper; faute d'avoir rien en train, je me suis mis à traduire le *Prisonnier de Chillon* (1), et cela me charme.

Je ne sais rien d'autre de la conspiration (2). Jamais on n'en a vu une qui eût aussi peu de signes extérieurs. Si nous n'en apprenons pas plus des départements, il est clair que tout cela est une mystification, ce qui se dit déjà. Mais que ce soit une conspiration bonapartiste, de mauvais propos excités et recueillis par des agents ultras, ou une ruse ministérielle, le symptôme n'en est pas moins effrayant; les élections et les discussions parlementaires ne suffisent plus pour donner aux partis ce qu'ils croient nécessaire. Ils semblent vouloir le chercher ailleurs.

(1) De lord Byron. C. B.
(2) La conspiration du 19 août. C. B.

Frédéric (1) vous dira la révolution de Portugal. Il y a aussi quelque chose en Piémont; mais on ne le sait pas au juste.

DE LA DUCHESSE DE BROGLIE.

Cauterets, 22 août 1820.

Mon cœur est soulagé en pensant que vous n'êtes pas parti, cher Prosper. Appelez-vous ministre de Danemark tant que vous vous voudrez, mais restez-nous. Puis, quand la session viendra, vous trouverez votre position si simple, les affaires si intéressantes, l'hiver si froid, notre société si douce, et Césarine sera trop belle pour ces vilains Danois qui (jugez un peu quel pays pour un doctrinaire) n'entendent pas la *raison*, comme dit Shakespeare. Un ministère encore plus ultra résoudra peut-être tous les doutes, et nous vous garderons. Nous passerons un hiver charmant, à donner et à recevoir force coups, et à nous en trouver à merveille. Ce Midi qu'on nous dit si ultra, jusqu'à présent ne me le paraît guère; pour les deux départements des Hautes et des Basses-Pyrénées, ils ne le sont pas du tout. Quant à Nîmes, M. de Lascours (2), que nous avons vu, en espère beaucoup. Les instructions de M. de Serre au procureur général sont fulminantes : il faut tomber sur les factieux à tour de bras. Le ministre des finances menace tous les receveurs généraux de destitution s'ils n'emploient pas toutes leurs influences pour les élections. J'en ai

(1) Le vicomte de Houdetot. C. B.
(2) Préfet du Gard. C. B.

vu un ici qui était tout épouffé. M. de Serre exploitera une partie du système représentatif dans toute sa rigueur et gardera l'autre pour longtemps. Voilà ce qui arrive aux consciences égarées, on met toute sa rectitude du côté qui convient, et cette sévérité exercée sur d'autres, dispense de scrupules sur soi-même. Comme disait Benjamin, il vaut mieux que le mal soit fait par des gens corrompus, au moins n'ont-ils pas cette ardeur toute fraiche et toute neuve.

Enfin, cela n'empêche pas que le pays où je suis ne soit bien beau. Je passe tous les jours cinq ou six heures dehors. C'est une nature pleine de vie et d'originalité; il y a tout l'éclat du Midi et toute l'âpreté du Nord. Pour ceux qui aiment les lieux sauvages et bizarres et monstrueux, on les mène voir Gavarnie et le Chaos, et alors on entend force lieux commun sur les désordres de la nature, sur les beautés terribles, etc. Pour moi, je trouve cela curieux et assez imposant, mais la nature ne me paraît jamais plus belle que quand elle est simple, et je préfère à tout cela la vallée d'Argelès, qui est d'une fertilité et d'une douceur admirables. Il y a une surabondance de vie, un luxe de végétation, tout y croit pêle-mêle : pommiers, vignes, cerisiers, maïs, etc. On sent le Midi, on sent cette influence du soleil qui est ce que j'aime le mieux dans la nature. Le climat est orageux et subit; on ne peut se fier au ciel une demi-heure. Chaque jour commence brillamment et finit par un ouragan. Il y a une sorte de lutte continuelle entre le bien et le mal, la dévastation et la fertilité. Cela ressemble beaucoup à une tragédie de Shakespeare. Pour moi, je suis décidée pour le côté doux, cela tient peut-être à une

nature faible, mais toute colère que je suis, je ne sais admirer les œuvres de Dieu que sous le point de vue de l'espérance, et la terreur ne me paraît pas un sentiment religieux.

A propos de religion, je relis le *Génie du Christianisme*, cela me semble bien l'œuvre la plus frivole, la plus légère qu'on puisse lire, c'est le produit d'une société toute factice et il n'y a rien pour une âme sérieuse. Je dirais presque que cela est anti-poétique : cette façon de montrer toujours un poète, s'en allant rechercher ses images, ses redondances à travers toutes les douleurs, toutes les craintes et toutes les espérances humaines, dégoûterait à jamais du métier. C'est un homme qui veut faire de la religion pour la bonne compagnie, comme on en voulait faire pour le peuple. Il y a sans doute un admirable talent de style et il s'en va, avec beaucoup de charme et d'originalité, effleurant toutes les impressions de l'âme, d'autant mieux qu'aucune ne lui fait mal. S'il y a une preuve de l'incrédulité d'un siècle, c'est un pareil livre en faveur d'une religion. J'aime surtout le passage où il justifie la religion chrétienne de s'opposer aux *peintures lestes* en citant *Armide* et l'Arioste! Quelle foi que celle-là! *ils ont été pesés avec le vent et ils ont été trouvés plus léger que le vent même.* Je pourrais continuer ma diatribe, car c'est un livre qui me met en fureur, surtout quand je pense qu'on ose le comparer à ma mère.

Il faut pourtant que je finisse ce bavardage; on dit par parenthèse qu'il est à Bagnères-de-Luchon, M. de Chateaubriand, mais *incognito*.

Adieu, mon cher Prosper, Victor vous dit mille choses et moi je vous dis toujours : restez-nous.

DU COMTE GERMAIN.

Benais, le 16 septembre 1820.

J'ai reçu hier, cher ami, ta lettre du 22 août et celle du 12 septembre. S'il n'y a pas quelque oubli de ta part, il faut que j'attribue cette singularité à la haute sagesse de notre ami Mézy (1) qui n'aura pas voulu que les nouvelles de la conspiration nous arrivent par une autre voie que celle du *Moniteur*. C'est une de nos calamités permanentes que cette croyance dans laquelle sont nos ministres qui se succèdent, qu'il y a dans le pouvoir qu'ils ont à exercer une parcelle de l'héritage de Bonaparte qu'il convient d'exploiter. C'est dans ce sens qu'ils s'imaginent avoir la faculté de nous faire croire quelque chose et de nous en faire ignorer quelqu'autre. Le *Moniteur* ou le *Journal de Paris* leur semble un instrument non seulement bon pour montrer ce qu'ils pensent, mais propre à nous imposer ce qu'il faut penser.

Pauvres gens! qui nous aurait dit, en 1814, que tel était le but de la restauration, nous aurait paru bien absurde! Et cependant nous le voyons, ainsi qu'une foule d'autres sottises qui sont encore plus usées qu'elles ne sont sottes.

Tu as raison de dire qu'un tel état de choses doit finir par une catastrophe. Je le redoute comme toi et je frémis en considérant la béatitude de nos pauvres ultras de campagne qui s'imaginent que tout va à merveille. Ils en sont seulement à s'inquiéter de ce

(1) M. Dupleix de Mézy, directeur général des postes. C. B.

que le ministère n'a pas une couleur assez forte et de ce qu'il ne frappe pas assez ferme. J'ai demandé hier à mon président de tribunal, qui est le chef du parti, ce que c'était que frapper? Le pauvre homme ne savait que dire. Il était comme un dévot qui aurait dit une grosse impiété. Du reste, ils crient que, dans trois mois, ils auront un ministère tout à fait à eux et qu'alors l'heure du salut aura sonné. Ils sourient de compassion quand on leur parle des dangers qui les menacent et de la haine dont ils sont l'objet. Jamais ils n'ont été plus tranquilles et plus espérants. D'un autre côté les jacobins, qui gagnent tous les jours en habileté, en rient dans leurs barbes et n'ont pas peur. Ils savent la France aussi bien que nous et quelque chose leur dit que ça ne prendra pas. Ils me témoignent toujours beaucoup de déférence et veulent que je choisisse leurs candidats. Nous verrons s'ils tiendront parole sur le terrain.

Toutefois, je les reçois bien et leur parle un bon langage. Je tâche de leur faire admettre qu'il ne faut pas et qu'il n'y a pas lieu de confondre le roi et les ultras. Je livre ceux-ci à leur haine afin de sauver du moins le vénérable chef de notre pays qui est si bien organisé pour procurer la liberté légale.

SUR MA DÉMISSION D'AMBASSADEUR EN DANEMARK.

Je m'étais donné le temps de réfléchir et d'examiner. Je n'avais pas voulu céder à la camaraderie politique; ni à l'esprit de parti, mais chercher à tête reposée ce qui était honorable et raisonnable. Je voyais souvent M. Pasquier, il m'engageait fort à accepter la mission du Danemark, se félicitait de m'avoir dans son dépar-

tement, me disait appelé à obtenir du succès dans la carrière diplomatique et me montrait l'avenir prochain d'une grande ambassade, Pétersbourg peut-être, où Copenhague avait conduit M. de La Ferronnays. Je lui répondais que je ne me sentais pas d'éloignement à être dans les affaires avec lui, si sensé, si contraire aux passions du parti royaliste; que je croyais le ministère sincèrement résolu à ne point s'y laisser entraîner, mais que c'était impossible. « Je partirais pour Copenhague, sur la foi de votre modération et bientôt après je me trouverais sous l'autorité de M. de Villèle et de M. Corbière qui ne voudraient pas plus de moi que je ne voudrais d'eux : ce n'est pas la peine de me mettre en route. »

De son côté M. Mounier qui, tout spirituel qu'il était, subissait l'influence du duc de Richelieu, ne tenait pas le même langage que M. Pasquier sur la disgrâce des doctrinaires et manifestait plus d'espoir et d'assurance de succès dans la ligne politique où le ministère comptait persister; il était persuadé de nous avoir fait la leçon et de nous avoir mis en pénitence, jusqu'au moment où nous aurions appris à reconnaître et le ministère pour habile et nous pour aveugles. C'était le thème que se faisait M. de Richelieu et qu'il répétait avec une certaine impertinence. J'allai le voir aussi, à un jour de réception, de façon à ne point avoir un entretien. Je ne me souviens pas des paroles qu'il m'adressa; elles étaient peu signifiantes, mais le ton me déplut.

Les élections arrivaient, une décision ne pouvait être retardée et, avant de partir pour l'Auvergne y exercer mes fonctions d'électeur, je remerciai M. Pasquier. Nous nous quittâmes en bonnes relations per-

sonnelles; et ce fut fini entre le ministère et moi, tout aussi complètement que pour mes amis.

DE M. GUIZOT.

Mantes, 23 septembre 1820.

Mandez-moi, mon cher ami, à quelle époque précise vous comptez partir pour l'Auvergne; il faut que nous nous arrangions pour nous voir d'ici là. Je suis en si bon train de travailler, qu'il me faudra une aussi bonne raison, pour me faire aller à Paris. A-t-on quelque idée sur l'époque des élections? J'ai besoin de le savoir pour hâter ou ralentir mon travail (1) qui prend malgré moi une assez grande étendue, ce dont, au reste, je ne suis pas fâché ; j'aime autant dire une fois pour toutes, sur notre situation, à peu près tout ce que j'ai sur le cœur. Mais, de manière ou d'autre, il faut que je vous montre cela. Si vous ne faisiez rien et que vous eussiez vingt-quatre heures à me donner ici, je vous proposerais de venir. On vient en quatre heures par Saint-Germain, et nous sommes fort en état, dans notre petite maison, de vous donner un bon lit et un mauvais dîner. Charles doit venir passer quelque temps après les comédies du Marais.

Certainement, j'ai lu Clausel et compte bien m'en servir. J'ignore ce qu'en pense le parti, mais, à coup sûr, il ne se fera pas de bien. C'est quelque chose d'étrangement vivace que la bêtise et la folie; les hommes, les années s'épuisent à les convaincre, à

(1) *Du gouvernement de la France depuis la restauration, et du ministère actuel.* C. B.

les battre; la Providence s'en mêle; rien n'y fait. Il faut absolument extirper ce qui est incurable; et je persiste à espérer que cela se peut, sans remettre tout en question. Du reste, qu'on l'espère ou non, il n'en faut pas moins le tenter toujours. Je ne m'abuse point sur le résultat définitif; mais le temps qu'on peut gagner est pour nous et pour le pays.

Quelqu'un a-t-il des nouvelles de Decazes? j'en ai eu indirectement.

Je ne m'étonne pas que Royer soit retombé dans ses doutes. La matière à douter est ample, et lui fort enclin à s'y plonger. Je ne sais comme vous ce qu'il dira et fera le lendemain, peut-être même au moment. Mais n'importe, il faut marcher avec cette difficulté et dans cette prévoyance. Vous savez que les obstacles sont toujours dans le même sac que les forces. Il en est une preuve comme Decazes.

Tout ce qui me revient des élections continue à être favorable. Il faut voir quelle sera l'influence de ce qui vient de se passer à Paris. Cela ne vous empêchera-t-il pas de vous éloigner? Avez-vous eu récemment des nouvelles de Victor?

SUR LA NAISSANCE DU DUC DE BORDEAUX.

(29 septembre 1820.)

On ne peut pas dire qu'il y eut beaucoup d'enthousiasme dans la généralité du pays. Quant aux ultra-royalistes, leur joie était aussi grande que sincère : toutes les circonstances se réunissaient pour émouvoir leurs sentiments jusqu'à l'exaltation. Cette naissance avait réellement l'aspect miraculeux qu'on a

tant célébré. La Providence accordait enfin une faveur à cette famille royale depuis si longtemps poursuivie cruellement par le malheur. Puis, au point de vue politique, un tel événement n'était-il pas le gage d'une perpétuelle durée et d'une puissance considérable pour leurs opinions et leurs intérêts.

Si la branche aînée n'avait pas eu de rejetons, la couronne passait, après quelques années, à la maison d'Orléans. Dès lors celle-ci serait devenue l'espoir de l'opinion nationale : elle aurait pris une grande importance. Le déclin du parti royaliste aurait commencé du jour où il eût été sans avenir. Tout péril de révolution cessait, les mécontents attendaient patiemment l'avènement de la nouvelle dynastie, les derniers rois de la branche aînée montraient moins d'obstination à défendre le droit divin et le pouvoir absolu qu'ils n'avaient plus à transmettre à leurs enfants. Les bienfaits de la révolution de Juillet auraient été obtenus sans les malheurs et les difficultés qu'elle devait porter avec elle. Telles étaient les pensées répandues parmi tous les hommes raisonnables, qui n'appartenaient pas au parti ultra-royaliste. Je me souviens de ce que j'en disais avec mes amis de toutes nuances, surtout avec M. Molé.

Quelques-uns même des serviteurs les plus fidèles de la famille royale ne purent se défendre de certains pressentiments. M. de Richelieu, je l'ai su depuis, avait compris et reconnu dans son intimité que la miraculeuse naissance du duc de Bordeaux était le signe probable de la ruine du trône où il semblait destiné à monter. Madame de Boignes m'a raconté que se promenant dans son jardin avec M. Pozzo, ils entendirent sonner les cloches qui annonçaient le *Te Deum*

chanté en réjouissance de la naissance du duc de Bordeaux. « C'est le glas de la dynastie ! » lui dit M. Pozzo.

A MADAME DE BARANTE.

Barante, vendredi 6 octobre 1820.

L'apathie avec laquelle la grande nouvelle a été reçue ici, passe toute croyance. Ce ne doit pas être un motif d'inquiétude, car c'est de même partout.

Les fonctionnaires ont, par les dernières épurations, achevé de perdre ce qui leur restait de relief du régime impérial. Mais le pays compose un ensemble tranquille et heureux, sans nul mouvement d'opinion sauf les haines réciproques contre les personnes. Il est triste et honteux de voir une population si dénuée de lumières, de patriotisme et d'attachement à quoi que ce soit ; on peut lui changer sa dynastie et ses ministères, sans qu'elle s'en inquiète, jusqu'au moment où il adviendrait plus d'impôts et moins de prospérité.

Je voudrais vous avoir tous ici. La saison est magnifique. Cet automne est comme les étés à Paris. Je mène une vie douce et calme, mais assurément la plus oisive qui se puisse imaginer. On vient beaucoup me voir : les gens à qui j'ai rendu service, les paysans des environs, mes métayers. Tous ceux qui ont quelque brin d'affaires avec moi me dérangeraient du matin au soir, s'il y avait quelque chose à déranger dans l'emploi de ma journée. Je règle donc tant bien que mal nos intérêts. Je m'aperçois combien notre absence leur est dommageable, mais plus je

m'étudie, plus je me rends compte que je ferais mal le pénible métier de propriétaire et d'agriculteur. Je ne m'y sens nul goût. Pourtant tout irait mieux qu'à présent.

Clermont, 14 octobre 1820.

J'arrivai avant-hier, à l'heure de dîner. M. de Montlosier était venu de sa montagne exprès pour me recevoir. Le soir, nous fîmes quelques visites. Je sus un peu quelle était la physionomie du pays : les ultras sont plus fols que jamais. Le pauvre préfet qu'on a envoyé là pour leur être agréable, se plaint qu'ils soient un peu difficiles à contenter.

Le lendemain, il me fallut, bon gré mal gré, aller au Randane de M. de Montlosier, qui est à trois lieues dans la montagne. Heureusement, le temps était beau, la route facile et roulante, les aspects curieux et pittoresques. C'est en vérité quelque chose de fort singulier qu'un homme de plus de soixante ans qui va s'établir dans un désert, loin de toute habitation, s'y construit une cahute en paille, et passe là sa vie à faire défricher des bruyères.

Il faut voir son enthousiasme sur tout cela, ses extases sur son trèfle et ses brins d'aubépine et puis : « ceci qui sera un jardin, ceci un verger, ceci un château », et on ne distingue que des rochers, de la bruyère et des arbres assez rares et rabougris. Cette jouissance complète de l'avenir que je n'aurais pas su avoir à quinze ans, lui, il la trouve à soixante-six. C'est un grand don de Dieu. Du reste, comme spéculation et expérience d'agriculture, il est bien possible que ce ne soit pas si déraisonnable qu'on le croit. Je

regardais et tâchais de profiter; mais ce que je ne pourrai pas apprendre, c'est cette activité et cette force de volonté appliquée à la chose dont il s'occupe. Imaginez que là-haut, dans cette solitude, il n'a pas un livre et que lui qui a pris un si vif intérêt à plusieurs branches des lettres et des sciences, il sait consacrer ses journées à voir labourer et à faire travailler ses paysans.

Barante, samedi 21 octobre 1820.

Las de mon oisiveté, un peu moins troublé par les allants et venants, je me suis mis à la tâche et traduis la seule tragédie de Schiller que j'eusse laissée en arrière. C'est un travail de paresseux et que je me reproche; mais que puis-je entreprendre ainsi en passant? J'avais bien envie d'écrire ce roman dont je vous ai lu quelques morceaux (1); mais je me moque de moi-même quand je veux me donner une telle occupation, et faire du marivaudage sentimental. J'ai conçu ce roman-là trop nu; il y faudrait plus de faits, ou du moins un intérêt de descriptions. Je lis aussi du latin pour me rendre un peu moins indigne d'être le précepteur de Prosper (2). Cela et quelques promenades remplissent tant bien que mal ma journée.

De loin, sans lettres, livré aux journaux et à l'observation de ce pays-ci je ne fais plus un doute sur le succès actuel du ministère, ou, pour parler plus juste, des ultras. Mais il me paraît toujours certain que la session sera fort orageuse.

(1) Il n'a pas été trouvée trace de cet essai dans les papiers de M. de Barante. C. B.

(2) Fils aîné de M. de Barante. C. B.

DE LA DUCHESSE DE BROGLIE.

Paris, 25 octobre 1820.

Cher Prosper, je vous dois une lettre depuis longtemps, mais j'ai tant voyagé et je suis si bêtement souffrante depuis mon retour ici que je ne fais rien de ce que je veux faire. Je crois que je ne vous ai pas dit tout mon bonheur de ce que vous nous restez; à dire vrai, je n'avais jamais conçu la société de Paris sans vous; cela me paraissait trop ennuyeux pour y croire. Jugez si je m'ennuie à présent! pas un de nos amis n'est ici et tout s'annonce au plus noir. La terreur prend tout le monde; on cède le champ aux ultras; on dit que les élections seront pires qu'en 1815 et chacun contribue à faire arriver ce qu'il craint. Nos libéraux ont pris peur et ont l'air de dire : « Ah! mais si c'est pour tout de bon qu'il faut résister au pouvoir, ce n'est pas ce que nous entendons! »

Ils veulent, comme dit Auguste (1), être dans l'opposition avec le ministère pour eux. Les ministres sont très effrayés de leurs amis : M. Molé, qui ne parlait pas ainsi l'année dernière, m'a dit qu'il craignait la Chambre de 1815. M. de Serre va comme un fou furieux contre les doctrinaires. L'autre jour, il a demandé à quelqu'un : « Ces doctrinaires qui sont si arrogants, combien sont-ils, je vous le demande? » Il avait oublié la règle de soustraction qui lui aurait appris que de six ôté un reste cinq. L'ouvrage de Guizot a un grand succès, mais je ne sais si toutes les

(1) M. Auguste de Staël. C. B.

difficultés du pays y sont déclarées. Il y a bien de l'esprit et de la noblesse.

Victor, qui comme vous savez n'espère jamais dans les temps heureux, ne se décourage pas dans les mauvais et ne partage pas la terreur. Pour le moment actuel il croit que, si l'on veut résister, on le peut. Revenez-nous donc, cher Prosper, on a tant besoin de vous de toute façon, que je suis heureuse que votre conduite ait été en même temps si noble pour vous et puis si profitable à vos amis qui vous gardent.

DE M. GUIZOT.

Mantes, 28 octobre 1820.

Que voulez-vous que je vous dise, mon cher ami? je ne sais rien. Cinq ou six jours après votre départ, je suis revenu à la campagne où je vis dans la solitude et le travail, n'apprenant rien comme vous, que par les journaux ou par quelques lettres de Paris qui n'en savent pas plus que nous. On me paraît en effet y présumer assez peu des élections; l'opinion a tourné tout à coup à cet égard, d'une façon singulière. On a découvert un beau matin que l'apathie était grande et porterait probablement ses fruits; on m'a mandé cette découverte et je suis porté à croire qu'on s'exagère les craintes, comme nous nous étions exagéré les espérances. Il me paraît toujours très difficile que, sur les cent soixante-douze députés de départements, nous n'en ayons pas soixante-dix; si nous en avons quarante sur les cinquante-quatre d'arrondissement, comme les ministres le disent encore, cela fera cent dix qui, ajoutés aux cent sept qui nous restent de

la Chambre actuelle, font deux cent dix-sept voix sur quatre cent trente, et coupent ainsi la Chambre en deux moitiés à peu près égales. La vraisemblance est là, à mon avis, et je vois que c'est aussi la prévoyance des hommes sensés. Que sortira-t-il de cette collision? je l'ignore; je suis peu enclin à désespérer et, dans le présent, je ne vois pas qu'il y ait de quoi. L'apathie, qui nous ôte des forces, peut nous faire espérer du temps. Je ne demande pas autre chose. Qu'on ne procède pas promptement par secousses et violences, nous nous tirerons de ce très mauvais pas. Je vous dirai même que, si on me garantissait la durée, je ne serais pas du tout fâché de nous voir encore un an dans l'opposition; nous y puiserions du crédit et les libéraux ont besoin d'un peu d'adversité pour s'éclairer et se discipliner. Une session de plus employée à marcher à leur tête, à parler au nom du pays et à lutter contre les ultras, serait très bonne pour l'avenir. Je ne crains donc, comme vous, que le pas de charge, que nos adversaires, prendront peut-être et ses conséquences. Il n'y a pas d'autre péril sérieux, mais celui-là est grand.

Je sais que de Serre prépare des lois sur la liberté de la presse; que seront-elles? Je n'entends pas parler d'autres grands projets législatifs. Je ne doute guère que la consolidation ne soit tentée, si elle paraît avoir quelques chances. Mais je lui en crois peu dans le centre droit. Elle n'aurait certainement pas passé à la dernière session. Le ministère contient passablement les ultras; je ne lui demande que de continuer. Du reste, attendons; il faut toujours finir par là; nous savons l'un et l'autre tout ce qu'on peut savoir avant l'événement.

On m'avait dit qu'en effet il ne fallait pas compter sur le Puy-de-Dôme. On se croit sûr de la Somme, sur laquelle on ne comptait pas. Nous avons repris des espérances sur le Gard, où elles étaient perdues. Que voulez-vous penser au milieu de cette fluctuation ? Je suis fermement convaincu, avec vous, que le plus pressé sera de remettre de la vie dans les départements : l'esprit ne vit pas de beau langage, pas plus que le corps; il lui faut de la soupe, et l'administration locale peut seule lui en donner. J'ai à ce sujet une vieille persuasion, mais a-t-on pu faire ce qu'on n'a pas fait ? Vous savez que non. Nous serions probablement très fâchés qu'on l'eût fait comme on l'eût fait alors.

Mon livre a en effet du succès ; la troisième édition est sous presse. J'y ai ajouté un avant-propos qui n'est pas sans importance et dont je vous ferai envoyer quelques exemplaires séparés, si l'édition paraît le 6 novembre, comme je l'espère. Les ministres s'en sont fort occupés. Je vous conterai tout ce qui m'est revenu d'eux. C'est assez plaisant.

Je n'ai pas de nouvelles de Decazes, et je vois qu'on en a fort peu. Royer a été de nouveau très souffrant, mais il est bien à présent. Camille est toujours à la campagne. Broglie n'est pas encore arrivé. J'ai reçu une lettre de Germain, qui ne compte pas plus que vous sur les élections. Il faut nous arranger pour cette chance. L'Europe se calme beaucoup. On croit que les mesures agressives sont décidément abandonnées. L'empereur Alexandre ne veut pas en entendre parler. Soyez sûr que, si l'Espagne et Naples continuent comme elles ont fait jusqu'à présent, cela exercera sur nos affaires une grande et salutaire influence. Tout va fort bien à Madrid. Je voudrais bien être

tranquille sur ce qui se passera en l'absence des Cortès ; une bonne assemblée est un véritable paratonnerre. Celle de Naples n'a pris encore aucune couleur. Le comte de Palmela part pour Rio de Janeiro après s'être, à ce qu'on croit, concerté avec le gouvernement provisoire de Lisbonne. »

Adieu, mon cher ami, mandez-moi quand vous reviendrez et écrivez-moi à Meulan, je n'en bougerai avant la fin de novembre. Je ne crois pas que la Cour des pairs vous rappelle de sitôt. On dit que cela traînera jusqu'à l'ouverture de la session.

A MADAME DE BARANTE.

Barante, vendredi 3 novembre 1820.

J'ai fini de traduire ma tragédie plus tôt que je ne me l'étais prescrit. Cette tragédie (1) a une préface de la plus pure métaphysique allemande ; je me suis mis à la traduire, mais je ris tout seul en songeant à combien peu de personnes cela paraîtrait autre chose que du galimatias. Je pense à Charles, qui a pris tant de goût pour cette espèce de langage. Je l'en régalerai.

Clermont, lundi 13 novembre 1820.

Nous allons être battus de cinquante voix, dit-on. Du reste, en ce qui me touche, tout se passe poliment et tranquillement. J'ai dîné hier avec trente personnes chez le président (2), et en fort bonnes relations de société,

(1) *La Fiancée de Messine.* C. B.

(2) Le comte de Chabrol-Crouzol, conseiller d'État, président du collège électoral du département. C. B.

non pas seulement avec lui, ce qui va sans dire, mais avec les chefs des ultras. Je ne vais pas aux réunions des libéraux, et ils ne me l'ont même pas proposé; mais je vote avec eux sans m'en cacher. Leurs candidats sont plus modérés et plus ministériels que ceux qui sont portés par le ministère, et il y a vraiment quelque chose d'incroyable dans une position qui force les ministres à pousser en avant leurs ennemis et à rejeter des alliés.

Clermont, mardi 14 novembre 1820.

Nous avons été battus hier de soixante voix pour la formation du bureau. Cela se passera à peu près de même pour la nomination des députés.

DU DUC DECAZES.

Londres, 14 novembre 1820.

Je ne peux avoir d'idée sur la prochaine session avant d'avoir vu la composition définitive de la Chambre, mais je n'ai pas besoin de la connaître pour être convaincu que toute alliance systématique et habituelle avec l'extrême gauche sera mortelle pour nous. Je vois dans ce qui reste de la Chambre, et dans ce qui arrive, plus de cent députés qui, *comme le roi*, n'iront jamais avec les Bignon et n'uniront pas leurs couleurs aux siennes. J'aimerais mieux, pour ma part, si j'avais à fonder des calculs sur la conduite de la Chambre, avoir dans le centre gauche cinquante indépendants royalistes constitutionnels comme Courvoisier, Delessert, etc., que deux cents libéraux amal-

gamés, dans les rangs desquels compteraient les gens à intentions et à paroles hostiles. Soyez sûr que ces gens-là perdront toute minorité, toute majorité même qui seraient condamnées à la responsabilité de leurs discours et seulement à celles de leurs noms. Assurément, il ne faut pas non plus rejeter leurs votes, mais il faut se défendre de leur alliance, car, avec elle, il n'y a aucune possibilité de succès. *Comptez sur ce point de fait.*

AU DUC DECAZES.

Paris, 23 novembre 1820.

L'autorité du gouvernement, employée et appuyée par l'impulsion d'un parti, a dû amener ce résultat électoral. Comme je ne fais qu'arriver et que je suis peu empressé des choses, lorsque je n'ai rien à y faire, je ne vous dirai point jusqu'à quel degré les ministres sont en peine de cette majorité qu'ils espéraient, et contre les folies de laquelle ils ne pourraient plus rien. Vous savez l'histoire de cet Anglais : « Grand saint George, vous m'avez trop aidé ! » Je vois seulement qu'en général il y a une vive satisfaction d'amour-propre de la part du ministère et de ses alliés; que ceux-ci ont une grande prétention à la raison et à la modération. Je les suppose en effet, les uns et les autres, plus expérimentés et plus habiles qu'il y a cinq ans. Je pense que le pays et le mécanisme de notre gouvernement leur est moins ignoré. Il se présente aussi moins de questions blessantes et volcaniques. Il ne faut donc pas compter sur de promptes crises, ni sur des changements subits de situations.

Seulement, je me figure que vingt ou trente membres de la droite ne se résoudront pas à vivre sous la discipline ministérielle, quand bien même Villèle se ferait sincèrement et courageusement le compagnon et l'ami des ministres. Puis, le connaissant comme je crois le connaître, je doute qu'on tire de lui une improbation forte et publique de la queue de son parti. Il sera à Donadieu ce que Laffitte était à Corcelles ou à Chauvelin.

D'autre part, les ultras, même raisonnables, sont outrageants et irritants; ils se lient dans les provinces à une quantité d'hommes absurdes et détestés ; ils ont en tête deux ou trois projets impopulaires à un haut degré. Tels sont les éléments de la situation actuelle. Je ne prévois pas encore ce qu'ils vont amener pendant le cours de cette session. Ce dont je suis assuré, c'est qu'ils ne feront communier ni mes amis ni moi avec l'extrême gauche, au sujet de laquelle vous me prêchez un sermon aussi beau que superflu. Mon défaut n'est pas, comme vous savez, de sacrifier facilement mes idées et mes répugnances, et aujourd'hui que je suis tout libre, je me sens moins encore porté à des complaisances; passe encore si j'étais ministre, mais n'étant rien, c'est bien le moins que je m'accorde le plaisir d'être de mon avis. Au demeurant, jamais je n'ai été moins animé sur tout ceci. Je me contente en ce moment de recueillir le bénéfice de cette pairie que je vous dois. Elle me donne une position toute naturelle, je ne viendrai plus guère qu'aux sessions ; mais de longs séjours à la campagne, loin de Paris ne me déplaîront pas, ni aux miens.

J'ai peine à croire que malgré la grande haine qu'on a déchaînée contre vous, malgré les complaisances du

ministère pour ce mouvement hostile de l'opinion ultra et semi-ultra, l'affaire Coussergues ait de la suite. Poussée à l'extrême, elle forcerait les ministres à vous défendre, et cela convient si peu à leur situation, qu'ils feront tout pour l'éviter. Si donc, il en est encore question, ce sera dans le but de les attaquer eux-mêmes, c'est qu'on voudra les renverser. Nous n'en sommes pas encore là; il me revient que jusqu'ici on se contente assez bien d'eux et de Villèle.

Germain n'est pas encore de retour. Il est, dit-on, fort vif et il a tort. Ses soins pour Mirbel ont échoué. Le ministère a déployé, pour s'opposer à cette nomination, le même zèle que si le pauvre homme eût été l'héritier direct de feu Robespierre. On a renvoyé au plus vite un directeur des droits réunis que vous aviez fait placer là pour aider à l'élection de Saint-Cricq. Cela n'est-il pas plaisant?

Paris, 8 décembre 1820.

Si nos ministres actuels engraissent, ce sera assurément que les tracas leur sont un régime salutaire, car ils n'en manquent point. Les voilà, ce me semble, au bout de leur chapelet. Les bonnes gens qui leur avaient répondu de la sagesse et de la docilité de la droite sont bien ébahis. Vous voyez tout cela d'ici.

J'aurais cru que vous seriez venu assister au bel embarras où se sont fourrés ceux qui avaient un tel dédain pour votre administration. Il semblait qu'ils eussent inventé la vraie façon de gouverner. J'aime assez cette humiliation des petits amours-propres.

C'est pourtant d'ici à quinze jours qu'il y aura, sans doute, un renouvellement de bail. Je doute que le

nouveau soit long, si, comme on en parle, il s'agit de M. de Villèle et consorts. Parmi ceux qui vont probablement s'en aller, il y a des hommes regrettables par leur talent ou leur caractère. Tout leur tort était de s'être mis dans une situation déplorable et cela contre leurs propres lumières. Le rôle de spectateur est doux dans de telles occurrences. Il faut laisser s'user ce qui est déraisonnable et impossible. Moins on s'y oppose vivement, plus cela marche vite à sa ruine. Si la gauche se fût tenue en silence l'an dernier, nous serions déjà hors d'affaire.

VIII

Janvier 1821-Décembre 1821 (1)

AU DUC DECAZES.

Paris, 5 février 1821.

Vous aurez des détails de toute sorte sur nos affaires par Saint-Aulaire. Des dissemblances inté-

(1) Événements de janvier 1821 a décembre 1821. — Formation d'une contre-opposition d'extrême droite dans la Chambre des députés. — Explosion d'un pétard dans l'intérieur des Tuileries. — On découvre que ce prétendu attentat du parti jacobin n'est autre chose que le résultat d'une intrigue ultra-royaliste. — Violents débats de la Chambre des députés. — La gauche, exaltée par l'attente des nouvelles du congrès d'Italie, prend une attitude de plus en plus factieuse. — Énergique résistance que lui oppose M. de Serre. — Les décisions du congrès deviennent l'objet de discussions très animées, tant dans la Chambre des députés que dans le Parlement britannique. — Procès de la conspiration du 19 août. — La Cour des pairs, contrairement aux conclusions du ministère public, met hors de cause tous les personnages considé-

rieures bien marquées, la force de l'opinion générale de la France et presque de l'Europe, le peu de liberté

rables qu'il voulait impliquer dans l'accusation. — Autres procès politiques. — Plusieurs membres de la droite sont appelés à des fonctions publiques. — Clôture du cours de M. Cousin. — Destitution de M. Tissot. Retour de M. Decazes à Paris. — Inquiétude que sa présence inspire aux ultra-royalistes. — Déclin de sa faveur auprès du roi. — Congrès de Laybach.— Le roi de Naples y désavoue les engagements qu'il a pris à Naples. — La France consent éventuellement à l'entrée des forces autrichiennes sur le territoire napolitain, après qu'on aura épuisé les moyens de conciliation. — Le roi de Naples écrit à son fils, le duc de Calabre, pour engager la nation à se soumettre sans résistance. — Le duc de Calabre et le Parlement refusent d'obéir à l'invitation du roi et aux sommations du congrès. — Bravades des Napolitains. — Les Autrichiens marchent sur Naples. — Insurrection militaire en Piémont. — Abdication du roi. — Adoption de la constitution espagnole. — Consternation du congrès. — Terreur dans toute l'Allemagne. — Agitation en France. — Mouvements de Grenoble, de Lyon. — Les royalistes croient un moment que tout est perdu. — L'armée napolitaine se disperse presque sans combattre devant l'armée autrichienne qui prend possession de Naples. — L'armée piémontaise est battue à Novare, par une autre armée autrichienne réunie aux troupes restées fidèles, et Turin fait sa soumission. — Triomphe complet de M. de Metternich. — Insurrection des principautés du Danube et de la Grèce contre la Porte. — M. de Metternich persuade à l'empereur de Russie que cette insurrection est, comme toutes les autres, l'œuvre du jacobinisme européen et une circulaire des trois cours alliées la frappe d'anathème. — Fin du congrès. — Conventions qui placent les Deux-Siciles et le Piémont sous

que conservent encore la tribune et la presse, condamnent en ce moment l'alliance mal assortie du

l'occupation autrichienne. — Excès de la réaction absolutiste à Naples. — Répression sévère de la révolution piémontaise. — Troubles dans les Légations. — Graves désordres causés en Espagne par les nouvelles d'Italie. — Violences des libéraux exaltés. — Commencement d'insurrection absolutiste. — En France, découragement, affaiblissement du parti libéral. — Joie, exaltation des ultra-royalistes. — Discussion et vote d'une loi de circonscription des collèges électoraux d'arrondissement, — de la loi des comptes de 1819, — d'un projet de modification du règlement de la Chambre des députés, tendant à assurer le maintien de l'ordre dans les délibérations. — Présentation d'un projet de loi concernant l'organisation communale et départementale. Accueilli avec peu de faveur, il n'y est pas donné suite. — Discussion et vote d'une loi qui modifie le code d'instruction criminelle en ce qui regarde la majorité requise pour les condamnations. — Baptême du duc de Bordeaux. — Prodigalité de grâces, de faveurs de toute espèce. — Les ultra-royalistes deviennent plus exigeants à l'égard du ministère. MM. de Villèle et Corbière ne peuvent plus les contenir. — M. de Chateaubriand, bien que réintégré dans la dignité de ministre d'État, est à la tête des mécontents. — Discussion et vote d'une loi destinée à indemniser les donataires de l'empire dont les dotations ont péri par suite des revers des dernières guerres. — Extrême violence des débats. — Le ministère, pour éviter le rejet de ces deux lois, se voit réduit, après une longue résistance, à accepter des amendements qui les dénaturent dans le sens de la droite et qui portent au plus haut point l'indignation de la gauche. — Mort de Camille Jordan. — Débats publics du procès de la conspiration du 19 août. La plupart des accusés sont acquittés,

ministère et des ultras à une sorte d'impuissance. Ils ont le pouvoir. Il n'y a nul moyen de le leur ôter.

les autres condamnés seulement à des peines correctionnelles; les contumaces seuls sont condamnés à mort. — Dignité, modération qui président à ce jugement. — Mécontentement des royalistes, satisfaction des libéraux. — Discussion et vote du budget. — Progression du produit des impôts. — Dégrèvement accordé à la propriété foncière. — Vains efforts de l'extrême droite, pour faire supprimer la direction générale de la police et pour faire retrancher du budget les fonds consacrés à l'enseignement primaire. — Discussion d'un projet de loi qui a pour objet de proroger jusqu'à la fin de la session suivante l'existence de la censure des journaux. M. de Vaublanc, au nom d'une commission composée de membres de la droite, en propose le rejet. — Vif débat où M. Pasquier se compromet beaucoup contre les ultra-royalistes que ménage au contraire M. de Serre. — La Chambre vote un amendement qui, tout en maintenant la censure, en limite la durée au troisième mois de la prochaine session. — A la Chambre des pairs, M. de Talleyrand fait, à l'occasion de cette loi, un manifeste libéral. — MM. de Villèle et Corbière, pour ne pas se brouiller avec leur parti, s'éloignent peu à peu du reste du ministère. Ils menacent de se retirer, si on ne donne pas à chacun d'eux un département effectif, et au duc de Bellune le ministère de la guerre. — Longues négociations à ce sujet : elles échouent, et MM. de Villèle et Corbière sortent du cabinet. — Clôture de la session (31 juillet). — Mort de Napoléon. — Le parti bonapartiste se fond dans l'opposition libérale. — Introduction en France du carbonarisme et ses rapides progrès. — Développement, influence de la congrégation et d'autres associations sur lesquelles s'appuie le parti ultra-royaliste et ultra-religieux. — La position du ministère s'affaiblit

La composition actuelle de la Chambre ne laisse de longtemps aucune espérance à cet égard. Mais ce

de plus en plus. — Prospérité matérielle du pays. — Grande amélioration du crédit public. — Négociations sur les affaires d'Orient. — L'empereur Alexandre, cédant aux conseils du comte Capo d'Istria et à l'influence de l'opinion publique en Russie, pense un moment à faire la guerre pour délivrer les populations chrétiennes opprimées par les Turcs ; il propose même à la France de s'allier à lui pour cette entreprise ; mais l'Autriche et l'Angleterre l'arrêtent encore en lui représentant le danger de déchaîner l'esprit révolutionnaire et le peu de fond qu'il y a à faire sur la France dans son état actuel. — Madame du Cayla, devenue la favorite de Louis XVIII, travaille à le rapprocher de Monsieur, à le réconcilier avec les ultra-royalistes et à leur ouvrir l'entrée du cabinet. — Élection d'un cinquième de la Chambre des députés, qui fortifie la droite et même l'extrême droite. — Brochure de M. Guizot : *Des moyens de gouvernement et d'opposition.* — Dissidences dans le parti ultra-royaliste. Les uns veulent le renouvellement complet du cabinet, les autres le maintien de MM. de Richelieu, de Serre et Roy dans un nouveau ministère où siégeraient MM. de Villèle, Corbière et le duc de Bellune. — Ouverture de la session. — L'élection du bureau de la Chambre des députés se fait presque exclusivement dans le sens de la droite. — La majeure partie de la droite se coalise avec la gauche et le centre gauche pour voter une adresse hostile au ministère. — M. de Villèle blâme hautement cette coalition. — L'adresse n'en est pas moins votée. — Le roi y fait une réponse sévère qui jette d'abord le trouble parmi les coalisés. — Le ministère présente à la Chambre deux projets de loi, l'un pour rendre plus efficace la répression des délits de la presse, l'autre pour prolonger pendant cinq ans le

pouvoir est incapable en ce moment d'accomplir aucun acte considérable. L'affaire des pétards a forcé le ministère à rompre un instant avec l'extrême droite. Le discours du roi a permis d'entrevoir une sorte de résistance. Cette seule petite apparence a eu le plus grand succès. Mais comme toute jonction avec un autre ordre d'opinions est impossible, la position des ministres reste au fond la même. Autant que je puis le deviner, Villèle et Corbière aspirent surtout au renversement de Pasquier, mais sans se presser ni se compromettre. En somme je ne serais pas effrayé de ce qui est en formation ; je croirais assez volontiers que l'oppression ne pourra pas être complète, ou que la sédition ne pourra pas être ouverte, n'était la réaction des affaires de l'Europe. Car si la révolution de Naples est réprimée, si les exigences des peuples sont domptées, alors le despotisme des ultras s'imposerait peut-être. Mais s'il est constaté que la Sainte-Alliance est impuissante à régler les mouvements intérieurs des nations, nous serons d'autre part sur un volcan.

régime de la censure des journaux. — Ces projets sont fort mal accueillis par la majorité qui nomme, pour examiner la loi de censure, une commission très hostile au ministère. — Attaques furieuses de MM. Delalot, de La Bourdonnaye, de Salaberry contre les ministres et surtout contre M. Pasquier. — M. de Richelieu, s'apercevant que le roi commence à être ébranlé, et n'obtenant pas de Monsieur le concours que ce prince lui avait promis, donne sa démission (12 décembre), aussi bien que tous ses collègues, à l'exception de M. de Lauriston, ministre de la maison du roi. (D'après les sommaires des chapitres LXI, LXII, LXIII, LXIV, LXV, LXVI, LXVII, LXVIII, de l'*Histoire de la Restauration* par M. Louis de Viel-Castel.)

La Chambre des pairs irrite bien les ultras et embarassera un peu le ministère par sa conduite dans le procès. Jusqu'à présent, la majorité est juste et consciencieuse.

AU COMTE DE MONTLOSIER.

Paris, 2 avril 1821.

Si nous ne nous sommes pas vus, c'est uniquement la faute de cette vie de Paris où l'on n'a pas le temps de faire ce qui conviendrait le mieux. Je voudrais beaucoup m'en tirer de bonne heure et aller vivre et travailler tranquillement dans mon ermitage ; le procès me retiendra malheureusement ici assez avant dans la belle saison.

Voici les affaires d'Italie terminées à peu près comme vous l'aviez prévu. Elles avaient, au premier abord, consterné ridiculement les uns et exalté les autres à un point dangereux et risible. De tout cela, il n'est résulté qu'une chose certaine et triste : la guerre civile est en Europe. Les intérêts de l'ordre social précédent ont leurs armées, leurs alliances et n'ont mis leurs espérances que dans la violence. La lutte est engagée de telle sorte qu'il n'y a plus de transaction possible. L'idée de fusion, entre hier et aujourd'hui adoptée peut-être trop légèrement en 1814, est rejetée au loin. L'Europe comprimée par l'Autriche et surtout par la Russie, voilà la position actuelle. Cette compression durera-t-elle plus longtemps que celle de Napoléon? Elle sera moins habile, moins impartiale, elle a affaire à une force morale plus grande. D'autre part elle sera moins active et elle ne dis-

pose pas d'une puissance matérielle aussi considérable.

J'ai été fâché que vous, si impartial, ayez assumé la responsabilité de votre dernière publication (1). Vous appelez votre livre une bombe féodale; eh mon Dieu non! C'est une bombe émigrée. C'est une question d'intérêts individuels, un *Væ victis!* Vous quittez la sphère des institutions pour descendre dans celle des coups de poing. En arriver là pourrait avoir pour conséquence naturelle, qu'au prochain changement de chance, les violences et les iniquités recommenceraient furieuses contre les vainqueurs d'aujourd'hui. Vous auriez déjà vu des gens fort absurdes et fort méchants dans le sens contraire si les affaires italiennes avaient tourné d'autre sorte.

Je persiste à croire, cependant, qu'on leur résisterait sans contracter alliance avec les ultras. L'accroissement de la dette publique, la division des propriétés et de l'industrie, ont rendu sages les hommes de boutique, même quand leur penchant est libéral. C'est donc une grande folie, ce me semble, que de s'être mis cette corde au col, et il en résultera une funeste issue.

Chaque jour je me félicite de n'avoir pas trempé du bout du doigt dans cette politique d'imprévoyance et d'amour-propre blessé. Je me sens léger et calme, ayant grand'pitié de mes anciens amis qui se sont chargés de tout ceci et qui se sont si humblement convertis aux hommes et aux choses qu'ils n'aiment pas.

J'imprime cette traduction de Schiller dont vous

(1) *De la monarchie française au 1er janvier 1821.* C. B.

avez lu quelques fragments, et où ce sermon du capucin (1) vous amusait tant.

DE M. DE CHATEAUVIEUX.

Genève, 20 mai 1821.

Nous vous avons lu ici, ne pouvant vous entendre; nous lisons votre *Schiller* et cette lecture me rappelle et le traducteur et le temps où je le voyais ici plus occupé de poésie que de politique. Vous nous y avez ramenés pour un moment, à cette poésie qui disparaît de notre terre; grâces vous en soient rendues.

Nous avons passé ici un hiver très actif. Les nouvelles d'Italie nous tenaient éveillés; nous faisions les plus beaux plans avec le bon Sismondi et nos rêves se sont sauvés avec les Napolitains. Nous sommes restés tout froissés des coups qu'ils n'ont pas reçus. Mais au fait, si le cœur leur en avait dit, il en serait résulté une réaction dont nous ne pouvons calculer les dimensions.

La partie était bien liée en Italie; mais elle tenait à ce que les Napolitains consentissent à tirer quelques coups de fusil et c'est à quoi on n'a jamais pu les décider; les carbonari même se sont cachés et l'armée autrichienne, se trouvant libre par leur fuite, a pu tout comprimer.

L'embarras est maintenant de savoir que faire de ces contre-révolutions. Le roi Victor-Emmanuel a maintenu sa démission, tant il l'a bien senti. Le bon roi Ferdinand disait là-dessus à Rome : « — Mon

(1) *Camp de Wallenstein*, scène VIII. C. B.

cousin de Piémont a abdiqué, mais je n'en ferai pas autant. J'ai un bon caractère, moi! » Mettez l'accent. En dépit de ce grand caractère, il n'ose pas retourner à Naples et tout y va à faire pitié. Il a mis à la tête d'une *junte* un certain duc de Sangro qui est précisément ce qu'était le chevalier de Reille à l'Opéra. Jugez ce que c'est qu'un chevalier de Reille Napolitain. La pitié pour ce pauvre pays tempère le mépris qu'il inspire.

Tout le monde sent qu'on ne peut pas laisser à eux-mêmes ces pauvres gouvernements ressuscités, car ils crèveraient le lendemain. Alexandre veut qu'on leur donne de bonnes constitutions. Le bon empereur François n'en veut rien, parce que les constitutions sont à présent pour lui comme des cauchemars.

Pozzo est retourné à Laybach pour tâcher d'arranger tout cela et revenir à Paris, car il a des princes d'Italie par-dessus les yeux.

DU DUC DECAZES.

Paris, 2 juin 1821.

Mon cher ami, je vous ai écrit dès les premiers moments de mon bonheur pour vous l'apprendre (1). Je ne vous parle pas de nos affaires que je sais fort mal depuis quinze jours et dont d'autres doivent vous instruire (2). Il est hors de doute que la prorogation

(1) La naissance d'un fils, le duc Louis Decazes. C. B.

(2) M. Germain était mort le 26 avril et M. de Barante avait dû quitter Paris pour se rendre, avec madame de Barante, en Touraine, au château de Benais, auprès de madame Germain. C. B.

de la censure passera. Je crois presque aussi certain que MM. de Villèle et Corbière quitteront le ministère après la session. Je pense que le centre gauche votera la censure, je ne vois aucun de ses membres qui n'en reconnaisse la nécessité; vous voyez qu'aucun aussi ne s'est fait inscrire contre. Je crois que Saint-Aulaire y a contribué, par son exemple. Vous aurez remarqué le discours de Sébastiani sur la dotation de la Chambre des pairs, c'est d'un excellent esprit et d'un homme qui ne court pas après la popularité. Il aura préparé les voies pour que le ministère présente une loi à la prochaine session. La Chambre des pairs a décidé que l'arrestation de Maziau (1) ne suspendrait pas le jugement de l'affaire actuellement pendante. Toute la droite a voté dans un autre sens. Le chancelier Pastoret, Sémonville ont été avec la majorité. J'aurais opiné autrement et j'aurais proposé d'entendre le détenu, sans rien préjuger, et comme simple renseignement, sauf à statuer après son audition sur ce qu'il y aurait à faire. De Broglie a soutenu l'opinion qui a prévalu; Fitz-James, Jules (2) et deux ou trois autres appuyaient si fortement l'avis opposé, qu'ils ont déclaré, quand ils ont vu qu'il ne prévalait pas, qu'ils se récusaient, mais la Cour n'a pas admis leur récusation. Le ministère était pour la suspension, le procureur général était contre, à ce qu'on assure.

(1) Compromis dans la conspiration du 19 août. C. B.
(2) Le prince de Polignac. C. B.

A MADAME ANISSON DU PERRON.

Benais, 23 juin 1821.

J'ai toute facilité de disposer de ma journée fort à mon gré. Je travaille beaucoup, mais comme je veux en finir de cette traduction et que je pousse à cette charrue environ six heures, c'est un véritable abrutissement que mon assiduité ! Elle ne me laisse le loisir de penser à rien. Il ne faudrait pas longtemps de ce régime-là, de cette occupation mécanique pour me rendre incapable de tout; quoiqu'il reste à savoir si je ferai preuve d'autant de constance quand je n'aurai plus une tâche matérielle, j'en ai encore pour plus de deux mois. J'ai en outre à remplir mon office de précepteur pour Adélaïde (1) et Camille (2), ce qui me prend deux heures, et pour vous achever le détail de ma journée, je vais faire à ces dames un cours de grammaire générale. Elles se sont mises aussi en besogne et apprennent l'anglais avec zèle, sans parler du dessin, qui va, dit-on, commencer. Voilà donc un train de vie bien occupé. J'ai pourtant trouvé le moment de lire les deux nouveaux ouvrages de M. de Maistre; le premier (3) traite d'une controverse dont les antécédents vous manquent un peu, mais il me paraît que vous liriez avec intérêt *les Soirées de Saint-Pétersbourg*. Ce sont des opinions qui me conviennent

(1) Fille aînée de M. de Barante. C. B.

(2) Fille de madame Germain. C. B.

(3) *De l'Église gallicane dans son rapport avec le Souverain Pontife*, 1821. C. B.

peu, que je crois exagérées, et assez réfutables; mais cela n'empêche ni l'esprit, ni la grâce et les pensées ingénieuses. C'est un moyen de se faire réfléchir, ce qui est un grand plaisir.

Et vous, chère Sophie, que deviennent vos sérieux projets ? Voulez-vous toujours lire les quatre premiers volumes du *Cours d'études* de Condillac, non pour adopter cette métaphysique, mais parce qu'elle est claire, facile et habitue assez vite à tout un ordre de réflexions, ainsi qu'à la langue philosophique. Si après cela vous aviez goût à cette direction de l'esprit, vous pourriez lire autre chose qui vaudrait mieux.

Beauregard (1) est sûrement plus mondain que notre abbaye de la Tristesse, mais j'espère que vous y êtes en bon repos, et à l'abri des raouts champêtres du Marais et de Champlâtreux.

Benais, 6 juillet 1821.

Vous me plaignez beaucoup trop, chère Sophie. Il y a en vérité non pas de la résignation, mais du contentement à vivre au milieu de mes plus chères affections, de celles qui sont moi-même, sans nul trouble, ni dérangement, et en m'occupant beaucoup. Les affaires ne me sont point du tout indispensables pour remplir mes journées, et quant à l'espèce de mouvement qu'elles impriment par leurs chances et par leur jeu, j'en ai été si secoué pendant cinq ans, que je ne suis pas encore reposé. D'ailleurs la perte douloureuse que j'ai faite a surtout contribué à me

(1) Propriété de M. Anisson du Perron, en Seine-et-Oise.
C. B.

rendre ce genre d'intérêt triste pour ce moment-ci. Quant aux communications de l'esprit, où sont les conversations qui vous font éprouver des impressions si vives qu'on ne puisse s'en passer quelques mois? On gagne en se donnant le loisir de méditer, et en donnant à la parole, pour principal et doux emploi, des causeries d'intimité et d'affection. Ainsi je vous autorise seulement, chère Sophie, à me plaindre de ne pas jouir de tout cela à Beauregard, auprès de vous, où je vivrais fort bien, où je m'arrangerais à merveille.

DE M. GUIZOT.

Nîmes, près la Grande-Horloge,
7 juillet 1821.

Je voulais vous écrire depuis longtemps, mon cher ami, mais c'est une rude chose que de revenir chez soi après sept ans d'absence. J'ai passé ma centième visite et ne compte plus. Je vous dirai d'ailleurs que j'écoute et parle beaucoup; le bon pays que celui-ci : la société n'y est point coupée, comme partout, horizontalement, de telle sorte que toute la classe supérieure soit ultra et que, pour trouver les libéraux, il faille descendre d'un cran; ici, la coupure est verticale; une moitié de la classe supérieure est libérale et accoutumée à vivre avec la moitié ultra, sur le pied d'une entière égalité; aussi la constitution de notre parti y est-elle bien meilleure; il a son aristocratie avouée et n'est point gouverné par sa queue; je trouve un assez bon nombre d'hommes de sens accoutumés à une situation indépendante et supérieure, comprenant bien

les questions et fort capables de conduite. Nous y sommes en très bon renom; et si les libéraux étaient partout constitués et disciplinés de la sorte, l'avenir m'inquiéterait beaucoup moins. Le calme est profond, le parti vainqueur est timide; il a évidemment peur de lui-même; le parti vaincu est tranquille, mais point abattu; on se résigne à attendre et même à attendre longtemps. Du reste, plus je vois, plus je pense comme vous; ce qui manque, ce sont des points de réunion et d'activité commune; dans l'état actuel de l'administration et de l'ordre social, les départements sont condamnés à la politique expectante; la moindre politique active leur est absolument impossible; tant qu'il en sera ainsi, il n'y a rien à fonder ni à espérer; de toute nécessité il faut sortir de cette ornière, appeler les influences au pouvoir et permettre à la vie de se manifester là où elle est; la raison ne peut venir que d'en haut, cela est sûr, mais la vie ne peut monter que d'en bas; elle est dans les racines de la société comme dans celles de l'arbre; il est fou de prétendre expédier du pouvoir sous bande; notre problème est la création d'un gouvernement; or, il y a partout un gouvernement tout fait : il faut l'accepter et le régler; nous avons beau broyer et faire fermenter à Paris des députés et des ministres; il ne sort de ce laboratoire unique ni chaleur ni lumière. On se tourmente à le regarder et quand on ne s'en tourmente pas, on s'en ennuie. Je ne sais si vous éprouvez ce que j'éprouve; mais je me sens ici dans une atmosphère de désœuvrement qui lasse tous ceux qui y vivent; je suis entouré de bon sens inutile, de forces sans emploi, de conversations sans but; je m'étonne qu'il reste encore tant d'activité à des gens qui ne font rien et n'ont rien à faire; tous les hommes

dont la pensée sort un peu des intérêts domestiques mâchent à vide, marchent en l'air, perdent leur temps à deviner, à prophétiser; il y quelque chose d'inconcevablement faux et de souverainement déplaisant dans cette nullité obligée de toutes les influences réelles, dans cette déperdition universelle des forces vives. J'irais peut-être plus loin que vous dans les conséquences pratiques que je tirerais de cet état pour l'organisation future de l'administration en France; mais faites au moins bien ressortir le fait général (1); il est, à mon avis, la cause décisive de la vanité des efforts tentés depuis six ans pour créer quelque chose dans ce pays-ci; peu de gens s'en rendent compte nettement; mais ils sauront un gré infini à celui qui leur fera voir que, si tout va mal, c'est qu'ils ne sont rien; et je vous conseille de puiser à cette source d'une vraie popularité.

Autant que je peux voir, maintenant que je suis placé comme toute la France, il me semble que la situation se développe à Paris avec une grande régularité; voilà le ministère refoulé vers le centre; les deux tiers des ultras me paraissent décidés à l'y suivre; combien de temps lui faudra-t-il pour user cette nouvelle matière ministérielle? C'est ce que nous verrons. Ce qu'on me mande ne m'apprend rien de plus.

Adieu, mon cher ami, dites-moi un peu ce que vous faites et quels sont vos projets. Je n'ai pu encore m'occuper de rien, mais je vais travailler et je suis bien aise d'avoir vu ce que je vois.

(1) M. de Barante commençait son ouvrage sur *les Communes et l'Aristocratie*. C. B.

DE LA DUCHESSE DE BROGLIE.

Paris, 7 juillet 1821.

Je ne vous ai pas encore écrit, cher Prosper, car on me condamne à un repos qui m'affaiblit cruellement, et grâce au régime le plus sage, je ne reprends point de forces du tout, mais cela reviendra et il ne faut se plaindre de rien quand on a un fils (1). Je pense bien à vous, je sais combien votre séjour est triste. Madame Germain a eu des inquiétudes sur sa petite fille, cela me déchire le cœur à penser, et vous, je crains que tout cela ne s'empare bien de votre âme. J'espère que vous vous occupez de vos travaux et que vous luttez avec toute la force de vos belles facultés contre la tristesse qui ne doit pas avoir le droit de flétrir les dons qu'on a reçus de Dieu pour un noble usage. Je vois bien peu de monde pour vous dire des nouvelles; ce n'est pas moi qui vous apprendrai la mort de Bonaparte que vous verrez dans le journal; mais n'est-ce pas inouï que l'on puisse s'écrire sans commencer par se parler de cela, et que chacun, au bout de dix minutes de conversation là-dessus pense et parle de tout autre chose. Se peut-il qu'il soit si fort anéanti que le discours de M. de Castelbajac (2) soit une plus grande affaire! Et il y a des gens que cela ébranle d'imagination; il y en a qui y voient des conséquences importantes pour l'avenir; il y a des gens qui croient que cela les rendra plus

(1) Le duc Albert de Broglie. C. B.

(2) Prononcé le 6 juillet, dans la discussion sur la censure. C. B.

stables: mais toutes ces réflexions n'empêchent pas que le procès, la censure, M. Pasquier, etc., n'occupent davantage tout le monde.

Je n'ai fait que passer, il n'était déjà plus.

On ne s'accoutume point à l'idée qu'il soit mort, comme tout le monde, d'une maladie dans l'estomac, sans que rien annonce ou suive un pareil événement! Il faut faire comme les autres et vous parler d'autre chose aussi.

On dit le ministère très bien remonté sur sa bête; le coup monté sur la censure a tout à fait échoué : on dit qu'il n'y en aura pas vingt de la droite qui voteront contre. Les amis de MM. de Villèle et Corbière disent toujours qu'ils sont décidés à s'en aller après la session, mais j'en doute fort; il me semble que ce moment est une époque de triomphe pour le centre; mais heureusement qu'il est d'un naturel modeste même dans la prospérité! On croit, chaque jour davantage, que les Russes se mêleront de l'affaire des Grecs, et l'on prétend que la modération de Pozzo di Borgo venait de là, et qu'il a dit qu'il fallait aller doucement parce que, s'il arrivait quelque chose, la Sainte-Alliance ne serait pas toute prête pour venir à l'aide. Le procès de la Chambre des pairs prend une très bonne tournure, à ce que l'on peut deviner à travers la discrétion des pairs; du reste l'humeur se trahit plus que le contentement, car les pairs ultras racontent tout ce qui se passe. C'est donc comme venant d'eux que je vous dirai que, jusqu'à présent, toutes les questions de complot ont été rejetées et que, pour Laverderie sur lequel on a prononcé : proposition de complot non

agréée, on a changé la peine du code en cinq ans de prison. Les ultras sont furieux, toutes leurs proies leur échappent, et ils ont des naïvetés de cruauté les plus charmantes du monde.

8 juillet.

Depuis que j'ai commencé ma lettre, je reçois la vôtre, tout aimable, dont je vous remercie. Vous vous divertirez à lire les discours de M. de La Bourdonnaye (1). Jamais on n'a insulté comme cela; les paisibles amis de M. Pasquier sont pourtant un peu initiés, ils osent dire que cela est brutal et dépasse un peu la modération habituelle de cet honorable membre. Cependant la loi passera, et il n'y aura rien jusqu'aux élections; le ministère restera comme cela, insulté, vilipendé, mais toujours debout pourtant. Il se nourrit d'humiliations, en véritable chrétien, et il n'en meurt pas. Le côté gauche est bien désorganisé; quelques railleurs, comme M. de Girardin, etc., s'amusent de tout ce spectacle de dissolution, mais les plus sérieux sont fort tristes et entre autres Benjamin Constant, qui parle de son parti avec un profond dégoût.

Les nouvelles qui nous viennent d'Italie sont affreuses; on dit que jamais la stupidité n'a été poussée au point où elle est chez les chefs. En Piémont, on prétend qu'il y a beaucoup de fermentation, mais les menaces et les promesses italiennes ne sont pas malheureusement d'un grand poids. Ce qui

(1) Prononcé le 7 juillet dans la discussion sur la censure. C. B.

vaut mieux, c'est qu'il y a en Angleterre une réaction très vive contre les principes de la Sainte-Alliance ; il y a unanimité d'indignation et les ministres ne peuvent y résister, au moins extérieurement. On dit que M. Canning passe à l'opposition, ne pouvant rentrer dans le ministère à cause de la haine du roi. Qui sait si l'Angleterre ne sera peut-être pas encore un jour l'instrument qui nous délivrera de cette oppression ténébreuse et stupide ? Cependant, ce qui me fait de la peine, c'est qu'ils ont l'air en bonne intelligence avec les Turcs. Nos libéraux commencent à se détacher des Grecs, parce qu'ils disent qu'ils n'agissent que pour la Russie ; moi, je souhaite à l'empereur Alexandre tous les succès dans cette entreprise, s'il la fait.

M. de Rémusat a été malade en effet ; mais, grâce à M. Broussais, il est guéri. Il fait un prospectus très spirituel pour notre journal (1), mais qui engagerait bien des gens à ne pas le lire : il le raccourcira et l'éclaircira.

Adieu, cher Prosper, je ne sais pas trop ce que j'écris, parce que mon immobilité m'ôte la moitié de ma tête ; mais d'ici à quelque temps je vous écrirai plus de nouvelles, quand je serai leste. En attendant, ce qui n'est pas nouveau et plus stable que la politique, c'est ma bien vive amitié. Victor vous dit mille choses.

(1) Ce projet de journal ou plutôt de revue n'aboutit que beaucoup plus tard, en 1827, par la création de la *Revue française*. C. B.

DU DUC DE BROGLIE.

Paris, juillet 1821.

Voici le résultat du procès jusqu'à présent : Robert et Gaillard condamnés à cinq ans de prison, comme non révélateurs de crimes projetés; Dupierrier, Charpenay, Eynard, acquittés; Laverderie, condamné à dix ans de prison comme auteur de la proposition du complot non agréée; Trogoff, cinq ans de prison, comme non révélateur de crime projeté; Hutteau et toute la légion du Nord, sauf un seul, acquittés. Le pauvre diable de Loritz a payé pour toute la légion; on l'a condamné à deux ans de prison, je ne sais en vérité pourquoi.

Nous avons eu une querelle très vive sur le droit de commuer ou d'arbitrer les peines, et je crois avoir développé sur ce sujet quelques bonnes idées. Cela a passé à cinquante-quatre voix contre soixante-cinq. Les ultras sont furieux et plusieurs des nôtres ne sont pas trop contents; il y a eu une terrible difficulté à faire comprendre une question politique à nos vieilles têtes. Nous nous attendons à un nouvel assaut à la rédaction de l'arrêt.

L'affaire de Maziau est très secrète, et nous ne savons pas encore s'il aura donné ou non des renseignements autres que ceux que fournit la procédure; il est temps que le procès finisse, car l'aigreur et l'esprit de parti sont arrivés dans la Chambre au plus haut degré où elles puissent atteindre.

Quant aux autres nouvelles, ma femme vous en a dit autant que nous en savons. Sans nul doute, il y a, de la part du ministère, brouillerie avec les ultras et

mouvement pour s'en détacher, mais je ne puis croire qu'il se fasse jamais une séparation sérieuse et de conséquence : le danger des élections réunira tout.

SUR LE PROCÈS DES CONSPIRATEURS DU 19 AOUT.

Les historiens de la restauration n'ont peut-être pas suffisamment indiqué combien d'importance eut la longue procédure suivie par la Chambre des pairs, dans l'affaire de la conspiration du 19 août.

J'ignore si, en laissant aller les choses l'année précédente, on aurait vu éclater le complot et pris les coupables en flagrant délit. Après avoir entendu beaucoup de témoins, compulsé de longues enquêtes, les juges ont pu encore douter qu'il y eût eu réellement ce que la loi appelle un complot, *la résolution d'agir concertée et arrêtée*. Ce qui est certain, c'est qu'il y avait des sociétés secrètes, de très coupables projets, des machinations de plus en plus actives, beaucoup de conversations menaçantes. Toutefois, sans nul esprit de parti, sans même être trop préoccupée d'un sentiment d'humanité ; uniquement par conscience de magistrat, la grande majorité de la Chambre des pairs se refusa à envoyer aucun homme à la mort ou même à infliger une peine infamante.

Pendant plusieurs semaines l'accusation et l'œuvre de police qui lui servait de fondement furent démolies pièce à pièce, convaincues d'exagération, de passion soupçonneuse ou de crédulité. Des hommes que le gouvernement regardait comme très coupables, et qui l'étaient peut-être politiquement, mais non aux termes de la loi, ne furent même pas mis en accu-

sation. Ces discussions avaient lieu en chambre du conseil, où n'assistaient ni le procureur général ni les ministres. Le parti royaliste, tout ardent qu'il était, se trouvait gêné par le devoir de juge et par la gravité consciencieuse qu'il impose. D'ailleurs, il y a une sorte de répugnance à remplir le rôle d'accusateur, quand on n'en a pas l'office. Au total, ce fut un grand échec pour le ministère et même pour le gouvernement de la restauration. De ce moment il ne dut plus compter sur la Chambre des pairs et l'on vit quel *veto* elle serait pour tenir en bride le pouvoir lorsqu'il passerait complètement aux mains du parti ultra-royaliste. M. de Serre fort ardent à la poursuite de cette affaire, avait voulu et espéré y comprendre les hommes principaux de la gauche, vainement il insista pour obtenir un supplément d'instruction spécialement dirigé contre eux : cela fut impossible.

Ce procès mit pour la première fois M. de Peyronnet en scène comme procureur général. La violence dont il témoigna sans qu'aucune conviction très vive semblât la motiver en lui, n'obtint nul succès. Aussi, lorsque l'année suivante, on le nomma ministre, ce choix fut-il estimé inconcevable. Dans cette plus haute situation, il s'est manifesté supérieur à l'idée qu'il avait donnée de lui, et lorsqu'il reparut en 1830 comme accusé devant cette Chambre où il avait été accusateur, lorsqu'il défendit sa tête, après avoir demandé celle des autres, son courage et sa contenance l'ont relevé encore davantage.

Parmi les pairs qui se firent les défenseurs des accusés et qui cherchèrent dans la procédure des éléments de justification, M. de Broglie se montra bien

remarquable de logique et de talent. Deux inculpés le colonel Fabvier et le général Martin furent arrachés à l'accusation, contre toute espérance, par sa lumineuse discussion.

DE M. DE RÉMUSAT.

Paris, mardi soir 17 juillet 1821.

Je vous ai promis de vous écrire des nouvelles, et j'en attendais pour tenir ma promesse. Mais, comme à force d'en attendre, j'aurais fini pas n'en pas avoir des vôtres, je me suis décidé à vous écrire, sans avoir rien à vous mander; les faits viendront après, s'ils veulent. Je dis que je n'ai rien à vous dire, car les journaux disent tout ce que je sais; on ne connaît, on ne raconte même rien de plus que ce qu'ils rapportent de la mort de Bonaparte. Jusqu'à présent, les plus déterminés à voir des mystères partout, n'accueillent ni ne propagent les insinuations des journaux anglais sur la cause de sa mort. On ne s'explique guère l'absence de la signature de ce médecin, à moins pourtant qu'il ne soit d'usage, comme on le dit, que les chirurgiens seuls signent ces sortes de pièces. Mais toujours est-ce une leçon de diplomatie que de soutenir que le climat n'ait rien fait sur cette santé. C'est la première fois qu'un voyage aux Tropiques aurait été indifférent à cet égard; et quel voyage que celui-là!... On a beaucoup dit, dans les premiers jours, que cette mort ne faisait pas d'effet, et au bout de quelque temps, tout le monde l'a tant dit, que cette unanimité même était déjà un grand effet. Dans le fait, c'est plutôt dans les classes inférieures que la nouvelle

a fait impression. C'est le grand sujet de conversation des rues de Paris. Pour beaucoup de gens du peuple, le gouvernement du roi n'est légitime que de la semaine dernière. Ce que je vous dis là, c'est M. Pasquier qui me l'a dit. Au fait, cette mort n'est pas sans grandeur. Il n'a point eu de charlatanisme, il a eu, ce que je n'attendais pas, de la douceur, du calme et de la résignation. Six ans d'exil sont une grande expiation, six ans d'exil où, comme Manfred, je doute qu'il ait trouvé l'oubli. Je ne sais, mais il me semble que son compte sera plus facile à rendre dans l'autre monde que celui de M. de Metternich.

Vous voyez bien que la Russie va se mêler de la guerre. Le prétexte est trouvé, et le commerce de la mer Noire est venu là bien à point pour nous empêcher d'avoir l'air de soutenir l'insurrection. La Sainte-Alliance pourra être conséquente, et l'on n'aura pas le droit d'arguer des Grecs en faveur des révolutionnaires à venir. Ce qui fait encore quelque difficulté, c'est qu'il paraît que l'Angleterre n'entre pas dans ce projet : elle ne voit là, et surtout l'opposition, qu'une occasion d'agrandissement pour la Russie. Quelques-uns croient même qu'elle aidera les Turcs. J'imagine qu'avec les îles de l'Archipel et, peut-être quelque chose comme l'Égypte, on la gagnera. L'Autriche, comme vous pensez bien, ne sera pas oubliée : il se pourrait qu'elle eût pas moins que la Morée. Les monuments seraient là en de bien indignes mains. Je ne doute pas que la France ne soit trop circonspecte pour ne point garder la plus stricte neutralité, et je n'espère pas beaucoup dans les conquêtes de l'escadre de M. Halgan, composée d'une frégate et d'un brick.

A propos de marine, on en a plusieurs fois proposé

le ministère à M. de Villèle, et autant de fois il l'a refusé. Que veut-il donc? Cela inquiète ses collègues; il ne s'est point déclaré à la Chambre, il s'est tu dans plusieurs occasions importantes, il va répétant que sa mission est finie, qu'il n'avait promis son assistance que pour la session; il a donné congé de son appartement de Paris et sa famille dit qu'il part pour Toulouse. De là beaucoup de négociations, beaucoup d'entrevues où l'on ne s'explique point, et où l'on cause de toute autre chose que de ce qu'on voudrait savoir.

M. Corbière avait promis hier de désavouer à la tribune l'abbé Eliçagaray (1) et il n'en a rien fait. Ce n'est pas que l'on soit aussi inquiet de lui. Il dit tout bas à ses amis qu'il trouve la place bonne; il serait bien fâché d'avoir assez d'ambition pour la quitter. Mais cependant on s'agite; le côté droit se divise et s'aliène; mille taquineries annoncent une rupture. Le *Journal des Débats* est en hostilité ouverte. Les uns parlent de ministère de M. de Talleyrand, MM. de Villèle, de Castelbajac, de Bourrienne, Sébastiani, et le général Drouot. Les autres parlent de la rentrée de M. Decazes avec force centre droit, et je ne sais pas si le centre droit ne fait pas, dans ce sens, des vœux ardents et secrets. Voulez-vous mon pronostic? C'est que les choses resteront comme elles sont, et le ministère tel qu'il est, au moins jusqu'aux élections. Tout ce que je vous ra-

(1) Invité à assister à une soutenance de thèse devant la faculté de médecine de Montpellier, M. l'abbé Eliçagaray avait prononcé, au début de la séance, une allocution des plus inopportunes, qui provoqua diverses manifestations bruyantes dans l'auditoire. C. B.

conte là court les rues, et peut-être direz-vous que vous l'aviez bien lu dans les journaux.

L'ouvrage de madame de Staël (1) a paru. Il m'a bien plu. Il est plein d'esprit, d'élévation et de candeur. Mais il vient mal à propos. Les objections, que vous savez, sont bien fortifiées par la circonstance. Ce ne sont pas d'ailleurs les souvenirs impériaux, ce sont aussi les préjugés patriotiques qui auront de la peine à le tolérer. Madame de Staël est sévère, et elle a une manière de dire *En France, on fait... Les Français disent*, qui annonce qu'elle nous juge, et nous n'aimons pas à être jugés. Le malheur de ses ouvrages, c'est qu'il faut à la fois des idées libérales et la délicatesse de la bonne compagnie pour les bien sentir, et les gens du monde ne sont pas libéraux, et les libéraux ne sont pas gens du monde. C'est ce qui fait que même les jeunes gens, tout désintéressés qu'il soient, ne les approuvent pas ce qu'ils valent.

Adieu, je parlerais ainsi sans fin et je ne garde point de place pour vous demander de vos nouvelles.

DE LA DUCHESSE DE BROGLIE.

Paris, 21 juillet 1821.

Cher Prosper, je vais passer bien près de vous sans vous voir; cela m'attriste, mais je n'ai ni le temps ni la force de m'arrêter beaucoup. Je ne me suis aperçue que trop tard que nous aurions pu nous donner rendez vous à Tours, j'y serai après-demain et vous ne recevez pas cette lettre avant. Elle n'a d'autre but que de vous avertir de ma route, car je suis au mo-

(1) *Dix années d'exil.* C. B.

ment de monter en voiture. Écrivez-moi à Cauterets (Hautes-Pyrénées). La démission de MM. de Villèle et Corbière est donnée sûre (du moins comme les choses sont sûres dans ce pays). M. de Chateaubriand a remis aussi la sienne.

Mathieu (1) attendait la maison du roi et ne l'a pas, et les deux ministres s'en vont dans leur département par la malle-poste, sans autre portefeuille que leur portemanteau. M. de Richelieu est ferme comme un roc, décidé à ne jamais céder aux ultras, mais pourtant voulant faire les élections par eux. Tout cela m'a l'air de ne pas pouvoir tenir huit jours, et je crains fort un raccommodement ou peut-être point de brouillerie. Pozzo est, à ce qu'on dit, le grand mobile de cette héroïque résistance du centre. Vous en penserez ce que vous voudrez.

Les *Dix années d'exil* ont un immense succès ; elles arrivent à propos, car je suis fatiguée de cette générosité factice de tout le monde sur Bonaparte aujourd'hui. Ce serait trop facile aussi d'avoir tourmenté l'espèce humaine toute sa vie et puis de mourir pour être loué par chacun ; toutes les mauvaises réputations se mettraient à mourir comme cela, et leur affaire serait faite. L'impression que cette mort a produite sur le peuple est bien plus vive que je ne vous l'ai dit d'abord ; on se rassemble en foule autour des lithographies, il y a beaucoup de jeunes gens avec des crêpes au bras. Tout cela m'a pris en irritation, cela prouve à quel point le despotisme est facilement aimé ici, car je crois qu'il y a dans bien des gens plus de regret pour le despotisme encore que pour la gloire.

(1) M. le duc Mathieu de Montmorency. C. B.

Les nouvelles des Grecs sont bien indécises; on assurait hier une grande victoire de la flotte grecque; vous avez vu toute l'affaire de la Russie. La Providence ne nous abandonne pas pourtant, et je crois que la Sainte-Alliance se démanchera plus vite que nous ne l'espérons.

AU VICOMTE DE HOUDETOT.

Benais, le 23 juillet 1821.

J'entrevois la fin prochaine de mon entreprise. Avant peu de jours je m'occuperai de la préface. Ce sera moins ennuyeux et moins susceptible de se diviser en besogne réglée. Et puis, c'est aussi plus compromettant qu'une traduction.

Il me paraît que les affaires de la Grèce ne contribuent pas peu à la crise européenne, crise qui marche d'autant plus vite qu'il y a plus de repos et que les communications sont plus faciles. Vue de ce côté, il est clair qu'elle a été retardée par la Révolution française et par l'empereur, et que le mouvement spirituel a pris son cours dès qu'il a été délivré des excès sanglants et des guerres meurtrières. L'affranchissement de la Grèce était une des conséquences de cette marche des esprits. Il s'entamait en 1787 et en 1788, quand l'Europe est entrée en convulsions.

AU COMTE DE MONTLOSIER.

Benais, 28 juillet 1821.

Ce qui se passe n'est pas tant une question de principes qu'on semble le croire. Il y a moins de ré-

pugnance à l'ordre, aux supériorités, à l'aristocratie, au pouvoir, que vous paraissez le craindre, comme aussi il n'y a pas, autant qu'on le dit, la religion de toutes ces choses dans les hommes attachés à de certains intérêts.

Il est possible que je me mette à écrire sur ce sujet dans un travail sur les administrations communales et départementales, et vous verrez qu'en thèse abstraite nous sommes fort près l'un de l'autre. Je traiterai en tout de la nécessité d'une aristocratie et j'essayerai de montrer que l'ancien régime n'en avait plus et ne nous en a légué aucune; que celle qui usurpe ce nom, porte le caractère d'une corporation d'intérêts privés, et n'a ni la physionomie ni la tendance d'une institution.

En vérité, je songe à ces points de vue généraux bien plus qu'à toutes les pauvretés qui se disent, qui se font ou se tentent. On prétend que M. de Villèle et M. Corbière s'en vont. Cela me surprend, mais me semble un fort petit changement. Ce serait le contraire de la fable intitulée *les Membres et l'Estomac* : le ventre ferait le fier et voudrait marcher tout seul.

DE M. DE RÉMUSAT.

Paris, 30 juillet 1821.

Depuis plus de huit jours que j'ai reçu votre lettre, j'ajourne sans cesse au lendemain ma réponse, afin de vous mander l'issue des négociations engagées dans le cœur de notre gouvernement. Comme ils l'avaient annoncé, sans qu'on le crût, sans y croire eux-mêmes, MM. de Villèle et Corbière, ont, il y a quinze jours

notifié leur départ. Ils ne se plaignaient de rien, ils ne demandaient rien, disaient-ils, mais ils s'en allaient. « Qu'ils s'en aillent ou qu'ils restent, disait le ministère, peu importe, ils sont nos amis, nous n'avons ni intérêt à les garder, ni danger à les perdre ! » Mais cependant on s'efforçait de les retenir. M. Pasquier dit même à M. de Richelieu qu'il choisit ; s'il voulait donner pleine satisfaction au côté droit qu'il le fît tout de suite ; que, quant à lui, il aimait mieux s'en aller à présent que d'être forcé de partir aux élections ; que c'est ce qui arriverait si l'on donnait l'intérieur à M. de Villèle. M. de Villèle a protesté qu'il n'en voulait pas, à ce prix, qu'il aimerait mieux se retirer des affaires que d'être cause de la retraite de M. Pasquier. Alors, avec le meilleur accord du monde, et les plus grandes protestations d'amitié et de loyauté de part et d'autre, on s'est *expliqué* : c'est le mot dont on se sert. On a offert la marine à M. de Villèle et les cultes à son collègue, et l'on a proposé le remplacement du ministre de l'intérieur par M. Ravez. Ces messieurs ont refusé, avec chagrin, raconte-t-on, et sans en donner une bonne raison. Leurs amis, disaient-ils, ne le voulaient pas. Ils avaient soin d'ajouter qu'ils n'étaient pas de l'avis de leurs amis, et en attendant, ils faisaient ce que leurs amis voulaient. Lundi, ils ont donné positivement leur démission ; on leur a dit d'y penser encore, et ils ont remporté leur démission. Mardi, mercredi, jeudi, tout le monde croyait qu'ils acceptaient ce qu'on leur proposait. Le roi leur avait parlé, des tiers s'étaient entremis ; le côté droit ne témoignait point d'opposition. C'était le bruit de tout Paris, des salons, des ministres, du salon de M. Decazes. Jeudi soir, tout a été rompu. Villèle est parti vendredi,

et le lendemain Corbière a déménagé de l'Université. Tout ce que je vous dis là, je le sais par les petits appartements du ministère ; voici ce qu'on ajoute, c'est que toute l'affaire s'est passée entre eux et M. de Richelieu, qui avertissait à peine ses collègues de ce qui se passait, et que ceux-ci ont fini par le trouver singulier. On dit encore qu'une des conditions exigées par les sortants, était de mettre Victor (1) à la guerre. On assure que dans tout cela, Monsieur n'a pas été plus consulté que les autres. Quant à l'effet, il n'est pas tout ce qu'il sera. Personne ne prend encore la chose bien sérieusement. Les ministres ne croyaient pas que ces messieurs s'en iraient réellement ; ceux-ci ne le croyaient pas non plus. Ils sont un peu surpris de s'être pris mutuellement au mot. Le côté droit commence bien à trouver qu'il a joué un rôle de dupe et le ministère serait bien fâché de passer pour l'avoir dupé. Il sera, dans peu, embarrassé d'être vainqueur, et je ne crois pas que le côté droit se plaigne longtemps d'avoir été vaincu. Pour le moment on s'efforce, de part et d'autre, d'atténuer la chose ; mais les mots ne changent pas les faits, et les situations dominent les hommes. Une chose sur laquelle tout le monde est d'accord, c'est sur l'incapacité, la puérilité et la faiblesse des deux co-ministres. M. Pasquier en parle à tout le monde.

Je n'avais pas prévu ceci, et il me semble, d'après votre lettre, que vous n'y croyiez pas non plus. Mais le pronostic est pour moi maintenant une présomption de faux. Je ne m'attendais pas, par exemple ; aux singeries bonapartistes qu'on nous fait dévorer, je ne

(1) Le duc de Bellune. C. B.

sais s'il serait possible à présent de dire impunément la vérité sur Bonaparte. On s'arrache les odes, les dithyrambes, les apothéoses qui paraissent par centaines. Le *Miroir* le loue avec une impudeur et une niaiserie rares. J'avais commencé aussi, moi, par l'émotion; cette mort était frappante; en elle-même elle était simple, et, par les antécédents, romanesque. Mais cette rétroaction impériale m'a refroidi. Je ne me fais pas surtout à voir tant de jeunes gens complices de cette voltigerie d'un nouveau genre. Quoi! sans y être obligé?... Il est triste, mais il est vrai que le plus mauvais tour que nous ait joué la Providence, c'est de nous avoir créés libres. Quelle charge que la faculté de choisir! et il apparaît de temps en temps des êtres qui nous en débarrassent en partie. Bonaparte était de ceux-là. Il avait été créé en compensation du libre arbitre, et voilà pourquoi il nous plaisait si fort. La restauration nous a rendus arbitres de nous-mêmes, c'est ce qui déplaît en elle à beaucoup de Français. On ne lui pardonnera pas. Il y a maintenant un vrai et un faux, un pour et un contre, un bien et un mal, et il faut se déterminer entre tout cela. En vérité, c'est insupportable, autant pour les citoyens que pour les ministres; ce qui rend la liberté si désagréable, c'est la responsabilité qui la suit.

M. de Maistre, dont vous me parlez, ne demanderait pas mieux que de nous dispenser de l'une et de l'autre. Puisque vous vous occupez de ces messieurs, écrivez donc quelque chose sur cela. On le mettra dans la *Revue*. Car le projet de cette *Revue* existe toujours, la chose est menée comme toutes les affaires dont nous nous mêlons; personne n'a vu les libraires; j'ai fait un prospectus qu'Auguste a emporté à Coppet; M. de

Broglie est à Cauterets, M. Guizot à Nîmes, vous à Benais, moi à Paris. N'importe, M. de Broglie y tient toujours, il faut qu'il ait satisfaction et qu'il écrive sur les machines et le commerce des grains.

Ma mère est partie, il y a quinze jours, en beaucoup meilleure situation, et le mieux se soutient depuis son voyage; il n'y a plus personne à Paris. M. Molé et tout son monde est à Champlâtreux, jusqu'aux deux tiers du mois d'août; on jouera ensuite la comédie. J'ai demandé un congé (1) pour cette année, et j'irai sans doute, au mois de septembre, voir ma mère. J'ai, en effet, comme on vous l'a écrit, demandé un autre congé, et je m'en trouve très bien. Cela m'est si commode que je n'en mérite ni reproches ni louanges. C'est l'intérêt qui m'a conduit en cela, car il me semble qu'on agit par intérêt quand on agit pour son plaisir.

Adieu, je corrigerai autant d'épreuves que vous voudrez et le mieux que je pourrai, mais je ne vous promets point d'oser rien changer.

SUR L'ATTITUDE DE M. DE VILLÈLE AU CONSEIL DES MINISTRES.

J'ai souvent entendu parler de la figure que faisait M. de Villèle dans ce conseil des ministres de 1821. Il parlait peu, ne se prononçait sur rien, soit par calcul et finesse, soit plutôt parce qu'il n'était pas sur son terrain. Il semblait assez médiocre à ses collègues et il diminua dans leur esprit. M. de Villèle, pour avoir sa valeur, que depuis il a montré grande, avait besoin

(1) M. de Rémusat a été quelque temps attaché au ministère de la marine. C. B.

de rester dans sa sphère, de sentir sa supériorité sur son entourage. Il régnait sur la portion moyenne et médiocre du parti royaliste, il était plus raisonnable et plus avisé qu'elle. Doué à un haut degré d'un esprit pratique d'administration, il avait la conscience de son mérite et de leur ignorance; il savait leur imposer par une jactance gasconne qui ne les choquait point; il les trompait facilement en disant à chacun les paroles qui lui plaisaient, mais sans tirer à conséquence. Placé entre M. Pasquier, M. Portalis, M. Mounier, gens du monde, gens instruits, à idées générales, se tenant les uns les autres, M. de Villèle se taisait; il attendait que son moment fût venu et voyait bien qu'il n'aurait pas besoin de beaucoup de patience.

DE M. GUIZOT.

Nîmes, 6 août 1821.

Voilà bien du gâchis depuis que vous m'avez écrit, mon cher ami; les choses ont marché plus vite que nous ne le pensions; ce parti ne peut faire quelques pas sans arriver bientôt au terme de sa carrière, on finira par le déclarer légalement impossible. J'ai peine à croire qu'une union si solennellement et si positivement rompue se renoue; et si elle ne se renoue pas, peut-on demeurer stationnaire? Je ne le crois pas, ni aucun de ceux de nos amis qui m'écrivent; leurs craintes portent sur nous-mêmes beaucoup plus que sur notre situation, et ils ont bien raison; je vois tout ceci s'en aller sans voir comment on y substituera quelque chose de passable et qui ait chance de vie. C'est plus que jamais le moment de ne pas se *gal-*

vauder. Royer me mande que les ministres restant vont essayer de dissimuler leur victoire et de retenir le faisceau dont ils ont brisé le lien. Mais, à coup sûr, il en est d'assez avisés pour ne pas se fier à cette espérance. Je vous dirai l'effet qu'a produit ici cette crise ; il est singulier. Un grand étonnement ; les libéraux avaient tant peur, qu'ils ne se doutaient pas que les ultras fussent si faibles et qu'on pût rompre avec eux pour si peu de chose. Ils se frottent les yeux pour regarder si c'est bien vrai. Quant à l'avenir, de grands projets de sagesse ; il est populaire qu'on a fait beaucoup de sottises ; mais en même temps peu de confiance dans les hommes inévitables; on les subira avec crainte; on n'est rassuré que sur le péril qui venait de l'ennemi. Tout se réduit à un fait simple ; on serait très raisonnable très peu exigeant, si on avait confiance ; on n'aura confiance qu'à très bonnes enseignes. Du reste, je ne vous dis rien que vous ne sachiez comme moi ; si vous avez appris quelque chose de particulier, mandez-le-moi à Nevers, à la préfecture. Je pars dans huit jours et m'arrêterai là.

Adieu. Tous nos amis croient, dans toutes les hypothèses, à la dissolution. Si j'apprends quelque chose qui en vaille la peine, je vous l'écrirai. Je ne vous donne aucun des détails qu'on m'a mandés, je suppose que vous les savez comme moi. C'est Pasquier et Mounier qui ont conduit la résistance. Je ne pense pas que rien de décisif éclate avant six semaines ou deux mois d'ici.

Adieu.

DE M. ROYER-COLLARD.

Châteauvieux (1), 8 août 1821.

J'ai peu à vous dire, mon cher collègue et ami, et cependant je ne partirai pas sans vous donner signe de vie. Il y a des choses qui sont maintenant plus manifestes qu'elles ne l'étaient il y a quelques mois. Ainsi, dans l'alliance du ministère et de la droite, la fraude s'est déclarée, elle a éclaté; elle s'est, en quelque sorte, revendiquée; l'alliance a été rompue. Cette petite révolution aura ses conséquences qui ne tarderont pas à se faire ressentir, malgré les efforts que l'on fait et que l'on fera pour les retenir. Jusqu'ici un profond mystère, ou, si vous l'aimez mieux, une profonde indécision couvre tout, mais on est de toutes parts si usé, si impuissant, qu'aucune attente ne sera remplie. Là où il n'y a pas un principe de force, la direction ne saurait être prévue. Il ne serait pas sage de parier contre ce qui impossible, car l'impossible pourra être tenté. En un seul mot je ne sais rien du mois, de la semaine, de demain, et personne n'est plus savant que moi, parce qu'il n'y a pas de science du chaos. Voilà mon jugement *doctrinaire*.

Ne nous y trompons pas; c'est le parti qui a repris ses chefs au ministère; ceux-ci ont subi la loi fort à contre-cœur. La séparation a été pénible, et elle a laissé des regrets.

Quelqu'un de votre connaissance (2) a dit à tout le

(1) Propriété de M. Royer-Collard dans le département de Loir-et-Cher. C. B.

(2) M. Decazes. C. B.

monde : *Je suis en route et j'arriverai.* Plusieurs l'ont cru, mais non pas moi, quelque aguerri que je sois à tout voir. Ce qu'il y a d'étrange, de fabuleux, c'est qu'on se flattait d'arriver du gré de ses ennemis et par leur protection, pour reprendre le système de cette année et le mener à bien.

Au fait, la Grèce occupe bien davantage. Le peuple ne sait pas le nom de Villèle, mais il sait les cruautés des Turcs qui lui semblent les ultras des Grecs. Les habiles forment leurs conjectures, le passage de l'influence russe à l'influence anglaise, un changement de ministère dans ce sens, et, si quelques démonstrations s'ensuivent, un changement de système dans la politique intérieure.

L'ordonnance d'avant-hier (1) est un préjugé considérable contre la dissolution : elle a étonné par là. La dissolution a, sans doute, ses périls, mais je n'imagine pas un ministère capable de gouverner la Chambre actuelle, quel que soit le résultat des élections.

Adieu, mon très cher, je serai heureux de vous revoir et je vous embrasserai de bon cœur. Vous animez encore le monde ; il me semble que, sans vous et quelques-uns, en bien petit nombre, il serait sans vie ; je ne l'ai jamais vu si triste et si sot. Il y a des siècles entre ces dernières années et le temps qui court.

(1) L'ordonnance convoquant les électeurs du premier arrondissement de l'Ariège pour nommer un député en remplacement de M. Fornier de Clauzelles, démissionnaire. C. B

AU VICOMTE DE HOUDETOT.

Benais, 13 août 1821.

Il est bien possible que je n'aie pas encore fini ma préface quand vous arriverez. Ce que j'écris me déplaît et je trouve ridicule cette manière où je retombe autant et plus que tout le monde, de faire des dissertations à perte de vue sur le moindre détail, et de remonter à l'origine et à la nature des choses pour expliquer la plus petite circonstance. Il vaudrait bien mieux raconter en une dizaine de pages la vie de Schiller, et en finir par là. Mais on ne veut pas, on ne sait pas faire un livre, et l'on dépense ses idées en notices, en brochures, en articles de journaux, et puis on se déplaît à soi-même et cela ne sert de rien.

DE M. DE RÉMUSAT.

Paris, jeudi 16 août 1821.

Vous êtes un aimable correspondant, car vous êtes exact. C'est pour mettre moi-même à profit cette exactitude que je vous écris, car je n'ai rien à vous dire. Je suis seul à Paris. Je ne sais rien : il n'y a plus ni Chambres ni salons, par conséquent point de nouvelles. Je n'ai guère dans la tête que les épreuves dont me poursuit le zèle de votre imprimeur et tout ce que je peux vous en dire, c'est que cette *Conjuration de Fiesque* est un ouvrage bien faux et bien outré, mais bien spirituel, et qu'en général, les Français, quoiqu'ils s'en piquent, n'ont point égalé Schiller pour le genre épigrammatique. C'est, du reste,

un bien mauvais genre, bien stérile, bien digne de gens blasés, et pour cela, peut-être, à l'usage de notre siècle. Je ne serais pas fort étonné que *Fiesque* réussit en France comme drame irrégulier : je crois pourtant que j'aime mieux *Pinto*. Puisque je pense à Lemercier, je vous dirai qu'il vient de donner, avec un succès médiocre, une tragédie (1) où sont cependant les plus grandes beautés que j'aie jamais remarquées dans ses ouvrages. Je ne sais ce qui manque à cet homme, il a de belles parties de talent. Dans ce dernier ouvrage, par exemple, il y a, contre son ordinaire, et contre l'usage du temps, de la naïveté; où l'a-t-il prise? c'est la première fois. La religion aussi y est presque toujours bien admise, elle y est dévote et point philosophique.

Vous parlerez de tout cela dans votre notice sur laquelle je vous avertis que je compte beaucoup. On n'a point écrit, sans préjugé novateur ou routinier sur la tragédie. Madame de Staël n'a jamais conçu de la poésie, comme de tous les autres arts, que ce qu'elle a de moral, et cependant il y a autre chose. La vérité reste encore à dire sur tout cela; et assurément elle n'est point dans les lettres sur don Carlos. Quant au défaut dont vous parlez, celui de traiter de tout à propos de tout, c'est celui du siècle. C'est à la fois le défaut et la supériorité de la métaphysique. Or nous sommes tous, par le temps qui court, un peu métaphysiciens. Une des causes de cela, ou peut-être, un des effets, c'est l'esprit de conversation : la rapidité et l'universalité sont ses caractères, aussi voyez-vous que les ouvrages ne sont spéciaux et dogmatiques que

(1) *Louis IX en Égypte*. C. B.

là où il y a des controverses, et non ce que nous appelons des conversations. Plus les hommes se mêlent et s'entretiennent, plus les genres se confondent et les dées se généralisent. Témoins l'Institut, où l'esprit du siècle a forcé de réunir toutes les académies, et le gouvernement représentatif, où l'on fait délibérer en commun des négociants, des procureurs et des marquis.

Vous avez, du reste, répondu à ma disposition, en me conseillant de faire un ouvrage des notes que vous avez vues. J'ai le projet de remanier tout cela, et d'en tirer, avec le temps un traité qui sera dogmatique, je m'en flatte. Je l'appellerais *Théorie du pouvoir*, si M. de Bonald ne m'avait point volé ce titre; mais je ne veux point que mon livre ne soit que spirituel (passez-moi cette vanité), aussi suis-je obligé d'y penser et de lire tout ce qu'on a écrit, car il faut bien savoir l'histoire des questions pour les résoudre.

J'aurais bien à répondre à ce que vous me dites de Bonaparte, il a rétabli l'ordre, soit; c'est-à-dire qu'il s'est mis à la tête de la tendance qu'il a trouvée dans la société. Elle se serait réordonnée d'elle-même, parce qu'elle en avait besoin ; cela eût pris un peu plus de temps, mais cela nous aurait épargné les conquêtes, les invasions et tout ce qui s'ensuit. Ce que Bonaparte a relevé se serait rétabli de lui-même, comme ce que Voltaire a renversé serait tombé sans lui. Nos gens d'ici, qui ne sont ni Voltaire ni Bonaparte, ne songent ni à renverser ni à rétablir. Ils voudraient bien n'être pas brouillés avec *Bérénice*; ils font tout ce qu'ils peuvent pour cela. Je doute qu'ils y réussissent. Croyez-moi, les ultras ne seront plus ministériels : vous me répondrez que les ministres se

feront ultras; à cela je vous dirai que oui. Il n'y a cependant que M. de Richelieu et M. Lainé qui le soient. Les autres, y compris M. de Serre, prétendent tenir la ligne mitoyenne. Ce que je puis vous affirmer, c'est que M. Pasquier ne demande pas mieux que de trouver une occasion favorable pour sortir du ministère. M. Decazes est parti d'ici après avoir mis l'univers entier dans la confidence de ses espérances. Je crois qu'il n'y a point gagné. On parle d'une promotion de pairs pour la Saint-Louis. Il court aussi un bruit de M. Lainé, ministre de l'intérieur; il est vrai qu'il en a été question, mais, je crois, on n'y pense plus.

La grande popularité du moment, c'est M. Roy — la rente à 89 francs ou peu s'en faut! un emprunt à 85,55! C'est admirable!

Vous concevez bien que tout le monde est persuadé ici que la reine Caroline est morte par le poison, ou, comme cela s'appelle, d'un cancer héréditaire. Il est bien badaud le siècle des lumières!

J'ai parlé de vous à M. Royer-Collard. Il se porte assez bien, il me prise beaucoup, et il est parti pour le Blésois, où il va toucher une succession.

DE LA DUCHESSE DE BROGLIE.

Cauterets, 16 août 1821.

J'ai bien regretté aussi, cher Prosper, de ne vous avoir pas vu en passant à Tours. Si j'avais su plus tôt que cela pourrait s'arranger, je n'y aurais pas manqué, car vous savez bien le plaisir que j'aurais eu à vous voir. Ce voyage ne m'a fait aucun mal et les eaux

font, grâce à Dieu, un grand bien à Victor. Nous avons ici beaucoup de monde, mais on n'est pas réuni. En fait d'esprit, nous avons M. de Panat et M. Villemain, M. de Panat est moins ultra, moins amusant que je ne m'y attendais. M. Villemain a tourné la tête au duc de Laval (1) qui a passé ici dix jours ; il n'en revenait pas qu'un *roturier* pût être si aimable et il le lui faisait entendre avec une charmante naïveté, car il ne se doute pas qu'un grand seigneur ne soit pas ce qu'il était il y a trente ans. Il ne s'est pas aperçu de deux choses, de la révolution qui s'est faite et des cinquante ans qui lui sont arrivés. Du reste il est fort aimable de manières, et quand on vit entre doctrinaires (dont je vous excepte pour ce point) on n'est pas fâché de se reposer de temps en temps dans une politesse très douce. Ce sont des mollesses qu'il ne faut pas s'accorder longtemps de peur de s'affaiblir, mais en passant cela fait bien. Vous n'êtes pas compris dans ce reproche, car vous êtes bien doux, *vous*, vous n'êtes que colère, et ce péché, j'espère, quoi qu'on dise, qu'il n'est pas mortel. Cet excellent duc de Laval convient pourtant de très bonne foi qu'il n'y a rien à faire pour la contre-révolution en Espagne, et que l'unanimité y est grande; il a l'air très convaincu de cela, et comme cela ne lui plaît pas, il faut le croire. Du reste, il est parti, subitement rappelé par ses amis, et comptant, à ce que nous croyons, sur l'ambassade d'Angleterre; mais il sera désappointé, car M. Decazes écrit ici qu'il va laisser sa femme aux Gibeaux pour y aller lui-même en mission extraordinaire. Cette lettre, adressée à un excellent homme du centre, finit par

(1) A cette époque, ambassadeur en Espagne. C. B.

dire : « J'ai pris congé du roi, il a été adorable comme à son ordinaire. »

M. de Panat prêche la force des ultras avec assez d'esprit; toutes ses observations en dînant, lui ont prouvé cela : il est vrai qu'il le désire, mais il parle beaucoup du nombre et du fanatisme des petits séminaires. Du reste, il est venu aux eaux pour causer et pour manger. tandis qu'il n'y a de bon ici que de boire et de se promener; aussi je ne le crois pas très content. Nos autres convives sont le général Tromelin, qui m'a chargé de vous dire mille choses et que j'ai trouvé bon enfant et naturel, ce qui est bien rare et bien précieux pour vivre en commun; M. d'Arragon, que nous appelons notre oncle à tous, parce qu'il a l'air d'Ariste dans les pièces de Molière. Il est plutôt content du changement de ministère et prêche l'inébranlable fermeté de M. de Richelieu; MM. de Sèze, père et fils, qui sont très gracieux pour nous quand nous nous rencontrons. Il y a ensuite des ultras de province que nous ne voyons point. M. de Castelbajac est à Saint-Sauveur ; tout cela (à ce qu'on dit) se remue beaucoup pour les élections et est fort mécontent. Victor ne croit pas à la durée de la brouillerie et en effet on ne se figure pas l'espèce de gouvernement qu'ils veulent faire sans s'appuyer sur personne.

Voilà la reine d'Angleterre morte. Va-t-on nous faire aussi du pathétique là-dessus? Nos officiers à demi-solde ici disent qu'elle est empoisonnée ainsi que Bonaparte ! Nous avons ici plusieurs officiers, entre autres le colonel Simon Lorière, beau, jeune et patriote, mêlant la galanterie au libéralisme, ce qui devrait être interdit, car notre parti, si tant est

que ce soit le nôtre, n'est bien que dans le grave. Je ne vous dis rien de madame de Saint-Aulaire, qui est très jolie, très douce et très aimable. Elle et madame de Grammont sont les deux seules femmes que je voie ici.

Adieu, cher Prosper, je voudrais bien savoir quelque chose qui vous amusât; faute de mieux je vous dis que je vous aime beaucoup.

Cauterets, ce 18 août 1821.

Je viens de voir M. de Lascours qui arrive, il dit que les instructions des ministres aux préfets sont pleines de protestations sur ce que rien n'est changé, qu'ils ne sont point brouillés avec le côté droit, que la cause de la démission des deux ministres a été tout à fait particulière et accidentelle, qu'ils sont toujours ce même ministère qui a détruit la loi du 5 février; enfin ils meurent de peur du courage qu'ils ont eu, ce qui confirme la croyance de Victor que les ultras reviendront en char de triomphe au commencement de la session. Guizot a été reçu comme un pape à Nîmes c'est-à-dire par les protestants; il a été fêté, fêté! aussi m'écrit-il une lettre d'une métaphysique joyeuse. De Genève on me dit qu'on ne croit point à la guerre. Voilà toutes mes nouvelles. Ah! ces malheureux Grecs, il faut que je fasse réparation à M. de Panat: il a été indigne depuis deux jours, dénigrant tout ce qui est bien et bon en personnes et en choses; cela me fait plaisir pour notre cause de voir l'instinct d'immoralité qui la lui fait haïr. Il a l'hydrophobie du bien: Dieu veuille avoir son âme pourtant, car il faut être charitable.

DU MARQUIS DE MUN.

Melun, 18 août 1821.

J'ai lu votre dernier volume de Schiller avec bien de l'intérêt. Votre vie partagée entre la littérature et les devoirs réunis de deux paternités, doit avoir de la douceur. Peut-être ne pensez-vous plus aux chances de nos débats intérieurs, non pas tels qu'ils sont pour l'instant où chacun se repose après le combat, mais tels qu'en suite de cette halte politique, les partis doivent se reprendre. Voyez-vous bien où le gouvernement trouvera ses forces, devant l'impossibilité assez invraisemblable de recourir après les unes et le peu d'empressement à en rallier d'autres? Cette chevaleresque entreprise est un peu fantastique dans un système représentatif où il ne suffit pas de le croire, comme Bayard, sans peur et sans reproche pour en imposer seul à l'orage. Le temps est passé de ces hommes gigantesques, seuls contre des armées; il faut s'en former une à tout prix, et je ne vois ici d'autre combinaison possible que celle des centres réunis pour se présenter avec avantage à la session prochaine. Mais on hésitera, mais de petits ressentiments, de petites considérations arrêteront les démarches utiles, on abordera le choc avec mollesse, et l'on sera forcé de céder le terrain; ce qui sera toujours fâcheux; car quel que soit celui qui l'occupera, je ne prévois pas que la chose publique puisse y gagner.

Vous voyez que je suis plus que jamais pénétré de l'utilité des centres où finit par se trouver toujours le salut des gouvernements représentatifs. Je serais

tenté aujourd'hui de parodier le chevalier d'Assas, et de crier : « A moi les ventres, voilà les ennemis! » dussent les plaisants se moquer de l'élégance de mon panache qui, j'en conviens, prête moins à la poésie que celui de Henri IV.

A MADAME ANISSON DU PERRON.

Benais, 30 août 1821.

Puisque vous avez lu *les Soirées de Saint-Pétersbourg*, vous essayerez du moins la *Vie de Schiller*, qui est gorgée de métaphysique, et que je peux bien n'avoir pas réussi à rendre toujours très claire. Mais il est difficile d'écrire sur la littérature allemande sans dire en quoi elle consiste. C'était une nécessité du sujet, et je l'ai subie sans répugnance, car j'ai assez de goût pour les principes des choses et ne suis point doctrinaire pour rien. Il est probable que lorsque cette besogne va être définitivement revue, corrigée et achevée, je me mettrai à mon écrit *Sur l'Administration des communes*. Naturellement, les questions politiques du moment y seront amenées, et mes appréciations pourront bien ne pas être conformes aux opinions, ou pour mieux dire aux conservations dont vous êtes environnée. Toutefois je compte ne pas toucher aux personnes et rester enfermé dans l'examen de la situation actuelle de la France. Je me suis aussi donné la tâche de traduire une tragédie de Shakespeare (1). C'est une lutte que je me proposais depuis longtemps

(1) La tragédie d'*Hamlet*. Cette traduction a paru dans les *Chefs-d'œuvre des théâtres étrangers*. C. B.

et où je n'espère pas réussir. Schiller est un homme de notre temps; ses idées ont à peu près le même cours que les nôtres; il parle, sauf la différence de l'idiome, le même langage que nous. Shakespeare appartient à une autre civilisation. La langue dont il se sert n'a pas son équivalent dans les langues d'aujourd'hui. Savez-vous que je vous admire de lire couramment tout cela dans l'original?

J'ai lu les *Mémoires de l'abbé Morellet*; c'est un brave homme plein de candeur, qui a fait bien honnêtement son métier de littérateur, mais qui certes n'avait ni imagination ni sensibilité. Les Mémoires sont toujours de la nature vivante et je n'en connais aucuns qui ne soient agréables à lire; et quand ce ne serait qu'un commérage rebattu sur ce qu'on sait, ce commérage-là vaut encore mieux que celui dans lequel on passe sa vie.

DE M. DE RÉMUSAT.

Paris, jeudi 30 août 1821.

Vous recevrez en même temps que cette lettre, une petite brochure qui ne vous fera peut-être aucun plaisir. C'est le *Démétrius* de Schiller. Je l'ai découvert chez un libraire, et j'ai cru de notre devoir, à Ladvocat et à moi, de troubler la tranquillité de votre conscience sur le compte de cet enfant posthume que, sans nul doute, vous croyiez tout à fait mort. Vous verrez mieux que moi, si sa naissance est bien légitime. Cette pièce ne se trouve pas dans votre édition, à ce qu'il paraît, elle n'est pas non plus dans la mienne, quoiqu'elle soit annoncée dans sa préface. La brochure

que je vous envoie semble cependant détachée d'une édition complète : vous en ferez ce que vous voudrez mais je pense que vous ne pouvez refuser à *Démétrius* ce que vous avez fait pour *Warbek*.

Je suis bien aise que ma lettre vous ait excité à agrandir un peu votre notice. Quoi que vous en disiez, vous en savez plus qu'il n'en faut sur les arts pour changer tout à fait l'état de la question entre le romantique et le classique. Si vous vouliez seulement mettre dans votre notice les reliefs de deux ou trois de vos conversations sur le théâtre, il y aurait de quoi faire disputer sans fin les classes et les académies. J'ai lu, il y a quelques jours, le *Philippe II*, de Chénier que je ne connaissais point. Il y a très certainement de grandes beautés et de beaux vers, mais il est curieux de voir comment il s'est servi de *Don Carlos* de Schiller, comment il a régularisé, abrégé, repoli toutes ces idées bizarres et exagérées, comment il s'est cru obligé d'ajouter un dénouement tout entier. Je voudrais que vous eussiez cette pièce sous les yeux, car c'est un excellent terme de comparaison entre les deux genres.

Il y a peu de nouvelles; on dit beaucoup ici que le duc de Wellington est venu pour demander alliance et secours contre la Russie ; je ne le crois point ; mais, dans tous les cas, il paraît que M. Decazes va retourner à Londres. On assure que l'empereur Alexandre a grande répugnance à la guerre de Turquie et qu'il ne s'y décidera que forcé par l'esprit public, qui lui a déjà fait sacrifier une fois ses affections. Ce qui est certain, c'est qu'on est parvenu à lui persuader que toute distraction du côté de l'Asie compromettrait toutes les légitimités d'Occident, et que la Sainte-

Alliance avait besoin que ses neuf cent mille soldats fussent toujours à sa disposition. En attendant, la révolution va grand train en Portugal et au Brésil.

Notre intérieur est fort paisible. L'indifférence et l'ennui sont les principaux caractères de notre esprit public. Les ultras toutefois continuent d'être aigres et injurieux. Le ministère leur fait cependant mille cajoleries. J'ai quelque raison de croire que les instructions ministérielles pour les élections seront les mêmes que l'année dernière. Telle n'est pas cependant la conversation de M. Pasquier, mais M. de Richelieu le veut, et comme Achille *quoique seul pour elle*, etc. L'événement le plus remarquable de cette dernière semaine est la distribution des prix; elle a fait grand'peur; cette jeunesse s'est montrée très vive et très au fait des affaires, au point que l'entrée de M. Siméon a été accueillie par des bravos et celle de M. de Richelieu par des chut. Les murmures contre l'abbé Nicolle (1) ont été très violents et les applaudissements au nom de Camille Jordan ont duré dix minutes. Cet hommage-là vaut bien toutes les oraisons funèbres, même de Bossuet.

A MADAME DE BARANTE (2).

Paris, 16 septembre 1821.

On ne s'occupe pas encore beaucoup de nouvelles politiques, ou, pour parler plus exactement, il n'y a pas de nouvelles. On dit que la partie du ministère qui

(1) Recteur de l'Académie de Paris. C. B.

(2) Madame de Barante était restée à Benais. C. B.

a un peu de bon sens et d'expérience est loin d'avoir une influence complète sur M. de Richelieu; mais, d'un autre côté, il n'a nulle envie de la chasser. En tout, chacun de ceux qui se mêlent des affaires veut des choses impossibles, mais comme personne ne les veut bien fort, on n'a pas grand'peur.

Barante, 24 septembre 1821.

Je commence à me sentir en train de mon travail *Sur les Communes*, c'est dommage que je sois condamné à tant de dérangements, d'allées et venues; si j'avais six semaines devant moi, je me mettrais à l'ouvrage avec plaisir. Plus je vais, plus je me persuade que j'aurai le goût et le besoin de m'occuper. La vie littéraire me tient compagnie à un point que j'étais loin de prévoir. Peut-être les affaires auxquelles je me suis consacré durant quinze ans avec conscience et en les faisant bien, m'ont-elles détourné d'une vocation qui m'eût été plus douce et où j'aurais eu quelques succès! mais on ne répare jamais la perte des quinze années les plus fortes de la vie, et rien ne remplace ce qu'on eût appris pendant ce temps-là.

Barante, samedi 28 septembre 1821.

Je suis toujours assez en train d'écrire, mais indécis sur la publication. Je ne manque point de courage, mais je n'aimerais pas à troubler mon repos ni à me faire des ennemis absolument en pure perte. Or, j'ai dans le style une certaine amertume qui est sujette à blesser, et je n'en ai pas envie.

On peut aussi diminuer sa position et se faire clas-

ser parmi les gens qui écrivent et non plus dans les hommes d'affaires. Enfin, je vais toujours continuer et je consulterai les circonstances pour savoir ce que j'en ferai.

Barante, 30 septembre 1821.

Votre tante (1) m'écrit de fort bons conseils. Il lui paraîtrait tout simple que jamais ni une pensée ni une parole de blâme contre les ministres ne me vînt à l'esprit ou dans la conversation, lorsque le fond de ma situation est précisément de ne pas approuver ce ce qu'ils font. Je lui ai répondu que je n'avais ni aigreur ni hostilité contre ceux des ministres qui étaient de mes amis. J'aime si peu la guerre que tout en continuant d'écrire, et je crois d'une manière qui aurait de l'effet, je n'ai nulle ardeur à publier. L'indifférence générale me gagne ou plutôt m'a gagné depuis longtemps, et je ne veux pas que mes pages soient plus vives que moi. Quant aux ménagements, je n'en dois qu'aux personnes, mais nullement à leur politique, et à cet égard mes relations avec un ou deux membres du ministère n'influent pas plus sur moi, que je n'influe sur eux.

Mes amis m'écrivent des ravissements sur la *Vie de Schiller*, mais comme elle est précisément à l'adresse de ces amis-là, ce n'est pas chose surprenante. Il faudra voir ce qu'on en pensera ailleurs. J'ai dit en partant qu'on eût soin de vous l'envoyer, vous voudrez peut-être la relire, et d'ailleurs *les Brigands* ont de l'intérêt. Je travaille un peu à bâtons rompus. Écrire est

(1) Madame de La Briche. C. B.

une besogne trop absorbante; on n'a plus assez d'attention pour lire et pour s'instruire; et comme la tête se lasse, il s'ensuit qu'on ne fait pas grand'chose. Cependant je me trouve bien ici, surtout pour l'œuvre dont je m'occupe, parce que je suis au milieu de mes livres et que je puis les consulter à tout moment. Je ne me serais jamais tiré de là à Benais.

Ambert, 1er octobre 1821.

Je vous écris d'une petite ville où je n'étais jamais venu et où j'arrivai hier soir, après une journée de chemins horribles; mais le pays est en général charmant. On suit les bords de la Dore à travers les montagnes, elle fait des courbes au milieu des bois, des prairies et des rochers, qui forment à chaque instant des paysages très pittoresques. Par malheur, j'avais un compagnon fort ennuyeux qui ne me laissait pas rêver à mon aise.

Je vais passer au moins deux jours ici. Les ultra-libéraux assurent qu'ils y sont en grande force et qu'ils feront l'élection. Si les autres étaient raisonnables, ils pourraient réussir à obtenir un bon choix, mais il n'y a pas moyen de s'entendre avec eux. Je suis, ou plutôt je semble être beaucoup trop entouré des uns qui me répugnent, et j'ai peu de relations avec les autres qui valent mieux, mais n'ont pas le sens commun et sont d'une intolérance insupportable. Je fais donc pauvre figure dans toute cette élection campagnarde.

DE LA DUCHESSE DE BROGLIE.

Paris, 3 octobre 1821.

J'ai le besoin de vous écrire tout de suite, mon cher Prosper, après avoir lu votre *Notice*. Il est impossible d'avoir un plus grand plaisir : cela est plein d'âme et d'esprit, cela m'a retransportée dans tout le cercle d'idées où nous vivions autrefois, et tout en ayant beaucoup d'analogie avec *l'Allemagne*, cela est cependant tout à fait neuf; ce sont de nouveaux motifs pour les mêmes impressions. Il m'a semblé entendre une conversation entre ma mère et vous. Cela maintient l'âme dans une sphère pure et idéale. Vous m'avez fait aussi beaucoup aimer Schiller, tout en ayant peu d'anecdotes particulières, vous donnez très bien l'idée de son caractère, surtout de cette réunion qui ne se trouve que chez les êtres doués de génie, d'une imagination désordonnée, avec une âme très pure qui plane au-dessus de ses propres erreurs. C'est une belle chose aussi que cette marche constante vers le bien, de cette âme qui non seulement se perfectionne, mais se purifie encore et retrouve une innocence qui tient à l'étendue de ses pensées et au regret de ses fautes. Auguste trouve qu'il y a du rapport avec la *Notice* de madame Necker et cela ne m'étonne pas. Je n'y trouve point d'obscurité dans le style et aucun des défauts doctrinaires. Je ne sais si le public, si accoutumé à appeler obscur tout ce qui vient de notre côté en accusera ceci, mais cela me paraîtrait très injuste. La question du classique et du romantique est présentée de la façon la plus ingénieuse et la plus évidente. Victor l'a lue comme moi en trois heures

et en a été enchanté. Je devrais peut-être attendre de savoir les diverses impressions pour vous les raconter, mais le monde est si dispersé que je serais plusieurs jours ayant de les savoir; j'aime mieux vous écrire plus tard pour vous les dire. Nous avons le temps de penser à la littérature, car l'apathie politique est complète; on ne s'informe de rien, ni des élections ni du ministère; jamais je n'ai vu Paris si endormi. Au milieu de tout cela il y a une prospérité matérielle immense et une tranquillité personnelle que nos libéraux déplorent. Cependant personne ne sait gré de ce bonheur au gouvernement, et en effet il n'y est pour rien que pour le laisser être, aussi le payet-on par une indifférence complète.

M. Guizot revient des départements, très content, je ne sais pas trop de quoi; il dit que les libéraux sont très raisonnables; ils n'ont rien de mieux à faire pour l'instant et que les doctrinaires dominent partout. Il pourrait bien y avoir un résultat heureux de cette affaire-ci, c'est que tous les absurdes du côté gauche se décourageassent et que la voix de la raison se fît entendre. Quand on ne peut pas réussir, le moins ennuyeux est encore d'avoir raison et quelques-uns y prennent goût. Benjamin Constant du moins annonce ce désir.

Quant aux Grecs, nous prenons leurs maux en patience, la paix ne sera point troublée, l'empereur Alexandre les sacrifie généreusement au repos de l'Europe, comme M. de Serre a sacrifié tous ses amis au repos de la France. Il n'y a eu que ce pauvre M. de Bonald qui s'est aventuré tout seul et auquel tout son parti jette la pierre pour avoir dit que la légitimité c'était la raison. Ce que c'est que d'aller s'enfouir en

province! Il a fait cet article tout seul, sans consulter personne. Le ministère a deux ailes, droite et gauche, ce qui ne le fait pas voler plus haut. L'aile droite que M. de Serre commande veut la rentrée de M. de Villèle, mais on n'y croit pas; on croit qu'ils feront des lois pour le côté droit et garderont les places pour eux. C'est si bon marché de payer en principes, mais les ultras n'en sont pas contents. On parle de quinquennalité, d'avoir deux sessions de suite pour rétablir l'année financière, mais en vérité on ne dit rien, car personne n'a l'air de s'en soucier.

Quand viendrez-vous? Ce sera une grande joie que de retrouver cet esprit aimable et animé au milieu de cette apathie générale. Adieu, cher Prosper, mille choses à votre aimable femme et mille amitiés à vous. Je n'ai pas besoin de vous dire combien j'ai été touchée de ce passage si profondément intime sur ma mère; il me semble en effet que vous avez dû bien penser à elle en écrivant cela.

Je rouvre ma lettre pour vous dire une opinion qui vaut mieux que la mienne, celle de M. Guizot; il est dans le ravissement de votre notice; il dit que c'est le plus spirituel et le meilleur mélange de métaphysique, de politique et de la littérature qu'il puisse y avoir; c'est de la littérature comme il en faut faire à présent (vous savez sa manière de s'exprimer), il vous loue avec tout le tranchant doctrinaire.

Adieu encore, il admire comme moi cette marche si bien marquée du perfectionnement de Schiller, et trouve aussi des rapports avec la *Notice* de madame Necker.

A MADAME DE BARANTE.

Barante, jeudi soir 4 octobre 1821.

Je suis parti d'Ambert sans attendre le résultat et tout de suite après avoir voté. Je crois pourtant qu'il sera tel que je le souhaite, c'est-à-dire qu'au lieu d'avoir l'homme qui a la réputation la plus révolutionnaire de tout le pays, on aura un fort brave homme du centre gauche. Assurément, sans moi la chose eût tourné d'autre sorte, et cependant je ne me suis mêlé d'aucune cabale; je n'ai été hostile envers personne; mais j'ai dit hautement mon vote et donné de bons conseils tout autour de moi. Je saurai demain soir seulement si, en effet, j'ai réussi.

Pour moi, je vais reprendre pour trois ou quatre jours ma solitude et mon travail, avant la réunion du grand collège à Clermont. Je comptais aller faire une ou deux visites à quelques lieues d'ici, mais la paresse me prend.

A MADAME ANISSON DU PERRON.

Barante, 6 octobre 1821.

Me voici, chère Sophie, dans notre demeure, qui n'est plus que mienne. De tous ceux qui l'ont habitée dans leur enfance et qui en aiment les souvenirs, il n'y a que moi qui aie été appelé à y être fidèle. Probablement même j'y recommencerai l'espèce d'existence qui a été longtemps celle de mes parents. J'y vivrai avec mes enfants, en m'occupant d'eux et ils n'en vaudront pas plus mal. Cette idée m'est vraiment

assez douce, mon imagination ne s'effraye point de ce repos et de cette solitude. J'ai joui, sans beaucoup de plaisir, de la plupart des choses qu'on désire, de sorte que j'ai pu les quitter sans vifs regrets. Césarine est de caractère à ne pas s'effrayer plus que moi de ce changement. Ainsi, nous attendrons fort bien les événements avec indépendance et dignité.

A MADAME DE BARANTE.

Clermont, 12 octobre 1821.

Comme je le prévoyais, nous avons été battus dès le premier jour et les ultras ont réussi à élire tout ce qu'ils ont de plus violent et de plus insensé. Ceux qui parmi eux ont un peu de jugement sont, ce me semble, confus eux-mêmes de ce succès. Car nous autres nous consentions à nommer des leurs, pourvu qu'ils fussent un peu modérés.

DE LA DUCHESSE DE BROGLIE.

Angervilliers (1), 14 octobre 1821.

Le *Moniteur* vous aura mieux répondu que moi, cher Prosper, et j'espère que nous allons vous voir arriver : ce sera une vive joie. Les ministres sont affligés des élections et qui plus est étonnés, ce qui me paraît bien bête. Cela nous semble devoir chasser l'aile gauche, et la pairie de M. Pasquier est peut-être

(1) Château du marquis de Catellan, pair de France, situé dans le département de Seine-et-Oise. C. B.

un prélude. Du reste la tranquillité est la même, le côté gauche est abattu et ne s'aperçoit pas, je ne sais si la session le réveillera. On croit de nouveau à la guerre, mais pas avant le printemps; cependant nous envoyons M. de La Tour-Maubourg complimenter le Grand Turc et peut-être se faire pendre, les négociants français en Turquie demandent un ambassadeur, regardant cela comme une garantie. Il y a des personnages considérables qui expriment hautement leur intérêt pour les Turcs et qui disent que depuis François Ier la politique française a été de soutenir le Turc, mais il est vrai qu'en revanche il pouvait faire brûler des hérétiques, plaisir qui nous est refusé pour l'instant.

Je ne peux vous donner que des opinions dispersées sur la *Vie de Schiller*, car Paris est trop désert pour avoir une opinion générale. M. Villemain en est très satisfait tout en protestant sur ce qu'il est absurde d'espérer que nous ayons jamais une autre littérature que celle de Louis XIV, parce que nous sommes en décadence et que nous ressemblons à l'empire romain. M. de Rémusat en est enchanté, il dit que c'est impartial comme votre esprit et en a tout le charme: mais c'est une opinion doctrinaire, cela ne compte pas, il faut bien qu'ils s'admirent mutuellement. Le duc de Laval, qui n'est pas doctrinaire, en a été très frappé, et, s'il ne l'a pas compris, c'est à son insu, il ne s'en doute pas. Cependant, d'un autre côté, on dit que cela déplaît aux ultras; cela est bien possible, cependant je crois que ceux qui ont le goût de l'esprit s'y plaisent et que c'est plutôt dans la petite société où la médiocrité est à la mode, que cela sera traité d'allemand et d'obscur. Il m'en est revenu quelque chose,

mais je suppose que cela vous est fort indifférent.

Je ne vous ai pas parlé de la santé de Victor, c'est que, sans en être inquiète, je n'en suis pas très contente. Il a été très bien à Cauterets, mais depuis son retour il a eu souvent de l'oppression. On me dit que c'est de l'asthme, et alors tous les amis trouvent qu'il faut prendre son parti de tout ce qui ne menace pas la vie, et vous traitent de déraisonnable si l'on s'attriste d'un état pénible, incurable, et peut-être progressif, cependant j'ai cette déraison-là beaucoup; mais j'aime mieux n'en pas parler et surtout n'en pas écrire, car cela ne fait que du mal : pour moi, je suis fort bien.

Je suis depuis hier à Angervilliers à voir le spectacle d'une personne que l'ennui dévore avec une effrayante vivacité. Je compatis plus que d'autres à ce mal-là, mais c'est une réunion bizarre qu'une personne qui a besoin des choses frivoles pour apaiser le trouble d'une nature si profondément malheureuse. Mais chacun est bizarre par le côté de ses torts ou de ses chagrins, aussi c'est celui-là qu'il faut cacher.

Adieu, cher Prosper, je me réjouis bien de votre arrivée, vous dont l'amitié donne tant de plaisirs.

A MADAME ANISSON DU PERRON.

Clermont, 17 octobre 1821.

Je suis allé l'autre jour à Sarlieve chez les Castellane. Madame de Castellane et moi nous nous sommes fait grande fête l'un à l'autre. Après un an d'absence de Paris, elle avait soif de tout le train de commé-

rage, et la conversation a été sans fin pendant une demi-journée. Si grandes ont été les confidences et les préférences que j'ai peur que nous n'ayons rendu tout à fait fol M. de Montlosier qui était là en établissement et la pourchassait de ses lourdes et vieilles galanteries. Il nous en est parti de colère, car je ne sais rien de si impétueux que ses poursuites. Il est vrai qu'il lui a pris une autre passion, c'est la musique. Il improvise pendant la moitié du jour devant un piano, dont il ne connaît pas une note; mais en se livrant encore pendant cinq à six ans à cette inspiration, il compte surpasser toute musique connue. Cela, joint à l'agriculture et à une politique furibonde qu'il a imaginée depuis l'hiver dernier, et à laquelle cependant il tient moins qu'au reste, fait un composé qui, pour cette fois, est au delà du bizarre.

Je ne sais comment se passera cet hiver. On ne peut se figurer à quel point les opinions sont exaspérées et combien on s'exècre. Cela a fait d'éclatants progrès depuis l'an dernier. Il semblerait donc qu'on va se déchirer, point du tout; chacun reste tranquille et vaque à ses affaires, en attendant que quelque événement imprévu vienne lui apporter la satisfaction qu'il souhaite, sans qu'il ait de risques à courir. La Chambre sera-t-elle la représentation de ces haines furieuses ou de ces égoïsmes apathiques?

DU VICOMTE DE CHATEAUBRIAND.

Paris, 1er décembre 1821.

Je vais m'empresser, monsieur le baron, de lire l'important ouvrage que vous avez bien voulu m'en-

voyer (1). Un instinct d'auteur m'a déjà fait tomber sur la page où vous dites sans doute trop de bien et, peut-être, un peu trop de mal de moi. Dans les sept hommes que je réclamais par département, je n'avais en vue, à l'époque où j'écrivais, que de désigner des *administrateurs* fidèles, capables de défendre la légitimité après la trahison des Cent-Jours. Je n'entendais parler ni d'un principe d'*aristocratie*, ni de l'*organisation des communes*; cette question n'était pas du tout traitée dans *la Monarchie selon la Charte*; mais, monsieur le baron, je me serai sans doute mal expliqué et vous m'avez jugé sévèrement. Pour moi, je vous juge avec le public, comme un homme de beaucoup de talent dont la France a reçu et attend encore des services.

DE M. BENJAMIN CONSTANT.

Paris, 4 décembre 1821.

Je vous remercie, mon cher Prosper, de ne m'avoir pas oublié dans l'envoi de votre ouvrage; je ne sais ce qui m'a fait le plus de plaisir de ce souvenir d'amitié ou de l'ouvrage même. Cet ouvrage sera d'une grande utilité si une fois nous revenons aux idées raisonnables dont nous ne prenons au reste guère le chemin. Je suis de votre avis sur tout ce que vous posez en principe, tout en allant, peut-être, plus loin que vous sur quelques conséquences. De ce que le gouvernement ne peut être utilement chargé des intérêts

(1) *Des Communes et de l'Aristocratie.* C. B.

locaux, j'en conclus que ses agents ne doivent rien avoir à faire avec ces intérêts, et je suis contraire à la cumulation de fonctions que vous recommandez. Je tirerais même de ce que vous dites de M. d'Argenson et de M. Bergasse une conséquence directement opposée à votre système à cet égard. Mais ceci n'est qu'un détail : vos principes généraux sont excellents, vos preuves de la faiblesse de l'aristocratie sont évidentes, et malgré les petits dissentiments dont je viens de parler, je m'accommoderais fort bien d'un gouvernement octroyé par vous, d'après ces bases, sauf à crier après vous, votre charte et toutes ses conséquences. Je regrette que nous nous voyions si peu.

SUR L'ENTRETIEN DU 11 DÉCEMBRE 1821, ENTRE M. DE RICHELIEU ET LE COMTE D'ARTOIS.

Diverses versions ont circulé sur l'entretien du 11 décembre, de M. le duc de Richelieu avec Monsieur, qui dirigeait, au fond, les intrigues des ultra-royalistes contre le ministère. Voici ce qui me fut raconté.

Après une conversation assez vive sur la situation, le duc de Richelieu finit par rappeler au prince que, lorsque Monsieur l'avait conjuré, deux ans auparavant, de reprendre le ministère, c'était en lui donnant sa parole de soutenir le cabinet. Monsieur répliqua par un « Mais... » ; le duc de Richelieu ne lui laissa pas achever sa phrase, le salua, se retira, fermant la porte avec violence, et, rentrant chez lui, où l'attendait M. Pasquier, il se jeta tout bouleversé dans un

fauteuil, comme un homme au désespoir. M. Pasquier lui demanda ce qui était arrivé :

« — Je viens de voir un j...-f..... qui ne sait pas ce que c'est qu'une parole d'honneur ! » répondit le duc.

FIN DU TOME DEUXIÈME

APPENDICE

I

(Page 205.)

Je ne crois pas avoir rencontré un homme plus avili que M. de Bourrienne. Sa seule pensée était de se procurer de l'argent par tous les moyens. Il en a eu plus d'une fois beaucoup, et il fallait qu'il fût trop chimérique dans sa cupidité ou qu'il eût l'esprit faux dans les affaires pour avoir été si souvent ruiné, et pour finir par mourir dans la banqueroute et la misère, après tant d'aventures dignes de la cour d'assises. Les biographes en racontent quelques-unes, notamment la faillite Coulon, dont le scandale fit un tel bruit que le premier consul dut chasser M. de Bourrienne de son cabinet.

Cependant Bourrienne conserva toujours des relations avec Napoléon, qu'il avait connu petit officier,

et même une sorte d'indépendance audacieuse, une insolence de valet fripon qu'on a peine à s'expliquer autrement que par la crainte de quelque révélation. En voici un singulier exemple. Longtemps après sa disgrâce, il fut envoyé à Hambourg, qui n'était pas encore annexé au territoire français, comme consul général et ministre plénipotentiaire. Napoléon prévoyait sans doute qu'il chercherait à y gagner de l'argent, et, probablement, ne comptait pas y regarder de trop près. C'était à ce moment que, dérogeant aux rigueurs absolues du système continental, il imaginait de délivrer des licences pour faire le commerce avec les Anglais, vendant ainsi une autorisation de contrevenir à ses décrets. Mais il usait discrètement de ce moyen de se procurer des ressources. Quelque temps après cette nomination, l'empereur reçut une lettre du vice-roi d'Italie lui demandant s'il avait permis au ministre de France, à Hambourg, de délivrer des licences pour Venise, et annonçant en même temps l'arrivée de plusieurs bâtiments munis de ces licences. Napoléon répondit sur-le-champ qu'il n'avait consenti à rien de semblable, et ordonna que ces pièces lui fussent communiquées. Elles portaient la signature de Bourrienne. L'empereur les remit à M. Chaptal, en le chargeant d'un rapport sur cet incident pour le conseil d'administration. Il résulta de cet examen que les licences numérotées formaient une série qu'on ne connaissait pas entièrement; tous les bâtiments n'ayant pas encore atterri. Le numéro le plus élevé était 15. Parmi les autorisations, les moindres suppo-

saient un chargement d'environ un million, de sorte qu'en admettant que 15 fût le dernier chiffre de la série, M. de Bourrienne avait vendu la tolérance d'un commerce de quinze millions.

Napoléon, après avoir entendu la lecture de ce document, prescrivit à M. de Champagny d'enjoindre à M. de Bourrienne de verser deux millions à la caisse des affaires étrangères. Celui-ci ne nia point, et d'un grand sang-froid, déclara qu'il ne payerait pas un sol. M. de Champagny insista, sans rien obtenir. « Mais enfin, monsieur, que dirai-je à l'empereur? — Vous lui direz de s'aller faire f...! » Qui fut bien empêché d'avoir à rapporter une telle réponse? Ce fut M. de Champagny. Il ne savait comment s'y prendre, et ne s'y pressait pas. Au prochain conseil d'administration, l'empereur lui demanda : « Eh bien, qu'a dit M. de Bourrienne? » Et voyant M. de Champagny tout interdit, il le contraignit de répondre. Au mot fatal, l'empereur se leva tout en colère ; il se promena un moment dans son cabinet. On ne savait ce qu'il ordonnerait. Il se rassit et parla d'une autre affaire.

M. Chaptal et M. Mollien m'ont l'un et l'autre raconté cette anecdote : ils assistaient à cette séance. Cependant, on reprit la négociation sous une forme plus convenable. M. de Bourrienne consentit à restituer un million, non sans avoir marchandé beaucoup. Le premier profit qu'il tira de son dévouement empressé pour la restauration fut d'être dispensé de payer ce million, non soldé encore à cette époque.

Dès la première restauration, il avait témoigné, en effet, d'un dévouement zélé pour cette cause et figurait parmi les intrigants qui, sous le patronage de Monsieur, s'efforçait à faire prévaloir un despotisme sans garanties. Cette coterie n'exerçait que trop souvent de l'influence sur Louis XVIII et lui dictait quelquefois le choix des personnes. M. de Bourrienne, disgracié et destitué de tout emploi par Napoléon, renommé comme homme de police, présentait toutes les conditions susceptibles de plaire aux habitués du pavillon de Marsan. Monsieur le nomma directeur des postes; mais, devant de mauvais renseignements, le roi ne confirma pas cette nomination; puis lorsque Napoléon, débarquant à Cannes, avançait sans rencontrer de résistance, on lui confia, sans trop savoir pourquoi, la préfecture de police. A peine eut-il le temps de s'y installer.

Dans la position qu'il avait prise, il lui convenait de se rendre à Gand, près du roi. Il eut une mission à Hambourg. Au retour de Gand, le crédit de ses protecteurs fut assez grand pour le faire créer conseiller d'État, et même quelques jours après ministre d'État. Élu député par le département de l'Yonne, il offrit à l'extrême droite ses services comme financier. Membre de la commission du budget, il s'y montra capable; il n'y gagna pas, toutefois, la confiance de M. de Villèle, qui gouvernait cette discussion. Dans les relations que je dus avoir avec lui, à propos des contributions indirectes, je le trouvai raisonnable.

En 1824, il s'enfuit à Bruxelles, de peur d'être

arrêté pour dettes. Lorsque la mode des Mémoires contemporains commença, M. Ladvocat, alors le libraire en vogue, alla chercher M. de Bourrienne en Belgique, le ramena, le cacha dans une petite chambre, lui donna un peu d'argent, et essaya de le faire travailler à ses *Mémoires*. M. de Bourrienne, déjà affaissé et même un peu abruti par le malheur, livra des notes avec lesquelles on rédigea les deux premiers volumes. Il n'a été pour rien dans les suivants, composés par M. Malitourne, qui travaillait pour M. Ladvocat. M. Bourrienne perdit de plus en plus la raison. Placé dans une maison d'aliénés de Caen, il y mourut en 1834.

II

(Page 242.)

NOTE REMISE AU ROI APRÈS LA SÉANCE DU 8 AVRIL 1816.

Hier les journaux annoncèrent que le rapport de la commission chargée d'examiner le nouveau projet de loi relatif aux élections (1) se ferait aujourd'hui; plu-

(1) Après le rejet par la Chambre des pairs, le 3 avril 1816, de la loi électorale votée le 9 mars précédent par la Chambre des députés, le gouvernement avait déposé, le 5 avril, une proposition de loi électorale provisoire ainsi conçue :

ARTICLE Ier. — Les ordonnances des 13 et 21 juillet (1815)

sieurs députés croyaient que la séance serait terminée par cette lecture et qu'elle commencerait vers trois heures. Cependant la commission pas plus que le rapporteur n'avaient rien dit ou rien écrit au président, de sorte que le rapport n'avait pu être mis à l'ordre du jour.

Après la lecture du procès-verbal, M. de Villèle a demandé à lire son rapport. M. Lainé a remarqué que l'ordre du jour appelait la continuation de la discussion sur le budget et quelques murmures se sont élevés. M. de Forbin des Issards a prétendu que M. Lainé avait été prévenu, et que, si le rapport n'était pas à l'ordre du jour, c'était par la faute du président. M. Lainé a répondu à cette allégation, faite d'un ton injurieux, qu'il n'avait rien su à cet égard que par les gazettes et les ouï-dire. M. de Villèle, interpellé, a reconnu qu'en effet la commission n'avait fait aucune communication officielle au président, et que cela même était impossible, puisque son travail n'était fini que depuis un quart d'heure.

M. le président a mis aux voix la question de savoir si la Chambre entendrait immédiatement le rapport. L'épreuve a été douteuse. M. de Forbin est monté à

ont force de loi en tout ce qui est relatif à la composition des collèges électoraux, au mode et à la forme des élections, au nombre et à l'âge des députés.

Art. II. — Les collèges électoraux, tels qu'ils ont été convoqués par suite de ces ordonnances, seront maintenus sans nouvelles adjonctions, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement statué par une loi. C. B.

la tribune et a parlé de M. Lainé d'une manière si déplacée qu'il a été rappelé à l'ordre. Il a contesté ce pouvoir au président. Il a fallu avoir recours au règlement. Cette scène scandaleuse s'est terminée par une seconde épreuve, et il a été décidé que le rapport serait lu sur-le-champ. M. Lainé a déclaré que sa santé ne lui permettait pas de continuer à présider et il a quitté la séance en appelant M. de Bouville au fauteuil.

Le rapport s'est donc fait, sans avoir pu être préalablement annoncé, même aux commissaires du roi chargés de suivre la discussion de la loi. Il a semblé à beaucoup de personnes que l'on avait préparé d'avance un résultat si opposé à la marche ordinaire et régulière de l'Assemblée.

Le rapport a été d'une violence extrême contre les ministres du roi. Probablement M. de Villèle a donné un autre titre et une autre forme à ce qui devait, samedi dernier, être une proposition *sur les dangers de la France*. M. le duc de Richelieu a été surtout en butte à des invectives presque directes. La Chambre des pairs a été aussi vivement attaquée. On a surtout insisté sur la prétention annoncée d'exercer de l'influence sur les élections. En tout, ce travail a été plus dirigé contre les personnes que pour la défense des principes. Il a eu pour but manifeste et avoué de maintenir le pouvoir exercé par la Chambre des députés, telle qu'elle est composée; pouvoir non pas législatif, mais dirigeant. Cette couleur du rapport de M. de Villèle a surpris ceux qui le savaient dans des dispositions plus calmes et plus raisonnables, et l'on a pu

juger qu'il avait obéi à d'anciens engagements, à la nécessité des liaisons de parti; on a su qu'il lui avait été reproché d'avoir voulu se rapprocher des ministres du roi, d'être entré en capitulation avec eux. Il a donc cédé aux hommes qui l'auraient vu avec regret faire un arrangement à peu près individuel, tandis qu'eux veulent un changement entier et absolu de personnes et de système. Leur désespoir de voir s'échapper la chance sur laquelle ils comptent pour la satisfaction de leurs désirs d'ambition, ou de leurs opinions personnelles, est devenu extrême. Tout leur est bon pour le renversement du ministère ; rien ne peut les satisfaire, hors cela.

Le rapport lu, il s'agissait de fixer le jour de la discussion. On a parlé de mercredi. Des députés ont réclamé la priorité pour le budget et ont remarqué que rien n'était plus urgent que ce premier intérêt de l'État. Le débat a encore été vif à ce sujet. Un fort mauvais prétexte a été produit pour interrompre le budget par cette nouvelle discussion. On a dit que le roi lui-même l'avait interrompu, en envoyant ce projet de loi. Comme si cela ne se faisait pas toujours ainsi et que le roi attendît qu'une loi fût entièrement votée pour en envoyer une autre ! Il a été décidé que la discussion aurait lieu mercredi.

Cette séance a été tristement remarquable et a porté un caractère déplorable qui a rejeté les souvenirs vers des temps funestes. La violence, l'absence de dignité et de respect de soi-même, ce spectacle de scandale donné à la France et aux étrangers, cet aveuglement

au bord d'un abîme, ont consterné tous les hommes sensés. Cette âpreté à défendre les intérêts d'une Assemblée, non pas même dans ses attributions, mais dans sa composition individuelle, cet oubli de toutes les autres autorités de l'État, cette prétention à gouverner sous le prétexte despectueux que le pouvoir royal a besoin de cet appui, toute cette sorte d'ivresse populaire ont répandu la terreur dans les esprits raisonnables des vrais serviteurs du roi, des amis désintéressés de la patrie. C'est une situation grave et dont les conséquences doivent être pesées. Il y a un parti à prendre et sur-le-champ. Il y a une question importante à résoudre, et cette question c'est : « Est-ce le roi qui a reçu la mission de sauver la France et de la gouverner, ou la Chambre des députés ? » Car telle est sa prétention avouée. En d'autres termes, sera-t-il établi qu'elle imposera au roi des ministres soumis à toutes les vicissitudes d'une Assemblée, ministres qui ne conserveraient la majorité que par des complaisances incompatibles avec les nécessités de l'État et la dignité royale ?

FIN DE L'APPENDICE

TABLE DU TOME DEUXIÈME

5575-90. — Corbeil. Imprimerie Crété.



